

La colonialité de l'expérience des intervenant.e.s haïtien.ne.s dans des projets de
développement promus par des ONG du Nord dans le domaine de l'enfance en
Haïti

Thamara Labossière

Thèse soumise dans le cadre des exigences du programme de
doctorat en service social

École de travail social

Faculté des sciences sociales

Université d'Ottawa

Résumé

Cette recherche a été menée dans le but de mettre en lumière le sens attribué par des intervenant.e.s haïtien.ne.s à leurs expériences dans des projets de développement promus par des ONG du Nord dans le domaine de l'enfance en Haïti. L'étude repose sur le constat fondamental que le point de vue des intervenant.e.s est absent des écrits scientifiques en Haïti et également que le contexte prévalant autour des projets de développement en Haïti est truffé d'injonctions des acteurs.rices internationaux.ales. Pour mettre à nu le point de vue de ces intervenant.e.s, nous avons adopté une posture décoloniale à travers les concepts de colonialité de l'être et de subalterne. Nous avons fait le choix de l'ethnographie institutionnelle comme approche méthodologique. Nous avons interviewé 15 intervenant.e.s haïtien.ne.s locaux.ales. Nous avons aussi réalisé 4 observations participantes et analysé des documents institutionnels tels que des documents de projets de développement. Nos résultats montrent tout d'abord que ces intervenant.e.s, en dépit de leur altruisme, sont utilisé.e.s par les acteurs.rices de développement du Nord pour que ceux.celles-ci atteignent leur objectif. De leur côté, ces acteurs.rices développent des rapports de pouvoir asymétriques, subtils et préjudiciables aux intervenant.e.s locaux.ales qui s'expriment par une violence symbolique sur ces intervenant.e.s. Ceux.celles-ci se retrouvent ainsi confronté.e.s à de multiples contraintes dans leur travail quotidien. De ce fait, certain.e.s développent une vision distorsionnée d'elles.eux-mêmes et des bénéficiaires auprès de qui elles.ils interviennent. Cependant, malgré ces situations vécues comme des injustices, les intervenant.e.s sont créatif.ves. Ils.elles créent des espaces de résistance et de résilience et proposent des solutions pour des interventions plus respectueuses du contexte social haïtien et de la vision locale.

Abstract

This research was carried out with the aim of shedding light on the meaning attributed by Haitian practitioners to their experiences in development projects promoted by Northern NGOs in the field of childhood in Haiti. The study is based on the fundamental observation that the point of view of stakeholders is absent from Haitian academic literature, and also that the prevailing context surrounding development projects in Haiti is riddled with injunctions from international players. In order to lay bare the point of view of these stakeholders, we have adopted a decolonial stance through the concepts of coloniality of being and subaltern. We chose institutional ethnography as our methodological approach. We interviewed 15 local Haitian stakeholders. We also carried out 4 participant observations and analyzed institutional documents such as development project documents. Our findings show that, despite their altruism, these stakeholders are used by Northern development actors to help them achieve their objectives. The latter, in turn, develop asymmetrical, subtle power relationships that are detrimental to local stakeholders, and are expressed in symbolic violence against the latter. As a result, they are faced with multiple constraints in their day-to-day work. As a result, some of them develop a distorted view of themselves and the beneficiaries they work with. However, despite these situations of injustice, the workers are creative. They create spaces for resistance and resilience and propose solutions for interventions that are more respectful of the Haitian social context and local vision.

Table des matières

Résumé	ii
Abstract	iii
Dédicaces	xiii
Remerciements	xiv
Liste des sigles et acronymes	xvi
Liste des figures	xviii
Liste des tableaux	xviii
Introduction et problématisation de la recherche	1
A- Objet de recherche	4
B. Pertinence, justification et contributions de la recherche	7
C. Questions de recherche	10
D. Objectifs de la recherche.....	11
Chapitre 1 : Penser des services destinés au bien-être de l'enfance à travers des projets de développement des ONG du Nord en Haïti : mise en contexte de ces projets.....	13
1. Mise en contexte de l'aide internationale au développement en Haïti	14
1.1.1. L'aide internationale au développement vers les pays du Sud : une aide ambiguë..	15
1.1.2. L'aide internationale au développement en Haïti, généalogie d'un outil d'assujettissement	18
1.1.3. L'aide internationale au développement et le bien-être de l'enfance	26
1.2. Les ONG du Nord en Haïti et leurs projets de développement.....	29
1.2.1. Crise économique, cleptocratie de l'État haïtien et installation des ONG du Nord en Haïti	29
1.2.2. Les ONG et leurs projets de développement comme vecteurs de rapports de pouvoir inégalitaires entre le Nord et le Sud.....	33
1.3. La protection ou le bien-être des enfants en Haïti et les projets de développement des ONG du Nord	35

1.3.1.	Le système de protection sociale des enfants en Haïti, entre adoption d'un arsenal juridique et sa mise en application.....	36
1.3.1.1.	Cadre légal de la protection de l'enfance	37
1.3.1.2.	Des services de protection des enfants fragmentés	39
1.3.2.	Conditions de vie des enfants en Haïti, vulnérabilités structurelles.....	41
1.4.	Prépondérance des ONG dans la recherche du bien-être des enfants en Haïti.....	44
1.4.1.	Les lacunes des projets de développement des ONG du Nord centrés sur l'enfance en Haïti	47
1.4.2.	Les interventions en travail social auprès des enfants haïtiens dans des ONG du Nord	50
2.1.	Orientation épistémologique : une épistémologie de la justice sociale	56
2.2.	Proposition d'une analyse décoloniale des projets de développement centrés sur les enfants des ONG du Nord en Haïti : analyse de la situation postcoloniale d'Haïti	59
2.2.1.	L'histoire coloniale d'Haïti : le préjugé racial et de couleur dans une société hiérarchisée	60
2.2.2.	Développement international en Haïti, le revers de la médaille.....	65
2.3.	Une posture décoloniale pour analyser des projets de développement à travers le concept de colonialité de l'être	70
2.3.1.	La colonialité.....	72
2.3.2.	La colonialité de l'être.....	74
2.3.3.	Colonialité de l'être et subalternité	80
Chapitre 3 : L'expérience de la colonialité en actes. Mobiliser l'ethnographie institutionnelle pour comprendre l'expérience des intervenant.e.s locaux.ales.....		88
3.1.	Justification de l'orientation méthodologique du travail.....	88
3.2.	Une approche méthodologique de l'ethnographie institutionnelle.....	91
3.2.1.	ONG comme dispositif institutionnel	91
3.2.2.	L'ethnographie institutionnelle, une approche méthodologique tournée vers l'expérience.....	92
3.2.2.1.	Rapports de régulation et les expériences	94
3.2.2.2.	Les textes institutionnels, médiateurs de rapports de régulation	96
3.2.2.3.	La démarche de l'ethnographie institutionnelle.....	99

3.3.	Déroulement de la collecte des données.....	102
3.3.1.	Étapes et durée de la recherche.....	102
3.3.2.	Recrutement et critères d'inclusion.....	103
3.3.3.	Collecter des données dans des ONG du Nord en temps de crise	105
3.3.4.	L'analyse de documents	106
3.3.5.	Le choix de l'entretien semi-dirigé	107
3.3.5.1.	Le processus d'entrevue	107
3.3.5.2.	La langue des entrevues	109
3.3.6.	L'observation participante.....	110
3.4.	Méthode d'analyse des données	111
3.4.1.	Analyse des entrevues.....	114
3.4.2.	Analyse des observations participantes	114
3.4.3.	Analyse des données des documents institutionnels.....	115
3.5.	La rigueur méthodologique de la recherche	115
3.6.	La positionnalité face à notre objet de recherche et notre terrain.....	117
3.7.	Considérations éthiques.....	120
3.8.	Limites méthodologiques de la recherche	123
Chapitre 4 - Présentation des résultats de la recherche		126
4.1.	Les entrevues semi-directives.....	128
4.1.1.	Profils sociodémographiques des participants	128
4.1.2.	Les profils professionnels des participant.e.s.....	128
4.1.3.	Lieu de travail et nombre d'années d'expérience.....	129
4.1.4.	Niveau de formation et compétences professionnelles	129
4.1.5.	Salaires et rémunérations	131
4.1.6.	Identifications, compétences linguistiques et postes occupés.....	131
4.2.	Les observations participantes.....	133
4.3.	L'analyse de documents institutionnels	137

Chapitre 5 - Portrait d'intervenant.e.s : ceux.celles qui interviennent dans les projets de développement des ONG du Nord auprès des enfants haïtiens	142
5.1. Le profil des intervenant.e.s et leur parcours professionnel	142
5.2. Les motivations derrière le travail avec les enfants dans des ONG du Nord	146
5.2.1. La vocation professionnelle des intervenant.e.s comme motivation.....	147
5.2.2. Une motivation faite d'engagement social	149
5.2.3. Des expériences intimes des intervenant.e.s au fondement de leur motivation	152
5.2.4. Une excellente opportunité d'emploi et un projet de carrière	153
5.2.5. Un travail pour vivre décemment.....	155
5.3. La signification du travail avec des enfants en situation défavorisée dans des ONG du Nord	157
5.3.1. Les interventions des projets de développement : un apport de changement	158
5.3.2. Les interventions des projets de développement : un pansement.....	162
5.4. Le regard de la communauté sur les intervenant.e.s locaux.ales	164
5.4.1. Les intervenant.e.s haïtien.ne.s : des leaders dans la communauté	165
5.4.2. Les intervenant.e.s haïtien.ne.s : des membres privilégiés de la société.....	167
5.5. Qui est un.e intervenant.e. local.e dans une ONG du Nord?.....	171
Chapitre 6. Cadre structurel translocal de l'intervention des ONG du Nord : cartographie des rapports sociaux de pouvoir translocaux	177
6.1. Le discours et le cadre institutionnel d'intervention	178
6.1.2. La ligne hiérarchique ou d'autorité des projets de développement ascendants et descendants	181
6.1.3. L'approche de gestion des projets : Gestion axée sur les résultats (opérationnalisation) et données probantes (conception).....	186
6.1.4. La Langue dans les projets de développement.....	191
6.1.5. Une logique paternaliste des interventions.....	194
6.1.6. Des diagnostics communautaires participatifs cosmétiques	196
6.2. Les rapports sociaux hiérarchiques translocaux	198
6.2.1. Perception des intervenant.e.s des rapports sociaux entre des acteurs.rices locaux.ales et internationaux.ales: divergences et impositions.....	198

6.2.2.	Un rapport néocolonial et de patronage	204
6.3.	Implication des rapports asymétriques entre bailleurs et intervenant.e.s locaux.ales dans les expériences quotidiennes	207
6.4.	Les rapports sociaux avec les bureaux internationaux des ONG du Nord	212
6.5.	Un contexte d'intervention marqué par de la violence symbolique.....	216
Chapitre 7 : Le contexte local d'intervention des intervenant.e.s : l'encadrement des acteurs.rices locaux.ales et les difficultés d'intervention.....		221
7.1.	L'État haïtien dans la zone du non-être : une colonialité interne.....	222
7.1.1.	Le contexte structurel de travail dans le pays : un État haïtien absent.....	223
7.1.2.	Le positionnement des instances étatiques sur le terrain.....	224
7.1.2.1.	L'absence prolongée de l'État Haïtien: manque de matériels	224
7.1.2.2.	Une présence étatique conditionnée	226
7.2.	Une absence de partenariat avec les OCB dans les projets de développement	230
7.2.1.	Les OCB haïtiennes : courtières en développement.....	232
7.3.	Qu'en est-il des relations avec le personnel du bureau dans le Sud ?	237
7.3.1.	Fonctionnement du bureau local	237
7.3.2.	Des rapports de supervision des bureaux internationaux toxiques	239
7.3.3.	Rapport de servitude de certains personnels locaux.....	241
7.4.	Les contraintes et barrières structurelles de l'intervention auprès des bénéficiaires.....	243
7.4.1.	Des contraintes managériales administratives et/ou procédurales	243
7.4.2.	Des contraintes matérielles : la course aux projets des ONG et ses conséquences sur le personnel local	250
7.4.3.	Des contraintes sur le terrain dans l'opérationnalisation des projets	254
7.4.3.1.	La course au temps du.de la coordonnateur.atrice de projet	254
7.4.3.2.	Le budget de terrain est minime par rapport au budget de fonctionnement de l'ONG	256
7.4.3.3.	Les effets de l'inadéquation des projets aux besoins locaux sur les communautés	259
-	Des manières de faire qui discréditent et insécurisent l'intervenant.e	260
-	Une implication communautaire passive et quasi inexistante dans les projets	262
-	Une déresponsabilisation communautaire	263

- Une attente prolongée de la communauté.....	264
7.5. Comment interagir avec les bénéficiaires dans le cadre de ces contraintes imposées par la logique des projets de développement ?	266
7.5.1. Essayer de convaincre la communauté	266
7.5.2. Forcer les communautés à s'approprier des projets	268
7.6- Ce qu'est l'intervention dans une ONG du Nord dans un contexte local	269
Chapitre 8. Des expériences professionnelles et personnelles marquées par la négation et la distorsion.....	274
8.1. La place et le rôle de subalterne des intervenant.e.s.....	275
8.1.1. Les intervenant.e.s locaux.ales : des agent.e.s subalternes.....	276
8.1.2. S'adapter et adapter les projets de développement	278
8.1.2.1. L'obligation de s'adapter à l'ONG du Nord.....	278
8.1.2.2. L'obligation de faciliter les objectifs du bailleur (le contrat signé).....	280
- Adapter les projets à la réalité locale.....	281
- Adapter les communautés aux projets.....	283
8.1.3. Être entre le marteau et l'enclume.....	284
8.1.3.1. Avoir les mains liées.....	288
8.1.3.2. Des intervenant.e.s partisan.e.s	292
8.2. Les conséquences du dilemme de l'intervenant.e dans ses rapports avec les bénéficiaires	293
8.2.1. Les réactions des bénéficiaires aux projets de développement	293
8.2.2. Les émotions induites des intervenant.e.s locaux.ales	297
8.3. La fabrique de la déshumanisation par l'ONG.....	301
8.3.1. Une charge de travail énorme.....	301
8.3.2. Des retours infantilisants des bailleurs.....	308
8.3.3. Une absence de valorisation de l'employé.e local.e et de son travail	309
8.3.4. Une invisibilisation des besoins des intervenant.e.s locaux.ales dans les ONG du Nord	312
8.3.5. Une hiérarchisation dans le traitement des personnels locaux et internationaux de l'ONG du Nord	314

8.4.	Le rapport à soi de l'intervenant.e local.e : incohérence ou distorsion	319
8.4.1.	L'incohérence à soi des intervenant.e.s locaux.ales	320
8.4.1.1.	Les intervenant.e.s arborent une double identité.....	320
8.4.1.2.	Le personnel local cherche à plaire aux bailleurs.....	322
8.4.2.	Une vision négative, pathologisée des bénéficiaires des projets de développement 326	
8.4.2.1.	Une vision d'individualiste et d'aliéné.e des bénéficiaires des projets de développement	326
8.4.2.2.	Une vision de dépendant.e.s des bénéficiaires des projets de développement.....	328
8.4.2.3.	Une vision du monde distorsionnée ou incohérente.....	329
8.5.	Au-delà du rapport à soi et au local : l'uniformisation.....	330
8.6.	Le vécu de dépersonnalisation et d'aliénation des intervenant.e.s.....	334
Chapitre 9 : La voix des subalternes en développement international		339
9.1.	La résistance personnelle des intervenant.e.s locaux.ales	340
9.1.1.	La valorisation de la langue créole.....	341
9.1.2.	La distanciation par rapport aux injonctions des acteurs.rices occidentaux.ales ...	344
9.1.2.1.	Le marronnage pour ne pas assumer des valeurs contraires aux siennes	344
9.1.2.2.	La résistance dans les démarches pour matérialiser les projets	346
9.1.2.3.	La lutte des intervenant.e.s dans le choix des projets à réaliser	347
9.1.2.4.	L'effort de se visibilitéer dans les interactions avec les bailleurs.....	348
9.1.2.5.	Créer des espaces de discussion en équipe.....	350
9.1.2.6.	Rester dans l'ombre pour se protéger.....	351
9.2.	Les initiatives au sein des communautés	352
9.2.1.	Des interactions sociales basées sur des valeurs	352
9.2.1.1.	La transparence et la communication dans les projets de développement	352
9.2.2.	L'effort de faire plus dans les communautés	353
9.2.2.1.	Les intervenant.e.s partagent des connaissances avec les communautés	354
9.2.2.2.	Des formations offertes par les intervenant.e.s en soutien aux OCB	355
9.2.2.3.	Mobiliser la communauté à agir pour son bien-être.....	356
9.2.2.4.	La valorisation des ressources communautaires	357

9.2.2.5. Être une personne-ressource pour les communautés haïtiennes	358
9.3. Les propositions des subalternes quand leurs voix sont écoutées et lues dans une logique non occidentale	360
9.3.1. Le rôle de l'État haïtien et l'intervention auprès des enfants : un État haïtien de proximité	361
9.3.2. Un cadre d'intervention multidimensionnel.....	362
9.3.2.1. Devenir un leader capable de négocier avec les bailleurs	363
9.3.2.2. Renforcement budgétaire et institutionnel IBESR et partenaire : une action holiste	364
9.3.2.3. Une orientation des ONG du Nord par l'État Haïtien.....	369
9.3.2.4. Les acteurs de l'orientation des ONG	370
9.3.2.5. L'État haïtien évalue des projets de développement	372
9.3.2.6. L'État haïtien priorise des OCB	373
9.4. Une intervention interculturelle « pluriverselle ».....	375
9.4.1. Des projets ascendants : un changement de paradigme	375
9.4.2. Le fonctionnement des ONG du Nord	380
9.4.2.1. Des représentant.e.s d'ONG du Nord cohérent.e.s	380
9.4.2.2. L'ONG du Nord adopte des procédures administratives adéquates aux réalités haïtiennes	381
9.4.2.3. L'ONG du Nord est dotée de plus de ressources humaines et du personnel épanoui	381
9.4.2.4. L'ONG du Nord redefinit le triangle « temps-coûts-portée »	382
9.4.3. À propos des intervenant.e.s locaux.ales.....	385
9.4.3.1. Valoriser le savoir et le poste des intervenant.e.s	386
9.4.3.2. Des intervenant.e.s locaux.ales qui sont cohérent.e.s.....	387
9.4.4.3. Les ONG du Nord travaillent en collaboration	392
9.5. Repenser les pratiques d'intervention sur la base de la dignité, du respect et de la souveraineté	393
Conclusion.....	397
Bibliographie.....	406
Annexe 1 : Guide d'entretien	430

Annexe 2 : Données socioprofessionnelles	436
Annexe 3 : Grille d'observation participante	437
Annexe 4 : Grille d'analyse des documents institutionnels	438
Annexe 5 : Modèle de formulaire de consentement.....	439
Annexe 6 : Approbation éthique.....	444

Dédicaces

À ma mère, cette femme à l'amour inconditionnel
et au courage incommensurable!

À mon amour, ma lune, Olof!

À ma précieuse Thaïs Olana!

Et à vous deux,

Puissent vos souvenirs soient éternels!

Remerciements

Le doctorat n'est pas un parcours lisse. Il est truffé d'embuches qui te poussent à bout et te laissent seule face à toi-même et à tes limites. Dans ces instants, les rencontres et le réseau social qui t'entourent sont les meilleurs alliés dont tu puisses disposer. En ce sens, ce travail est le fruit de réflexions nourries par de nombreuses rencontres et de support au quotidien. Je ne saurai passer sous silence tous ces soutiens inlassables.

Je tiens d'abord à remercier ma directrice de thèse, Sonia Ben Soltane, qui a insufflé de la rigueur à ce travail. Merci de m'avoir épaulée dans des moments cruciaux de ce périple et de m'avoir ouvert les portes de la recherche.

Je n'oublie pas les membres de mon comité dont les discussions et les commentaires ont nourri ma réflexion et ont fait de cette thèse ce qu'elle est. Un merci spécial à Marc Molgat pour m'avoir encouragée et accompagnée dans les études de 3^e cycle.

Une mention spéciale aux professeur.e.s de l'École de service social et au personnel administratif qui m'ont aidée dans les dédales procéduraux de cette aventure doctorale.

Plus intimement, j'aimerais souligner le support de ma famille et de mes ami.e.s dans cette odyssee. Lors des périodes de noirceur, vous avez toujours été présent.e.s pour moi. Avec vos encouragements, vous avez su me faire garder le cap.

Un merci du fond du cœur à mon conjoint, Olof Suire, pour son support indéfectible, sa grande disponibilité et sa patience. Tu as été mon roc lors des moments de doutes et de lassitude. Tu as su trouver les bons gestes et les bons mots pour me revigorer.

De profonds remerciements à ma famille qui m'a encouragée à suivre ma passion. Vous avez été un pilier et une source de motivation. Un merci spécial à Béatrice, ma mère de cœur.

Je remercie des ami.e.s qui m'ont accompagnée dans cette épopée, Handy, Ricardo, Orlando, Evenold..., pour les fous rires et les discussions.

Une note de reconnaissance, et non la moindre, à tous.toutes ces intervenant.e.s locaux.ales qui ne cessent de donner le meilleur d'eux.elles-mêmes aux communautés haïtiennes, et particulièrement aux enfants haïtiens. Sans vous, cette thèse ne serait pas. Merci!

Liste des sigles et acronymes

ACDI : Agence Canadienne de Développement International

AFD : Agence Française de Développement

BID : Banque Interaméricaine de Développement

BM : Banque Mondiale

BPM : Brigade de Protection des Mineurs

BSEIPH : Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées

CARE : Cooperation for American Relief Everywhere

CIRH : Commission Intérimaire pour le Relèvement d'Haïti

CONADEP : Conseil National de Développement de Planification

CSCCA : Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif

FASCH : Faculté des Sciences Humaines

FMI : Fonds Monétaire International

GRAP : Groupe de Recherche en Administration publique et en Management International

IBESR : Institut de Bien-Être Social et de Recherche

IFI : Institutions Financières Internationales

IHE : Institut haïtien de l'Enfance

IHSI : Institut haïtien de Statistiques et d'Informatique

MAST : Ministère des Affaires Sociales et du Travail

MJ : Ministère de la Justice

MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

OCB : Organisme Communautaire de Base

OCDE : Organisation de Coopération et Développement Économique

OCHA : Office for the Coordination of Humanitarian Affairs

OEA : Organisation des États Américains

OFDA: Office of U.S. Foreign Disaster Assistance

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OXFAM : Oxford community for famin relief

PAPDA : Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif

SERA : Suivi Évaluation Redevabilité Apprentissage

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

USAID: United States Agency for International Development

Liste des figures

FIGURE 1 : Les dimensions de la colonialité de l'être et du sujet subalterne.....	87
FIGURE 2 : Variétés des postes occupés par les intervenant.e.s locaux.ales.....	133
FIGURE 3: Motivations plurielles de travail dans des ONG du Nord.....	157
FIGURE 4: Ligne hiérarchique des projets de développementT	183
FIGURE 5: Relation de pouvoir verticale entre acteurs internationaux et nationaux des projets de développement	238

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : Résumé du domaine de formation des enquête.é.s	130
TABLEAU 2: Présentation du profil des intervenant.e.s interviewé.e.s	144
TABLEAU 3: Liste des projets consultés	182

Introduction et problématisation de la recherche

Depuis plusieurs décennies, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) du Nord s'installent et s'impliquent en Haïti avec des objectifs visant l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus défavorisées, surtout lors des périodes de catastrophes et de crises sociopolitiques. En effet, à la suite de ces périodes, des fonds de financement ont été fréquemment alloués à Haïti pour l'aider à se relever. L'année 2021 a été significative de cette situation de crise ainsi que de l'insécurité généralisée qui gangrènent le pays.

Plusieurs facteurs sont énoncés dans l'explicitation des causes de la crise de 2021. Dans une entrevue réalisée par AYIBOPost (2021), un média local, Lyonel Trouillot, un éminent intellectuel haïtien, mentionne la logique impérialiste de l'Organisation des États Américains (OEA) et de l'Ambassade américaine pour expliquer cette crise. Selon Trouillot, ces institutions sont complices du maintien du régime du président Jovenel Moïse après le 7 février 2021. Cette date marque la fin de ce régime, d'après la Constitution, affirment plusieurs instances de la société haïtienne telle la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA). Cette position révèle donc toute l'influence de l'impérialisme des puissances du Nord dans la vie sociopolitique en Haïti (Perchellet, 2010a).

Cette crise a eu des effets sans précédent. Elle a entraîné une série de manifestations des Haïtiens, dont certaines avaient pour but de dénoncer le maintien illégitime du régime Jovenel Moïse au pouvoir et le support que lui donnaient des pays étrangers (Agence France-Presse [AFP], 2021a).

Durant cette même période, la situation haïtienne continuait à faire la une dans des médias internationaux, dont Le Monde (2021) et certains médias canadiens (à titre d'exemple, AFP,

2021b). Ces reportages présentaient des photos d'hommes, de femmes et d'enfants haïtiens vivant dans le dénuement le plus total (AFP, 2021b ; Le Monde, 2021). Ce dénuement était tel que beaucoup d'Haïtien.ne.s, accompagné.e.s parfois de leurs enfants, laissaient leur pays pour se rendre à l'étranger par des voies dangereuses. Sur les routes de cette immigration, il leur arrivait souvent des incidents majeurs. Plus particulièrement au cours du mois de septembre 2021, l'AFP (2021c) a relayé des images de garde-côtes américains à la frontière américano-mexicaine qui menaçaient de leur fouetter des migrant.e.s haïtien.ne.s dont certain.e.s accompagné.e.s de très jeunes enfants. Cette image évoque les traitements d'esclaves de l'époque coloniale. Par ailleurs, une lecture attentive de ces événements rapportés par les médias donne à penser que cette crise a des effets conséquents sur la vie des enfants haïtiens.

En effet, cette crise entraîne des conséquences négatives sur la société haïtienne en général, mais ses répercussions sur les nouvelles générations et spécialement sur les enfants sont encore plus importantes. Selon ce que rapporte l'*Office for the Coordination of Humanitarian Affairs* en 2021 :

[...] plus de 4,4 millions d'Haïtiens seront en insécurité alimentaire et parmi eux, 3,5 millions souffriront de vulnérabilités multidimensionnelles. Les femmes, les filles et les garçons, les personnes handicapées, celles en situation de déplacement et les habitants des communes enclavées restent toujours les plus touchés. (OCHA, 2021, p. 6)

La crise de 2021 fait suite à un ensemble de crises sociopolitiques et économiques en Haïti. Chaque fois, elles plongent le pays et, par la même occasion, les enfants, dans des situations de plus en plus inquiétantes. S'ils représentent une richesse humaine pour la société haïtienne, ces enfants vivaient depuis bien avant la crise de 2021 dans une atmosphère de peur, de misère et de marasme économique compromettante pour leur avenir. Selon une étude de Gordon et Nandy (2007), en 2005, les conditions de vie des enfants haïtiens étaient marquées par la pauvreté et de multiples privations. En 2005, 43 % des filles et des garçons haïtien.ne.s évoluaient dans une pauvreté

absolue, c'est-à-dire une pauvreté caractérisée par deux privations ou plus au niveau des besoins sociaux fondamentaux (nourriture, logement, soins de santé, éducation, etc.) (Lamaute-Brisson, 2015). La plupart de ces enfants n'ont pas accès à l'éducation, aux soins de santé, au logement ou parfois même à une famille qui prendrait soin d'eux. Dans ce contexte, nous pouvons conclure que les enfants haïtiens vivent dans une situation de crise sociopolitique aigüe et continue depuis bien avant l'année 2021.

Ces données viennent confirmer la nécessité d'intervenir tôt auprès des enfants haïtiens pour favoriser une amélioration de leurs conditions de vie et de leur avenir. En ce sens, nombre d'acteurs, dont des ONG du Nord, se penchent sur la situation des enfants haïtiens considérés comme étant à protéger des difficultés qu'ils vivent et des abus qu'ils subissent. À cette fin, plusieurs ONG du Nord élaborent et mettent en œuvre des projets de développement communautaire et social axés sur les enfants. Cette approche est désormais considérée comme incontournable pour faire face aux différents défis locaux en Haïti.

Le contexte entourant ces projets donne lieu à certaines impositions de la part de puissances étrangères en Haïti, tant sur le plan politique, économique que social (Perchellet, 2010a). Cette forme d'imposition, Hamadou Hampaté Bâ, un écrivain malien, l'a résumée ainsi : « la main qui reçoit est en dessous de celle qui donne » (Dufour, 2010, p.11). Cette imposition peut prendre plusieurs formes. En premier lieu, le financement de ces projets laisse clairement entrevoir une certaine ingérence des puissances étrangères en Haïti (Midy, 2011) que l'on peut constater dans leur intervention dans la politique, dans l'économie et dans l'offre des services sociaux en Haïti.

En deuxième lieu, la logique, la conception, la mise en application et l'évaluation de ces projets ne correspondent pas forcément aux réalités locales (Sylvestre, 2012). Cela pourrait contribuer à expliquer pourquoi ces projets n'arrivent pas toujours aux résultats escomptés (Lahens, 2014).

Une expérience professionnelle d'une année de pratique auprès des enfants, acquise sur le terrain dans une ONG du Nord en Haïti, couplée à ces constats, nous amènent à nous questionner sur ces projets. Si la perception des enfants haïtiens demeure centrale pour l'amélioration des projets, celle des intervenant.e.s locaux.ales est tout aussi importante, car elle est à même de révéler, à la fois les illustrations des ingérences évoquées plus haut, mais également les inadéquations de ces projets avec les besoins concrets des enfants haïtiens.

Dans le présent projet, nous nous intéressons donc aux expériences des intervenant.e.s locaux.ales auprès des enfants haïtiens dans un contexte où les projets de développement sont implémentés sur un fonds de rapports de pouvoir inégalitaires entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires de l'aide internationale au développement. Il s'agit du fondement de notre recherche, qui tente de répondre à cette question générale : Comment les intervenant.e.s locaux.ales conçoivent leurs expériences de travail dans des projets de développement centrés sur l'enfance promus par des ONG du Nord en Haïti ?

A- Objet de recherche

L'objet de recherche de la thèse est de situer et d'analyser les expériences des rapports de pouvoir des intervenant.e.s dans les projets de développement menés par des ONG du Nord en Haïti. Les écrits scientifiques sur lesquels nous nous basons laissent voir des rapports de pouvoir hégémoniques entre certains acteurs de développement (Thérien, 2001). Ces écrits scientifiques font état des aspects macrosociaux¹ de l'aide au développement, donc au niveau global - telles que les conditions de l'aide internationale -, et aussi mésosociaux, impliquant des structures

¹Pour une définition des focus macrosocial, méso social et micro social, voir : Barozet, E. 2019. Les échelles de la justice sociale : niveaux micro, meso et macrosociaux. Dans Sainsaulieu, I., Barozet, E., Cortesero, R., et Mélo, D. (Eds.), *Où est passée la justice sociale ? De l'égalité aux tâtonnements*. Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion.

intermédiaires de ces projets comme le rôle des ONG et de leurs interventions. Elle laisse de côté des aspects microsociaux de la gestion de l'aide, c'est-à-dire la dimension interpersonnelle, qui relève de l'ordre de l'interaction entre les individus dans les projets. Cela implique une quasi-absence des éléments liés à la perspective des enfants et de leurs familles et encore moins des éléments liés au point de vue des personnes qui font ces interventions.

Nous en savons très peu sur leur vécu, professionnel et personnel, leur ressenti et leurs perceptions au sujet de leurs interventions dans les ONG du Nord. Pourtant, la perspective des intervenant.e.s devrait être connue, reconnue et prise en compte (Lyet, 2021) dans la formulation, la mise en place et dans l'évaluation des projets de développement.

En tenant compte de ces constats, notre objectif principal est d'examiner la colonialité des expériences d'intervention vécues par les intervenant.e.s haïtien.ne.s. Nous voulons comprendre le prisme eurocentré qui opère, la plupart du temps, dans le travail des ONG du Nord intervenant auprès des enfants en Haïti. Principalement, nous voulons comprendre la manière dont les rapports de pouvoir des projets internationaux en Haïti et plus spécifiquement dans le cadre de projets destinés aux enfants modulent des expériences et des pratiques du point de vue de certain.e.s acteurs.rices plutôt que d'autres. Autrement dit, notre objectif principal n'est pas tant de faire une analyse de la manière dont est géré et déployé le dispositif du développement international que de comprendre les conséquences des pratiques néocoloniales qui caractérisent ce développement sur des intervenant.e.s locaux.ales, notamment des travailleurs.euses sociaux.ales.

Nous proposons d'examiner cette problématique à partir de la perspective des intervenant.e.s, car ils.elles sont des acteurs.trices de premières lignes dans l'exécution de ces projets. En effet, les ONG qui œuvrent auprès des enfants en Haïti emploient des intervenant.e.s locaux.ales pour

réaliser leurs projets (Louis, 2016). Ils.elles sont des acteurs.trices très important.e.s qui agissent comme intermédiaires entre les concepteurs de ces projets à l'extérieur du pays et les enfants haïtiens (et leurs familles) qui bénéficient de ces projets.

Les intervenant.e.s sont aussi des intermédiaires culturels qui doivent le plus souvent traduire ces projets en des actes et en des actions directes en plus de devoir faciliter leur réception par les familles et les enfants haïtiens. Ce travail de facilitation est multidimensionnel : il s'agit d'intervenir, de traduire linguistiquement et culturellement, d'organiser, de recruter, de dispenser, etc.

Malgré leur rôle très important, les intervenant.e.s haïtien.ne.s sont très peu examiné.e.s dans la recherche sur le sujet dans une perspective décoloniale. En effet, peu d'études sont réalisées sur ces intervenant.e.s, leurs défis, leurs besoins et leurs perspectives sur ces projets sur lesquels ils.elles collaborent. Dans la littérature consultée et portant sur le travail des ONG en Haïti, hormis dans le travail de Mathurin, Mathurin, et Zaugg (1989), les intervenant.e.s sont pratiquement absent.e.s.

Dans ce contexte, le choix d'examiner la perspective des intervenant.e.s prend une importance, non seulement parce que cette perspective permet de restituer le point de vue d'un.e acteur.rice central.e dans ce type de projets, mais également, car l'invisibilité des intervenant.e.s est elle-même un des symptômes des rapports de pouvoir et de domination que nous voulons examiner. Elle exprime une colonialité qui apparaît dans l'hégémonie que semblent avoir ces ONG en Haïti, dans la manière dont elles concurrencent les autorités locales et dans la façon dont elles produisent et dispensent des projets non appropriés aux besoins des enfants haïtiens. Ainsi, réfléchir à leurs expériences permettrait de saisir des enjeux cruciaux qui habitent les projets de développement centrés sur les enfants.

B. Pertinence, justification et contributions de la recherche

Ce travail revêt une pertinence à la fois scientifique et sociale. Notre recherche permettra de combler certaines lacunes dans les écrits scientifiques sur le travail social international ainsi que sur les projets de développement centrés sur l'enfance et promus par des ONG du Nord en Haïti. Elle permettra également d'étudier les interventions communautaires des ONG à partir d'une lecture critique des rapports de pouvoir. En effet, peu d'études se sont intéressées à l'enfance en Haïti (Institut du Bien-Être Social et des Recherches [IBESR], 2015) et encore moins à l'enfance dans les relations de coopération d'un point de vue décolonial ou à l'enfance en lien avec des projets de développement promus par des ONG du Nord. C'est en ce sens que ce travail propose des réflexions scientifiques sur les expériences de rapports de pouvoir dans les initiatives/projets de développement centrés sur les enfants implémentés par les ONG du Nord en Haïti. En somme, à travers cette exploration critique des projets des ONG du Nord auprès des enfants haïtiens, notre étude propose des pistes de réflexion théorique et des actions pour décoloniser les pratiques et l'intervention dans le domaine du travail social international et du développement international.

En outre, cette recherche contribuera à rendre visible des écrits d'auteur.e.s haïtien.ne.s qui ont une posture décoloniale. Cette contribution s'aligne à une positionnalité² décoloniale qui propose de se décentrer du rôle classique du.de la chercheur.se afin de proposer plutôt une démarche plus inclusive dans le processus de recherche et les interactions (avec les participant.e.s et les bénéficiaires directes et indirectes).

Le travail social international et le développement international partagent divers points communs. Les professionnels de ces deux domaines font souvent le même travail : on parle de développement international quand ce travail est accompli à l'étranger et de travail social quand ce même travail

²Notre positionnalité sera explicitée en profondeur dans notre cadre méthodologique.

est opéré au niveau national (Rosier, *et al.*, 2022). De plus en plus de travailleurs.euses sociaux.ales s'impliquent en effet dans des projets de développement mis en place par des ONG du Nord (Jollette, 2011).

En Haïti, les ONG du Nord emploient un grand nombre d'intervenant.e.s (Charles, 2019b; Schuller, 2015), dont un nombre important d'étudiant.e.s et praticien.ne.s en travail social (Jouthe et. al., 2005). Toutefois, la pratique de ces derniers.ères n'a pas suscité un grand intérêt pour la recherche dans ce domaine (Jouthe et. al., 2005). En effet, dans la recherche francophone en travail social, la pratique en contexte de développement international n'est pas une thématique centrale (Jollette, 2011). Au regard de ces constats, la présente recherche contribuera à questionner autant des pratiques d'intervention sociale que les comportements et les qualités professionnelles d'intervenant.e.s, dont des travailleurs.euses sociaux.ales, à travers des projets de développement d'ONG du Nord destinés aux enfants en Haïti .

Pour finir, Caron, Lee et Richard (s.d.) rapportent que des chercheurs.euses, Furman, Negi et Salvador (2010), et Moosa-Mitha et Ross-Sheriff (2010), ont constaté que le travail social peine à questionner les relations de pouvoir dominantes dans ses pratiques et ses perspectives théoriques, notamment les rapports Nord/Sud.

Dans ce sens, notre travail vise à proposer un regard décolonial sur les pratiques de travailleurs.euses sociaux.ales en Haïti. En effet, d'après Kleibl et ses collaborateurs (2019, cité dans Caron, Lee et Richard, s.d.), dans certains pays, le travail social découle de legs coloniaux et impérialistes qui ont accentué des hiérarchies déjà présentes dans ces pays. Selon Leroy (2021), l'apparition du travail social en Haïti et sa configuration s'expliquent en grande partie par sa vocation à opérationnaliser des politiques de développement impérialistes. La posture décoloniale, dans le cadre de cette recherche, est pertinente au regard de ces héritages. Elle mettra en lumière

des pratiques néocoloniales des ONG du Nord à propos des travailleurs.euses sociaux.ales et des pratiques de résistance de ces intervenant.e.s dans des projets de développement.

La pertinence scientifique et sociale de ce projet réside donc dans le fait qu'il s'intéresse à un groupe social (des intervenant.e.s locaux.ales) dont la voix n'est pas toujours entendue dans le domaine du développement international ou dans celui du travail social international malgré le fait que ces intervenant.e.s réalisent un travail important auprès des enfants haïtiens. Ce sont ces considérations qui justifient notre intérêt pour ces intervenant.e.s.

En termes de contribution, notre recherche concourra à rendre visible le travail des intervenant.e.s et leur expertise et à rendre leur parole audible afin de participer à leur pouvoir d'agir et de contribuer à valoriser leur expertise professionnelle.

Nous nous attendons à ce que les résultats de cette étude encouragent l'État haïtien à adopter des politiques sociales ajustées à la réalité des familles et des enfants haïtiens. Ces politiques pourront répondre à des lacunes, entre autres, dans les domaines de la santé et de l'éducation identifiées par l'Office de la Protection du Citoyen ([OPC], 2015, cité dans Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF], 2016).

De plus, nous nous attendons aussi à ce que les résultats de ce travail incitent les ONG du Nord à adopter des mesures et politiques ajustées à la réalité des intervenant.e.s haïtien.ne.s. L'adoption de ces mesures et politiques pourra améliorer les conditions de pratique et d'intervention des intervenant.e.s locaux.ales.

Aussi, les analyses développées dans cette thèse fourniront aux gestionnaires et aux intervenant.e.s des pistes de réflexion sur le sens de leurs interventions communautaires. Ces pistes pourront permettre une amélioration de leurs interventions au moyen d'ajustements respectueux du contexte

socioculturel et historique d'Haïti, ceci dans le but de développer de meilleures pratiques auprès des enfants dans les pays du Sud et de proposer des interventions communautaires dans un contexte de dignité et d'égalité pour les enfants et pour les intervenant.e.s haïtien.ne.s.

C. Questions de recherche

À la lumière de ces constats énoncés dans la problématique, dont ceux relatifs à l'invisibilité ou l'invisibilisation d'une catégorie d'acteurs.rices des projets de développement centrés sur les enfants, soit les intervenant.e.s locaux.ales, la question de recherche traduit un choix épistémologique et méthodologique en se focalisant sur ces acteurs.rices. Arrimée aux assises du courant théorique décolonial, la question de recherche vise à analyser la manière dont les rapports de pouvoir issus de la colonialité façonnent les expériences des intervenant.e.s locaux.ales dans les projets de développement des ONG du Nord. Suivant ces prémisses, notre question générale de recherche s'articule en ces termes : Comment les intervenant.e.s locaux.ales conçoivent leurs expériences de travail dans des projets de développement centrés sur l'enfance promus par des ONG du Nord en Haïti ? Comment interagissent-ils.elles avec les rapports de pouvoir hégémoniques qui se dédoublent à leurs milieux de travail ? Comment ces interactions façonnent-elles leurs identités personnelles et professionnelles ?

De manière plus spécifique, nous nous posons les questions suivantes : 1) Quelles sont les caractéristiques des intervenant.e.s locaux.ales engagé.e.s dans des projets de développement centrés sur les enfants dans les ONG du Nord ? 2) Comment les rapports de pouvoir dans ces projets affectent-ils les expériences de ces intervenant.e.s, notamment leurs interventions auprès des bénéficiaires? 3) De quelles manières ces rapports de pouvoir se jouent-ils quotidiennement dans les rôles des intervenant.e.s locaux.ales ? 4) Quelle lecture peut-on dégager de ces projets qui sont

le plus souvent conçus de manière descendante ? L'ensemble de ces questions nous orientent vers des objectifs complexes à la fois sur le plan théorique et sur le plan pratique.

D. Objectifs de la recherche

Les questions formulées dans la section précédente permettent de déterminer plusieurs objectifs à cette recherche. Le premier objectif, théorique, permet de contribuer aux théories décoloniales en apportant une lecture inédite des projets de développement centrés sur les enfants en Haïti.

Nous avons aussi établi plusieurs autres objectifs concrets liés à l'intervention dans le domaine du développement Nord-Sud. À ce titre, nous poursuivons les objectifs suivants : 1) dresser un portrait des intervenant.e.s locaux.ales haïtien.ne.s qui pratiquent auprès des enfants dans les projets de développement centrés sur les enfants promus par les ONG du Nord, 2) analyser la manière dont les rapports de pouvoir néocoloniaux influencent les pratiques et les expériences des intervenant.e.s dans ces types de projets et leurs répercussions sur les rapports entre ces intervenant.e.s et les bénéficiaires, 3) comprendre le rôle des intervenant.e.s dans ce type de projets et documenter leurs expériences comme un indicateur des rapports de pouvoir relevant de la colonialité entre ces ONG du Nord et leurs employés locaux, 4) proposer une lecture critique de ces projets qui met en avant leur mode de fonctionnement du haut vers le bas (*top-down*) et proposer des stratégies d'interventions qui soient plus inclusives des savoirs et des expertises locales.

Dans ce qui suit, nous allons procéder à une mise au point de l'aide internationale au développement en Haïti, avec un intérêt particulier pour les projets de développement. Cette mise au point sera d'abord faite à partir d'une recension des écrits (chapitre 1), afin de comprendre les rapports de pouvoir qui se jouent dans les projets de développement. Nous allons ensuite étayer la posture théorique et conceptuelle privilégiée pour aborder la présente recherche (chapitre 2). Notre choix s'est porté sur la posture décoloniale, plus précisément le concept de colonialité de l'être.

Dans une troisième section, nous allons présenter la méthodologie que nous avons suivie pour mener cette recherche (chapitre 3). Cette présentation inclura une description détaillée des différentes étapes de la collecte jusqu'à l'analyse des données. Nous présentons les données recueillies dans le chapitre 4. En raison de la densité des données, nous avons fait le choix de présenter l'analyse et la discussion dans chacun des 5 autres chapitres (chapitres 5, 6, 7, 8 et 9).

Pour finir, nous allons faire un résumé des chapitres de la thèse en détaillant des retombées et des propositions de la recherche, puis, nous allons clore nos réflexions par de nouvelles perspectives de recherche.

Chapitre 1 : Penser des services destinés au bien-être de l'enfance à travers des projets de développement des ONG du Nord en Haïti : mise en contexte de ces projets

[...] lorsqu'elle [l'aide internationale] devient structurelle, lorsqu'elle se substitue à l'État dans toutes ses missions, on aboutit alors à une déresponsabilisation collective. S'il existe une preuve de l'échec de l'aide internationale, c'est Haïti. Le pays en est devenu la Mecque [...]. La communauté internationale a le sentiment de devoir refaire chaque jour ce qu'elle a terminé la veille. La fatigue d'Haïti commence à poindre.

(Seitenfus, 2010, paragr. 5)

Les enfants sont des cibles importantes aussi bien en travail social de manière générale que dans l'aide humanitaire internationale et l'aide internationale au développement. En effet, les enfants sont devenus un public cible à part entière de l'aide humanitaire internationale apportée par des ONG humanitaires après les guerres et les catastrophes (Dugue, 2007; Droux, 2011; Maietta, 2015). Ils sont aussi devenus l'objet de l'aide internationale au développement (De surmain et Bonnet, 2014), car ils sont considérés comme une priorité politique, économique et sociale pour l'État (Borda Carulla, 2014). Le développement que l'aide internationale tente d'apporter aux pays du Sud a évolué avec le temps, il a muté en « doctrine » comme le conçoit Gilbert Rist (Borda Carulla, 2014). Cette « doctrine » du développement a gagné les institutions internationales, après le sommet mondial pour les enfants à New York, en 1990 (Borda Carulla, 2014; Dugue, 2007).

À partir de ce moment-là, les enfants sont devenus un enjeu majeur dans les projets de développement des pays du Sud, d'où leur centralité dans les stratégies portant sur l'avenir du monde, et dans de nombreux projets de développement mis en place par des organismes internationaux sur des territoires des pays du Sud (Borda Carulla, 2014). Malgré leur importance, la recherche scientifique explore peu ces projets sous les angles du rôle et de la place des intervenant.e.s locaux.ales ainsi que du rôle des dynamiques de pouvoir (Nord/Sud) dans ces

projets. De plus, elle s'intéresse très peu aux effets de ces projets sur ces intervenant.e.s et sur les sociétés qui les reçoivent.

L'objectif de ce chapitre est d'apporter une contextualisation des projets de développement en Haïti. Pour cela, nous nous pencherons d'abord sur le contexte général de l'aide internationale au développement en Haïti dans la section 1.1. Ensuite, dans la section 1.2, nous nous concentrerons sur l'aide internationale au développement comme outil de domination à travers les ONG du Nord en Haïti. Dans la dernière section, nous proposons une analyse des projets de développement centrés sur les enfants en Haïti et menés par des ONG du Nord. Nous verrons que cette aide est à la base d'un ensemble de mesures qui ne favorisent pas réellement le bien-être des enfants, d'où la contradiction entre les ambitions de ces projets et leurs effets concrets.

1. Mise en contexte de l'aide internationale au développement en Haïti

Une littérature récente et critique sur le développement international permet de voir l'aide internationale au développement comme un instrument de domination impérialiste des pays occidentaux sur des pays du Sud (Perchellet, 2010a; 2010b). Cette aide permettrait à des puissances impérialistes comme les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, entre autres, de maintenir des zones d'influence politique et économique (Sogge, 2003).

Dans les sous-sections suivantes, nous allons décrire la nature de l'aide internationale au développement vers les pays du Sud (section 1.1.1). Par la suite, nous analyserons la nature de cette aide spécifiquement en Haïti (section 1.1.2.). Pour finir, nous dégagerons des liens entre cette aide et le bien-être des enfants haïtiens (section 1.1.3.).

1.1.1. L'aide internationale au développement vers les pays du Sud : une aide ambiguë

L'aide internationale au développement est devenue incontournable dans les relations internationales depuis l'élaboration du Plan Marshall par les États-Unis pour le redressement de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale (Corsino, 1998; Houtart, 1998; Navarro-Flores, 2011; Voltaire, 2019), et plus tard, pour le relèvement des pays du Sud sortis de la colonisation, particulièrement ceux de l'Afrique et de l'Asie (Corsino, 1998; Navarro-Flores, 2011; Voltaire, 2019). Cette aide deviendra par conséquent incontournable dans les rapports Nord/Sud, et notamment dans le processus de développement des pays du Sud (Thérien, 2001).

À travers l'histoire récente, le redressement ou le relèvement de pays dévastés par les guerres ou par les catastrophes naturelles peut être un motif pour y introduire l'aide au développement. Selon certain.e.s chercheurs.euses, d'autres motivations sont à la base de l'aide internationale. D'après Carbonnier (2010), depuis 1950, le lien entre sécurité et développement offre une appréciation des motivations de l'aide internationale au développement. À ce sujet, selon certain.e.s chercheurs.euses, l'objectif du Plan Marshall consistait en réalité à endiguer le communisme (Carbonnier, 2010; Houtart, 1998; Thérien, 2001). De surcroît, à la base de cette vision du développement, se situe également la diffusion du modèle civilisationnel occidental (Rist, 2013) dans les pays du Sud. Cette vision du développement international fera l'objet de multiples critiques.

Plusieurs critiques sont adressées à l'aide internationale au développement. Une littérature critique récente montre qu'elle a très peu contribué au redressement des pays du Sud, dont Haïti (Lopez, 2015), car elle aboutit souvent à des résultats insignifiants ou qui ne produisent des effets qu'à court terme (Lahens, 2014).

Aussi philanthropique que soit cette aide, elle est vue comme une velléité hégémonique destinée à concevoir et maintenir une domination (Latouche, 1983) politique et économique du Nord sur le Sud (Sogge, 2003). Pour Sogge (2003), l'aide internationale au développement n'est pas une affaire de bienfaisance, mais de pouvoir. L'auteur montre que ce sont plutôt les pays du Nord qui prennent des ressources des pays du Sud, notamment par la fuite des capitaux, l'exode des cerveaux, le remboursement de la dette des pays du Sud, les barrières commerciales imposées par le Nord, etc. (Sogge, 2003)

Par ailleurs, d'autres chercheurs.euses estiment que l'aide internationale au développement est une nouvelle forme de relation entre pays impérialistes et pays du Sud, qui remplacerait les liens coloniaux (Dufour, 2010; Mathurin, Mathurin et Zaugg, 1989; Sogge, 2003; Voltaire, 2019). Dans ce rapport, les pays riches ont remplacé les anciens pays colonisateurs (Ardant, 1965).

Les principaux pays à fournir l'aide internationale au développement sont des pays occidentaux. De fait, jusqu'en 1955, les États-Unis, l'Angleterre, et la France accordaient 90 % de l'aide internationale, suivis par le Canada, la Suisse, l'Allemagne (Thérien, 2001). Les États-Unis faisaient de cette aide un instrument de *containment*, c'est-à-dire d'endiguement de l'idéologie communiste du bloc soviétique de l'époque vers le reste du monde (Thérien, 2001). La Grande-Bretagne et la France s'en servaient comme un outil de maintien de leur puissance impérialiste (Mathurin, Mathurin et Zaugg, 1989; Sogge, 2003; Thérien, 2001), c'est-à-dire de contrôle sur leurs anciennes colonies.

Différentes institutions sont mises en place afin de faire parvenir l'aide internationale au développement aux pays du Sud. Ainsi, le cadre institutionnel qui soutient l'aide internationale au développement compte quatre types d'intervenant.e.s (Mathurin, Mathurin et Zaugg, 1989; Voltaire, 2019). Trois qui interviennent dans l'aide publique au développement : 1) les organismes

internationaux de financement, 2) les organismes internationaux rattachés au système des Nations Unies et 3) les agences de coopération bilatérale des pays occidentaux (Mathurin, Mathurin et Zaugg, 1989). Le quatrième acteur comprend des organismes privés et des organismes associatifs et caritatifs occidentaux (Mathurin, Mathurin et Zaugg, 1989). Les organismes internationaux de financement, comme la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI) assurent le financement des infrastructures de l'aide et les liquidités indispensables aux processus économiques du développement (Navarro-Flores, 2011).

Ces organismes internationaux ont permis aussi de diffuser le concept du développement tel que le conçoivent les théories économiques occidentales (Navarro-Flores, 2011), tels la croissance économique et l'individualisme (Rist, 2013). L'ONU et les institutions qui lui sont rattachées comme l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ont pour mission de maintenir la paix et de promouvoir le développement à l'aide de programmes d'assistance technique aux gouvernements des pays du Sud (Mathurin, Mathurin et Zaugg, 1989). Cette réalité fait en sorte que l'ONU et ses institutions jouent un rôle sociopolitique important dans le développement. Quant aux institutions bilatérales telles que l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI³) et le *United States Agency for International Development* (USAID), l'Agence des États-Unis pour le développement international, ce sont des institutions à travers lesquelles les gouvernements de chaque pays font parvenir leurs contributions aux pays du Sud selon les objectifs et les priorités des pays du Nord (Navarro-Flores, 2011).

³ L'ACDI est maintenant nommée Affaires Mondiales, mais ses attributions n'ont pas changé. C'est l'organisme qui gère les relations entre le Canada et d'autres pays, entre autres, en matière de commerce international, de développement international et d'aide humanitaire.

Dans les pays du Sud, notamment en Haïti, ces institutions particulièrement le FMI, la BM et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) ont joué un rôle majeur dans l'instauration des privatisations et des programmes d'ajustements structurels ultralibéraux (Dorvilier, 2012; Mbembe, 1990; Schuller, 2015; Vergès, 2018). Ces privatisations et programmes devaient assurer l'efficacité, le contrôle et la pérennité du rapport économique (Navarro-Flores, 2011) d'accumulation et d'exploitation des pays du Sud, instauré depuis l'époque coloniale par les pays du Nord.

Dans cette structure d'aide, le pouvoir est généralement asymétrique. Dans les prises de décisions, ce sont les acteurs occidentaux (États-Unis, France, l'Angleterre, la Suisse, le Canada...) qui ont la primauté sur les pays dits en voie de développement (Brésil, Chine, Taiwan) (Thérien, 2001) au détriment de ces derniers.

En somme, les relations qui relèvent de l'aide internationale au développement entre pays du Nord et pays du Sud traduisent en général différentes formes subtiles d'ingérence des pays du Nord dans les affaires des pays du Sud, qui vont de pair avec des formes d'assujettissement de certains pays du Sud, comme Haïti.

1.1.2. L'aide internationale au développement en Haïti, généalogie d'un outil d'assujettissement

En Haïti, l'aide internationale au développement ne fait pas exception à ce que nous venons de décrire car on y constate une prépondérance des objectifs des pays du Nord. En fait, dans le préambule du Projet de loi de la politique de coopération d'Haïti, le Gouvernement énonce que :

Les bailleurs de fonds continuent le plus souvent de promouvoir leurs propres objectifs, lesquels sont plus politiques que visant au développement, au lieu de s'aligner sur ceux du pays. Une proportion considérable de l'aide reste hors plan et hors budget traduisant l'absence de cadrage avec les priorités et les systèmes

gouvernementaux. (MPCE, « Politique nationale » (en cours de validation par le gouvernement haïtien), paragraphe 1.10., cité dans Charles, 2019a, p. 58)

Cet extrait souligne le fait que cette aide, en raison des conséquences qui l'accompagnent, s'apparente plus à un levier économique des pays donateurs, c'est-à-dire comme un outil d'assujettissement de la population haïtienne, à la fois par des gouvernements haïtiens (Schuller, 2015) et par des donateurs occidentaux (Perchellet, 2010a) pour les raisons que nous présenterons plus bas.

Plusieurs chercheurs.euses critiquent cette aide, dont Schuller (2015), qui démontre que c'est une charité qui tue au lieu d'aider. Plusieurs des études menées sur la coopération internationale en Haïti en général et sur l'aide internationale au développement en particulier, sont très critiques : elles interrogent l'efficacité de la coopération. Ces études estiment que cette aide n'a pas réellement réussi à apporter des changements considérables dans la situation d'appauvrissement d'Haïti (Lahens 2014; Sánchez Gutiérrez et Gilbert, 2019).

Cette aide internationale au développement a débuté avec la dictature de François Duvalier (1957-1971) à la suite de l'occupation américaine de 1915 (Schuller, 2015). Cette dernière avait aggravé la pauvreté, surtout en milieu rural, par une politique dont l'objectif était le monopole politique et économique et la contrainte physique légitime sur des Haïtiens.e.s. En effet, au cours des 19 années d'occupation, des entreprises des États-Unis, alors à la poursuite de terres dans les Caraïbes, ont remplacé les petits paysans haïtiens (Rocheman, 2014), et les ont chassés de leurs terres, leur source de revenus première (Castor, 1987). L'historienne haïtienne Castor (1987) explique que l'occupation américaine d'Haïti a exploité et dépossédé la masse paysanne de ses terres avec brutalité et a favorisé le pillage des ressources du pays sous couvert d'une mission civilisatrice. Depuis lors, Haïti fait face à une grave crise socioéconomique constante qui touche toutes les couches de la population.

Cette crise s'est amplifiée avec la dictature des Duvalier. Les paysan.ne.s, les fermier.ère.s, les métayer.ère.s et les moyen.ne.s propriétaires qui avaient conservé leurs terres après l'occupation américaine ont dû les vendre pour financer des voyages à bord de bateaux de fortune vers d'autres îles des Antilles et des États-Unis (Mathurin, Mathurin, et Zaugg, 1989). Tous.toutes ceux.celles qui ne pouvaient se payer ces voyages se rendirent en République dominicaine pour travailler dans des champs (Mathurin, Mathurin, et Zaugg, 1989). Les classes dominantes, de leur côté, ont délaissé l'agriculture pour investir d'autres secteurs économiques comme la sous-traitance et l'agro-industrie (Hector, 2018; Mathurin, Mathurin, et Zaugg, 1989). Face à cette crise socio-économique, le gouvernement de Jean-Claude Duvalier adopta un projet, qu'il exposa comme sa révolution économique du pays, mais qui était réellement imposé par l'administration américaine⁴ (Schuller, 2015; Lespinasse, 2016) et qui se solda par un échec⁵ et accentua la dépendance du pays par rapport aux puissances économiques extérieures (Mathurin, Mathurin, et Zaugg, 1989).

Le montant de l'aide internationale au développement accordée au pays, durant les 29 années de règne des Duvalier (1957-1986), s'élève à 40 millions de dollars américains (Lahens, 2014) et a surtout servi à enrichir la famille des Duvalier, à financer la police secrète (les *tontons makout*) et à payer les cadeaux somptueux de Jean-Claude Duvalier⁶ à sa femme (Schuller, 2015) au lieu de répondre aux besoins réels de la population haïtienne.

⁴ Ce projet fut esquissé par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement (BIRD), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la BID et l'USAID. Le projet devait permettre à Duvalier fils d'opérer la révolution économique qu'il prônait (Mathurin, Mathurin, et Zaugg, 1989).

⁵ Le déficit de la balance de paiement est passé de 26 millions de dollars en 1955 à 155 millions de dollars en 1970, et celui de la balance commerciale, de 18, 5millions à 135 millions selon Honorat (1983, cité dans Mathurin, Mathurin, et Zaugg, 1989).

⁶ Jean-Claude Duvalier est le fils de François Duvalier de qui il a hérité le pouvoir, il a dirigé le pays de 1971 à 1987. Son père, qui gouverna Haïti de 1957 à 1971, avait instauré une dictature héréditaire. Cette dernière prendra fin en 1987, à la suite du départ de Duvalier Fils (Péan, 2012).

Selon des données du FMI, en 1980, sur les 22 millions de dollars (l'équivalent de 175 millions de dollars américains aujourd'hui) prêtés à Haïti, le régime des Duvalier en a détourné 20 millions (Schuller, 2015). Selon Duhaim (2002), 5.7 millions de la somme empochée par les Duvalier est dissimulée dans une banque suisse (cité dans Schuller, 2015). En effet, le régime des Duvalier s'est livré à un détournement colossal des fonds publics (Péan, 2012) qui a eu des répercussions incommensurables sur la population haïtienne. Un an après l'exil des Duvalier, en 1987, la dette haïtienne envers les institutions financières internationales s'élevait à 844 millions de dollars et celle-ci fut transférée au peuple haïtien (Schuller, 2015).

La gestion économique du pays par les Duvalier a abouti à la privatisation du système de santé et de l'éducation. Les missionnaires et les ONG ont alors investi les secteurs de l'éducation et de la santé (Schuller, 2015). Cet investissement est tel que les statistiques révèlent, qu'en 1991, des missionnaires et des ONG administraient 90 % des cliniques et 85 % des écoles en Haïti (Schuller, 2015). Plus de vingt ans plus tard, 90% des services de l'éducation sont gérés par le secteur privé incluant les missionnaires et les ONG (IBESR, 2015). Il ne fait pas de doute que cette privatisation a énormément touché les enfants haïtiens, particulièrement ceux provenant de familles pauvres, car l'État haïtien s'est désintéressé de leur sort.

Au-delà de la question de la corruption générée par l'aide internationale au développement, de nombreuses recherches soulèvent la problématique de la dette extérieure d'Haïti envers ses créanciers, l'argent détourné par les Duvalier étant encore une dette à rembourser par les Haïtiens. En 2009, cette dette plafonnait à 165 millions de dollars et était répartie entre les institutions financières internationales (IFI) de la manière suivante : 1) la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et le Fonds Monétaire International, les plus gros créanciers de la portion multilatérale de la dette extérieure haïtienne avec respectivement 417,5 millions de dollars et

165,6 millions; 2) et la Banque Mondiale, avec 38,8 millions de dollars (Perchellet, 2010a). Certaines de ces dettes ont été effacées, mais Haïti reste toujours dépendante des prêts des grandes puissances, à la fois pour rembourser sa dette extérieure et pour se développer.

Ce qui est surtout à retenir de la croissance de la dette d'Haïti envers les grandes puissances internationales, c'est qu'elle profite à des catégories bien spécifiques de la société haïtienne : l'élite politique et économique locale, puis une élite étrangère. Cette aide, par ailleurs, soumet le peuple haïtien, dont les conditions de vie ne cessent de se dégrader, aux puissances impérialistes. Ce sont les catégories sociales les plus précaires et fragiles qui se retrouvent en difficulté pour scolariser leurs enfants et pour bénéficier des soins de santé les plus élémentaires, en plus de faire face à des famines sévères. En 2008, le pays a connu plusieurs jours d'émeutes de la faim (Dorvilier, 2012) en raison de l'augmentation vertigineuse des prix des produits alimentaires de base. Le prix du sac de riz était passé de 175 gourdes à 350 gourdes en peu de jours; beaucoup d'Haïtiens n'arrivaient plus à nourrir leur famille convenablement (Perchellet, 2010a).

La dette extérieure d'Haïti et la situation de corruption de l'État haïtien, à la suite du départ des Duvalier, incitèrent la communauté internationale à faire pression sur le premier gouvernement de Jean-Bertrand Aristide (1990-1991) pour signer l'accord de *Governor's Island*, en 1993, et l'accord avec le Club de Paris, lesquels abandonnèrent le contrôle du pays aux institutions internationales comme le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) (Schuller, 2015). Ces accords, notamment celui du *Governor's Island*, stipulent que ces institutions avaient pour mission, entre autres, d'apporter une assistance financière et technique au développement en Haïti. En ce sens, elles y implantèrent des programmes d'ajustements structurels et de privatisation. Au sujet des conséquences de ces programmes d'ajustements structurels et de privatisations, Perchellet déclare que :

La libéralisation des échanges et la privatisation des entreprises publiques ont pour objectif d'apporter sur un plateau l'économie haïtienne aux sociétés transnationales, au détriment de l'État et de l'intérêt général. Le pays devient de plus en plus dépendant des financements étrangers qui viennent principalement des IFI. En organisant cette situation de dépendance, les bailleurs de fonds continuent d'imposer leurs conditions néfastes tout en obligeant les États à la rigueur budgétaire. Cela signifie, dans la pratique, un gel ou une baisse des dépenses publiques, afin de rembourser une dette illégitime et d'obéir aux injonctions des créanciers. En somme, l'État doit se déposséder lui-même des biens qu'il possède et ce sont les populations qui en font les frais. Haïti n'échappe pas à la règle. (Perchellet, 2010, p.7)

Ces programmes ont donc entraîné des conséquences déplorables sur la vie politique, économique et sociale des Haïtiens. Ces programmes et les politiques qui en découlent sont à la base de pertes d'emplois, d'une hausse du chômage, du sous-emploi, du développement plus accru du secteur informel, et de la dégradation du secteur agricole qui a contribué à saper la capacité d'autosuffisance alimentaire du pays (Perchellet, 2010a; Sainsiné, 2007). À la suite de quoi, le pays est tombé dans une spirale de prêts et de dépendance économique et politique envers les puissances étrangères. Ces conséquences économiques ont favorisé une perte d'autonomie financière et de souveraineté du pays.

Les politiques de privatisation et d'ajustements structurels ainsi que la politique d'austérité budgétaire dictée par les IFI ont eu pour effets la réduction considérable des dépenses publiques en matière de desserte de services sociaux et de protection sociale (Perchellet, 2010a). Haïti a ainsi vu son système de protection sociale s'émietter progressivement. Ces programmes et politiques vont à l'encontre des intérêts de la population haïtienne (Perchellet, 2010a; Sainsiné, 2007), s'accompagnent d'un effondrement de son niveau de vie (Chalmers, 1999) et d'une accentuation de son niveau de pauvreté (Pierre, 2008). En parallèle, les programmes mis en œuvre par les autorités haïtiennes dans la dynamique du développement international (libéralisation des échanges, privatisation) apportent maints bénéfices aux entreprises états-uniennes et à l'élite locale

alors que les Haïtien.ne.s, particulièrement les catégories les plus fragiles de la population, comme les paysan.ne.s, les femmes et les enfants sont les principaux.ales exclu.e.s (Houtart, 1998; Sainsiné, 2007; Perchellet, 2010a).

Après la fin du mandat de Jean Bertrand Aristide, en 1995, le pays a pu bénéficier de l'aide internationale. Par exemple, entre 1995 et 1999, la Banque Mondiale (2002) accorda une aide de 25 millions de dollars américains par année à Haïti. La majeure partie de cette aide passa par l'intermédiaire des ONG, car le Congrès des États-Unis, dirigé par les Républicains, en 1995, recommanda à l'USAID de financer les activités des ONG du Nord au détriment du gouvernement haïtien (Schuller, 2015). Il en a résulté un affaiblissement du pouvoir public qui a ensuite été exacerbé à la suite du séisme du 12 janvier 2010.

En 2010, pour faire face à la situation de chaos⁷ entraîné par le séisme, la Commission Intérimaire pour le Relèvement d'Haïti (CIRH)⁸ a été mise sur pied. Sa responsabilité était de centraliser les fonds reçus pour la reconstruction d'Haïti et de coordonner les actions de divers acteurs, dont les ONG (Perchellet, 2010a; Kennard, 2012). Dans les faits, des travers dans le fonctionnement et les pratiques de ce comité ont été relevés (Seteinfus, 2020). En outre, cette structure a opéré un ascendant politique et économique dans la reconstruction du pays au lendemain du séisme. Elle a consolidé un système décisionnel dans lequel les Haïtien.ne.s qui en faisaient partie n'ont pas réellement de pouvoir, au profit des membres issus des pays du Nord qui eux détenaient le pouvoir politique et économique (Kennard, 2012). Profitant de cet état de crise, les États-Unis et d'autres pays du Nord ont tiré le maximum de profit des dons promis au pays à travers la CIRH, qui

⁷ Cette catastrophe a entraîné plus de 300 000 morts, 220 000 blessés et 1,5 million de personnes ont été privées de logement (Schuller et Morales, 2012).

⁸ La Commission Intérimaire pour le Relèvement d'Haïti (CIRH) était dirigée par l'ancien président américain Bill Clinton. Elle comptait vingt-six membres, dont douze haïtiens, ce qui les laissait sans majorité de vote (Kennard, 2012).

s'élevaient à 9,9 milliards de dollars (Perchellet, 2010a). Dans cette structure, promue par les pays du Nord, Kennard souligne, en évoquant l'extrait d'un journal du *Washington post* publié en janvier 2011, le fait suivant :

Il y a un déséquilibre de pouvoir dramatique entre la communauté internationale – sous direction américaine - et Haïti [au sein de la CIRH]. La première monopolise le pouvoir économique et politique et décide de tous les coups. [...] L'accent n'a jamais été mis sur le renforcement des capacités locales - tout travail devait être sous-traité à des entreprises étrangères ou à des ONG par la CIRH. [Traduction libre]. (Kennard, 2012, paragr. 25)

Ce mode de fonctionnement révèle que les bailleurs agissent dans leur propre intérêt (Perchellet, 2010a; Sánchez Gutiérrez et Gilbert, 2019) et dans celui des ONG du Nord (Schuller, 2015; Seitenfus, 2020) qui incarnent des solutions de rechange (Voltaire, 2019) à l'État haïtien déjà morcelé par les politiques ultralibérales et contribuent ainsi à sa perte d'autonomie (Schuller, 2009). Haïti est donc un exemple éloquent du détournement de l'aide internationale au développement et d'un processus d'affaiblissement de l'État des pays du Sud par les puissances impérialistes du Nord. Compte tenu de ces enjeux, la dépendance du pays envers l'aide internationale participe à la déresponsabilisation du gouvernement à satisfaire les besoins de base de la population haïtienne (Dupuy, 2011).

Fort de ce constat, Camille Chalmers, directeur général de la Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA) affirme de manière vigoureuse que le CIRH est le symbole que les instances décisionnelles haïtiennes ont perdu leur souveraineté au profit des occupants et administrateurs internationaux du pays (Perchellet, 2010a).

Somme toute, l'engouement des grandes puissances à apporter leur aide à Haïti pour sa reconstruction après le séisme du 12 janvier 2010 met en lumière les velléités de ces puissances (États-Unis, France, Canada, etc.) à se positionner pour préserver et renforcer leurs multiples

intérêts qui sont surtout économiques et géostratégiques (Perchellet, 2010a; Sánchez Gutiérrez et Gilbert, 2019).

Tout bien considéré, l'aide internationale au développement accordée à Haïti par les pays du Nord, s'est révélée, dans ses conséquences et ses effets paternalistes, un outil d'ingérence dans la gestion politique, économique et sociale d'Haïti, en parallèle à l'affaiblissement du pays. Cette aide était liée à des domaines divers, était portée par des structures variées et ciblait de multiples catégories d'usager.ère.s. Ces particularités (domaines, structures institutionnelles, public cible) la façonnent. Dans la suite, nous nous pencherons sur l'aide internationale au développement destinée aux enfants.

1.1.3. L'aide internationale au développement et le bien-être de l'enfance

Deux formes d'intervention ou d'aide internationale des ONG sont à distinguer, il s'agit d'abord de l'aide humanitaire et ensuite de l'aide internationale au développement. Ces deux modes d'intervention supposent des logiques différentes. Pour certain.e.s chercheurs.euses, l'aide humanitaire est ponctuelle, à court terme et souhaite favoriser des résultats immédiats, tandis que l'aide au développement est à long terme et aspire à un changement social volontaire et programmé (De Suremain et Bonnet, 2014), dans une perspective progressiste et communautaire chère au travail social.

L'aide internationale aux enfants s'enracine dans les secours apportés par de multiples acteurs à la suite des différentes guerres (Maietta, 2015) qui ont créé des problématiques internationales d'une nouvelle envergure (Dugue, 2007; Droux, 2011). La Première Guerre mondiale a favorisé la prise en compte de l'enfance et de sa protection sur la scène internationale. Cette guerre et les conséquences qu'elle a engendrées ont créé une émotivité envers les plus jeunes victimes (Girard,

2014). Ces conséquences porteront les sociétés occidentales à considérer les enfants sous un angle plus altruiste et protecteur (Dugue, 2007). En même temps, elle a occasionné la création d'organes décisionnels au niveau mondial pour une meilleure gestion des rapports de coopération internationale, comme la Société des Nations (SDN), qui a elle-même accéléré la création du Comité de protection de l'enfance (Dugue, 2007; Droux, 2011). Grâce à ce comité, la protection de l'enfance va s'internationaliser, se globaliser (Dupont-Bouchat, 2003; Droux, 2011) et aussi s'institutionnaliser de manière interétatique (Dugue, 2007).

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies (ONU) va s'intéresser à la protection de l'enfance par la création du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), lequel est consacré au secours de l'enfant à l'échelle internationale (Dugue, 2007). Dès sa création, ce fonds va s'imposer dans le domaine de l'aide pratique et concrète à l'enfance et aura un statut permanent en 1953 (Girard, 2014).

Cinq ans après que les enfants ont été promus au rang de priorité politique, économique et sociale des pays du Sud par les institutions internationales (Borda Carulla, 2014; Dugue, 2007), l'UNICEF renforce et institutionnalise cette vision dans son rapport de 1995 du sommet de Copenhague :

L'UNICEF pense que le moment est venu de placer les besoins et les droits des enfants au centre même de la stratégie de développement. [...] Avec le sommet de Copenhague, le moment est venu de voir cette question de la protection de l'esprit qui grandit et les corps des enfants non pas comme une question périphérique, à traiter avec un peu plus de sympathie et de charité, mais comme une question qui fait partie intégrante de presque tous les autres points de l'ordre du jour de Copenhague. [...] Depuis le sommet mondial pour les enfants en 1990, il a été démontré que mettre les enfants au centre de la stratégie n'est pas seulement une proposition logique, mais aussi réalisable. [Traduction libre] (UNICEF, 1995, p. 9-11).

Les enfants s'illustrent ainsi comme des enjeux d'avenir pour le développement des pays d'où leur centralité dans les stratégies portant sur l'avenir du monde. Les enfants sont valorisés et sont au

cœur de la stratégie du développement uniquement par le fait d'être des enfants (Girard, 2014). Cette vision amène à la promulgation de diverses conventions relatives aux droits des enfants (1924 ; 1948 ; 1959 et 1989⁹).

La déclaration de l'UNICEF de 1995 consacre un nouveau tournant dans la compréhension de l'enfance. L'extrait précité laisse voir que la préparation de cet avenir nécessite un regard sur le présent des enfants et une adoption de comportements, de politiques et de programmes leur permettant de développer des compétences et des qualités citoyennes, lesquelles s'inspirent le plus souvent d'un discours néolibéral (André, 2014; Leblanc et Kœnig, 2014; Valentin et Meinert, 2009). Ce besoin d'inculquer la citoyenneté aux enfants concerne à la fois les enfants des pays occidentaux et ceux des pays du Sud. Il s'agit là d'une affirmation importante pour ce que nous proposons d'examiner dans la présente recherche.

Dans le renforcement de cette nouvelle vision, les enfants sont considérés comme des sujets du développement et cette compréhension sera inscrite dans le programme international de développement de l'après 2015 (Borda Carulla, 2014). Les ONG du Nord qui travaillent dans le domaine du développement ne tarderont pas à emboîter le pas. Elles vont développer des programmes et mettre en place des projets centrés sur les enfants qui vont dans le sens du développement international (Borda Carulla, 2014). L'enfance sera désormais un des « leviers fondamentaux » (Borda Carulla, 2014) du développement des pays du Sud et source de financement pour nombre d'acteurs, dont les ONG. Ces dernières, selon plusieurs auteur.e.s, ne seront pas longues à adopter une posture opportuniste et l'aide internationale va revêtir des aspects populistes, propagandistes et idéologiques qui produiront une instrumentalisation de la cause des

⁹ Plusieurs conventions internationales au droit des enfants ont été adoptées à des dates différentes. L'adoption de ces Conventions a été largement influencé par des faits et événements mondiaux, c'est le cas de l'adoption de la convention de 1948 qui a été influencée par la deuxième guerre mondiale (1939-1945) (Dugue, 2007).

enfants (De Suremain et Bonnet, 2014). L'aide internationale au développement matérialisée à travers les projets de développement sera aussi un moyen pour les pays du Nord de s'immiscer dans les affaires des pays du Sud faisant ainsi des enfants des « objets d'intervention de politique extérieure » (Pupavac, 2000 cité dans Valentin et Meinert, 2009, p. 28).

1.2. Les ONG du Nord en Haïti et leurs projets de développement

Les projets de développement des ONG du Nord sont vus par certain.e.s chercheurs.euses comme l'expression d'une forme d'impérialisme parce qu'ils constituent un terrain sur lequel se dessinent des rapports de pouvoir inégalitaires (Della Faille, 2012). Ils sont également préjudiciables à certain.e.s acteurs.rices locaux.ales des pays du Sud, soit les personnes défavorisées et les intervenant.e.s qui interagissent avec ces catégories de la population haïtienne. Dans cette section, nous allons présenter un historique des interventions des ONG du Nord en Haïti, puis les implications de leur projet de développement sur la société haïtienne, notamment les enfants.

1.2.1. Crise économique, cleptocratie de l'État haïtien et installation des ONG du Nord en Haïti

Certain.e.s auteur.e.s se sont attelé.e.s à faire ressortir des liens entre l'apparition et la prolifération de ces ONG et le néolibéralisme. Pour Houtart (1998), la coopération au développement est devenue un rouage de la politique néo-libérale. En montrant les liens entre néolibéralisme et ONG, Lwijijs (2009) pense qu'au cours des années 1980, les ONG constituent de véritables outils idéologiques et politiques reproduisant la logique capitaliste au niveau mondial, et donc dans des pays du Sud. De ce fait, les actions de ces ONG, c'est-à-dire leurs programmes et projets, vont dans le sens du maintien et du renforcement de liens impérialistes et de rapports de pouvoir et de dépendance pour les pays du Sud.

Par ailleurs, le renforcement de l'implication des ONG du Nord dans le développement des pays

du Sud au XXe siècle prend place dans un contexte de remise en question des politiques des institutions de coopération internationale (Navarro-Flores, 2011). En Haïti, ce contexte externe a beaucoup compté dans l'apparition et la prolifération des ONG des pays du Nord. Certain.e.s chercheurs.euses, comme Lwijis (2009), diront même qu'il faut se référer à une crise économique mondiale qui s'est répercutée à l'interne du pays. Des événements internes, comme les catastrophes naturelles et les crises socioéconomiques et politiques, ont aussi joué un rôle important dans l'émergence et la démultiplication de ces structures organisationnelles en Haïti.

En Haïti, le contexte externe global de 1980 joua un rôle important dans l'intervention et la prolifération des ONG du Nord. Ce contexte était dominé par une crise économique, une conséquence de la guerre froide, qui a profité à la démultiplication des ONG en Haïti (Lwijis, 2009). La floraison de ces ONG est telle que certain.e.s chercheurs.euses haïtien.ne.s la voient comme une invasion (Pierre-Etienne, 1997) et en viennent à parler d'« ONGisation de la société haïtienne » (Louis-Juste, 2007, cité dans Schuller, 2009, p. 87). Après cette crise mondialisée, le projet néo-libéral a présidé à l'organisation sociale, politique et économique d'Haïti (Lwijis 2009) où les programmes d'ajustements structurels ont été les opérateurs des institutions financières internationales.

Les politiques menées par les institutions comme la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (et qui incluent les plans d'ajustements structurels, dettes extérieures, relations commerciales inégalitaires et imposées) ont abouti dans la plupart des cas à des échecs cuisants (Houtart, 1998), car elles n'ont pas atteint leurs objectifs et ont même contribué à amplifier les problèmes sociaux des pays visés (Stiglitz, 2002). Ces institutions sont souvent critiquées pour avoir mené des actions qui appréhendent les pays du Sud comme des laboratoires d'essai de théories économiques à la mode dans les pays du Nord (Lwijis 2009; Navarro-Flores, 2011). Elles

ont été aussi décriées pour avoir passé sous silence les conséquences socio-économiques désastreuses de leurs actions (Navarro-Flores, 2011).

Afin de tenter de réparer cet échec, les ONG du Nord se sont positionnées comme des instances plus proches des populations (Houtart, 1998; Schuller, 2015) et de leurs besoins imminents, plus humains, car cherchant à répondre à leurs besoins fondamentaux (Lamartinière, 2019; Navarro-Flores, 2011). Elles se verront accorder la tâche d'apporter l'aide internationale au développement aux pays du Sud. En effet, il a fallu contrebalancer les effets sociaux dévastateurs de ces programmes, les ONG se sont révélées être la formule adéquate pour cela (Navarro-Flores, 2011). C'est ce qu'explique Houtart quand il considère que l'« on découvre alors que les ONG sont bien placées pour y répondre [...] elles sont généralement plus proches des pauvres [...] » (Houtart, 1998, p. 16). Ces ONG sont en quelque sorte les opérateurs techniques de l'aide internationale au développement, elles sont donc indispensables à la coopération internationale (Navarro-Flores, 2011) et à l'opérationnalisation de l'aide internationale au développement.

En Haïti, les ONG vont matérialiser cette formule idéale, non seulement parce qu'elles sont vues comme étant plus proches des populations vulnérables, mais aussi parce qu'elles sont perçues de la manière suivante:

[...] moins bureaucratiques ou corrompues que les organes gouvernementaux, mais, puisque le leitmotiv est de diminuer les fonctions de l'État, elles forment le réceptacle adéquat d'un secteur privé de remplacement. Dans cette même perspective, les actions humanitaires sont privilégiées et les ONG travaillant dans ce domaine sont particulièrement sollicitées. Leur nombre augmente et les fonds qu'elles canalisent, en partie par le biais des moyens de communication de masse, prennent de plus en plus d'importance. [...] On peut dire que le néo-libéralisme débouche sur le néo-assistencialisme. (Houtart, 1998, p. 16)

Houtart (1998) souligne notamment que ces structures vont diminuer les fonctions de l'État des pays récipiendaires, ce qui est un corollaire de la politique néolibérale menée par des pays

donateurs. Les ONG internationales deviendront les principales bénéficiaires de l'aide internationale au développement en Haïti (Sánchez Gutiérrez et Gilbert, 2019; Lamartinière, 2019; Voltaire, 2019), principalement en raison de la politique des institutions financières comme le FMI et la BM (Schuller, 2015). Par conséquent, les caisses des ONG regorgent d'argent alors que celles de l'État haïtien en sont dépourvues (Schuller, 2015). Cet état de fait crée ainsi un « gouvernement international sur le territoire national » (Lwijijs, 2009, p. 2) qui tend dangereusement vers un remplacement et une neutralisation des structures étatiques (Lamartinière, 2019; Perchellet, 2010a).

De l'avis de chercheurs.euses haïtiens.nes, ces ONG ont une place cruciale dans la réalisation des objectifs de développement, dans le processus décisionnel de l'État des pays du Sud ainsi que dans la modification de vision des bénéficiaires des projets de développement des ONG du Nord (Voltaire, 2019). Ces rôles se conçoivent selon les attributions que leur confient les institutions internationales et les programmes qu'elles se donnent. Certain.e.s chercheurs.euses, dont Peck (2010), apportent des nuances à cette idéologie. Pour Peck (2010), les ONG ne sont pas aussi efficaces que le conçoivent les IFI, car elles subissent les contraintes liées à leur comptabilité, leur mode d'organisation et leur fonctionnement sur la base de contrats.

En Haïti, en plus du contexte de la remise en question des politiques des institutions de coopération, les ONG du Nord ont concrètement émergé vers les années 1950 après le passage du cyclone Hazel en 1954 (Voltaire, 2019), comme l'ONG internationale *Cooperation for American Relief Everywhere (CARE)* (Lamour, 2019; Pierre-Etienne, 1997). Ce constat nous laisse croire que ces catastrophes naturelles du XXe siècle ont joué un rôle majeur dans l'importance acquise par les ONG du Nord dans l'aiguillage de la vie de la société haïtienne (Lamour, 2019).

En plus des aléas naturels, pour comprendre les interventions des ONG du Nord en Haïti de l'intérieur, il faut se référer aux conséquences de l'accentuation de la crise économique qui sévissait depuis 1955 dans le pays à partir du début de la politique de libéralisation économique de Jean-Claude Duvalier (Mathurin, Mathurin et Zaugg, 1989; Voltaire, 2019). La crise économique de 1955 a touché toute la population, particulièrement la paysannerie haïtienne, ce qui a eu pour conséquence de baisser la production agricole (Lespinasse, 2016). C'est surtout à partir de la politique de libéralisation économique de Duvalier, montée par la BID et l'USAID que cette crise a pris plus d'ampleur (Mathurin, Mathurin et Zaugg, 1989; Lespinasse, 2016; Voltaire, 2019). Un des exemples criants de cette situation est le problème de la faim, qui est devenu plus évident (Lespinasse, 2016).

La propagande réalisée par la presse internationale sur la misère en Haïti et le drame des *boat people* va finir par encourager les ONG à s'implanter durablement dans ce rôle d'État de substitution (Mathurin, Mathurin et Zaugg, 1989; Pierre-Etienne, 1997). Pour finir, la période de libéralisation démocratique va grandement contribuer à l'intervention systématique des ONG dans les affaires sociales, car elles étaient vues comme des structures de contre-pouvoir pouvant contrecarrer la répression des *Tonton Makout* (Mathurin, Mathurin et Zaugg, 1989; Lespinasse, 2016).

En somme, même si en Haïti, l'intervention des ONG du Nord prend place en raison de faits internes, le contexte externe relié au néo-libéralisme en est également responsable.

1.2.2. Les ONG et leurs projets de développement comme vecteurs de rapports de pouvoir inégalitaires entre le Nord et le Sud

Lwijijs (2009) propose une lecture critique, dans laquelle il présente les ONG du Nord comme des organisations qui reproduisent le capitalisme international en Haïti. Pour Schuller (2009), elles réitèrent des disparités immanentes au néolibéralisme contemporain, car elles constituent des

palliatifs à des inégalités entre les bourgeoisies et les catégories défavorisées et qu'elles sabotent l'aptitude de gouvernance des États du Sud en étant perçues comme des alternatives aux États morcelés par le néolibéralisme. Elles sont des semi-élites qui tiennent une position d'intermédiaires (Schuller, 2009) dans un système d'exploitation, d'inégalités (Brière, *et al.*, 2021) et d'exclusion des pays du Sud où elles représentent les intérêts des bailleurs du Nord (Schuller, 2015).

En Haïti, les ONG, qui ont reçu des financements des États-Unis et de l'USAID, ont développé des programmes et implémenté des projets qui allaient *a contrario* des priorités de l'État haïtien, surtout pour les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'éducation (Schuller, 2015). Le plus souvent, ces ONG viennent en Haïti avec leurs propres fonds, leurs techniciens et leurs projets (Voltaire, 2019).

Les projets des ONG du Nord sont souvent financés par des pays impérialistes comme les États-Unis et la France. Les relations internationales avec ces pays sont souvent influencées par l'histoire de la colonisation (Chevallier, 2007). Ces relations sont dites partenariales, mais en réalité, selon Holly (2011), ce sont des relations de tutelles. Par ailleurs Lazo Vergara (2019) abonde dans le même sens et estime que ces relations sont asymétriques, à prépondérance financière et qu'elles influent sur les décisions prises à l'interne des pays du Sud.

Quand elles opèrent dans les pays du Sud, les ONG du Nord favorisent la reproduction de rapports de pouvoir inégaux entre le Sud et le Nord et un rapport de dépendance d'Haïti envers ses bailleurs occidentaux (Schuller, 2009). Les projets de développement des ONG du Nord deviennent dès lors des espaces dans lesquels les Occidentaux définissent les normes de la « culture, du travail, des relations intersubjectives et de la production de connaissances [...] [à travers] les livres, les critères de performance académique, les modèles culturels, le sens commun, l'image de soi des peuples, les aspirations de soi, et tant d'autres aspects de l'expérience moderne » [Traduction libre]

(Maldonado-Torres, 2007, p. 243). C'est pour ces raisons qu'il est primordial de contester le rôle des ONG opérant dans le domaine de la coopération internationale Nord-Sud, en ce qu'elles contribuent à perpétuer des rapports de pouvoir qui relèvent d'une forme de colonialité¹⁰.

Ces dynamiques de pouvoir ont des répercussions concrètes sur les rapports entre pays du Nord et du Sud, comme c'est le cas des rapports entre les États-Unis, la France, le Canada avec Haïti. Plusieurs chercheurs.euses décoloniaux.ales dénoncent cette situation, car elle traduit une actualisation de la domination coloniale sous des formes modernes plus subtiles (Camilus, 2015; Grosfoguel, 2006; Mignolo, 2001; Quijano, 2000). Elle est d'autant plus questionnable quand ces projets concernent des enfants. Rappelons qu'il s'agit de ces mêmes enfants que les conventions internationales considèrent désormais comme une richesse future qui nécessite un investissement collectif.

1.3. La protection ou le bien-être des enfants en Haïti et les projets de développement des ONG du Nord

Dans le cadre du développement international, des agences et organisations internationales, notamment l'UNICEF, *Save the Children* et *Plan International*, mettent en œuvre des programmes et projets afin de soutenir la protection de l'enfance (Collins, 2017), surtout en Haïti où les enfants vivent dans des conditions de pauvreté absolue et font face à des problèmes complexes et diversifiés. Cette protection se définit comme la conjugaison d'un ensemble de mesures de promotion du bien-être physique et émotionnel, d'un accès équitable aux services de base et de protection des droits des enfants, en plus de la garantie de leur sécurité physique (Solidarités international, 2014). Pour arriver au bien-être des enfants haïtiens, la stratégie de protection offerte par les ONG - en l'occurrence les projets de développement - cible de multiples problématiques,

¹⁰ Nous discuterons de ce concept de manière plus approfondie dans notre cadre théorique.

qui évoluent dans le temps et l'espace, telles que le manque de soins de santé, le faible accès à l'éducation, à l'alimentation, à l'eau et à son assainissement, les violences sexuelles et les violences basées sur le genre, le travail, les discriminations raciales, les enfants en contravention avec le système judiciaire, etc. (Gallié et Marcellus, 2013). À côté de ces stratégies des ONG du Nord, Haïti dispose d'un ensemble de mesures légales qui régulent la protection des enfants.

Dans cette section, nous allons aborder, dans un premier temps, les mesures légales qui encadrent la protection des enfants en Haïti. Dans un second temps, nous allons décrire les conditions de vie des enfants haïtiens, pour finir par présenter les interventions des ONG du Nord les concernant.

1.3.1. Le système de protection¹¹ sociale des enfants en Haïti, entre adoption d'un arsenal juridique et sa mise en application

Devant l'ampleur des problématiques qui ont une incidence sur la vie des enfants, le gouvernement haïtien a, d'une part, adhéré à une pléiade de mesures légales pour la protection des droits des enfants (IBESR, 2015) et, d'autre part, il a développé des services de protection des droits de ces enfants. De nombreuses lois et nombreux services visent la protection des enfants dans le pays, mais ce système de protection sociale est morcelé à cause de la coexistence non harmonisée de diverses institutions et surtout de projets multiples, financés principalement par l'aide internationale au développement (Lamaute-Brisson, 2015). Ces projets sont financés suivant un axe en particulier (par exemple, la sécurité sociale), ou des domaines plus spécifiques comme la sécurité alimentaire, le logement, l'emploi, (Lamaute-Brisson, 2015), ceci en l'absence d'une politique nationale de protection de l'enfant (Gallié et Marcellus, 2013) jusqu'en 2015.

¹¹ La notion de protection est prise dans son sens le plus large. Elle inclut la protection de tous les droits des enfants comme le droit à l'éducation, aux soins de santé, à l'assainissement, en plus du droit à la protection (au sens strict du terme). De ce fait, on privilégie le terme de protection sociale des enfants.

1.3.1.1. Cadre légal de la protection de l'enfance

En Haïti, le cadre légal entourant la protection des enfants comprend divers instruments juridiques internationaux et régionaux ratifiés par le gouvernement haïtien. Au niveau international, des auteur.e.s (Gallié et Marcellus, 2013; IBESR, 2015; Vité, 2003; UNICEF, 2016) en comptent plusieurs dont :

- La Convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par Haïti le 8 juin 1995
- Le Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pédopornographie du 25 mai 2000, ratifié le 30 avril 2014
- La Convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants de 1999, ratifiée le 19 juillet 2007
- La Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale du 29 mai 1993, ratifiée le 1er avril 2014

Au niveau régional, en 2003, le pays a ratifié la Convention interaméricaine sur le trafic international des mineurs (IBESR, 2015).

La législation haïtienne ne reste pas en retrait concernant la protection des enfants. Dans la Constitution d'Haïti de 1987, il y a des articles à propos de la définition de l'enfant et de sa protection (IBESR, 2015; Vité, 2003). Dans les dernières années, de multiples dispositions légales ont été approuvées afin de pallier les déficiences dénombrées auparavant dans la protection des enfants, notamment dans les domaines de l'adoption, de la traite des enfants, de la paternité, de la

maternité et de la filiation. De plus, le Code de Protection de l'Enfance a été élaboré et soumis au Parlement pour discussion (IBESR, 2015; UNICEF, 2016).

Nonobstant cet effort législatif, selon les instances gouvernementales haïtiennes, il reste encore des mesures légales à prévoir et encore des failles dans la législation par rapport à sa concordance avec la Convention relative aux droits des enfants (IBESR, 2015). De plus, le gouvernement n'a pas encore été élaboré un Code de la Famille comme le projette la Constitution haïtienne (Gallié et Marcellus, 2013; IBESR, 2015). En effet, dans le registre des politiques publiques dans le domaine de l'enfance, des organismes haïtiens ont signalé des manquements :

[...] les défis semblent être nombreux dans certains domaines comme l'élaboration de politiques publiques qui garantissent pour l'enfant le droit à une éducation de qualité, le droit de vivre en famille, celui d'être jugé dans un délai raisonnable, le droit à la santé qui implique aussi le droit à un environnement sain, pour ne citer que ceux-là », (OPC, 2015, dans UNICEF, 2016, p. 13)

En d'autres termes, en dépit de tout l'arsenal juridique, la protection sociale de l'enfant en Haïti n'est pas effective en raison, d'une part, des conditions structurelles dans lesquelles les enfants évoluent dans le pays, d'autre part en raison de l'inadaptation de plusieurs de ces lois. En effet, Haïti possède un cadre légal assez solide pour la protection des enfants, mais les lois sur les droits des enfants, telles qu'exprimées par ces différentes législations, qu'elles soient nationales ou internationales, ne sont pas assez propagées, connues et surtout appliquées par la population (IBESR, 2015). Ces lois ne sont parfois pas connues de la plupart des acteurs locaux, notamment des fonctionnaires chargés de leur application (OPC, 2014) et des parents (Gallié et Marcellus, 2013). Ces lois ne sont pas traduites en créole, qui est la langue parlée par la majorité des Haïtiens, surtout du milieu rural (Gallié et Marcellus, 2013). Les lois en question ne sont souvent pas harmonisées entre elles (IBESR, 2015) et elles ne cadrent pas tout à fait à la réalité du pays. Elles sont inadaptées aux contextes culturels et économiques des familles et des enfants

haïtiens. Ces lois répondent le plus souvent à des exigences établies par la communauté internationale comme conditions pour fournir du financement au pays (Charles, 2019a; Milani, Baran et Brass, 2019). Elles émanent le plus souvent de la réalité occidentale et témoignent d'une instrumentalisation du droit de l'enfance (Girard, 2014; Marshall, 2015) par les puissances impérialistes afin de cadrer et de légitimer leurs propres actions, programmes et projets destinés aux enfants haïtiens.

1.3.1.2. Des services de protection des enfants fragmentés

En plus du cadre légal engagé envers la protection des enfants, le gouvernement haïtien s'est doté de plusieurs structures publiques afin d'opérationnaliser les mesures concernant cette protection et le bien-être des enfants haïtiens. Nous comptons divers ministères, par exemple le Ministère de la Justice (MJ); le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP); le Ministère des affaires sociales et du travail (MAST) et également d'autres structures comme le Bureau du Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées (BSEIPH), le Service de protection de l'enfant au sein de l'OPC et des structures paraétatiques telles que les tables sectorielles et les groupes de travail sur la protection de l'enfant et la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) (Gallié et Marcellus, 2013; IBESR, 2015; OPC, 2014). Plus précisément, le MAST, a pour tâche la coordination des politiques publiques dans la sphère sociale (Gallié et Marcellus, 2013; IBESR, 2015). Cette structure a sous son obédience l'IBESR, qui est la principale institution responsable de la protection et du bien-être des enfants (IBESR, 2015). Il est l'instance technique et administrative du MAST (UNICEF, 2016) qui a pour responsabilités la protection, la réhabilitation sociale, la promotion socioéconomique des familles et la synchronisation des activités de protection des droits des enfants (Gallié et Marcellus, 2013; IBESR, 2015). En détails, il s'assure de la protection des enfants dans divers domaines tels que le suivi de la situation des

familles, l'adoption, la promotion de la réunification familiale ou la recherche d'alternatives de prise en charge des enfants (UNICEF, 2016). L'IBESR devrait s'occuper de la protection des droits des enfants sur tout le territoire national (IBESR, 2015). Cependant, sa présence n'est assurée que dans les chefs-lieux des dix départements du pays. De plus, ses ressources humaines, financières et structurelles sont insuffisantes pour lui permettre d'assumer efficacement ses responsabilités (IBESR, 2015).

Les questions concernant la justice pour enfants, la traite et la violence armée ne relèvent pas des fonctions de l'IBESR, mais plutôt de la BPM qui est une unité de la Police nationale d'Haïti spécialisée dans la protection de l'enfant au niveau de la : « violence domestique », « mineurs victimes », « enquête sociale » et « mineurs en conflit avec la loi » (Gallié et Marcellus, 2013; IBESR, 2015). Même si ses fonctions sont essentielles dans la protection des enfants, l'administration judiciaire pour mineur.e.s fait face à des contraintes financières, humaines et au plan des infrastructures (IBESR, 2015). Par exemple, sur tout le territoire national haïtien, il n'y a que deux (2) tribunaux pour enfants, un à Port-au-Prince (la capitale du pays) et l'autre à Cap-Haïtien dans le Nord du pays (Gallié et Marcellus, 2013; UNICEF, 2016). Toutes ces instances publiques pour la protection des enfants s'appuient en grande partie sur l'aide internationale, spécialement dans la situation d'urgence qui a fait suite au séisme de 2010 (Gallié et Marcellus, 2013). Dans de telles conditions, on peut légitimement se questionner sur la capacité de ces organismes à faire respecter les droits des enfants si les instances responsables ne disposent pas des capacités requises pour mener à bien leur mission.

Il n'y a pas seulement des failles en ressources humaines, financières et d'infrastructures au niveau des institutions publiques consacrées à la protection et au bien-être des enfants (Vité, 2003; UNICEF, 2016), ces limitations s'étendent aux diverses structures ministérielles aux échelles

nationales, départementales et communales et aux collaborations dans le domaine de la protection des enfants qui demeurent faibles (IBESR, 2015).

Au niveau de la prestation des services de base de protection de l'enfant, l'IBESR constate notamment :

l'absence de services spécialisés tels que les services juridiques et les services psychologiques ; le manque de qualité dans les services fournis plus particulièrement en dehors de la capitale du pays et en milieu rural ; la faible utilisation des services offerts soit en raison de leur inaccessibilité ou parce que les enfants et leurs familles ignorent leurs droits et ne savent ni quand ils sont victimes ni à quoi ils ont droit ; la méconnaissance des voies et moyens d'accéder à la faible proportion des services existants et le manque de coordination entre les différents prestataires étatiques et non étatiques de services de protection. (IBESR, 2015, p. 10)

En résumé, le secteur public fait face à des lacunes organisationnelles, financières et en matière d'infrastructures et il n'arrive pas à remplir ses tâches pour assurer une réelle protection des enfants. Toutes ces failles dans le domaine de la protection des enfants dénotent l'inexistence d'un système de protection sociale des enfants haïtiens qui soit harmonieux et approprié à leurs besoins (UNICEF, 2016). Ce système dysfonctionnel n'arrive dès lors pas à encadrer les enfants comme il le devrait et ces derniers font face à des conditions de vie exécrables.

1.3.2. Conditions de vie des enfants en Haïti, vulnérabilités structurelles

Les enfants haïtiens vivent dans un contexte de marasme économique et de vulnérabilités structurelles et d'appauvrissement. Parmi les facteurs qui expliquent ce contexte, nous distinguons les mesures incongrues de l'État haïtien, les politiques intéressées menées par les puissances impérialistes en Haïti (Rocheman, 2014) et l'insouciance de la bourgeoisie politique et économique haïtienne envers les familles paupérisées. L'acceptation de l'occupation américaine (1915-1934) illustre une des décisions inappropriées prises par l'État haïtien, souligne Rocheman (2014). Les

actions et politiques découlant de l'occupation américaine ont donné lieu à une dégradation des conditions socio-économiques des masses populaires, notamment des paysan.ne.s (Castor, 1987). La crise de 1955 qui a suivi a diminué de manière considérable le niveau de vie des Haïtien.ne.s (Mathurin, Mathurin et Zaugg, 1989; Voltaire, 2019). Par ailleurs, les politiques fiscales et douanières imposées par les Américains et la primauté accordée à leurs intérêts par l'État haïtien ont fait en sorte que l'assistance sociale, la protection sociale des Haïtien.ne.s et leurs intérêts socio-économiques n'ont pas été à l'ordre du jour (Castor, 1987). Même si l'État haïtien en est venu à mettre sur pied un système de protection sociale, par la suite, celui-ci ne s'organise pas de manière efficace pour la population haïtienne, notamment les enfants (Lamaute-Brisson, 2015). Selon Péan (2005), de leur côté, la bourgeoisie politique et économique haïtienne a contribué à l'avènement et à la mise en place d'un état dépravé, dont le fonctionnement contribue à renouveler l'empreinte du système colonial esclavagiste, consolidant ainsi l'ostracisation sociale des plus défavorisé.e.s, dans le seul but de s'enrichir (cité dans Rocheman, 2014).

La majorité de la population haïtienne vit dans des conditions de pauvreté criantes. D'après l'enquête auprès des ménages haïtiens de 2012, 59% de la population haïtienne vivaient sous le seuil de la pauvreté, soit avec 2.41 dollars américain par jour (Pokhriyal et al, 2020). Un rapport du Groupe Banque Mondiale révèle qu'« en Haïti 60 pour cent de la population sont considérées comme étant multidimensionnellement pauvres, puisqu'elles ont accès à moins de trois des sept services sociaux de base (éducation, assainissement amélioré, eau potable, énergie, dimensions de base, logement non précaire et sécurité alimentaire) » (Groupe Banque Mondiale, 2014, p. 3-4). Selon l'*Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services*, il existe une privation de fait des services essentiels : dans l'ensemble environ 59 % de la population n'ont pas d'accès à l'électricité, dont 24 % en milieu urbain et 83 % en milieu rural; 69% de la population n'a pas accès à une

installation sanitaire non améliorée¹² pour l'année 2016-2017 (Institut haïtien de l'Enfance [IHE] et ICF, 2018). En somme, la majeure partie de la population haïtienne, surtout celle en milieu rural, connaît de grandes privations et des inégalités dans l'accès aux services sociaux de base et fait face à d'innombrables défis structurels.

Cette situation de précarité et de vulnérabilité n'épargne pas les enfants qui font face à diverses problématiques structurelles : faible accès à la scolarisation, faible accès aux soins de santé, grande présence dans les orphelinats et dans les rues et autres problématiques sérieuses. Plus de quatre enfants sur dix (1,62 million) ont été touchés par la pauvreté absolue et sept enfants sur dix (2,66 millions) ont vécu au moins une forme de privation en 2005 (Gordon et Nandy, 2007). D'après l'UNICEF, cinquante mille (50 000) enfants vivent dans des maisons d'accueil en Haïti (crèches, orphelinats, familles d'accueil), quoique certain.e.s ne seraient pas des orphelin.e.s (Gallié et Marcellus, 2013). Selon le rapport de l'IBESR (2011), en l'espace de quatre ans, le nombre d'enfants dans les maisons d'accueil aurait doublé (Rocheman, 2014). Pour finir, en 2011, un recensement a souligné qu'au moins 3 380 enfants et jeunes habitaient dans les rues des villes de Port-au-Prince et de Carrefour, dont 22 % à la suite du tremblement de terre (Gallié et Marcellus, 2013). Ce problème existe aussi dans les autres villes urbaines du pays (IBESR, 2015). Durant l'année 2019-2020, 4 millions d'enfants n'ont pas eu accès à l'école (OCHA, 2021). Sans surprises, le rapport de l'OCHA de 2021 estime que « 2,2 millions d'enfants de moins de 5 ans ou en âge scolaire » (p.18) en Haïti nécessitent une intervention d'un pays étranger.

En résumé, en Haïti, les enfants vivent dans une pauvreté structurelle qui les expose à un grand nombre de vulnérabilités que le système de protection des enfants en Haïti, composé d'organismes

¹² Selon l'Institut statistique de l'UNESCO (s.d.), une installation sanitaire non améliorée correspond à une latrine à fosse sans dalle ou des toilettes suspendues et des toilettes à sseau.

étatiques et d'ONG, tente d'enrayer par des lois et des services inadéquats. C'est dans ce contexte que les ONG du Nord vont justifier la place considérable qu'elles se sont taillée dans la protection des enfants en Haïti.

1.4. Prépondérance des ONG dans la recherche du bien-être des enfants en Haïti

La recherche du bien-être des enfants en Haïti est dévolue en grande partie aux ONG, l'État haïtien n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en occuper (Gallié et Marcellus, 2013; IBESR, 2015). Sur le plan financier, le gouvernement haïtien ne peut s'en charger, car en plus d'une dépendance à l'aide internationale, le budget national pour la protection de l'enfance est dérisoire (Gallié et Marcellus, 2013). Par exemple, pour l'année fiscale 2009-2010, le budget de l'IBESR, institut consacré à la protection des enfants, représentait 0,04 % du budget national avec 35 258 257 gourdes¹³. De plus, 90 % de ce budget était affecté aux ressources humaines, ce qui laissait un peu plus de 10 % de ce budget pour les opérations (Gallié et Marcellus, 2013; IBESR, 2015). Cette incapacité de l'État haïtien laisse beaucoup de place pour l'intervention des ONG.

Dans l'aide internationale au développement, en particulier dans le domaine de l'enfance, un nombre considérable d'ONG se sont taillé une place importante afin d'apporter du soutien, entre autres, dans les champs de l'éducation et de la santé. Cette situation est attestée surtout après le séisme du 12 janvier 2010, car « sur les 3 millions de personnes affectées par le séisme, environ 45 % étaient des enfants dont 7000 ont perdu leurs deux parents » (Gallié et Marcellus, 2013, p. 10). Les besoins de la population étaient plus considérables et très variés, particulièrement en matière de soins de santé, d'hygiène et d'assainissement d'eau potable, en besoins alimentaires et

¹³ Cette somme équivaut à 395 715, 57 dollars canadiens.

de logement (Gallié et Marcellus, 2013). Les ONG internationales n'ont pas attendu longtemps pour intervenir auprès de la population haïtienne.

Il est difficile de citer un chiffre, car toutes les ONG qui interviennent sur le territoire ne sont pas répertoriées, toutefois, en 2011, selon le Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE), 540 ONG étaient officiellement consignées en Haïti (Gallié et Marcellus, 2013). Cependant, le nombre d'ONG qui interviennent en Haïti dépasse largement ce chiffre. Le nombre réel des ONG en Haïti est approximativement 10 000, après le séisme du 12 janvier 2010 (Coulon, 2010; Lamartinière, 2019).

Dans le domaine de l'enfance, l'IBESR ne semble pas toujours connaître les objectifs et les activités de toutes les ONG consacrées à l'enfance et qui sont présentes sur le territoire haïtien (IBESR, 2015). Ceci s'explique par le fait que ces ONG travaillent de manière détachée et isolée (Gallié et Marcellus, 2013), c'est-à-dire sans tenir compte des objectifs établis par l'IBESR. Il en résulte un manque d'harmonisation des informations ainsi que des activités des ONG, en plus de provoquer une limitation des retombées finales de ces objectifs (Gallié et Marcellus, 2013) sur l'amélioration des conditions de vie des enfants.

Le rapport de ces ONG avec l'État haïtien est complexe. Dans certains cas, elles travaillent en collaboration avec le gouvernement dans la protection des enfants à travers une table sectorielle appelée « Groupe de travail pour les enfants vulnérables », qui réunit, sous l'auspice de l'IBESR, l'État et les ONG du domaine de l'enfance (Gallié et Marcellus, 2013). Cependant, très souvent, leur manière de desservir les enfants fait en sorte qu'elles travaillent en parallèle au gouvernement et érodent ainsi l'aptitude de gouvernance de l'État haïtien (Ika et Hodgson, 2014; Dupuy, 2011; Schuller, 2009). Selon Chalmers, un économiste haïtien (AFP, 2018a), ces ONG construisent leurs propres territoires d'intervention, leurs fiefs suivant une logique disjointe à celle des autres

acteurs.rices locaux.ales. Certaines fois, il arrive même que le travail de ces ONG concurrence celui de l'État haïtien (Schuller, 2009; 2015) ou pire encore, vienne le supplanter (AFP, 2018a; Mathurin, Mathurin, et Zaugg, 1989). Cette manière de s'organiser dans une dynamique d'extraterritorialité (Chalmers dans AFP 2018a), ajouté au fait de se soustraire au contrôle étatique, entraîne souvent une sorte de duplication (Ika et Hodgson, 2014) ou de dédoublement des services aux enfants (Gallié et Marcellus, 2013).

Les ONG du Nord opérant en Haïti ont de plus grands moyens économiques et financiers que l'État haïtien et occupent le terrain de l'intervention auprès des enfants, ce qui leur donne une certaine prépondérance sur l'échiquier économique et politique du pays. En plus de cette prépondérance, la présence de ces ONG a profondément marqué la desserte des services sociaux (Schuller, 2015; Lamour, 2019) notamment aux enfants dans le pays. Aussi, cette manière de desservir les services sociaux s'est profondément enracinée dans l'imaginaire des familles (Borda Carulla, 2014) haïtiennes. Cette présence influe même sur le cadre de vie de ces familles où ces ONG tendent à remplacer partiellement les parents à l'égard de leurs responsabilités envers leurs enfants (Valentin et Meinert, 2009), car elles se proposent et s'érigent comme un espace de socialisation primaire des enfants. Elles édictent les normes d'éducation des enfants, inspirées d'une vision occidentale des enfants et pas nécessairement d'une vision en harmonie avec la société et la culture haïtiennes. Pour obtenir des fonds et du financement pour leurs projets, ces ONG sont dans l'obligation d'adopter les mesures de la Convention relative aux droits des enfants (De Suremain et Bonnet, 2014) qui s'inspirent d'une vision occidentale de l'enfance (André, 2014; Leblanc et Kœnig, 2014; Valentin et Meinert, 2009). Par le biais de leurs projets, elles formulent ainsi des formations à l'intention des parents sur la manière adéquate d'éduquer leurs enfants qui adoptent et véhiculent des standards occidentaux. De surcroit, cette approche « projectisée » ne serait pas la plus adaptée

à la protection des enfants en Haïti, selon ce que souligne l'UNICEF dans son rapport de 2016 : « Les questions de protection des enfants nécessitent une approche systémique intégrée alors que les approches sont le plus souvent “projectisées” » (p. 12).

En définitive, ces ONG occupent une très grande place dans le champ de l'enfance qui vise à l'amélioration du bien-être des enfants en Haïti, et cette présence est si marquée qu'elle a tendance à créer des actions parallèles aux actions de l'État haïtien, qui devrait être le principal responsable de la protection des enfants sur le sol haïtien. Donc, nous pouvons déjà comprendre que l'intervention des ONG du Nord dans le domaine de l'enfance en Haïti comporte, non seulement, des lacunes, mais cause aussi des problèmes quant à la place que devrait occuper l'État dans ce domaine.

1.4.1. Les lacunes des projets de développement des ONG du Nord centrés sur l'enfance en Haïti

Il importe de noter que les projets de développement des ONG internationales auprès des familles et des enfants relèvent des priorités de ces ONG (Gallié et Marcellus, 2013) et pas nécessairement de celles énoncées par l'État ou les parents haïtiens. De ce fait, ces projets qui, en apparence, seraient plus proches des populations, sous-tendent des actions qui ne vont pas forcément dans le sens de la satisfaction des besoins de ces dernières. À travers leurs projets, ces ONG ont tendance à suppléer l'État et les parents dits défaillants dans leurs rôles de protecteurs des enfants haïtiens (Valentin et Meinert, 2009). Le plus souvent, ces projets proposent une vision occidentale hégémonique de l'enfance (André, 2014; Leblanc et Kœnig, 2014; Valentin et Meinert, 2009), c'est-à-dire, une vision idéalisée de la « bonne enfance » (De Suremain et Bonnet, 2014; Hofmann, 2014) dans laquelle les enfants sont vus comme des sujets « vulnérables, innocents et passifs dans les pratiques de socialisation des adultes » (Hoffman, 2014, p. 105). Il arrive même que certaines

actions du personnel qui viennent des pays du Nord tendent à compromettre les objectifs de protection des enfants haïtiens. Par exemple, en février 2018, des agences de presse internationales, dont Reuters,¹⁴ ont rapporté un scandale qui a entaché l'ONG OXFAM United Kingdom (UK) en Haïti. Une jeune haïtienne de 16 ans a affirmé avoir eu une relation sexuelle avec un ancien directeur de cet organisme âgé de 61 ans. Dans les faits, des employés de cet organisme ont organisé une orgie avec des prostituées dont certaines étaient mineures (AFP, 2018b; 2018c). De plus, une étude universitaire¹⁵ récemment publiée affirme que pendant leur séjour en Haïti, des soldats de la mission de paix de l'ONU ont conçu et abandonné des centaines d'enfants avec des mères haïtiennes vivant en situation de pauvreté et victimes de stigmatisation (Peltier, 2019).

Les projets menés par les ONG du Nord en Haïti s'ancrent dans une logique occidentale qui ignore les discours idéologiques et culturels haïtiens sur l'enfance. Cette logique écarte une conception plurielle de l'enfance. Si la perception occidentale de l'enfance est tournée vers des valeurs individuelles (Sabatier, 1991), en Haïti l'enfant est appréhendé dans des relations sociales communautaires complexes. En effet, la culture haïtienne ne considère pas les enfants comme des groupes spécifiques, mais comme « des parties (à protéger, à nourrir et à vêtir) incapables de survivre sans aide et donc indissociables d'un ensemble plus grand pouvant être la famille, le village, la communauté... » (Diouf, s. d., p. 4).

Pour justifier leurs actions, un discours de sauvetage des enfants haïtiens (Hofmann, 2014) soutient ces projets de développement. C'est un discours qui donne lieu à des interventions désincarnées qui emprisonnent les enfants haïtiens dans des identités uniformisantes (Girard, 2017) de victimes

¹⁴ Agence de presse Londonienne.

¹⁵ Pour plus d'information, voir l'étude qui a été menée par Sabine Lee et Susan Bartels à l'endroit suivant : <https://theconversation.com/they-put-a-few-coins-in-your-hands-to-drop-a-baby-in-you-265-stories-of-haitian-children-abandoned-by-un-fathers-114854>

(Girard, 2014; Hoffman, 2014). Par conséquent, ces projets et leurs concepteurs ne tiennent pas toujours compte des contextes culturels, économiques et politiques locaux (Bodineau, 2019; Girard, 2014; Girard, 2017; Sylvestre, 2012), des réalités, des difficultés et des valeurs des communautés dans lesquelles s'implantent ces projets, notamment de la société haïtienne (GRAP, 2003). Ces derniers sont alors réalisés en Haïti à partir d'une approche du haut vers le bas *-top-down-* (Sylvestre, 2012; Schuller, 2015; Voltaire, 2019), c'est-à-dire qu'il s'agit souvent de projets conçus, mis en œuvre et évalués par des acteurs occidentaux qui évoluent en dehors de la réalité des personnes auxquelles ces projets sont destinés. Cet état de fait a pour conséquence une certaine déconnexion entre les valeurs et idéologies des ONG et celles de la société haïtienne. De plus, au niveau microsocial, il arrive parfois que des conflits internes surgissent entre responsables et intervenant.e.s, et entre le personnel haïtien et le personnel étranger (Mathurin, Mathurin, et Zaugg, 1989).

Ce discours du sauvetage des enfants haïtiens par des ONG occidentales conçoit Haïti à travers les visions, les choix et les visés des pays du Nord, tout en dédaignant les visions, les attentes et le potentiel intellectuel et d'action des Haïtien.ne.s (Hoffman, 2014). Pour accomplir ce travail de sauvetage, les ONG adoptent une approche basée sur les droits qui semble appropriée, car selon elles, les droits des enfants en Haïti ne sont pas respectés. Cependant, cette approche véhicule une vision de « victimisation des enfants » haïtiens (Hoffman, 2014, p. 96). Elle empêche de saisir les subtilités et les complexités de la condition de l'enfance et des enfants en Haïti, de même que la conception de l'enfance qui découle des valeurs haïtiennes. Il se produit alors de la marginalisation (Girard, 2014) et du dénigrement social, puisque l'enfance haïtienne est jugée à l'aune de valeurs occidentales et par l'adoption de normes qui découlent d'instruments juridiques occidentaux.

1.4.2. Les interventions en travail social auprès des enfants haïtiens dans des ONG du Nord

Dans cette section, l'objectif est de faire ressortir les lacunes qui s'illustrent dans les interventions en travail social auprès des enfants haïtiens dans les ONG du Nord par le biais d'une recension d'écrits scientifiques. D'une part, nous faisons le lien entre le travail social auprès des enfants en Haïti et les interventions des ONG du Nord. D'autre part, nous recensons des écrits qui portent sur les pratiques d'intervention en travail social auprès des enfants en lien avec les ONG.

Le travail social auprès des enfants en Haïti passe dans une large mesure par les ONG du Nord. Certes, certaines entités de l'État haïtien et du secteur privé comptent des travailleurs.euses sociaux.ales (Leroy, 2015), mais les ONG du Nord restent un milieu principal de pratique du travail social auprès des enfants (Jouthe et. al., 2005), surtout en raison des financements dont bénéficient ces ONG. Dit autrement, le travail social en Haïti auprès des enfants se définit en grande partie à travers les interventions des ONG du Nord.

Nous avons trouvé peu d'études empiriques sur le travail social en Haïti auprès des enfants dans les ONG du Nord. Ces écrits scientifiques trouvés font état d'interventions effectuées à partir de problématiques spécifiques et toutes relèvent aussi l'échec de ces interventions dans l'amélioration des conditions de vie des enfants. Les textes identifiés font globalement état de problématiques reliées aux enfants de rue, aux enfants en domesticité et aux enfants vivant avec des problèmes de toxicomanie (Lubin, 2007; Renois, 2007; Tourillon-Gingras, 2016).

Dans sa recherche, Renois (2007) met l'accent sur une catégorie bien spécifique des enfants de rue, soit les enfants toxicomanes. L'objectif principal de Renois (2007) est d'établir un état des lieux afin de dégager les enjeux et perspectives en matière de prévention de la consommation de drogue chez des enfants de rue de Port-au-Prince, dans le but de favoriser un renouvellement des pratiques

d'intervention sociale des ONG impliquées auprès de ces enfants. Elle conclut que même si l'intervention actuelle des centres cherche à encadrer et à réinsérer les enfants en situation de rue dans la société ou dans leurs familles, dans les faits, l'intervention n'arrive pas à leur procurer les outils indispensables pour s'en tirer. Renois (2007) indiquent plusieurs lacunes à la base des résultats peu concluants des interventions: manque de ressources financières, personnels insuffisants, locaux inadéquats aux types d'intervention, programmes d'intervention inadaptés aux problèmes et à l'environnement des enfants et discours idéalistes des intervenant.e.s dans l'intervention.

La thèse de Lubin (2007) s'insère dans une autre dimension de l'intervention, soit la question de ses effets sur les bénéficiaires. Elle vise à connaître l'issue des jeunes qui ont été dans la rue à Port-au-Prince durant la période de 1986 à 1999. Cette recherche s'inscrit dans le courant constructiviste et plusieurs concepts ont été retenus, soit l'autonomie, les carrières, les trajectoires et l'insertion. Les résultats de la recherche en question démontrent que la récupération de l'autonomie des enfants de rue ayant fréquenté les programmes des ONG est difficile et limitée. Elle avance que l'intervention de ces ONG ne se situe pas dans le cadre d'une sortie de la pauvreté, mais plutôt d'une sortie de la rue. Cependant, ces ONG parviennent difficilement à permettre aux enfants de sortir réellement de la rue. Lubin (2007) rapporte dans sa recherche que le comportement des intervenants auprès des enfants de la rue est stigmatisant. Ensuite, elle pointe du doigt le fait que l'intervention n'a pas appris aux jeunes comment être autonome lors de leur insertion sociale. Lubin (2007) affirme aussi que l'intervention de ces ONG ne considère pas le cadre sociétal constitué de groupes sociaux qui ont des conflits d'intérêts.

Tourillon-Gingras (2016) s'intéresse aux enfants en situation de domesticité et à l'intervention en elle-même. La recherche de Tourillon-Gingras a pour objectif général de saisir les obstacles liés à

l'intervention auprès des enfants en domesticité en Haïti. Comme cadre théorique, Tourillon-Gingras (2016) adopte la théorie critique et une méthode qualitative qui lui a permis de réaliser des entretiens individuels semi-dirigés avec des intervenant.e.s d'ONG locales et étrangères. Cette recherche permet de réfléchir à la question des obstacles rencontrés par les organisations venant en aide aux enfants en domesticité en Haïti. En termes d'obstacles de ces interventions, elle identifie d'abord l'approche descendante adoptée par les ONG qui ne tient pas compte du point de vue de la communauté locale. Ensuite, elle ajoute que ces interventions sont complexifiées en raison des redevances des ONG à l'égard des bailleurs. De surcroît, les résultats de son étude montrent que les interventions des ONG érodent la solidarité, l'entraide et la charité des Haïtien.ne.s. Pour finir, ces résultats font part d'un manque de collaboration entre les ONG et l'État haïtien. Tourillon-Gingras (2016) pense que ces obstacles sont associés aux différentes compréhensions de la domesticité infantile, au mode d'organisation de l'État haïtien sur les plans exécutif, législatif et judiciaire et à l'existence de l'aide internationale en Haïti. Pour elle, ces obstacles s'expliquent à partir d'une analyse critique de l'histoire haïtienne même s'ils sont rattachés à la faiblesse du gouvernement haïtien ou à la défaillance du pouvoir judiciaire. Elle déclare que ces obstacles, qui sont sans nul doute arrimés aux dimensions historique, politique et économique du pays, modulent les interventions menées auprès des enfants en domesticité et leurs familles.

Les écrits scientifiques misent à contribution dans ce chapitre mettent en relief les limites des interventions en travail social dans des ONG dans la résolution des problématiques touchant les enfants, même si elles mettent en avant des paramètres d'interventions qui sont très différents. Les trois études recensées dénombrent des raisons structurelles diverses à la base des limites des interventions. L'échec des interventions des ONG est dû à des ressources humaines limitées et à un manque de ressources matérielles, institutionnelles et financières (Renois, 2007). Ces ONG font

aussi face à des obstacles inhérents aux dimensions historique, politique et économique du pays (Tourillon-Gingras, 2016) et ne prennent pas en compte le cadre sociétal d'Haïti (Lubin, 2007).

Cette mise au point sur l'aide au développement, les projets de développement et l'intervention en travail social auprès des enfants en Haïti, nous a permis de situer des angles peu explorés et de positionner notre recherche de manière à soulever ces lacunes. Tous les travaux consultés font état, soit des aspects macrosociaux et mésosociaux des projets comme l'aide internationale, soit du rôle des ONG et de leurs interventions, mais laissent de côté celles et ceux qui font ces interventions, leur vécu, leur ressenti et leur perception de leurs interventions dans les ONG. Nous pouvons donc nous demander ce qu'il en est des expériences et des vécus des intervenant.e.s locaux.ales auprès de ces groupes d'enfants?

Cette analyse de la perspective des intervenant.e.s locaux.ales est d'autant plus pertinente que l'analyse de l'aide internationale au développement et des projets et programmes promus par les ONG dans le domaine de la protection de l'enfance met en relief une vision des actions des ONG du Nord qui sont déconnectées des réalités de la société haïtienne et des enfants haïtiens. Ces actions ne sont pas d'une grande efficacité contre l'appauvrissement attisé par les politiques néolibérales et face à l'insouciance de l'oligarchie politique et économique haïtienne (Rocheman, 2014). De cette aide découlent des formes d'assujettissement qui dénotent des rapports de pouvoir dont les ONG, et donc les donateurs occidentaux, sont le plus souvent les tenants au détriment des réels besoins sociaux de la population haïtienne. En bout de ligne, les lacunes des ONG sont liées à des rapports néocoloniaux et à la faiblesse de l'État haïtien qui en a découlé, ce qui appelle à une perspective théorique et conceptuelle décoloniale. Il est aussi pertinent de situer ces rapports de pouvoir dans la manière dont les intervenant.e.s locaux.ales les reçoivent.

En plus, Ika (2012) et Ika et Hodgson (2014), qui ont mené des recherches sur les facteurs de succès des projets de développement et sur les approches théoriques en gestion des projets de développement, suggèrent de mener des recherches sur ces projets dans une perspective critique. En ce sens, dans le chapitre suivant, nous allons présenter l'approche critique adoptée dans le cadre de cette recherche.

Chapitre 2 : Une analyse théorique et conceptuelle décoloniale des projets de développement à partir de la colonialité de l'être

« L'Humanitaire peut avoir des partenaires locaux, mais il n'a pas d'égaux. Il pense seul les besoins des autres [...]. L'Humanitaire [...] affaiblit un État déjà faible ». (Trouillot, 2010, p. 27)

Ce chapitre est divisé en deux sections. La première section examine l'orientation épistémologique de la recherche. Elle se veut un espace de réflexion critique de notre positionnement comme chercheuse par rapport à la conception et à l'élaboration de notre objet de recherche.

La deuxième section précise le référentiel théorique et conceptuel de la thèse. Elle situe et expose les principaux concepts relevant de la posture théorique choisie. Ce référentiel se définit comme « un ensemble de propositions logiquement reliées, encadrant un plus ou moins grand nombre de faits observés [...] » (Gringras et Côté, 2009, p. 112). C'est l'articulation de ces propositions, des concepts, qui forment « un cadre d'analyse cohérent » pour la recherche (Van Campenhout et Quivy, 2006, p. 136).

Dans le cadre de cette thèse, la théorie décoloniale apporte une posture épistémologique et des outils conceptuels adéquats pour examiner les rapports de pouvoir qui sont en jeu dans les projets de développement impliquant des acteurs.rices des pays du Sud et du Nord. Cette théorie favorise aussi l'analyse des expériences des intervenant.e.s locaux.ales dans lesdits projets.

L'orientation théorique de la thèse a été construite en grande partie à partir de concepts de la théorie décoloniale comme le concept de la colonialité de l'être qui nous servira à examiner la posture complexe des intervenant.e.s. Cette orientation a aussi intégré un concept relevant des études subalternes, qui est le concept du sujet subalterne.

Dans cette première section, nous établirons l'orientation épistémologique de notre travail (2.1). Ensuite, nous exposerons les prémisses historiques qui nous ont poussée à faire le choix d'un cadre théorique décolonial (2.2). Enfin, nous présenterons les principaux concepts choisis (2.3), de manière à les ancrer dans la réalité historique et géopolitique haïtienne.

2.1. Orientation épistémologique : une épistémologie de la justice sociale

L'épistémologie décoloniale à laquelle nous nous référons dans notre travail accorde une place significative à la justice sociale. En effet, divers mouvements sociaux et de nombreux écrits académiques inscrits dans cette épistémologie se concrétisent dans un but explicite de justice sociale (Falquet, 2021).

L'épistémologie décoloniale est une épistémologie qui apporte des critiques aux épistémologies euro-américano-centrées de la production du savoir, du savoir-faire et du savoir-être (Grosfoguel, 2006). Elle suggère en ce sens des outils conceptuels pour mettre à nu la hiérarchisation eurocentrique du savoir et permettre un dépassement de cette hiérarchisation par le biais de ces concepts liés au pouvoir. Cette épistémologie naît de constats partagés : « nous parlons/énonçons toujours depuis une localisation particulière dans les relations de pouvoir » (Grosfoguel, 2006, p. 52). Dans ces localisations, il y a toujours une catégorie sociale qui se positionne comme privilégiée dans l'appréhension du monde (Flores Espínola, 2012). C'est dans cette optique que l'épistémologie décoloniale incite à produire une connaissance située, qui prend en considération les multiples expériences vécues par les peuples du Sud, dont celle du colonialisme, avec une visée de justice sociale (Falquet, 2021).

La justice sociale telle que pensée par le mouvement décolonial *Buen vivir* des Autochtones d'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale (Cliche, 2017) peut être au fondement d'une

recherche qui questionne les relations sociales à partir du quotidien des catégories qui sont vulnérabilisées, du point de vue social, économique et culturel. Cette justice sociale à laquelle aspire cette épistémologie située implique dans une recherche scientifique de se poser des questions sur le processus de construction de la connaissance. Par exemple, il faudrait interroger la manière dont une chercheuse doit se positionner pour ne pas reconduire les rapports de pouvoir. Dans ce sens, Larochelle-Audet (2019) nous invite à nous questionner sur les acteurs.rices engagé.e.s dans la recherche et sur la manière dont les rapports sociaux de race, de genre et de classe ont une incidence sur l'organisation du savoir qui sera produit par la recherche.

De l'avis de plusieurs chercheurs.euses, ces préoccupations épistémologiques appellent à une reconsidération de la neutralité, de l'objectivité (Larochelle-Audet, 2019), de la non-positionnalité et de l'universalité de l'épistémologie occidentale (Grosfoguel, 2002; 2006) posées depuis le siècle des Lumières comme des normes incontournables dans l'investigation en sciences sociales (Larochelle-Audet, 2019). Prétendre à cette neutralité et à cette objectivité efface la localisation ethnique, raciale, de classe sociale, de sexe, de la localisation géographique, ou de genre de l'individu et leurs implications dans les relations de pouvoir et dans son rapport à l'épistémologie (Grosfoguel, 2006). Autrement dit, en faisant primer des valeurs eurocentriques, le.la chercheur.euse risque d'oblitérer des perspectives qui caractérisent les pensées des populations du Sud mises en œuvre depuis leur positionnement et leurs expériences de vie (Grosfoguel, 2010). De ce fait, la connaissance qui en résultera sera désincarnée et contribuera à occulter certains rapports de pouvoir (Grosfoguel, 2006). Voilà donc les motifs qui justifient la nécessité de réfléchir de façon à se décentrer des pensées eurocentriques (Grosfoguel, 2010) dans la production de la connaissance, si nous avons le souci d'en adopter une vision alternative (Larochelle-Audet, 2019).

Autrement dit, il incombe aux chercheurs.euses d'établir des rapports sociaux qui ne soient pas aliénants pour les sujets de leur recherche tout au long de l'investigation.

Dans le présent travail, le choix de cette épistémologie implique un certain nombre de considérations sur la nature de la connaissance qui sera produite et sur notre positionnement. Concrètement, tout au long de ce travail, nous aurons un souci constant de réfléchir aux rapports sociaux de pouvoir qui pourraient se dessiner lors de la cueillette des données, ainsi qu'aux effets de la recherche sur les enquêté.e.s et sur les valeurs qui la guident. Ce souci nous amène à deux considérations.

La première considération est que notre étude veut s'intéresser à la voix des intervenant.e.s afin de produire une connaissance située dans leurs expériences. Cette considération a pour but de produire un savoir émancipateur et utile aux intervenant.e.s haïtiens.nes. La deuxième considération nous fait prendre conscience de notre positionnement¹⁶ dans la société haïtienne, à la fois de nos privilèges et de nos points de rapprochement, pour éviter le risque d'établir une relation de pouvoir verticale avec les participant.e.s.

En somme, l'épistémologie privilégiée dans cette recherche n'est pas neutre, objective et universelle à l'opposé d'une posture eurocentrique (Grosfoguel, 2006). Elle s'ancre dans une perspective partielle de notre part (Grosfoguel, 2006). Il ne s'agit pas d'une recherche désintéressée scientifiquement et socialement. Elle témoigne de notre positionnement social de jeune femme racialisée, haïtienne, de classe moyenne et étudiante dans une université nord-américaine.

Notre posture épistémologique vise, d'une part, à produire une connaissance qui mettra en relief l'agentivité des intervenant.e.s locaux.ales haïtien.ne.s et qui leur donnera du pouvoir dans le

¹⁶ Notre positionnalité dans cette recherche sera explicite dans le cadre méthodologique.

processus d'une recherche qui concerne les conditions de leur intervention. D'autre part, elle aspire à mettre en lumière une connaissance ancrée dans l'expérience des intervenant.e.s locaux.ales et qui leur est utile dans une visée transformative et de justice sociale. De ce fait, les valeurs qui soutiennent notre recherche sont celles de changement social, de justice sociale, d'émancipation, de souveraineté et de dignité.

Avant d'engager l'exploration de la colonialité de l'être dans les projets de développement centrés sur l'enfance en Haïti, nous voulons exposer, de manière générale, comment les rapports sociaux de race s'illustrent en Haïti, en débutant par son histoire coloniale. Ce sera l'objet de la section suivante.

2.2. Proposition d'une analyse décoloniale des projets de développement centrés sur les enfants des ONG du Nord en Haïti : analyse de la situation postcoloniale d'Haïti

Cette section vise à faire le lien entre la colonialité et surtout la colonialité de l'être et une histoire coloniale et raciale d'Haïti qui a créé et maintenu une hiérarchisation dans la société se basant sur la couleur de la peau. Ces parties fournissent la densité du contexte historique qui nous a encouragée à faire le choix du concept de colonialité de l'être pour analyser les expériences des intervenant.e.s locaux.ales.

Dans cette partie, nous allons aborder l'histoire coloniale d'Haïti dans un premier temps. Dans un second temps, nous analyserons la manière dont le développement international se déploie en Haïti. Dans notre analyse du développement, nous mettrons l'accent sur les projets de développement en Haïti dans une situation postcoloniale. Selon Smouts (2007), la situation postcoloniale se rapporte à un système complexe de rapports sociaux dans les domaines politico-administratif, économique et culturel entre société ex-colonisée et société ex-coloniale. C'est de cette définition que nous

partons pour appréhender la réalité sociopolitique et culturelle d'Haïti avant et après avoir acquis son indépendance.

2.2.1. L'histoire coloniale d'Haïti : le préjugé racial et de couleur dans une société hiérarchisée

Les conséquences du système colonialiste et esclavagiste ont profondément marqué l'organisation de la vie sociale, politique, culturelle et économique d'Haïti (Casimir, 2018; Dorvilier, 2012; Joachim, 1979; Labelle, 1987). En ce sens, analyser les projets de développement mis en place en Haïti par des acteurs.rices internationaux.ales, selon un angle décolonial, exige que l'on se questionne sur le passé colonial, ses legs et ses effets sur la société haïtienne contemporaine. Dans un premier temps, nous allons explorer l'histoire coloniale d'Haïti pour ensuite exposer les concepts qui guident ce travail de recherche, à savoir, les concepts de la colonialité de l'être et du sujet subalterne dans la réalité haïtienne.

L'histoire d'Haïti tourne, en grande partie, autour de la colonisation et de l'esclavage. Jusqu'aux années 1492, des peuples autochtones habitaient l'île appelée alors Quisqueya. Plus tard, les Espagnols ont fait leur entrée sur le territoire dans le but de trouver de l'or et de le ramener en Espagne. Durant leur passage, ils ont réduit les Autochtones à l'esclavage (Joachim, 1979; Pierre-Etienne, 1997; Perchellet, 2010b). La domination catholique et européenne de l'époque s'est traduite par la christianisation des Autochtones, leur travail forcé et pénible dans les mines, les meurtres et des viols commis et la propagation de maladies par les Espagnols (Joachim, 1979; Perchellet, 2010b). Cette entreprise coloniale mena à l'extermination des Autochtones de l'île. Par la suite, pour combler le besoin en main-d'œuvre, à partir du XVIIe siècle, les Espagnols vont faire venir des Noirs d'Afrique par la traite des Noirs pour continuer à exploiter les richesses de l'île (Pierre-Etienne, 1997; Perchellet, 2010b).

Après plusieurs siècles de colonisation espagnole, en 1697, des Français ont déposé leur pierre dans l'édifice de l'esclavage. Étant donné le génocide des Autochtones par les Espagnols, les Français vont s'adonner également à la traite des Noir.e.s d'Afrique (Déus, 2018; Joachim, 1979; Perchellet, 2010b). Arrachés à leur terre natale, les Noir.e.s ont été amenés de force et refoulés sur un territoire qui leur était étranger et ont été réduits en esclavage.

Sous la colonisation française, la société coloniale Saint-Domingoise était organisée par le Code Noir, un recueil de lois sur l'esclavage, qui a contribué à une division en castes de cette société. Des historien.ne.s rapportent qu'en haut de l'échelle sociale se trouvaient les élites blanches, au milieu se situaient les mulâtres¹⁷ et en bas se positionnaient les esclaves noirs (Casimir, 2018; Déus, 2018; Labelle, 1987). Un argumentaire raciste appuyé sur les caractéristiques phénotypiques et la couleur de la peau était utilisé comme justificatif autour duquel les colonisateurs structuraient la société Saint-Domingoise (Déus, 2018). En fait, même après la période de la colonisation, cet argumentaire raciste a perduré dans les rapports sociaux contemporains, revêtant de nouvelles variations par la combinaison des logiques de la différenciation et de la hiérarchisation sociale (Wieviorka, 1998).

Dans l'Haïti contemporaine, l'un des événements marquants des rapports sociaux inégalitaires a été l'occupation américaine. De 1915 à 1934, les Américains vont imposer la corvée - une forme de travaux forcés non rémunérés - aux paysan.ne.s haïtien.ne.s, traditionnellement considérés comme les descendant.e.s des Africain.e.s, les barbares (Casimir, 2018). Cette corvée a servi à construire des routes et des voies ferrées afin de faciliter la circulation des produits destinés aux entreprises américaines (Labelle, 1987; Perchellet, 2010b). Le préjugé de couleur sera partie

¹⁷ Les Mulâtres dans la colonie St-Domingoise renvoyaient aux enfants nés de l'union de personnes blanches et des personnes noires (Debien, 1950).

prenante de cette occupation, car il est fréquent chez les Marines (Perchellet, 2010b) qui vont avantager les mulâtres dans les postes étatiques et dans le secteur économique (Labelle, 1987; Schuller, 2015). Voilà pourquoi il est crucial de prendre en compte les effets des colonisations successives d'Haïti sur la structure de sa société et dans les rapports sociaux internationaux entre les pays occidentaux et ceux non occidentaux, anciennement colonisés.

Selon Quijano, la situation postcoloniale ainsi que ses corollaires, soit l'exploitation capitaliste du.e de la travailleur.euse, la domination raciale, le patriarcat et l'injonction à la culture eurocentrée resteraient au cœur des rapports sociaux en Amérique du Sud, en dépit des indépendances (Fressinel-Mesquita, 2019), et ce, notamment en Haïti. La hiérarchisation raciale de la société haïtienne a donné naissance à des tensions et à des inégalités raciales entre ces castes, lesquelles sont des éléments structurants de l'organisation de la société haïtienne (Labelle, 1987) jusqu'aujourd'hui. On peut voir cela notamment dans les luttes pour le pouvoir entre l'élite militaire noire et l'élite bourgeoise mulâtre au XIX^e siècle, leurs expériences économiques et leur manière de s'identifier. Dans ces processus sociaux, « une échelle de teinte de la peau, allant du noir au blanc » (Casimir, 2018, p. 50) a été utilisée dans le fonctionnement de la société de Saint-Domingue. La couleur de la peau et la « race » ont été érigées en paramètres pour définir les interactions sociales et les attitudes des Haïtien.ne.s (Casimir, 2018). Boulbina illustre cette réalité parfaitement dans l'extrait suivant : « à partir d'un étalon, "l'homme blanc européen", les populations colonisées étaient répertoriées, classées comme à la fois plus ou moins inférieures à ce repère fantasmé et plus ou moins éloignées de l'Europe » (Boulbina, 2012, p. 132). Le principe de la hiérarchisation entre haïtien.ne.s selon la couleur de leur peau et le degré de clarté de leur teint avec pour référent la « blancheur », à partir des traits phénotypiques, perdure encore dans la société

haïtienne d'aujourd'hui. La présence de ce principe est telle que nous pouvons dire que les rapports de pouvoir et les interactions sociales sont encore racialisés en Haïti.

Cette question de couleur n'est pas que symbolique et ne se perpétue pas que dans les représentations sociales, elle a des répercussions subjectives et objectives bien réelles dans le quotidien. En effet, plus la teinte de la peau se rapproche de celle de l'Européen blanc, plus la place dans l'échiquier du pouvoir et des ressources tend à être privilégiée (Casimir, 2018). Cette déclaration de Antoine Pierre-Paul, ancien conseiller présidentiel, rapportée par Joachim (1979), en dit long sur l'objectivité ainsi que la complexité de cette question :

Le noir au pouvoir laisse croupir dans la misère et la gêne le noir indépendant, ayant le respect de soi et très jaloux de sa dignité. Il prend ombrage contre le noir intelligent auquel il préfère le mulâtre ignorant, mais sachant bien aduler. Le mulâtre au pouvoir n'appelle, pour le servir, que le mulâtre médiocre et de mauvaise foi qui, pour mieux le perdre, tripote la question de couleur, ou le noir rampant, capable de bien remplir le rôle d'exécuter des hautes œuvres. Mais tous, noirs et mulâtres, se moquent au fond de cette question de couleur et n'envisagent que leurs intérêts personnels. Quand il s'agit de satisfaire ces intérêts, on les voit résignés et confiants, s'enlacer dans des accolades fraternelles, prêts à plonger le pays dans les horreurs de la guerre civile et à voler à l'assaut de la Caisse publique. (Joachim, 1979, p. 123)

La racialisation des rapports sociaux est superposée aux classes sociales et opère à travers un processus complexe de distribution des rôles et des responsabilités (rôles économiques, politiques, culturels) (Casimir, 2018) dans la société haïtienne. En examinant l'histoire politique et économique du pays, certain.e.s chercheurs.euses remarquent que la prise de pouvoir par l'oligarchie politique se greffe à la question de la « race » et à des rapports inégalitaires entre les Noir.e.s et les Mulâtres haïtien.ne.s (Casimir, 2008; Dorvilier, 2012). Dans ces rapports de pouvoir qui s'enracinent dans le monde colonial, les Mulâtres s'assimilent aux Créoles qui reproduisent une logique coloniale sur les Noir.e.s, des descendant.e.s Africain.e.s, nommé.e.s les Bossales

(Casimir, 2018). Pour illustration, vers les années 1870, deux partis politiques voient le jour, le parti libéral couplé, *a posteori*, aux mulâtres et le parti national, aux noirs (Labelle, 1987).

La hiérarchie de couleur s'associe à la hiérarchie du revenu comme l'objective fort bien cette formule : « *Nèg rich se milat, milat pòv se nèg*¹⁸ » de Jean-Jacques Acaau, un leader de la paysannerie haïtienne (Joachim, 1979; Thizy, 2003). En général, la hiérarchie de couleur et la hiérarchie de classe sont consubstantielles (Santos, 2011a) en Haïti. Cela est parfaitement reflété dans la répartition des richesses du pays. En effet, et au niveau économique, environ 66% des richesses du pays sont détenues par 4% de la population - soit des mulâtres et une minorité de noir.e.s-, alors que la majorité de la population, soit 96% - des personnes noires- se répartissent les 34% des richesses restantes (Doura, 2001). Au niveau culturel, par exemple, une ségrégation du système scolaire a opéré (Dorvilier, 2012), les mulâtres ont eu l'accès à la scolarisation dès l'époque coloniale, tandis que la plupart des noir.e.s n'ont pu accéder à une scolarisation, pour le moins bancale, qu'après l'indépendance d'Haïti, quand des écoles publiques ont été construites (Thizy, 2003).

En somme, le principe et la pratique complexe de hiérarchisation et d'infériorisation basées sur la « race » et la couleur de peau sont instaurés depuis la colonisation espagnole et affectent l'organisation politique, économique, sociale et culturelle d'Haïti jusqu'à la période contemporaine.

Les processus d'exploitation, d'exclusion et d'extraction débutés depuis la colonisation espagnole et poursuivis durant la colonisation française et l'occupation américaine continuent à opérer encore

¹⁸ En Français, le « Nègre » riche est un mulâtre, le mulâtre pauvre est un nègre.

aujourd'hui à travers une multitude de nouvelles pratiques néocoloniales, dont la colonialité du secteur du travail humanitaire et celle du développement international. Dans ce sens, Sondarjee (2020) considère que les relations de colonialité perdurent entre autres à travers des accords économiques bilatéraux et régionaux, les dettes des pays du Sud envers ceux du Nord et le contrôle, désavantageux aux pays du Sud, des droits du patrimoine intellectuel par les entreprises des pays du Nord.

Cette exploration historique des racines coloniales des hiérarchisations sociales dans la société haïtienne est le socle de relations inégalitaires et de rapports de pouvoir à l'intérieur de la société haïtienne et dans ses relations avec les anciennes nations colonisatrices. On peut voir ces inégalités et rapports de pouvoir dans la relation d'Haïti avec les pays qui financent les projets implémentés par leurs ONG. L'histoire de domination coloniale est importante pour nous afin de comprendre les projets de développement mis en place par les ONG et les pratiques qui en découlent à travers la posture décoloniale, car cette dernière prend en compte ces rapports asymétriques, leurs répercussions et leur signification.

Après avoir illustré les rapports sociaux entre les différentes catégories de la population haïtienne dans un contexte postcolonial, nous allons examiner comment elles s'expriment dans le contexte spécifique du développement international.

2.2.2. Développement international en Haïti, le revers de la médaille

Pour Stoler et Cooper, la dimension eurocentrée du développement s'exprime notamment dans la vision même de l'effort de développement : « Il fut [le développement] la dernière forme sous laquelle furent formulées les prétentions hégémoniques du colonialisme [plus tard celles de la colonialité] » (Stoler et Cooper, 2013, p. 98). Pour Mignolo (2015), le concept de développement

et celui de sous-développement sont de nouvelles variantes de la modernité. En effet, « catégoriser le monde en sous-développés, en *arriérés* dans le temps et en *éloignés* dans l'espace revenait à ne plus distinguer Tiers-monde et sous-développement » (Mignolo, 2015, p. 93). Autrement dit, les pays du Sud sont arriérés, sous-développés et en retard par rapport aux pays du Nord. C'est par ce mécanisme que le discours développementaliste a contribué à la création de régions entachées par un retard, voire une absence de développement, d'altérités considérées comme infranchissables - comme dans l'exemple de l'Afrique, des pays de l'Amérique du Sud et des Caraïbes (Haïti y compris) - qui se positionneraient en marge du développement (Mignolo, 2015).

En illustrant l'Occident comme exemple à suivre dans la voie du développement, tout en faisant des pays du Sud, les retardataires, on prescrit indirectement le modèle de développement eurocentré comme le modèle exclusif (Godrie et Dos Santos, 2017). En effet, le développement va être envisagé par certains pays comme le modèle capable de « guérir » ces zones vues dans un sous-développement, en leur apportant la civilisation et la modernité. En fait, le développement servira principalement à véhiculer les normes des acteurs dominants du développement international (Della Faille, 2012; Latouche, 1983). L'imposition de ces normes et modèles culturels de l'Occident est perceptible dans les standards qui guident la conception, l'exécution et l'évaluation des projets de développement qui visent les pays anciennement colonisés. Les discours développementalistes du Nord ont érigé en science le modèle de développement privilégié des pays du Nord (Grosfoguel, 2002). Cette conception du développement fabrique des espaces où se reproduisent des rapports hégémoniques entre pays du Nord et pays du Sud à partir des catégories comme la « race », la classe sociale et la localisation géographique.

La colonialité du modèle de pouvoir qui traverse le développement international contemporain se voit dans le mode de répartition de pouvoir et la division racialisée du travail de développement.

Chaque type de travail est associé à un groupe « racialisé ». Le contrôle de la division du travail – des ressources et de la production – est entre les mains d’un groupe « racialisé » (Quijano, 1999; 2000; 2015) alors que les autres tâches sont déléguées à d’autres groupes. Ce modèle de pouvoir, opérant dans les relations de coopération pour le développement, est inscrit dans des rapports de hiérarchisation basés sur la « race » et induit une hiérarchisation sociale et raciale ayant des implications politiques, économiques, épistémiques et ontologiques dans les relations entre les différents peuples (Quijano, 1999). De ce fait, la domination raciale au fondement de la domination coloniale révolue est maintenue dans des sociétés postcoloniales du Sud sous différentes formes (Mbembe, 2013) dont celle du développement (Sondarjee, 2020; Stoler et Cooper, 2013).

En Haïti, le développement se conjugue avec la croissance économique et l’ouverture de marchés (Bernier, 2015). Le concept d’État développementiste en Haïti débute avec la venue d’une mission des Nations Unies (Schuller, 2015), en octobre 1948, à la suite d’une invitation du président Dumarsais Estimé (16 août 1946-10 mai 1950) (Hector, 2018). Hector (2018) souligne que de cette invitation découle un rapport nommé : *Mission en Haïti (1949)*, lequel devient la première évaluation globale de la société haïtienne élaborée par l’ONU sous un angle développementiste. Sous le mandat de François Duvalier (1957-1964), en 1963, il y a une première mise en œuvre d’instruments¹⁹ développementistes (Hector, 2018). En 1971, le discours développementiste est à nouveau d’actualité avec la « révolution économique » prônée par la dictature de Jean-Claude Duvalier (Mathurin, Mathurin et Zaugg, 1989; Lespinasse, 2016), discours qui prend sa source dans le Plan quinquennal de développement de 1971-1976 et la mise en œuvre des *Plans d’action économique et sociale*²⁰ (Hector, 2018). En fait, tous ces plans de développement ne traduisent pas

¹⁹ Selon Hector (2018), ces instruments sont le Conseil national de développement de planification (CONADEP) et le plan d’action intitulé Le Démarrage.

²⁰ C’est l’auteur qui souligne.

les priorités de la population haïtienne, « ils servent souvent de structures d'accueil à "l'aide" privée ou internationale » (Hector, 2018, p. 64). Ces plans servent à justifier le financement extérieur et pas nécessairement à accomplir les engagements pris par le gouvernement haïtien et dont la finalité serait d'améliorer les conditions de vie de la population haïtienne. Dans leur visée et dans leur formulation, ces plans traduisent « [...] une tutelle *de facto* exercée par la communauté internationale des donateurs » (Hector, 2018, p. 67), qui s'exprime par une asymétrie dans les rapports entre les donateurs et les bénéficiaires, entre certaines ONG du Nord et l'État haïtien et enfin entre la gouvernance de ces ONG et les intervenant.e.s locaux.ales impliqué.e.s dans l'exécution de ces projets.

L'un des axes marquants du développement en Haïti est l'essor des industries d'assemblage tournées essentiellement vers l'extérieur, entre 1960 et 1970 (Hector, 2018; Mathurin, Mathurin et Zaugg, 1989; Perchellet, 2010b), au détriment du secteur agricole (Bernier, 2015). Ces industries surestiment l'étendue du secteur secondaire en créant une illusion de croissance et suggèrent des politiques économiques qui occasionnent souvent l'assujettissement néocolonial de l'État haïtien (Hector, 2018). L'augmentation constante de ces industries est liée à un certain nombre de facteurs intimement liés :

- 1) une main-d'œuvre abondante, très bon marché et pratiquement corvéable à volonté ; 2) la proximité du marché américain dont l'accès est garanti d'avance ; 3) l'absence de contrôle de devises (c'est-à-dire rapatriement illimité des profits) ; 4) l'absence « d'interférences » gouvernementale ; 5) une politique fiscale ultralibérale (Hector, 2018, p. 66)

Dans la vie des classes défavorisées, ces facteurs se traduisent par l'accroissement de la précarité, et des conditions de vie qui se dégradent progressivement, alors que l'objectif du développement est d'éradiquer la précarité, soit la pauvreté des classes défavorisées.

À la suite des plans quinquennaux, les gouvernements haïtiens vont élaborer des Documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSNCRP) au XXI^e siècle. Tous ces plans et documents sont influencés par des suggestions et des recommandations qui proviennent des pays du Nord (Charles, 2019a; Dorvilier, 2012; Hector, 2018) et des donateurs (Saliba-Couture, 2014). Par exemple, en juillet 1978, l'ambassadeur américain ne manquera pas de suggérer au gouvernement des réformes fiscales et administratives (Hector, 2018) qui s'alignent sur les intérêts des Américain.e.s. L'État haïtien, de son côté, ne procède à aucune supervision des projets, surtout ceux liés à l'agriculture (Hector, 2018; Schuller 2015) afin d'assurer les priorités des paysan.ne.s. L'inertie de l'État haïtien, selon Hector, « encourage la dépossession *de facto* ou illégale, le maintien des mécanismes d'exploitation de la paysannerie par les intermédiaires [dont les ONG] » (Hector, 2018, p. 68). Dans cet ordre d'idées, Hector (2018), dans une communication prononcée en 1977 au XII^e Congrès latino-américain de sociologie, signale que les priorités sectorielles (celles des Américain.e.s, des élites bourgeoises et politiques) dominent les orientations des projets en raison de l'assujettissement d'Haïti à l'aide financière des pays du Nord et du favoritisme des bailleurs à l'endroit de secteurs bien spécifiques.

En somme, le développement en Haïti se conjugue en termes de tutelle des pays donateurs, de dépendance néocoloniale de l'État haïtien, d'économie haïtienne tournée vers l'extérieur, d'orientation des plans préjudiciables aux intérêts des couches défavorisées de la population, d'une invisibilité de leurs besoins réels et de l'exploitation de la force de travail des paysan.ne.s haïtien.ne.s, à la fois par une élite politique et économique haïtienne *compradore*²¹ (Sainsiné, 2007) et une élite étrangère.

²¹ Le terme *compradore* désigne une élite locale qui, sans égards aux intérêts nationaux, s'enrichit principalement du commerce avec des pays étrangers.

2.3. Une posture décoloniale pour analyser des projets de développement à travers le concept de colonialité de l'être

Dans les sections précédentes, nous avons successivement présenté notre posture épistémologique (2.1) et développé une description détaillée du champ engagé et mettant en avant des éléments à même de montrer la colonialité du terrain étudié (2.2). Dans la présente section, nous allons développer le cadre conceptuel sur lequel nous nous appuyons, à savoir le concept de colonialité de l'être (2.3.1. et 2.3.2.) et celui de subalterne (2.3.3.).

Dans notre examen des projets de développement en Haïti, notre posture décoloniale permet de prendre en compte la réactualisation de l'héritage de l'esclavage et du colonialisme dans les rapports de pouvoir qui y figurent. Elle occasionne également la mise en relief de formes de résilience des ex-colonisé.e.s, c'est-à-dire la capacité de développer des compétences et de poser des actions face à l'adversité (Bouterfas *et al.*, 2016). Dans cette même dynamique, cette posture favorise la mise en avant de la voix et le savoir des intervenant.e.s locaux.ales dans la recherche de solutions à divers problèmes sociaux rencontrés par les familles haïtiennes. Par le fait même, elle invite à repenser ces projets du point de vue de ces intervenant.e.s.

Cette posture souligne la nécessité d'étudier les rapports de pouvoir qui influencent les projets de développement en articulant des facteurs comme la classe sociale, la « race », le genre et le rapport Nord/Sud. Mettre en avant une posture décoloniale permet de montrer les continuités de pratiques coloniales de domination dans certains types de projets de développement international. En effet, selon plusieurs chercheurs.euses, les prétentions impérialistes ont trouvé un nouveau site d'expression et d'épanouissement, celui du développement international (Della Faille, 2012; Rist, 2013; Sondarje, 2020). Dans ce type de projets, l'entreprise civilisatrice portée par le colonialisme du passé se trouve réactualisée à travers une conception des projets de développement comme

« [...] un style occidental de domination, de restructuration, et d'autorité sur [...] [les pays du Sud] » (Saïd, 1980, p. 27).

Pour finir, cette posture décoloniale exige de porter une attention particulière aux contextes dans lesquels les intervenant.e.s locaux.ales mettent en place des projets de développement. Il s'agit du contexte local et du contexte international d'intervention incluant à la fois les rhétoriques et les pratiques des différent.e.s acteurs.rices de l'aide internationale au développement. Notre objectif, au-delà de la compréhension de la situation et de ses racines coloniales, est de proposer des pistes d'action et de décolonisation des savoirs et des pratiques et interventions dans ce domaine.

La colonialité de l'être de l'intervenant.e local.e inclut la prise en compte des logiques d'intervention des acteurs.rices à la fois locaux.ales et internationaux.ales. Ceci, en insistant sur les savoirs et praxis développés par des personnes considérées à travers la lentille de la race, comme étant subalternes - soit des intervenant.e.s locaux.ales- et dans des espaces également vus comme subalternes (Grosfoguel, 2010).

Dans notre posture, il s'agira de faire dialoguer deux espaces, construits suivant une dynamique d'asymétrie et d'inégalité des rapports sociaux et de travail, à partir d'une perspective décentrée de la pensée occidentale, diversifiée et interculturelle.

Dans cette recherche, le concept de colonialité de l'être sera utilisé pour examiner l'ascendant de ce type de rapports de pouvoir hégémoniques et la manière dont ils modulent des pratiques de développement international qui deviennent la continuation de processus nés durant la période coloniale.

Dans les sections suivantes, nous allons définir ces concepts et les situer dans notre travail. Toutefois, avant de nous pencher sur la définition de la colonialité de l'être, nous jugeons qu'il est nécessaire de définir le concept de colonialité.

2.3.1. La colonialité

Le concept de colonialité désigne un dispositif ou un modèle de pouvoir du monde contemporain, dont les racines sont localisées dans la période coloniale, et qui se prolonge en dépit des indépendances de certains pays (Bermúdez, 2015, dans Mignolo, 2015). Quijano (2015) associe la colonialité au capitalisme et appréhende la colonialité comme le trait d'un modèle mondial de pouvoir. Voici ce qu'il en dit :

La colonialité est l'un des éléments constitutifs et spécifiques du schéma global du pouvoir capitaliste. Elle repose sur l'imposition d'une classification raciale/ethnique de la population mondiale comme pierre angulaire dudit modèle de pouvoir, et elle opère dans chacun des plans, sphères et dimensions, matérielles et subjectives, de l'existence quotidienne et à l'échelle sociale. [Traduction libre] (Quijano, 2015, p. 325)

La colonialité correspond à un modèle de pouvoir qui affecte diverses dimensions de la vie des individus, en particulier ceux des pays ayant été colonisés. Nous rencontrons cette colonialité à la fois dans des dimensions abstraites comme la connaissance, la subjectivité et dans les actions quotidiennes, c'est-à-dire les expériences que vivent les dominé.e.s (Maldonado-Torres, 2007) dans leur quotidien. Cette réalité est possible en raison de diverses hiérarchisations telles que la hiérarchisation sociale, ontologique, épistémique, économique, géopolitique et la classification sociale qui découlent des rapports de pouvoir hérités du colonialisme.

La colonialité s'est constituée sur les ruines du colonialisme (Grosfoguel, 2002) qui a pris fin en Amérique du Sud au début du XIX^e siècle (Escobar, 2004; Mignolo, 2001; Quijano, 2007). Alors que le colonialisme se réfère à un rapport politique et économique qui subordonne l'autonomie

d'un peuple au pouvoir d'un autre (Grosfoguel, 2015), la colonialité se réfère aux modèles de pouvoir apparus à la suite du colonialisme et qui déterminent le domaine culturel, les modes et relations de travail, les rapports intersubjectifs et polluent la vision du monde d'une société postcoloniale (Maldonado-Torres, 2007). La colonialité est caractéristique de la modernité et engendre un processus dans lequel, il y a une centralisation du pouvoir politique, économique - et épistémique- (Mignolo, 2001). Cette centralisation a eu lieu tant aux États-Unis (Quijano, 2000) qu'en Europe (Quijano, 2007).

Dans son appréhension des rapports de domination, la colonialité se rapporte à l'intersection de la « race », de l'espace et de l'expérience, affirme Maldonado-Torres: « *coloniality makes reference to race, and thus, to space and experience* » (Maldonado-Torres, 2004, p. 42). En ce sens, de nos jours la colonialité se matérialise par une relation d'exploitation entre capitalistes et travailleurs, une relation de domination entre centre et périphérie, une relation de domination dans la fabrication des subjectivités et des connaissances (Grosfoguel, 2002; 2006) et une relation de domination entre Blanc et Noir. Toutes ces relations de pouvoir hégémonique, comme le dit Grosfoguel, sous-tendent « des pratiques institutionnelles, des imaginaires, des identités et de la subjectivité moderne » (Grosfoguel, 2015, paragr. 2) polluées par des inégalités, ceci par le biais du colonialisme qui a établi des hiérarchies globales (Grosfoguel, 2015) qui influencent la manière de penser (Maire, 2018), les modes de vie et l'organisation sociale.

La colonialité équivaut à une perspective qui favorise l'analyse de rapports de pouvoir et de domination en se référant à une échelle de classification et de hiérarchisation de la population mondiale articulée autour du genre, du travail et de la « race » (Quijano, 2015). Elle met en place un système de pouvoir hiérarchisé au profit d'un groupe hégémonique aux dépens d'un groupe subalterne (Grosfoguel, 2006). Concrètement, dans l'histoire des rapports sociaux de race en Haïti,

nous avons vu que la hiérarchisation et la classification des catégories sociales établies depuis les différentes dominations coloniales aboutissent aux préjugés – et ségrégation - raciaux (Déus, 2018) et aux inégalités raciales entre différents groupes (Labelle, 1987).

Ce concept a plusieurs dimensions car il se réfère à une réalité multiple. De fait, la colonialité recouvre une réalité plurielle et complexe qui investit les ex-colonisé.e.s, leurs corps, leur être, leur savoir et les espaces dans lesquels ils et elles évoluent, de différentes manières, surtout si cet espace les met en relation de manière directe ou indirecte avec des ex-colonisateurs. Dans la section qui suit, nous allons distinguer ces dimensions. Nous nous intéressons plus particulièrement à l'une d'entre elles, qui est le concept de colonialité de l'être. De ce fait, nous aborderons cette dimension plus en profondeur que les autres.

2.3.2. La colonialité de l'être

La colonialité implique une analyse complexe des rapports de pouvoir hérités du colonialisme. Cette complexité apparaît dans des mouvements de groupes sociaux (le mouvement des femmes de l'Amérique latine, par exemple) (Falquet, 2021) et dans les apports de nombreux auteurs et autrices. Ces dernières dans leurs travaux ont permis de détailler et d'affiner le concept de colonialité. Quijano (1999, 2000, 2007, 2015), à partir des travaux de Mignolo (1995), élabore le concept de colonialité de pouvoir. Dans ses travaux, Quijano s'est attaché à étudier la division internationale du travail entre pays du Nord et pays du Sud. Lander (2000) s'intéresse à la facette géopolitique de la connaissance et son travail a permis de dégager le concept de colonialité du savoir (Rougier, s.d. a). Maldonado Torres (2004, 2007), dans un dialogue intellectuel avec les travaux de Quijano et de Mignolo, a théorisé la colonialité de l'être, afin de promouvoir une intelligibilité de l'être des personnes dominées. Cette lecture ne serait pas complète, sans situer les contributions des féministes décoloniales, dont une des figures majeures est celle de la féministe

chicana Lugones (2019). Celle-ci, tout en apportant une critique au travail de Quijano, situe la colonialité du genre.

Dans notre travail, nous proposons d'examiner la colonialité de l'être de l'intervenant.e travaillant pour une ONG du Nord en Haïti. Nous voulons saisir leurs expériences d'intervention pour mieux comprendre les dynamiques de pouvoir liées à la colonialité de l'être dans le déroulement de leur travail quotidien.

C'est Fanon, le premier, qui situe le point de départ du concept de colonialité de l'être en identifiant le traumatisme lié à la rencontre coloniale (Maldonado-Torres, 2007) et ses répercussions sur la subjectivité des ex-colonisé.e.s/racialisé.e.s.

L'analyse de Fanon (2008) de l'être colonial, dans *Peau noire et Masque blanc*, distingue la zone de l'être et la zone de non-être. La zone du non-être désigne « une région extraordinairement stérile et aride, une rampe essentiellement dépouillée » (Fanon, 2008, p. 29). Dans cette zone, les personnes racialisées ne sont pas des êtres humains (Fanon, 2008), ce sont plutôt ce que Fanon nomme des « damnés » (Fanon, 2002). Fanon (2002) explique que les « damnés », soit les ex-colonisé.e.s, sont des personnes qui sont déshumanisé.e.s par la logique coloniale et par l'intériorisation de celle-ci. Fanon continue sa réflexion et rapporte dans son livre *Peau noire et Masque blanc* (2008) un ensemble d'expériences vécues par les « damnés » (Fanon, 2002) acculés à une zone de non-être. Il y fait une exploration minutieuse des émotions internes de l'homme noir ex-colonisé qui exprime des sentiments d'infériorité pouvant même aboutir à l'aliénation. Dans son œuvre, Fanon (2008) montre que la violence ontologique s'abat sur les esprits et s'inscrit dans les expériences vécues par les « damnés ». Dans cette optique, deux catégories se dégagent de la colonialité de l'être : les expériences vécues et les subjectivités.

Maldonado-Torres (2007) souligne que l'émergence du concept de colonialité de l'être provient de la négation de l'être du sujet non européen. Maldonado-Torres s'appuie sur la pensée de Fanon, qui met en lumière la colonialité comme une expérience vécue, en apportant une conception de la colonialité de l'être qui s'inspire de la zone de non-être proposée par Fanon. Ce concept est défini par Maldonado-Torres de la manière suivante :

The idea was that colonial relations of power left profound marks not only in the areas of authority, sexuality, knowledge and the economy, but on the general understanding of being as well. (...), coloniality of being would make primary reference to the lived experience of colonization and its impact on language...
(Maldonado Torres, 2007, cité dans Ben Soltane, 2019, p. 72)

Pour Maldonado-Torres (2007), la colonialité résonne dans plusieurs dimensions de la vie des ex-colonisé.e.s et touche tout autant leur être et leur vécu. Dans ce sens, la colonialité de l'être devient une marque et une des dimensions de la colonialité. La colonialité de l'être peut être envisagée dès lors comme une perspective par laquelle nous pouvons comprendre l'ex-colonisé.e/racialisé.e de manière profonde, d'une manière qui fait écho à ses expériences les plus banales, son corps, la langue qu'il parle, etc. Somme toute, ce concept thématise l'expérience vécue (passée et présente) des sujets ex-colonisés et subalternes au regard des relations de pouvoir relevant du colonialisme, lesquelles sont actualisées dans les multiples localisations (pratiques, savoir-faire, savoir) des ex-colonisé.e.s et les placent dans des postures subalternes dans la hiérarchie sociale et coloniale.

Maldonado-Torres fait état des conséquences de ce processus de racialisation sur les sujets anciennement colonisés: « *the coloniality of Being refers to the process whereby common sense and tradition are marked by dynamics of power that are preferential in character: they discriminate people and target communities* » (Maldonado-Torres, 2004, p. 43).

Ce concept aborde de manière critique la rencontre entre le colonisateur et les colonisé.e.s (Escobar, 2004). Il rappelle que la colonisation n'est pas uniquement une administration juridique, politique

et économique d'accaparement des richesses, mais renvoie à l'élaboration d'une hiérarchisation des êtres humains suivant leurs phénotypes et/ou leurs cultures ou leurs mœurs (Ajari, 2016). Ainsi, ils'engrènent dans des projets civilisateurs animés et motivés par l'idéologie de la « race » (Maldonado-Torres, 2007). Il induit une construction de la figure de l'homme Blanc comme un être supérieur, tout en déconstruisant l'Autre, le.la Noir.e, pour ensuite le.la reconstruire comme inférieur.e, par diverses formes de négation telles que la négation ontologique (Hurtado López, 2009). La négation ontologique renvoie à la production d'un Autrui dont l'humanité est remise en question (Hurtado López, 2009). Dans ses conséquences, cette colonialité laisse entrevoir des sujets déshumanisés (Maldonado-Torres, 2007).

Ce processus de racialisation et d'infériorisation ne se fait pas de manière monolithique, il est complexe et nuancé. Dans l'extrait qui suit, Quijano et Ennis expliquent des processus de racialisation qui sont différents :

In some cases, the Indian nobility, a reduced minority, was exempted from serfdom and received special treatment owing to their roles as intermediaries with the dominant race. They were also permitted to participate in some of the activities of the non noble Spanish. However, blacks were reduced to slavery. As the dominant race, Spanish and Portuguese whites could receive wages, be independent merchants, independent artisans, or independent farmers—in short, independent producers of commodities. (Quijano et Ennis, 2000, p. 536)

Quijano et Ennis montrent ici un processus de hiérarchisation et d'infériorisation racialisant dans lequel il y a une répartition des privilèges même à l'intérieur des groupes racialisés. Ils rapportent aussi que dans ce processus de hiérarchisation et d'infériorisation des « races », la situation des Noir.e.s est particulière, car elle est complexe. Être noir.e dans la période coloniale esclavagiste signifie que son existence est régie par des règles sociales complexes, mais aussi par des lois qui consacrent la déshumanisation des personnes racialisées. Nous le voyons dans l'article 44 du Code noir de Colbert, qui considère que l'esclave noir est un bien meuble à Saint-Domingue (Niort,

2012). En effet, Niort rapporte « l'article 44, toujours cité, qui envisage la succession du maître et qualifie à cet égard l'esclave de meuble » (Niort, 2012, p. 3).

Par l'attribution d'un statut inférieur aux sujets colonisés, ce processus génère des subjectivités destinées à être inférieures, comme c'est le cas pour les Noir.e.s, dans tous les aspects de leur existence (Bermúdez, 2015 dans Mignolo, 2015).

Ce processus de destruction est rendu possible, par le fait que les ex-colonisé.e.s ont été forcé.e.s à assimiler la culture du colon- ce qui est une étape déterminante dans la reproduction de la domination (Quijano, 1999; Quijano et Ennis, 2000) – et ce qui a abouti à trois résultats selon Maldonado-Torres : invisibilité, déshumanisation et racisme (Gourgues, 2014) à la fois au niveau des esprits et des expériences vécues.

Pour conclure, nous comprenons que la colonialité de l'être est une forme de rapport de pouvoir qui se réfère à la manière symbolique par laquelle la rencontre coloniale a déshumanisé et dépersonnalisé les ex-colonisé.e.s. Elle a produit la « race » comme outil de cette déshumanisation et dont l'aboutissement est la domination, la discrimination des ex-colonisé.e.s et de l'injustice épistémique. L'injustice épistémique est définie comme le remplacement des catégories et des concepts par lesquels un peuple se définit, soit le peuple haïtien dans ce cas-ci, par ceux de pays colonisateurs (Bhargava, 2013).

En somme, la colonialité de l'être, qu'elle agisse à travers les expériences ou les subjectivités, engendre des conséquences désastreuses dans la vie des ex-colonisé.e.s, dans les pays anciennement colonisés et dans les pays anciennement colonisateurs. Ces conséquences s'illustrent dans l'invisibilité, la déshumanisation, le racisme (Maldonado-Torres, 2007), l'aliénation, la distorsion (Fanon, 2008) et la servitude (Mbembe, 2013).

Élaborer des réflexions sur un tel concept revient à se référer aux conditions de vie des Noir.e.s, des racialisé.e.s et des colonisé.e.s, confondu.e.s à la figure des damnés (Fanon, 2002), invisibles ou aux démesurément visibles (Maldonado-Torres, 2007), mais toujours situés dans la zone du non-être. Adresser cette colonialité revient à replacer les expériences des ex-colonisé.e.s dans les différentes formes par lesquelles cette colonialité de l'être se trouve actualisée dans le développement international et plus spécifiquement dans des projets de développement destinés à des enfants des pays du Sud.

Dans notre travail, la colonialité de l'être est mobilisée pour comprendre comment des rapports de pouvoir hégémoniques entre pays du Nord et pays du Sud investissent les expériences, les savoirs, les cadres formels et informels des pratiques et interventions sociales auprès des enfants ainsi que les espaces géographiques des ex-colonisé.e.s. Nous parlons ici, en l'occurrence, des intervenant.e.s locaux.ales, dans des projets de développement destinés aux enfants haïtiens, qui sont pour la plupart conçus, pensés et élaborés par des acteurs porteurs du « logos » hégémonique occidental.

Notre attention n'est pas ici uniquement portée sur le travail des intervenant.e.s, mais aussi sur la manière dont ils et elles se sentent, résistent et font sens de leurs expériences. Même si nous priorisons la colonialité de l'être dans notre lecture, nous voulons garder une ouverture sur la colonialité du pouvoir et la colonialité du savoir, qui, comme le montrent les travaux de de Mignolo (2003) et de Maldonado-Torres (2004, 2007), sont liées. Les liens forts entre ces trois formes de colonialité sont ici résumés par Mignolo: « (...) la colonialité du pouvoir et du savoir ont engendré la colonialité de l'être » [Traduction libre] (Mignolo, 2003, p. 669, cité dans Maldonado-Torres, 2004, p. 243). Dans le travail de Saïd (1980), nous voyons que les campagnes napoléoniennes ont servi à préparer les premières tentatives coloniales et qu'elles ont été précédées par des campagnes

d'exploration. Les fonctionnaires coloniaux ont aussi joué le rôle d'ethnographes (l'ethnographie coloniale) pour analyser, surveiller et mieux contrôler les indigènes (Saïd, 2000). La colonialité de la connaissance participe à une colonialité de l'être (Maldonado-Torres, 2004) en proposant une manière d'appréhender les sujets dominés à travers la hiérarchisation de la population colonisée dans des processus de racialisation complexes. Il nous intéresse justement de voir leur interconnexion dans la vie quotidienne des intervenant.e.s.

Dans le contexte haïtien, la colonialité de l'être induit des situations de domination extrêmes qui se prêtent à une analyse mobilisant le concept de subalterne. Nous proposons de mobiliser ce concept pour analyser la colonialité de l'être dans le terrain que nous explorons dans la présente recherche.

2.3.3. Colonialité de l'être et subalternité

Le concept de subalterne tire son origine des écrits de Gramsci qui le définit comme « un ensemble diversifié de classes, toutes caractérisées par le fait de ne pas encore être hégémoniques ou dominantes [...] » (Liguori, 2016, p. 424). Au fil de sa réflexion, Gramsci en vient à parler des subalternes non comme une classe, mais comme un sujet (Liguori, 2016). En effet, dans sa conception de la classe sociale, non pas dans le sens marxisme du terme, Gramsci élargit le concept de subalterne à d'autres identités marginalisées. En effet, selon lui, les subalternes ne sont pas uniformes, ils.elles ont des visages multiples (Brennan, 2001). Pour ces raisons, il propose un élargissement du terme (Brennan, 2001) aux esclaves, aux ouvriers.ères, aux paysan.ne.s, en bref, à des groupes sociaux marginaux (Liguori, 2016). Ce terme sera également articulé autour du concept de race par Hall et Mouffe (Brennan, 2001).

Ce concept de subalterne sera récupéré par un groupe d'intellectuel.le.s indien.ne.s, dont Guha (1963), Chatterjee (1992), Spivak (1985) et Mohanty (1988), pour désigner un courant des études postcoloniales (Benessaïeh, 2010). L'objectif des études subalternes consiste à réviser l'histoire officielle de l'Inde, nationale ou coloniale (Ibos, 2019), notamment à partir des voix ostracisées comme celles de femmes, de paysan.ne.s et de citoyen.ne.s banaux.ales (Benessaïeh, 2010). Autrement dit, elles cherchent à réhabiliter les acteurs.trices subalternes ou les invisibilisé.e.s qui n'ont jamais cessé de lutter pour leur autoémancipation.

Plus particulièrement, l'apport de Spivak dans la théorisation des rapports entre sujets issus des anciennes colonies et des sujets appartenant aux anciennes métropoles – en l'occurrence entre femmes des ex-colonies et hommes/femmes des ex-métropoles- est considérable (Benessaïeh, 2010; Ibos, 2019). La visée globale de Spivak dans ce texte est de déconstruire les systèmes qui discréditent, voire oblitèrent la voix des femmes (Ibos, 2019). De manière spécifique, elle fait une critique du féminisme en lien avec l'impérialisme (Poché, 2019). Dans cette critique de l'impérialisme, elle considère diverses dimensions : « les relations coloniales du XIXe siècle, les rapports néocoloniaux, le racisme en Occident et la dépendance économique du Sud au sein du système capitaliste mondial » (Poché, 2019, p. 47). De ce fait, Spivak s'intéresse à des positions spécifiques concernant le sujet pensé « à l'intersection d'une multiplicité de positions en termes de distinctions sociales » (Poché, 2019, p. 47) comme la « race », la classe sociale, le genre, la langue et la localisation géographique. En ce sens, le concept de subalterne fait ressortir les différentes positions de l'individu dans la dynamique sociétale et intègre à la fois une position raciale, de genre, de classe ainsi que d'autres positions sociales complexes. Il met également en relief l'expérience de l'individu pris à l'intersection de toutes ces positions.

Dans son essai intitulé *Les Subalternes peuvent-elles parler ?*, Spivak (2009) analyse des histoires de femmes marginalisées, des femmes du Tiers-monde, décrites comme subalternes. Elle fait du concept de subalterne le cœur de sa thèse. Dans cet essai, elle cherche à répondre à un ensemble de questions. Une question en particulier nous interpelle dans notre recherche :

De l'autre côté de la division internationale du travail du capital socialisé, à l'intérieur et à l'extérieur du circuit de la violence épistémique de la loi et de l'éducation impérialiste qui s'ajoutent à un texte économique antécédent, les Subalternes peuvent-ils parler ? (Spivak, 2009, p. 43)

Notre interprétation de la question posée par Spivak (2009), en la rapprochant de notre terrain de recherche, est qu'elle s'interroge de l'aptitude des peuples des pays du Sud à prendre la parole et à faire entendre leur voix. Par la suite, Spivak (2009) répond à la question centrale de son ouvrage en affirmant que les subalternes, en particulier les femmes du Tiers-Monde, ne parlent pas parce qu'elles sont ignorées par les discours scientifiques dominants. Ces femmes ne sont pas entendues. De fait, le.la subalterne est celui.celle qui est sans voix (Maillé, 2007), celui ou celle qui est rendu muet.te par l'étouffement du discours colonial (Spivak, 2009). Il est l'Autre invisibilisé (Benessaïeh, 2010), le sujet colonial rendu muet et opprimé (Spivak, 2009) dans une relation de subordination qui se décline en termes de classe, de genre, de langue, de culture, de « race » (Pouchepadass, 2007), mais qui trouve aussi un écho dans les modalités des rapports Nord/Sud, Nord/Nord ou Sud/Sud.

Dans notre travail, ce qui nous intéresse c'est le.la subalterne qui est dans une relation de subordination qui se décline en termes de classe sociale, de langue, de culture, de « race » et de rapport Nord/Sud.

En parallèle à son exploration de la domination extrême rencontrée par les subalternes, Spivak (2009) montre aussi que le sujet subalterne est doté d'agentivité et qu'il est capable de poser des

actions de résistance et d'élever sa voix. En effet, les subalternes portent en elles.eux-mêmes des éléments de résistance et leur condition d'émancipation (Liguori, 2016). Cependant, la résistance des subalternes est souvent saisie à travers le prisme du système et de l'idéologie dominante (Quijano, 1999). De ce fait, bien souvent leur expression n'est pas prise pour de la résistance (Poché, 2019). À la lumière de ceci, les subalternes produisent un discours et des actions de résistance qui ne sont souvent pas perçus comme tels par des discours officiels de catégories sociales locales dominantes dans une attitude d'occidentalocentrisme (Poché, 2019).

Dans le contexte des ONG du Nord, nous pensons que le sujet subalterne se définit par rapport à des pratiques et des représentations qui sont pour la plupart du temps des renouvellements de la hiérarchisation coloniale. Notre point de départ consiste en l'idée que les institutions comme structures hiérarchiques contribuent à construire des formes d'hégémonies dans lesquelles « tous ceux qui travaillent à l'intérieur d'une institution travaillent d'abord pour l'institution » (Boulbina, 2012, p. 132). Ni l'identité, ni l'appartenance, ni la singularité des intervenant.e.s haïtien.ne.s ne comptent par rapport à l'intérêt et au mode de gouvernance de l'institution. Certaines histoires, certaines formes de pensée, certaines expériences, certains savoir-faire et savoir-être, quand ils sont associés à certaines catégories de personnes sont mis dans l'ombre avec une diligence que Boulbina exprime de la manière suivante :

[...] cette vocation générale à servir l'institution occulte la reconduction, par des voies souvent invisibles de l'extérieur, de pratiques et de représentations qui, dans leur partage du monde et des personnes, hérite[nt] bien plus qu'on ne pourrait d'abord le croire des structures coloniales passées et de ses hiérarchies. (Boulbina, 2012, p. 132)

Boulbina voit, dans les structures de l'institution, une réactualisation de la hiérarchisation coloniale et du contrôle des corps dans les représentations mentales que l'on se fait de certaines personnes qui y sont engagées, notamment des ex-colonisé.e.s, dans notre cas. Elle concède aussi qu'il y a

une mise à jour de la hiérarchisation coloniale par les pratiques institutionnelles par lesquelles ces représentations sont façonnées.

En Haïti, le travail des ONG, trace une « ligne abyssale » (Santos, 2011b, paragr. 38) entre les employé.e.s étrangers.ères et les locaux.ales. Cette fracture néocoloniale s'est actualisée au sein des ONG avec certaines nuances à travers les divers avantages économiques et les conditions de vie dont bénéficient les ressortissant.e.s étrangers.ères qui travaillent pour les ONG et une minorité d'employé.e.s locaux.ales en comparaison aux employé.e.s de l'administration haïtienne. Cette fracture centrée sur la race et l'appartenance géographique a favorisé les ressortissant.e.s étrangers.ères (salaires exorbitants, prestige social) et certain.es haïtien.ne.s eux-elles-mêmes (les employé.e.s de l'État et ceux-celles des ONG). Les ONG embauchent des haïtien.ne.s éduqué.e.s de la classe moyenne à des salaires considérables (Schuller, 2009; 2015), ce qui fait en sorte que les employé.e.s de ces ONG sont beaucoup mieux payé.e.s que ceux.celles de l'État haïtien (Organisation de Coopération et Développement Économique [OCDE], 2011; Pierre-Louis, 2011) et jouissent de nombreux privilèges leur assurant un niveau de vie bien plus intéressant. Schuller (2009) énumère ces nombreux privilèges, notamment, l'accès à l'eau potable, à l'électricité, à un courrier électronique et au visa d'entrée vers les États-Unis.

Au-delà des privilèges économiques, le principe de différenciation entre travailleurs.euses locaux.ales et internationaux.ales donne lieu à des traitements différenciés. Le personnel local qui est en contact direct avec les bénéficiaires de l'aide est souvent laissé pour compte par les administrateurs occidentaux des ONG (Schuller, 2015).

Utiliser le concept de subalterne dans notre thèse revient à nous questionner sur la positionnalité qu'occupent les intervenant.e.s dans les rapports de pouvoir hégémoniques qui traversent les ONG

du Nord et les implications de cette position dans leurs expériences de travail avec le personnel de l'institution, au niveau national ou international, et des bénéficiaires des projets. Il faut comprendre que les intervenant.e.s locaux.ales sont des citoyen.ne.s des pays du Sud appauvris par les inégalités économiques internationales que et leurs droits fondamentaux sont peu respectés par leurs propres pays (Pélissier, 2013). La colonialité de l'être développée sur certaines catégories sociales du Sud les place dans des positions inférieures et subordonné.e.s (Spivak, 2009).

Le concept de sujet subalterne se prête à cette réalité complexe. Nous avons fait le choix de ce concept, car il est adapté à nos objectifs de recherche et à notre approche théorique. Ce concept ouvre la voie à la réhabilitation de la parole et de la perspective des intervenant.e.s dans les projets de développement centrés sur les enfants. Il permet de situer le regard et la perspective d'acteurs.rices invisibilisé.e.s du développement international en Haïti. C'est un concept avec des potentialités théoriques qui permettront de mettre en lumière les subjectivités des intervenant.e.s dans les projets de développement centrés sur les enfants d'où sa centralité dans notre approche théorique. Accorder la priorité aux voix d'intervenant.e.s comme acteurs.rices infériorisé.e.s dans le système de l'aide internationale revient à mettre en lumière des situations qui peuvent sembler, en apparence, liées à des contextes locaux, mais qui se situent dans un continuum de pratiques de domination dans des contextes globaux, mondiaux. Pour finir, le concept de subalterne est adapté à nos objectifs de recherche, car il propose de se pencher sur des sujets, des faits, des manières d'agir et de penser qui ne sont pas souvent examinés (Djeral, 2007), mais qui sont propres à la société haïtienne.

En somme, au terme de cette section, nous pouvons affirmer que le terme subalterne désigne la position de personnes marginalisées dont les voix sont disqualifiées, comme les paysan.ne.s, les femmes, les ouvriers.ères, en raison des conditions discursives occidentalocentrées (Benessaïeh,

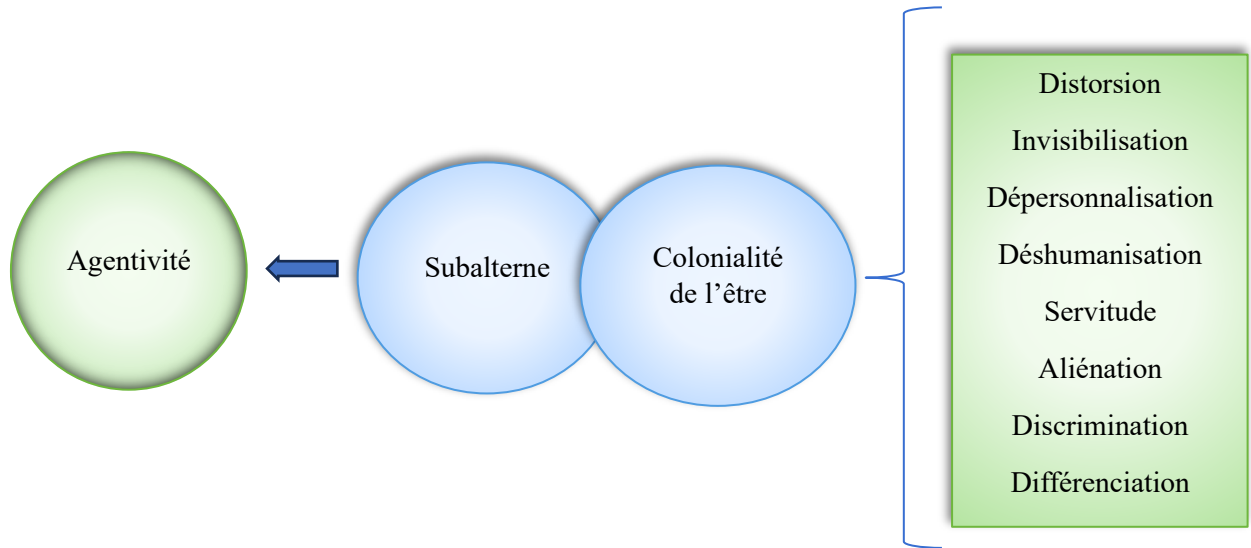
2010; Poché, 2019). Les personnes subalternes sont dans des relations de subordination ancrées dans la classe sociale, le genre, la race et le rapport Nord/Sud. Toutefois, ces subalternes ne peuvent être appréhendés comme des acteurs.rices invisibles ou passifs.ves. En effet, il est nécessaire de nuancer l'appréhension des subalternes qui paraissent binaire, passif/actif; dominant/dominé; visible/invisible, etc. Pour certain.e.s auteur.ce.s, il arrive parfois que des subalternes décident volontairement de ne pas laisser voir ou entendre leurs actions afin de rester à l'arrière-plan, à l'abri du regard de la hiérarchie (Poché, 2019). Ce silence peut constituer une forme de résistance active (Poché, 2019).

Pour résumer ce que nous avons présenté dans le cadre théorique et conceptuel que nous avons défini dans ce chapitre, le sujet subalterne constitue une dimension de la colonialité de l'être. La subalternisation du sujet est une marque du processus qui aboutit à la colonialité de l'être de l'intervenant.e haïtien.ne. Les subalternes désignent ceux et celles qui sont infériorisé.e.s, invisibilisé.e.s et déshumanisé.e.s dans les projets de développement international. Dans la continuité de cette conceptualisation, le dictionnaire décolonial qui a été rédigé sous la direction de Rougier (s.d.b) soutient que la colonialité de l'être est une expérience relevant de la subalternité coloniale. Cela nous fait dire que colonialité et subalternité partagent des liens serrés.

Dans la figure qui suit, nous présentons graphiquement les caractéristiques ou les dimensions de la colonialité de l'être telle qu'elle se situe dans notre recherche. Nous y mettons en évidence les aspects de déshumanisation, de dépersonnalisation, d'invisibilisation (Maldonado-Torres, 2007) et de distorsion (Fanon, 2008) vécues par les ex-colonisé.e.s, ainsi que le processus de discrimination, de servitude (Mbembe, 2013), d'aliénation (Fanon, 2008) et de différenciation occasionné principalement par les pays ex-colonisateurs. Nous y incluons également l'agentivité (Spivak,

2009) des subalternes. Nous y soulignons particulièrement le lien entre le concept de subalterne et celui de la colonialité de l'être.

Figure 1 : Les dimensions de la colonialité de l'être et du sujet subalterne



Dans ce chapitre, nous venons de présenter le cadre théorique et conceptuel à la base de notre travail de recherche. Nous avons opéré une présentation de l'histoire coloniale et postcoloniale d'Haïti. Ensuite, nous avons présenté le concept de colonialité de l'être et de subalternité qui orientent ce travail. La posture théorique de notre recherche suggère des approches méthodologiques spécifiques qui sont à même de saisir ces dimensions subtiles. Notre objectif dans le chapitre suivant est d'exposer le cadre méthodologique approprié qui va guider notre recherche ainsi que les étapes mises en œuvre pour recueillir et analyser les données.

Chapitre 3 : L'expérience de la colonialité en actes. Mobiliser l'ethnographie institutionnelle pour comprendre l'expérience des intervenant.e.s locaux.ales

Cela fait bien longtemps qu'on [les ONG] ne gère plus de l'humain, mais des statistiques et des grands ensembles de problèmes et de populations « cibles » (Peck, 2010, p. 27)

Dans cette recherche, nous avons adopté une démarche qualitative. Nous avons fixé notre choix sur l'ethnographie institutionnelle développée par Smith (1987) comme approche méthodologique. Deux raisons principales justifient ce choix. D'une part, il y a une grande place accordée à l'expérience vécue dans l'ethnographie institutionnelle et cela rejoint notre objectif d'examiner les expériences des intervenant.e.s haïtien.ne.s. D'autre part, il y a des liens très forts entre l'ethnographie institutionnelle et notre propre posture épistémologique et notre cadre théorique. Ces justifications seront expliquées plus loin dans le présent chapitre.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord justifier notre choix de l'ethnographie institutionnelle comme approche méthodologique (section 3.1.). Ensuite, nous allons présenter l'ethnographie institutionnelle (section 3.2.) comme approche méthodologique. Nous présenterons aussi les différentes phases de collecte des données et du processus de recrutement (3.3). Dans la section suivante (3.4), nous allons aborder la méthode d'analyse des données qui a été privilégiée. La section 3.5 va étayer la rigueur méthodologique du travail. La suivante, soit le 3.6, illustre notre positionnalité. La section 3.7 est consacrée à la présentation des considérations éthiques. Pour finir, dans la section 3.8., nous détaillons les limites de la recherche.

3.1. Justification de l'orientation méthodologique du travail

Comme nous l'avons présenté dans notre cadre théorique, les études dans le domaine du développement oblitèrent, le plus souvent, les récits de vie et les expériences vécues des sujets que nous considérons comme subalternes (Della Faille, 2012), notamment les intervenant.e.s et des

bénéficiaires locaux. Ces études ne tiennent pas toujours compte de la « critique épistémique issue de localisations “autres” » (Grosfoguel, 2006, p. 54). Dans cette optique, les recherches conduites en développement international dans une perspective décoloniale ouvrent potentiellement la voie à une nouvelle manière de comprendre la nature et les effets des rapports inégaux entre pays du Nord et pays du Sud (Della Faille, 2012). Elles le font en se concentrant sur l'expérience située des individus au lieu de s'intéresser uniquement aux aspects macrosociaux des faits comme le font souvent les études en développement. En ce sens, utiliser l'ethnographie institutionnelle facilite l'accès aux expériences situées des individus souvent mis à l'écart par multiples théories en développement (les théories de la dépendance, le structuralisme latino-américain, la théorie néomarxiste de la dépendance, etc.) (Della Faille, 2012) et par les institutions dans lesquelles ils.elles travaillent, en l'occurrence les ONG et les praxis de ces ONG.

L'épistémologie de l'ethnographie institutionnelle a plusieurs points de rencontre avec l'épistémologie décoloniale. Dans son ancrage épistémologique, l'ethnographie institutionnelle propose de prendre pour point de départ de la recherche le point de vue situé des sujets (Smith, 2018), à partir de « [...] *where we are actually located, embodied, in the local historicity and particularities of our lived worlds* » (Smith, 1987, p. 13). Il s'agit alors d'une recherche qui débute depuis la position des personnes prises dans différents aspects d'une institution, quel que soit leur statut dans cette institution. L'épistémologie de l'ethnographie institutionnelle suggère de se détacher de la recherche sociologique classique afin de ne pas objectiver le sujet de la recherche dans le processus de production de la connaissance, mais plutôt de considérer les expériences des individus comme productrices de savoir. Dans cette ligne de réflexion, Smith (2018) affirme que l'ethnographie institutionnelle est une sociologie des gens, puisqu'elle permet de prolonger le

savoir ordinaire des gens et non pas de le substituer par celui des expert.e.s dans la recherche. En effet, cette méthodologie de la recherche privilégie :

Un travail de coopération entre les sociologues et ceux qui veulent comprendre les matrices sociales de leur expérience. Car chacun de nous est un praticien expert de notre monde quotidien, connaissant de la manière la plus intime son agencement et son accomplissement quotidien routinier. C'est la connaissance pratique de l'individu de son monde quotidien qui fournit le début de l'enquête. Le produit final n'est bien sûr pas destiné à être privé. [Traduction libre] (Smith, 1993, p. 159)

Le souci de cette sociologie des gens n'est donc pas de produire plus de connaissances scientifiques (Larochelle-Audet, 2019), mais de préserver le savoir et la présence des enquêté.e.s dans la conduite de la recherche et la restitution de la connaissance (Smith, 1987). Cette sociologie revêt la forme d'une enquête dans laquelle « *our experience (...) [is] the ground of a new knowledge, a new culture* » (Smith, 1987, p. 111). Sa méthode propose une manière particulière de se positionner comme chercheur.euse et d'analyser la vie des personnes.

Du fait de son ancrage ontologique, cette méthodologie préconise que le corps et l'esprit, soit l'objectivité et la subjectivité, ne soient pas séparés (Malbois et Barthélemy, 2018, dans Smith, 2018). Ces deux dimensions ne doivent pas être déconnectées du quotidien et des activités des personnes marginalisé.e.s, afin de les considérer comme des sujets et de concevoir un savoir libérateur et émancipateur, qui leur soit avantageux (Smith, 1987; Deveau, 2009). Ceci dans le but de révéler « *the workings of powers that are deeply implicated in our everyday lives* » (Smith, 2001, p. 161).

Dans notre travail, nous priorisons une épistémologie qui prend en compte les réalités complexes liées au travail quotidien des intervenant.e.s haïtien.ne.s et la spécificité de leur localisation géographique dans l'aide au développement. Notre démarche a pour but de produire un savoir respectueux du vécu et des expériences de nos interlocuteurs.rices dans la recherche.

3.2. Une approche méthodologique de l'ethnographie institutionnelle

Dans cette partie, nous allons d'abord détailler certaines considérations à propos des ONG (3.2.1). Ensuite, nous décrivons l'ethnographie institutionnelle telle que présentée par Smith avec le souci de faire des liens avec notre sujet d'étude (3.2.2).

3.2.1. ONG comme dispositif institutionnel

Dans ce travail, nous appréhendons les ONG comme des « dispositifs » institutionnels dans l'acception proposée par Foucault (1977). L'expression « dispositif institutionnel » est comprise ici comme :

Un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements d'architectures, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propos philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments. (Foucault, 1977, paragr. 4)

En nous basant sur cette définition, les ONG du Nord deviennent des dispositifs institutionnels dans le sens foucauldien pour l'ensemble des facteurs suivants : tout d'abord, il y a des éléments matériels. En effet, les ONG disposent d'immeubles, de voitures, de matériels de travail, sur lesquels en général sont apposés des noms et logos, dans les pays du Sud où elles implantent leurs projets. Dans ce sens une voiture 4X4 (la voiture la plus utilisée par les ONG) avec un logo, s'illustre comme un symbole des ONG (Corbet et. al., 2014). Ensuite, ces ONG disposent d'éléments immatériels qui incluent le discours humanitaire et des propos philanthropiques. Ces éléments immatériels comptent également des prescriptions déclinées dans les codes de conduite et de nombreuses politiques institutionnelles. Dans l'ensemble, les ONG constituent l'arrangement, le résultat découlant de l'interaction entre les éléments matériels et immatériels précités. En plus, ce sont des structures où se développent des représentations et formes de relations sociales (Buton,

2010), des manières de faire dictées par des prescriptions (lois, règles administratives) et une culture organisationnelle.

Pour Foucault, le dispositif vise une « certaine manipulation des rapports de forces [...] » (Foucault, 1994, p. 299). Autrement dit, il exerce un contrôle social sur les individus afin de les inciter à poser une action. Dans le cas qui nous occupe, pour arriver à cette manipulation, les ONG exercent une force de plusieurs manières. Elles exercent un contrôle social important dans la manière d'offrir les services sociaux en Haïti, car elles ont une place importante dans l'organisation de la desserte des services sociaux (Lamour, 2019; Schuller, 2015). Les ONG du Nord offrent des services sociaux de base en Haïti en fait depuis longtemps qu'un auteur haïtien, Pierre-Etienne (1997), parle d'invasion des ONG. Certain.e.s chercheurs.euses considèrent même les ONG comme une classe sociale (Schuller, 2015) au sens marxiste du terme (Schuller, 2009). En plus, vu qu'elles absorbent une part importante des professionnel.le.s haïtien.ne.s, en procurant environ un tiers des emplois du secteur formel (Schuller, 2009), elles exercent un rapport de force important dans ce secteur de l'emploi. Définies de la sorte, les ONG opérant en Haïti constituent un dispositif institutionnel qui se prête parfaitement à une exploration à travers l'approche méthodologique de l'ethnographie institutionnelle.

3.2.2. L'ethnographie institutionnelle, une approche méthodologique tournée vers l'expérience

L'ethnographie institutionnelle a été développée par Dorothy Smith, à partir des années 1970, pour rendre compte des expériences, des savoirs pratiques des femmes en se plongeant dans leurs pratiques quotidiennes, leurs faits et gestes, tout en scrutant l'institutionnel. Pour ce faire, elle considère l'enchevêtrement de deux régimes : le régime expérientiel et le régime institutionnel (Malbois et Barthélemy, 2018, dans Smith, 2018). Elle fait elle-même l'expérience de ces deux

régimes distincts à travers son double statut d'universitaire intégrée dans le monde du travail académique et de mère avec deux enfants (Malbois et Barthélemy, 2018, dans Smith, 2018).

Smith affirme que sa méthode ne s'ancre pas dans une posture épistémologique particulière, cependant elle admet avoir été influencée par de nombreux travaux théoriques (Smith, 2018). Smith (1987) admet que sa conception de l'ethnographie institutionnelle a été significativement influencée par George Herbert Mead, Maurice Merleau-Ponty, Karl Marx et Harold Garfinkel.

Le point central du projet de Smith est de produire des connaissances qui tiennent compte des circonstances locales de la vie quotidienne, parce que l'essence ontologique doit se chercher dans les pratiques et activités quotidiennes des gens, coordonnées par des rapports translocaux (Smith, 1993). Elle développe ainsi le concept de point de vue situé des femmes afin de saisir la jonction entre les tâches locales des femmes et les relations sociales extralocales (Smith, 1987; Smith, 2018).

De cette manière, Smith souhaite « recentrer les sciences humaines sur les réalités vécues des sujets » (Larose-Hebert, 2016, p. 96) dont la voix a été marginalisée. Elle propose alors une perspective féministe qui scrute la réalité des institutions à partir du point de vue de personnes marginalisées par le biais de textes, qui peuvent être les médiateurs de rapports de régulation. Cette visée rejoint justement notre objectif dans cette étude d'aller à la rencontre de personnes dont la voix n'est pas toujours considérée au sein d'ONG du Nord.

Cette stratégie méthodologique émerge de la réalité des individus, en faisant de leur expérience une voie royale d'accès au monde social (Deveau, 2009; Gonzalez et Malbois, 2013) afin de « découvrir la façon dont les relations de régulation reposent sur les activités quotidiennes des personnes et les déterminent » (Smith, 2018, p. 97).

En empruntant cette voie, Smith offre la possibilité d'ouvrir un espace d'expression aux femmes qu'elle voit comme étant marginalisées et opprimées par des relations de pouvoir. À partir de cette voie, elle met en relief l'idéologie et les processus sociaux qui produisent des relations de subordination (Devault et McCoy, 2006). Ces dernières sont comprises en termes de relation de régulation dans les expériences des individus.

3.2.2.1. Rapports de régulation et les expériences

Dans cette partie, nous nous proposons de détailler les rapports de régulation comme l'entend Smith et de mettre en exergue les liens entre ces rapports et les expériences des individus.

La conception des relations de régulation de Smith dans l'ethnographie institutionnelle s'inspire de la notion marxiste de *ruling* (Deveau, 2009; Larochelle-Audet, 2019). Les relations de régulation se réfèrent à des rapports sociaux extra-locaux dont découle une forme d'organisation, de contrôle, d'initiatives de coordination et de régulation des sociétés actuelles (Smith, 1993; Larose-Hébert, 2016). À la lumière de ceci, le concept de *ruling* tel que développé par Smith désigne le déploiement du pouvoir socialement organisé qui façonne les actions et les vies des individus (Larose-Hébert, 2016) et révèle la domination qui en découle.

Plus précisément ces régulations peuvent prendre des formes diverses :

They are those forms that we know as bureaucracy, administration, management, professional organization, and the media. They include also the complex of discourses, scientific, technical, and cultural, that intersect, interpenetrate, and coordinate the multiple sites of ruling (Smith, 1993, p. 4).

Les rapports conceptualisés par les « *ruling relations* » désignent donc des formes de relations sociales de pouvoir translocales qui objectivent les personnes, leur conscience et leur manière de s'organiser au sein des institutions, de façon déconnectée de leurs réalités locales (Lacharité, Baker et Ludvik, 2017; Smith, 2018). Dans leur substance, ces formes, en plus d'être assujettissantes, ont

pour caractéristiques d'être abstraites, répandues (Smith, 1987), omniprésentes (Smith, 2001) et dépersonnalisées (Malbois et Barthélemy, 2018, dans Smith, 2018). Elles prétendent à l'universalité. Autrement dit, les relations de régulation se définissent comme un emploi particulier du pouvoir dans les rapports sociaux, des processus de coordination et de contrôle ainsi que des activités concrètes qui impliquent une séparation entre la personne et son contexte de vie quotidienne (Lacharité, Baker et Ludvik, 2017). En se concentrant sur cette séparation de l'individu avec son environnement local, l'ethnographie institutionnelle ne fait pas que considérer l'ici et le maintenant (Smith, 2018), elle tente d'inscrire la situation analysée dans des sites historiques, sans toutefois laisser de côté l'expérience de l'individu (Larochelle-Audet, 2019). Smith (2018) dépasse ainsi les singularités, elle saisit la dimension de connexion entre les expériences et l'institution qui les module et transcende ainsi l'aspect microsocial. Les expériences des individus sont comprises alors dans une dynamique translocale. Le fait de reconnaître les liens qui existent entre le passé et le présent, le local et le translocal fait de l'ethnographie institutionnelle une approche méthodologique particulièrement intéressante pour l'approche décoloniale.

Une fois les relations de pouvoir rendues visibles par l'exercice d'observation et d'analyse et par la détermination du portrait précis de ces relations, le.la chercheur.euse saura déterminer la manière dont ces relations de pouvoir sont agencées entre elles et la façon dont l'expérience des individus y est régulée (Campbell et Gregor, 2002, cité dans Larose-Hébert, 2016). Dans ces relations de pouvoir, les acteurs.rices ont une marge de manœuvre, car leurs actions ne sont pas totalement déterminées par l'organisation des rapports de pouvoir. Pour Smith, ces acteurs.rices sont doté.e.s d'agentivité, ils.elles sont activement impliqué.e.s dans les relations sociales auxquelles ils.elles participent (Larose-Hébert, 2016).

L'expérience des individus, comme nous l'avons affirmé dans la section précédente, est primordiale dans l'ethnographie institutionnelle. Lacharité, Baker et Ludvik (2017) définissent des questions pouvant inspirer d'autres études si elles utilisent l'approche ethnographique. Parmi ces questions, celle-ci a attiré notre attention :

Comment la vie quotidienne des personnes, et l'expérience qu'elles ont du monde immédiat dans lequel elles sont immergées, est-elle déterminée/organisée par un ensemble de relations sociales qui ont leur point d'origine à l'extérieur de cette vie et de ce monde ? (Lacharité, Baker et Ludvik, 2017, p. 6)

Ainsi, il s'avère que le pivot d'une étude d'ethnographie institutionnelle est généralement l'expérience vécue au quotidien par des personnes marginalisées (Lacharité, Baker et Ludvik, 2017). En outre, la notion de point de vue développée par Smith dépasse l'expérience quotidienne des individus pour étudier comment leurs subjectivités et leurs actions sont articulées aux rapports de pouvoir. L'expérience des intervenant.e.s est un aspect capital, sinon l'aspect le plus important à examiner afin de saisir comment les rapports de régulation et les rapports de pouvoir se dessinent dans leurs pratiques au sein des ONG du Nord.

Par ailleurs, selon Smith (2018), le langage n'est pas le seul canal qui dévoile l'expérience, celle-ci est mise en lumière aussi par la mémoire du corps (le ressenti). Cette expérience intègre, à la fois, l'explicite, le dit, le non-dit dans les remises en question, les inquiétudes et les souffrances des enquêté.e.s (Lacharité, Baker et Ludvik, 2017).

3.2.2.2. Les textes institutionnels, médiateurs de rapports de régulation

De nos jours, les textes sont fondamentaux dans les activités quotidiennes du milieu du travail (Smith, 2001). Le texte est défini comme « des discours scientifiques, professionnels, techniques et culturels » (Lacharité, Baker et Ludvik, 2017, p. 5). Ces discours procèdent par la standardisation

(Gonzalez et Malbois, 2013) et la normalisation dans les institutions (Smith, 2001) et dans les activités de travail.

L'ethnographie institutionnelle accorde une attention à ces textes, car « *texts are material objects that carry messages* » (Smith et Turner, 2014, p. 5). Ils jouent le rôle de connecteurs et de médiateurs dans les relations de régulation (Maunier, 2018) et sous-tendent des discours dominants (Larose-Hébert, 2016) ou aliénants (Gonzalez et Malbois, 2013). Gonzalez et Malbois mettent en avant le rôle organisateur des textes et discours institutionnels, en ce qu'ils « encadrent la plupart de nos activités, gouvernent nos relations dans toutes les sphères de la société et donnent forme à nos interactions en qualité de *professionnels, citoyens, ou usagers des services publics*²² » (Gonzalez et Malbois, 2013, p. 13).

Smith (1987; 2018) distingue deux caractéristiques de ces textes, la répliquabilité des textes et leur capacité à être déchiffrés ou appréhendés par un nombre donné d'individus sous une même configuration à travers le temps et l'espace. Ce faisant, ces textes qui structurent les réalités quotidiennes des personnes dans une institution jouent un rôle essentiel dans la subordination des subjectivités individuelles aux réalités institutionnelles. Ils coordonnent les activités, au-delà du temps et de l'espace local (Smith, 1987), de la multitude d'acteurs.rices engagé.e.s dans les activités de l'institution et dans les rapports de pouvoir où ils.elles sont le plus souvent les marginaux.ales.

Smith nous invite à dépasser le cadre local pour comprendre la pratique des individus (Deveau, 2009). En ce sens, l'ethnographie institutionnelle permet de rendre compte de forces translocales. Celles-ci sont des forces extérieures qui coordonnent les activités et les actions de personnes par le

²² Soulignés par les autrices.

biais des contextes locaux (Devault et McCoy, 2006), notamment par l'analyse de textes et de discours institutionnels. L'objectif de Smith (2018), en accordant autant d'importance aux écrits et aux textes institutionnels, est de mettre en lumière les fondations macro d'une microsociologie, depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle extra-locale et depuis les processus jusqu'aux rapports de force afin de faire voir des rapports de régulation et de domination. Ce discours textuel constitue un socle sur lequel reposent des rapports de régulation et il facilite l'existence d'une organisation sociale qui s'affranchit du temps, de l'espace et des acteurs.rices institutionnel.le.s (Smith, 2001; Smith, 2005, cité dans Larochelle-Audet, 2019). De ce fait, ce discours ignore les particularités locales, historiques et culturelles.

Pour accuser le trait, Dalmer (2020) considère que le rôle de l'ethnographe institutionnel est d'analyser ces textes qui jouent un rôle crucial dans la coordination invisible des activités quotidiennes des personnes marginalisées afin de retracer la manière dont les expériences des individus s'accrochent aux rapports sociaux et de pouvoir translocaux.

Dans le présent travail, la dimension textuelle de l'ethnographie institutionnelle nous permettra d'étendre la portée des analyses, de passer du niveau micro situé dans les expériences de l'individu au niveau macro, vers les rapports sociaux de pouvoir engagés par l'ONG. Cette dimension de l'ethnographie institutionnelle nous permettra de voir comment les rapports sociaux de pouvoir Nord-Sud influent sur les pratiques des gestionnaires, des intervenant.e.s, d'une part. D'autre part, nous pourrions voir les effets des actions des gestionnaires et des intervenant.e.s dans les projets de développement en Haïti.

Plusieurs formes de textes produites par et dans ces ONG seront scrutées pour comprendre les pratiques en termes de façon d'opérer dans la vie et les activités quotidiennes des intervenant.e.s. Cette analyse permettra également d'étudier la manière dont elles régulent leur conscience, leurs

comportements (Lacharité, Baker et Ludvik, 2017) et leurs activités à l'intérieur du cadre institutionnel. Ces textes seront le support de notre examination de la colonialité des projets menés par les ONG du Nord dans le pays.

3.2.2.3. La démarche de l'ethnographie institutionnelle

La démarche de l'ethnographie institutionnelle accorde une place centrale aussi bien à l'expérience des enquêté.e.s qu'à celle du.de la chercheur.euse. Le sujet de la recherche doit être évocateur pour le.la chercheur.euse (Larose-Hebert, 2016). En effet, en développant cette approche, Smith évoque elle-même ses expériences vécues en tant que femme, mère monoparentale et académicienne. Il en est pareil pour notre recherche. Ce sujet est significatif pour nous, qui avons d'ailleurs été intervenante auprès d'enfants haïtiens bénéficiant de l'aide des ONG du Nord pendant une certaine période. En plus de cela, cette méthode est socialement engagée, car elle part d'une expérience de domination - une position dans laquelle Smith considérait que sa voix n'était pas entendue- ce qui rejoint les fondamentaux théoriques et épistémologiques du présent travail.

En ce qui a trait aux méthodes de collecte de données et aux matériaux priorisés, l'ethnographie institutionnelle fait appel à des stratégies diversifiées, car elle est vouée à l'investigation et à la découverte (Smith, 2006, cité dans Larochelle-Audet, 2019).

Le déroulement de l'ethnographie se situe donc, dans un temps, jalonné par des incertitudes et un manque de repères sur les méthodes et stratégies à préconiser et la démarche à suivre, ce qui peut engendrer de l'inconfort chez le.la chercheur.euse. Il s'agit d'une enquête qui se construit sur une grande part d'inexploré et de méconnu au départ, mais (Larochelle-Audet, 2019) qui se précise au fur et à mesure que l'enquête de terrain évolue.

En dépit de cette part d'inconnu, DeVault et McCoy (2006, citées dans Larochelle-Audet, 2019) résumement les étapes principales et niveaux d'investigation de l'ethnographie institutionnelle de Smith. La première étape revient à localiser la porte d'entrée de l'investigation (DeVault et McCoy, 2006, citées dans Larochelle-Audet, 2019) et de « [...] s'intéresser aux réalités de la vie des personnes impliquées dans le processus institutionnel [...] » (Smith, 2018, p. 82). À ce stade, il est important de choisir un cadre institutionnel et un ensemble d'expériences vécues par des personnes concernées par l'étude (Deveau 2009; Larochelle-Audet, 2019) et de s'arrêter sur la perspective de ces personnes. C'est l'ensemble des expériences et des perspectives des enquêté.e.s qui donneront le ton à l'enquête ethnographique (Smith, 2018).

Ce premier niveau de l'enquête fait ressortir la perspective des enquêté.e.s au sein d'un ordre institutionnel par la mise en relief des préoccupations des enquêté.e.s, notamment par le biais de discussions longues (Smith, 2018). La première étape de l'enquête consiste donc par la détermination du point de vue particulier des personnes enquêtées sur leurs pratiques et expériences au sein d'un ordre institutionnel en abordant leurs perspectives et préoccupations.

La discussion peut prendre la forme d'entrevues individuelles et de groupe lesquelles sont appréhendées comme un point de départ pour l'analyse des mécanismes institutionnels (Deveau, 2009; DeVault et McCoy, 2006, cité dans Larochelle-Audet, 2019; Lacharité, Baker et Ludvik, 2017). Ces discussions ou entrevues progressent en s'appuyant chacune sur les informations de la précédente (DeVault et McCoy, 2006, cité dans Larochelle-Audet, 2019; Lacharité, Baker et Ludvik, 2017). Cette situation fait en sorte que l'analyse des matériaux recueillis s'effectue au fur et à mesure de l'enquête.

Selon McCoy (2006, citée dans Larochelle-Audet, 2019), deux objectifs sont censés guider l'analyse des entretiens : 1) dégager une appréhension et une évaluation de l'expérience concrète

vécue par les enquêté.e.s au travail; 2) utiliser ces expériences pour faire voir le champ institutionnel dans lequel ces expériences et ces individus sont logés. Une fois les points de vue des enquêté.e.s recueillis, une exploration des processus institutionnels est lancée. La seconde étape de la recherche est donc davantage tournée vers l'institution et son fonctionnement (Smith, 2018) et se situe au deuxième niveau d'investigation (Larochelle-Audet, 2019). Lors de cette seconde étape, la collecte se fait de diverses manières, en général, par l'analyse documentaire, l'analyse des entrevues et de l'observation directe (Larochelle-Audet, 2019). L'analyse durant cette deuxième étape s'élabore par l'entrecroisement des « textes », des « conversations » et des activités des personnes qui les accomplissent, les usent, les exécutent (DeVault et McCoy, 2006, cité dans Larochelle-Audet, 2019) et les négocient (Smith, 2018). Ce type d'analyse se situe à deux niveaux : au niveau microsocial, il engage les expériences des individus et leurs perspectives. Au niveau macro-institutionnel, il adresse les relations de régulation.

L'ultime étape vise à décrire, de manière analytique, l'ensemble des activités, les discours et documents institutionnels afin de mettre au jour la manière dont ces documents coordonnent l'expérience des enquêté.e.s (Larochelle-Audet, 2019). Ce faisant, le.la chercheur.euse conçoit une cartographie des rapports sociaux de pouvoir (Devault, 2006; Larochelle-Audet, 2019).

Le processus de réalisation de l'enquête ethnographique est fluide et progressif car dépendant de nombreux facteurs. Voilà ce qu'en dit Smith :

[...] la façon dont l'enquête se développe dépend du chercheur, de la chercheuse, de ses intérêts et de son savoir-faire, du temps qu'il ou elle a sa disposition, ce qui signifie, entre autres choses, que la recherche dépend de l'ampleur du financement. (Smith, 2018, p. 97)

Globalement, nous pensons que c'est une approche méthodologique dont les visées rejoignent celle de la posture décoloniale, à savoir rendre visible la voix des marginalisé.e.s et prendre en compte

leurs expériences. Il importe de souligner également la valeur du texte écrit et du discours institutionnel dans l'ethnographie institutionnelle.

Finalement, nous utilisons cette approche parce qu'elle s'intéresse à des expériences situées des individus et de leurs pratiques, qu'elle s'intéresse aux textes écrits et documents officiels qui coordonnent et régulent les activités des individus au sein des institutions.

Après avoir défini l'approche méthodologique de la recherche, nous allons dans ce qui suit décrire la mise en œuvre de la recherche sur le terrain dans une perspective d'ethnographie institutionnelle.

3.3. Déroulement de la collecte des données

Dans cette section, nous allons présenter les différents éléments et étapes réalisées dans la collecte de nos données empiriques sur le terrain en Haïti. Ce déroulement s'articule autour d'un ensemble d'éléments : les étapes et la durée de la recherche (3.3.1) ; le processus de recrutement (3.3.2) ; la collecte des données en temps de crise sanitaire et d'insécurité (3.3.3) ; l'analyse de documents (3.3.4) ; le choix de l'entrevue semi-dirigée (3.3.5) ; et l'observation participante (3.3.6).

3.3.1. Étapes et durée de la recherche

Notre but initial était de mener une enquête de terrain d'une durée de 6 mois à partir du mois de novembre 2020. Cependant, la phase de collecte des données a coïncidé avec les premières vagues de la COVID-19 et notre collecte de données a été retardée de plusieurs mois.

La collecte de données a finalement débuté au mois de mars 2021 et a pris fin au mois de septembre 2021. Nous avons prévu une collecte de données en deux étapes. Cependant, ces deux étapes ne se sont pas faites de manière linéaire. Elles se sont réalisées en parallèle en raison du contexte particulièrement tendu à cause de la crise sanitaire et de la crise sociopolitique haïtienne de l'année 2021. La première étape envisagée a été de réaliser les entrevues qui ont représenté une ouverture

à l'investigation des processus institutionnels opérant dans ces ONG (Deveau, 2009; DeVault et McCoy, 2006, cité dans Larochelle-Audet, 2019; Lacharité, Baker et Ludvik, 2017).

La seconde étape consistait en la réalisation de l'analyse documentaire et en des observations. Cette étape et niveau d'investigation sont davantage tournés vers l'institution et son fonctionnement (Larochelle-Audet, 2019; Smith, 2018).

Nous avons débuté, en mars 2021, par trois entrevues semi-directives, conduites avec des intervenant.e.s. Durant cette période, une des ONG que nous avons contactées a mis à notre disposition des documents pour l'analyse. Cette analyse documentaire s'est donc faite en parallèle aux entrevues.

De même, une des personnes interviewées nous avait proposé de venir observer une de ses activités. Ce qui fait en sorte que les deux étapes se sont plutôt déroulées en parallèle. Ce déroulement répond aux contraintes du terrain. Il permet une immersion plus rapide, mais aussi plus forte dans le terrain. Nous en avons tiré profit en faisant un aller-retour entre les observations, les entrevues et les analyses de document. Ce mouvement itératif entre les entrevues, l'analyse documentaire et l'observation est préconisé par Smith, qui ne donne pas d'ailleurs un ordre univoque à ces phases de la collecte des données (voir section 3.2.2.3.).

3.3.2. Recrutement et critères d'inclusion

Le recrutement de nos enquêté.e.s s'est fait à travers 5 ONG du Nord qui mettent en place des projets de développement qui visent les enfants haïtiens. Les ONG visées par ce projet sont des ONG du Nord qui mettent en place des projets de développement en santé, éducation, assainissement, etc., depuis plus d'une année en Haïti.

Dans cette recherche, les entrevues ont été menées avec des intervenant.e.s locaux.ales qui se situent à différents niveaux de la chaîne de réalisation des projets menés par les ONG du Nord en Haïti (responsables de bureau, coordonnateurs de projets, animateurs.trices, agent.e.s de terrain); et ce, de manière non exhaustive. Ce choix de diversifier le profil des personnes ciblées a été fait dans le but de varier le plus notre échantillon et de nous aligner à l'esprit de l'ethnographie institutionnelle qui préconise « la diversité et la pluralité des perspectives et des activités des personnes situées aux différentes étapes d'un processus institutionnel et exposées à multiples relations de régulations » (Malbois et Barthelemy, 2018, p. 27, dans Smith, 2018).

Les intervenant.e.s ont été choisi.e.s en fonction de ces critères :

- Être un.e intervenant.e de première ligne ou d'encadrement
- Travailler pour une ONG du Nord qui implémente des projets de développement qui ciblent les enfants haïtiens
- Avoir au minimum un an d'expérience d'intervention dans des projets de développement avec les enfants haïtiens

Nous avons interviewé un nombre de 15 intervenant.e.s locaux.ales (4 femmes et 11 hommes). Au début, il s'agissait de recruter 10 enquêté.e.s, mais nous avons décidé d'élargir notre échantillon comme beaucoup d'intervenant.e.s étaient intéressé.e.s par notre recherche. Ce choix se justifie aussi par des contraintes liées au contexte dans lequel la recherche s'est faite et qui nous a empêchée d'atteindre le nombre d'observations (9) prévues au départ. Le nombre prévu d'observations n'a pas pu être réalisé en raison de l'insécurité sur le terrain. Cette insécurité était liée aux conditions sanitaires, au contexte politique et aux violences qui en ont résulté.

Les enquêté.e.s ont été recruté.e.s de trois manières. Premièrement, nous avons contacté 8 ONG du Nord par courriel, 3 de ces ONG nous ont répondu. Ces ONG se situent dans 3 départements

géographiques du pays. Nous avons rencontré trois responsables de bureaux de ces ONG, nous leur avons présenté le projet, puis nous avons partagé avec eux notre matériel de recrutement (affiches et lettres de présentation du projet). De leur côté, ces responsables d'ONG ont partagé notre matériel à leurs intervenant.e.s. Les intervenant.e.s de ces ONG intéressé.e.s par le projet nous ont contactées directement par le biais du numéro de téléphone inscrit sur les affiches. À partir de cette stratégie, 5 intervenant.e.s nous ont contactée pour une entrevue.

Deuxièmement, le matériel de recrutement a également été diffusé dans notre réseau social comme nous avons travaillé pendant un moment dans ce secteur. Avec cette stratégie, 3 intervenants nous ont contactée.

Pour finir, nous avons utilisé la technique de l'effet boule de neige en invitant ceux et celles qui ont pris part à la recherche de partager notre affiche dans leur réseau social et professionnel. Cette technique a très bien marché, car la majorité de nos enquêté.e.s proviennent de cette technique boule de neige. Nous avons pu recruter 7 intervenant.e.s par le biais de cette technique. Il faut préciser aussi que nous avons contacté deux intervenant.e.s qui nous ont été référé.e.s par des personnes interviewées. Nous les avons contacté.e.s par le biais de leur numéro de téléphone. Un de ces intervenant.e.s a finalement refusé d'y participer, l'autre n'a pas pu trouver un moment pour nous rencontrer en raison d'un agenda chargé, lorsque nous étions sur le terrain.

3.3.3. Collecter des données dans des ONG du Nord en temps de crise

Notre collecte de données en Haïti, du mois de mars 2021 à septembre 2021, s'est déroulée dans un contexte particulier. Elle a été jalonnée par des obstacles découlant de la pandémie mondiale du COVID-19, de l'insécurité généralisée qui sévit en Haïti depuis bon nombre d'années et par des événements récents (mort du président Jovenel Moïse, enlèvements, conflits et contrôle de

territoires par des gangs armés). Il s'agit donc d'un terrain qui a été très éprouvant émotionnellement, notamment en raison de la peur d'attraper ou de transmettre le COVID, mais aussi parce que nous étions en danger en raison des risques de nous faire kidnapper, violer et même tuer par des gangs lors de nos déplacements entre les trois départements géographiques où vivent les enquêté.e.s.

Nous allons rapporter les obstacles auxquels nous avons fait face en nous référant à chaque méthode de collectes de données que nous avons utilisée, l'analyse de documents, l'entretien semi-dirigé et l'observation participante. Ces méthodes de collecte de données qualitatives sont préconisées dans l'ethnographie institutionnelle.

3.3.4. L'analyse de documents

Pour avoir accès au contexte macrosocial qui entoure les projets de développement implémentés par les ONG du Nord et aux rapports de pouvoir translocaux, nous nous sommes penchée sur des documents qui portent sur le processus de fonctionnement de l'ONG et sur des descriptions de projets. Ces documents reflètent des discours institutionnels qui régulent la coordination des activités des personnes qui œuvrent dans les contextes institutionnels des ONG. Il s'agit de documents en lien avec les projets de développement tels que des rapports d'activités, des documents de description de projets, etc.

Nous avons analysé des documents de sept projets en provenance de trois ONG²³ du Nord parmi les cinq d'où proviennent les interviewé.e.s. En plus, nous avons consulté des politiques (principalement concernant le harcèlement, le genre, la fraude...) et les codes de conduite de deux de ces ONG. Ces documents seront présentés dans le chapitre 4. Ce sont les responsables de

²³ Le nom de ces ONG du Nord a été anonymisé et nous ne mentionnons pas leur localisation pour éviter l'identification indirecte des participant.e.s.

bureaux de ces ONG qui ont fait le choix des documents qui nous étaient fournis pour l'analyse, selon la pertinence qu'ils en ont jugé au regard de notre problématique.

3.3.5. Le choix de l'entretien semi-dirigé

L'entretien est crucial dans l'ethnographie institutionnelle, il est décrit comme « *talking with people* » (DeVault et McCoy, 2006, p. 22). On en compte plusieurs types, dont l'entretien non directif, l'entretien directif et celui semi-directif. L'entrevue semi-dirigée est, selon Savoie-Zajc, une « interaction verbale animée de façon souple par le chercheur » (Savoie-Zajc, 2009, p. 340). Elle est employée pour examiner des champs inconnus et exige un guide de questions à aborder (Angers, 1996). Elle permet aux chercheurs.euses de recueillir, de manière authentique et en profondeur, les perceptions d'un événement ou d'une situation, les interprétations et les expériences de l'interlocuteur (Quivy et Van Campenhoudt, 2006). L'entrevue semi-dirigée nous a permis de délimiter les thèmes abordés et de recueillir des réponses détaillées des enquêté.e.s.

Nous avons choisi de faire des entretiens semi-directifs afin de collecter la parole des intervenant.e.s, leur point de vue, leurs ressentis et le sens et la signification qu'ils.elles accordent à leurs pratiques de travail au sein de l'ONG.

3.3.5.1. Le processus d'entrevue

Les entretiens constituent la source empirique principale de notre recherche. Nous en avons effectué uniquement avec des intervenant.e.s locaux.ales, à des heures et dans des lieux qu'ils.elles avaient choisi.e.s. Ce choix était motivé afin de favoriser leur bien-être et pour éviter de possibles représailles de leur employeur.euse.s en cas d'absence ou de retard. Ces entretiens ont été enregistrés avec l'accord des participant.e.s.

Au cours de ces entretiens, abordés sur le ton de la conversation, nous avons effectué un aller-retour entre une écoute active et une distance critique sur les propos tenus par les interviewé.e.s. Il y a eu aussi des moments où nous avons livré nos réflexions personnelles, nos pensées, nos émotions spontanément, ce qui a permis d'établir un dialogue, une conversation avec un but spécifique comme dans le cas de la recherche de Fressinel-Mesquita (2019). Le déroulement de l'entretien implique la demande et le partage d'informations afin d'obtenir la pleine collaboration de l'interviewé.e. Il s'agissait surtout de ne pas nous positionner comme une experte. Grâce à ce partage et à cette collaboration, nous avons établi un rapport de confiance et une compréhension mutuelle des expériences que nous livraient les participant.e.s (Fressinel-Mesquita, 2019). De cette façon, cette forme d'entretien collaborative, dans laquelle nous livrons un peu de nous-mêmes, a permis d'instaurer un espace de co-compréhension de notre objet de recherche, de co-pensée et de co-production de savoirs (Lacharité, Baker et Ludvik, 2017; Fressinel-Mesquita, 2019) dans ce travail.

Dans le cadre de ces entretiens, nous avons abordé les thèmes qui étaient prévus : le parcours professionnel des intervenant.e.s ; leur perception des ONG dans lesquels ils.elles travaillent ; leur compréhension de leur propre rôle dans les ONG ; leur rôle concret dans la formulation et l'exécution des projets ; les types de relation qu'ils.elles développent avec les bénéficiaires, avec leurs collègues et la hiérarchie internationale ; la description d'une routine de travail (déroulement d'un projet donné) ; les propositions et alternatives par rapport à l'approche descendante des projets. D'autres thèmes ont été aussi évoqués par les participant.e.s comme ceux de financement des projets et la concurrence entre ONG du Nord. À noter que le guide de nos entretiens a été bâti principalement par rapport à notre question de recherche et notre cadre théorique. Nous avons aussi relevé des données biographiques telles que le nom, l'âge, la situation professionnelle, les langues

parlées, etc. dans le but de contextualiser les données et de donner du sens à certaines expériences spécifiques.

L'entretien semi-directif est un type d'entretien qui nous a permis d'utiliser une trame d'entretien flexible et non rigide. De fait, les participant.e.s ont pu aborder les thèmes évoqués dans l'ordre de leur préférence et revenir à un thème antérieur, s'ils.elles le souhaitaient.

Lors de ces entretiens, nous avons pu insister sur des questions spécifiques et sur des fragments de récits et d'expériences. Nous nous sommes aussi intéressée aux mots employés, au vocabulaire, aux expressions (verbales et non verbales) qui pouvaient contribuer à traduire la pensée de l'interviewé.e et qui pouvaient nous informer sur les non-dits. Nous nous sommes référée à un journal de bord pour consigner les expressions non verbales après chaque entrevue.

3.3.5.2. La langue des entrevues

Le contexte spécifique de notre recherche, notamment la posture décoloniale, place les questions linguistiques au centre de nos préoccupations dans les entrevues. Sur notre terrain, les échanges linguistiques se concrétisaient par le mélange du français, du créole et parfois même de l'anglais. Tous.toutes les participant.e.s rencontré.e.s parlent français, mais la majorité d'entre eux.elles ont préféré répondre à nos questions en créole. Certain.e.s ont choisi de s'exprimer à la fois en français et en créole. D'autres ont mélangé les trois langues, le français (la langue d'une ancienne métropole), l'anglais (la langue d'un ancien occupant et aussi la langue privilégiée par le développement international) et le créole (la langue forgée par leurs expériences) que leurs expériences de travail ont mobilisées. Dès lors, il a été crucial de leur offrir un espace où ils.elles se sentiraient à l'aise de se raconter dans les langues qu'ils.elles jugeaient adéquates en validant leurs choix linguistiques et en acceptant de poursuivre l'entrevue dans les langues choisies par les participant.e.s.

3.3.6. L'observation participante

L'observation constitue un outil de collecte de données très pertinent dans le cas où il faut « cerner des situations sociales dont la dynamique, les processus et les composantes sont à découvrir » (Laperrière, 2009, p. 317). Par l'observation participante, le.la chercheur.euse se rapproche de son objet de recherche, il s'imprègne du contexte en devenant un membre du groupe (Mayer et Deslauriers, 2000), tout en essayant de garder une certaine distance à l'égard de cet objet. Cette observation lui permet dès lors d'éprouver de l'intérieur son objet de recherche, d'être attentif à la subjectivité des enquêté.e.s pour faire ressortir leurs représentations de la situation (Laperrière, 2009; Mayer et Deslauriers, 2000). Cet outil favorise l'établissement et le maintien d'un dialogue avec les enquêté.e.s afin de construire des liens entre les actions observées et le sens de ces actions (Laperrière, 2009). De plus, l'observation participante incite à prendre en considération les signes non verbaux comme les gestes, les expressions faciales, les mouvements du corps et les tons de voix (Mayer et Deslauriers, 2000).

L'observation est une stratégie utilisée également par Smith (1987), dans ses recherches, pour pouvoir étudier les milieux institutionnels et aussi développer son argumentaire à propos de l'ethnographie institutionnelle. Elle écrit « *social reality is not external to she who experiences, makes, or observes it* » (Smith, 1993, p. 42). En ce sens, l'observation est importante dans la collecte des données. Balcom, Doucet et Dubé (2021) soutiennent que, dans le cadre de l'ethnographie institutionnelle, l'observation apporte des données informatives et différentes des autres méthodes comme l'analyse de documents et l'entretien qui sont primordiales pour l'ethnographie institutionnelle. L'observation participante amène donc des informations complémentaires qui peuvent révéler d'autres aspects de l'expérience des sujets.

Ces observations ont été consignées dans un journal de terrain. Chaque observation a donné lieu à une entrée dans ce journal. De plus, pour chaque prise de notes, nous avons consigné des données de contextualisation telles que le jour, la date, l'heure, le lieu, le nombre de personnes présentes, l'espace occupé et l'ambiance. Les notes relatives à nos observations et à la consignation de nos impressions, parfois suivies de pistes de réflexion, ont constitué le matériau d'analyse.

Ce support s'est révélé être un outil de réflexion méthodologique sur notre pratique de recherche, c'est-à-dire sur notre manière d'appréhender l'objet de recherche. Il nous a également permis de réfléchir à notre manière d'investiguer et de nous immerger dans notre terrain de recherche, ainsi qu'à notre manière d'analyser les données recueillies.

3.4.Méthode d'analyse des données

Afin de traiter les données recueillies dans notre travail, nous avons utilisé l'analyse de contenu thématique. Cette dernière est une analyse qualitative qui facilite la « réduction des données » (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 269) à l'aide de thèmes. Elle consiste en un découpage des verbatims des entrevues, des observations et des documents, en un certain nombre de thèmes principaux et de sous-thèmes en conformité avec les objectifs et les préoccupations de notre recherche. Cette analyse dégage le sens ou la signification du matériel recueilli et prend en compte non seulement le matériel, mais aussi le contexte de l'entrevue, de l'observation et de la production des documents institutionnels, ce qui raisonne avec l'ethnographie (Mayer et Deslauriers, 2000) institutionnelle. L'analyse de contenu thématique est adoptée pour étudier les données qui proviennent des entrevues semi-directives, de l'observation participante et des documents institutionnels.

L'analyse thématique du contenu des entrevues, des observations participantes et des documents institutionnels s'est déroulée suivant trois étapes : la préanalyse, le codage et l'analyse et

l'interprétation des données (Mayer et Deslauriers, 2000; Wanlin, 2007). En termes de codage, nous nous sommes d'abord servie d'un tableau à trois colonnes, à la fois pour les entrevues, les observations et les documents. Ensuite, nous avons utilisé le logiciel Nvivo pour coder certaines entrevues avec les mêmes thèmes utilisés dans le tableau pour nous assurer de la rigueur de notre analyse.

Les thèmes ressortis sont liés à nos objectifs et aux questions de recherche, et aussi à notre cadre théorique. Nous avons usé d'une méthode mixte, c'est-à-dire que nous avions des thèmes prédéterminés, mais nous avons également fait émerger de nouveaux thèmes lors de l'analyse des données provenant des entrevues, des documents consultés et des observations participantes. De ce fait, nous avons opté pour une thématisation continue. L'arbre thématique y est construit progressivement et ne s'accomplit qu'à l'achèvement de l'analyse des données (Paillé et Mucchielli, 2016). Cette manière de traiter les données recueillies avec finesse et précision nous a permis d'avoir un contenu plus riche.

Au fur et à mesure de notre traitement de données, nous avons raffiné les thèmes choisis en recentrant l'analyse sur les thèmes dominants et en créant une cohérence entre les thèmes les moins centraux et en recentrant notre analyse sur les thèmes les plus essentiels, qui sont plus à même de nous permettre de répondre à nos questions de recherche. Des fusions et des subdivisions de thèmes ont aussi eu lieu (Paillé et Mucchielli, 2016). Au fil de l'analyse, nous avons regroupé des thèmes, ce qui nous a permis de diminuer leur nombre pour une arborescence thématique plus fine. Ce regroupement de thèmes a abouti à la création de rubriques, celles-ci étant davantage un moyen de classification que d'analyse (Paillé et Mucchielli, 2016). Cette façon de procéder nous a permis de passer du détail au général après avoir dégagé des thèmes précis (Paillé et Mucchielli, 2016). Nous

sommes restée attentives aux similitudes et aux différences des expériences des intervenant.e.s d'une entrevue à l'autre.

Dans ce processus, nous avons, non seulement analysé le « contenu manifeste », mais aussi « le contenu latent » (Larose-Hébert, 2016, p. 122) des données recueillies, des documents institutionnels, des entrevues semi-directrices et des observations participantes. Avec l'analyse de contenu manifeste, nous avons scruté ce qui est ouvertement exprimé (opinions, croyances, perceptions...) afin de dégager des thèmes, des mots-clés, des prises de position et des arguments évoqués pour les justifier. Le contenu latent a la capacité de dégager la « signification réelle et profonde du matériel analysé [qui] réside au-delà de ce qui est ouvertement exprimé » (L'écuyer, 1987 cité dans Larose-Hébert, 2016, p. 122). En ce sens, nous nous sommes penchées sur l'implicite, le non-dit, la signification et la place accordée aux thèmes évoqués, l'absence de certains thèmes des verbatim, dans des documents de projets et des valeurs non verbalisées qui semblent dérivées des prises de position, des perceptions et des compréhensions des intervenant.e.s.

Les trois manières de collecter des données, soit l'analyse de documents institutionnels, les entrevues semi-directives et les observations participantes, ont été envisagées de façon complémentaire afin d'obtenir une analyse plus fine et une compréhension plus approfondie de notre objet de recherche.

Chacun de ces moyens de collecte de données a été utilisé pour analyser notre objet de recherche sous un angle spécifique. L'analyse des documents a fait apparaître l'aspect formel et normatif des pratiques des intervenant.e.s, car ces documents jouent un rôle de coordination dans leur travail auprès des enfants haïtiens. Les données issues de l'observation participante ont permis de mettre en lumière de nouvelles catégories thématiques à même d'expliquer les perceptions et les pratiques des intervenant.e.s.

3.4.1. Analyse des entretiens

Afin d'analyser le contenu des entretiens, nous avons utilisé un code couleur, c'est-à-dire une couleur pour chaque thématique. Nous avons intégralement lu tous les verbatims en appliquant les couleurs identifiées pour chaque thématique prédéterminée. Ces thématiques sont la perception des intervenant.e.s de leur travail, les rapports sociaux avec les bénéficiaires, avec le personnel local et international également. Au fur et à mesure de ce travail, nous avons également dégagé d'autres thématiques comme les rapports sociaux avec des acteurs.rices locaux.ales comme l'État haïtien. Ensuite, nous avons construit un tableau à trois colonnes : une colonne pour les catégories, une colonne pour les sous-thèmes et une dernière pour des citations. Ce tableau nous a permis d'avoir une vue d'ensemble des données tirées des entretiens. Nous avons également utilisé le logiciel NVivo pour le traitement de quelques entretiens. Tout au long de ce processus d'analyse des données, nous avons noté dans notre journal de bord des questions, des commentaires pour nous orienter dans l'analyse de ces données. Des données sur les pratiques, les perceptions et les ressentis des enquêté.e.s ont émergé des entretiens.

3.4.2. Analyse des observations participantes

Après chaque observation, nous avons pris le soin de rapporter les faits observés dans notre journal de bord. Nous avons décrit le cadre des activités, leur déroulement, les interactions des participant.e.s avec les intervenant.e.s et les réactions des participant.e.s. Tout au long de cette prise de notes, nous avons dégagé des thèmes, des questions et des commentaires.

Ensuite, nous avons intégré des portions des faits rapportés dans le tableau que nous avons construit dans le cadre des entretiens. Ces observations nous ont procuré des données en lien à la thématique

du rapport social entre intervenant.e.s et bénéficiaires des projets de développement. L'observation participante nous a fourni un tableau plus effectif des pratiques sur le terrain des intervenant.e.s.

3.4.3. Analyse des données des documents institutionnels

Pour analyser le contenu des documents, nous avons procédé presque de la même manière que pour les entrevues. Nous avons utilisé les mêmes codes de couleur. Nous avons lu l'intégralité des documents en prenant le soin d'appliquer les codes couleur à des entités des documents. Nous avons également rapporté quelques extraits des documents dans le même tableau de codage utilisé pour les entrevues et les observations participantes.

Dans ces documents, nous nous sommes spécialement penchée sur le fonctionnement des ONG (les codes de conduite, les politiques, certains projets), les parties prenantes des projets et leurs responsabilités, les séquences de mise en œuvre des projets, les types d'activités, les budgets et la langue de ces documents.

L'analyse de ces documents a facilité la compréhension de la coordination des rapports de pouvoir qui encadrent les projets de développement, car les textes sont des jonctions entre les contextes locaux des actions quotidiennes et les relations de coordination en plus de jouer un rôle majeur dans la production de l'ordre institutionnel (Smith, 2018). Ainsi, nous avons été en mesure de dresser un cadre des pratiques des intervenant.e.s.

3.5. La rigueur méthodologique de la recherche

Pour nous assurer de la rigueur méthodologique de la recherche, nous avons développé plusieurs stratégies. Les données issues de l'observation participante et des entrevues ont été, dans un premier temps, confrontées entre elles. Dans un second temps, elles ont été confrontées à celles dérivant de l'analyse des documents institutionnels. Autrement dit, le discours normatif a été

confronté au discours pratique sous un angle critique dans le souci d'éviter la réification du discours officiel, soit normatif.

En plus d'un processus itératif entre les différents types de données (observation participante, analyse documentaire et entrevue semi-directive), nous avons effectué un va-et-vient entre les phases de la recherche, à savoir la formulation de la problématique, du cadre théorique, de la méthodologie, la cueillette des données et l'analyse et l'interprétation des données recueillies.

De surcroît, nous avons pu nuancer et approfondir nos analyses grâce aux discussions engagées avec des expert.e.s sur notre sujet à la suite des présentations de données lors des colloques²⁴ (Ben Soltane, 2019). Les discussions tenues avec notre directrice de thèse ont été un procédé pour constater des failles de notre recherche et de tenter de pallier ces failles autant que faire se peut dans une séquence de validation à plusieurs étapes s'inspirant notamment de celle suivie par Ben Soltane (2019).

Le processus de triangulation de nos données, les nombreux va-et-vient et les multiples discussions ont été une manière de nous assurer de la « fiabilité », de « la crédibilité » et de la « transférabilité » de notre recherche (Ben Soltane, 2019, p.131). En faisant appel à plusieurs méthodes de collectes de données, nous nous sommes assurée de la crédibilité de la recherche. En plus, en fournissant un portrait détaillé de la démarche méthodologique suivie ainsi que des limites de la recherche, nous cherchons à témoigner de sa fiabilité en mettant en lumière la cohérence entre les données collectées et le déroulement de la recherche (Savoie-Zajc, 2011, cité dans Larochelle-Audet, 2019).

La transférabilité de la recherche s'évalue à partir de cette question de Savoie-Zajc « en quoi est-

²⁴ Labossière, T. (2021). Zoom sur les oublié.e.s des pratiques d'intervention de protection sociale des enfants dans le contexte de développement Nord-Sud. Colloque de l'École de service social, Ottawa, Ontario.

Labossière, T. (2022). Inégalités et projets de développement dans le domaine de l'enfance en Haïti : des pistes de solutions pour une intervention inclusive des ONG du Nord. Congrès de l'Association Canadienne –française pour l'avancement des sciences (ACFAS).

ce que ce savoir produit auprès de cet échantillon de personnes peut-il aider à comprendre la dynamique d'une autre situation qui possède des caractéristiques similaires ? » (Savoie-Zajc, 2009, p. 358). Notre recherche, ayant une structure ouverte et ayant fourni des caractéristiques détaillées de nos interlocuteurs.rices et de leur environnement de travail (Savoie-Zajc, 2009), vise à fournir un ensemble de pistes susceptibles d'aider des chercheurs.euses et les lecteurs.rices à comprendre ce qui se passe dans d'autres ONG internationales implantées dans d'autres contextes ou travaillant avec d'autres publics cible.

3.6. La positionnalité face à notre objet de recherche et notre terrain

Le choix d'un objet de recherche et les relations du.de la chercheur.euse avec son objet témoignent à la fois d'objectivité et de subjectivité. Dans cette section, nous allons explorer notre positionnalité face à notre objet de recherche.

Il est important de pouvoir se questionner et se situer face à son objet de recherche, cela facilite une certaine objectivité qui permet d'être au fait de ses valeurs et de ses limites. Nous nous sommes référée à la « *strong objectivity* » qui est une posture alternative demandant au.à la chercheur.euse de définir sa positionnalité dans la production des connaissances (Harding, 2013). Ben Soltane (2019) démontre comment la *strong objectivity* de Harding (2017) permet d'identifier des biais subtils dans la méthodologie et les résultats de la recherche et permet d'aborder une posture et une démarche de recherche plus conscientes de leurs limites et donc plus solides. En adoptant cette objectivité, il devient possible de « *to detect or eliminate racist, sexist, class, colonial and other anti-democratic values and interests in the results of research* » (Harding, 2017, citée dans Ben Soltane, 2019, p. 137).

En outre, comme Harding (2017) l'a souligné, à travers son concept d'objectivité forte, dont l'un des principes est la réflexivité, il est nécessaire que la chercheuse explicite son positionnement social et politique dans sa recherche afin « d'objectiver le sujet connaissant » (Dorlin, 2008, p. 28).

Dans notre recherche, nous avons une proximité avec notre objet qui est issu à l'origine d'une expérience professionnelle. Nous avons travaillé pendant plusieurs mois comme intervenante auprès des enfants dans une ONG du Nord. En étant consciente de cette proximité, il s'avère nécessaire d'ériger des balises pour nous assurer que le processus de recherche n'est pas mené aveuglément. De ce fait, au regard de la littérature, nous avons posé certains garde-fous. D'une part, nous avons fait appel à la « réflexivité sociologique » (Corcuff, 2001, paragr. 14) en plus de prioriser l'empathie et l'écoute, en particulier au cours de nos entrevues. Cela nous a permis d'être à l'affût de nos propres émotions et de nos sentiments. Nous avons tenu un journal de bord dans lequel nous avons consigné des réflexions personnelles pour pouvoir les analyser et les questionner. Nous sommes conscientes que, dans le quotidien, adopter des attitudes d'empathie et d'écoute n'est pas une tâche anodine et facile, voilà pourquoi nous avons pensé que la prise de notes a rendu possible une réflexion sur nous-mêmes, vis-à-vis de l'objectivation des relations sociales dans lesquelles nous étions immergées. Aussi, cette proximité avec notre objet est une source de savoir, d'une connaissance située qui nous a poussée à une forme d'engagement envers notre communauté. Le choix de ce sujet n'est pas donc pas anodin, il traduit notre engagement à faire entendre les intervenant.e.s haïtien.ne.s en position de subordination. Il s'agit d'une démarche qui a été inspirée par plusieurs chercheuses ayant adopté un positionnement similaire (Ben Soltane, 2019; Larochelle-Audet, 2019).

Dans la production de la connaissance, l'objectivité forte telle que prônée par Harding (2007) envisage la positionnalité comme une posture de recherche engagée (Ben Soltane, 2019) dont l'une

des préoccupations est de remettre en question les rapports de pouvoir qui se dégagent dans la production de la connaissance. Ces rapports de pouvoir peuvent prendre forme à la fois dans la proximité avec le sujet et le terrain, mais aussi dans les interactions distanciées d'avec les enquêté.e.s. Voilà pourquoi il est nécessaire de les identifier et de les situer (Ben Soltane, 2019). Dans une posture décoloniale, il est impératif de réfléchir sur les privilèges que nous avons afin de nous décentrer de la position classique de chercheur.euse et d'identifier les rapports de pouvoir qui peuvent avoir lieu dans nos interactions avec les enquêté.e.s.

De notre proximité avec notre objet de recherche est née une certaine indignation en constatant les contradictions qui traversent les projets de développement offerts aux enfants et à leur communauté. Cette indignation nous a conduite à un engagement visant à remettre en question des dispositifs qui sont empreints de rapports de pouvoir. Cette indignation a nourri notre posture critique et a conduit une recherche engagée envers la société haïtienne. En effet, en tant que membre d'un groupe, nous ne pouvons étudier les faits sociaux sans participation et engagement actif (Elias, 1993).

Un engagement initial, de notre part comme chercheuse, prend forme avec le choix du sujet (Lelubre, 2013). Les cadres d'analyse et d'interprétation constituent également une autre forme d'engagement. Il est vrai que ce choix de cadre découle de la nature de l'objet à étudier (Lahire, 2012).

Si nous avons une certaine proximité d'avec notre objet de recherche, nous en avons aussi une distance du fait que nous sommes étudiante dans une université nord-américaine. De ce fait, nous avons adopté une démarche antioppressive, comme le postule Pullen Sansfaçon (2013). Cette démarche nous a poussée à réfléchir à nos privilèges, à être alerte afin de ne pas reconduire une relation de pouvoir verticale. Il s'est agi de voir les enquêté.e.s comme des co-producteur.ice.s de

savoirs et de nous mettre le moins possible dans une position d'experte, et ce, dans le but d'établir une relation de confiance avec les enquêté.e.s. De manière concrète, nous avons mené les entrevues et les observations participantes en créole afin de ne pas nous mettre dans une position privilégiée. Aussi, nous nous sommes présentée spontanément comme une étudiante, certes une étudiante d'une université nord-américaine, mais qui a aussi étudié à la Faculté des sciences humaines en Haïti, cela pour encore favoriser une position symétrique et, dans certains cas, de proximité. Finalement, nous avons fait part aux participant.e.s à la recherche de notre expérience en tant qu'ancienne employée d'ONG du Nord pour pouvoir instaurer une relation de confiance avec eux.elles du fait de cette proximité.

Pour finir, nous nous sommes référée à l'éthique comme le sous-entend Hughes (1996) et les lignes directrices des trois conseils scientifiques du Canada (Gouvernement du Canada, 2020) afin d'adopter une ligne de conduite qui s'aligne sur la dignité et la protection des enquêté.e.s, notamment par la mise en place d'un espace sécuritaire pour les entrevues, la prévision de ressources en cas d'inconfort émotionnel, la possibilité pour les enquêté.e.s de refuser de répondre à des questions, la possibilité pour les enquêté.e.s d'en poser eux.elles-mêmes à la chercheuse, et la mise en application de nos compétences en tant qu'intervenante.

3.7. Considérations éthiques

Pour commencer, nous avons soumis une demande d'éthique au Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université d'Ottawa.

Il est aussi de mise de rappeler, sur le plan éthique, dans le cadre de cette recherche, que toutes les personnes interviewées ont été invitées à donner leur consentement éclairé après une présentation claire et détaillée de la recherche et un renouvellement du respect inconditionnel de leur liberté.

Nous avons informé les participant.e.s, dès le début de l'entretien, de leur droit de refuser de répondre à une ou plusieurs questions ainsi que de mettre fin à l'entretien ou de se retirer de la recherche à tout moment. En plus de les rassurer sur la confidentialité de leur propos, il leur a été demandé de signer deux copies du formulaire de consentement – portant les coordonnées du bureau d'éthique de l'université d'Ottawa-, dont une qu'ils.elles vont garder.

Les enquêté.e.s qui ont accepté de nous laisser observer leurs activités ont également signé deux copies du formulaire de consentement - les coordonnées du bureau d'éthique de l'université d'Ottawa y figurent -, dont une qu'ils vont garder.

Le guide des entretiens que nous avons menés contient des questions qui ont cherché à comprendre les relations des intervenant.e.s avec les autres membres du personnel de l'ONG et avec les bénéficiaires des projets, de même que leur perception des ONG en Haïti. Cela a impliqué des participant.e.s qu'ils.elles s'expriment sur des collègues, sur l'ONG qui est leur principal gagne-pain, ce qui a produit parfois de l'inconfort, d'où l'importance de leur avoir laissé choisir le lieu et le moment de l'entretien afin de les accommoder et de leur éviter une charge excessive de travail. Nous avons également prévu d'utiliser nos compétences comme intervenante en cas d'inconfort ou de malaise psychologique, mais cela ne s'est pas avéré nécessaire. Enfin, il s'agissait pour nous de nous engager dans une démarche d'anonymisation des entrevues.

La confidentialité et les risques encourus ont été un engagement éthique central dans le déroulement du travail de cette recherche. Il a été capital de garantir aux participant.e.s la confidentialité de leur propos et l'anonymisation des données, certain.e.s craignaient d'être identifié.e.s par la suite et d'être démis.e.s de leur poste dans un pays où le chômage bat son plein. D'ailleurs, plusieurs participant.e.s se sont exprimé.e.s sur cette peur : « Tu ne trouveras pas tout

le monde pour en parler. Tout le monde ne voudra pas autant partager » (Dieula) ; « Tu m'avais déjà assuré que ce sont des informations qui seront sécurisées » (Patrick).

Alors, pour assurer leur anonymat, nous avons placé des affiches contenant notre numéro de téléphone dans les ONG permettant aux participant.e.s de nous contacter directement, puis nous avons utilisé la technique boule de neige. Nous leur avons aussi expliqué le système d'anonymisation qui a été exploité dans le travail.

Nous leur avons dit que, pour préserver l'anonymat des sujets, des codes alphanumériques leur seraient attribués. Seule la chercheuse a eu accès aux données recueillies qui ont été gardées dans un fichier sécurisé par un mot de passe sur son ordinateur personnel dans un bureau fermé à clé. Après une période de sept ans suivant la fin du projet, les données seront détruites. Dans la thèse et tous les documents diffusant les résultats de la recherche, les noms des participant.e.s ainsi que ceux des ONG sont remplacés par des pseudonymes. Aussi, seules les informations factuelles essentielles (données sociodémographiques) à la compréhension analytique sont présentées. De cette manière, certaines informations sont volontairement omises ou rendues floues.

Même s'il y a eu des craintes quant aux risques encourus d'être identifié et de perdre leur emploi, les enquêté.e.s se sont montré.e.s très enthousiastes à l'égard de la recherche. L'un d'eux a dit : « J'ai vraiment senti que c'était bien de participer à une telle entrevue » (Patrick).

Plusieurs d'entre eux.elles ont exprimé une gratitude de pouvoir finalement s'exprimer sur ces questions difficiles et parfois impensées avec une oreille attentive et intéressée à ces questions.

Merci parce que tu as accepté de faire l'entrevue avec moi. En plus, je peux dire que c'est un bon travail que tu fais parce qu'effectuer un travail sur ce qui se passe dans le pays, sur ce qui se passe dans le secteur, je pense que ce sera utile. Il te sera utile certainement pour ton travail académique, mais il sera utile à ce que tout le monde sache bien comment fonctionne le secteur [le développement], comment agissent les intervenants sur le terrain, ce qu'ils vivent, ce qu'ils pensent, ce qu'ils savent. Je pense que c'est un travail très pertinent surtout dans le contexte dans lequel se trouve

Haïti. Dans un contexte où les ONG font beaucoup d'interventions et ont beaucoup de pouvoir dans ce qui se fait au pays. (Elizé)

En plus d'évoquer l'utilité de ce travail, cet aspect articulé aux risques encourus dans la recherche révèle un effet maintes fois soulevé dans une posture décoloniale, soit la nécessité de créer un espace d'expression pour les intervenant.e.s afin de faire entendre leur voix (Grosfoguel et Cohen, 2012). Cet espace créé leur a permis d'amorcer une réflexion structurelle et une quête de sens sur le travail quotidien qu'il.elle effectue au sein des ONG du Nord et sur eux.elles-mêmes.

Notre recherche a soulevé aussi quelques enjeux éthiques en ce qui a trait aux observations des activités des interviewé.e.s. Les observations se sont faites suivant un nombre de principes fondamentaux comme le respect, la bienveillance, la dignité et la confidentialité. Lors de ces observations, nous avons essayé de garder au maximum une position neutre et de presque invisibilité pour limiter le plus que possible de perturber les habitudes d'intervention et de participation du personnel et des bénéficiaires, même si quelquefois nous avons pris la parole dans le cadre de notre participation.

3.8. Limites méthodologiques de la recherche

La démarche méthodologique de cette recherche contient des limites à considérer dans l'interprétation des données présentées dans la suite de la thèse et aussi au type de terrain que nous avons choisi de mener.

L'ethnographie institutionnelle n'est pas une méthode d'enquête qui a pour vocation d'analyser les rapports sociaux de race et de reproduction de pouvoir (Larochelle-Audet, 2019). En effet, cette approche méthodologique n'axe pas principalement sur une certaine domination, certains rapports d'oppression comme le racisme, le néo-colonialisme - comme c'est le cas dans d'autres approches critiques et anti-oppressives (Gonzalez et Malbois, 2013). En ce sens, dans notre travail,

l'ethnographie institutionnelle aurait de la peine à rendre compte des rapports sociaux de pouvoir entre les intervenant.e.s locaux.ales et les acteurs.rices internationaux.ales relevant du néocolonialisme. Cependant, cette méthode, couplée à des postures théoriques conséquentes, a la potentialité de questionner les rapports de pouvoir et de montrer les possibilités d'investir l'organisation sociale et, immanquablement, les rapports de pouvoir s'y configurant (Larochelle-Audet, 2019). Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous l'avons associée à la posture décoloniale dans notre recherche.

3.9. Limites dans l'analyse des documents

L'objectif au départ de la recherche de terrain était de pouvoir analyser 9 projets de développement en train d'être mis en place ou qui ont été conçus par des ONG sélectionnées. Toutefois, au fil de notre recherche, nous avons été confrontée à des difficultés dans l'accès aux documents dans les ONG. D'ailleurs, l'un des responsables d'ONG contactés à ce sujet nous a clairement dit que ce n'était pas possible d'avoir accès aux descriptions de projet et encore moins aux budgets alors que, selon le principe de redevabilité, il est de mise de permettre aux membres de la société haïtienne de prendre connaissance des projets dans leur intégralité. Selon ce responsable, cette inaccessibilité est due à des restrictions provenant du bailleur de fonds. Ce fait montre en quelque sorte l'opacité de ce milieu à la recherche et son opacité à la population haïtienne. En somme, l'accès aux documents requis pour l'analyse n'a pas toujours été possible à cause de restrictions de bailleurs de fonds du Nord. Cette difficulté d'accès à l'information traduit la réalité que ceux qui financent les projets contrôlent et limitent cet accès à certain.e.s acteurs.rices locaux.ales alors que cette information pourrait jouer un rôle crucial dans l'analyse de ces projets. Cette difficulté actualise des pratiques néocoloniales préjudiciables, particulièrement aux bénéficiaires des projets de développement.

Dans ce chapitre, nous avons présenté l'orientation méthodologique de la recherche. Nous avons fait le choix de l'ethnographie institutionnelle comme approche méthodologique. Afin de collecter les données, nous avons utilisé trois méthodes, l'entrevue semi-directive, l'analyse de documents institutionnels et l'observation participante. Une fois les données recueillies auprès d'intervenant.e.s locaux.ales et dans des ONG du Nord, nous avons analysé les documents en utilisant l'analyse de contenu thématique. Ensuite, nous avons clarifié notre positionnalité et les considérations éthiques de la recherche. Par la suite, nous avons illustré la rigueur méthodologique ainsi que les limites de la recherche. Après cette présentation détaillée de l'orientation méthodologique de la recherche, nous allons présenter les données collectées.

Chapitre 4 - Présentation des résultats de la recherche

Dans ce chapitre, nous allons décrire les données collectées. Ensuite, dans les chapitres 5, 6, 7, 8 et 9, nous allons analyser et discuter les données recueillies auprès des intervenant.e.s locaux.ales et celles puisées dans les 4 observations participantes que nous avons effectuées et dégagées de notre analyse documentaire. Pour plusieurs raisons liées à la clarté de l'analyse, nous avons choisi d'analyser des résultats de recherche et par la suite de les discuter dans un même chapitre. Dit autrement, nous n'avons pas un chapitre consacré exclusivement à la discussion. Ce choix se justifie d'abord par la complexité de notre cadre théorique et par la nature complexe de notre sujet de recherche. Ensuite, nous avons jugé qu'il était important de ne pas séparer la description analysée des résultats des réflexions intellectuelles sous-jacentes à leur catégorisation (Paillé et Mucchielli, 2016).

Toutes les méthodes utilisées livrent des données spécifiques sur un aspect particulier de l'expérience institutionnelle des intervenant.e.s. Chaque chapitre s'intéresse à un aspect particulier de l'expérience des intervenant.e.s. Ce faisant, ces chapitres s'appuient sur un type de données en particulier qui peuvent provenir de plusieurs sources de données. Le chapitre 5 s'appuie principalement sur la fiche socioprofessionnelle, les entrevues semi-directives et sur les observations participantes pour dessiner le portrait des intervenant.e.s. Le chapitre 6 se base en particulier sur l'analyse des documents, les observations participantes et les entrevues semi-directives pour illustrer le cadre translocal d'intervention. Le chapitre 7 se base sur l'analyse des documents, les entrevues semi-directives et les observations participantes et donne à voir le cadre local d'intervention. Les chapitres 6 et 7 se situent à l'échelle mésosociale de l'intervention. Enfin, les chapitres 8 et 9 sont axés principalement sur les entrevues semi-dirigées et sur les observations

participantes qui décrivent les expériences personnelles et les propositions émises par les intervenant.e.s. Les chapitres 8 et 9 se situent à une échelle microsociale de l'intervention.

L'analyse des données qui sera opérée dans les chapitres suivants permettra de donner un contexte riche, clair et détaillé qui englobe les trois sources de la recherche et les deux univers approchés, soit celui des intervenant.e.s et celui des institutions dans lesquelles ils.elles opèrent. Aussi, cette analyse incarnée dans l'expérience vécue des intervenant.e.s abordera en détails et avec des extraits de verbatim assez long de multiples facettes de leurs pratiques et ressentis.

Les données ont été recueillies dans trois grandes villes du pays. Il s'agit de : Port-au-Prince dans le département de l'Ouest ; les Cayes dans le département du Sud ; Jacmel dans le département du Sud-est. Port-au-Prince est une des villes les plus peuplées d'Haïti (Milian et Tamru, 2018). Elle contient la majorité des services comme les écoles, les universités, et les hôpitaux. La majeure partie des habitants sont pauvres (Milian et Tamru, 2018). Jacmel est une des principales villes productrices de produits artisanaux (Kern, 2019). C'est une ville moyenne, sa population est estimée de 50 000 à 100 000 habitants (Lozano-Gracia et Garcia Lozano, 2017). Elle connaît aussi une forte croissance en raison de l'exode rural, mais une faible présence de services comme l'électricité (Kern, 2019). Lors de la collecte des données, cette ville était caractérisée par moins d'insécurité en comparaison à Port-au-Prince. La ville des Cayes est une grande ville portuaire, caractérisée par la pauvreté de sa population (Lozano-Gracia et Garcia Lozano, 2017). Au cours de notre enquête, cette ville était plus sécuritaire comparée à Port-au-Prince. En 2021, cette ville a été frappée par un séisme de magnitude 7.2, ayant fait environ 1300 morts et 5 700 blessés et causant la destruction de nombreuses maisons (Agence France-Presse, 2021d).

Nous avons circulé entre ces trois départements par le biais de transports en commun. Nous avons séjourné durant quatre mois dans la ville de Jacmel. Nous y avons recruté 7 intervenant.e.s et avons

effectué toutes nos observations participantes. Nous avons séjourné un mois dans la ville des Cayes où nous avons recruté 2 intervenant.e.s. Enfin, nous sommes restée pendant 2 mois à Port-au-Prince où nous avons recruté 6 intervenant.e.s.

4.1. Les entrevues semi-directives

Du mois de mars 2021 au mois de septembre 2021, nous avons interviewé 15 intervenant.e.s locaux.ales qui ont été recruté.e.s dans 5 ONG : *Water*, *Secours*, *Lumière*, *Paternage* et *Sauvetage*²⁵. Dans cette section, nous allons présenter le profil global des intervenant.e.s locaux.ales. Nous allons présenter un profil plus détaillé dans le chapitre 5 pour les besoins de l'analyse. Nous y détaillons leur nombre d'années d'expérience de travail, les langues parlées, leur niveau de formation et leurs compétences professionnelles, leur salaire et rémunération et les postes occupés.

4.1.1. Profils sociodémographiques des participants

Ces profils ont été principalement définis par rapport au genre et à l'âge.

Les profils sociodémographiques des participant.e.s sont assez déséquilibrés en termes de genre. En effet, dans le nombre d'intervenant.e.s rencontré.e.s, soit 15 personnes, il y avait 11 hommes et 4 femmes dont l'âge se situe entre 30 et 50 ans.

4.1.2. Les profils professionnels des participant.e.s

Ces profils sont assez uniformes. La plupart d'entre eux.elles ont commencé à travailler dans les ONG à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Cela rejoint les connaissances validées par la littérature sur le sujet dans la mesure où les catastrophes naturelles ont été l'occasion pour

²⁵ Nous utilisons des noms fictifs pour désigner les ONG afin de garantir l'anonymisation de nos données. Chacun de ces codes correspond à une ONG consultée.

les ONG d'obtenir davantage de financement ou de venir s'installer sur le territoire haïtien (Lamour, 2019; Pierre-Etienne, 1997; Voltaire, 2019).

4.1.3. Lieu de travail et nombre d'années d'expérience

Ces intervenant.e.s ont été recruté.e.s dans 5 ONG du Nord. Parmi elles, il y en a 4 qui ne sont pas orientées vers la religion et une qui est ouvertement centrée sur la foi chrétienne. Il s'agit principalement des ONG *Water*, Secours, Lumière, Paternage et Sauvetage. Ces ONG proviennent de divers pays du Nord.

Au moment des entrevues, tous.toutes les intervenant.e.s que nous avons rencontré.e.s étaient en poste. Ils et elles avaient des expériences allant de trois jusqu'à 17 années de travail dans des ONG du Nord.

4.1.4. Niveau de formation et compétences professionnelles

Les intervenant.e.s ont tous et toutes terminé une scolarité poussée et ont des formations universitaires. Tous.toutes les intervenant.e.s ont une formation universitaire en sciences sociales et humaines : 3 sont des sociologues, 2 ont suivi des études en sciences sociales (l'un s'est spécialisé en histoire et l'autre en pédagogie de l'enseignement), 3 participant.e.s sont des spécialistes en science de l'éducation, 4 sont des travailleur.s.ses sociaux.les, 1 a une formation en relations publiques, 1 a une formation en communication et 1 a une formation en droit. Il y en a qui ont également d'autres formations dans d'autres domaines comme en génie, en management et en commerce.

Tableau 1 : Résumé du domaine de formation des enquête.e.s

Domaine de formation initiale	Nombre de participant.e.s
Sociologie	3
Sciences sociales (spécialisés en histoire et en pédagogie de l'enseignement)	2
Sciences de l'éducation	3
Travail social	4
Relations publiques	1
Communication	1
Droit	1
Nombre total	15

Les niveaux de diplomation varient et incluent le certificat, la licence ou premier cycle, la maîtrise ou le deuxième cycle et le doctorat ou le troisième cycle (en cours). Les différences de formations et de niveau de diplomation s'avèrent particulièrement intéressantes pour analyser la vision des intervenant.e.s sur les rapports sociaux de pouvoir qui se jouent dans les projets (voir tableau n° 3). Ces informations se révèlent d'autant plus importantes pour nous, car elles comptent dans la manière dont les intervenant.e.s se projettent dans les projets de développement.

Il nous paraît important de questionner le profil des professionnels.promu.e.s par les ONG du Nord. La formation universitaire de la majorité des Haïtien.ne.s, y compris les intervenant.e.s, facilite l'influence culturelle occidentale. Certain.e.s des intervenant.e.s ont eu une scolarité chez « les frères et les sœurs », des institutions éducatives religieuses. D'autres ont fréquenté des écoles publiques ou encore des écoles privées. Quelle que soit l'institution fréquentée, les ouvrages utilisés sont à peu près les mêmes. La majeure partie des ouvrages éducatifs sont des outils de transmission des valeurs occidentales. Ils véhiculent des images et des mots souvent perçus comme

« blessants » sur les Haïtien.ne.s. Par exemple, ces derniers.ères sont vu.e.s comme des personnes paresseuses, irresponsables, rusées, etc. (Gourgues, 2015). Ces livres tiennent des discours qui consacrent la suprématie européenne et une subalternité africaine en affirmant nettement que les Haïtiens.nes ont reçu un héritage positif des colonisateurs français et un héritage négatif de leurs ancêtres africain.e.s (Gourgues, 2015).

4.1.5. Salaires et rémunérations

D'après les données sociodémographiques recueillies, les salaires des intervenant.e.s les placent dans la catégorie de la classe moyenne en Haïti. Ces salaires se situent entre 4 000 dollars américains pour les plus élevés et 526 dollars américains pour les moins élevés.

Il existe une grande disparité dans les salaires perçus par les participant.e.s selon leurs postes et leur milieu de travail. Les répondant.e.s qui perçoivent les salaires les moins élevés sont surtout des agent.e.s de terrain.

4.1.6. Identifications, compétences linguistiques et postes occupés

Tous.tes. les participant.e.s s'identifient comme étant des personnes noires, natives d'Haïti.

Tous les intervenant.e.s interviewé.e.s parlent le créole et le français. Plusieurs parlent l'anglais et l'espagnol de manière avancée. Parmi eux.elles, 10 intervenant.e.s parlent l'anglais, 5 parlent l'espagnol et un dernier parle l'allemand.

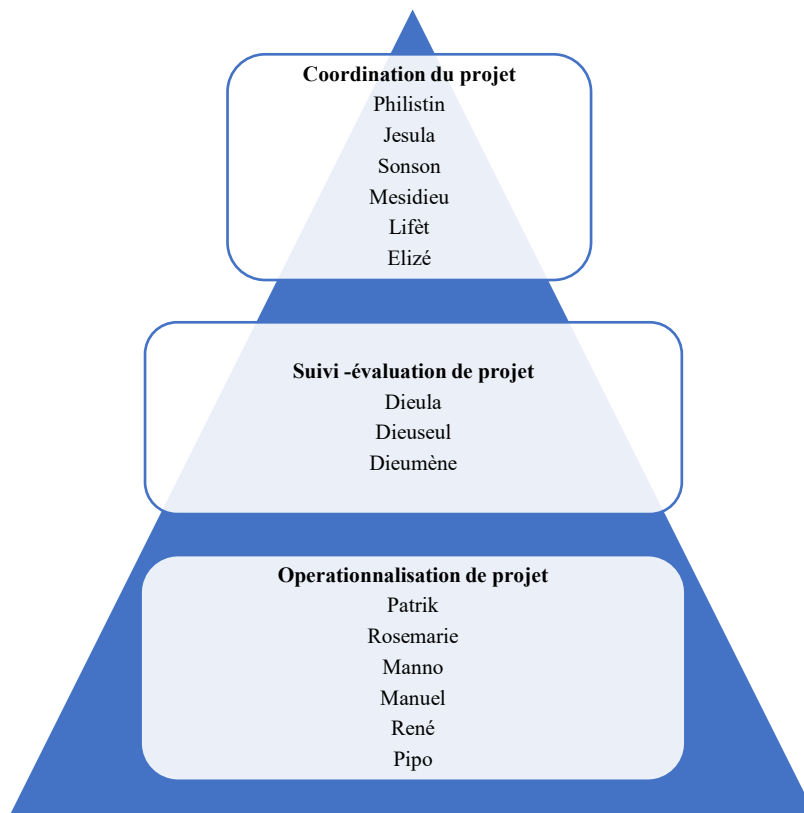
Dans l'ensemble, les intervenant.e.s ont travaillé dans diverses ONG du Nord. Ils ont travaillé aussi bien dans des ONG qui ne sont pas dans le champ de l'enfance que dans celles qui se consacrent entièrement aux enfants. Certain.e.s ont même travaillé pour des agences des Nations Unies comme l'USAID et l'UNICEF.

L'ensemble des informations recueillies dans cette composante démontrent que l'expérience de ces intervenant.e.s avec les ONG du Nord est très riche.

Ils.elles y occupent des postes variés, recoupant des niveaux de responsabilités très variés, allant de simples agent.e.s de terrain à des responsables de bureaux. Ils peuvent également agir comme responsables de projets. Leurs responsabilités varient donc d'un niveau d'exécution à des niveaux stratégiques et opérationnels. Cette variation est particulièrement intéressante pour une analyse plus fine des répercussions des rapports sociaux de pouvoir sur les fonctions des personnes interviewées dans l'ONG ainsi que de leur marge de manœuvre. À chaque catégorie de poste, les défis et rapports sociaux de pouvoir varient.

Dans la figure qui suit (figure 4), nous avons schématisé la variété des postes occupés par les personnes interviewé.e.s. Dans cette présentation, nous avons pris le soin de regrouper les variétés des postes occupés par les intervenant.e.s dans trois catégories. Nous nous sommes basée sur la description qu'ils.elles ont faite de leurs postes pour réaliser cette catégorisation. L'objectif de cette catégorisation est, d'une part, de respecter les principes de confidentialité et, d'autre part, de faciliter l'analyse. Ces catégories recouvrent des postes divers avec des variétés d'appellations. Dans la catégorie de coordination, on retrouve les responsables de programmes et de projet. Dans celle nommée suivi-évaluation, il y a des officiers en évaluation et en suivi de protection. Enfin, dans celle que nous avons nommée opérationnalisation, nous retrouvons les agent.e.s de terrain.

Figure 2 : Variétés des postes occupés par les intervenant.e.s locaux.ales



Cette description permet de faire voir que les répondant.e.s qui sont employé.e.s par les ONG du Nord sont des personnes ayant des niveaux de formation élevés, capables de maîtriser une ou plusieurs langues étrangères (le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand), des langues qui ne font pas partie des langues officielles ou maternelles en Haïti, mais qui sont plutôt les langues coloniales.

4.2. Les observations participantes

Nous avons réalisé quatre observations participantes avec trois intervenant.e.s dont deux qui ont pris part aux entretiens. Dans ces observations, nous nous sommes concentrée sur les faits, les actions, les paroles, les gestes, les regards, les ambiances, les décors, les événements, les objets ainsi que les interactions qui ont eu lieu. Elles ont duré entre une (1) heure et cinq (5) heures. Nous

avons soumis un formulaire de consentement à l'intervenant.e. Puis, nous avons demandé un consentement verbal aux participant.e.s après avoir lu le formulaire que nous remettons à chacun.e d'entre eux.elles. Au cours de ces observations, nous arrivons souvent sur place quelques minutes avant l'intervenant.e. Il arrivait aussi que nous quittions les lieux après l'intervenant.e.

La première observation a eu lieu en avril 2021. Nous la nommerons OP1. Cette activité, qui a réuni 15 jeunes adultes, visait à présenter un projet d'autonomisation de jeunes *leaders*. Il y a eu une présentation de l'ONG et de ses valeurs. Ensuite, l'intervenant a introduit le projet de développement. Il s'agissait d'explicitier les conditions d'appui de petites entreprises mises en œuvre par des jeunes adultes. Pour finir, l'intervenant a fait place à leurs questions. Cette activité a duré environ 1 heure. Nous y avons observé les interactions des jeunes avec l'intervenant, la prise de parole des jeunes, les gestes et les regards. Nous avons remarqué que les jeunes ne prenaient pas beaucoup la parole. En général, ceux.celles qui prenaient la parole le faisaient de manière prudente.

À la suite de cette observation, nous avons réfléchi à la thématique du temps accordé en général à l'organisation des activités dans les projets et aussi à la place de la parole des bénéficiaires dans la logique des activités de ces projets.

La seconde observation a eu lieu en mai 2021. Nous la nommerons OP2. Il s'agissait d'une journée d'atelier sur le retour des enfants à l'école après la Covid. Cet atelier a réuni des représentant.e.s d'écoles, des représentant.e.s de ministères étatiques et des représentant.e.s d'élèves. Il y a eu des journalistes qui ont couvert l'atelier. L'objectif de cet atelier était de déterminer les obstacles au retour des enfants à l'école, des stratégies que la communauté pourrait mettre en place pour encourager les élèves à retourner en classe et le rôle de l'État dans le retour de ces enfants à l'école. Cet atelier a réuni 15 personnes. Il y a eu deux ateliers cette journée-là. Cette activité a duré environ 5 heures. Le premier atelier a duré 1 heure et le second 2 heures. Le reste du temps a été consacré à

l'introduction de l'activité, la présentation des participant.e.s, au rapport des résultats des ateliers et au diner. Le premier atelier a consisté à identifier les difficultés auxquelles font face les écoles en raison de la Covid-19. Le second atelier a abordé la thématique de l'apprentissage à distance. Au cours de ces ateliers, en général, les participant.e.s se sont adressé.e.s à l'intervenant avec une déférence prudente et ont recherché à tout prix son approbation sur leurs idées. Nous avons pu relever certains commentaires des participant.e.s à propos de l'atelier. Certain.e.s ont dit que cette journée d'atelier ne ferait réellement aucune différence dans les écoles, car les idées évoquées ne serviraient à rien.

La troisième observation a eu lieu en juillet 2021. Nous la nommerons OP3. Cette activité réunissait 17 jeunes filles adultes. La discussion a tourné autour de la gestion de l'activité de l'Association Villageoise d'Épargne et de Crédit (AVEC). L'objectif consistait à susciter l'intérêt de ces jeunes afin de former une AVEC. Cette activité a duré 2 heures environ. L'intervenante a expliqué l'objectif de la rencontre et a demandé aux participantes si elles avaient des questions. Les participant.e.s étaient presque tous.toutes réticent.e.s à prendre la parole. L'intervenante leur a expliqué le bienfondé de cette initiative et les bénéfices sur le plan financier. Cette intervenante en a profité pour mettre sur pied une AVEC. Elle a fait une élection pour nommer la présidente, la trésorière et la secrétaire. Toutefois, après le départ de l'intervenante, nous avons entendu des paroles de mécontentement sur la façon dont les élections se sont déroulées.

Après cette observation, nous avons dégagé des réflexions sur la manière dont les activités sont opérationnalisées par les intervenant.e.s sur le terrain. Nous nous sommes posé des questions sur le temps pris par l'intervenante pour réaliser cette activité : « l'intervenante semblait pressée de mettre sur pied cette AVEC. Comment cela se passe-t-il pour le chronogramme d'activités des

projets ? De plus, les acquis de la communauté, comment peuvent-ils être mis à profit dans cette manière de fonctionner ? »

La dernière observation a eu lieu en août 2021. Nous la nommerons OP4. Cette activité a réuni un groupe de 13 jeunes filles adultes qui a monté une AVEC avec l'appui de l'ONG. L'intervenante était présente pour expliquer au groupe le bon fonctionnement d'une AVEC et pour en constituer une. Cette rencontre a duré 2 heures environ. L'intervenante a fait un suivi du fonctionnement de l'AVEC avec les jeunes filles. Elle a discuté des problèmes auxquels elles étaient confrontées, puis leur a proposé des solutions. Toutefois, après la rencontre, quand l'intervenante est partie, les jeunes filles ont exprimé leur mécontentement et ont déploré l'absence de certains membres de l'AVEC qui n'étaient pas motivées par l'AVEC. Elles se sont également plaintes du support fourni par l'ONG dans le cadre du fonctionnement de l'AVEC.

Au cours de ces observations, nous avons souvent occupé une fonction de soutien à l'intervenant.e. Par exemple, nous étions responsable de la liste de présence, de prendre des notes pour des comptes rendus et d'assister les participant.e.s lors d'ateliers de groupe.

Ces observations participantes ont donné lieu à certaines tensions nous concernant en raison de notre position d'observatrice. Notre présence a probablement eu des effets sur la personne observée et sur les autres personnes présentes dans l'espace. Sa présence a pu induire, chez l'intervenant.e observé.e, la volonté de se conformer ou de s'opposer aux supposés objectifs de l'observation. Quand il a été nécessaire d'interagir avec les participant.e.s dans les activités observées, il y a eu quelques incertitudes de notre côté. Ces incertitudes sont dues au fait que nous ne voulions pas partager des points de vue susceptibles d'interférer avec les données observées. De fait, nous nous sommes efforcée autant que possible de suivre et d'accompagner l'intervenant.e de manière passive. Nous avons aussi fait tout son possible pour ne pas attirer une attention particulière sur sa

personne de la part des participant.e.s. En ce sens, nous engageons le moins possible la conversation avec les participant.e.s lors de ces observations.

4.3.L'analyse de documents institutionnels

Nous avons consulté un code de conduite, une politique contre le harcèlement, une politique de sauvegarde et une politique d'inclusion. Ces documents nous ont été fournis en format papier par 2 ONG (Secours et Paternage) concernées par la recherche, hormis la politique d'inclusion qui nous a été partagée uniquement par l'ONG Paternage. Nous avons également consulté des documents de projets de développement de 3 des ONG (Secours, Paternage et Sauvetage). Les documents de l'ONG Paternage ont été consultés sur place, c'est-à-dire dans le bureau de l'ONG. Il s'agissait de l'une des conditions posées pour avoir accès aux documents par le responsable de l'ONG. Les autres documents des autres ONG nous ont été partagés par courriel. Tous les projets et autres documents consultés ont été choisis, soit par le responsable de bureau, soit par le responsable de programme ou le coordonnateur de projets des ONG.

Les codes de conduite comprennent une introduction qui clarifie leurs objectifs, des énoncés de principe sur le respect des autres collègues, des enfants, des standards et des règles professionnelles et des instruments de travail de l'ONG. Ce code explicite aussi ce que l'employé.e doit éviter de faire dans le cadre de son travail. Dans ces codes, il est également stipulé que les dispositions sont à respecter à la fois au travail et en dehors de l'ONG. À la fin de ces codes, il y a également une déclaration que l'employé.e doit signer.

Les politiques contre le harcèlement, pour la sauvegarde et pour l'inclusion clarifient d'abord leurs sources, qui sont pour la plupart des instruments des normes internationales et régionales comme la Convention internationale des droits de l'enfant. Elles expliquent respectivement les procédures

locales de lutte contre le harcèlement, celles pour la défense des droits des enfants et leur inclusion. Elles définissent les terminologies utilisées dans les documents comme le terme « protection des enfants. »

Le premier projet consulté est un projet ascendant de l'ONG Paternage. Il provient de la communauté, c'est-à-dire qu'il a été rédigé par un membre de la communauté. Il s'adresse aux jeunes filles de 15 à 24 ans. Nous avons eu accès au narratif et au rapport d'avancement de ce projet. Dans le narratif, il y a un descriptif de la situation du pays, des valeurs qui soutiennent le projet, des objectifs et résultats du projet ainsi que des rôles et responsabilités des parties prenantes. Ces dernières sont les Organismes Communautaires de Base (OCB), le personnel des bureaux local et international de l'ONG et des acteurs du secteur étatique. Le projet et le rapport d'avancement sont écrits en français. Il est financé par le Royaume-Uni.

Le second projet analysé provient de l'ONG Paternage. Il est également ascendant. Il concerne la promotion des droits des enfants. Nous avons eu accès au narratif du projet. Le narratif fait état de la situation sanitaire, de l'éducation, de la participation et protection des enfants et des jeunes, des valeurs qui sous-tendent le projet, des objectifs et résultats, des rôles et responsabilités des parties prenantes, du plan d'implantation du projet et d'un cadre logique. Les parties prenantes de ce projet sont des OCB, des acteurs.rices étatiques, en particulier du domaine de la protection de l'enfance et du personnel des bureaux local et international de l'ONG. Il est écrit en français, mais certaines parties comme les objectifs et le plan d'implantation sont en anglais. Il est également financé par le Royaume-Uni.

Le troisième projet est un projet descendant de l'ONG Paternage, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un projet descendant. L'ONG a postulé sur une offre proposée selon des critères établis par un bailleur pour obtenir les fonds nécessaires à la réalisation du projet. Le projet a été réalisé dans des pays

différents comme le Bangladesh, le Nigéria, le Sénégal, Haïti et le Ghana. Nous avons consulté plusieurs documents liés au projet : le narratif, des documents sur des ateliers de formation, un rapport d'évaluation du projet, un rapport sur des leçons apprises et le cadre logique du projet. Les parties prenantes du projet sont des agent.e.s étatiques (surtout du milieu sanitaire) et du personnel des bureaux international et local. À l'exception d'un document de formation écrit en créole, tous les autres documents sont en français et en anglais. Ce projet vise la réduction de la mortalité infantile et maternelle. Il est financé par le Canada.

Le quatrième projet examiné est un projet descendant de l'ONG Paternage. Il vise le renforcement des capacités des écoles et des communautés pour la résilience aux catastrophes. Il a été mis en place spécifiquement dans des écoles. Nous avons pu consulter le cadre logique, le budget et le narratif du projet. Ce dernier illustre le contexte structurel d'Haïti et se concentre sur l'éducation, les valeurs qui dirigent le projet et le modèle de gouvernance du projet. Les parties prenantes du projet sont des agent.e.s étatiques (surtout du milieu scolaire), du personnel des bureaux international et local et des OCB. Tous les documents sont écrits en anglais. Il est financé par des agences internationales et des pays du Nord, notamment l'OXFAM, l'UNICEF, la Suède, et l'Espagne.

Le cinquième projet est ascendant et provient de l'ONG Secours. Il s'adresse à la planification communautaire centrée sur l'enfant pour la réduction des risques liés aux désastres à Port-au-Prince. Il a été réalisé dans des écoles et a porté spécifiquement sur les risques environnementaux. Nous avons pu avoir accès au narratif du projet. Ce narratif décrit la situation d'Haïti avec des statistiques et des faits. Les parties prenantes du projet sont des agent.e.s étatiques (surtout du milieu scolaire) et du personnel des bureaux international et local. Il est écrit en anglais. Il a été financé par l'Australie.

Le sixième projet provient de l'ONG Secours. Il est descendant. Ce projet a été mis en place en réaction à la Covid-19. Il vise à identifier les risques de protection des enfants, des femmes et des hommes, en plus d'apporter un appui psychosocial aux familles. Nous avons pu consulter le narratif de projet. Il décrit la justification du projet en se référant au contexte structurel du pays ; les expériences de l'ONG dans ce domaine, en particulier en Haïti ; l'alignement du projet au mandat de l'*Office of United States Foreign Disaster Assistance* (OFDA), les activités, les résultats et les indicateurs. Le document est en anglais. Les parties prenantes du projet sont des agent.e.s étatiques et du personnel des bureaux international et local. Il a été financé par des agences internationales, notamment l'USAID et l'OFDA.

Le dernier est un projet de l'ONG Sauvetage. Il est descendant. Il vise à contribuer à la réalisation du droit des enfants à partir d'une parentalité responsable. Nous avons eu accès au narratif du projet qui rassemble des documents en annexe comme le cadre logique, le budget, et le chronogramme. Le descriptif comporte aussi une note de transparence²⁶ et la description du projet. Cette partie fait état de la localisation du projet, du contexte et des enjeux du projet, des modalités de suivi et d'évaluation, des ressources humaines et des moyens techniques prévus. Le document est en français. Les parties prenantes du projet sont des agent.e.s étatiques et du personnel des bureaux international et local et des OCB. Il est financé par des pays du Nord, notamment l'Allemagne, la France, le Pays-Bas, la Finlande, la Norvège, la Suède et l'Autriche.

Ces documents nous ont renseignée sur les différentes parties prenantes locales et internationales des projets, leur place dans la hiérarchie du pouvoir des ONG et les rapports entre elles. Ensuite,

²⁶ La note de transparence est une section du descriptif qui présente le résumé du projet dans son ensemble.

ils nous ont renseignée sur certaines visions et les modes de gestion préconisés par les ONG dans leurs interventions.

Dans les chapitres qui suivront, nous allons faire la présentation des données ainsi que leur analyse et leur discussion.

Chapitre 5 - Portrait d'intervenant.e.s : ceux.celles qui interviennent dans les projets de développement des ONG du Nord auprès des enfants haïtiens

Tout comme la bourgeoisie propose une image du prolétaire, l'existence du colonisateur appelle et impose une image du colonisé. Alibis sans lesquels la conduite du colonisateur et celle du bourgeois, leurs existences mêmes, sembleraient scandaleuses. (Memmi, 1957, p.790)

Ce chapitre est consacré au portrait des intervenant.e.s qui ont pris part à la recherche. Dans la première section, nous allons dresser un tableau qui résume le profil de ces participant.e. Dans la seconde section (5.2.), nous allons rapporter et analyser les motivations qui les ont amené.e.s à travailler pour une ONG du Nord.

Dans la troisième section, nous allons examiner le sens de ce travail pour eux.elles. Dans la dernière section (5.3.), nous allons analyser le regard de ceux.celles qui bénéficient de ces interventions envers ces intervenant.e.s. L'objectif de ce chapitre est moins de « décrire un échantillon » que d'offrir « des repères » (Larochelle-Audet, 2019, p. 135) pour situer les expériences des intervenant.e.s.

Nous avons scrupuleusement anonymisé les données qui pourraient permettre d'identifier les participant.e.s et les organisations contactées. Nous avons également utilisé des pseudonymes et éludé les caractéristiques sociodémographiques qui permettraient d'identifier indirectement les participant.e.s à la recherche.

5.1. Le profil des intervenant.e.s et leur parcours professionnel

Dans cette section, nous résumons les profils des intervenant.e.s locaux.ales qui travaillent au sein des ONG du Nord et que nous avons contacté.e.es dans notre collecte des données. Le profil des intervenant.e.s locaux.ales approché.e.s est assez varié sur plusieurs aspects, incluant les

conditions salariales, les formations, les langues parlées, les expériences professionnelles, les diplômes obtenus et leur nombre d'années d'expérience de travail dans des ONG internationales auprès des enfants et leurs postes actuels dans ces ONG. Dans le tableau présenté ci-dessous, nous résumons le profil de ces intervenant.e.s.

Tableau 2: Présentation du profil des intervenant.e.s interviewé.e.s

Pseudonyme	Âge	Profession	Diplôme	Langues parlées	Nombre d'années d'expérience	Poste dans l'ONG
Jesula	Quarantaine	Spécialiste en de sciences de l'éducation	3e cycle (en cours)	Créole ; Français	6 ans	Coordination
Mésidieu	Trentaine	Sociologue	2e cycle	Créole; Français; Anglais; Allemand	5 ans	Coordination
Pipo	Trentaine	Juriste	2e cycle	Créole; Français; Anglais	5 ans	Opérationnalisation du projet
Dieumène	Cinquantaine	Travailleuse sociale	Certificat	Créole; Français; Anglais	11 ans	Suivi et évaluation
Manno	Trentaine	Travailleur social	1er cycle	Créole; Français; Anglais	NC*	Opérationnalisation du projet
Elizé	Trentaine	Sociologue	3e cycle (en cours)	Créole; Français	3 ans	Coordination
Rosemarie	Trentaine	Communicologue	Certificat	Créole; Français; Anglais; Espagnol	6 ans	Opérationnalisation du projet
Patrik	Trentaine	Normalien	1er cycle	Créole; Français; Anglais; Espagnol	5 ans	Opérationnalisation du projet
Lifèt	NC*	Sociologue	NC*	Créole; Français; Anglais; Espagnol	Plus de 12 ans	Coordination

Manuel	Quarantaine	Travailleur social	1er cycle	Créole; Français; Anglais; Espagnol	Plus de 10 ans	Opérationnalisation
Dieula	Trentaine	Agente de relations publiques/statisticienne	1er cycle (en cours)	Créole; Français; Anglais	11 ans	Suivi et évaluation
Philistin	Quarantaine	Spécialiste en sciences de l'éducation	2e cycle	Créole; Français; Anglais	17 ans	Coordination
Dieuseul	Cinquantaine	Spécialiste en sciences de l'éducation	1er cycle	Créole; Français; Anglais	10 ans	Suivi et évaluation
René	Quarantaine	Travailleur social	2e cycle	Créole; Français; Angla	16 ans	Opérationnalisation
Sonson	Quarantaine	Normalien	2e cycle (en cours)	Créole; Français; Anglais; Espagnol	Environ 10 ans	Coordination

NC : non communiqué

5.2. Les motivations derrière le travail avec les enfants dans des ONG du Nord

Cette section documente les raisons à la base de la motivation des intervenant.e.s dans le travail auprès des enfants dans les ONG du Nord.

Plusieurs raisons ont poussé les intervenant.e.s à travailler auprès des enfants dans les ONG du Nord. Il s'agit notamment de raisons altruistes, doublées aussi de raisons économiques compréhensibles dans un contexte où le taux de chômage est assez élevé en Haïti. De fait, après le secteur étatique, celui des ONG est très attrayant pour les diplômé.e.s haïtien.ne.s, surtout ceux.celles en sciences humaines qui veulent faire carrière dans leurs domaines d'études.

Dans leur livre sur le travail humanitaire, Siméant et Dauvin (2002) expliquent que plusieurs causes peuvent être à la base de l'engagement des travailleurs dans l'humanitaire, notamment le militantisme, les valeurs altruistes comme la justice sociale ainsi que le vécu durant l'enfance. Même si cette étude porte sur le travail humanitaire international, les motivations que nous avons identifiées dans les entrevues avec nos participant.e.s sont très semblables.

Les motivations des intervenant.e.s à travailler dans les ONG du Nord sont plurielles. Elles varient et s'entrecroisent. Une première forme de motivation est en lien avec la profession : l'intervenant.e se dévoue dans ce travail par vocation professionnelle (section 5.2.1). Une deuxième forme de motivation situe ce travail comme un geste altruiste qui nourrit à la fois l'imaginaire et les interventions des participant.e.s rencontré.e.s. Cette forme de motivation comprend le fait de vouloir corriger une injustice vécue dans l'enfance (section 5.2.3) et d'apporter une contribution dans l'amélioration des conditions de vie des enfants à travers

un engagement social (section 5.2.2). Enfin, une troisième forme de motivation des intervenant.e.s réside dans l'opportunité d'obtenir des conditions de vie décentes grâce à leur travail dans les ONG, qui offrent de meilleures conditions de travail et salariales (sections 5.2.4; 5.2.5). Cette motivation est une motivation profonde chez certain.e.s des interviewé.e.s, car ces emplois leur offrent la possibilité d'avoir une carrière dans le domaine où ils.elles ont étudié. L'État haïtien ne crée pas d'emplois pour ses citoyen.ne.s. Le pays s'est retrouvé structurellement dépendant de l'aide internationale au développement, surtout depuis l'imposition de l'application des programmes d'ajustements structurels, qui ont entraîné la diminution des emplois dans le secteur étatique (Lundy, 2006). En parallèle, la bourgeoisie locale ne crée pas les conditions nécessaires pour provoquer le développement (Pierre, 2008; Sainsiné, 2007). De ce fait, le rêve ultime, pour plusieurs professionnels.le.s haïtien.ne.s, est d'obtenir un emploi dans une ONG internationale qui garantit un bon salaire (Schuller, 2009). Cela dit, nous devons souligner ici que ces emplois ne sont pas tout à fait stables, car ils sont dépendants de contrats renouvelables et de financements externes.

5.2.1. La vocation professionnelle des intervenant.e.s comme motivation

Pour plusieurs intervenant.e.s, le travail auprès des enfants dans une ONG du Nord relève d'une mission, d'une vocation professionnelle ou d'un projet de vie qu'ils ont nourri depuis leur jeunesse. Certain.e.s participant.e.s s'étaient lancé.e.s, depuis un jeune âge, dans des activités qui visaient l'encadrement des enfants pour que ces derniers puissent réaliser leurs rêves. Ils.elles ont fait une sorte de don de soi pour améliorer les conditions de vie de ces enfants.

La motivation d'intervenir auprès des enfants peut émerger d'un appel vocationnel dès le jeune âge. C'est le cas de Rosemarie, dont la motivation à intervenir auprès des enfants dans une ONG du Nord a été une vocation. Elle affirme intervenir auprès d'enfants depuis qu'elle était encore à l'école secondaire :

Déjà, l'expérience que j'avais par rapport à ça, quand j'étais à l'école aussi, ça m'intéressait de travailler avec les enfants. C'est comme une vocation et une orientation que j'avais. Ce n'est pas ma première expérience, j'avais commencé à travailler avec les enfants quand j'étais plus jeune. Je pense que (pause), je trouve qu'il est important que je travaille pour une organisation qui intervient auprès des enfants. (Rosemarie)

Lifèt, un intervenant qui a d'abord travaillé dans le secteur privé s'est décidé à travailler dans une ONG internationale auprès des enfants pour des raisons humanitaires. Il l'a fait dans le but de combattre l'injustice. De fait, depuis qu'il était tout jeune, il avait senti un appel pour aider les personnes vulnérables :

Premièrement, pour des raisons d'ordre humanitaire, dans ce sens comme partager mon humanité avec les autres. Je travaillais déjà dans le secteur du commerce. Comme tu sais, il y a les corporations, les organisations et le gouvernement. Je travaillais pour le secteur du profit et j'ai décidé de démissionner. Il est préférable que je travaille pour les personnes vulnérables au lieu d'être au service du capitalisme [...]. Je sens que ce travail a plus de sens, je sens que j'avais un appel pour travailler avec les personnes vulnérables et en situation difficile, parce que s'il y a une chose que je déteste, c'est l'injustice. Donc, quand tu es en Haïti, dans un pays où il y a beaucoup d'injustices sociales, tu vis une situation pareille, forcément. Je me suis dit que c'est une façon de contribuer aussi pour aider ces gens à réaliser leurs rêves. (Lifèt)

À travers sa vocation professionnelle, Lifèt cherche un sens à ses actions, celui de la justice sociale pour des personnes qui sont vulnérables dans la société haïtienne. D'autres intervenant.e.s sont motivé.e.s par l'implication sociale induite par leurs pratiques. Nous présenterons cette motivation dans la section suivante.

5.2.2. Une motivation faite d'engagement social

Certain.e.s participant.e.s voient, dans leur travail dans les ONG, une occasion d'apporter leur contribution personnelle à la résolution des problématiques qui concernent les enfants en Haïti. Pour eux.elles, c'est une opportunité de construire un lendemain meilleur tout en offrant un support et l'investissement dans les catégories vulnérables que sont les enfants. C'est un engagement de la plus haute importance pour eux.elles de pouvoir encadrer les enfants afin de leur assurer un bon développement. Cette motivation a d'autant plus d'importance que les enfants haïtiens ont été exposés, au cours des dernières décennies, à plusieurs problématiques sociales et que leur développement devrait être une véritable urgence stratégique pour le pays.

René travaillait auprès des enfants avant même qu'il ait pu obtenir son diplôme de licence en travail social. La maîtrise qu'il allait faire par la suite portait justement sur l'enfance. Ses études étaient une façon pour lui d'être mieux outillé pour apporter son soutien aux enfants :

Alors, j'ai eu la chance quand j'ai terminé mes études classiques d'être admis en travail social, à la Faculté des Sciences Humaines. Mais, avant j'étais toujours intéressé, j'étais toujours motivé par le développement de l'enfant. Puis, j'ai rejoint l'ONG *Water* en 2005. (René)

Mèsidieu a obtenu un diplôme en sociologie. Il se définit comme un militant des droits des catégories vulnérables, notamment les enfants. Sa motivation à travailler dans une ONG du Nord a été d'apporter sa touche dans l'amélioration des conditions de vie des enfants : « j'apporte ma touche, mais surtout dans des choses que j'aime faire » (Mèsidieu).

Diplômé en travail social, Manuel voit, dans son engagement à travailler dans les ONG, une opportunité de pouvoir participer à la construction d'un meilleur avenir pour les enfants haïtiens et leurs familles en les orientant vers une meilleure voie :

Pour moi, quand tu t'investis dans les enfants, c'est quelque chose d'important, de noble parce que c'est l'avenir. Donc, travailler avec les enfants, pour moi, cette possibilité que j'ai de travailler avec les enfants dans les organisations internationales est pour moi une belle opportunité. Cela me permet de retirer quelques enfants qui peut-être auront pu tomber dans la délinquance ou dans des situations qu'ils ne devront pas être, c'est-à-dire que l'encadrement que je leur ai fourni a fait qu'ils ont emprunté un chemin qui leur sont bénéfique à eux et à leur famille. (Manuel)

Elizé est motivé par la nature de son travail. Il trouve qu'il s'agit d'un travail intéressant, puisqu'il lui permet d'apporter son aide à ceux et celles qui sont dans le besoin, surtout les enfants qui se retrouvent dans des situations défavorables :

Je peux dire que c'est un bon travail. Comme je t'avais dit tantôt, dans un premier temps, c'est un bon travail parce qu'avant tout tu aides les gens. Quand tu aides les gens dans quel que soit le problème, tu l'aides. C'est toujours une bonne chose, d'autant plus que ce sont les enfants, surtout des personnes qui ont vécu des situations traumatisantes. C'est une bonne chose. (Elizé)

Dieuseul est un licencié en éducation qui estime très importante l'éducation citoyenne, notamment auprès des enfants. Il s'est dévoué à cet emploi afin de pouvoir continuer à éduquer les enfants. Pour lui, ce n'est pas uniquement un emploi :

Donc, quand nous étions rendus dans la question des droits des enfants. Dans la question de respect [des droits des enfants], ce sont des notions tellement importantes dans notre société qui m'avaient attiré. Participer à l'éducation des adultes, à l'éducation des enseignants, à l'éducation des enfants, je peux dire que c'est un privilège. Ce n'est pas un emploi uniquement. Je peux dire que c'est quelque chose dans laquelle que moi-même je m'engage, que je me dévoue. (Dieuseul)

Pipo, lui, depuis le très jeune âge, c'est-à-dire durant son parcours scolaire, s'est engagé dans des activités avec les enfants. Il souhaitait travailler dans les ONG du Nord afin de

rendre utile au bien-être des enfants : « Et, la deuxième importance, ce que cela allait me permettre aussi de concrétiser mon rêve, me rendre utile pour le bien-être des enfants. »

Patrik abonde dans ce même sens. Pour lui, l'ONG représente une opportunité de contribuer au mieux-être des personnes vulnérables. Il en retire aussi de la satisfaction :

Cela me permet d'apporter ma contribution à une couche vulnérable. Apporter ma contribution, c'est-à-dire que ce poste [agent de terrain] me permet de saisir l'opportunité de travailler avec une couche vulnérable, comme je te l'ai dit, et cela me permet de temps à autre d'être satisfait du fait d'avoir contribué, de les avoir aidé.e.s, tu participes au développement.
(Patrik)

La majeure partie des intervenant.e.s font référence à leur contribution au respect des droits des enfants comme source de motivation à travailler dans une ONG du Nord. Dieumène, par exemple, explique qu'il s'agit de sa motivation première en termes de source de motivation personnelle et d'effets pour la communauté haïtienne :

Donc, c'est comme si, la majorité des enfants vivent toutes sortes d'injustices qu'il y a dans le pays, ils sont des victimes. Tous sont des victimes, mais les enfants sont les plus victimes. Donc, travailler dans une organisation internationale sur les questions des droits des enfants, vraiment, c'était l'un de mes objectifs premiers, parce que quand même tu sais que les enfants sont la base de la société. Pour moi, c'était une expérience intéressante. Je me sentais contente de travailler avec une ONG qui intervient dans la question de droits de l'enfant. (Dieumène)

L'expectative de contribuer à un meilleur lendemain peut venir aussi de la curiosité. L'une des intervenant.e.s questionné.e.s, Dieula, s'est retrouvée à travailler dans une ONG du Nord avec les enfants, car ces derniers représentent l'avenir de la société, mais elle a aussi été poussée par la curiosité. Elle travaillait avec des personnes âgées au sein d'une ONG, puis elle s'est engagée comme journalière dans l'ONG Secours, qui travaille avec les

enfants. Ensuite, par curiosité et pour savoir comment les ONG travaillent avec les enfants, elle y a postulé :

Je faisais partie [de l'ONG Secours] en tant que journaliste, elle me payait par jour. Puis, j'ai ressenti du *feeling* dans ce travail, j'ai continué, puisque je travaillais avec des personnes âgées, pourquoi je ne travaillerais pas avec les enfants aussi ? Pour aller découvrir comment les ONG travaillent avec les enfants. Parce que les enfants aujourd'hui, ils deviennent adultes demain. Donc, c'est ce qui m'a poussée à prendre ce poste dans Secours. (Dieula)

Au fond, les intervenant.e.s sont motivé.e.s à travailler dans une ONG, entre autres, parce qu'ils.elles ont la possibilité de participer à l'amélioration des conditions de vie des enfants, notamment le respect de leurs droits. Pour la plupart d'entre eux.elles, c'est une cause essentielle qui relève d'une forme de militantisme et de défense des droits. En ce sens, ce qui les motive est l'espace d'engagement social offert par les ONG du Nord, leur permettant de contribuer au changement positif des conditions de vie des familles haïtiennes vulnérables.

En fin de compte, les motivations à travailler dans une ONG auprès des enfants ne sont pas simples. Elles sont multiples et varient selon les intérêts, les expériences antérieures, incluant les expériences personnelles et intimes, comme nous le verrons ci-dessous.

5.2.3. Des expériences intimes des intervenant.e.s au fondement de leur motivation

Apporter sa pierre à la construction du bien-être des familles haïtiennes défavorisées et leurs enfants est une motivation sérieuse, mais les histoires personnelles et intimes comptent pour beaucoup dans la motivation de certain.e.s intervenant.e.s. Un des participants a rapporté avoir eu une expérience intime et privée qui explique sa motivation de travailler avec les enfants. Cette motivation est en lien avec son vécu durant son enfance. Un vécu qui a été profondément marqué par cette expérience personnelle et qui a laissé des

traces, à la fois sur son corps et dans son « âme ». Sonson, qui occupe un poste dans la coordination des projets, a subi des abus dans son enfance :

Quand je m'y retrouve, c'est comme une passion de travailler pour les enfants. Il se peut que moi, j'eusse besoin d'une cause et je pense que je porte la cause aujourd'hui. C'est la cause de la protection des enfants contre les abus et maltraitements, puis c'est la cause de protection des femmes contre les violences basées sur le genre et toutes les discriminations qu'elles subissent par rapport à leur sexe. [...] Moi, je me souviens que quand j'étais petit, je me souviens qu'il y avait des femmes qui m'avaient abusé. (Sonson)

Il est vrai que cela semble paradoxal d'être abusé par des femmes et de vouloir les protéger. Toutefois, en général, la cause de la protection des enfants est souvent associée à celle des femmes, car les deux sont des catégories vulnérables et exploitées.

Même si l'engagement dans une ONG se fait suivant des expériences personnelles et intimes, l'aspect matériel n'est pas en reste. De fait, cet aspect tend même à être déterminant dans les choix des intervenant.e.s à travailler pour une ONG du Nord dans un pays où le taux de chômage est élevé.

5.2.4. Une excellente opportunité d'emploi et un projet de carrière

Les ONG, surtout celles du Nord, sont les principales employeuses des professionnel.le.s en sciences humaines et sociales (Charles, 2019b ; Schuller, 2015) en Haïti. Les employeur.e.s du secteur privé haïtien ne s'intéressent pas beaucoup au social étant donné que la majorité s'adonne au commerce, d'où le terme de bourgeois « *compradore* » (Sainsiné, 2007) que divers.es chercheurs.euses utilisent pour nommer la bourgeoisie locale haïtienne. Les ONG donnent aux diplômés de ces disciplines un espace de travail dans leur champ d'études, ce qui leur permet une continuité dans leur vie professionnelle, voire la possibilité d'une carrière.

Après le tremblement de terre de 2010 qui a fait plus de 5 000 mort.e.s, beaucoup de jeunes ont pu profiter des offres d'emploi des ONG du Nord. C'est le cas de Manno pour qui l'offre d'emploi correspond parfaitement à sa formation professionnelle :

De 2010, par rapport au tremblement de terre, c'est qu'il y avait une forte demande en travailleur social sur tout le territoire du pays afin de fournir une réponse au tremblement de terre. C'est que je me suis retrouvé dans le département [du ... lieu] avec Secours, pour supporter les activités ayant rapport avec l'appui psychosocial des enfants. (Manno)

Dans un pays où l'État et les classes bourgeoises locales ne se préoccupent pas réellement des intérêts nationaux, les ONG fournissent des opportunités d'emploi pour les intervenant.e.s, surtout quand ces emplois rejoignent leurs centres d'intérêt comme le fait comprendre Patrik :

Au début, je peux dire que, vraiment, dans mon enfance, j'ai toujours rêvé de travailler avec des enfants, dans le cadre des mêmes activités dans mon étude. Au début, j'étudiais à l'école normale, c'est l'une des façons dont je pouvais travailler avec les enfants, car c'était l'une des motivations et cela a permis que je fasse du volontariat à l'ONG. Puis, je me suis intéressé à ce qu'elle a comme objectifs liés aux problèmes des enfants. Il y avait un poste dans l'ONG, j'ai donc postulé et travaillé avec eux.

Philistin a eu un parcours en sciences de l'éducation. Ses premiers emplois étaient en enseignement, il était professeur. Son engagement dans l'ONG Sauvetage va lui permettre de faire perdurer cette voie pour pouvoir faire carrière en éducation :

Heu, au fait depuis après mon parcours universitaire, ma première expérience n'était pas dans une ONG. Mes premières expériences, je les ai faites comme enseignant à l'école. D'ailleurs, depuis très jeune, j'ai grandi avec mon père qui était directeur d'école. Puis, mes études universitaires dans l'éducation allaient me pousser vers l'enseignement technique, dans l'enseignement universitaire. Maintenant, à un certain moment de la durée, il y a eu des ONG, je parle autour des années 2010 qui allaient suivre le tremblement de terre, il y avait beaucoup d'ONG qui s'étaient installées et qui faisaient des activités éducatives. Donc, c'était avant tout des choses liées à mon domaine. C'est-à-dire que je pouvais apporter quelque chose. (Philistin)

Il en est de même pour Sonson qui avait également pu, à travers son engagement dans une ONG du Nord, continuer à œuvrer dans le domaine de l'éducation des enfants comme il l'a fait depuis ses 14 ans. Il s'est consacré depuis cet âge à diverses activités avec les enfants telles que mener une chorale d'enfant, les aider dans leurs devoirs, être professeur. Puis, cette passion l'a guidé dans ses choix de carrière :

D'abord, moi, depuis 14 ans, j'ai commencé à travailler. J'ai travaillé comme professeur d'école [...] Avant ça, pendant ma jeunesse, je faisais des activités avec les enfants. Je menais une chorale [d'enfants] dans mon église. Puis, j'aidais des enfants plus petits que moi avec leurs devoirs. [...]. Puis, je peux dire que j'avais toujours eu un penchant à travailler avec les enfants, même si maintenant c'est un autre niveau. Mais, de professeur, cela m'a mené vers l'école [lieu d'éducation] De [lieu d'éducation], j'ai senti que je devais faire autre chose, je me suis rendu à [la faculté des] sciences humaines. Donc, j'avais commencé à travailler avec des jeunes dans des écoles, en donnant des cours de sciences sociales, d'histoire, de géographie. (Sonson)

Pour ces intervenant.e.s, être un.e employé.e dans une ONG du Nord leur permet de continuer à mener une carrière dans un domaine qui est important pour eux.elles et aussi de poursuivre des activités auprès d'une clientèle qui les intéressait dès leur jeune âge, soit les enfants. Pour d'autres, la possibilité d'avoir un salaire intéressant prime.

5.2.5. Un travail pour vivre décemment

Le salaire pèse lourd dans la balance de la motivation à s'engager auprès des enfants dans une ONG du Nord. Parfois évoqué comme raison principale, le salaire est l'un des motifs qui poussent les intervenant.e.s, surtout les diplômé.e.s en sciences humaines et sociales à s'orienter vers les ONG, surtout celles du Nord. Cet engouement à travailler pour les ONG du Nord se comprend bien, car selon Schuller (2009; 2015), elles embauchent des haïtien.ne.s éduqué.e.s de la classe moyenne à des salaires considérables.

Philistin est un professionnel qui a travaillé longtemps dans le secteur de l'éducation en dehors des ONG. Il a un profil qui collait à ce que les ONG recherchaient chez un travailleur humanitaire :

Puis, deuxièmement sur le plan de la rémunération, c'était quelque chose par rapport aux activités que je faisais avant. Donc, de toute manière, ces raisons allaient me pousser à faire des expériences avec une organisation internationale. Depuis, j'ai continué à faire d'autres expériences qui m'ont donné un profil qui intéresse les ONG. La rémunération [...] a fait que je me suis retrouvé à travailler dans les ONG. (Philistin)

Pour Pipo, l'opportunité de gagner de l'argent a été une des raisons principales dans sa motivation à s'engager dans une ONG du Nord :

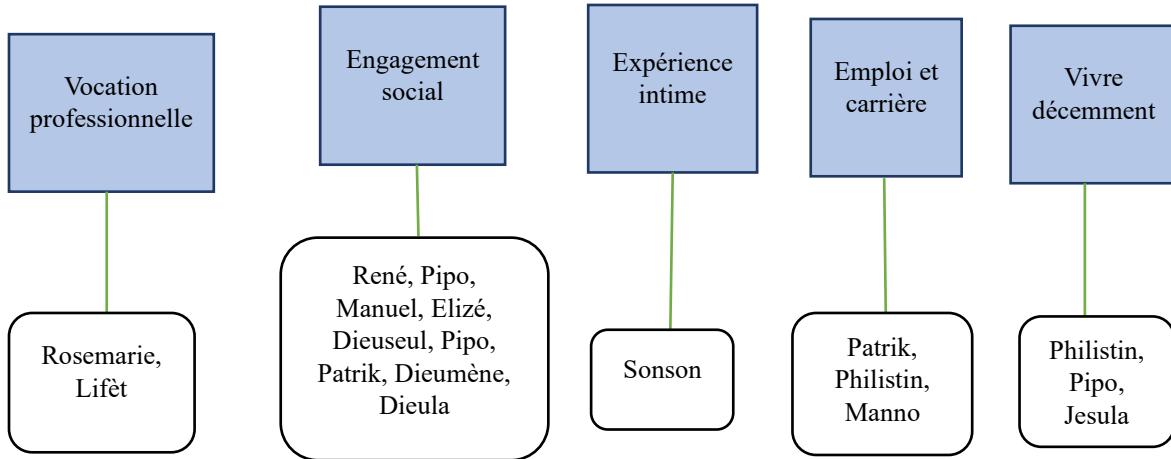
Donc, quand j'ai eu l'opportunité d'entrer une organisation internationale qui travaille dans le domaine des droits des enfants, c'était pour moi une opportunité qui avait une importance. En fait, la première importance c'est parce qu'elle me permet de faire de l'argent.

Malgré cela, ce qu'ils.elles avaient imaginé au tout début de leur engagement ne correspondait pas forcément dans la réalité. La désillusion sera bien grande, surtout en ce qui a trait aux conditions salariales. Selon Jesula, qui intervient depuis 6 ans auprès des enfants dans des ONG du Nord, le fait de penser que les ONG paient mieux est faux : « Comment je me suis retrouvé à travailler dans une ONG ? Le plus souvent en Haïti, quand tu vas à l'école, on te dit que : Ah ! les ONG payent mieux, mais entre nous c'est faux. »

Les motivations des intervenant.e.s ne sont pas simples, elles sont profondes, complexes et ont des significations multiples (voir figure 3). Qu'elles soient économiques ou altruistes, elles traduisent une recherche de meilleures conditions de vie pour soi et pour les autres, surtout pour ceux.celles qui sont fragilisés.e.s dans la société dans laquelle ils.elles évoluent. C'est dans cet état d'esprit que les intervenant.e.s locaux.ales s'engagent dans l'intervention auprès des enfants dans les ONG du Nord. Les points soulevés dans cette

section sont importants à relever pour expliquer la profondeur et les répercussions des rapports de pouvoirs qui existent entre ces intervenant.e.s et les ONG qui les emploient.

Figure 3: Motivations plurielles de travail dans des ONG du Nord



5.3. La signification du travail avec des enfants en situation défavorisée dans des ONG du Nord

Les écrits scientifiques ne cessent de démontrer la faiblesse ou l'absence de résultats des projets de développement menés dans les pays du Sud, incluant ceux qui visent les enfants haïtiens. Certes, certain.e.s de ces intervenant.e.s que nous avons interviewé.e.s sont du même avis. En effet, au fil de nos discussions avec eux.elles, ils.elles remettent souvent en question ces projets à la suite de résultats obtenus. De plus, ils.elles n'assument pas le sens communément admis au travail humanitaire, soit celui de sortir les pays dits en « sous-développement » en apportant des réponses à leur problème. Pourtant, il y en a qui ont foi en cette définition courante du travail humanitaire. Ils.elles pensent que les projets de développement communautaire apportent des changements positifs dans la vie des enfants et des familles haïtiennes.

5.3.1. Les interventions des projets de développement : un apport de changement

Parmi les personnes rencontrées, la majorité, soit neuf (9) personnes, pensent que le travail des ONG du Nord avec les enfants apporte un changement dans leurs conditions de vie, contribue au développement du pays et permet de faire davantage respecter les droits des enfants.

René est de cet avis. Il avance que ces interventions permettent de faire la différence dans la vie des enfants vulnérables, car les ONG du Nord peuvent se rendre dans des zones reculées. De plus, il estime qu'elles permettent de mettre ces enfants en contact avec des personnes qui ont des compétences pour intervenir auprès d'eux :

Je peux dire en termes de sens, il [le travail des ONG] me permet premièrement de contribuer au développement de la vie de ces enfants. Il y a des potentiels chez eux, peut-être dans leur environnement, peut-être que les personnes qui interviennent auprès d'eux n'ont pas les formations pour leur permettre de faire une différence dans la vie des groupes les plus vulnérables. Parce que je me souviens qu'il y a un ensemble de zones que je me rends qui sont vraiment difficiles d'accès afin de travailler avec les enfants et les adolescents. (René)

Dans le même ordre d'idée, pour Pipo, ces interventions devraient être encouragées, car les ONG du Nord sont présentes et participent à la défense des catégories d'enfants les plus vulnérables, qui sont laissées pour compte. Elles permettent de défendre les droits de ces enfants à partir d'interventions concrètes dans leur vie :

Je pense que c'est très important. Important dans le sens que ce sont des catégories exclues, des catégories marginalisées [les enfants]. Ce sont des catégories qui ont besoin qu'on se préoccupe d'elles, non seulement parce qu'elles n'ont pas assez de moyens pour se défendre comme des enfants, mais aussi, elles n'ont personne pour prendre leur défense. Je pense que c'est une structure qui est là pour elles et qui travaille avec elles. Ce sont des choses [les interventions] que les gens doivent encourager, les encourager dans la mesure qu'elles sont plus concrètes dans la vie de ces enfants. (Pipo)

Lifèt pense de la même manière que Pipo. Ce travail est passionnant et mérite d'être fait, car il favorise une contribution à l'amélioration des conditions de vie de personnes qui se retrouvent dans des situations précaires, comme le souligne Lifèt : « donc, voilà, je pense que c'est un travail extrêmement passionnant, intéressant, qui vaut la peine d'être fait à ce jour. Avec toute humilité, je sais la contribution que je peux donner. »

Pour Manuel, c'est un travail noble, car il vise une catégorie vulnérable, soit les enfants. Une tranche de la population qui représente l'avenir du pays. Ce travail est important, car il contribue à un meilleur lendemain pour la société haïtienne :

Pour moi, ça a un sens de noblesse, le fait que les enfants, en général, dans tous les pays, c'est l'avenir. Donc, c'est investir dans les enfants pour que demain il y ait une meilleure génération, un meilleur pays. [...] C'est-à-dire que quand tu investis dans les enfants, pour moi, c'est quelque chose d'important, de noble, car c'est l'avenir. (Manuel)

Même si Dieuseul admet que les ONG n'ont pas leur place en Haïti, il soutient que, sur la base des conventions signées avec les autres pays, c'est la responsabilité des ONG de venir en aide à Haïti par rapport à son niveau de développement et du fait de la faiblesse de l'État haïtien. En d'autres termes, Dieuseul pense que le travail des ONG du Nord est nécessaire pour susciter le développement en Haïti :

Normalement, les ONG [du Nord] ne devraient pas avoir leur place en Haïti. Ce qui explique leur présence est la faiblesse de l'État. [...] Maintenant, du coup, sur la base des conventions signées par tous les pays, c'est une responsabilité pour nous [ONG du Nord] de venir en aide aux personnes en difficulté, aux enfants vulnérables en particulier. Du coup, Secours, nous ne pouvons pas fermer nos yeux, faut-il que nous trouvions notre place. Ce serait un miracle si un pays comme Haïti, dans l'état que nous sommes par rapport à notre niveau de développement, que nous [ONG du Nord] n'intervenons pas pour soutenir les enfants en difficulté. (Dieusel)

Ce travail prend sens aussi pour Philistin dans un contexte où l'État haïtien est quasi absent.

Le travail des ONG du Nord vient combler ce vide créé par l'État haïtien et répond à des

besoins des enfants haïtiens. Toutefois, plus tard, il admet que ces types d'intervention ont certaines faiblesses :

Par contre, il [le travail des ONG du Nord] répond à des besoins, un besoin par exemple qui est des enfants qui ne seront pas allés à l'école, mais qui se sont rendus à l'école, qui fait que même des professeur.e.s qui n'auraient pu recevoir des formations continues, mais qui en reçoivent. En ce sens, je pense que la réponse qui est apportée par rapport à ces trous vides. Il a ses faiblesses parce qu'il y a un problème d'articulation, un problème de coordination, mais dans le *momentum* il a apporté une réponse à ces besoins. (Dieuseul)

Ainsi, il convient de remarquer que même si ces intervenant.e.s constatent dans leur quotidien des problèmes majeurs liés aux interventions des ONG du Nord, ils.elles croient toujours aux bienfaits de ces interventions. Cette situation peut paraître paradoxale. Rappelons que la littérature affirme que le travail des ONG est inefficace alors que neuf sur quinze des intervenant.e.s interviewé.e.s pensent que ce travail est porteur de changements positifs et durables dans la société haïtienne. Certain.e.s intervenant.e.s interviewé.e.s vont même remettre en question l'intensité des réponses apportées par les ONG, car ils.elles pensent qu'il y a des changements menant au développement grâce aux ONG du Nord et à leur travail.

Plusieurs auteurs ont mené des études à propos des répercussions des interventions ONG en Haïti. Parmi ces auteurs, Voltaire (2019) s'est penché sur la manière dont les gens pensent, c'est-à-dire sur leurs croyances, leur comportement, la façon dont ils vivent dans leur communauté et leurs rapports avec les autres membres de la communauté en lien avec les ONG. Dans cette étude, il a identifié un paradoxe analogue à celui mentionné ci-dessus. La majorité des gens questionnés, soit 59 %, affirment que les ONG occidentales n'ont pas apporté des solutions à leurs problèmes. Paradoxalement, 52 % soutiennent avoir confiance

en ces mêmes ONG (Voltaire, 2019). L'auteur explique ce comportement paradoxal comme résultant d'une certaine confiance, d'une logique de foi, d'espoir et de croyance assimilée à un comportement « *atantis krisyanize*²⁷ » (Voltaire, 2019, p.167). Nous pouvons comprendre le comportement de ces intervenant.e.s qui croient toujours dans un changement pouvant être apporté par le travail des ONG du Nord, et ce, même si les résultats sont dérisoires pour ne pas dire absents. Ils.elles sont guidé.e.s par l'espoir d'un jour meilleur grâce à l'intervention de ces ONG. Dans ce sens, l'une des participantes nous a dit ce qui suit : « comme je le dis, nous balançons quelques pierres dans la mer, mais peut-être qu'un jour elles vont la remplir. On ne sait jamais. Oui, c'est comme ça, c'est une réalité » (Dieumène). Ces intervenant.e.s ne disposent quasiment pas d'espaces alternatifs aux ONG pour agir sur les questions qui les tiennent à cœur, au point qu'ils.elles se résignent à y travailler avec l'espoir qu'il y ait des changements aussi minimes soient-ils.

Cet espoir peut se comprendre aussi dans l'image et la perception que se font les Haïtien.ne.s en général des « Blancs », assimilés aux ONG, depuis l'époque coloniale, comme nous l'avons présenté dans la mise en contexte historique de ce travail (chapitre 1). Les « Blancs » colonisateurs s'étaient érigés comme des seigneurs. Cette image va dans le sens de ce que dit Memmi :

Le colonisateur a représenté assurément pour le colonisé et le prestige matériel et le prestige spirituel. Prestige qui n'est pas de simple illusion ou de persuasion, mais solidement appuyé sur une prédominance institutionnelle, politique, technique, etc. (Memmi, 2009, p. 5)

²⁷ C'est un comportement qui rappelle celui des chrétien.ne.s qui ont la foi, l'espérance même s'ils.elles ne voient rien de concret se produire selon Voltaire (2019).

Encore aujourd'hui, les « Blancs » et, par extension, les ONG du Nord, sont considérés par les ex-colonisé.e.s comme des personnes/entités sérieuses, efficaces et porteuses d'espoir, car elles disposent de grandes capacités à financer des activités, des projets de développement sur le territoire haïtien. Memmi (2009) continue ce raisonnement en considérant que cette manière de réfléchir ne vient pas uniquement du contexte extérieur, mais se comprend aussi par une forme d'assimilation non désirée du colonisé.e ou ex-colonisé.e, qui s'accompagne d'un mouvement, complémentaire, d'un rejet de soi, de sa culture et de ses traditions.

5.3.2. Les interventions des projets de développement : un pansement

La seconde tendance dans la compréhension dégagée du travail des ONG du Nord évoque la métaphore du pansement. Quelques intervenant.e.s pensent que le travail avec les enfants dans une ONG du Nord est un pansement pour leurs conditions de vie précaires, car il n'apporte pas de résultats durables.

Rosemarie pense que c'est une très grande responsabilité des ONG de se consacrer à la préparation des enfants pour un meilleur futur de la société haïtienne. De ce fait, elle déclare qu'il faudrait un engagement sincère et plus approfondi de leur part pour arriver à apporter des solutions efficaces et respectueuses pour les enfants, car ils constituent la base de la société :

C'est un gros défi, un gros combat qui demande une responsabilité qui fait appel à un engagement sincère, un engagement qui devrait être (pause) plus poussé. Ce n'est pas facile, les enfants comme vous le savez, c'est avant tout des préparations, ce sont la base de la société. C'est la préparation à ce qu'ils deviendront. Donc, c'est une grosse responsabilité. (Rosemarie)

Dieula, de son côté, se pose des questions quant à l'objectif d'aide au développement des ONG. En raison de son vécu sur le terrain dans divers projets mis en place par l'organisation dans laquelle elle travaille depuis 11 ans, elle se pose les questions suivantes: « les enfants en difficulté, défavorisés, est-ce que vraiment le travail des ONG peut les aider ? Je me pose cette question. »

Elizé, lui, déclare que les interventions de ces ONG ne sortent pas vraiment les enfants de leurs situations de vulnérabilité. Elles leur apportent juste un soulagement, une atténuation momentanée au moment de l'opérationnalisation du projet, mais il n'y a pas de continuité et de résolutions définitives des problèmes auxquels sont confrontées les familles. De ce fait, il soutient qu'il n'y a pas de différence entre l'aide au développement et l'aide d'urgence :

Des interventions se font, par contre ces interventions n'enlèvent pas totalement les enfants de leur situation de vulnérabilité. C'est-à-dire les interventions se font, elles atténuent la situation, disons qu'elles calment le problème, elles en diminuent l'intensité, mais après les enfants sont toujours en situation de vulnérabilité. Puis, parfois, c'est au moment de l'intervention, au moment du projet, il y a un soulagement. Je pense que, dans ce cas, ce sont des interventions qui ont du sens. Mais comme je dis, ce sont des interventions pour le développement, mais elles ressemblent toujours à un travail d'urgence. Quand je dis un travail d'urgence, c'est comme s'il n'y a pas de continuité qui fait en sorte d'éradiquer la situation problème. C'est comme si je te dirais, c'est un palliatif, c'est un pansement pour une maladie, c'est un remède pour un petit bout de temps qui ne peut résoudre le problème vraiment, totalement. (Elizé)

Dans la même veine, Jesula pense que les ONG soulagent les maux des familles et enfants haïtiens, mais elles ne sont pas porteuses d'un développement qui soit durable. Par ailleurs, ces interventions contribuent à maintenir le pays dans une situation d'assistanat :

Puis, le plus souvent les ONG ont des mandats, ensuite, elles sont là pour soulager. Elles ne sont pas vraiment là pour faire le développement. Elles ne peuvent pas faire de développement durable. Eh bien, cela fait en sorte que

nous restons dans l'assistanat. Et cela permet aussi qu'il n'y aura jamais de développement parce qu'elles ne viennent pas pour le développement, elles viennent pour soulager. (Jesula)

Manno, lui, déclare que, au niveau macrosocial, il n'y a pas de développement, les ONG ne font pas de développement. Ce sont plutôt les agent.e.s qui sont sur le terrain qui donnent sens aux valeurs de changements prônés les ONG par le biais de leur engouement. Selon lui, ce sont eux.elles, par leur travail auprès des enfants et des personnes vulnérables, qui font du développement :

Mais le plus souvent, c'est toi comme agent de développement qui apportes, qui sers comme catalyseur, qui permets que ces personnes trouvent un chemin, de sortir du chemin critique pour aller au stade de développement, pour se sortir des problèmes qu'elles affrontent toujours dans leur localité. Travailler avec les enfants, travailler avec les personnes vulnérables c'est quelqu'un qui fait du développement. C'est le plus beau travail que tu puisses faire. (Manno)

Le sens de changement durable communément admis à l'aide au développement opérationnalisé par les ONG au travers des projets de développement n'est pas soutenu par ces intervenant.e.s. Ces derniers.ères prennent du recul, en font des remises en question et adoptent une posture critique. Pour eux.elles, le développement, c'est le fait de produire véritablement des changements de la vie des familles et enfants vulnérabilisés.

5.4. Le regard de la communauté sur les intervenant.e.s locaux.ales

Dans cette section, nous abordons le regard porté par les communautés dans lesquelles travaillent les intervenant.e.s. Nous présentons ces perceptions, car nous pensons qu'elles sont fondamentales dans une relation d'intervention. Elles permettent de définir, dans une certaine mesure, dans quelle direction iront les rapports sociaux entre ces deux acteurs. Nous avons relevé le fait que ces intervenant.e.s travaillent dans des ONG du Nord, cela influence la manière dont les communautés les perçoivent.

Dans les propos rapportés par les intervenant.e.s sur la manière dont ils.elles sont perçu.e.s par les bénéficiaires, nous avons souligné que les intervenant.e.s sont vu.e.s comme des leaders, des personnes qui ont une notoriété dans la communauté. De plus, ces intervenant.e.s sont parfois sacralisé.e.s par ces communautés, notamment en raison de leur travail dans les ONG. Nous limitons nos réflexions et apports aux propos rapportés par les intervenant.e.s interviewé.e.s.

5.4.1. Les intervenant.e.s haïtien.ne.s : des leaders dans la communauté

Le travail de Rosemarie consiste à opérationnaliser les projets de développement dans les communautés. Elle passe beaucoup de temps dans les communautés avec lesquelles elle travaille. Elle est considérée comme une personne de référence, capable d'informer et de répondre aux questions des familles dans les communautés sur les projets de développement que l'ONG met en place. Elle considère que cette position est un avantage par rapport aux autres catégories d'intervenant.e.s qui ne sont pas aussi présent.e.s sur le terrain.

Bon, je pense que l'une des premières choses, je suis quelqu'un de référence dans la communauté. Je suis quelqu'un à qui ils peuvent poser des questions, ils peuvent me demander des informations. C'est une des choses que ce poste t'offre par rapport aux autres employés. Tu sais s'il y a (pause) une question sur laquelle ils bloquent en termes de projets, ils peuvent te contacter pour avoir des explications. (Rosemarie)

La perception des intervenant.e.s peut parfois aller au-delà de la simple considération comme un.e agent.e de liaison avec l'ONG. Patrik est un agent de terrain. Il travaille dans la mise en oeuvre des projets, ce qui lui donne la possibilité de passer beaucoup de temps dans la communauté. Quand il y a des conflits qui éclatent, on fait appel à lui pour les régler, car il est vu comme un modèle :

S'il y a un conflit dans la communauté, c'est moi qu'ils vont appeler et inviter. Par exemple, ils font toujours ça. Quand il y a des conflits, ils m'invitent à aller rencontrer les personnes. Il y a des choses qui auraient pu se rendre à la justice, ils m'appellent, moi j'y vais. Je gère le conflit et cela reste au niveau de la communauté. Et c'est traité normalement, cela se traite très bien, comme il se doit d'être traité. C'est-à-dire que s'ils font appel à moi, c'est qu'ils me voient comme un modèle. (Patrik)

Dans l'ensemble, ces intervenant.e.s disposent donc d'une bonne écoute dans les communautés dans lesquelles ils.elles travaillent. Aussi, ils.elles exercent une influence considérable et positive dans les décisions qui sont prises par les familles haïtiennes lors des litiges.

Cette perception des intervenant.e.s comme des leaders ou des modèles peut contribuer à donner une notoriété et du pouvoir aux intervenant.e.s dans la communauté. Cette notoriété peut même contribuer à faire élire l'intervenant.e dans un poste politique comme le souligne Elizé :

N'importe qui qui travaille dans une ONG, ceux qui posent leur candidature pour un poste électif dans la zone, ils sortent gagnants. C'est un pouvoir, c'est un des avantages à travailler dans une ONG internationale. Souvent ces personnes viennent faire des interventions dans cette zone, la personne acquiert une notoriété et elle peut se faire élire dans la zone. Ça se fait souvent. (Elizé)

Le fait de considérer les intervenant.e.s comme des leaders, des modèles et des personnes de notoriété publique témoigne de la confiance que leur accorde la communauté, car elle fait appel à eux.elles pour régler des problèmes au lieu de faire appel à la justice. Cette considération favorise un gain de pouvoir et d'influence de l'intervenant.e dans la communauté dans laquelle il.elle travaille.

5.4.2. Les intervenant.e.s haïtien.ne.s : des membres privilégiés de la société

Les communautés bénéficiaires des projets de développement, selon certain.e.s participant.e.s, les perçoivent comme des privilégié.e.s sur le plan économique, ce qui leur apporte du prestige et une certaine mobilité sociale.

Le regard porté sur eux.elles, qui est le plus souvent revenu dans nos conversations avec les intervenant.e.s, porte sur l'argent qu'ils.elles gagnent. La communauté voit les intervenant.e.s comme des personnes disposant de beaucoup d'argent :

Généralement, la première chose, c'est qu'il y a beaucoup de gens qui pensent que tu as de l'argent, ils pensent que tu as beaucoup d'argent. Il y a beaucoup de personnes qui te demandent de leur donner de l'argent ou de leur prêter de l'argent. (Sonson)

Selon les propos de la majorité des intervenant.e.s, le fait de travailler dans les ONG du Nord et de pouvoir gagner beaucoup d'argent est synonyme de prestige. Pour les bénéficiaires, occuper un poste dans une ONG du Nord ouvre des portes et des opportunités professionnelles aux intervenant.e.s. Alors, ils.elles sont considéré.e.s comme des privilégié.e.s. Cela implique une forme de rapport vertical avec les membres de la communauté, car ce poste leur donne de l'autorité sur cette communauté. Elizé explique les privilèges dont jouissent les intervenant.e.s en raison de leur poste dans l'ONG du Nord :

Travailler dans une ONG internationale (pause), au prime abord, cela signifie du prestige. Quand je dis prestige, c'est doublement. Tu es dans une situation dans laquelle il n'y a pas de travail dans un pays, toi tu travailles. C'est une grande chose, c'est un privilège. Tu travailles dans une institution internationale, il peut y avoir toutes sortes de problèmes à y travailler. Mais, pour quelqu'un à l'extérieur, tu fais de grandes choses. Là, c'est une sorte de privilège, elle ouvre des portes pour toi à des endroits que tu te rends, avec des personnes que tu vas discuter. Elles disent, ok, ce monsieur est

quelqu'un qui a fait de grandes expériences. Cela te donne une sorte d'autorité dans les communautés. (Elizé)

Ce poste dans l'ONG du Nord est également synonyme d'une position aisée selon Philistin, car il signifie « que tu as un bon salaire, tu as beaucoup d'argent, et surtout tu es dans le cercle de « Dieu ». Grâce à ce poste, tu jouis des privilèges, dont notamment, le fait d'avoir accès à une climatisation dans ton bureau, poursuit Philistin :

Bon, ce sont des gens qui ont des moyens aussi. Ce sont des gens qui reçoivent un bon salaire, qui a beaucoup d'argent. Tu fais beaucoup d'argent sur leur dos. On te voit juste comme quelqu'un qui vit bien. Tu vis bien, car tu es avec le Bon Dieu. Souvent, c'est ça. Il y a des gens qui peut-être ont des choses pour l'organisation, comme de petits projets qui n'ont pas été exécutés, ils viennent te les présenter pour que tu puisses les financer personnellement. Ils sont convaincus que tu peux, mais peut-être que tu ne veux pas. Donc, tu es quelqu'un qui a de l'argent, surtout si tu travailles dans ce type d'organisation. S'il y en a qui ont à la chance de se rendre au bureau, tu es dans le trouble, parce que tu as la climatisation toute la journée. C'est cela l'image. (Philistin)

L'un des éléments qui attire notre attention dans les propos de Philistin est la perception des bénéficiaires que les intervenant.e.s s'enrichissent à leurs dépens. Cette perception traduit en quelque sorte la méfiance que les bénéficiaires peuvent avoir par rapport aux employé.e.s d'ONG du Nord, notamment les intervenant.e.s. Cette méfiance contraste avec la confiance que leur accorde la communauté, quand il s'agit de régler des conflits communautaires. Toutefois, face à l'argent, la réaction peut être tout autre comme dans le cas décrit par Philistin.

Les intervenant.e.s ne font pas partie uniquement du cercle de Dieu, ils.elles sont considéré.e.s comme des seigneur.e.s, ils.elles sont vu.e.s comme des Dieux.Déesses par certain.e.s bénéficiaires. C'est l'avis de Pipo, qui est un agent de terrain qui passe la majeure partie de son temps avec les bénéficiaires :

Parce que souvent, les personnes de la communauté te prennent comme un seigneur, heu, ils prennent pour le Bon Dieu, même si ce n'est pas tout le monde. Mais il y en a qui nous prennent pour des privilégié.e.s, c'est-à-dire que tout est possible pour vous [...] C'est parce qu'ils nous voient comme des privilégié.e.s, ils nous voient comme des Bon Dieu, comme des personnes qui viennent les apporter des aides dans leur communauté. Mais, il y en a aussi qui ne sont pas bénéficiaires, la façon dont ils nous voient, souvent c'est comme des privilégié.e.s. (Pipo)

Alors, en plus d'être perçu.e.s comme des personnes aisées ou riches, tous les membres de la communauté (bénéficiaires et non-bénéficiaires des projets) voient les intervenant.e.s comme des privilégié.e.s, car ils.elles peuvent avoir accès à de petits privilèges de la vie quotidienne comme la climatisation par exemple. De plus, comme le rapporte Manuel, qui travaille depuis plus de 10 ans dans le secteur des ONG du Nord, l'intervenant.e peut voyager dans plusieurs pays du Nord et le visa d'entrée est délivré plus facilement aux employé.e.s d'ONG du Nord :

Moi, je n'avais aucun problème pour voyager. C'est-à-dire que quand tu es dans le secteur, il y a beaucoup de privilèges. Il y a beaucoup de gens aujourd'hui qui peuvent posséder une maison, une voiture c'est parce qu'ils sont dans le monde humanitaire. (Manuel)

Ainsi, en raison de leur emploi dans une ONG, ils et elles symbolisent l'aisance, l'argent et des personnes qui peuvent représenter la possibilité pour les bénéficiaires d'y avoir accès aussi. Alors, ces derniers.ères les adulent, les vénèrent, les sacralisent et cela crée une certaine distance sociale, qui s'installe entre les intervenant.e.s et les communautés dans lesquelles les projets de développement sont implémentés.

Nous avons également relevé cette forme d'adulation dans les observations effectuées. Cette adulation était manifeste dans la manière dont les participant.e.s prenaient la parole pour poser des questions au cours de l'observation OP3.

Certaines fois, les privilèges, la distance sociale perçue par les bénéficiaires ainsi que la méfiance qu'ils.elles peuvent ressentir à l'égard des intervenant.e.s donnent lieu à des sentiments de sollicitude et aussi de peur dans certaines circonstances. Dieula, par exemple, explique qu'il y a une ligne téléphonique que les personnes de la communauté peuvent appeler si elles ont des griefs concernant la façon d'agir des intervenant.e.s sur le terrain. En évoquant des expériences difficiles de bénéficiaires lors des distributions d'aides, elle dit : « ils n'ont, jusqu'à présent, porté aucune plainte contre moi, soit que j'avais mal parlé, ou bien j'ai mal agi. Peut-être qu'ils ont peur et qu'ils ne veulent pas que je perde mon emploi. »

Certaines de nos observations vont dans le même sens. Dans notre observation, lors d'une rencontre d'informations de l'ONG Paternage qui réunissait des jeunes, nous avons constaté qu'au moment de poser des questions, les jeunes gardaient un silence gênant pendant longtemps et hésitaient à prendre la parole. Sur les 15 jeunes présent.e.s, il n'y a environ que trois jeunes qui ont posé des questions à l'intervenant. Nous avons également fait la même remarque au cours de l'observation OP3. En effet, au cours de cette séance d'observation, nous sommes restée sur le lieu d'observation après le départ de l'intervenante. Nous avons constaté à ce moment que la plupart des participantes n'étaient pas d'accord avec la constitution du comité de l'AVEC qui a été monté au cours de cette rencontre. Elles se sont plaintes de cette constitution après le départ de l'intervenante.

Dans les sections qui précèdent, nous avons montré que le portrait des intervenant.e.s locaux.ales est complexe. Leur motivation à travailler dans des ONG du Nord et le regard des bénéficiaires recèlent des contradictions.

5.5. Qui est un.e intervenant.e local.e dans une ONG du Nord?

Comme nous l'avons relevé dans la revue de littérature, les intervenant.e.s locaux.ales qui œuvrent dans les ONG du Nord en Haïti sont pratiquement absent.e.s dans les écrits scientifiques. Nous estimons qu'il est important de reconnaître, dans ce travail, que ces acteurs.rices sont incontournables dans ces interventions, d'autant qu'il s'agit le plus souvent d'interventions dans lesquelles ils.elles laissent leur trace et leur touche personnelle.

Les intervenant.e.s ont des profils variés, car ils.elles ont des formations différentes, parlent de multiples langues, ont différents niveaux de formation, perçoivent des salaires différents et occupent des postes d'intervenant.e.s de plusieurs types. Toutefois, dans l'ensemble, ils.elles ne sont pas totalement dissemblables. Ils.elles ont accès à des formations universitaires, parlent tous le créole et le français et d'autres langues étrangères. Ces profils priorisés par les ONG du Nord se révèlent être proches des standards occidentaux en raison des formations universitaires et professionnelles, des langues parlées, lues et maîtrisées (en dehors du créole). Ces éléments de leur éducation en font, dans certaines circonstances, des personnes exposées à l'acculturation.

L'intervenant.e local.e est un être privilégié par rapport à la masse populaire. La formation universitaire de tous.toutes les intervenant.e.s est un élément à scruter avec minutie dans la colonialité de l'être de l'intervenant.e local.e. En effet, les formations universitaires reçues sont, le plus souvent, des courroies d'une épistémologie occidentale (Piron, 2017) qui pénalisent les savoirs locaux considérés comme des savoirs profanes et non scientifiques. Nous n'évoquons pas cette formation universitaire dans le but d'assumer qu'un enfant haïtien qui se rend à l'école et à l'université haïtienne, va forcément adopter des valeurs

occidentales. Cependant, la formation reçue dans ces institutions, dans une large mesure, expose les Haïtien.ne.s à des images et à des termes blessants sur eux.elle, comme le mentionne Gourgues (2015). Nous pensons qu'il s'agit d'un paramètre important à prendre en compte dans l'appréhension de l'être des intervenant.e.s, car l'éducation participe au façonnement de l'être humain. Ce dernier sacralise les valeurs occidentales et, par la même occasion, induit la colonialité de l'être, car ceux.celles qui reçoivent ce savoir néocolonial ont tendance à se détacher des valeurs locales et à être extraverti.e.s. Boaventura de Sousa désigne cette pratique un « *"epistemicide," that is, the extermination of knowledge and ways of knowing* » (Grosfoguel, 2013, paragr. 2). Autrement dit, les ONG favorisent une catégorie de personnes dont les profils sont tournés vers des standards, des valeurs autres que celles de la masse populaire haïtienne, marquant ainsi une distanciation sociale entre ces groupes.

De surcroît, le recrutement de travailleurs.euses locaux.ales de la part d'ONG du Nord, les écarts de conditions de travail et des standards de celui-ci créent une différenciation sociale entre les Haïtien.nes eux.elles-mêmes.Ce type de traitement renforce des inégalités sociales et économiques (Baierle, 2006) entre les Haïtien.ne.s, au regard des privilèges accordés à une catégorie de la population qui correspondent à des critères bien spécifiques. Ces critères sont les langues parlées, l'accès à une éducation scolaire et à une formation universitaire néocoloniale.

Les privilèges sociaux dont jouissent les intervenant.e.s travaillant pour des ONG, font en sorte que les expériences et les conditions de vie des intervenant.e.s sont différentes et distancées de ce que peuvent vivre les enfants et les familles en Haïti. Il peut en résulter une relation verticale entre ces intervenant.e.s et les communautés, car ces dernières les

sacralisent. Les bénéficiaires les considèrent comme des êtres au-dessus d'eux en raison des conditions de vie de ces intervenant.e.s qui ne reflètent pas celles de la plupart des bénéficiaires. Cette perception n'est pas une condition favorable à l'établissement des rapports sociaux de proximité, lesquels sont cruciaux pour effectuer des interventions dans le respect, la dignité et la confiance. Malgré leurs bonnes intentions et la proximité de leurs expériences passées, le simple fait de travailler dans des ONG permet la création de cette relation asymétrique entre ces intervenant.e.s et les bénéficiaires des projets de développement. Cette distance est parfois teintée d'envie, mais elle peut aussi être colorée par de la peur.

On peut donc voir que les privilèges accordés par les ONG du Nord à leurs intervenant.e.s sont à double tranchant. Certes, ils favorisent de bonnes conditions de vie à des citoyen.ne.s haïtien.ne.s dans un pays où l'État haïtien délaisse ces citoyen.ne.s, mais le cadre institutionnel des ONG contribue à créer des inégalités économiques avec les personnes desservies. Ces inégalités peuvent être aggravées par certaines façons de procéder et d'intervenir qui peuvent s'apparenter à « de la marchandisation des rapports sociaux au domaine de la " solidarité" » (Baierle, 2006, p.120). Roy²⁸ met en avant le mode de fonctionnement de ce processus insidieux de la manière suivante :

De manière plus insidieuse –, le capital mis à la disposition des ONG joue le même rôle dans les politiques alternatives que les capitaux spéculatifs qui entrent et sortent des économies des pays pauvres. Il commence par dicter l'ordre du jour. Il transforme ensuite la confrontation en négociation. Il dépolitise la résistance et interfère avec les mouvements populaires locaux, qui sont traditionnellement indépendants. Les ONG manient des budgets leur permettant d'employer des personnels locaux, qui auraient autrement été des militants dans les mouvements de résistance, mais qui désormais peuvent sentir qu'ils font le bien de manière immédiate et créative (et tout

²⁸ C'est un extrait du discours qu'Arundhati a prononcé lors d'une conférence qu'elle a donnée à San Francisco, le 16 août 2004, qui a été traduite de l'anglais par *Le Monde Diplomatique*.

cela en gagnant leur vie). La réelle résistance politique n'offre pas ce genre de raccourcis. (Roy, 2004, paragr. 10)

De ce fait, les intervenant.e.s pour qui le travail des ONG apporte un changement dans la vie des bénéficiaires des projets ne saisissent pas forcément les enjeux qui peuvent se situer sous couvert d'une quelconque « mission civilisatrice » dont la visée est de développer les pays du Sud. Les interventions effectuées par tous.tes le intervenant.e.s, au lieu de résorber les problèmes sociaux ciblés, contribuent au contraire à enrayer de vraies potentialités de changement social radical, en suggérant des réformes superficielles et en fournissant des services de base à bon marché (Pérouse de Montclos, 2015). Dans ce contexte, les interventions promues par ces ONG deviennent alors des mirages dans lesquels les intervenant.e.s cessent réellement d'être les moteurs de changements positifs qu'ils.elles souhaitent apporter dans leur communauté.

Les intervenant.e.s locaux.ales sont, en ce sens, utilisé.e.s par des ONG du Nord qui, par des activités palliatives, n'atténuent nullement la pauvreté des familles haïtiennes. Au contraire, cette dynamique des ONG du Nord laisse transparaître une « instrumentalisation des employé.e.s locaux.ales à la finalité de l'organisation » (Blackburn, 2018, p. 147). Il s'agit à la fois d'une instrumentalisation managériale (Ika et Hodgson, 2014) et idéologique. En effet, peu importe le sens accordé au travail dans les ONG du Nord, soit le changement ou un pansement, ces intervenant.e.s sont tenus de mettre en place les projets. Pour rappel, Boulbina (2012) avait justement souligné le fait que souvent, les intérêts des institutions passent avant ceux des employé.e.s. Il s'agit donc d'une approche productiviste de l'intervention.

Ces intervenant.e.s se dévouent à leur emploi avec passion. Ils sont motivé.e.s par l'altruisme, dont l'engagement social, malgré des difficultés qui peuvent se dresser sur leur chemin. Ils.elles le font, car ils.elles rêvent d'un lendemain meilleur pour la société haïtienne à travers la prise en charge des enfants. Cependant, en dépit des idées de justice sociale qui ressortent des motivations des intervenant.e.s, les ONG du Nord vident de sens et dépolitisent les actions (Roy, 2004) de plusieurs intervenant.e.s locaux.ales dont la visée est d'améliorer les conditions de vie des familles et enfants haïtiens.

En ce qui a trait à la définition du travail dans les ONG, une vision du développement linéaire s'en dégage. En effet, la définition du développement qui se profile dans le discours d'un des intervenant.e.s s'apparente au « paradigme modernisateur », c'est-à-dire à une vision techniciste et évolutionniste qui ambitionne d'apporter le « progrès » aux bénéficiaires (Olivier de Sardan, 1995, p. 77). En d'autres termes, certain.e.s intervenant.e.s s'appuient sur une vision évolutionniste et techniciste du développement dans leur travail. Cette vision peut toutefois cacher des enjeux de pouvoir et de contrôle exercé par des acteurs.rices internationaux.ales dans les interventions (Olivier de Sardan, 1995).

Enfin, être un.e intervenant.e local.e dans une ONG du Nord, notamment en tant que travailleur.euse social.e, signifie être motivé par l'altruisme et être concerné par des enjeux sociaux afin de contribuer à l'amélioration de vie des familles haïtiennes, par exemple en participant au respect des droits des enfants. En se référant à certaines motivations des intervenant.e.s, on voit que les préoccupations dans les projets de développement ne sont pas dissemblables de celles du travail social. Les intervenant.e.s de ces projets s'intéressent

en effet à des problèmes sociaux communs et visent des objectifs communs d'amélioration des conditions de vie des enfants haïtiens.

Par ailleurs, même si ces intervenant.e.s doivent répondre aux objectifs des ONG du Nord, certain.e.s ont du recul sur les résultats des projets de développement car pour eux.elles, les projets ne font que panser les besoins des bénéficiaires et n'amènent pas de résultats durables. En effet, quelques intervenant.e.s, notamment des travailleurs.euses sociaux.ales, ont remis en question leurs interventions communautaires et les apports de celles-ci dans l'amélioration des conditions de vie des enfants.

Nous avons dessiné un portrait des intervenant.e.s locaux.ales qui s'impliquent dans les ONG du Nord. Nous allons maintenant analyser leurs pratiques, plus précisément le contexte et les rapports sociaux de pouvoir qui les encadrent.

Chapitre 6. Cadre structurel translocal de l'intervention des ONG du Nord : cartographie des rapports sociaux de pouvoir translocaux

« Les mouvements des droits de l'homme s'organisent à l'image des marchés "transformant" la souffrance humaine et les droits de l'homme en marchandises » (Baxi, 2012, p. 121-122).

Les intervenant.e.s locaux.ales pratiquent dans un espace structuré à la fois par des éléments se rapportant à des politiques translocales et par des éléments locaux comme le contexte structurel institué par l'État haïtien. Ces espaces tracent les limites de leurs actions et dessinent des rapports sociaux de pouvoir dans lesquels ils.elles sont pris.e.s.

Dans cette section, nous allons d'abord schématiser le contexte translocal de pratiques des intervenant.e.s, ce qui comprend le discours organisationnel incluant à la fois les politiques internes des ONG et la formulation des projets de développement. Ensuite, nous allons détailler les rapports sociaux avec les bailleurs et les bureaux internationaux des ONG dans les pays du Nord. Nous faisons peu de citations directes des documents étudiés afin d'éviter des bris de confidentialité.

Cette analyse du contexte translocal des pratiques des intervenant.e.s a pour but de dégager les rapports sociaux de pouvoir entre les différent.e.s acteurs.rices qui entrent en interaction dans les pratiques des intervenant.e.s locaux.ales dans leur environnement international. Autrement dit, cette section élabore une cartographie des rapports sociaux de pouvoir qui entourent les pratiques des intervenant.e.s locaux.ales dans les projets de développement destinés aux enfants haïtiens.

Pour décrire le contexte translocal qui entoure les interventions des acteurs.rices locaux.ales, incluant les intervenant.e.s, nous avons effectué une analyse des pratiques et

des logiques institutionnelles de trois ONG du Nord. Nous abordons des éléments comme les politiques internes des ONG, les langues des documents, les typologies de projets ainsi que les rapports sociaux hiérarchiques. Selon nous, ces facteurs sont essentiels si nous voulons comprendre comment l'environnement international, dans lequel évoluent les intervenant.e.s locaux.ales, module leurs pratiques.

6.1. Le discours et le cadre institutionnel d'intervention

Le discours institutionnel qui a été analysé est constitué de codes de conduite, de politiques internes et de documents provenant de 7 projets de développement qui ont été mis en place par 3 ONG du Nord. Dans plusieurs sections, nous avons également relié ces discours aux propos des intervenant.e.s.

6.1.1. Les politiques, procédures et codes de conduite des ONG du Nord : Préséance des instruments internationaux

Dans cette partie, nous étudions les politiques, procédures et codes de conduite des ONG du Nord afin d'examiner la place accordée aux perspectives locales fondées sur les coutumes et valeurs des intervenant.e.s dans l'encadrement des actions des ONG du Nord.

La plupart des politiques et réglementations internes dans les ONG étudiées s'appuient sur des instruments internationaux. À ce titre, une des politiques consultées stipule que les projets de développement des ONG du Nord sont guidés par des instruments internationaux tels que les Objectifs de Développement Durable²⁹ (ODD), le Cadre international des droits

²⁹ En septembre 2015, 193 États membres des Nations Unies ont approuvé le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Gouvernement du Canada, 2023). Ce cadre d'action international s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD) que sont Pas de pauvreté; Famine zéro; Bonne santé et Bien-être; Éducation de qualité; Égalité entre les sexes Eau propre et assainissement; Énergie propre et d'un cout abordable; Travail décent et croissance économique; Industrie, innovation et infrastructure; inégalités réduites; Villes et communautés durables; Consommation et production responsables; Mesures relatives à la

humains, la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres conventions qui ciblent des problématiques bien spécifiques, dont l'extrait suivant issu de la Politique de l'inclusion de l'ONG Paternage :

Notre engagement s'inspire du Cadre international des droits humains et des principes internationalement reconnus, tels que la non-discrimination. Il est fondé sur des normes internationales et régionales, en particulier la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD), ainsi que sur des directives non contraignantes (« droit mou » ou « soft law ») pertinentes et les ambitions mondiales énoncées dans les Objectifs de développement durable (ODD) (2022, p. 2)

Ces instruments, notamment les ODD présentent des « objectifs comme allant de soi et visant à résoudre des besoins préexistants eux-mêmes allant de soi » (Giovalucchi et Olivier de Sardan, 2009, p. 396) qui s'inspirent de réalités et de valeurs dites universelles. Cependant, ces réalités et valeurs, au fond, ne peuvent être élargies au monde en entier. De ce fait, Nkoudou (2020b) pense que les ODD ont la prétention à l'universalité, mais que le modèle de développement qu'ils suggèrent ne correspondent pas forcément aux contextes spécifiques de certains pays car ils ne rendent compte ni ne valorisent les réalités et la richesse des expériences de ces pays. À ce propos, Philistin mentionne : « les difficultés sont nombreuses dans ces organisations, je t'ai parlé de la question de l'inadéquation entre les réalités locales et les directives internationales. »

Il en est de même pour d'autres outils ayant inspiré ces projets de développement. Par exemple, la Convention internationale des droits de l'enfant provient d'un modèle universaliste des normes, le modèle de l'ONU de l'enfant (De Suremain et Bonnet, 2014)

lutte contre les changements climatiques; Vie aquatique; Vie terrestre; Paix, justice et institutions efficaces; et Partenariat pour la réalisation des objectifs (Gouvernement du Canada, 2023).

et ne reconnaît pas pleinement les particularités contextuelles de l'enfance, dont celles propres à Haïti. En effet, la conception de ces instruments n'implique pas tous les pays et elle ne le fait pas sur un pied d'égalité. Le néocolonialisme et l'eurocentrisme sont à la base de ce mouvement et imposent en quelque sorte une vision universaliste de l'enfance (Dugue, 2007). Cette vision est, non seulement fautive, mais peut se transformer en une source d'aliénation pour celles et ceux qui n'y correspondent pas ou ne peuvent y correspondre. Cette vision se dit universaliste, mais se concentre sur les pays européens et s'adresse spécialement à l'enfance européenne, et ce, en raison des idéologies qui sous-tendent les politiques et les modèles d'intervention dans ce domaine. En somme, ces instruments ont été créés avant tout pour les enfants des sociétés occidentales européennes avant de s'étendre vers les enfants des pays du Sud au cours du XX^e siècle (Denéchère et Droux, 2015). Ils véhiculent principalement une vision universelle, homogène de l'enfance (Leblanc et Koenig, 2014) et figée dans certains espaces. C'est une vision qui prend peu en considération les réalités des ex-colonisés.e.s, de celles et ceux qui forment le groupe des subalternes et des espaces qu'ils.elles habitent. La différence entre les espaces concernés touche aussi bien les ressources que la vision du monde (Ika, *et. al.* 2020). Les propos de Girard (2014) dans son étude sur les enfants haïtiens en République Dominicaine témoignent des effets d'une distance entre cette vision universelle et les réalités du terrain : « la conception moderne occidentale de l'enfance, (...) [devient] la norme globalisée par laquelle l'enfance haïtienne est jugée puis condamnée » (Girard, 2014, p. 186).

Ces projets sont censés tenir compte des instruments nationaux comme les plans de développement des pays concernés et des lois nationales qui s'adressent à des problématiques en particulier. Les codes de conduite, les politiques et les descriptifs des

projets des ONG consultés affirment clairement leurs obédiences et inspirations. Très souvent, il s'agit de sources externes:

Le présent Code de conduite doit être lu en se référant à la législation localement en vigueur (dans la mesure du possible) ; toutefois, lorsque les dispositions du Code de conduite sont plus exigeantes que les lois locales, c'est le présent Code de conduite qui prévaut. (Code de conduite de l'ONG Paternage, 2017, p. 2)

Projet [...] s'aligne sur la stratégie mondiale de l'ONU pour la femme, l'enfant et sur la stratégie globale de la santé des femmes, des enfants et des adolescents. (Projet descendant 3, p. 8)

Le projet vise à s'assurer que toutes les activités sont conformes aux lignes directrices environnementales de Paternage, au Processus d'Intégration Environnementale (PIE) d'Affaires Mondiales Canada et aux politiques canadiennes - y compris la Loi canadienne sur l'Évaluation Environnementale (2012). Le conseiller de Protection pour l'environnement et le changement climatique et le conseiller principal *Water Sanitation and Hygiene* (WASH) travaillent avec l'équipe de Paternage incluant le conseiller technique en infrastructure basé à Port-au-Prince, pour surveiller les activités du projet conformément aux exigences de gestion environnementale d'Affaires mondiales Canada. (Projet descendant 3, p. 10)

En somme, l'orientation des projets de développement se fait suivant des conditions imposées par les bailleurs en fonction de leurs réalités.

6.1.2. La ligne hiérarchique ou d'autorité³⁰ des projets de développement ascendants et descendants

Avant de nous adonner à l'analyse des documents provenant des 7 projets, voici un tableau détaillant les éléments les concernant :

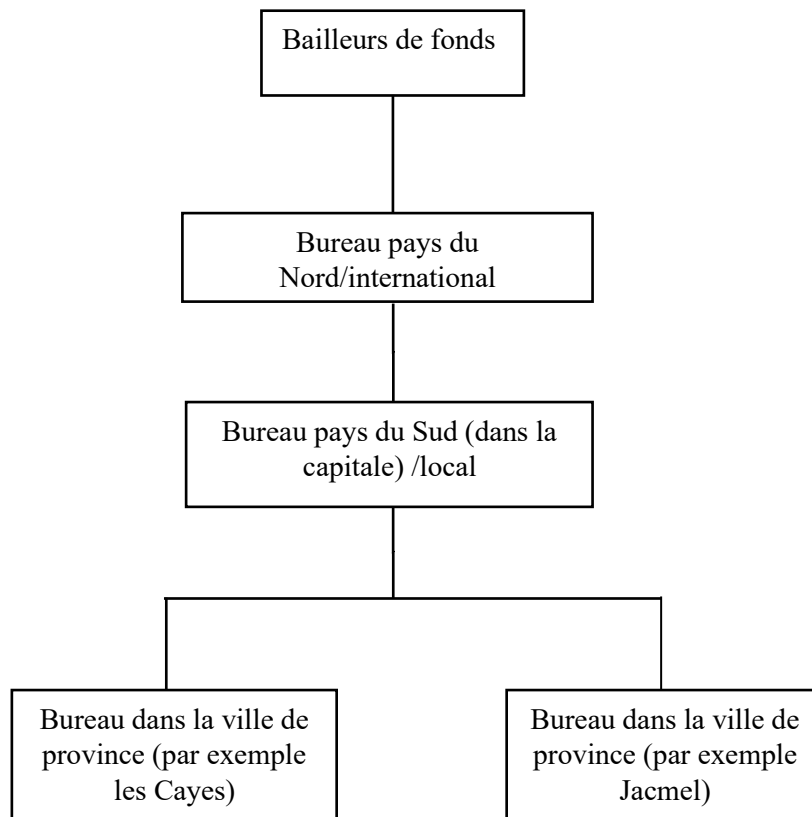
³⁰ Ce concept a été inventorié par Henri Mintzberg (1989) pour désigner des composantes d'une organisation.

Tableau 3: Liste des projets consultés

Organismes	Type de projets	Domaine	Date	Documents vérifiés	Pays et institutions donateurs
Paternage	Projet ascendant 1 Provenance communautaire	Autonomisation des filles et des femmes	2020	Descriptif projet Rapport d'avancement	Angleterre
Paternage	Projet ascendant 2	Promotion des droits des enfants dans le Sud Est	2017	Descriptif projet	Angleterre
Paternage	Projet descendant 3	Réduction de la mortalité infantile et maternelle	2016	Descriptif projet Documents sur les ateliers Rapport d'évaluation du projet Rapport d'avancement du projet Leçons apprises Design du projet	Canada
Paternage	Projet descendant 4	Renforcement des capacités des écoles et des communautés pour la résilience aux catastrophes	2018	Cadre logique Descriptif du projet Budget	OXFAM Suède Espagne UNICEF
Secours	Projet ascendant 5	Planification communautaire centrée sur l'enfant, pour la réduction des risques liés aux désastres à Port-au-Prince	2013	Descriptif du projet	Australie
Secours	Projet descendant 6	Réponse à la COVID-19 par le soutien des systèmes de protection et de gestion des cas dans le département du Sud	2020	Descriptif du projet	USAID/ <i>Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (OFDA)</i>
Sauvetage	Projet descendant 7	Contribuer à la concrétisation des droits de l'enfant en Haïti Protection de l'enfant	2020	Descriptif du projet	Allemagne, France, Pays-Bas, Finlande, Norvège, Suède, Autriche

Les projets de développement ont une ligne hiérarchique, c'est-à-dire un ordonnancement d'acteurs.rices habilité.e.s à donner des ordres. Dans ce système, le sommet est occupé par le bailleur, viennent ensuite les bureaux des pays du Nord, qui font partie du dispositif organisationnel. Enfin, le bas de la pyramide est occupé par le bureau local qui se situe dans le pays du Sud.

Figure 4: Ligne hiérarchique des projets de développement



Source : Cette figure est conçue à partir de nos observations, des documents analysés et des entretiens semi-directifs

Les bailleurs sont ceux qui financent les projets de développement soumis par les ONG. Ils sont à la fois des agences d'aide bilatérales comme Affaires Mondiales, l'Agence Française de Développement (AFD), des agences d'aide multilatérale comme le PNUD, la

Banque mondiale, des fondations ou un bureau de la chaîne du dispositif des ONG³¹. Pour les projets analysés, les pays bailleurs de fonds sont l'Angleterre, le Canada, l'Espagne, la Suède, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, la Finlande, le Norvège, l'Autriche. Les agences sont l'USAID, l'OXFAM, l'OFDA et l'UNICEF.

Tous ces bailleurs se retrouvent dans les pays du Nord. L'aide au développement provient de certains de ces pays et de ces agences en raison de leur histoire, de leur diplomatie, de leurs intérêts commerciaux ou encore de leur politique étrangère. Ils s'assurent que ces projets s'alignent aux 17 objectifs de développement durable ainsi qu'à des normes et standards internationaux telles les normes Sphères³². En fait, ce sont eux qui décident de l'orientation et des objectifs des projets de développement.

Le rôle des bureaux des pays du Nord est de superviser et de chaperonner les Haïtiens qui travaillent dans le bureau local. Voici certaines des responsabilités des bureaux du Nord relevées dans le narratif du projet descendant 7 de Sauvetage (p. 27) : consolide les capacités de Sauvetage Haïti et mobilise les expert.e.s de l'ONG ; prendre part aux rencontres du comité de pilotage ; épauler Sauvetage Haïti dans la mise en œuvre du projet en lui donnant des outils et un cadre de suivi; surveille et régule la mise en place du projet à distance et par des visites de terrain ; se charge des relations avec l'AFD; assume les rapports avec les ONG françaises partenaires ; partage les informations sur le projet en

³¹ Le dispositif organisationnel des ONG se compose de plusieurs embranchements qui se situent dans divers pays, par exemple, un organisme A peut avoir des bureaux en Angleterre, on parlera de A Angleterre et pour les bureaux en Espagne, on dira A Espagne.

³² Les normes Sphères sont un ensemble de principes minimaux qui s'appliquent dans plusieurs domaines tels l'eau et l'assainissement lors des interventions humanitaires en cas de catastrophes ou de crises (Brière *et al.* 2021).

France et sur internet ; élabore et contrôle l'évaluation finale du projet ; élabore et contrôle l'audit final.

Ce sont ces bureaux qui décident des stratégies à adopter dans les projets. Ce sont eux qui disposent des informations cruciales au projet, qui contrôlent les activités et les versements financiers du bailleur. Toutes les décisions sont centralisées à leur niveau. En somme, ce sont eux qui tirent les ficelles en termes de ressources et qui dictent le savoir-faire au bureau du pays du Sud. Ces bureaux du Sud sont dans une dépendance financière envers les donateurs dans les pays du Nord, ce qui conditionne leur champ d'intervention et leur mode d'action (Freyss, 2004). Ces contingences amènent des intérêts d'action qui sont éloignés de l'altruisme, de l'humanitaire et qui traduisent une conception verticale du développement – dont celle de la protection de l'enfant – dans laquelle les ONG du Nord imposent leurs points de vue et leurs exigences, du moins ceux des bailleurs, aux pays du Sud (Schuller, 2015; Thizy, 2003). La gouvernance des projets de développement, surtout ceux descendants, est alors aux mains des ONG du Nord qui décident des priorités. Ainsi, ces projets se pensent pour l'essentiel en dehors d'Haïti et sans consultation des véritables concerné.e.s par les projets car ils y sont « parachutés » (Dieuseul).

Le bureau local de l'ONG dans les pays du Sud est responsable de la mise en œuvre des activités du projet. Dans le même projet descendant 7 de l'ONG Sauvetage, il est stipulé que le bureau local : s'occupe de la mise en œuvre des activités du projet en Haïti ; administre les ressources financières, humaines, matérielles des bureaux locaux ; gère les partenariats effectués dans le cadre du projet ; se charge des réunions de coordination du projet ; recrute des spécialistes ; s'occupe de la reddition de compte du projet au bureau national (Sauvetage France).

Les tâches du bureau local sont donc d'assurer la bonne mise en œuvre des activités du projet, de gérer les ressources financières, matérielles et humaines et les partenariats au niveau local sous les directives du bureau international. Le bureau local dépend des directives de celui du Nord, à qui il doit envoyer des rapports pour validation de ses activités et réception de ressources financières et techniques.

Entre ces trois acteurs, il se dessine une relation de pouvoir asymétrique où le bureau du Nord dépend des financements du bailleur et le bureau du Sud dépend à la fois du bailleur et du bureau des pays du Nord.

En somme, dans les projets de développement, le bailleur et le bureau du pays du Nord sont les principales autorités. En fait, ce sont ces acteurs qui sont prépondérants dans l'orientation stratégique du projet. Le bureau local, même s'il relève de l'international, comporte des Haïtien.ne.s et doit se faire assister dans les tâches qu'il a à accomplir. Dans ce contexte, l'intervenant.e local.e est semblable à un.e simple exécutant.e qui est là pour se plier aux décisions qui sont prises par le sommet de la ligne d'autorité, soit le bailleur ou le pays du Nord.

6.1.3. L'approche de gestion des projets : Gestion axée sur les résultats (opérationnalisation) et données probantes (conception)

Les projets de développement consultés mettent en avant dans leur conception et leur opérationnalisation une nouvelle forme de gestion, la Gestion axée sur les résultats (GAR). Cette forme de gestion est définie comme une méthode de gestion et de travail qui s'intéresse aux résultats et effets des projets et programmes (Fall, 2019).

Dans le cas du projet ascendant 1, du projet ascendant 2, du projet descendant 3, du projet descendant 4 de l'ONG Paternage, dans celui du projet 6 de l'ONG Secours et dans celui du projet 7 de l'ONG Sauvetage, la forme de gestion relevée est la Gestion axée sur les résultats (GAR). Dans les documents précités, nous avons identifié deux modèles de cadre logique, un cadre logique qui liste les résultats et les extraits des projets (les projets 1, 2, 3, 4 et 6) et un modèle qui présente les objectifs, les résultats et les activités (projet 7). Dans un document de formation et de renforcement technique de l'ONG Paternage, il y a un chapitre sur le cadre logique. Ce constat est corroboré par le témoignage de Elizé, coordonnateur de projet, qui dit : « dans mon travail au quotidien, je fais plusieurs tâches pour gérer le projet. [...] j'utilise des outils informatiques et d'autres outils comme le cadre logique pour suivre le projet. »

Cette approche de gestion des projets de développement est prônée par plusieurs agences internationales qui, à leur tour, en feront une condition pour permettre aux ONG d'obtenir des financements (Giovalucchi et Olivier de Sardan, 2009). L'utilisation de ce modèle de gestion a été renforcée dans le monde du développement international dans les années 1990 sous l'impulsion des bailleurs comme l'USAID, la BM, l'UNICEF, etc. (Nelson, 2012). Ce modèle découle de la pensée néolibérale et prône l'utilisation efficace des ressources, la performance institutionnelle et la reddition des comptes (Fall, 2019). Dans ce modèle de gestion de projets:

La poursuite de finalités aussi générales sous forme de résolution de problèmes de gestion n'est pas anodine, surtout étant donné le caractère éminemment contradictoire des intérêts sociaux en cause, qui sont complètement passés sous silence (Giovalucchi et Olivier de Sardan, 2009, p. 388).

Le premier paramètre à considérer, dans ce fait, est le contexte d'adoption de ce modèle de gestion. En général, il est fait en fonction des besoins de rationalisation des bailleurs de fonds (Mc Evoy, *et al.*, 2016) et non de ceux des bénéficiaires des projets ou des directives nationales ou encore moins de l'avis des intervenant.e.s qui eux.elles-mêmes ont des contacts directs avec les communautés visées. Ce choix témoigne encore d'une forme de gestion du haut vers le bas, ou *top down*. Même si l'approche *top down* peut sembler révolue et semble être un des éléments pouvant expliquer l'échec des projets de développement, elle n'est pas totalement écartée de la méthode de gestion des projets de nos jours par les ONG du Nord comme on vient de le voir. Cette dernière est une approche de développement asymétrique dans laquelle les décisions proviennent d'en haut et les besoins des personnes ciblées sont prédéfinis (Calvès, 2009). Ce modèle traduit alors l'invisibilisation des opinions de ceux.celles qui mettent en œuvre ces projets sur le terrain, les intervenant.e.s locaux.ales, étant situé.e.s en bas de la hiérarchie.

Ensuite, cette méthode, basée plus sur les chiffres que sur la qualité des résultats, entre dans une logique de rationalisation et de marchandisation de l'aide au développement (Châtel, 2013). L'une des intervenantes locales, Dieula, qui s'occupe de contrôler la qualité des résultats des projets, avoue que les rapports qu'elle réalise sur la qualité des projets ne font pas l'objet de retours. Elle affirme également : « si par exemple, si je fais un rapport. Je m'en vais sur le terrain faire un rapport. Au moins, j'aurai pu avoir un retour du rapport, il faut que tu aies un feedback. C'est un autre problème. » En parallèle, le suivi du budget est scruté à la loupe comme la laisse comprendre une expérience de Philistin. Il doit toujours s'assurer d'informer le bureau international des dépenses des projets et d'agir selon des directives qui ne tardent pas à arriver :

Disons que quand je fais un changement, je dois l'argumenter. Je leur écris pour leur dire que voilà, il y a tel changement qui est nécessaire. Je veille à cela. [...] Je me rappelle une fois, il y avait une ligne nationale du budget qui la [une dépense] couvrait. Parce qu'ils m'ont dit qu'eux ils ne couvrent pas ce genre de dépenses. (Philistin)

Autrement dit, le suivi du budget tient une place de choix dans la gestion des projets de développement. Par exemple, dans le narratif du projet descendant 3 de l'ONG Paternage, il est dit que le bureau local qui gère le projet au quotidien doit « assurer la conformité du projet avec les exigences du bailleur [dont celles financières] » (p. 13), alors qu'aucune mention des exigences de la communauté n'est évoquée dans le document.

Aussi, les outils de la GAR, notamment le cadre logique, « n'offrent aucun espace à l'analyse des contradictions internes des "bénéficiaires" » (Giovalucchi, et Olivier de Sardan, 2009, p. 393). En effet, le cadre logique ne laisse pas transparaître les disparités et les spécificités qui peuvent exister à l'intérieur d'une communauté. Il en fait un bloc monolithique. En ce sens, il peut être loin des enjeux du contexte local auquel il s'intéresse et veut apporter des solutions aux problèmes qui le composent.

Une autre perspective de gestion se présente dans le document du projet descendant 3 consulté de l'ONG Paternage sur la santé, soit un modèle de gestion de la santé basé sur les données probantes, qui correspondent à « des chiffres statistiques, de résultats expérimentaux ou de faits comparatifs » (Bruno, 2015, p. 214). Dans le cadre logique de ce projet, à propos d'un des résultats intermédiaires, il est attendu que différent.e.s acteurs.rices du projet fassent usage et diffusent de manière accrue des données statistiques. Non seulement cette approche est critiquée par de nombreux.euses chercheurs.euses (Bruno, 2015), mais elle ne rime pas forcément avec les structures et expériences locales. Dans l'évaluation qui a été faite de ce projet, il est ressorti que la plateforme de collecte de

données a été compromise, car les expériences antérieures du système de santé haïtien n'avaient pas été prises en compte. En plus, dans un des rapports annuels du projet descendant 3, il est stipulé que :

L'utilisation de la plateforme de collecte de données mobile que ce soit par les agents de santé polyvalents ou les prestataires de santé requiert une connexion à internet. Cette connexion à internet est essentielle pour la synchronisation des données. Cependant, il faut reconnaître que l'accès à internet dans certaines zones est très limité [...] (p. 42)

Les institutions locales ne possèdent pas nécessairement les infrastructures, les outils indispensables et le financement pour appuyer toutes les activités imposées par les projets, puisque les projets sont tenus de considérer le niveau technologique du pays (Brière *et al.*, 2021), entre autres. À titre d'exemple, nous avons relevé deux activités du cadre logique du projet descendant 3: « Fournir les médicaments essentiels par les compagnies pharmaceutiques canadiennes » ; « Procurer des téléphones portables/tablettes pour la collecte de données » (p. 4). D'une part, ces matériels requis pour la collecte de données ne sont pas fabriqués en Haïti. Les gestionnaires du projet se retrouvent donc dans l'obligation de s'en procurer dans des pays étrangers, notamment ceux du Nord. Ainsi, une partie de l'argent de financement s'envole vers ces pays. Manno va dans le même sens :

C'est en raison des exigences que ce sont ces matériels qui sont achetés. Tu vois, il y a des locations de voitures, pourtant il y a certaines activités qui ne demandent pas de location de voitures. Des activités qui se font en province, mais étant donné que c'est un blanc qui coordonne le projet, le blanc ne peut pas marcher, il ne peut circuler à motocyclette. [...] Des 4x4 très chers qui ne sont pas fabriqués en Haïti. (Manno)

D'autre part, quant à la durabilité de ces méthodes, nous pouvons émettre des questionnements. Est-ce que ces structures sanitaires auront toujours les moyens d'acquérir ces outils et de dégager les montants adéquats à leur utilisation ?

De plus, cette méthode est une forme de bureaucratisation, qualifiée de néolibérale par la politologue Hibou (Citton, 2013). Selon Citton (2013), elle encourage des pays - dont Haïti - à rentrer sur le marché économique mondial. Cette bureaucratie s'accompagne notamment de changements pervers dans les interactions entre professionnel.le.s et usager.ères et dans la signification des rapports sociaux qu'ils.elles entretiennent. Comme le rapporte Citton (2013), Béatrice Hibou dans son ouvrage, *la bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, précise que le sens intrinsèque du travail des institutions et de leurs agent.e.s est perverti, car leurs objectifs consistent surtout en la livraison de statistiques requis par la bureaucratisation.

Succinctement, le choix de gouvernance des projets de développement des ONG du Nord, les méthodes de conception ou les méthodes de mise en oeuvre s'orientent davantage vers les intérêts et les prérogatives des bailleurs de fonds que vers ceux des communautés locales incluant les bénéficiaires de ces projets ainsi que les intervenant.e.s locaux.ales. Il en résulte que les méthodes de gestion ne sont pas toujours adaptées aux réalités des communautés locales. Elles dépendent plutôt des exigences des bailleurs, ce qui fait que les projets sont tournés vers l'extérieur. Hormis cette inadaptation, les méthodes de ces projets se fondent sur une conception de liens sociaux déshumanisés car ils sont dirigés vers le productivisme.

6.1.4. La Langue dans les projets de développement

La langue, d'une part, peut être un legs colonial qui véhicule des pensées issues de la colonisation, d'autre part, elle peut être un outil d'émancipation (Silva, 2016). Dans cette section, ce qui nous intéresse, c'est sa fonction de domination (Baneth-Nouailhetas, 2006;

Fanon, 2008; Maldonado-Torres, 2004; Mignolo, 1995) par laquelle se perpétuent des systèmes de connaissances issus de la colonisation et de l'occupation militaire américaine en Haïti. En effet, la langue a la potentialité d'être un mécanisme d'exploitation et d'assujettissement (Baneth-Nouailhetas, 2006).

La majeure partie des documents de projets consultés dans les trois ONG comme les descriptifs, les cadres logiques, des rapports d'avancement, des évaluations sont soit en français, soit en anglais, des langues d'expérience de colonisation, d'occupation et d'impérialisme. Les documents virtuels comme les plateformes contenant les formations pour les employé.e.s sont aussi dans des langues étrangères comme l'anglais et l'espagnol. Ces langues peuvent constituer un blocage pour certain.e.s intervenant.e.s. comme c'est le cas pour Dieula :

L'ONG a un site [web] où je peux apprendre. Mais, le problème que j'ai avec ça, c'est que la majorité d'entre elles [les formations] sont en anglais. C'est maintenant que je vois qu'ils essaient de les traduire en français. Mais, ils ne sont même pas traduits en créole. Ils sont seulement en anglais, en français et en espagnol. Mais la majorité des documents sont en anglais. Premièrement, la barrière c'est la langue. (Dieula)

Nous avons constaté qu'il y a très peu de documents de projet écrits en créole, la langue de la majorité de la population haïtienne. Parmi les documents consultés, il y en a un en créole. Ces rares documents sont, le plus souvent, des documents de formations adressés aux intervenant.e.s et aux communautés. Par ailleurs, ces documents contiennent des images et des exemples qui ne collent pas à la réalité haïtienne. En ce sens, Manno met en relief le fait suivant :

Tu es obligé d'adapter la formation en créole. Il y a des exemples que tu prends lors de la formation, tu es obligé de l'adapter à ta réalité. Pour prendre un bon exemple, tu te réfères à une localité [d'Haïti] pour que les

participants comprennent. Mais, avec les Blancs, les livres [de formation] sont faits par des universités aux États-Unis. (Manno)

Ainsi, le plus souvent, ces rares documents écrits en créole ne sont pas des originaux. Il est vrai que le français est une des langues officielles d'Haïti, néanmoins, elle n'est parlée que par une minorité d'Haïtien.ne.s (Schuller, 2015). De plus, c'est une langue de salon en Haïti, soit une langue qui marque une certaine hiérarchisation entre les catégories de la population et une exclusion de la majorité. Même pour ceux.celles qui parlent le créole et le français, il n'est pas toujours aisé de s'exprimer clairement en français. Memmi (1957) rapporte d'abord que le bilingue colonial ne maîtrise pas totalement les deux langues qu'il a l'avantage de parler, soit le français et le créole dans notre cas, et qu'en plus « les deux univers symbolisés, portés par les deux langues, sont en conflit : ce sont ceux du colonisateur et du colonisé » (Memmi, 1957, p. 804). L'anglais, pour sa part, est la langue du bailleur de financement des projets ou de son.sa représentant.e (Martel, 2012; Schuller, 2015) et aussi la langue de l'occupation américaine. Mèsidieu soutient que la langue du projet est celle des bailleurs : « parler l'anglais, je suis obligé, car je prends son argent pour faire des projets, je suis obligé d'être d'accord. » Son usage également n'est pas donné à tout le monde en Haïti. L'usage du français et de l'anglais, dans la majorité de ces documents, n'est pas anodin. Cela fait de ces deux langues des outils d'imposition et de domination dans les projets.

Cela implique que si un.e des intervenant.e.s ne maîtrisent pas ou n'a pas pas un niveau avancé dans ces deux langues, il lui sera difficile de remplir efficacement ses tâches dans l'opérationnalisation du projet. Aussi, il lui sera compliqué d'intégrer, d'interpréter ces tâches dans son système de valeur ou dans son système de pensée en tant qu'Haïtien.ne du fait que les objectifs des projets sont exprimés dans une langue qui ne charrie pas ses

sensations, ses passions, ses rêves, ses charges émotives et ses expériences personnelles, et aussi celle des communautés auxquelles il.elle est censé.e apporter son soutien. Cette réalité fera des langues utilisées dans les projets plus des outils de contraintes que d'émancipation. Ainsi, il y a une hégémonie du français et de l'anglais dans les projets de développement auxquels prennent part les intervenant.e.s locaux.ales, qui rejaillit sur leurs interventions. Cela montre à quel point leur « être » est parfois bafoué par les choix que font les ONG du Nord.

Le modèle de pouvoir vertical de ces projets s'exprime aussi dans le fait que ceux-ci se conçoivent selon des logiques culturelles translocales en dehors des réalités des acteurs locaux et par la mise à l'écart de leurs connaissances pratiques, comme dans le choix de la langue de ces projets, soit des langues qui sont celles des ex-colonisateurs - le français et/ou l'anglais (Schuller, 2009) et/ou l'espagnol.

6.1.5. Une logique paternaliste des interventions

D'abord, la logique qui prévaut dans ces projets est une logique paternaliste (Brauman, 2005) marquée par l'absence des participant.e.s dans la conception de ces projets ainsi que des intervenant.e.s locaux.ales, spécialement ceux.celles qui sont des agent.e.s de terrain. Dans le narratif du projet descendant 7 de l'ONG Sauvetage, il est mentionné que le bureau international a rédigé le projet. Puis, il a renseigné par la suite les autorités haïtiennes sur les grandes lignes de ce projet.

Subséquemment, la stratégie adoptée dans ces projets *top-down* ou descendants est avant tout de négocier avec le gouvernement afin de décrocher leur support dans leur concrétisation (Panda, 2007) sans pour autant tenir compte de l'avis des bénéficiaires. Nous

précisons que cette recherche de soutien ne veut pas forcément dire que ces groupes vont influencer les décisions prises dans le cadre des interventions de ces ONG.

Ces constats sont corroborés par les propos de certain.e.s intervenant.e.s quant au mode d'organisation des ONG pour concevoir et implémenter les projets de développement. Les propos de Mèsidieu, de Jesula et de Sonson vont dans le sens que les ONG du Nord ont tendance à imposer leur vision dans les projets :

Quand ils viennent avec des projets qui proviennent d'en haut, ce n'est pas sans raison. Ce qu'ils savent. Parmi ces gens, il y en a plusieurs parmi eux qui ont pris des formations. Moi-même, j'ai pris une formation PMDpro, une formation de gestion de projet. Mais tous ces livres, c'est l'international, ce sont les gens qui financent les projets qui écrivent dans ces livres. C'est-à-dire que les informations que je connais, ils le connaissent aussi. Ils savent que le projet doit venir de la communauté. Si le projet vient d'en haut, s'ils ramènent des projets qui viennent dans haut, c'est parce que c'est un choix. C'est parce qu'ils ont des choses à cacher, ou qu'ils vendent. Ils ont un ensemble de valeurs qu'ils imposent. Tu comprends, ils savent. C'est-à-dire que cela rentre dans une logique bien définie. (Mèsidieu)

Dans la réalité haïtienne, nous avons des choses qui sont propres à nous. Par exemple, il faudrait que Paternage prenne cela en compte. Mais, ils [l'ONG Paternage] ne le prennent pas en compte. Par exemple, le genre. Dans chaque société, le système patriarcal ou le système matriarcal se forme d'une manière. C'est comme s'ils [l'ONG Paternage] veulent une société globale, une société unique, c'est-à-dire, il faudrait que le genre soit partout pareil. Cela n'est pas vrai pour chaque société. Chaque société a une manière de concevoir la femme, l'homme. Peut-être ce qui est général, ce n'est pas de violenter, de donner des coups et des tabous qui devraient être discutés. Mais, il y a des choses qu'ils [l'ONG Paternage] ne devraient pas puiser dans la société d'où vient le projet, pour les intégrer dans son contenu. (Jesula)

Ce que j'en viens à ressentir, je le dis d'un point de vue personnel, je ressens qu'il y a une approche eurocentrée, occidentale d'un ensemble de choses que nous faisons en tant qu'Haïtien, dans nos rapports avec eux. Nos rapports avec eux sont toujours un rapport dominant-dominé. (Sonson)

Ces extraits d'entrevue donnent à penser que ces ONG du Nord adoptent une approche eurocentrée dans leur appréhension de certaines problématiques en Haïti. Dans ces cas,

elles imposent à la société haïtienne leur vision des problèmes ainsi que les solutions pour y remédier. Dans cette manière de procéder, ces ONG font un déni de la capacité des Haïtien.ne.s, eux.elles-mêmes, de trouver des approches d'analyse de leurs problèmes et des solutions à ces problèmes découlant de leur propre perspective. En ce sens, la logique qui prévaut dans ces projets de développement est une logique de tutorat ou paternaliste.

6.1.6. Des diagnostics communautaires participatifs cosmétiques

Les narratifs de projets consultés incluent en général un descriptif situationnel d'Haïti. Ils étayent le contexte structurel en accentuant les problématiques auxquelles le projet s'adresse. Ces contextualisations sont appuyées par des statistiques, des faits et des indicateurs concernant la société haïtienne. En général, dans la gestion de projet, il est conseillé de réaliser des diagnostics communautaires participatifs pour aboutir à cette contextualisation.

Ce processus est envisagé dans le but de garantir la participation des bénéficiaires au projet depuis l'étape de la conception. Toutefois, selon un des intervenant.e.s, Sonson, ce diagnostic est plutôt cosmétique :

La question me fait rire. Ce n'est pas la question en soi, mais c'est la manière dont les ONG travaillent. Généralement, il y a beaucoup de courses contre la montre. Tu as des diagnostics participatifs qui sont faits, mais c'est très cosmétique. (Sonson)

D'après le discours de Sonon, c'est un diagnostic qui se fait de manière superficielle, car l'ONG est toujours en train de courir après le temps. Ces diagnostics sont en général biaisés à la base et sont reliés à des besoins qui ne sont pas forcément prioritaires pour le public visé, quasiment absent de ce processus, puisque parfois ce sont des « sources secondaires qui sont utilisées ou des besoins qui sont exprimés sur le plan macrosocial dans des

documents ministériels» (Sonson) qui ont aussi un processus douteux de collecte d'informations sur les besoins sociaux. Ce sont souvent des diagnostics défailants qui découlent d'intérêts divergents et génèrent une mauvaise définition des problèmes sociaux à résoudre. Et même, comme le fait savoir Pérouse de Montclos (2015), les ONG ont tendance à se passer de cette étape, car elle est longue, retarde le processus de fonctionnement de l'aide et densifie la bureaucratie. Cette idée de sauter certaines étapes rejoint également des propos de certain.e.s intervenant.e.s approché.e.s. Selon Philistin, « le plus souvent, tu verras qu'il y a des projets qui viennent et que le bailleur considère que c'était déjà réalisé en Afrique et il le propose pour Haïti. » Ce qui nous ramène à l'idée qu'il y a parfois une homogénéisation des situations de difficultés que traversent des pays du Sud global.

En outre, ces diagnostics sont souvent orientés selon les restrictions du bailleur comme Sonson le fait comprendre : « mais tu as des restrictions également que mettent les bailleurs en fonction de ce qu'ils attendent de toi ». En général, ces projets sont des composantes de campagnes mondiales qui se basent sur un modèle sociétal occidental. C'est le cas par exemple du projet ascendant 1 qui s'aligne sur une campagne mondiale d'égalité pour les filles. Ces lignes directrices témoignent d'une minorisation des problèmes locaux qui ne s'alignent pas inévitablement sur ces campagnes globalisées. Elles invisibilisent aussi des solutions alternatives qui pourraient être proposées par les communautés locales relevant de leurs savoirs expérientiels. En ce sens, peut-on réellement parler de diagnostic communautaire participatif ou de projet ascendant comme le prônent les ONG ?

6.2. Les rapports sociaux hiérarchiques translocaux

Dans les entrevues que nous avons recueillies, les rapports sociaux avec des acteurs.rices internationaux.ales se sont révélés asymétriques. Ceci étant dit, nous avons fait plusieurs constats sur la manière dont ces rapports de pouvoir asymétrique entre les acteurs des projets descendants (bailleur, bureaux internationaux des pays du Nord et bureaux des pays du Sud) et ceux des projets ascendants (bureaux internationaux des pays du Nord et bureaux des pays du Sud) rejaillissent sur les intervenant.e.s locaux.ales. Ces constats concernent notamment le modelage de leur façon d'intervenir auprès des communautés locales, la manière dont ils.elles conçoivent cette intervention et également la nature des rapports sociaux qui se développent entre eux.elles.

Le premier constat ressorti des propos des intervenant.e.s locaux.ales (présentés ci-dessous) est qu'ils.elles vivent les rapports sociaux avec les bailleurs comme étant complexes et ambiguës. Le second constat est que les rapports sociaux avec les bailleurs portent préjudice au travail des intervenant.e.s sur le terrain qui affirment faire face à des obstacles. Le dernier constat est que ces rapports entraînent des corollaires sur la manière dont le personnel du bureau en Haïti fonctionne.

6.2.1. Perception des intervenant.e.s des rapports sociaux entre des acteurs.rices locaux.ales et internationaux.ales: divergences et impositions

Nous venons de voir dans les sections précédentes que les bailleurs imposent des conditions quant aux orientations et les objectifs du projet aux ONG du Nord pour leur accorder le financement. Les intervenant.e.s locaux.ales se font aussi leur idée des rapports sociaux de pouvoir entre les bailleurs et les bénéficiaires, entre les bailleurs et l'État haïtien, entre les

bailleurs et les bureaux de l'ONG dans le Sud et entre eux.elles et les bailleurs. Ils.elles les définissent selon ce qu'ils.elles vivent dans leurs actions dans l'ONG du Nord.

Comme nous l'avons souligné dans la problématique, les rapports Nord-Sud sont souvent dits partenariaux dans le discours alors que, dans les faits, les acteurs du Nord cherchent généralement à transposer un modèle de développement aux pays du Sud. Cette situation entraîne des ingérences.

Mèsidieu précise que la logique et les valeurs qui conduisent ces projets sont celles des bailleurs de fonds et ne sont pas forcément en adéquation avec celles des bénéficiaires ou les politiques de l'État :

Le bailleur, par exemple, il faut que je te dise, il y a la question de l'idéologie, quoi (pause) qu'il considère, quoi. Ils ont leurs lignes, leurs idéologies qu'ils suivent, des valeurs qu'ils suivent qui ne sont pas nécessairement ceux des communautés. De toute façon, je peux prendre cet exemple avec toi, qui peut-être n'est pas pour Paternage, mais il y a d'autres institutions, il se peut qu'il y ait un bailleur qui soit vraiment intéressé par la question LGBTQ+. Puis, ils défendent des idées comme ça. Puis, eux, ils [le personnel international de l'ONG] me disent de le faire aussi. Mais, moi], je suis dans la communauté où l'État punit cela jusqu'à présent, ou l'État le voit d'une autre manière. Il n'y a pas de lois, ou toutes les lois sont des lois qui le punissent. Et dans la communauté ils voient quelqu'un qui est de la communauté LGBTQ, ils les chassent. (Mèsidieu)

En d'autres termes, la vision des bailleurs prévaut sur celle de l'État haïtien, des bénéficiaires, des intervenant.e.s locaux.ales, finalement du contexte dans lequel les projets de développement sont implémentés.

À propos des rapports des bailleurs avec les bureaux du Sud, selon Manuel, qui a une expérience de près de 10 ans dans l'ONG pour laquelle il travaille et qui a occupé beaucoup de postes en tant qu'intervenant, le rapport avec le bailleur est très sensible et très complexe, parce que c'est lui qui octroie le financement pour les projets. De ce fait, il fait

la loi en imposant les indicateurs des projets, les modèles de rapport d'activité à leur faire parvenir ainsi que les modalités de financement :

C'est-à-dire que c'est une situation complexe en ce sens. Pour te montrer qu'avec les bailleurs, les rapports sont très sensibles, qui limitent notre marge de manœuvre nous-mêmes qui sont des agents humanitaires parce que le financement dépend de l'international, des grands bailleurs. C'est le financement des bailleurs qui font la loi [...]. Les rapports avec les bailleurs sont des bailleurs qui sont très sensibles. [...] Les bailleurs le fait qu'ils définissent les indicateurs, les *templates* des rapports, puis la manière dont ils donnent le financement. (Manuel)

Manuel continue en affirmant que les objectifs du financement des projets ne peuvent être appréhendés dans une logique de don ou de bienfaisance. Ces objectifs traduisent plutôt « une vision étroite du don » (Gabas, 2002, p.17). Cette logique, on pourrait dire s'inscrit dans la trilogie « donner, recevoir, rendre » (Gabas, 2002, p.17). C'est une aide dite liée, car conditionnée par l'acquisition de produits ou services dans le pays bailleur par le pays récipiendaire (Charnoz et Severino, 2015). Des propos de Manno et de Manuel illustrent ce fait :

En termes de matériels qui s'achètent, le travail qui se fait ne favorise pas la communauté qui est ciblée. Les matériels qui sont achetés proviennent de l'étranger : classeurs métalliques, bureaux. Ce sont des choses importées qui se vendent [en Haïti]. (Manno)

Il y a des choses que tu sais, parfois les bailleurs ont leur idéologie. Ils ont leur idéologie quand ils te donnent 5-6 mille, 10 mille dollars, ou 10 millions ou 20 millions ou 5 millions. Donc, les règles des bailleurs te disent toujours comment les dépenser. Tu comprends, par exemple, si c'est USAID qui te donne de l'argent, tu sais déjà que tu dois acheter une machine Ford, c'est une machine de marque américaine que tu dois acheter. Parfois aussi, il faut qu'ils aient leurs ressortissants pour venir travailler sur les projets aussi, tu comprends. Parfois tu as déjà les personnes qui viennent gérer une partie des financements. Puis, parfois, il y a des postes que des personnes sont déjà nommées pour elles et eux aussi ils ont des politiques qui ne changent pas. (Manuel)

Du fait de l'étroitesse du financement des bailleurs, la majeure partie des fonds n'est pas utilisée pour le bien-être des communautés. D'après des propos rapportés par Lévesque (2012), Nancy Roc, journaliste québécoise d'origine haïtienne, lors d'un colloque portant sur les ONG en Haïti, affirme que : « 80% des ONG ont refusé de rendre des comptes ». On accuse souvent le gouvernement haïtien, mais seulement 1% de l'aide a été accordée au gouvernement. Pour chaque dollar canadien donné à Haïti, 6 sous seulement sont allés aux Haïtiens » (Lévesque, 2012, paragr. 3). Roc ajoute à ce propos que les rôles de l'État haïtien ont été confiés aux ONG étrangères et que les financements obtenus par Haïti s'en vont dans d'autres pays et vers des entreprises étrangères (Lévesque, 2012).

Mèsidieu, qui a travaillé à la fois pour des agences internationales et des ONG du Nord, affirme que « les bailleurs des projets de développement ne sont pas des saints ou des imbéciles ». Autrement dit, ils financent ces projets suivant des desseins bien précis. Les propos de Mèsidieu résonnent avec ce que disent certain.e.s sociologues et psychologues à propos du don. Il n'est pas uniquement une affaire d'altruisme. Ainsi, le don peut être intéressé et lié à une contrepartie (Gabas, 2002), car il peut y avoir en arrière-plan des desseins de socialité, d'hégémonie ou de concurrence, etc. (Souty, 2003). Donc, à travers les projets, la majorité des bailleurs imposent leurs points de vue, leurs valeurs, leurs intérêts économiques et leur idéologie. Cette logique d'imposer des valeurs qui le plus souvent sont en contradiction avec les politiques gouvernementales, les valeurs, les coutumes et mœurs locaux amènent les intervenant.e.s à agir dans un contexte de rapport de pouvoir asymétrique, puisque les responsables locaux vont être fréquemment oblitérés des projets. Ils.elles interviennent également dans un contexte marqué par la coercition où les bailleurs posent des conditions qui ne sont pas évidentes, étant donné qu'elles ne

correspondent pas forcément au contexte local selon Manuel. De ceci se crée un autre monde caractérisé par ses propres valeurs, ses propres règles, parfois différentes de celui de l'intervenant.e local.e et des bénéficiaires auprès de qui elles.ils interviennent. Cela aboutit alors à une situation dans laquelle nous retrouvons un État (les ONG du Nord), qui dispose d'un ensemble de dispositions propres à lui-même, dans un autre État (l'État haïtien) d'après Manuel :

Ce n'est pas sans raison quand ils viennent, ils viennent avec toutes leurs affaires, ils viennent avec leurs livres, leurs procédures financières, leurs politiques de travail. Ils viennent avec toutes leurs affaires selon leurs modèles. Le système des ONG n'est pas harmonisé avec les politiques étatiques du lieu où il se trouve. C'est comme si tu peux voir que c'est un petit état dans un autre état parce que toutes leurs politiques, toutes leurs manières de fonctionner sont différentes du pays dans lequel elles se trouvent. (Manuel)

Le fait que l'intervenant.e se retrouve à intervenir dans deux mondes ayant des caractéristiques propres et dont les intérêts ne sont pas toujours convergents (Ika, 2012) crée un dilemme où il.elle se cherche. En effet, ce « double inconfort paradigmatique de l'aide » (Cohen et al, 2006, p.84), entre les intérêts des bailleurs et ceux des bénéficiaires, incite un des intervenant.e.s à se poser des questions. Pour Dieuseul, c'est un défi que de faire passer les intérêts des Haïtien.ne.s en priorité dans les rapports avec les bailleurs : « comment sont les relations avec les bailleurs ? Comment on fait que l'intérêt haïtien ou les besoins de terrain puissent être priorisés ? C'est un défi. »

Ces intervenant.e.s interagissent avec les bailleurs dans un monde où les rapports de collaboration font défaut en raison de multiples impositions qui aboutissent à des rapports déséquilibrés entre pays du Nord et pays du Sud comme le laissent comprendre ces intervenantes Jesula et Dieumène :

Eh bien, les choses se feront toujours d'après que les ONG du Nord, toutes les évaluations, tout ce qui se fait s'orientent toujours vers les pays du Nord. Parce qu' imagine qu'une ONG est là depuis plus de 50 ans. Quoi, qu'est-ce qui a changé ? Tu es là depuis plus de 50 ans puis les enfants sont toujours nécessiteux. [...] Puis, nous pensons aussi que c'est une manière de dominer les petits pays. (Jesula)

Mais tout le temps c'est suivant ce que tu peux trouver que tu écris les projets, donc les rapports sont déséquilibrés, le rapport n'est jamais égalitaire. Tu comprends, il n'y aura jamais un rapport égalitaire entre toi qui reçoit le financement et le bailleur. Tu vois, il y aura toujours une domination entre le bailleur et celui qui reçoit. Tu comprends ce que je veux dire, il y a toujours un rapport inégalitaire. (Dieumène)

Les conditions dans lesquelles les projets sont proposés, financés et implémentés engendrent donc des rapports de pouvoir inégaux, à la fois entre bailleurs et ONG du Nord et aussi entre bailleurs, ONG du Nord et pays récipiendaires des projets de développement. Ce processus dénote de la prééminence des intérêts des bailleurs sur ceux des communautés à qui les projets de développement sont destinés.

Dans ces projets, vu la nature des rapports inégaux qui les traversent, les intervenant.e.s se sentent infantilisé.e.s et dominé.e.s. Parmi les intervenant.e.s questionné.e.s, ce point s'est révélé significatif dans l'expérience de Jesula avec l'ONG Paternage où elle opère dans la coordination des projets:

Le donateur, je n'ai pas beaucoup de rapport avec lui, sinon que quelques rencontres. Mais, le plus souvent, les rencontres ne sont pas toujours bonnes, parce que la personne qui représente le donateur, elle est toujours dans une éternelle insatisfaction. Par exemple, sur des documents de base qui devaient être conçus en avance, des documents de formation, elle n'est pas satisfaite. Par exemple, elle dit ne pas être satisfaite, mais elle ne dit pas pourquoi elle n'est pas satisfaite. Elle dit juste qu'elle n'est pas satisfaite, puis elle a surligné le document, elle n'a pas posé de questions, elle n'a même pas dit ce qu'on devrait mettre ou pas. C'est comme si c'est quelqu'un qui corrige ton cahier, ton cahier n'est pas bon, il le surligne sans rien te dire. Ça ce n'est pas correct, ajoutons ça à la place. Je ne vois pas cela comme un partenariat, un système de collaboration, l'un travaille avec l'autre, puisqu'elle veut te taper sur les doigts [elle se tape le dos de la main]. (Jesula)

Les comportements qui accompagnent les rapports de pouvoir asymétriques ne sont pas favorables aux intervenant.e.s dans leurs interactions avec le bailleur ou son.s.a représentant.e. Le bailleur se comporte comme un professeur dont le devoir est d'enseigner la bonne voie aux intervenant.e.s. Dans cette position, les intervenant.e.s ne peuvent discuter, riposter et contredire les décisions des bailleurs ou, du moins, pas de manière frontale. Cette situation est nommée par certain.e.s auteurs.rices comme étant « un processus discursif de paternalisation et d'infantilisation » (Perticone, 2020, p.11). De ce fait, les intervenant.e.s ne considèrent pas ces rapports comme étant des rapports de collaboration ou partenariaux. En définitive, ces rapports minimisent les intervenant.e.s en leur faisant comprendre clairement qu'ils.elles doivent obéir à l'œil et au doigt pour être à la hauteur de leurs responsabilités.

6.2.2. Un rapport néocolonial et de patronage

Les intervenant.e.s interviewé.e.s font référence aux anciens rapports coloniaux et aux ressources financières pour comprendre et expliquer les rapports de pouvoir asymétriques qui se dessinent, d'une part, entre les bailleurs et les bénéficiaires, d'autre part, entre eux.elles et les bailleurs.

Pour s'expliquer le rapport entre les bailleurs et les bénéficiaires des projets, quelques un.e des intervenant.e.s nous invitent à regarder du côté de l'esclavage et du colonialisme qu'a connus Haïti et qui ont été instaurés par des puissances impérialistes. Dans cette optique, Manuel constate que la majorité des bailleurs sont originaires des pays qui ont participé au colonialisme et à la mise en esclavage de certains peuples dont le peuple haïtien : « les personnes qui donnent le financement, si tu regardes parmi les grands

bailleurs dans le domaine humanitaire, ce sont des pays qui ont participé dans la question de l'esclavage et le colonialisme aussi. »

Plus loin, ce même participant, qui a voyagé à l'étranger pour se spécialiser dans le champ de l'humanitaire au compte de l'ONG pour laquelle il travaille, affirme, qu'au cours de ses études, il a rencontré une invisibilisation de la révolution haïtienne et de ses conséquences sur le cours de l'histoire des autres peuples. De plus, selon les propos de cet intervenant, il y a cette manière d'écrire l'histoire du monde qui fait en sorte que certains récits, certaines histoires ou certains savoirs restent marginaux :

Puis, c'est un système aussi qui est basé sur ce que je pourrais appeler, quand tu fais l'histoire de l'humanitaire tu vois des choses, quand j'étudiais tu voyais qu'on te disait que c'est l'Angleterre qui a aboli l'esclavage qui fera que l'humanitaire sera comme une mission civilisatrice. Tu comprends, mais ils n'ont pas parlé de la révolution haïtienne, d'Haïti comme le premier peuple à avoir fait de l'humanitaire, qui a combattu la violence faite sur des personnes, contre la violation de leurs droits. Tu verras que ce sont des pays européens, ils te montrent que ce sont eux qui sont les pays humanitaires qui quand ils vont dans d'autres endroits qui vont civiliser, ils apportent le développement. J'ai suivi des cours sur la plateforme qu'elles ont. Donc, tu vois qu'ils falsifient même l'histoire de l'humanitaire en soi. (Manuel)

D'après les propos de Manuel, les rapports entre bailleurs et récipiendaires s'étudient à travers la mission civilisatrice que menaient les pays européens du temps du colonialisme. À cela, il ajoute l'invisibilisation de l'histoire d'Haïti, de son rôle joué dans la restitution des droits à des personnes qui étaient déshumanisées par ces mêmes puissances qui disent vouloir aider Haïti à sortir de sa situation de précarité en finançant des projets de développement.

Dans le même ordre d'idée, sur un plan plus micro, Sonson a défini cette forme de relation avec les bailleurs en une nouvelle manière de coloniser Haïti. Il parle de néo-colonialisme à travers les projets de développement mis en place par les ONG du Nord, surtout dans la

manière dont les bailleurs traitent les intervenant.e.s locaux.ales quant à leur compétence. Par exemple, ce traitement s'opère dans la rédaction de rapports narratifs sur les livrables d'après Sonson :

[...] mais, le rapport dominant-dominé, il continue à travers les projets et je me demande si ce n'est pas une forme de néo-colonialisme que j'ai un blanc qui me dit toujours que le rapport il n'est pas bien comme ça, il est bien comme ça. Pour finir, il n'écrit aucune phrase dans le rapport. (Sonson)

Par ailleurs, l'argument de la détention des ressources financières est envisagée par les intervenant.e.s pour dégager une compréhension des rapports sociaux hiérarchiques avec les bailleurs. Dans ses propos, Pipo affirme : « heu, les donateurs ont ce principe qui finance, commande. Donc, tu ne peux leur exiger grand-chose ». Comme ce sont les bailleurs qui financent les projets, les intervenant.e.s n'ont d'autres choix que de se plier à leurs exigences, sans pouvoir faire passer leur point de vue. L'argent contribue alors à attribuer aux bailleurs un immense pouvoir de sorte qu'ils peuvent faire de nombreuses impositions, car ils ont le contrôle des ressources financières.

Nous remarquons ici qu'il y a deux explications qui sont fournies par les intervenant.e.s pour expliquer les rapports asymétriques qui se sont établis entre bailleurs et bénéficiaires. D'une part, nous avons l'argument financier, celui qui donne est celui qui commande, puisque détenteur de ressources financières. Ce patronage financier confère ainsi un pouvoir dominant au bailleur. D'autre part, il en ressort une logique néocolonialiste qui puise ses sources dans les relations colonialistes et esclavagistes qui ont existé entre ces deux acteurs.

Que ce soit l'argument financier ou la logique du néo-colonialisme, les deux traduisent une forme de violence structurelle des bailleurs de fonds envers les bénéficiaires. Cette

violence « exprime un rapport de domination intrinsèquement lié à la hiérarchie des rapports sociaux légitimes qui distribuent inégalement les ressources de pouvoir et d'autorité » (Ayimpam et Boujou, 2015, p. 5) entre les acteurs.rices de l'international, qui détiennent les ressources et les acteurs.rices locaux.ales qui bénéficient de ces ressources au rabais.

Après avoir décrit la perception des intervenant.e.s des rapports sociaux de pouvoir avec les bailleurs, nous allons mettre en lumière les répercussions de ces rapports sur les activités quotidiennes de ces intervenant.e.s.

6.3. Implication des rapports asymétriques entre bailleurs et intervenant.e.s locaux.ales dans les expériences quotidiennes

Le mode de rapport asymétrique avec les bailleurs place les intervenant.e.s dans des situations qui les font parfois paraître inefficaces et incompétent.e.s dans leurs tâches quotidiennes. En effet, les multiples impositions font en sorte que les intervenant.e.s sont limité.e.s par rapport à ce qui devrait être fait.

Selon Pipo, les pays du Nord considèrent légitime d'imposer leurs visions et leurs décisions aux intervenant.e.s locaux.ales en raison du financement qu'ils octroient aux ONG même si celles-ci ne convergent pas avec la réalité du terrain. Celui-ci trouve ce contexte difficile et, dans bien des cas, n'a d'autres choix que de se plier aux ordres du bailleur dont les exigences dépassent ce que réellement les intervenant.e.s sont en mesure de faire selon

Pipo:

Tu ne peux pas leur [les donateurs] exiger grand-chose. [...] Souvent les gens [les intervenant.e.s], ils n'ont pas la mauvaise foi quand ils implantent les projets, puis ils ne peuvent donner des résultats. Ce sont les contextes qui sont difficiles, ce sont les exigences qui les dépassent. Mais, de toute

façon, ils font les projets, les gens sont vraiment nécessaires dans la communauté. Ils n'ont pas le choix que de se plier aux exigences malgré eux. [...] Comme je le dis, comme ces gens [les bailleurs], ce ne sont pas des gens qu'on peut faire des exigences parce que ce sont eux qui ont l'argent, ce sont eux qui décident de tout. (Pipo)

Tout particulièrement sur le plan financier, les contraintes qu'imposent les bailleurs font que les intervenant.e.s ne peuvent modifier quoi que ce soit dans le budget pour pouvoir mener à bien leurs activités. Dieula, qui s'occupe plus particulièrement des évaluations des activités des projets, constate, lors de la collecte des données, que souvent les activités ne correspondent pas aux attentes des communautés. Cependant, aucune modification ne peut vraiment être apportée à ces projets, car les intervenant.e.s ne peuvent engager aucun changement sur le plan financier. Elle déclare à ce propos :

Puis, parfois c'est le bailleur qui ne permet pas de réallocation parce que de la manière dont est fait l'appel d'offres, ils disent de A à Z ce dont ils ont besoin dès le départ. Donc, tu ne peux faire aucune modification, il faut de A à Z respecter la manière dont ils l'ont demandé. (Dieula)

En outre, le fait que ce soient les bailleurs, le « Blanc », comme le dit Elizé, qui détient le pouvoir, les intervenant.e.s se trouvent dans l'obligation de produire le rapport dans la langue de ce Blanc au mépris de leur langue à eux.elles ou de celle des bénéficiaires :

N'oublie pas que le boss, je ne dis pas le vrai boss. Mais dans la logique de l'ONG, le boss c'est le blanc. Il est tellement le blanc que quand je fais le rapport, je suis obligé de le faire en anglais. Je ne parlais pas vraiment anglais, j'avais un niveau basique. J'avais l'obligation de le faire en anglais, parce que le blanc parle anglais, il le demande en anglais. Parfois aussi, l'ONG a plusieurs langues officielles. Mais notre langue ne compte pas, le créole est absent. (Elizé)

Ce mode de rapport infantilise l'intervenant.e et révèle une relation de force dans laquelle il.elle se sent désavantagé.e. C'est le cas de Jesula. Elle raconte que pour le contenu des

activités dont elle est responsable de conduire sur le terrain, elle a l'obligation de chercher et de toujours avoir l'aval du bailleur :

Pour les contraintes, c'est un projet qu'on réalise avec le [une agence de l'ONU]. [Une agence de l'ONU] n'est pas du tout d'accord avec, euh, par exemple, nous avons des modules de formations et stratégies que nous sommes obligé.e.s tout le temps de corriger, parce qu'il n'est pas d'accord. C'est le bailleur, même s'il a pris l'argent des mains d'un autre bailleur. Par exemple, nous sommes arrivé.e.s à un moment où le projet est suspendu pour que nous puissions faire une rencontre pour qu'ils disent exactement ce dont ils ont besoin, pour que nous fassions le projet. Ça, ce sont des contraintes par lesquelles que le bailleur, dans chaque activité, il intervient, il nous bloque, il ne te permet pas d'avancer comme tu devrais. (Jesula)

En général, les bailleurs ont le pouvoir de contrôler le contenu des messages, des formations, bref des outils de travail. De cette manière, les bailleurs imposent des conditions qui se transforment souvent en contraintes (Elbers et Arts, 2011). Ces contraintes empêchent l'intervenant.e de réaliser les activités comme il.elle le devrait. Ces intervenant.e.s sont alors dans un contexte où ils.elles se font taper sur les doigts comme des enfants sans défense.

Aussi, dans leur manière de communiquer avec les intervenant.e.s locaux.ales, les bailleurs font montre de supériorité, laisse entendre Pipo :

Il y a d'autres aspects aussi que le bailleur n'a pas porté attention, c'est la question de la sauvegarde des enfants. Donc là, dans le projet, nous n'avons pas trop accentué dessus. Ils nous ont fait la remarque. Et quand ils nous ont fait la remarque, ce n'était vraiment pas facile de la façon dont ils l'ont fait. (Pipo)

La manière dont réagissent les bailleurs sur certains aspects des projets que les intervenant.e.s implémentent ne sont pas respectueux de leur dignité et de leur humanité, ce qui leur laisse des séquelles, un sentiment de gêne, d'inutilité et d'insignifiance.

Ce type de rapports est infantilisant, selon Jesula, dont l'expérience n'a pas été sous le signe de la bienveillance. Ces rapports montrent un manque de respect du bailleur envers l'intervenant.e. Les inégalités de pouvoir ne cessent de croître dans ces rapports de telle sorte que Jesula dira que la collaboration entre ces pays n'est pas franche et qu'elle cache d'autres intérêts :

Je pense premièrement que c'est un manque de respect. Parce que c'est eux qui te donnent, peut-être qu'ils se disent qu'ils peuvent te traiter comme ils veulent, ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Ce qui est injuste et incorrect. Même moi, qui suis en doctorat, quand on te corrige on te dit à la place de ça, mets ça. Lui, ce n'est pas pareil, il souligne. Quand tu lui demandes ce que tu dois mettre, il ne sait même pas, il ne veut même pas te dire. Je pense que ce n'est pas une collaboration franche. C'est une collaboration qui est pleine d'hypocrisie, c'est une collaboration qui cache des choses qui ne sont pas dites. (Jesula)

Ce manque de respect qui découle des paroles de Jesula est vécu aussi par Sonson. Il se sent amoindri dans ses capacités intellectuelles et ses compétences en raison de la manière dont se tiennent les échanges entre lui et le bailleur dans le cadre des redditions de compte :

Tu peux poser des questions, si tu dis que tu aides, ou bien je te demande si tu peux aider parce que j'ai pas l'expertise pour répondre à telle question. [...] Maintenant, moi je ne sens pas l'aide de ce côté-là. Ils partagent les documents avec toi pour que tu puisses. On sait voler de ses propres ailes. C'est déjà bon. Mais de dire que tu es en train seulement de viser un rapport, de corriger, de barrer. Hmm, pour moi je sens plus que c'est une aide. Je n'en ai pas forcément besoin. Faire un rapport, je peux. Si les gens ici relisent le rapport, si on peut avoir un *fleap chart*, on y travaille, ou bien on projette on regarde ensemble. On peut le faire. Mais des fois on ne sent pas le support dont les gens parlent au niveau de l'Occident. (Sonson)

À notre avis, le support qu'accordent les bailleurs semble plus être inséré dans une relation d'arrogance et une façon de manifester leur supériorité. Cette manière de faire apporte plus une minorisation des capacités des intervenant.e.s locaux.ales au lieu d'être aidante comme le prônent les bailleurs.

Il y a même des intervenant.e.s qui pensent que ce type de rapports les contraint à agir contre eux.elles-mêmes. Dans ce sens, Mèsidieu est dans une situation où il ne peut exprimer qui il est selon sa culture, son identité ou sa langue maternelle. Il déclare ceci dans les termes suivants :

je ne me sens pas à l'aise, je sens que quelquefois je fais des choses contre moi-même, parce que je peux bien m'exprimer en créole, mais pas en français, en anglais, en espagnol ou en allemand. Tu comprends, c'est-à-dire que c'est difficile. (Mèsidieu)

De ce fait, l'intervenant.e est dans un contexte marqué par une détresse de ne pouvoir être lui-même et se reconnaître dans ce qu'il.elle fait.

En dépit de ces défis, les intervenant.e.s ne restent pas les bras croisés. Il y en a parmi eux.elles qui essaient quand même de remédier au fait que les préoccupations des bénéficiaires ne sont pas au centre des projets. C'est le cas de Manuel qui avait la possibilité d'être en contact direct avec le bailleur d'un des projets qu'il a coordonnés. Il pose des actions qui invitent le bailleur à revoir ces conditions. Il explique qu'il y a parmi ces bailleurs certains qui peuvent être flexibles. Cependant, dans son expérience, la majorité d'entre eux ne le sont pas. Ils sont intransigeants et restent bloqués sur les conditions qu'ils ont imposées et ne cherchent pas à poser des actions à portée durable, rapporte-t-il dans cet extrait :

Et, parfois, même si tu écris, le bailleur, cela ne l'intéresse pas. Parfois, tu as des indicateurs, tu peux leur demander une sorte de révision, dépendamment du bailleur, il y a des petites choses qu'il peut accepter. Mais, il y a des choses qu'il n'accepte pas. Parce que pour une révision des indicateurs, il faut que ça aille dans son sens. C'est-à-dire que ça pose problème. Mais, en général, les bailleurs ne sont pas flexibles. Prenons l'exemple du choléra, beaucoup d'argent a été dépensé. Qu'est-ce qui est à la base de la propagation ? C'est un mauvais système de distribution d'eau potable. L'institution [DINEPA] qui doit s'en charger n'a pas assez de moyens. Mais le bailleur vient, il te dit que tu dois faire des affiches, des

sensibilisations, des publicités radiophoniques. Tu sensibilises les gens, mais le choléra continue de se propager. Si le bailleur soutenait l'institution DINEPA en ressources techniques pour gérer la question de l'eau, on aurait pu diminuer la propagation du choléra. Mais, il n'y a pas un bailleur que tu vas écrire pour lui demander que ce financement passe par l'État dans le sens que les activités seront plus durables, cela va leur coûter trop d'argent. (Manuel)

Tout ceci traduit le fait que les intervenant.e.s se retrouvent dans un rapport de force qui leur est préjudiciable et dans lequel les intérêts des Haïtien.ne.s, ou du moins les bénéficiaires des projets, n'ont pas beaucoup d'importance aux yeux des bailleurs. Ces rapports de force inégalitaires placent les intervenant.e.s dans des positions où ils.elles ne se sentent pas respecté.e.s et où ils.elles se sentent agir contre eux.elles-mêmes. Ces rapports font en sorte qu'ils.elles ont l'impression de se trahir et de porter atteinte de façon involontaire aux intérêts de ceux.celles qu'ils.elles défendent et représentent à cause des contraintes et des impositions des bailleurs. En quelque sorte, ces rapports qui minorisent l'intervenant.e local.e dans ses compétences et dans son identité pourraient avoir des conséquences négatives sur leur santé mentale (voir section 8.2.2) et sur la manière dont il.elle se voit dans son travail.

6.4. Les rapports sociaux avec les bureaux internationaux des ONG du Nord

Le maintien de rapports de nature hiérarchique et verticale prend une grande importance dans l'organisation des interactions avec les employé.e.s locaux.ales. Dans son interaction avec les employé.e.s locaux.ales, le bureau du Nord favorise les bailleurs selon certain.e.s intervenant.e.s. En ce sens, ils.elles sentent que les bureaux internationaux participent à la création des rapports sociaux inégaux entre les bailleurs et le personnel de terrain. Patrik, impliqué dans l'opérationnalisation de projets,, trouve d'emblée que l'ONG Paternage, à

travers ces multiples sièges sociaux, n'entretient pas de bonnes relations avec les employé.e.s locaux.ales. De ce fait, il n'est pas satisfait de ces relations :

Bon, les autres bureaux, je ne suis pas trop satisfait d'eux parce que je ne les comprends pas. Jusqu'à présent, je ne vois pas ce qu'ils ont développé avec nous comme de bonnes relations. [...] Je ne sens pas qu'il y a de bonnes relations qui sont développées entre nous. Pour moi, il n'y a pas de bonnes relations avec ces bureaux. (Patrick)

Pour comprendre les propos de Patrik, il faut savoir que ces ONG, dans leur rapport, avec les employé.e.s locaux.ales apparaissent injustes pour les intervenant.e.s locaux.ales selon Jesula, qui a travaillé pour plusieurs ONG du Nord :

Je pense que c'est un rapport injuste. C'est un rapport parce que j'ai l'argent, je peux faire ce que je veux. Je pense que c'est un manque de respect. Je ne suis pas du tout satisfaite de ce comportement. Ce n'est pas parce que tu es dans un pays pauvre que tu n'as pas de dignité et de personnalité. Ils sont censés traiter les gens avec respect. Je le leur ai dit. (Patrick)

Jesula poursuit en déclarant que ces ONG véhiculent les valeurs du bailleur et celles du monde occidental. Par la même occasion, elles ont tendance à imposer leurs savoirs et savoir-faire sans prendre en compte ceux des locaux.ales, engendrant ainsi une négation et une invisibilisation des savoir-faire locaux :

Non, ces types d'ONG viennent avec la culture du blanc, avec ce que veut le blanc. Puis, elles définissent déjà le projet, elles te disent, voilà le projet, voilà comment tu dois l'implémenter, voilà comment faire ci, voilà comme faire ça. Elles te disent ce qu'ils [les bailleurs]. Je ne crois pas qu'ils prennent en compte la culture, les valeurs locales. Si elles l'avaient fait, ils [les projets] auront plus d'impacts. (Jesula)

Elizé, dans son rapport avec l'ONG Paternage, affirme que c'est un problème du fait que la structure pour laquelle il travaille penche du côté du bailleur, alors que les besoins qu'elle dit vouloir satisfaire sont ceux des bénéficiaires. Il déplore cette manière de faire :

Pour le donateur, oui, parfois le bailleur, la première chose qu'il y a le bailleur est exigeant. C'est comme si le bailleur, c'est lui le boss, et tu vois la tendance de l'ONG, c'est vers la satisfaction du bailleur. Là, il y a un problème. (Elizé)

Cette situation n'est pas à prendre à la légère, car elle contribue à favoriser de la corruption et certains abus, comme le laisse entendre Manuel dans cet extrait qui témoigne de la violence que subissent certain.e.s employé.e.s locaux.ales :

C'est un grand problème dans le pays, c'est qu'au niveau des ONG, tu entends des alertes, des dénonciations. Tu peux dénoncer un cas d'abus, après trois mois, tu vois que ton contrat prend fin, tu es révoqué. Et ceci, il se peut que ce soit de harcèlement aussi. Imaginons une série de choses qui existent vraiment. Il y a des institutions ou le directeur pays [le directeur du bureau local] ou un gros chef qui vient, la personne elle vient, elle vient avec ses employés dans l'institution. Puis, elle vient à savoir que c'est toi qui as fait révoquer une de ces personnes-là. Elle ne va pas te regarder comme ça, parce que c'était sa personne. C'est-à-dire qu'il n'y a pas vraiment le contrôle des décisions qui se prennent réellement. Ce qui fait chaque personne surveille son arrière parce que tu n'es pas protégé. Si la personne intervient dans un secteur aussi sensible, le secteur de la protection des enfants, et il n'y a pas une couverture juridique, et que la justice ne le protège pas, comment elle va faire ? (elle bat des mains). Et ceci même dans le secteur humanitaire. C'est-à-dire que le problème, il est très profond quand il s'agit du domaine de la protection des enfants, qui est un domaine très sensible, dans lequel il y a beaucoup de corruptions. Encore plus de corruptions. Donc, si tu analyses ce domaine, tu verras sur plusieurs points que nous, les organisations internationales aussi bien que l'État, nous avons failli à nos missions. (Manuel)

Nous nous rendons compte que le caractère altruiste et non lucratif des ONG du Nord n'immunise en rien contre la corruption. Au contraire, la structure déséquilibrée de l'ONG qui tend plus vers l'offre des bailleurs que vers les besoins des communautés haïtiennes, risque d'agir contre les prétendues valeurs (redevabilité, justice sociale, responsabilité sociale, etc.) au fondement de ses interventions. Dans ce sens, il y a eu plusieurs scandales qui ont émaillé des ONG du Nord en Haïti, notamment le scandale d'OXFAM rapporté en 2018 par des agences de presse internationale (AFP2018a; 2018b; 2018c). À la lumière de

ces faits, nous pouvons nous questionner sur le respect et l'effectivité des politiques des ONG du Nord sur le harcèlement à l'égard de certaines catégories d'employé.e.s, notamment celles internationales.

En somme, les rapports des intervenant.e.s locaux.ales avec les acteurs internationaux de l'aide au développement, que ce soit le bailleur ou les bureaux internationaux de l'ONG, se placent sous l'égide de l'hégémonie des intérêts des bailleurs. Les intervenant.e.s, non sans raison, trouvent qu'il s'agit d'un rapport marqué par l'injustice pouvant donner lieu à de la corruption. De manière générale, leurs expériences sont marquées par l'insatisfaction et un manque de respect. De ce rapport déséquilibré découle une forme de violence ontologique du fait que l'intervenant.e voit ses savoirs, ses savoir-faire, ses valeurs et ceux des communautés locales subalternisées au profit de ceux des bailleurs et des bureaux des pays du Nord de l'ONG. Selon certain.e.s intervenant.e.s, cette violence ontologique résulterait du fait que le financement provient des pays du Nord, mais il y a d'autres intervenant.e.s qui ajoutent aussi que l'aide provient de pays anciennement colonisateurs qui ont tendance à maintenir des rapports néocoloniaux avec les pays récipiendaires, en particulier ceux ex-colonisés comme Haïti.

Historiquement, la corruption a été l'une des raisons principales qui ont poussé les institutions internationales à attribuer l'aide au développement uniquement aux ONG au détriment de l'État haïtien. Toutefois, dans ces dernières, un niveau de corruption est présente et met en danger, non seulement les postes de certain.e.s employé.e.s locaux.ales qui dénoncent les actes de corruption, mais elle témoigne aussi d'une forme d'exploitation de ces employé.e.s d'après Manuel. Celui-ci soulève aussi le fait que le contexte local, plus précisément, le contexte juridique local ne protège pas les employé.e.s locaux.ales. De ce

fait, nous allons analyser le contexte local d'intervention des ONG après avoir émis quelques réflexions sur les rapports sociaux entre acteurs.rices internationaux.ales et intervenant.e.s locaux.ales.

6.5. Un contexte d'intervention marqué par de la violence symbolique

Nous rappelons que l'objectif de ce chapitre a été de camper les rapports sociaux de pouvoir dans lesquels baignent les intervenant.e.s locaux.ales au niveau international. L'intention n'était pas de peindre un tableau sombre de ces relations, mais de les mettre en lumière afin d'être en mesure d'analyser comment ils moulent les expériences de ces intervenant.e.s. Dans ce but, nous avons scruté les rapports sociaux avec les divers acteurs.rices internationaux.ales qui prennent part à l'intervention sociale auprès des enfants haïtiens, notamment par le biais des documents et des perceptions des intervenant.e.s. Ces acteurs sont les bailleurs de fonds des pays du Nord, les bureaux internationaux des ONG dans les pays du Nord de l'ONG.

Comme mentionnée dans la problématique, les rapports entre les acteurs.rices des pays du Nord et du Sud se sont révélés inégalitaires. Dans notre recherche, à partir des documents et des discours des intervenant.e.s, les rapports de pouvoir entre les intervenant.e.s locaux.ales et les acteurs du Nord, que ce soient les bailleurs de fonds ou les bureaux de l'ONG dans les pays du Nord se sont révélés asymétriques, inégalitaires et injustes. Autrement dit, le contexte translocal des projets de développement centrés sur l'enfance est caractérisé par des rapports de pouvoir asymétrique, en général subtils, entre acteurs du Nord et intervenant.e.s locaux.ales. Cette asymétrie n'est pas frontale. Elle s'exprime dans les standards, les procédures et les normes imposées par les bailleurs de fonds des pays du Nord aux intervenant.e.s locaux.ales ainsi que par leurs comportements dans leurs diverses

interactions avec les intervenant.e.s. Ce déséquilibre du pouvoir s'étaye aussi par la décision de l'ONG en général de se mettre exclusivement du côté des préoccupations des bailleurs.

En outre, non seulement les acteurs du Nord n'assument pas ces impositions, car ils continuent à soutenir que les rapports entre Nord et Sud relèvent d'une coopération, mais ils invisibilisent aussi les singularités socioculturelles, historiques et matérielles des pays récipiendaires de l'aide au développement en passant outre les besoins communautaires. Nous ne pouvons donc que constater l'absence de décentrement et de réflexivité sur les impositions des acteurs du Nord, qui s'inscrivent plus dans une logique d'ingérence et d'ethnocentrisme.

En fin de compte, dans ces rapports sociaux asymétriques, les bailleurs et les bureaux internationaux des ONG exercent une forme complexe de violence sur les intervenant.e.s locaux.ales. Il y a une minorisation de l'identité et des capacités des acteurs.rices locaux.ales, principalement du fait que les bailleurs infantilisent les intervenant.e.s locaux.ales dans leur capacité de gestion de l'aide et invisibilisent des paramètres identitaires comme la langue de la majorité des Haïtien.ne.s (le créole) dans les projets. De surcroît, les intervenant.e.s se retrouvent tiraillé.e.s entre deux mondes qui parfois ont des intérêts antagonistes qui s'entrechoquent en raison des normes, des politiques et des standards décalés et imposés par les acteurs.rices internationaux.ales. Cette violence, selon les propos de Braud, correspond à une configuration double où il y a une convergence de la violence symbolique matérialisée dans la « dépréciation identitaire » (Braud, 2003, p. 42) et un « ébranlement des repères » (Braud, 2023, p. 44) pour les intervenant.e.s approché.e.s. Pour Braud (2003), cette dépréciation identitaire tire son origine d'un

ensemble de facteurs, dont les politiques civilisatrices de l'époque coloniale et les missions civilisatrices qui trouvent une continuation dans les rapports de développement international. Selon le même auteur (Braud, 2003), l'ébranlement des repères se définit comme un « désajustement à l'environnement effectif de son univers symbolique de référence » (Braud, 2023, p. 44) et un affrontement entre deux univers symboliques.

De cette manière, la violence exercée par les acteurs internationaux sur les intervenant.e.s locaux.ales peut être appréhendée comme une forme de violence symbolique qui exprime une colonialité de l'être des intervenant.e.s locaux.ales dans les ONG œuvrant en Haïti, du fait de la dépréciation et du manque de repères vécus par l'intervenant.e local.e.

Cette violence fait partie d'une dynamique sociale entre acteurs.rices internationaux.ales et locaux.ales qui reflète la colonialité de l'être incarnée dans des attitudes et des comportements qui produisent la subalternisation des locaux et même leur exclusion. Cette colonialité peut se voir, par exemple, dans la question linguistique et la quasi-absence du créole dans les documents et les plateformes de formation en ligne de l'ONG. Ces comportements conduisent à la minorisation et à la dépréciation des caractéristiques de l'intervenant.e local.e à tous les niveaux des projets de développement. En plus, les intervenant.e.s viennent à poser certaines actions qui découlent d'une logique occidentale, différente de celle de leur environnement local, d'où un ébranlement de leurs repères. Ainsi, dans ce climat coloré par certaines impositions et par de la violence symbolique, l'intervention sociale est vécue par les intervenant.e.s locaux.ales comme un creuset d'expériences difficiles et complexes. De surcroît, dans cette violence symbolique, l'argent ou la disposition de ressources financières tient une place importante. La disposition des ressources financières accorde aux bailleurs et l'ONG à laquelle elles sont transmises, un

pouvoir sur l'intervenant.e local.e. C'est, en grande partie, par le biais de ce pouvoir que ces acteurs imposent des contraintes aux intervenant.e.s locaux.ales. C'est aussi à travers le canal des ressources financières que des pays autrefois colonisateurs brandissaient la panacée du développement des pays du Sud.

En somme, l'intervention sociale porte la marque d'une violence symbolique du fait de la dépréciation identitaire et du manque de repères des intervenant.e.s locaux.ales. Elle engendre chez ces derniers.ères une souffrance qui résulte d'un sentiment de vulnérabilité, d'infériorité et d'impuissance à se protéger contre les injustices des bailleurs et des bureaux internationaux des ONG du Nord.

Par ailleurs, nous notons que plusieurs intervenant.e.s locaux.ales, dont des travailleurs.euses sociaux.ales comme Manuel, questionnent les rapports de pouvoir qui caractérisent le système de gestion de l'aide. Certes, Caron, Lee et Richard (s.d.) ont rapporté des constats selon lesquels le travail social a du mal à interroger les relations de pouvoir dominantes dans ses pratiques. Cependant, au niveau micro-social, nous constatons que cette analyse critique structurelle des relations de pouvoir est à la portée des travailleurs.euses sociaux.ales qui réfléchissent à leurs pratiques. Ces intervenant.e.s, grâce à une posture critique, font ressortir un ensemble de caractéristiques des rapports sociaux de pouvoir qui imprègnent leurs pratiques tout en tenant compte de facteurs socio-historiques et matériels. Cette posture critique laisse penser que ces professionnel.le.s peuvent agir, dans la mesure du possible, sur des facteurs idéologiques, économiques et sociaux qui influencent les problèmes sociaux auxquels font face les familles et enfants haïtiens.

Nous ne fournirons pas un portrait complet du cadre d'action des intervenant.e.s locaux.ales si nous ne présentions pas le cadre local dans lequel ils.elles pratiquent. C'est la raison pour laquelle, dans le chapitre suivant, nous nous attèlerons à dépeindre le cadre local de pratiques des intervenant.e.s locaux.ales en nous attardant, en particulier, sur les rapports sociaux entre les multiples acteurs qui composent le paysage local.

Chapitre 7 : Le contexte local d'intervention des intervenant.e.s : l'encadrement des acteurs.rices locaux.ales et les difficultés d'intervention

« Pou valè san sanginè sa yo fè koule nan peyi a pandan de san lane, flanke yo deyò sèlman pa ase. Pou mezi filalang yon ekip ti klik fè noua k pwomès libète yo tap pote ban nou sot lafrans, kanpe laviwonndede sa a pa ase. [...] Nou te pran reskonsablite pou nou vin lib, se pou nou gen kouraj pou nou kenbe l, e se pou n granmoun tèt nou. Ann swiv ekzanp yon timoun kap grandi, pwòp fòs li kraze limit ki anpeche l mache. Ki pèp ki te goumen pou nou? Ki pèp ki ta vle jwenn fwi travay nou? Ala wont pou n ta esklav toujou apre nou fin pran libète n! Esklav³³ ! » (Pierre, 2011, p. 169)

Nous venons de montrer que l'organisation des rapports de pouvoir asymétrique entre des acteurs internationaux (bailleurs, bureaux internationaux) et les intervenant.e.s locaux.ales laissent entrevoir des violences symboliques. Le contexte local constitue l'un des contextes de travail pour les intervenant.e.s locaux.ales. Dans l'espace local d'intervention, plusieurs acteurs.rices gravitent autour des intervenant.e.s locaux.ales. Il s'agit du personnel du bureau local, des OCB et des agent.e.s étatiques. Le rôle, la place et les relations entre ces acteurs.rices locaux.ales exercent une influence cruciale sur la qualité des expériences des intervenant.e.s.

³³ C'est un extrait de l'acte de l'indépendance d'Haïti du 1^{er} janvier 1804, traduit en créole par Pierre (2011). En voici la version française consultée dans Maury (s.d):

Citoyens, ce n'est pas assez d'avoir expulsé de votre pays les barbares qui l'ont ensanglanté depuis deux siècles ; ce n'est pas assez d'avoir mis un frein aux factions toujours renaissantes qui se jouaient tour à tour du fantôme de liberté que la France exposait à vos yeux ; [...] Nous avons osé être libres, osons l'être par nous-mêmes et pour nous-mêmes ; imitons l'enfant qui grandit : son propre poids brise la lisière qui lui devient inutile et l'entrave dans sa marche. Quel peuple a combattu pour nous ? Quel peuple voudrait recueillir les fruits de nos travaux ? Et quelle déshonorante absurdité que de vaincre pour être esclaves. Esclaves !... (paragr. 8-10).

Dans ce chapitre, nous allons explorer la place des OCB, du personnel local et des agents étatiques dans les projets. La position de ces acteurs.rices est envisagée à travers à la fois le discours organisationnel et dans celui des intervenant.e.s locaux.ales. Ensuite, nous pourrons analyser les rapports sociaux développés entre les intervenant.e.s et les acteurs.rices locaux.ales en étudiant le rôle que jouent ces derniers dans ces projets, compte tenu des rapports inégalitaires que nous venons d'illustrer. Pour finir, nous serons en mesure alors de relever des contraintes que génèrent les rapports sociaux sur le plan local et leurs effets sur le comportement des intervenant.e.s en interaction avec les bénéficiaires des projets de développement. Nous évoquons peu de citations directes des documents examinés dans le but d'éviter des bris de confidentialité.

Bien que l'État haïtien ne soit pas impliqué activement dans la conception des projets, l'intervenant.e local.e, dans son travail, est en relation avec des agent.e.s étatiques. Il est donc essentiel d'analyser comment les actions ou inactions de l'État haïtien ont des répercussions sur les intervenant.e.s locaux.ales, surtout dans leurs activités de terrain.

7.1. L'État haïtien dans la zone du non-être : une colonialité interne

La position générale de l'État Haïtien par rapport à la population haïtienne a toujours été marquée par un désintérêt à l'endroit des catégories défavorisées (Casimir, 2018). Selon Manno, cet État n'est pas forcément représentatif des intérêts de la masse de la population haïtienne. Celui-ci explique que quand des citoyen.ne.s se mettent ensemble pour réaliser des activités de micro-crédits, l'État haïtien peut porter atteinte à leur initiative au profit de la bourgeoisie :

Si tu vois que des gens [défavorisés] se mettent ensemble pour amasser de l'argent. Puis, quand on peut, on fait des prêts de cet argent. Ainsi, tu peux

dire qu'il y a une certaine confiance entre les gens. Mais, plus tard, tu peux voir que l'État peut détruire cette activité pour défendre la bourgeoisie. (Manno)

Cet État haïtien, en 1995, déclaré corrompu par le Congrès américain, n'a plus été bénéficiaire de l'aide au développement (Schuller, 2015). Sa présence dans les différentes étapes des projets de développement n'a pas été non plus de premier rang. Nous allons voir que, dans ces projets, il occupe une position subalterne et subordonnée par rapport aux ONG du Nord.

7.1.1. Le contexte structurel de travail dans le pays : un État haïtien absent

L'État haïtien est partie prenante dans les processus de domination en œuvre dans le travail des ONG du Nord dans le pays. Il joue toutefois un rôle assez particulier.

L'État haïtien ne met pas en place des dispositions qui devraient favoriser de bonnes conditions de travail pour la masse de la population. Le Code du travail haïtien date de 1961. De plus, il a fait l'objet d'une seule actualisation depuis 1984. Le milieu du travail haïtien n'est pas régulé adéquatement pour permettre à ceux.celles qui ont un emploi d'être traité.e.s de manière équitable par leur employeur.e. Dans la pratique, « les possibilités de recours ou de plaintes à leur encontre ne sont guère développées » (Pérouse de Montclos, 2015, p. 82) en Haïti. Par exemple, dans le secteur des ONG, il n'y a ni syndicat ni lois spécifiques à la gestion du travail dans ce milieu. Cette situation implique qu'en cas d'abus de la part de l'employeur.e, l'employé.e local.e se trouve dans une situation où il.elle est laissé.e à lui.elle-même et ne se sent pas protégé.e comme le souligne Manuel. Celui-ci explique que l'État haïtien ne garantit pas des conditions salariales qui lui permettent comme salarié de prendre soin de sa famille :

Mais parfois, l'ONG vient, elle te donne la quantité d'argent qu'elle veut. L'ONG voit que tu n'as pas un État qui contrôle les grilles salariales, elle te paie un montant dérisoire. [...] Il n'y a pas un État soucieux de ses citoyens. Il peut ne pas empêcher le fonctionnement de l'ONG, mais il peut faciliter à la personne qui travaille la possibilité de mieux prendre soin de sa famille, il pourrait payer les scolarités de son petit cousin, de sa petite cousine. (Manuel)

Sur le plan légal, il y a une absence de l'État haïtien dans les milieux de travail. Il en résulte donc une absence de lois et de règles qui pourraient donner une meilleure sécurité d'emploi et de meilleurs salaires aux intervenant.e.s locaux.ales.

7.1.2. Le positionnement des instances étatiques sur le terrain

L'État haïtien participe aux activités de terrain que réalisent les ONG. Cependant, comme nous l'avons souligné dans la littérature sur les projets de développement, les instances étatiques n'ont pas une présence soutenue auprès des communautés rurales, surtout celles qui habitent dans des endroits difficiles d'accès. Cet état de fait est révélé par plusieurs des intervenant.e.s rencontré.e.s. Pour eux.elles, cette réalité constitue un handicap à leur travail.

7.1.2.1. L'absence prolongée de l'État Haïtien: manque de matériels

L'absence prolongée de l'État dans les milieux ruraux est en grande partie expliquée par le manque de moyens économiques et aussi matériels par certain.e.s intervenant.e.s. En raison de ce manque de moyens, il arrive que les autorités publiques se plaignent aux agent.e.s de terrain des ONG de leurs conditions économiques. Manno rapporte cette situation récurrente lors de ses activités de terrain quand il tente d'impliquer les agents étatiques :

L'État en soi, quand tu regardes que ce même État se plaint auprès de toi. Moi, le plus gros problème que j'ai, c'est que j'ai des autorités que j'ai élues, que j'ai leur ai donné le pouvoir de décision, ce sont ces mêmes autorités qui se plaignent auprès de moi. Tu travailles avec l'IBESR, il se plaint

auprès de toi de ne pas avoir de moyens. Tu travailles avec le ministère de l'Éducation, c'est lui qui se plaint, alors que les professeurs ne sont pas nommés. Ainsi, tu ne crées aucune confiance du côté de ces professeurs, à qui tu ne donnes pas leurs salaires. Demain, même si tu formes ces professeurs dans le cadre des activités que je fais, ils peuvent un jour décider de ne plus être professeurs [...] C'est le plus gros problème avec l'État, quand tu l'approches, il te dit que l'enfant a droit à l'éducation. Tu lui dis bon, voilà à quel problème tu te confrontes, il te montre que c'est politique.
(Manno)

Slon nous, cette attitude d'irresponsabilité de l'État haïtien entrave les activités des intervenant.e.s locales.aux de diverses manières. D'une part, cette inactivité étatique a des répercussions sur l'efficacité de l'intervenant.e et la durabilité des activités de terrain. D'autre part, elle occasionne la duplication des activités, ce qui a pour conséquence l'apparition d'un sentiment d'inutilité chez l'intervenant.e local.e. Manno explique qu'il ne trouve pas la raison d'être de certaines de ses activités, car il y a une autre ONG qui fait le même travail, avec le même groupe de personnes dans les mêmes communautés :

Mais comme, parfois, le projet vient ainsi. C'est l'État qui ne dit pas, par exemple Croix-Rouge travaille ici déjà, toi Paternage, tu dois travailler sur autre chose. C'est ce même problème que nous rencontrons dans le cadre des activités de lecture et d'écriture. Les zones que nous avons ciblées, il y a la coopération espagnole et une autre ONG qui sont sur le terrain et qui font les mêmes activités que nous. Avec des documents différents, les titres ont changé, mais ce sont les mêmes activités d'apprentissage que nous.
(Manno)

Nous pensons que cette duplication des activités signifie aussi un gaspillage des ressources investies dans les mêmes activités par les diverses ONG sur le terrain. Tout l'argent qui finance les mêmes activités aurait pu être mieux réparti pour tenter de répondre à d'autres problèmes sociaux auxquels sont confrontées les communautés haïtiennes. En outre, cette situation aurait pu ne pas avoir lieu si des ONG du Nord et des pays du Nord n'avaient pas sciemment décidé de contourner l'État haïtien qui, de son côté, n'a pas un meilleur contrôle sur la coordination des acteurs.rices et des activités qui sont matérialisées auprès des

bénéficiaires. En fin de compte, les bénéficiaires sont les premiers.ères victimes de cette duplication des activités.

7.1.2.2. Une présence étatique conditionnée

Hormis leur absence prolongée, plusieurs agent.e.s étatiques, quand ils.elles sont présent.e.s sur le terrain, agissent de manière intéressée selon Manno. Selon cet intervenant, au lieu de s'assurer que les ONG effectuent un travail important et efficace sur le terrain, l'agent étatique a plus tendance à quémander auprès des ONG :

Il y a des ONG qui sont sur le terrain, qui fait des activités, il faut l'évaluer pour savoir si l'argent dépensé ne l'est pas en vain ou bien si elle fait son travail. L'État a plus tendance à faire des demandes aux ONG. L'État se plaint toujours auprès des ONG. (Manno)

En raison de cette situation de manque, les ONG vont jusqu'à fournir des moyens à ces agent.e.s comme : voiture, carburant, ordinateur portable, modem internet selon le descriptif de projet descendant 4 de l'ONG Paternage. Ce fonctionnaire aura deux chapeaux, un chapeau comme agent étatique et un chapeau comme personne de référence pour cette ONG. Il est important de considérer que le fait qu'il soit une personne de référence pour l'ONG lui garantit des privilèges que l'État haïtien ne peut pas lui offrir. Cette situation peut produire des situations risquées et compliquées, explique Manuel. En effet, dans la coordination de l'un de ces projets, il évoque la réaction des agents étatiques à certaines décisions. Celles-ci contribuent à l'exposer à des risques comme celui d'être démis de son poste. Il explique que le fonctionnaire sur place, qui aurait dû être partie prenante du projet, ne l'a pas été, car un fonctionnaire du bureau central voulait s'impliquer également afin de jouir de certains privilèges économiques accordés par l'ONG :

Donc, comme ils vont faire un projet dans les zones frontalières, nous faisons le projet avec un représentant, un point focal de la DPC, au niveau

de la protection civile qui est communale ou départementale. Voilà que le responsable au niveau du bureau central est fâché. Pourquoi ? Il faudrait qu'il soit impliqué dans ce que fait l'ONG au niveau communal. Pourquoi il devrait être impliqué ? Parce que quand ce responsable laisse le bureau central de Port-au-Prince pour se rendre [sur la frontière], il a 6 mille gourdes de per diem. Il a d'autres possibilités de per diem aussi. [...] Donc quand tu ne crées pas des conditions pour qu'il se déplace, cela le dérange, et lui il a la possibilité de saboter ce que tu fais. Il peut le faire [...] Il veut venir afin de pouvoir bénéficier des avantages qui sont donnés pour des déplacements comme un haut cadre dans l'institution. Si toi tu viens avec une approche. Il peut envoyer des courriels salés à ton superviseur pour demander sur quoi tu te bases pour choisir un agent, un cadre au niveau local. Dépendamment de ton superviseur, il peut te blâmer ou tu peux être renvoyé pour éviter d'avoir des problèmes avec l'État, pour garder de bonnes relations avec les agents étatiques. (Manuel)

Pour ne pas perdre les avantages qu'il obtient de l'ONG du Nord, cet agent évite de remettre en question certaines activités de l'ONG qui ne correspondent pas aux besoins locaux. C'est aussi dans ce sens que l'État haïtien devient subalterne des ONG.

Par ailleurs, le traitement privilégié accordé par l'ONG à des employé.e.s étatiques tend à entretenir de la corruption au niveau de l'État haïtien. En effet, Ika et Hodgson (2014) soulignent que l'action de certain.e.s acteurs.rices de développement peut entraîner de la corruption. D'autre part, il se développe chez ces personnes-ressources une mentalité d'assistée. À ce sujet, Philistin explique :

Je travaille avec l'IBESR. Mais, avec IBESR pour être efficace, avec IBESR qui a des difficultés, des problèmes de moyens de transports à cause du manque de carburant. Elle a des difficultés, il aurait fallu un fonds pour lui allouer. Dans le formel, l'IBESR ne va pas t'écrire pour te le dire. Mais, dans l'informel, il te demande des frais pour le déplacement, car ses voitures n'ont pas de carburant et il faut payer ce facilitateur pour qu'il t'accompagne. [...] Dans la réalité, c'est nécessaire pour être opérationnel. [...] ça n'a pas de sens que l'institution étatique te demande de l'argent. C'est son travail que tu fais. (Philistin)

Cette vision de la situation a parfois tendance à prendre le dessus d'après Manno qui déclare que « l'État a plus tendance à faire des demandes aux ONG ». Leurs fonctions

sociales, soit leurs mandats de protection de la paysannerie et de la classe populaire urbaine, se retrouvent au second plan. Cette situation est telle que l'un des intervenant.e.s, Elizé, pense que cette tendance ne favorise pas un État fort. Au contraire, en commentant un de ces projets avec un collègue, Elizé souligne que l'État est mal vu et est mal perçu par les employé.e.s locaux.ales, y compris les intervenant.e.s des ONG. Cette situation est particulièrement vraie lorsque des agent.e.s étatiques décident parfois de contrer certaines décisions de l'ONG qui ne sont pas alignées à des politiques étatiques :

Je n'ai pas encore vu cela [un État fort]. Je ne vois pas que la tendance le montre. La seule personne que j'ai vue qui a un conflit, pas un conflit ouvert, comme si qui voit les choses, il a dit que c'est lui qui donne les orientations, c'est l'IBESR. Et ce qui est bizarre, c'est que dans une discussion que je faisais avec un membre de l'administration, il a dit ah ! Ce monsieur, il prend toujours ces airs, il cherche toujours à bloquer les activités. (Elizé)

D'après nous, ce qui devrait relever de la norme : des agent.e.s étatiques prennent des décisions en ligne avec les directives nationales, devient anormal pour ces employé.e.s locaux.ales. Ceux.celles-ci se préoccupent davantage de l'exécution des projets que du comportement de l'État haïtien, qui devrait privilégier les intérêts communautaires.

En parallèle à leur absence d'intérêt pour les haïtien.ne.s, certain.e.s agent.e.s étatiques endossent le rôle de facilitateur.trice des projets de développement pour les ONG. En échange de l'appui fourni par les ONG du Nord, les agents étatiques, en particulier les personnes de référence, ont pour rôle de faciliter le projet. Ils peuvent faire un plaidoyer, par exemple, pour le projet auprès du gouvernement. Même si ce rôle de facilitateur.trice est important, il n'empêche que, dans les rôles stratégiques et les prises de décision, les agent.e.s étatiques sont souvent des laissés pour compte.

En somme, les agents étatiques endossent des postures diverses dans ces projets : facilitateurs, quémandeurs, corrompus, intéressés, et laissés pour compte. Ce sont toutes des postures qui ne tiennent pas compte des intérêts collectifs.

7.1.3. Subalternisation et subordination des instances étatiques par les ONG du Nord

Dans les projets de développement, en général, un rôle technique est attribué à l'État haïtien. Voici ce que Rosemarie affirme : « il [l'État] a perdu son autonomisation. Il a perdu de sa force pour rappeler à l'ordre sur certains points. C'est ça la réalité. »

L'appui technique des agent.e.s et institutions étatiques consiste à faciliter la mise en œuvre des projets descendants et ascendants qui découlent en général d'une vision occidentale. Cet appui consiste en des sensibilisations ; accompagnement ; promotion ; conception de messages de sensibilisation ; renforcement de capacités ; disponibilité d'espace ; formation aux bénéficiaires des projets de développement des ONG. Toutes ces tâches sont assignées par l'ONG et doivent avoir son aval avant d'être effectives.

Dans la plupart des projets ascendants, les instances étatiques comme les ministères et certaines entités des ministères endossent des rôles techniques comme la disposition de locaux pour faire les activités. Pour illustration, dans le narratif du projet ascendant 2 de l'ONG Paternage que nous avons consulté, il était question d'apporter du soutien à l'IBESR dans ses activités de bien-être de l'enfant. En réalité, le soutien consistait à financer « [...] l'organisation d'événements célébrant la commémoration du 24^e anniversaire de la CDE » (projet ascendant 2, 2017, p. 10). L'appui consistait alors à du financement d'activités ponctuelles qui font souvent la promotion de valeurs

occidentales. Le projet descendant 4 de l'ONG Paternage, à travers les parties prenantes locales sollicitées, a fait appel à la Direction Protection Civile (DPC). Ce projet porte sur la résilience aux catastrophes. La DPC est l'une des instances étatiques qui travaillent sur ces questions. À la lecture de la description de ce projet, nous avons noté que, dans les activités, la DPC n'est pas impliquée dans la confection des messages, dans l'orientation de l'approche ou dans la conception du projet. Elle y est impliquée en aval alors que la logique du projet ascendant, c'est justement une participation locale dès la conception du projet.

Certes, des agent.s étatiques sont parties prenantes des projets, cependant, nous soulignons que leur présence n'est pas considérable dans l'orientation des projets. Le plus souvent, leurs attributions sont plus techniques que stratégiques; c'est un aspect de leur subalternisation. Dans les faits, cette subalternisation signifie que l'État haïtien n'assume pas ses responsabilités selon les intervenant.e.s. Rosemarie affirme ceci dans ces mots :

Bon, que l'État prenne ses responsabilités en tant qu'acteur de développement. Le premier concerné pour apporter les soins ou répondre aux premiers besoins de la population. Nous sommes conscientes qu'il y a beaucoup de faiblesses [de l'État haïtien]. (Rosemarie)

Cette subalternisation de l'État est donc vue par les intervenant.e.s comme de la faiblesse.

7.2. Une absence de partenariat avec les OCB dans les projets de développement

L'autre acteur local crucial auquel les ONG ont recours pour concevoir et implémenter les projets est les OCB. Les OCB en Haïti ont un portrait diversifié. Il y a celles qui sont dites traditionnelles, issues d'initiatives endogènes et il y a celles qui sont dites modernes, apparues en 1950, sous l'instigation des ONG du Nord (Casséus et Payen, 2013). Dans cette section, il s'agit des OCB dites modernes.

Selon les expériences de Jesula, les OCB sont créées avant tout pour les besoins des ONG du Nord, en ce sens, elles sont leurs auxiliaires :

Les organisations communautaires de base, je ne crois pas que ce sont des organisations qui sont formées à la demande de l'État. Elles sont formées à partir des ONG, on demande qu'il y ait des organisations communautaires de base [...] Elles-mêmes, elles ont un œil dans la communauté, elles sont plus présentes. Je pense qu'avant tout elles sont des auxiliaires des ONG [...], parce que ce sont plus les ONG qui les créent. (Jesula)

En effet, la plupart du temps, les OCB sont montées de toute pièce par des ONG du Nord (Pérouse de Montclos, 2015). Manuel a aussi révélé ce fait, dans un de ces projets sur la protection de l'enfance, il dit : « nous arrivons à former plusieurs organisations. Parmi elles, il y en a qui vont devenir des OCB, elles vont être légalisées. [...] À la fin de ce projet, nous arrivons à accréditer 36 OCB que nous avons créées. » D'après nous, souvent la création de ces organismes permet aux ONG d'atteindre des objectifs qui étaient fixés dans les projets selon nos constats d'observation et nos lectures des descriptifs des projets. Cette manière de faire implique donc que les OCB seraient des instruments sous tutelle des ONG du Nord. De ce fait, leur mise sur pied et leurs conditions d'existence témoignent même d'une subalternisation et d'une dépendance aux ONG du Nord. Leur marge de manœuvre s'en trouve ainsi réduite. De cette manière, les intervenant.e.s ne peuvent pas forcément compter sur elles pour appuyer efficacement leur travail dans les communautés haïtiennes. Dans les narratifs du projet ascendant 1, du projet ascendant 2, du projet descendant 3, du projet descendant 7 que nous avons analysés, il est mentionné que les OCB sont associées à ces projets de développement. Néanmoins, cette stratégie consistant à associer les OCB aux projets ne signifie pas automatiquement qu'elles jouent un rôle important dans ces projets. En effet, leur rôle n'est pas autant valorisé qu'il le devrait que ce soit dans les projets ascendants ou descendants. À propos de l'implication des OCB dans

les projets, Sonson révèle que « le travail de partenariat [avec les OCB] mérite d'être amélioré, car il n'y a pas de partenariat. Ce n'est pas seulement de donner trois chaises, un bureau. Il faut que le partenariat se construise sur des bases stratégiques. »

En outre, ces organisations sont cantonnées à des tâches de promotion des projets. Elles n'exercent pas une réelle influence sur ces projets, car elles ne disposent pas vraiment de pouvoir décisionnel. Dans l'un des projets de développement, nous lisons : « les OCB promeuvent les activités du projet, de bonnes pratiques ; sensibilisent leurs pairs ; contribuent à la réalisation de journées commémoratives par leur présence aux activités » (Projet descendant 3, 2016, p. 12). Elles s'adonnent uniquement à des tâches opérationnelles comme la mobilisation de la communauté (projet ascendant 1, projet ascendant 2) pour promouvoir la réussite du projet dans la logique entendue par l'ONG du Nord.

En conclusion, elles n'ont pas de pouvoir décisionnel dans ces projets et ne sont nullement des partenaires de ces ONG dans les différentes phases des projets, même si ces ONG les associent à ces projets.

7.2.1. Les OCB haïtiennes : courtières en développement

Après avoir constaté le nombre d'effets néfastes qu'apporte l'approche *top down*, c'est-à-dire l'échec des projets, les ONG se sont tournées vers l'approche de bas en haut, c'est-à-dire *bottom up* par laquelle elles opérationnalisent des projets ascendants. Ces projets prônent une participation locale et, surtout, une participation des bénéficiaires. Pour favoriser cette participation locale, cette fois, les ONG vont faire appel à des OCB pour la conception de projets et afin de participer au diagnostic communautaire. Souvent, les OCB proposent des projets aux ONG du Nord, dans une approche *bottom up*, sur laquelle

s'appuient les projets ascendants. Ces projets sont censés s'inspirer des besoins et des aspirations des communautés locales que ces organisations représentent. Néanmoins, ce n'est pas toujours le cas. Les OCB constituent des intermédiaires (Olivier De Sardan et Bierschenk, 1993) qui facilitent le travail des ONG sur le terrain auprès des bénéficiaires. Elles connaissent le langage de l'ONG pour avoir travaillé longtemps avec elles, pour avoir été, dans de nombreux cas, mises en place par du personnel de ces ONG, soit les intervenant.e.s locaux.ales. En d'autres termes, ces organismes sont des « courtiers locaux du développement » (Olivier De Sardan et Bierschenk, 1993, p. 1). Cette stratégie d'implication des OCB est instaurée afin d'être à même de déclarer une participation de la communauté et, dans la foulée, de servir les intérêts de ces ONG. En ce sens, les projets présentés par ces organisations sont en lien avec les valeurs et les mandats des ONG et ne tiennent pas toujours compte des besoins des communautés qu'elles représentent. Les propos de Patrick et de Rosemarie illustrent ce fait :

Ils analysent les projets, s'ils trouvent que les projets sont ok, qu'ils s'alignent à nos stratégies, ou nos objectifs [ceux de l'ONG], nous [l'ONG] les subventionnons. (Patrick)

Parfois, juste à les [les OCB] orienter par rapport aux politiques de l'organisation et ce qu'elle veut atteindre. Puis, elles [les OCB] préparent le projet en conséquence. (Rosemarie)

En fait, le processus consiste à demander aux agent.e.s de terrain d'inciter les OCB à présenter des projets, puis un.e des coordonnateur.rices de projets va sélectionner les projets qui répondent aux champs d'interventions et aux valeurs de l'ONG en question. S'il y a lieu, il.elle va apporter des corrections à ce projet avec l'OCB pour s'assurer du respect des valeurs, des principes et des politiques de l'ONG. Il y a même des personnels, dont des intervenant.e.s locaux.ales qui ont justement ce rôle. Rosemarie mentionne cette

réalité en expliquant que ces personnes sont responsables de les : « évaluer suivant des critères, est-ce qu'ils sont alignés aux objectifs de l'organisation, puis eux-mêmes, ils [le personnel de l'ONG] sélectionnent les projets » (Rosemarie).

Ces OCB jouent ainsi des rôles qui en font des intermédiaires dans la transmission des valeurs des ONG et des bailleurs. Dans le narratif du projet ascendant 1(2020) de l'ONG Paternage, il est dit ceci :

Les Organisations Communautaire de Base (OCB), en particulier les structures dirigées par des femmes [...] participeront dans la mise en œuvre des projets communautaires, elles auront à jouer un rôle important dans l'identification des bénéficiaires, gestion des matériels et promotion des produits, supporter la communication du parrainage et participer dans la promotion des droits sexuels dans les communautés. (p.15)

Le narratif du projet descendant 3 va à peu près dans le même sens. Dans la description de la gouvernance du projet (2016), il est stipulé que le rôle des OCB impliquées dans le projet est de mobiliser la communauté. Dans ces cas, ces OCB sont des promotrices des activités et des visions des ONG du Nord. Elles visent spécifiquement à mobiliser les communautés autour des projets de développement (Projet ascendant 2, 2017).

Ces OCB ne sont donc, tout au plus, que des facilitatrices des projets de développement de ces ONG. Ces types d'OCB sont définis par Olivier De Sardan et Bierschenk (1993) comme des « porteurs sociaux locaux » (p. 2) de projets de développement des ONG du Nord dans les communautés locales où elles opèrent. Plus loin, ces auteurs affirment que ces acteurs ne portent pas ces projets que de manière altruiste, mais qu'ils défendent des intérêts bien particuliers et qu'ils sont insérés dans un réseau qui en fait un système clientéliste (Olivier De Sardan et Bierschenk, 1993). En effet, comme la laisse entendre Dieula, ces OCB, n'ayant pas de ressources suffisantes, se « tournent souvent vers les ONG

afin de leur proposer leurs services ». Les ONG du Nord, de leur côté, les emploient surtout en lien avec les tâches opérationnelles sur le terrain. Ce faisant, il s'établit une relation dans laquelle les ONG sont les patronnes et les OCB sont des clientes (Olivier de Sardan, 1995). Cette forme de relation est répertoriée par Quijano (1994) pour qui elle relève de la colonialité du pouvoir : « la colonialité du pouvoir [...] inclut, normalement, les rapports seigneuriaux entre dominants et dominés ; le sexisme et le patriarcat ; le familismo (jeux d'influence fondés sur les réseaux familiaux), le clientélisme [...] » (Quijano, 1994, paragr. 8).

De surcroît, ces OCB rentrent dans un moule forgé par ces ONG à partir des nombreuses sensibilisations et des formations qu'elles reçoivent et qui les dotent d'un savoir-faire, par exemple le langage de gestion de projets. Selon Olivier De Sardan et Bierschenk, (1993), ces OCB ont acquis la compétence de s'exprimer dans un discours qui s'aligne aux attentes de l'ONG du Nord et des bailleurs de fonds. D'ailleurs, nombre de ces structures ont été mises sur pied à l'initiative des ONG du Nord suivant ce qu'on a pu observer sur le terrain. En fait, ce sont les intervenant.e.s, particulièrement ceux.celles sur le terrain qui coordonnent la mise sur pied de ces organisations selon les besoins des ONG pour opérationnaliser les projets. En effet, lors de l'observation 3 et 4 avec les groupes des jeunes femmes pour former une AVEC, nous avons pu constater que c'est l'intervenante qui en grande partie a coordonné et influencé le processus de formation de cette association.

En somme, le paysage local des intervenant.e.s, que ce soit au niveau des acteurs étatiques ou des organisations communautaires de base, est marqué par la subalternité, la dépendance et le clientélisme. Autrement dit, les ONG du Nord utilisent à la fois l'État et les organismes communautaires de base, le plus souvent pour pouvoir matérialiser les projets de

développement. Dès lors, l'intervenant.e local.e se retrouve dans une situation où il.elle ne peut pas se reposer sur ces acteurs.rices locaux.ales qui devraient pourtant endosser un rôle majeur dans la réponse aux besoins sociaux des communautés défavorisées. Il.elle est laissé.e à lui.elle-même et ne peut en général compter que sur lui.elle-même pour mettre en place des actions qui vont dans le sens des intérêts des bénéficiaires.

L'implication des OCB n'est pas un partenariat à proprement parler. C'est le montage d'un système clientéliste qui donne lieu à une relation de patronage et d'allégeance envers les ONG du Nord (Olivier De Sardan et Bierschenk, 1993).

En conclusion, dans quatre (4) des projets consultés (projet ascendant 1, projet ascendant 2, projet descendant 3, projet descendant 7) qui font référence aux OCB, ces dernières sont appréhendées comme des instruments des ONG afin que celles-ci puissent délivrer les résultats auxquels s'attendent les bailleurs occidentaux. Dans les faits, sur le terrain, elles sont insérées dans une relation de clientélisme envers ces ONG du Nord, ce qui fait en sorte qu'elles ne jouent pas de rôles décisifs dans les projets. Elles sont des pions et elles tiennent le plus souvent un rôle de subalternes dans les projets de développement. Ce rôle de subalterne ne favorise pas une relation dans laquelle les intervenant.e.s se sentent soutenu.e.s sur le terrain par des acteurs.rices locaux.ales. Cette situation est causée par certains choix, soit le fait que ces acteurs.rices invisibilisent les intérêts des bénéficiaires dans leurs actions et inactions.

Après avoir illustré le rôle de certain.e. acteurs.rices locaux.ales dans les projets de développement, il reste encore le personnel du bureau local qui est un des éléments importants du paysage local de l'intervenant.e local.e.

7.3. Qu'en est-il des relations avec le personnel du bureau dans le Sud ?

Le rapport entretenu par les intervenant.e.s et la hiérarchie du bureau local est influencé par les rapports hégémoniques qu'entretiennent les ONG avec les bailleurs de fonds des pays du Sud. Ce rapport, d'après les propos de certain.es d'intervenant.e.s, s'illustre comme un rapport de servitude.

Elizé, dans la coordination de ses projets de développement, prend l'habitude de se rendre sur le terrain et d'évaluer les activités par rapport aux besoins des communautés. Quand il en rend compte à sa hiérarchie dans l'ONG, la réponse n'est pas positive :

L'autre contrainte qu'il y a encore, c'est avec l'organisation, parfois, sur le terrain. Tu vois une chose, tu dis voilà ce qui doit être fait, tu vois ce qui doit être fait. Eh bien, tu dis, tu expliques. On te dit non, ce que tu vois d'écrit c'est ce que tu dois faire. Parce que quand tu dis ce qui doit être fait, on te dit ce qui est écrit, ce que le bailleur est d'accord avec, ce qui est signé avec lui, tu es obligé.e de le respecter. (Elizé)

Les réponses négatives de la hiérarchie d'Elizé s'expliquent par le rapport de soumission entretenu par les ONG du Nord avec ceux.celles qui les financent. La manière dont fonctionne le bureau local dépeint ce type de relation et a des retombées négatives sur les pratiques des intervenant.e.s.

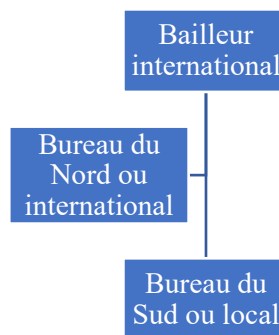
7.3.1. Fonctionnement du bureau local

Le bureau local de l'ONG, dans les pays du Sud, est responsable de la mise en œuvre des activités des projets. Dans le projet descendant 6 de l'ONG Secours, les tâches du bureau local consistaient à assurer la bonne mise en œuvre de toutes les activités du projet en Haïti : gérer les ressources financières, humaines et matérielles dans son pays ; gérer les partenariats conformément à l'accord de partenariat qui sera formalisé au démarrage du projet ; faciliter et organiser les réunions de coordination du projet ; mobiliser au cas par

cas des spécialistes dans le domaine de l'enfance (assistante sociale, conseiller en protection de l'enfance, etc.) ; rendre compte au bureau international de l'avancement du projet. Ce bureau dépend des directives de celui du Nord, à qui il doit envoyer des rapports pour validation de ces activités et réception de ressources financières et techniques.

Entre ces trois acteurs, il se dessine une relation de pouvoir vertical dans lequel le bureau du Nord dépend des financements du bailleur. Le bureau du Sud donc local, pour sa part, dépend à la fois du bailleur et du bureau des pays du Nord. Nous avons schématisé cette situation ainsi afin de rendre compte des relations hiérarchiques entre les acteurs qui relèvent de l'international :

Figure 5: Relation de pouvoir verticale entre acteurs internationaux et nationaux des projets de développement



Source : Cette figure est conçue à partir des documents analysés et des entretiens semi-directives

Ce type de relations produit, notamment, des rapports de supervision toxique et de servitude de certain.e.s membres du bureau local.

7.3.2. Des rapports de supervision des bureaux internationaux toxiques

Au niveau du bureau local, les rapports de supervision des bureaux internationaux sont toxiques en raison de la primauté accordée aux bailleurs de fonds. En effet, les rapports hégémoniques instaurés par les bailleurs et les bureaux internationaux donnent lieu à la peur de remettre en question les conditionnalités imposées en dépit de plusieurs constats, soit le fait que ces conditions soient désincarnées et pernicieuses. Nous avons souligné ce fait dans l'expérience de quelques uns.es de nos participant.e.s. Elizé rapporte avoir été confronté à des situations qui traduisent cette peur. Dans leur manière de s'adresser aux bailleurs, de communiquer avec le bailleur, Elizé dit que l'asservissement ou la vénération envers le bailleur est palpable chez certain.e.s responsables de bureaux. Il exprime même avoir été témoin d'un projet qui a échoué parce que le bureau national n'avait pas eu la force de signaler au bailleur l'ineffectivité du projet :

Même dans la correspondance avec le bailleur, tu verras un certain respect, une formule, il y a des choses qui ne se diront pas. Tu verras qu'il y a une manière de les écrire, qu'ils sentent qu'ils sont mis sur un piédestal. Il y a des exigences qu'elles ont peur de faire aux bailleurs. [...] Il y a une expérience que cette ONG vient de faire. Elle a un projet, le bailleur a dit telle chose, et elle s'est empressée d'accepter. Eh bien, c'était irréaliste et maintenant le projet est en pause. Après, elle a dit OK le projet n'est pas faisable. Quand je te dis n'est pas faisable parce que réellement sur le terrain, il ne peut vraiment pas s'opérationnaliser. Elle a tout fait pour qu'il soit opérationnalisé. (Elizé)

Expliquant, le parcours de financement des projets, Elizé rapporte comment les ONG se plient aux directives des bailleurs tant au niveau du bureau du Sud que des bureaux du Nord. Dans ce jeu, les bureaux du Nord sont ceux qui reçoivent le financement, l'attribuent au bureau du Sud et font respecter les consignes des bailleurs :

Il y a un projet, je n'étais pas dans sa rédaction, c'est moi qui l'ai coordonné. Quand on m'a expliqué, mais j'ai dit pourquoi vous l'avez fait. Ils ont dit

Elizé, tu ne sais pas. Eh bien, voilà ce qu'était le projet. Un beau document de projet. Nous l'avons envoyé au bailleur. Pas besoin de te dire que toutes les parties dures sont supprimées, toutes les parties qui concernent des formations sont restées. L'ONG a dit OK, elle le fera comme ça. Il n'y a eu personne qui s'est interposé, qui a dit non. Dans l'équipe, il y avait le bureau national, et aussi le bureau international. Parce que tu vois, comment est le processus, le bailleur donne l'argent à un autre pays qui nous le fait parvenir. Eh bien, ce pays d'office fait tout ce que dit le bailleur. [...] le bailleur et le bureau international restent chez eux, ils disent ce qui doit être fait. Et ce qu'ils disent se fait exactement comme ils le souhaitent. (Elizé)

Il s'avère que les bureaux du Nord se placent d'emblée du côté du bailleur. Le bureau local, de son côté, ne remet aucunement en question cet état de fait. Cela signifie pour l'intervenant.e local.e que son travail d'aide communautaire est supervisé par un employeur.e qui ne prend pas toujours en compte ses besoins et ceux des personnes avec qui il.elle travaille. Dès lors, la supervision du travail des employé.e.s locaux.ales est sous l'hégémonie des intérêts des bailleurs et peut se révéler toxique à l'épanouissement de l'employé.e local.e qui lui.elle s'oriente plus vers les bénéficiaires et les communautés à qui elle.il souhaiterait apporter son soutien. L'intervenant.e se retrouve dans une situation de peur où il.elle sent que ses actions sont guettées et scrutées de la part de ceux.celles qui financent. De plus, quand ces projets ne peuvent être opérationnalisés, car désincarnés, les compétences de l'intervenant.e local.e sont pointées du doigt. Elizé rapporte cette situation ainsi : « parce que si cela se passe mal, c'est toi qui es mal vu.e, mal perçu.e par l'ONG. Auprès du bailleur aussi, c'est toi qui es mal vu.e, mal perçu.e. C'est un problème. »

Autrement dit, l'échec du projet a des répercussions sur sa performance. Il subit une double peine, au sens où ses besoins et ceux des bénéficiaires sont mis de côté. De plus, si les activités échouent, c'est lui qui en porte la responsabilité.

7.3.3. Rapport de servitude de certains personnels locaux

Mbembe (2013) considère que, dans la colonialité de l'être, l'une des conditions de l'ex-colonisé.e, ce sont les servitudes que l'on pratique par soi-même, puis contre soi-même qui sont engendrées par la violence ontologique. La servitude est l'absence « *of the formal power to decide autonomously for oneself* » (Mbembe, 2017, p. 88). Elle est un lien inégalitaire entre dominant et dominé qui peut revêtir plusieurs formes selon Mbembe (2017). L'une de ces formes est le travail sous contrat, qui est une forme de servitude temporaire ou d'une durée prédéterminée (Mbembe, 2017). Dans les propos de nos participant.e.s à la recherche, les rapports verticaux établis avec les bailleurs et entretenus par les ONG du Nord, en particulier les bureaux des pays du Nord, engendrent des relations équivoques avec les membres du bureau du Sud. Ces relations aboutissent à des rapports de servitude du personnel local.

Elizé pense que, dans la manière dont l'ONG organise ses services, elle s'assure que tout ce qui est fait trouve l'aval du bailleur. Il ajoute que tout le personnel de l'ONG, y compris au niveau local, s'assure que toutes les activités et tous les documents convergent vers la satisfaction du bailleur à qui l'ONG doit allégeance pour son financement :

C'est-à-dire que, sur un problème, c'est comme si le bailleur n'aura pas le temps d'en trouver, tellement il y a une chaîne avant même que le document parvienne au bailleur que te dit non, arrange cela, arrange ceci. C'est comme si je peux dire que les gens s'arrangent que le bailleur ait un document qui rentre dans sa logique. (Elizé)

Ainsi, s'établit entre bailleur et employé.e local.e avant tout un rapport de servitude dans lequel tous.toutes doivent obéir aux ordres du donateur.trice et le satisfaire. Ces rapports de servitude affectent même les attitudes et la manière dont les Haïtien.ne.s se comportent entre eux.elles d'après Sonson. Ce sont des attitudes de servitude par soi et contre soi

(Mbembe, 2013) afin de plaire au bailleur et au bureau du Nord. Ce personnel rentre dans un jeu de parodie et de théâtralité pour trouver grâce à tout prix aux yeux du bailleur et du bureau international. En raison des nombreuses impositions des bailleurs internationaux, ce personnel est rendu impuissant:

Je pense qu'il y a des gens, ce que je dis paraît un petit peu bizarre, je ne veux pas être trop équivoque, ils peuvent par exemple, hmm, être très patriotes, mais dans leur façon de traiter avec les étrangers, ils veulent paraître beaux et, parfois, ils laissent passer n'importe quoi. Ou bien, ils peuvent ne pas avoir conscience de ce schème de pensée chez eux, il ne faut pas être laid devant le bailleur, il ne faut pas être laid devant la région. Donc, on fait vite et on fait ce qu'il demande. (Sonson)

Le rapport entretenu entre les intervenant.e.s, les bailleurs et surtout les bureaux internationaux est marqué par une hégémonie de ces derniers, un caractère inégal et un aspect coercitif. Les intervenant.e.s vivent ce rapport dans une forme de perte de pouvoir, car ils.elles se sentent amoindris.es par certains processus dans la matérialisation des projets de développement. En ce sens, nous comprenons que ce travail peut entraîner des conséquences considérables sur le bien-être et la santé mentale des intervenant.e.s (voir section 8.2.2) qui pourront être amené.e.s à poser des actions contre eux.elles-mêmes comme certain.e.s l'affirment. Le fait de poser des actions contre soi équivaut à une forme de négation de soi tout comme des bénéficiaires des projets.

Par ailleurs, dans les rapports sociaux de pouvoir s'inscrivant dans le contexte translocal et local des intervenant.e.s questionné.e.s, les paramètres géopolitiques et de race³⁴ entrent en ligne de compte dans le discours des intervenant.e.s. Il s'agit donc d'un facteur important

³⁴ Le paramètre du genre l'est moins. Ceci s'explique d'une part par le fait que ce milieu tend à promouvoir un certain féminisme qui n'échappe toutefois pas à la critique décoloniale et, d'autre part, du fait que le féminisme n'est pas le champ d'intervention principal de ces ONG, mais plutôt l'enfance.

à envisager pour comprendre la manière dont les puissances impérialistes établissent et entretiennent les rapports asymétriques avec les locaux.ales qui implémentent ces projets.

En raison de la nature de servitude ou d'asservissement de ces rapports de pouvoir, l'intervenant.e local.e navigue dans un contexte local complexe marqué par des difficultés particulières que nous allons aborder dans la section suivante.

7.4. Les contraintes et barrières structurelles de l'intervention auprès des bénéficiaires

Compte tenu des rapports de pouvoir asymétriques et inégalitaires auxquels font face les intervenant.e.s, dans les projets,ils.elles rencontrent plusieurs difficultés qui ont de lourdes conséquences sur leur pratique quotidienne. Nous en avons relevé trois catégories soit les défis managériaux, les défis matériels et des défis de terrain.

7.4.1. Des contraintes managériales administratives et/ou procédurales

Les défis managériaux font surtout référence à des défis au niveau des procédures administratives. Ces pratiques sont, selon certain.e.s participant.e.s, lourdes et le plus souvent décalées par rapport aux réalités locales. Les procédures qui encadrent les projets de développement sont directement dictées d'une institution qui se situe à des milliers de kilomètres du lieu de l'implantation des projets. Cela a forcément des retombées sur les activités quotidiennes des intervenant.e.s locaux.ales.

Manuel met en cause le fait que ces procédures soient imposées par le bailleur. Elles sont alors non adaptées au contexte local, ce qui amène un lot de difficultés pour eux.elles, par exemple, du retard dans la disponibilité des matériels nécessaires à leur activité : « Voilà,

l'un des plus gros problèmes qu'il y a. C'est que quand tu es coordonnateur, les procédures sont déjà établies par le bailleur. Elles ne sont pas adaptées au contexte d'intervention. »

L'administration des ONG du Nord est alors vécue par les intervenant.e.s comme lente : « au niveau administratif, si tu n'agis pas au bon moment, ce sera long, car l'administration est lente » (Jesula). Les procédures qui en émanent, par exemple, au niveau de la logistique, sont vues comme étant longues et lourdes par certain.e.s. À ce propos, Dieula explique les difficultés qu'elle rencontre au niveau de la logistique, surtout pour avoir accès à des moyens de déplacement :

Le problème que nous avons maintenant, c'est le problème de la logistique, parce qu'il faut louer la voiture. Les procédures sont un petit peu longues, elles prennent du temps. Donc, quand tu fais une demande, il y a plusieurs étapes, un, deux, trois, avant qu'on te réponde (rire). Donc, c'est comme si tu devrais le faire un mois à l'avance (rire) pour que quand tu auras besoin tu la trouves. Les procédures sont tellement lourdes, c'est un gros problème pour l'instant. (Dieula)

Manuel précise également que la lourdeur des procédures entraîne des conséquences négatives sur les activités des intervenant.e.s et, par ricochet, sur les bénéficiaires, comme du retard dans l'offre de services aux bénéficiaires :

Puis, tu as une bureaucratie qui est tellement lourde, ce qui fait que tu peux faire une réquisition pour une formation ou un achat quelconque. Très souvent, cela prend beaucoup de jours. Et, parfois, ce dont tu as besoin, il n'y a pas au niveau national. Donc, parfois, tu fais une demande au niveau international, c'est-à-dire qu'il y a un retard dans l'offre des services. (Manuel)

De cette manière, la lenteur des procédures et la complexité des règles bureaucratiques imposent des contraintes de taille aux intervenant.e.s lorsqu'ils.elles doivent réaliser les activités sur le terrain. Cette lenteur et cette complexité les obligent à faire des acrobaties techniques et des prévisions pour pouvoir délivrer les résultats attendus par le bailleur dans

les meilleurs délais. C'est le cas d'Elizé, qui se retrouve parfois dans des situations techniques acrobatiques, pour satisfaire les exigences du bailleur en termes de normes bureaucratiques :

Globalement, dans l'administration, l'un des problèmes que nous avons est la lenteur. C'est une organisation qui est très bureaucratique, il y a beaucoup de procédures. Quand il faut faire une action, il y a des démarches, beaucoup de documents. Le chemin est long. Parfois, tu as besoin d'une chose rapidement, mais tu vois quand tu ne l'auras pas assez rapide. Tu fais l'activité sans que la réquisition ne soit pas exécutée. Parfois, t'es obligé de faire des artifices pour t'arranger, parce que n'oublies pas c'est toi qui es sur le terrain, c'est toi qui es en contact avec la communauté. (Elizé)

En plus des acrobaties techniques, les procédures inadaptées aux réalités dans lesquelles agissent les intervenant.e.s sur le terrain exigent des efforts considérables. Par exemple, Pipo souligne les efforts dépensés pour satisfaire les exigences à l'égard de certaines procédures de justification comptable exigées par le bailleur :

Beaucoup d'entre elles ont besoin d'être adaptées parce qu'elles ne marchent pas par rapport à l'environnement des gens. Je te donne un exemple, il y a quelque fois tu auras besoin comme si c'est un fournisseur, tu auras alors besoin de trois pro-formats, dépendamment de la quantité d'argent et, dans ces espaces, tu ne peux pas trouver trois pro-formats parce qu'il n'y a pas trois fournisseurs. Tu es dans des difficultés parce qu'il faut que tu trouves quand même un moyen quand même pour négocier avec le *supply chain* ou bien le responsable des finances, heu le responsable des achats dans le bureau central pour pouvoir avancer. (Pipo)

L'inadaptation de ces procédures illustre que les réalités locales et la situation de vie des bénéficiaires ne sont pas au premier plan dans les projets implémentés et dans le fonctionnement de l'ONG. Le contexte transnational prévaut dans le fonctionnement de ces institutions.

Dieula, de son côté, en plus de mettre le doigt sur la quantité astronomique d'énergie dépensée pour pouvoir répondre à des exigences liées aux procédures, rapporte que les

procédures, qui ne sont pas en lien avec le contexte, vont demander une période assez longue pour être respectées en raison des multiples étapes à parcourir :

Elles ne sont pas adaptées à la réalité, parce que normalement le protocole est là pour peu importe l'institution. Les ONG restent dans leur coin, elles écrivent les protocoles par rapport à leur vision. Mais, normalement, quand tu arrives dans une communauté, il aurait fallu qu'elles fassent des protocoles qui aillent à chaque département ou bien à chaque endroit qu'on intervient suivant leurs réalités. Mais ce n'est pas le cas, elles veulent appliquer le même protocole pour tous les niveaux. Je prends un exemple, si tu dois faire des achats dépendamment du montant, tu dois avoir trois formats. Elles nous encouragent ainsi à ne pas acheter dans nos zones d'intervention. Après, elles vont vérifier si les fournisseurs choisis sont légaux. Cela leur prend du temps. Ensuite, avant de faire les achats, il y a un ensemble de comparaison, prix, qualité, etc. Et, pendant tout ce temps, ton activité planifiée doit être faite. Tu vois tout le temps que ça prend. (Dieula)

Ainsi, en raison de ces procédures lourdes, lentes et complexes, l'intervenant.e prend plus de temps que ce qui était prévu dans le chronogramme du projet pour réaliser les activités.

Patrik s'est retrouvé dans des situations identiques. Il rapporte ce problème dans les mots suivants :

Il y a en termes de procédures, qui te font prendre plus de temps que ce qui était prévu. Quand il y a quelque chose à faire, il faudrait au niveau administratif que les décisions se prennent pour que les activités atterrissent sur le terrain. Mais, cela prend plus de temps que prévu, ce qui fait que tu prends plus de temps pour faire ce que tu as à faire. (Patrick)

L'intervenant.e voit alors ses résultats sur le terrain être compromis en termes de délai d'accomplissement prévu par le chronogramme d'activités du projet. Cette compromission a alors des effets sur sa performance. Manuel explique cet effet néfaste :

Et quand il y a un retard de service, cela signifie qu'il y a aussi des conséquences sur ta performance. Parce qu'en général, quand tu fais ton plan de dépenses, tu dis qu'à chaque mois, tu as une quantité d'argent que tu vas dépenser. Mais, s'il n'y a pas d'activités [...] Donc, les procédures sont tellement contraignantes, toi qui es *manager*, tu as les mains menottées. (Manuel)

À notre avis, ces procédures sont complexes et contraignantes pour les intervenant.e.s. Ces derniers.ères se retrouvent dans l'obligation de fournir des résultats et une bonne performance, dans un contexte marqué par le doute, par des imprévus et un manque de temps. Remarquons aussi que la performance des intervenant.e.s est surtout mesurée à l'aune des dépenses qu'ils.elles peuvent engager selon le budget prévu. En effet, tout moment non dépensé est signe de non-respect de la planification des projets et d'incompétence. À cet égard, il n'est pas vraiment question de la qualité et de l'humanité de son travail sur le terrain, auprès des bénéficiaires, mais plutôt de budget et de chiffres.

Par ailleurs, ces procédures ont de réelles conséquences sur la vie des bénéficiaires. Cette lourdeur et cette lenteur dans les procédures occasionnent des retards conséquents lors des activités, surtout celles de terrain. Elizé rapporte la difficulté de devoir annuler une activité à cause de la lenteur administrative :

Parfois, tu programmes, n'oublies pas que ce sont des communautés rurales, elles sont très sensibles pour leur temps. Parfois, la personne a son jardin, elle doit planter, elle doit faire d'autres activités, et, souvent, le temps de déplacement est long. Je me rappelle que j'ai fait une activité, une des personnes qui devaient participer à l'activité, elle a fait 6 heures de route. Imagine que tu programmes une activité, parce qu'il te manque une chose, l'administration ne te l'a pas donnée à temps, tu dois dire aux gens que tu ne peux pas faire l'activité, tu la feras un autre jour. C'est parfois compliqué. (Elizé)

Il s'avère ainsi que la lenteur et la lourdeur des procédures administratives entraînent des conséquences néfastes sur le travail de terrain des intervenant.e.s, plus précisément sur la mobilisation des bénéficiaires. Il devient plus difficile de mobiliser les gens pour une nouvelle activité.

Même si ces normes bureaucratiques contraignantes sont difficiles à respecter et entraînent des complexités sur le terrain comme du retard pour débiter les activités, le programme et

le calendrier d'intervention préétablis doivent absolument être respectés. L'intervenant.e est tenu.e de fournir les résultats prévus dans le document de projet. Si les résultats ne sont pas atteints, comme le dit Elizé, ce sera la faute de l'intervenant.e : « et là, c'est un problème, parce que ne pas avoir des résultats est la faute du coordonnateur ». De ce fait, les intervenant.e.s vont se retrouver dans une situation anxiogène, de pression afin d'être en mesure de satisfaire à tout prix les conditions des bailleurs. En fin de compte, leur emploi pourrait être menacé.

La logique bureaucratique qui caractérise les ONG du Nord impose certaines normes managériales issues du *New Public Management*. Ce dernier désigne un modèle de gestion qui prône la standardisation des procédures de travail, la quantification et la mesure de la performance (Demazière, Lessard et Morrissette, 2013). Il est imposé par des bailleurs, comme des agences de l'ONU lors des financements des projets (Ayimpam et Bouju, 2015). Les normes comptables, comme le fait de disposer de trois-proformas, l'évaluation de la performance des intervenant.e.s, le modèle de reddition de compte, sont inspirées du *New Public Management*. Selon plusieurs chercheurs.euses, ce modèle de gestion est « profondément ethnocentrique et largement inadapté aux réalités des sociétés du Sud » (Ayimpam et Bouju, 2015, p. 5). Étant ethnocentrique, ce modèle ne respecte pas les différences qui peuvent exister entre les cultures occidentales et non occidentales, plus précisément, elle nie les spécificités et l'identité des pays du Sud (Ayimpam et Bouju, 2015) et leurs règles et logiques (Olivier de Sardan, 2014). De ce fait, les normes bureaucratiques y découlant entraînent des conséquences socioculturelles et matérielles indésirables sur le travail des intervenant.e.s.

L'un des défis managériaux, qui est aussi nommé par quelques intervenant.e.s, est une mauvaise conception des projets ou des difficultés de mise en oeuvre. Dieuseul met en lumière les difficultés que cela suscite dans sa pratique quotidienne en tant que responsable de sauvegarde des enfants dans les projets de développement :

Maintenant, de l'autre côté, l'une des plus grosses difficultés, c'est que souvent les programmes sont mal conçus, ou bien il y a des difficultés pour les implémenter en raison de notre réalité [...] Quand le programme, il est mal conçu, c'est juste que tu vois, l'école elle est délabrée, mais avec quel argent, je vais la réhabiliter. L'un de nos problèmes en sauvegarde, c'est que, souvent, les problèmes ne sont pas anticipés et là, je te parle d'expérience. Tu travailles dans une zone avec 60 écoles, tu risques d'arriver et voir sur les 60 écoles, il y a 40 qui sont des écoles à risques par rapport à leur construction. L'évaluation initiale n'a pas été faite. [...] Donc, du coup, on oblige la personne à implémenter le projet avec des risques. (Dieuseul)

La manière de concevoir les projets, selon ce que rapporte Dieuseul, induit des risques importants pour la protection des enfants. Précisons qu'il s'agit de projets destinés à protéger les enfants alors que, dans leur manière d'être conçus ou implantés, ils accroissent les risques auxquels les enfants font face dans leur milieu de vie. Nous ne pouvons que constater le contraste entre les objectifs déclarés de protection de ces projets et certains de leurs effets sur les enfants haïtiens.

En dépit d'effets négatifs de ces projets sur des enfants haïtiens, il n'y a pas de rapport qui mettra en cause cette mauvaise conception, affirme Elizé :

Après cela, elles ne vont jamais se rendre compte que le projet a été mal élaboré. Elles ne vont jamais se rendre compte, il n'y aura jamais un rapport que le dira. Un rapport qui dira untel devait faire ça, il ne l'a pas fait. Il n'y aura jamais de rapport qui dira que le projet a été mal élaboré, c'est un problème. (Elizé)

Nous soulignons que le système de reddition de compte ne s'attache tout au plus qu'aux résultats, aux indicateurs témoignant des activités réalisées, mais minimise ou tait les

problèmes de mise en œuvre. Étant donné que ce système de redevabilité laisse peu ou pas d'espace pour des remises en question, la conception ethnocentrique du projet des bailleurs ne sera pas forcément mise en cause. Comme l'a mis en relief Elizé ci-haut, c'est le coordonnateur.trice qui sera en cause. La plupart du temps, ces échecs seront interprétés par les bailleurs comme des insuffisances, des manques et des carences des employé.e.s locaux.ales. Pour ces raisons, il sera perçu comme nécessaire de leur donner des formations, des assistances techniques selon les normes et les codes occidentaux. Parfois, ces échecs vont également être attribués à la culture locale, comme l'atteste un rapport d'évaluation du projet descendant 3 de l'ONG Paternage. D'après ce rapport, les valeurs socio-culturelles peuvent constituer une barrière ou un blocage à la bonne mise en œuvre du projet car « du point de vue socioculturel, les adolescents sont souvent blâmés par les parents, les prestataires, la communauté » (p. 17). De fait, il est souvent perçu, par les acteur.trice.s étranger.ère.s que le rapport d'autorité entre les adultes et les enfants est, à Haïti, caractérisé par la peur, la violence physique et l'humiliation (Gallié et Marcellus, 2013). En évoquant des arguments de la sorte, tout en sachant que ces projets ne considèrent pas les réalités locales dans leur formulation, cela révèle l'ethnocentrisme qui caractérise les dispositifs, les procédures et les manières de faire imposées par les bailleurs et les bureaux des pays du Nord.

7.4.2. Des contraintes matérielles : la course aux projets des ONG et ses conséquences sur le personnel local

Hormis les contraintes managériales que rencontrent les intervenant.e.s locaux.ales, ils.elles font face à des défis matériels qui découlent directement du mode de fonctionnement de l'ONG.

La logique du financement des projets consiste en une compétition entre des propositions que soumettront des ONG aux bailleurs pour des ressources financières. Celle qui répondra le plus aux injonctions normatives et financières des bailleurs remportera la course. En effet, il s'agit bien d'une course au financement. Pour mener à bien cette course, parmi les ONG, certaines vont y laisser des plumes. Toutefois, celles qui pâtiront le plus de cette situation ne seront certainement pas celles en position de pouvoir, c'est-à-dire les ONG du Nord. Cette course aux financements de projets va avoir des répercussions négatives sur les intervenant.e.s locaux.ales.

Selon Elizé, quand les ONG vont soumettre les projets aux bailleurs, elles vont mettre toutes les chances de leur côté. Elizé explique qu'elles vont envisager, par exemple, des objectifs ambitieux et des coûts de réalisation inadéquats, car vus à la baisse. L'intervenant.e va se retrouver avec très peu de ressources pour délivrer les résultats disproportionnés auxquels s'attends le bailleur de l'avis d'Elizé :

Les projets, en général, comment ils sont faits, ils ont de gros objectifs, un petit budget, beaucoup d'activités et très peu de temps. C'est une manière de convaincre le bailleur afin de lui donner l'argent. Puis, le coordonnateur, lui, il est mal pris, il est chaud avec le projet et il doit donner des résultats. C'est comme ça. Un projet de 1 an, tu as beaucoup d'activités, tu es toujours à court de temps. Et, aussi, l'autre problème qu'il y a, c'est un concours, c'est une compétition entre diverses ONG pour avoir du financement pour les projets. Parfois, l'ONG elle-même, elle met des objectifs ambitieux et un petit budget pour convaincre le bailleur pour lui donner les fonds. Quand elle obtient les fonds. Eh bien, les problèmes seront pour toi qui es sur le terrain. Tu vois un bel objectif, puis les ressources qui sont allouées pour réaliser cet objectif sont dérisoires ou bien le temps pour le faire est très petit. À ce moment, tu devras te débrouiller. (Elizé)

Ainsi, souvent, les moyens disponibles, en particulier les matériels, ne répondent pas aux contraintes auxquelles devront faire face les intervenant.e.s sur le terrain pour réaliser les

activités. Rosemarie explique que la manière de gérer les moyens de transport paralyse leurs déplacements sur le terrain :

Les moyens pour accomplir les tâches sont là, il y a des mises en place, mais souvent ces moyens ne répondent pas aux contraintes de terrain. Par exemple, si tu as une motocyclette, il y a une grève, tu ne trouveras pas de carburant si tu voulais te déplacer. Le fait que les structures ne sont pas correctes, les accès sont difficiles. (Rosemarie)

Étant donné le manque de ressources pour mener à bien ses tâches, l'intervenant.e sera dans l'obligation d'utiliser ses matériels personnels afin de pallier le manque de ressources, surtout au début des projets, selon ce que laisse entendre Manno :

Hum, le plus souvent, tu travailles avec les moyens du bord, surtout quand le projet vient de démarrer. Parfois, il y a des matériels que tu n'as pas encore comme des ordinateurs. Il se pourrait que tu aies besoin d'une motocyclette, mais, à ce moment, il n'y a qu'une voiture et tout le monde s'en sert. Ce qui fait que tu n'es pas vraiment à l'aise dans les activités que tu voudrais entreprendre sur le terrain. Au fur et à mesure que tu te plains, tu vas avoir des matériels. Mais, en réalité, les matériels dont tu auras besoin pour ton travail, tu ne l'auras pas. Parfois, tu te dis bon, tu as des rapports à remettre, on ne t'a même pas donné un ordinateur. En tant que professionnel, tu es obligé d'utiliser le tien pour faire le rapport, car tu as une image à projeter. Ce n'est pas à 100 %, l'institution te donne des matériels à 70 % pour ton travail. Mais comme professionnel, l'institution ne te donne pas vraiment les matériels dont tu as besoin. (Manno)

À cause de ce manque de matériels, l'intervenant.e se retrouve dans des restrictions pour bien effectuer son travail. De plus, même si l'ONG n'attribue pas à l'intervenant.e tout ce dont il a besoin, elle exigera tout de même de lui un rapport sur les activités. Aucune entorse au chronogramme ne sera envisagée par l'ONG même si elle ne fournit pas à l'intervenant.e ce dont il.elle a besoin pour bien réaliser son travail. Plusieurs intervenant.e.s témoignent justement du fait que les moyens de déplacement sont insuffisants par rapport à la quantité et à l'ampleur des interventions qu'ils.elles doivent réaliser. De plus, ces moyens de

déplacement sont de mauvaise qualité d'après ces intervenant.e.s. Tout cela rend plus difficiles les activités à réaliser sur le terrain selon ce qu'ils.elles affirment :

Si je prends au niveau administratif, parfois, il y a des moyens qui ne sont pas vraiment disponibles pour qu'on puisse travailler. Par exemple, quand tu prends les moyens de déplacement, les moyens logistiques ne sont pas disponibles, ou bien ne sont pas de bonne qualité pour aller sur le terrain (Patrik)

Disons, sur le plan administratif, c'est un projet qui touchait presque 6 à 7 départements. Il n'y avait qu'une voiture. Donc, je pourrais dire parfois, pour aller vers les enfants, il fallait louer une voiture. À ce moment, tu ne connaissais pas vraiment le chauffeur. Puis, quand tu arrives sur le terrain, cela rendait les interventions difficiles. (René)

L'administration avait parfois une seule voiture. Cette voiture allait déposer d'autres personnes sur le terrain et, toi, tu attendais ou tu demandais souvent au chauffeur de t'attendre un petit moment. (Mèsidieu)

Dans cette course aux projets, il est également de mise de rappeler la compétition qu'il peut y avoir entre les nombreuses ONG sur le terrain qui sont censées travailler en collaboration pour améliorer le bien-être des enfants haïtiens. Lifèt, en réfléchissant à ces pratiques des ONG, rapporte que :

Parce que pour que l'organisation existe, il faut qu'il y ait des ressources financières. Quand tu vois un appel à projets, tu t'empresses d'écrire un *proposal*, mais est-ce que tu t'assures de prendre le temps de parler aux gens, pour faire un diagnostic de terrain. Il n'est pas toujours évident. Et, surtout, il y a des acteurs qui se considèrent comme rivaux sur le terrain. Ils se cachent des informations. Ils ne se les partagent pas. Il y a de ça. C'est la théorie du champ de Pierre Bourdieu. Je ne sais pas si tu connais cette théorie, c'est le champ, c'est un espace de lutte aussi. La lutte pour la visibilité, pour le positionnement. C'est la lutte aussi pour le financement. (Lifèt)

Ces ONG se retrouvent dans une concurrence acharnée pour se démarquer et prouver leur performance aux bailleurs de fonds afin d'obtenir du financement (Le Naëlou, 2004). En raison de cette lutte pour la visibilité et le financement, qui détermine le positionnement de l'ONG sur l'échiquier économique et politique, les besoins des enfants ne sont pas

forcément au premier plan. Ces besoins sont noyés dans une guerre pour l'accès aux ressources tant financières que médiatiques pour assurer la survie des ONG. Lifèt réfléchit sur les conséquences de cette compétition sur le bien-être des enfants haïtiens :

Donc, les ONG ne vont jamais prendre le temps. Si elle avait déjà un *proposal*, l'ONG ne fait que l'adapter, elle l'adapte à ce qu'elle a pour pouvoir répondre au plus vite, alors que ça n'a même pas rapport à la situation du pays. La personne reste dans son bureau, elle écrit le *proposal* sans même connaître le pays. (Lifèt)

Nous concevons qu'avec cette concurrence gratuite, « acharnée et vaine » (Corten, 2015, p. 3), l'efficacité globale de l'aide diminue. À travers cette guerre, dans laquelle presque tous les coups sont permis entre concurrentes, ce sont les familles, enfants haïtiens et les intervenant.e.s qui en font les frais. De fait, pour les premiers, leurs besoins sont souvent invisibilisés et, les second.e.s, leurs conditions de travail sont compromises et deviennent difficiles.

7.4.3. Des contraintes sur le terrain dans l'opérationnalisation des projets

En plus des défis matériels et managériaux, il y a sur le terrain un ensemble de contraintes que rencontrent les intervenant.e.s qui compliquent leurs activités avec les bénéficiaires. Ces contraintes se déclinent en défis financiers, en inadéquation des projets aux besoins communautaires prioritaires, en manque de temps, en façon de faire inadaptée de l'ONG, en déresponsabilisation de la communauté, qui développe une mentalité d'assistée, selon ce que rapportent plusieurs intervenant.e.s.

7.4.3.1. La course au temps du/de la coordonnateur.atrice de projet

Le temps est l'une des données importantes à prendre en compte dans un projet de développement. Il fait partie du triangle des contraintes qui caractérisent les projets de

développement, à savoir le coût, la qualité et le temps. C'est également l'un des critères pour juger des compétences de ceux.celles qui implémentent les projets et une variable importante, qui est souvent insuffisante dans ces projets, selon certain.e.s intervenant.e.s.

Pipo a été embauché par l'ONG sur le tard, c'est-à-dire plusieurs mois après la date à laquelle le projet devait commencer. Afin de rendre les rapports à temps, il met les bouchées doubles pour respecter le chronogramme qui avait été décidé par l'ONG et le bailleur au départ :

Ce que je pourrais dire qui pose problème, c'est la question du *timeline*. C'est ça, c'est le temps seulement qui pose problème et c'est ce retard qui nous met dans des positions inconfortables. C'est-à-dire que nous sommes obligés de travailler doublement pour faire ce dont nous devons faire. Parce que le bailleur, lui, il ne va pas comprendre que nous avons été recrutés sur le tard. Il savait que le projet devait prendre fin à telle date et les rapports doivent être rendus à telle date, il nous faut nous arranger pour les rendre. (Pipo)

Sonson, dans son propos, attribue ces retards fréquents, dans les projets, à la lenteur de l'administration et aussi aux procédures :

Seulement, tu sais dans les ONG, il y a souvent des retards [...] Parfois, l'administration et les logistiques donnent du retard. Mais aussi, parfois, c'est en rapport avec les procédures, qui sont à la base des retards. Je pense que c'est un défi qu'il faut gérer, parce que cela nous permettra de mieux servir les communautés. (Sonson)

À travers les propos de Sonson, nous comprenons que ces retards sont accumulés surtout en raison des lourdes procédures bureaucratiques et administratives du *New public mangement* imposé par les bailleurs. Dans la mesure où les intervenant.e.s viennent à manquer de temps pour opérationnaliser les activités, ils.elles se retrouvent dans des situations anxiogènes et doivent mettre les bouchées doubles pour fournir les résultats inscrits dans les narratifs de projets, selon ce qu'explique René. Cette pression

s'accompagne aussi des tensions entre les intervenant.e.s de l'équipe de projet et d'autres collègues :

Et ces interventions sont ratées, puisque tu as un temps, le projet dispose d'un temps et tu as une série d'objectifs que tu dois atteindre et qui font que tu vas mettre les bouchées doubles. Ce qui fait que, parfois, il y a des pressions qui font parfois que tu te sens pressuré. [...] Ce qui fait qu'il y a beaucoup de pression et cela donne aboutit parfois à des tensions entre l'équipe et d'autres collègues aussi. (René)

Cette pression et ces tensions entre collègues, engendrées par cette course contre la montre afin de rendre à temps les rapports et de respecter un chronogramme, qui ne tient pas compte des réalités de terrain et du mode de fonctionnement de l'ONG, ne permettent pas d'établir un climat de travail sain dans lequel tout le monde se sentirait épanoui.

En somme, le temps alloué au projet est sous-estimé et place l'intervenant.e dans une situation difficile lors de ses interventions communautaires.

7.4.3.2. Le budget de terrain est minime par rapport au budget de fonctionnement de l'ONG

Selon l'étude réalisée des budgets des projets et les propos des intervenant.e.s, la répartition du budget n'est pas toujours en faveur des activités de terrain. Il est vrai que, souvent, un budget conséquent est attribué aux projets de développement, mais sa répartition ne répond pas toujours à une logique d'équité. Dès lors, des contraintes financières sont présentes pour les intervenant.e.s

Les coûts attribués aux activités de terrain sont souvent minimes par rapport aux salaires dans les projets. En effet, Manuel affirme que 75 % du budget des projets est attribué aux salaires, tandis que 25 % sont destinés aux activités. Il se questionne sur la qualité de ces

programmes en raison de leur budget dérisoire. Ce fait l'incite à se questionner sur la qualité de ces projets. Dieula, dans cette même veine, affirme que le budget des activités est insuffisant pour réaliser la mise en oeuvre du projet comme c'était prévu dans le narratif.

Ces défis financiers ont des répercussions directes sur les bénéficiaires des projets selon nos constats. Pour certains projets, la quantité de personnes des communautés qui devraient bénéficier des activités des projets va diminuer. Les intervenant.e.s sont dans une situation où ils.elles sont obligé.e.s de prévoir tout un tas de critères afin de sélectionner moins de bénéficiaires pour ne pas dépasser le budget prévu. Dieula a connu une telle situation. Dans l'un de ces projets, en raison du manque de moyens de déplacement, elle a dû louer des voitures pour le déplacement. En fonction de l'argent restant du budget pour les activités, avec l'équipe de projet, elle a dû déterminer des critères afin de sélectionner des bénéficiaires en moins pour suivre des formations :

Maintenant, nous étions obligés de louer des voitures. Pour tout ce que nous faisons, nous avons dû louer des voitures. Il arrive que nous ayons tellement mis des critères sur pied juste pour que le budget soit respecté. Tu es obligé, par exemple, si on faisait des formations dans le projet, le groupe cible était de 50 personnes (pause). Après, pendant que tu faisais l'enquête, tu avais remarqué que plus de personnes devraient être ciblées. Tu n'as pas les moyens de faire une réallocation dans le projet, parce que le budget est trop serré. (Dieula)

Le moindre coût financier attribué aux activités de terrain entraîne des répercussions sur la quantité de bénéficiaires, mais aussi sur la qualité des activités qui leur sont destinées, d'après nous. Le fait qu'une part minimale du budget soit investie dans les activités des bénéficiaires fait en sorte que les intervenant.e.s vont réaliser des activités dont la qualité peut être remise en question. Autrement dit, ils.elles seront contraint.e.s d'offrir des activités de qualité moindre. Mèsidieu, dans un projet, devait mettre sur pied des espaces

de lecture. Cependant, le manque d'argent ne lui a pas permis de mettre sur pied des espaces qui soient conformes :

Bon, souvent les moyens ne sont pas suffisants. Par exemple, j'avais à mettre sur pied des espaces de lecture. Je sais ce qu'un espace de lecture est censé avoir, mais par rapport à des problèmes de budget, les espaces de lecture n'ont pas été faits comme ils devraient l'être. Tu comprends, ce sont des problèmes de ressources qui sont liés au budget disponible. (Mésidieu)

Étant donné que la plus petite partie du budget est attribuée aux activités de terrain, l'autre partie du budget, soit la plus grande part, selon les intervenant.e.s, est destinée aux salaires et au confort. Dieumène, de cet avis, déclare que l'argent du financement ne va pas à ceux.celles qui sont dans le besoin :

Tu peux dire que la majorité de l'argent passe dans le confort. Donc, je peux dire que les enfants ne bénéficient pas vraiment. Donc, ils reçoivent un petit minimum de ce qui vient. Comme je te le dis, la majeure partie de l'argent passe dans le confort. [...] Ce que je peux dire, c'est que l'argent va dans des endroits qui ont déjà des moyens au lieu d'aller effectivement vers les enfants qui en ont besoin. (Dieumène)

Manuel précise la définition du confort dans ce contexte. Il dit qu'il s'agit de l'achat de voitures, de la location de bureaux qui sont extrêmement bien meublés, au respect d'une standardisation des locaux des ONG dans tous les pays pour pouvoir recevoir les expatrié.e.s :

Elle [aide financière] ne va pas vraiment au développement parce que l'ONG achète 3-4 voitures. Cet argent, tu aurais pu faire autre chose avec. L'ONG loue certains bureaux, alors que cet argent aurait pu permettre à plus d'enfants d'aller à l'école. Notre ONG [l'ONG Secours], nous sommes parmi les ONG qui ont le plus beau bureau dans le pays et tous nos bureaux ont l'air climatisé, nous avons une flotte de voitures *Toyota land cruiser* et ce bureau est standard, que tu vas dans n'importe quel pays où est Secours, tu verras que ce bureau peut recevoir quel que soit l'expatrié. C'est-à-dire qu'il y a la question de l'entretien, la logistique, les mobiliers et, finalement, l'argent qui va vers les bénéficiaires est très mince. (Manuel)

En fait, la majeure partie du financement des projets est destinée au fonctionnement de l'ONG. Ce financement lui permet d'acquérir des biens mobiliers et immobiliers pour la maintenir en vie.

Dans cette optique, l'aide au développement qui est destinée aux plus défavorisé.e.s n'est pas adéquatement attribuée pour les activités les concernant. Cette aide ne les aide pas effectivement, car les couches défavorisées, soit les enfants au nom de qui cet argent est collecté en reçoivent une infime partie. De plus, cette infime partie reçue n'est pas suffisante pour permettre aux intervenant.e.s de concrétiser des activités qui soient de la meilleure qualité possible. Dans ce cas de figure, peut-on réellement affirmer que l'aide au développement est destinée aux communautés locales, si les besoins priorités, dans les projets, sont le plus souvent ceux que les bailleurs déclarent prioritaires ?

7.4.3.3. Les effets de l'inadéquation des projets aux besoins locaux sur les communautés

La littérature sur les projets de développement n'a pas cessé de mentionner que les projets de développement, pour la plupart, échouent parce que les objectifs de ces projets ne correspondent pas aux besoins locaux (Lahens, 2014; Lubin, 2007; Lopez, 2015; Sánchez Gutiérrez et Gilbert, 2019; Sylvestre, 2012). Au-delà des échecs de ceux-ci, pour les intervenant.e.s, cette inadéquation aux besoins locaux rime avec contraintes de terrain.

Manuel aborde le fait que le coordonnateur qui devra implémenter le projet trouve des activités déjà définies comme une contrainte, puisque souvent ces activités ne répondent pas aux besoins du terrain:

Et une autre contrainte qui vient. Tu deviendras coordonnateur d'un projet que, parfois, tu n'as pas écrit, d'un projet qui était déjà là. Et ce projet ne répond pas aux besoins que tu dois défendre, les besoins que les communautés ont ressentis ou expriment. Le projet ne répond pas à ces besoins. (Manuel)

Pour plusieurs chercheurs.euses, il y a une inadéquation entre les besoins locaux et ceux exprimés dans les projets du fait que « les critères d'évaluation et de fonctionnement ne sont pas les mêmes pour les intervenants du Nord et pour les locaux, ce qui risque toujours de provoquer des problèmes de compréhension » (Proulx et Brière, 2014, p. 13).

La logique du bailleur, sa définition et sa compréhension des besoins des communautés se révèlent être un problème dans la mesure où elles sont incompatibles avec la réalité locale. De plus, elles tendent à s'imposer sur le terrain et à éclipser les priorités locales. L'intervenant.e devient le canal par lequel se transmettent cette imposition et cette invisibilisation des besoins prioritaires locaux.

- Des manières de faire qui discréditent et insécurisent l'intervenant.e

Comme mentionné ci-haut, les projets sont le plus souvent décidés selon des standards occidentaux. L'un des intervenant.e.s, Dieuseul, livre un récit sur une expérience de la sorte vécue sur le terrain. Dans l'un de ces projets, il était convenu de soutenir des groupes communautaires en finançant des projets qu'ils auraient rédigés. Toutefois, le moment venu, le directeur de programme, un occidental, a décidé de ne pas les financer, car ces projets ne répondaient pas aux normes de l'ONG :

Donc, nous autres, en tant que responsables, nous n'aurons jamais accepté qu'on élimine les petits projets. C'est un effort pour en arriver là, nous reconnaissons que les projets ont des faiblesses, elles auront pu être corrigées. Mais la direction a décidé de les éliminer. C'est un manque de respect envers la communauté. C'est un manque de respect envers nos efforts et ceux de l'équipe. C'est un manque de compréhension de ce que

l'on appelle l'approche communautaire et aussi des réalités de ce pays. Donc, nous autres, nous stressons, nous ne mangeons pas, nous ne dormons pas à cause de cela, nous devons défendre à la fois et la communauté et l'intérêt de l'institution. (Dieuseul)

L'élimination du financement des projets communautaires en raison de leur absence de conformité en lien avec ces critères standards, comme le souligne Dieuseul, est vécue comme un manque de respect envers la communauté. En effet, c'est toute l'équipe du projet et l'intervenant, qui a accompagné ces groupes et leur a assuré qu'ils auraient un financement pour leur projet. De plus, c'est l'intervenant qui a dû se charger d'informer ces groupes déçus par l'annulation d'un projet. D'une part, cette situation affecte négativement la vie personnelle de l'intervenant. D'autre part, elle affecte aussi l'image et la confiance que la communauté lui accorde. Pour finir, cette expérience montre à quel point les réalités du pays sont niées par certain personnel occidental.

Il arrive aussi que les critères mis sur pied pour faire des distributions de produits de nécessité mettent en danger la sécurité des intervenant.e.s, selon ce que rapporte Dieula :

Et puis, n'oublie pas quand, on ne peut pas donner à tout le monde. Il y a des critères (pause) [...] Parce que quand tu mets des critères sur pied, tu prends certaines personnes qui sont plus vulnérables, les autres personnes qui ne sont pas prises sont frustrées. Donc, parfois quand tu fais les distributions, les gens peuvent la détruire. Il y a des gens qui viennent avec des projectiles dans leur main et nous donnent des pressions. Donc, cet aspect n'est pas facile. Je venais à peine de rejoindre l'équipe. Imagine, je ne suis pas des Cayes, je viens pour le travail, puis je fais face à ce genre de situation. (Dieula)

Ainsi, la manière de faire, surtout lors des distributions, peut mettre l'intervenant.e dans des situations de peur du fait que sa sécurité est compromise. Il.elle se sent menacé.e par des actions que peuvent prendre les bénéficiaires qui sont fâché.e.s, car leur dignité est bafouée.

Par ailleurs, les critères de choix des bénéficiaires de ces distributions ne sont pas toujours justes, réalistes et clairs. Le tri des bénéficiaires, lors de ces distributions, se fait parfois à partir d'« une liste établie à la va-vite et parfois avec complaisance pour certains bénéficiaires » (Verna et Verna, 2002, p. 583, cité dans Verna, 2007, p. 41). Ces distributions sont donc accompagnées d'un sentiment de frustration des bénéficiaires et d'insécurité de l'intervenant.e.

- Une implication communautaire passive et quasi inexistante dans les projets

Étant donné que les projets de développement laissent peu ou pas de place aux besoins des communautés, il arrive alors que ces projets sur le terrain auprès des communautés n'aient pas de succès. Cette situation se produit dans la mesure où la communauté, de son côté, ne s'implique pas vraiment dans les projets, ou alors, qu'elle s'implique dans une mentalité de profit personnel sans réfléchir au bien-être collectif, à long terme pour leur communauté. Dans un projet au sein duquel René était impliqué dans l'opérationnalisation, il rapporte que les bénéficiaires qui devaient répliquer les formations reçues ne le faisaient pas vraiment :

Puis, ce que je me souviens comme un obstacle ou bien un frein, souvent les enfants de l'église ne se sont pas trop impliqués. Dans le sens que, puisque c'était une formation en cascade, quand tu formes une équipe, elle devait, elle-même, donner cette formation à une autre équipe. Ce qui parfois nous donnait des difficultés, car nous devons 225 mille enfants. On se demandait donc si nous allions atteindre cet objectif, et ceci avec qualité. (René)

Cette non-implication communautaire est intelligible, car les besoins prioritaires pour la communauté ne sont pas souvent perçus comme prioritaires par le bailleur. Il en résulte alors peu d'intérêt de la communauté face à ces projets de développement. Tout ceci est vécu par René comme une difficulté, dans la mesure où cela peut avoir des répercussions

sur l'atteinte des résultats qu'il est censé livrer aux bailleurs et la qualité de son travail auprès de la communauté. Cette contrainte peut le mettre dans une mauvaise posture par rapport à son supérieur hiérarchique et le bureau international de l'ONG, qui sont censés se montrer à la hauteur des financements qu'ils reçoivent des bailleurs.

- Une déresponsabilisation communautaire

Jesula, de son côté, a constaté le développement d'une mentalité axée sur les intérêts personnels auprès des bénéficiaires qui disent être conscient.e.s que ces projets ne vont rien changer dans leurs conditions de vie, car leurs effets ne sont pas durables. Toutefois, ils.elles y participent tout de même, d'abord pour soutenir l'intervenante qui est haïtienne et, surtout pour avoir des bénéfices personnels :

Ils te disent ça, ils te disent que c'est de l'argent qui se dépense, il n'aura aucun changement, parce que depuis qu'ils sont nés, ils ne voient aucun changement et ce n'est pas maintenant que viendra le changement. [...] Ils te disent qu'ils ne croient pas que l'ONG viendra faire quelque chose de sérieux. Oui, ils participent aux activités, parce que, premièrement, tu viens les inviter, tu es Haïtien comme eux. Et, peut-être qu'ils bénéficieront de quelque chose, même si elle ne sera pas durable. Ils disent que nous savons que ce n'est pas une chose durable et qui n'apportera aucun changement, on y participe si toutefois ça ne nous tue pas (rire). (Jesula)

Nous pensons que cette mentalité axée sur les bénéfices personnels peut entraîner un désintérêt aux enjeux communautaires. De ce fait, elle sous-tend une déresponsabilisation des bénéficiaires au regard de l'État haïtien, car certes, le travail de l'ONG n'apporte pas les résultats escomptés, mais l'ONG est présente depuis longtemps dans la communauté. En effet, les communautés assistent à une présence plus soutenue des ONG qui interviennent auprès d'elles depuis de nombreuses années alors que l'État haïtien se désintéresse de ces communautés. Cette mentalité a donc la potentialité de limiter des mobilisations communautaires qui viendraient questionner l'État haïtien de manière active

surses inactions, en somme son absence auprès d'elles. Dans cette déresponsabilisation, l'intervenant.e tient un rôle actif, car il est l'intermédiaire de l'ONG sur le terrain et c'est par lui.elle que se déploient les activités de développement.

- Une attente prolongée de la communauté

Hormis le développement d'une mentalité axée sur l'intérêt personnel et une déresponsabilisation communautaire, les contraintes et difficultés rencontrées dans les projets plongent les bénéficiaires dans des situations d'attente prolongée des interventions des ONG, selon une intervenante. Jesula informe que, quelle que soit la situation, la communauté attendra, car elle est dans le besoin : « ils nous attendent. Quoi qu'il en soit, ils sont dans le besoin, ils sont obligés d'attendre. »

Cette manière qu'ont les ONG de traiter les bénéficiaires ne fait montre d'aucune considération pour leur dignité. Les bénéficiaires, déjà dans une situation de précarité, sont exposé.e.s à une attente qui peut être humiliante et déshumanisante. Le soutien que devrait apporter l'intervenant.e aux communautés, notamment le fait de mettre de la pression sur les ONG afin de prendre en compte les intérêts communautaires, est probablement compromis par l'assistanat dans lequel les communautés sont plongées, du fait qu'elles remettent aux ONG pour implanter des activités afin d'améliorer leurs conditions de vie.

- Un sentiment d'exploitation exprimé par des bénéficiaires

La logique de fonctionnement de l'ONG peut donner lieu également à un sentiment d'exploitation exprimé par des bénéficiaires des projets de développement. Manuel explique que dans son travail, des reproches lui sont adressés par des bénéficiaires des

projets du fait de l'exploitation de leur temps et de leur personne pour assurer la visibilité de l'ONG :

Le fait est que Secours, cette organisation nous a exploité parce que nous avons donné notre temps, notre disponibilité. Et l'organisation s'en est servi pour sa visibilité, mais elle ne nous a pas intégré dans les projets de développement malgré nos capacités. (Manuel)

À travers les propos de Manuel, nous constatons que non seulement les enfants sont exploités, mais ils ne participent pas aux différentes étapes des projets de développement mises en place par ces ONG. Nous relevons également un paradoxe dans lequel les enfants sont invisibilisés par les ONG dans les processus des projets, alors qu'ils sont utilisés par cette même ONG pour que celle-ci puisse avoir de la visibilité auprès des acteurs.rices des projets.

En somme, l'intervenant.e est pétri.e de paradoxes et de difficultés générées par les logiques d'intervention des ONG et des bailleurs, en plus de ne pas bénéficier de soutien de la part de l'ONG. En raison de ces difficultés, le contexte de travail des intervenant.e.s est contraignant et incomparable avec ce que nous retrouvons dans un pays comme le Canada, comme l'atteste aussi les écrits de Proulx et Brière (2014). Il.elle se retrouve seul.e, dans des situations anxieuses, dans lesquelles il.elle doit bricoler notamment pour faire accepter les besoins prioritaires du projet par la communauté même s'il.elle est conscient.e que les besoins de la communauté avec qui il.elle travaille et pour laquelle il.elle dédie son travail sont mis de côté dans ces activités.

7.5. Comment interagir avec les bénéficiaires dans le cadre de ces contraintes imposées par la logique des projets de développement ?

Nous venons de voir que l'intervenant.e est confronté.e à un ensemble de contraintes à plusieurs niveaux dans l'organisme en raison de l'imposition, le plus souvent, de valeurs, de normes et standards occidentaux par les bailleurs et les bureaux internationaux. Malgré ces contraintes, non seulement il.elle ne reçoit pas de soutien réel de l'ONG, mais il.elle n'a pas le droit également à l'échec face à l'atteinte de résultats qui sont censés garantir le financement des ONG. Alors, il.elle se retrouve dans une situation où il.elle doit se débrouiller coûte que coûte pour fournir des résultats, comme le dit Pipo : « quand ils te donnent les activités, c'est fini. C'est à toi de te débrouiller pour que ça marche dans la communauté qui est ciblée ». Il.elle doit implémenter les activités, quitte à poser des actions qui ne correspondent pas aux valeurs auxquelles il.elle croit ou à agir contre lui.elle-même et contre la communauté qu'il.elle se doit de soutenir.

Dans cette section, nous allons explorer les bricolages effectués par l'intervenant.e auprès des bénéficiaires afin de faire atterrir ces projets de développement.

7.5.1. Essayer de convaincre la communauté

L'une des actions répertoriées dans notre recherche est la tentative des intervenant.e.s de convaincre la communauté d'accepter les projets de développement. Dans les entrevues, quelques intervenant.e.s pointent du doigt ces aspects. Manuel, dans divers projets coordonnés, fait ce constat :

Tout le temps, tu feras des efforts pour convaincre les bénéficiaires d'accepter le projet dans lequel ils doivent participer. Un projet qui lui est apporté et qui ne répond pas réellement à ses besoins et qui ne va pas

changer vraiment en profondeur sa situation ou lui apporter un bien-être. (Manuel)

Selon Elizé, l'intervenant.e est obligé.e de sensibiliser les bénéficiaires de ces projets afin de leur faire comprendre que le besoin exprimé par ces projets est tout aussi prioritaire que ceux qu'ils expriment, s'il ne l'est davantage :

Il y en beaucoup qui nous dit, mais on n'a pas ce problème. Eh bien, ce qui est le problème prioritaire de l'organisation, parfois, il n'est pas toujours le problème prioritaire de la communauté avec laquelle tu travailles. Ce sont des contraintes et des difficultés que nous rencontrons. Et, elles nous mettent dans des situations où nous sensibilisons les gens, d'une part, pour comprendre que ce besoin [le besoin ciblé par le projet] est prioritaire. Alors, pour nous entendre sur ce problème, parce que ce n'est pas prioritaire pour eux. Ça arrive souvent que ce ne soit pas prioritaire pour eux, et c'est dessus que portent nos interventions. Après, tu vas faire des sensibilisations pour qu'ils changent de comportement sur cette question. (Elizé)

Les intervenant.e.s dépendent de l'énergie, à la fois pour implémenter les projets et pour contrer les différentes contraintes rapportées dans les sections ci-dessus. En outre, ils.elles utilisent des astuces pour convaincre les communautés à accepter des projets qui ne correspondent pas aux besoins locaux et qui ne vont en rien changer les conditions de vie des bénéficiaires sur le long terme.

Parmi ces astuces, Patrik déclare utiliser le dialogue et éviter la pression pour arriver à convaincre les bénéficiaires d'accepter les projets et l'approche ci-déoulant :

Par exemple, si tu as des centaines d'enfants, supposons que 100 ne sont pas d'accord. Maintenant, c'est d'utiliser des stratégies pour les convaincre et convaincre les parents des enfants pour qu'ils comprennent l'approche, comprendre le programme afin qu'ils décident de faire ce qu'ils n'étaient pas d'accord de faire sans user de la violence, sans faire de pression sur eux. (Patrik)

Dieuseul, dans la même optique, affirme que c'est sa responsabilité ainsi que celle de l'institution pour laquelle il travaille d'amener les bénéficiaires à accepter les projets en les

convainquant de son importance. Certes, dans un de ces projets, il a mené un plaidoyer auprès de l'institution pour les besoins de nourriture ciblés par la communauté, mais, en parallèle, il a dû convaincre celle-ci que les besoins auxquels répond le projet sont importants. Il déclare cette situation ainsi :

Notre responsabilité en tant qu'institution, en tant qu'employé, c'est de faire un plaidoyer pour que le besoin de nourriture soit comblé, mais aussi pour convaincre les gens que la protection contre les abus éventuels et l'appui psychosocial sont tout aussi importants. (Dieuseul)

L'intervenant.e jongle entre les intérêts des bailleurs et ceux des communautés locales pour pouvoir effectuer son travail. Il.elle entame ainsi une négociation constante entre ces deux parties.

Au-delà des actions qui penchent vers la négociation entamée par les intervenant.e.s, nous avons noté aussi des actions qui sont plus corsées, qui vont dans le sens d'imposition.

7.5.2. Forcer les communautés à s'approprier des projets

La pression est telle qu'il y a des intervenant.e.s, dans leurs projets, qui ont été amené.e.s à forcer presque les bénéficiaires à s'approprier ou du moins à accepter le projet et à accepter que les besoins ciblés par les bailleurs soient des besoins communautaires prioritaires. Dieuseul s'exprime ainsi sur cette question : « tu vois, et toi-même, en tant que Haïtien, en tant qu'intervenant, tu es toujours presque à forcer les gens pour qu'ils comprennent que la protection des femmes est importante, mais, dans leur tête, c'était avant tout de donner à manger. »

Somme toute, les intervenant.e.s, face aux contraintes amenées par les standards et normes occidentaux importés et la logique des projets de développement telles les contraintes

managériales, matérielles et de terrain, adoptent des comportements qui sont le plus souvent contre eux.elles-mêmes et contre les communautés auxquelles ils.elles sont censé.e.s venir en aide.

7.6- Ce qu'est l'intervention dans une ONG du Nord dans un contexte local

L'objectif de ce chapitre était de situer certain.e.s acteurs.rices locaux.ales dans le paysage de l'intervention locale et leur influence sur les expériences de pouvoir des intervenant.e.s locaux.ales. Dans ce but, nous avons scruté la place et le rôle des acteurs.rices locaux.ales comme l'État haïtien, les OCB ainsi que les rapports sociaux développés au sein du bureau local de l'ONG. Nous avons ressorti divers types de contraintes auxquelles font face les intervenant.e.s dans leurs activités, en raison de la logique d'action des ONG du Nord.

Dans notre recherche, les intervenant.e.s matérialisent les activités dans un environnement caractérisé par des relations asymétriques entre l'ONG et des acteurs.rices locaux.ales comme l'État haïtien et les OCB. Nous avons constaté que les rôles et la place réservés à ces acteurs.rices locaux.ales sont des rôles de subalternes. Ces deux acteurs.rices sont le plus souvent utilisé.e.s par les ONG pour qu'elles mettent en place les projets. Autrement dit, le rôle exclusif de ces acteurs.rices consiste à faciliter les interventions des ONG sur le terrain. Nous disons que ces agent.e.s sont subalternisé.e.s dans le sens qu'ils.elles sont souvent marginalisé.e.s dans les projets de développement mis en place par ces ONG, alors qu'ils.elles devraient, au contraire, être au premier plan dans ces projets. Par ailleurs, les OCB et l'État haïtien reconduisent la logique coloniale et le renouvellement d'une hiérarchisation coloniale. Les OCB prennent part à cette reconduction et ce renouvellement parce qu'elles privilégient la vision idéologique et culturelle des ONG du Nord dans les projets de développement qu'elles leur soumettent, tout en étant attachées à leur

financement.; L'État haïtien participe à cette reconduction et ce renouvellement surtout par les intérêts sociaux et économiques qu'il priorise. Les OCB, même si elles soumettent des projets à des bailleurs de fonds des pays du Nord, ne seront pas financées, car elles ne maîtrisent pas les codes des bailleurs et ne répondent pas aux critères imposés pour obtenir les fonds. Les ONG du Nord sont celles qui raflent les financements des bailleurs. Alors, il ne reste pas beaucoup de choix à ces OCB, qui sont aussi, la plupart du temps, mises sur pied par ces ONG afin d'en être des sous-traitants. Quant à l'État haïtien, il est quasi absent du terrain auprès des plus vulnérables. Quand il l'est, il ne priorise pas pour autant leurs intérêts dans les projets de développement. De cette manière, il envoie une image d'irresponsable auprès des intervenant.e.s. C'est la raison pour laquelle nous pensons que, dans les rapports sociaux entre ONG et acteurs.rices locaux.ales, l'intervenant.e fait face à une colonialité interne des OCB et de l'État haïtien. Cette colonialité interne est ce que Mbembe nomme « l'incapacité interne des sociétés colonisées à faire corps et à opposer au pouvoir [...] [des pays du Nord] un contrepuissance d'intensité relativement égale » (Hajji, 2018, p. 46). Cette colonialité se transforme en une manière de vivre (Santos, 2011a) par les acteurs.rices de l'intervention sociale.

Par ailleurs, le bureau local de l'ONG se place d'emblée du côté des bailleurs de fonds du Nord. De ce fait, il refoule les besoins des intervenant.e.s et des bénéficiaires au bas de l'échelle. Il reconduit une pratique d'infériorisation des locaux.ales, tout en installant des rapports de supervision toxiques et inégalitaires. Aussi, les rapports sociaux qui se configurent au sein du bureau local peuvent être appréhendés en termes de supériorité de l'Occident. Les employé.e.s locaux.ales tentent alors de plaire aux bailleurs en revêtant des comportements qu'ils.elles pensent être attendus des bailleurs et des bureaux

internationaux des ONG. Le comportement de certain.e.s employé.e.s locaux.ales montrent l'intégration du processus d'infériorisation mis en place par l'ONG et reconduit par des acteurs.rices locaux.ales, notamment l'État haïtien. Fanon (2008) dans *Peau noire et Masque Blanc*, dénonce justement cette intégration en montrant les effets psychiques de la colonisation sur les ex-colonisé.e.s, notamment l'aliénation.

En outre, les résultats montrent, qu'au niveau local, les normes, les standards et procédures imposés par les acteurs du Nord apportent un lot de contraintes aux intervenant.e.s qui se sont retrouvé.e.s dans des situations où ils.elles ont dû faire des acrobaties techniques pour pouvoir respecter les désirs des bailleurs en termes de délais et d'exigences comptables. Par ailleurs, certain.e.s ont dû imposer de force parfois des projets qui n'allaient pas dans le sens des besoins des bénéficiaires. Les intervenant.e.s ont dû faire preuve de débrouillardise dans des conditions de travail difficiles, soit des conditions matérielles minimales, des budgets d'intervention calculés de façon serrée ainsi que des contextes dans lesquels leur sécurité et leur paix intérieure ont été compromises.

En somme, nous pouvons dire que le contexte local qui préside à l'intervention des ONG du Nord est une subalternisation des acteurs.rices locaux.ales et une priorisation des bailleurs de fonds. Ainsi, l'intervention dans le contexte local est un lieu où prennent place des pratiques de hiérarchisation d'intérêts de certain.e.s acteurs.rices, avec plus une tendance d'oblitération des intérêts locaux. Cette situation est instaurée avec la complicité de l'État haïtien et, dans une certaine mesure, avec celle des OCB. Comme le souligne Mbembe dans sa conversation avec Hajji (2018), une dimension de la colonialité provient de la connivence de certain.e.s acteurs.rices dominé.e.s. Sur notre terrain, ce rôle est tenu par l'État haïtien et les OCB. C'est une situation qui peut s'apparenter à une colonialité

interne dans laquelle l'État et les OCB sont dans « des positionnalités dans les relations raciales du pouvoir [...] à l'échelle [...] locale à l'encontre de divers groupes infériorisés par la racialisation » (Grosfoguel et Cohen, 2012, p. 45).

Revenons à la hiérarchisation opérée par les ONG du Nord. À travers les lunettes de la colonialité de l'être, dans cette hiérarchisation, la priorité est accordée aux acteurs.rices qui ont un pouvoir économique, car ils.elles détiennent les fonds qui vont financer les activités des ONG. Ce sont des bailleurs provenant de pays du Nord comme les États-Unis, la France et l'Angleterre, entre autres. Aussi, dans la division internationale du travail, ces acteurs.rices internationaux.ales sont dans les centres métropolitains et non dans la périphérie (Grosfoguel, 2002). Nous observons donc que, d'une part, l'ONG du Nord accorde un traitement différencié aux acteur.trice.s suivant leur position géostratégique dans la classification mondiale de la population. D'autre part, l'ONG favorise des acteurs.rices qui ont une position privilégiée dans le système capitaliste.

Au-delà de la colonialité interne de l'État haïtien et des OCB, et de la différenciation pratiquée par l'ONG, nous avons relevé une quasi-invisibilité des enjeux concernant directement les enfants. En effet, hormis des enjeux à propos des effets non sécuritaires de certains projets sur les enfants, de leur exploitation par les ONG, d'une perception d'eux décalée de la réalité, dans le discours des intervenant.e.s, il y a peu de mention directe de l'intervention spécifique faite auprès des enfants. Selon nous, la nature des projets de développement contribue largement à cette invisibilisation des enfants non seulement dans le discours des intervenant.e.s, mais aussi dans les différentes étapes des projets de développement. Ces projets s'adressent au cadre de vie des enfants et non directement à eux. En plus, nous constatons un manque d'encadrement direct des familles et des enfants

dans ces projets par les intervenant.e.s, notamment par les travailleurs.euses sociaux.ales, dont l'un des rôles est de faire respecter le droit de ces enfants. Or, il serait important pour ces intervenant.e.s d'appliquer dans leurs pratiques des stratégies d'intervention auprès des groupes et des familles afin de mieux diagnostiquer leurs besoins.

Après avoir dépeint le contexte translocal et celui local de l'intervenant.e, nous allons, dans le chapitre suivant, nous pencher davantage sur des expériences personnelles et intimes de l'intervenant.e dans les contextes décrits.

Chapitre 8. Des expériences professionnelles et personnelles marquées par la négation et la distorsion

*Wòch map voye nan lanmè, petèt yon jou na rive konble lanmè a (Dieumène)*³⁵

Dans les chapitres 5 et 6, nous avons abordé les rapports sociaux de pouvoir asymétriques qui polluent les relations entre le local et l'international et aussi leurs répercussions sur les activités quotidiennes des intervenant.e.s locaux.ales. Ces rapports constituent une toile de fond qui conditionne non seulement les difficultés rencontrées sur le terrain, mais aussi des vécus expérientiels plus personnels, donc plus intimes des intervenant.e.s locaux.ales.

Dans ce chapitre, la visée est davantage l'exploration des vécus professionnels des intervenant.e.s par rapport aux relations de pouvoir décrites plus haut. Justement, l'altérité des acteurs.rices des pays du Sud est souvent perçue comme une variante de celle du Nord et est ignorée dans les rapports d'aide internationale au développement pour faire place aux valeurs et intérêts de ceux.celles des pays du Nord (De Leener, 2013). Il s'agira alors de déterminer concrètement comment les intervenant.e.s se pensent dans une ONG du Nord, notamment à travers les positions qu'ils.elles occupent, leurs perspectives d'eux.elles-mêmes, des bénéficiaires qu'ils.elles soutiennent (le niveau du local). Aussi, nous tenterons de comprendre comment ils.elles vivent les traitements que les ONG du Nord leur réservent. Pour finir, nous examinerons le mode de relation qu'établissent les intervenant.e.s avec les bénéficiaires en vertu des rapports sociaux de pouvoir mis en relief et le rapport développé par les intervenant.e.s envers eux.elles-mêmes.

³⁵ Je jette des pierres dans la mer avec l'espérance qu'un jour elles la rempliront.

L'intérêt de ce chapitre n'est pas de camper les intervenant.e.s locaux.ales comme des êtres sans pouvoir d'agir, mais de mettre au jour des effets négatifs de la déshumanisation de leur être, ceci dans le but de susciter une remise en question de soi pour mieux s'appréhender et envisager de meilleures solutions aux contraintes et problèmes relevant des interventions communautaires.

Dans notre analyse, nous avons souligné, en général, que le vécu personnel et professionnel de ces intervenant.e.s s'aligne autour de diverses instances internes comme les « processus de réflexion, d'internalisation du discours [institutionnel], de honte » (Larose-Hébert, 2016, p. 156), de frustrations, de sentiment d'impuissance provenant largement de la marginalisation produite par l'ONG. Cette situation découle généralement des rapports de pouvoir colonialitaires et néocoloniaux. Ces processus seront explicités dans les sections qui suivent.

8.1. La place et le rôle de subalterne des intervenant.e.s

La place et le rôle des intervenant.e.s locaux.ales dans l'ONG et dans les projets en particulier ne se résument pas aux définitions des descriptions de poste. Il est crucial de sonder les pratiques des intervenant.e.s pour en dégager une compréhension interne ; leurs représentations ; leur compréhension des pratiques de l'institution envers eux.elles ; leurs ressentis par rapport aux pratiques institutionnelles et aussi le ressenti que ces intervenant.e.s développeront envers les bénéficiaires en regard des pratiques institutionnelles.

8.1.1. Les intervenant.e.s locaux.ales : des agent.e.s subalternes

Selon les intervenant.e.s, surtout ceux.celles de terrain, la place qui est leur accordée dans l'ONG se situe en bas de l'échelle professionnelle. De plus, le traitement que leur réserve l'ONG, dans leurs pratiques, les fait se sentir comme des subalternes.

Patrik, en abordant sa place dans l'ONG, dit être situé en bas de l'échelle en dépit de l'importance de son rôle dans les projets. C'est lui qui assure la majorité des tâches sur le terrain. De ce fait, il entretient une relation de proximité avec les bénéficiaires. Il explique cette situation dans les mots suivants : « bon le fait que dans l'échelle, je suis presque dans l'échelon le plus bas, malgré le fait que c'est nous qui permettons au travail de s'entamer, puis c'est à nous qu'incombe le plus gros travail ». Il explique donc se percevoir comme étant au bas de l'échelle. Cette perception illustre le degré d'importance et la place qui lui est octroyée par l'ONG. Cette importance est perçue comme insignifiante.

Sur cette même lancée, Manuel précise que les intervenant.e.s, surtout ceux.celles qui sont dans l'opérationnalisation des projets, ont très peu de considération auprès des autres employé.e.s de l'ONG, y compris les employé.e.s internationaux.ales. Il se voit comme un employé subalterne malgré sa grande connaissance des enjeux des bénéficiaires des projets. Il explique que les intervenant.e.s qui sont impliqué.e.s dans l'opérationnalisation des projets, souvent, ne sont pas invité.e.s à des rencontres décisives qui se tiennent dans des endroits de luxe :

Ce sont des gens, par exemple, comme souvent ils font leurs activités à l'hôtel Decameron. Ils envoient des lettres à la directrice du bureau. Ils envoient des lettres à des personnes qui n'ont rien à voir avec la question de protection des enfants, avec des interventions de protection des enfants. Pourquoi ? Parce que c'est à l'hôtel Decameron, l'employé subalterne ne peut pas y être, par exemple l'agent de terrain. J'en parlais à un autre collègue, comme c'est au Decameron, pendant une semaine, les gens y

dormiront, mangeront, donc les petits employés qui travaillent sur le terrain, qui connaissent la réalité, qui ont les informations [ne sont pas invités].
(Manuel)

Nous comprenons que ces intervenant.e.s, par rapport aux espaces décisionnels, se situent dans la marge. Ainsi, dans ces projets de développement, le modèle de pouvoir s'illustre aussi bien par le contenu inadapté de ces projets que par une distribution des activités dans laquelle, ce sont en général les Occidentaux qui occupent les postes les plus prestigieux, les postes de pouvoir décisionnel, ce qui est corroboré par Kothari (2005). En effet, cette situation est attestée pour les postes de consultant.e.s externes et d'expert.e.s (Kothari, 2005). En raison de cette situation de subalternisation des intervenant.e.s de terrain, beaucoup d'informations sur la situation des bénéficiaires, cruciales pour opérer un véritable changement, demeurent dans l'ombre. Aussi, les savoirs et expertises de ces intervenant.e.s ne sont pas adéquatement exploités et mis de l'avant dans les solutions envisagées pour améliorer les conditions des groupes défavorisés de la population haïtienne. La perspective de ces intervenant.e.s est obliérée, étouffée par des pratiques de subordination. En somme, les intervenant.e.s sont relégué.e.s dans l'ombre ainsi que leurs savoirs et savoirs-faire.

De plus, nous remarquons que la manière dont l'ONG du Nord traite les intervenant.e.s est encore un renouvellement de pratiques de hiérarchisation. Cette dernière est opérée suivant la position des intervenant.e.s dans la catégorisation des postes que nous avons proposée (figure 4). Alors, selon l'appartenance de l'intervenant.e à une catégorie de postes, il.elle se situe à une échelle hiérarchique précise de l'ONG et certains espaces décisifs lui sont ouverts ou pas. Le fait que ces intervenant.e.s soient marginalisé.e.s leur demandent des

efforts considérables comme celui de s'adapter et d'adapter les projets de développement des ONG.

8.1.2. S'adapter et adapter les projets de développement

S'adapter ou adapter sont deux concepts qui ont émergé régulièrement de nos conversations avec les intervenant.e.s lorsqu'ils.elle réfléchissent à la façon dont ils.elles s'envisagent et envisagent leur travail dans l'ONG et dans les projets, et ce, dans multiples dimensions.

8.1.2.1. L'obligation de s'adapter à l'ONG du Nord

De manière générale, la marginalisation, qui est un processus de la subalternisation, exige des intervenant.e.s locaux.ales des efforts qui, selon eux.elles, vont dans le sens de l'adaptation. Par exemple, l'enjeu de la langue est beaucoup ressorti de nos conversations avec les intervenant.e.s.

Lifèt, convaincu qu'il est caractéristique chez l'être humain de s'adapter, exprime que s'agit d'une obligation de s'adapter aux situations qui découlent des pratiques des ONG : « on doit s'adapter. Le propre de l'être humain c'est de s'adapter à chaque situation. Si nous ne nous adaptons pas, alors peut-être que nous n'allons plus exister comme être humain. »

René aussi est du même avis. Il déclare que plusieurs d'entre eux.elles comme intervenant.e.s, surtout ceux.celles qui sont engagé.e.s dans la matérialisation des projets, sont obligé.e.s de s'adapter aux réalités engendrées par la façon dont les ONG du Nord interviennent sur le terrain : « c'est pourquoi il y avait plusieurs d'entre nous qui avons dû nous adapter à cette réalité. »

Sur le sujet de la langue, Patrik affirme s'arranger pour pouvoir s'adapter à la langue priorisée par l'ONG dans les documents de projets et dans les formations données par l'ONG. Il se sent limité par cette barrière de la langue et limité aussi dans ses actions et ses activités de terrain. Il affirme que cela lui prend plus de temps afin de pouvoir comprendre les documents qui sont souvent en anglais :

Bon ! comme nous avons un niveau, par rapport à ce niveau, nous nous arrangeons, nous nous adaptions. Ou bien, nous nous mettons dans des conditions pour comprendre tout ce qu'elle nous donne. Mais, moi, je sais que la langue, elle définit, elle met des limites ou des barrières. Par exemple, si nous avons des cours en anglais et des documents en anglais ou d'autres langues, peut-être qu'il y a des choses [qui nous échappent], il faudrait apprendre l'anglais pour vraiment les maîtriser ou bien il y a des documents quand ils viennent, ça prend beaucoup de temps pour les traduire, pour être ouverts et accessible à tout le monde, une série de choses se sentira limitée. Il arrive aussi que, même dans les entrevues, tu vois que la personne a beaucoup de capacités, mais elle est limitée par rapport à la langue. (Patrick)

Devoir constamment s'adapter aux impératifs des bailleurs et des ONG du Nord est en quelque sorte « se résigner à jouer un jeu qui n'était pas le sien, mais qui était imposé » (Mignolo, 2013, paragr. 9). C'est un jeu dans lequel il.elle lui est difficile de maîtriser les règles qui sont décidées en dehors d'elle.lui. Alors, l'intervenant.e se perd, perd confiance en lui.elle-même et en ses capacités, ce qui le.la plonge dans une situation de doute constante quant à la qualité de son travail et à ses compétences et habilités. En plus, il.elle apparaît comme un récipient vide qui reçoit des connaissances, des savoir-faire, mais qui n'est pas capable d'en partager car il.elle n'en dispose pas.

Dans la dynamique de l'adaptation, il faut également considérer l'adaptation des projets et ses instruments comme les documents de formations. Il ne faut pas non plus oublier

l'adaptation des communautés haïtiennes aux projets implémentés par l'ONG du Nord dans le but de faciliter les objectifs du bailleur.

8.1.2.2. L'obligation de faciliter les objectifs du bailleur (le contrat signé)

Comme mentionné plus haut, les besoins visés par les projets ne sont pas forcément les besoins prioritaires exprimés par les communautés haïtiennes. De plus, les bailleurs et les ONG ne démontrent pas toujours une flexibilité par rapport à ce qui est vécu et nommé comme besoins sur le terrain, souligne Patrik :

Bon ! dans les niveaux élevés, je crois que les gens ont déjà leurs idées en tête. Ils ne vont pas changer quoi que ce soit. Par exemple, une institution internationale qui a sa politique internationale, elle ne va pas prendre en compte la réalité de chaque pays. Prenons, par exemple, une organisation qui vient des États-Unis, de l'Angleterre ou de l'Allemagne, du Canada, elles ont des choses qui sont propres à elles, propres au pays d'où elles viennent. Il y a certaines choses qu'elles vont peut-être adapter à notre milieu, mais il y a des choses c'est à toi de les adapter, parce qu'elles ne vont rien changer pour toi. (Patrick)

Patrik explique que les bailleurs et ONG qui viennent de certains pays du Nord ont très peu d'ouverture à certaines valeurs et réalités des pays dans lesquels les projets sont implantés. Par conséquent, nous estimons que ce manque d'ouverture nie la part de différence qui caractérise l'Autre, en adoptant cette posture de cécité envers la réalité et les valeurs locales. De cette situation, des problèmes de décentrement émergent.

Dans ce contexte de négation de l'Autre, afin de mettre en œuvre ces projets, nous constatons que les intervenant.e.s sont dans l'obligation d'utiliser des manœuvres, plus particulièrement auprès des bénéficiaires. Ces manœuvres ont des conséquences, soit justement l'adaptation des projets, car ceux-ci sont conçus dans une logique qui ne considère pas la différenciation sociale entre bailleurs, ONG du Nord et bénéficiaires. Ces

intervenant.e.s se retrouvent dans une double dynamique d'adaptation: adapter les projets à la réalité locale et adapter les communautés aux projets.

- **Adapter les projets à la réalité locale**

Dans une logique occidentale, la dynamique de conception et de mise en oeuvre de projets, qu'elle soit ascendante ou descendante, induit des effets néfastes sur le terrain comme l'inadéquation des solutions envisagées. Dans ce contexte, René et Pipo affirment qu'il est dans leur obligation de faciliter la réussite du projet en ajustant les activités aux réalités des communautés haïtiennes ciblées :

Mais, n'oublie pas que si quelqu'un s'assoit dans son tour d'ivoire, il met en place les activités de terrain, c'est le terrain qui doit lui dire quoi faire. Parce que les vrais rapports, c'est le terrain qui les donne. Finalement, dans le schéma dont cela a été conçu, cela ne marche pas. C'est nous qui sommes obligés de les ajuster. Nous sommes obligés de les contextualiser. (René)

Quand on te donne le projet, on te le donne, c'est tout. C'est à toi de te débrouiller pour que ça marche dans la communauté ciblée. (Pipo)

Manno, lui, précise les conséquences de la logique de la conception des projets dans son travail quotidien. Il affirme que ces projets ne mettent pas en avant la réalité haïtienne, par conséquent, il se sent dans l'obligation d'ajuster ces activités. Il souligne que la langue des matériels de formation est le français alors que la vie de la communauté se déroule en créole. Alors, pour pouvoir mener à bien sa tâche, il traduit les documents en créole et s'assure également de mobiliser des exemples de la réalité de la communauté :

Ces projets ne mettent pas vraiment en valeur la réalité haïtienne. Toi, dans le cadre des formations que tu fais, tu es obligé d'adapter les activités à la réalité haïtienne. Premièrement, tu as des livres qui sont écrits en français. Les formations sont en français. Toi, quand tu vas faire une formation pour des enfants de deuxième, troisième année, les professeurs, ils sont dans un espace, est-ce que tu vas parler en français pour faire ces formations ? Tu es

obligé d'adapter la formation en créole. Il y a des exemples que tu prends, tu es obligé de les adapter à ta réalité, tu leur dis, par exemple, ça vient de telle localité, pour qu'ils comprennent. Mais, les livres sont faits par une université aux États-Unis par des Blancs. (Manno)

L'adoption de la langue française comme langue officielle alors que la communauté, surtout celle rurale, ne parle pas vraiment français, est une question très préoccupante. Pour Casimir (2008), cette adoption témoigne du fait que l'administration haïtienne, au lendemain de la révolution, n'embrasse pas les réalités de la masse paysanne. Au contraire, cette administration s'accroche à des vestiges du temps de la colonie, dont la langue française.

Pour Dieuseul, l'adaptation des projets se révèle un exercice ardu, un défi puisque les projets et programmes sont parachutés et définis d'avance. Précisons qu'ils sont parachutés, car ces programmes ont été réalisés dans d'autres pays dits sous-développés. De ce fait, les bailleurs et les ONG supposent qu'ils vont réussir également leur mission, en Haïti, car le pays est également considéré comme sous-développé, continue Dieuseul. Alors, cette situation va le placer dans une lutte pour adapter les projets parachutés aux besoins et réalités des communautés haïtiennes :

Un défi, dans le sens que les programmes viennent déjà définis, c'est-à-dire parachutés. On fait des appuis psychosociaux, c'est comme ça. On te dit, on ne va pas financer les familles. Bon, c'est comme ça, c'est-à-dire, tu vois que les programmes viennent un petit peu tout faits avec des formules pour l'appui psychosocial, pour ci, pour ça. Comme ça a bien marché au Nicaragua, donc ça va marcher aussi en Haïti. C'est toujours une lutte pour faire cette adaptation afin qu'elle réponde aux besoins et réalités [locaux]. (Dieuseul)

Nous constatons alors que les ONG du Nord créent des catégories, des boîtes, des étiquettes à partir de logiques occidentales et y mettent les pays. En général, ces créations sont issues

d'une lecture, d'une sensibilité ou d'une épistémologie occidentale. Elles nient les différences qui peuvent exister entre ces pays.

- **Adapter les communautés aux projets**

La seconde dynamique d'adaptation est celle des communautés aux projets. Nous avons souligné des faits assez remarquables quant à l'intégration de normes eurocentrées par des intervenant.e.s dans l'adaptation des communautés aux projets de développement descendants. Dans cette même logique d'adaptation, Rosemarie pense qu'il revient aux Haïtien.ne.s de se débrouiller et des'adapter aux projets de développement parachutés:

En fait, en tant qu'Haïtien, c'est à nous de nous défendre et d'entrer dans le couloir et de l'adapter à nous-mêmes. Par exemple, il y a des projets de développement que les gens proposent, et je parle de (pause), je peux prendre la transformation d'un produit que nous n'avons pas ici, puis tu vois que ce projet atterrit ici, bon, c'est absurde. Je peux dire que les gens veulent transformer des feuilles d'érable. C'est absurde, nous n'en avons pas ici. Mais, pour l'adapter, si nous parlons de transformation, nous la mettons dans notre contexte, c'est-à-dire que nous allons chercher des produits locaux. Ce qu'il y a à transformer par exemple le café, le cacao, le maïs, le plantain, etc. (Rosemarie)

Ainsi, ce sont les communautés qui doivent s'accommoder à ce que les projets leur apportent et non l'inverse, selon Mèsidieu : « c'est la communauté qui doit s'arranger pour accueillir le projet. Ce n'est pas au projet de s'accorder à la communauté. »

Selon nous, adapter la réalité des communautés aux projets devient une routine normalisée et intériorisée peu à peu pour les intervenant.e.s selon les propos de Rosemarie et Mèsidieu. Cette situation est aberrante considérant que c'est le contraire qui devait être fait, soit apporter des projets conçus et opérationnalisés selon les réalités haïtiennes. Cela signifie, pour les intervenant.e.s locales.aux, dépenser de l'énergie en plus. De surcroît, il se dessine un danger pour l'intervenant.e qui finit par penser que c'est aux Haïtien.ne.s de

s'adapter. Ce danger amène parfois l'intervenant.e à noyer son identité, sa culture et son être dans un autre monde et une autre vision pour en acquérir une nouvelle jugée meilleure. Finalement, toute cette adaptation participe au risque de se dépersonnaliser en tant qu'Haïtien.ne.

Par ailleurs, dans leur rôle d'adaptateur.trice, les intervenant.e.s se retrouvent dans une position d'entre-deux, principalement entre les exigences des acteurs du Nord et les besoins des bénéficiaires des projets de développement.

8.1.3. Être entre le marteau et l'enclume

La position des intervenant.e.s sur le terrain se révèle complexe du fait du nombre des enjeux à concilier. Dans l'exécution des projets, Mèsidieu compte plusieurs enjeux. Il y a les enjeux qui touchent les bailleurs en termes d'aspirations idéologiques, financières et administratives. Les ONG, de leur côté, ont des enjeux de financement et d'aspiration humanitaire. Certain.e.s agent.e.s étatiques réfléchissent en priorité à leurs privilèges. Il y a aussi la communauté qui met en avant ses besoins. Mèsidieu exprime ainsi cette situation inconfortable :

Parce que pour concilier tout le monde, c'est concilier 5-6 besoins. Ce n'est pas facile. Ce n'est pas facile de concilier 6 besoins. Le bailleur a un besoin, l'ONG elle-même, elle a un besoin, la communauté a un besoin, les autorités ont un autre besoin. (Mèsidieu)

Cependant le plus décisif reste la conciliation des intérêts des bailleurs et ceux des bénéficiaires à notre avis. En effet, sur le terrain, les projets sont décrits comme ayant pour but d'apporter une réponse aux besoins de groupes défavorisés. Toutefois, en réalité, les projets de développement traduisent les aspirations des bailleurs de fonds. Entre ces deux

pôles souvent antagonistes se logent les intervenant.e.s locaux.ales. Philistin exprime cette position à travers cette remarque : « les difficultés sont beaucoup parce que, dans ces organisations, je parlais de la question de l'adéquation entre la réalité du marché [local] et les directives internationales. »

Comme le dit Dieuseul, il est du ressort de l'intervenant.e de jongler entre ces deux pôles et de faire en sorte de répondre aux deux aspirations ou au minimum, de satisfaire les bailleurs, en plus de convaincre la communauté que les besoins des bailleurs sont tout aussi importants. Dans un de ces projets, les bénéficiaires exprimaient aux intervenant.e.s qu'ils souhaitaient avoir accès à de la nourriture avant toutes autres interventions. Les appuis psychosociaux et les activités de sensibilisation à la protection proposés n'étaient pas leur priorité. Dieuseul rapporte cette situation dans les mots suivants : « notre responsabilité en tant [...] qu'employé, c'est un plaidoyer pour que le besoin de nourriture soit comblé, mais aussi de convaincre les gens que la protection contre les abus éventuels et l'appui psychosocial sont tout aussi importants. »

Cette position d'entre-deux est vécue comme un dilemme, selon ce qu'explique Elizé, qui se retrouve coincé entre le contrat qu'il a signé et doit respecter et les besoins réels des communautés bénéficiaires. Fondamentalement, l'intervenant.e est confronté.e à des choix contraints. D'un côté, l'ONG lui interdit de faire autrement que ce qui était écrit dans les documents du projet, de l'autre, les communautés lui reprochent d'être du côté de l'ONG :

Moi-même, souvent, je tombe dans le piège. Je dois satisfaire le bailleur. Nous avons un document signé avec eux, le document de projet. He bien, la population elle-même, elle nous dit voilà ce qu'elle veut, elle nous pressure aussi parfois. Et imagine qu'ils ne sont pas toujours les mêmes. Le besoin du bailleur et le besoin de la population ne sont pas même. C'est-à-dire que le dilemme c'est quoi ? Trouver une formule pour à la fois les satisfaire les

deux [...] Tu restes toujours dans le cadre formel du bailleur, de l'ONG, puis tu satisfais le plus que possible la population. Parfois la population, elle-même, elle te reproche, elle te dit si tu fais partie de l'ONG, ce qui est dans ta tête c'est ce que tu vas faire. Parfois aussi, il y a des responsables qui te disent que tu fais ton projet. Ils te disent, non reste dans ce que le bailleur a dit, dans ce que dit le document de projet. Mais c'est un problème. (Elizé)

Elizé poursuit en ajoutant que cette position d'entre-deux constitue un problème pour l'intervenant.e, car il.elle lui est difficile d'honorer tous ses engagements envers l'ONG, le bailleur et les bénéficiaires. De plus, c'est compliqué pour lui.elle de respecter des redevances envers lui-même :

Eh bien, tout ça, c'est le coordonnateur qui est toujours dans le trouble. Toujours dans le trouble, car tu as des redevances envers tout ce monde. Tu as des redevances envers le bailleur. Tu as des redevances envers la communauté. Et tu as des redevances envers toi-même. Tu es une personne, tu as une conscience. Quand tu observes, tu vois que tu effectues un travail, tu vois comme s'il ne va aboutir à rien, tu n'as pas intérêt à le faire. C'est-à-dire que tu dois t'assurer que ce que tu fais, hé bien, moralement, éthiquement tu te dis que tu es satisfait. Eh bien souvent, je dis toujours, surtout quand j'ai une équipe, quelle que soit notre activité, on doit arriver à dormir le soir. C'est-à-dire que tu es satisfait de ce que tu fais, tu n'as pas mal agi. (Elizé)

Cet entre-deux implique un dilemme éthique et moral pour l'intervenant.e par rapport aux conséquences de son travail auprès des bénéficiaires. Il s'en suit des remises en question en rapport à ses études, à ses convictions et à son identité. Sur ce sujet, Elizé se livre à une introspection :

Eh bien, comme je te l'ai dit c'est un dilemme. C'est-à-dire que ce n'est pas seulement le bailleur, l'ONG et la communauté, ça implique la personne que tu es. Moi, dans mon cas, quelqu'un qui étudie en sciences sociales. Parfois, je réfléchis, je me dis le travail que je fais, ça correspond à ce que j'ai étudié, à mes convictions. Est-ce que c'est juste un travail technique ? Parce que gérer un projet a une dimension technique, mais c'est quelqu'un qui le gère. Parfois, quand tu fais l'intervention, nous devons prendre un moment pour nous dire si ce que nous faisons est la meilleure chose à faire pour les bénéficiaires. Est-ce que notre travail, les objectifs posés et les activités nous permettent de satisfaire les bénéficiaires ? Est-ce que les impacts écrits sur

le papier sont réels ? Mais aussi, il y a des réponses que nous avons déjà, et elles nous font rire, que je dis rire c'est un rire de tristesse. (Elizé)

D'après nous, cette introspection met en avant la dimension ontologique de l'intervention des ONG. Les propos de l'intervenant contestent la place qui est accordée à l'être humain dans la professionnalisation de l'intervention des ONG et l'éthique qui s'en dégage. De plus, son discours ramène au centre de la discussion la responsabilité individuelle dans les interventions. Ces questionnements sont tout à fait légitimes quand nous savons qu'aujourd'hui la professionnalisation de l'intervention sociale tournée vers une vision techniciste pourrait encourager la « déresponsabilisation individuelle » (Jewsiewicki, 2007, p. 238). Par la même occasion, il remet en question son humanité, son être dans toute cette machine infernale. À la suite de tous ces questionnements, les réponses donnent lieu à des sentiments et à des pensées contradictoires.

En fin de compte, les propos des intervenant.e.s montrent que le travail des ONG se matérialise constamment à la :

Jonction du monde des bailleurs de fonds, avec ses règles, son vocabulaire, ses intérêts économiques, ses méthodes directement empruntées aux principes du management moderne [c'est le monde prépondérant pour les ONG] et celui des populations locales, qui sont plus près de leurs besoins, dont la vie se déroule à un autre rythme, de façon moins linéaire. (Proulx et Brière, 2014, p. 26)

L'intervenant.e, dans cette position d'entre-deux, habite une frontière aux contours fragiles et flous qui évoluent au gré du bon vouloir des bailleurs, des ONG et de celui des bénéficiaires qui sont, soit dans la résignation, soit dans l'autonomisation. Dans cette situation, l'équilibre est difficile à se réaliser, en particulier en présence de ces deux dimensions : une dimension affective du travail par laquelle l'intervenant.e manifeste son attachement à son travail et une dimension socioculturelle des activités du projet dans

laquelle certain.e.s intervenant.e.s constatent parfois que le sens de leur travail entre en contradiction avec la conception qu'en ont des bénéficiaires.

Un tel dilemme plonge l'intervenant.e dans un état de détresse. Cela peut l'amener à douter de lui.d'elle et de ses compétences. Cela peut également l'amener à ne plus se faire confiance dans les décisions qui devront être prises. En réalité, ces décisions sont déjà toutes orientées par des stratégies technocratiques et par les documents de projets conçus par l'ONG, mais ces décisions vont faire surgir des remises en question de l'intervenant.e.

8.1.3.1. Avoir les mains liées

Formellement, la marge de manœuvre décisionnelle des intervenant.e.s est très peu conséquente, pour ne pas dire inexistante d'après les propos des intervenant.e.s. D'ailleurs, certain.e.s – surtout ceux.celles de terrain – sont le plus souvent écarté.e.s des espaces décisionnels selon ce qu'ils.elles rapportent. De surcroît, les acteurs des pays du Nord, soient les bailleurs et les ONG du Nord, n'acceptent pas, dans la majorité des cas, de modifier ce qui a déjà été décidé comme activités dans les calendriers et imposent nombre de contraintes managériales. Alors, ils.elles ont le sentiment d'avoir les mains menottées pour emprunter l'expression de Manuel : « toi qui es *manager*, tu as les mains menottées.»

Patrik est impliqué dans l'opérationnalisation des projets, autrement dit, il a des contacts étroits avec les bénéficiaires. De ce fait, il connaît leurs réalités. Ses expériences de proposition d'activités dans l'ONG l'amènent à affirmer que les responsables dans le niveau hiérarchique élevé, soit les bureaux internationaux, ne vont pas changer leur décision:

Bon, dans les niveaux élevés, je crois que les gens ont un ensemble d'idées en tête. Ils ne vont rien changer pour toi. Par exemple, une institution

internationale, qui a une politique internationale, ne va pas prendre en compte la réalité de chaque pays. (Patrik)

Elizé en fait l'expérience dans ses pratiques. Quand il se rend sur le terrain, il constate les besoins des communautés, il en informe les bureaux de l'ONG, les responsables lui disent toujours de s'en tenir au chronogramme d'activités, c'est-à-dire à ce que le bailleur a autorisé :

Parfois, sur le terrain, tu vois des choses, tu dis voilà ce qui devrait être fait. Eh bien, tu dis, tu expliques. On te dit non, ce que tu vois d'écrit, c'est ce que tu fais. Ce que le bailleur est d'accord avec, ce que le bailleur signe, c'est ce dont nous avons l'obligation de respecter. Oui, parfois, tu as envie de faire quelque chose, mais tu ne peux pas parce que ce n'est pas écrit dans le document du projet. (Elizé)

Tous.toutes doivent se cantonner à ce qui est écrit dans les documents de projet en dépit des multiples appels du terrain, souvent antagonistes. Elizé explique cela fort bien. Même la manière de réaliser une activité peut être restreinte si elle ne répond pas à la logique de ce qui est écrit dans le document de projet :

[...] dans la réalité, quand tu dis voilà ce que dit la population. Nous disons que, de ce fait, nous allons modifier le document de projet, ils disent non. Il y avait une activité que je devais faire, je leur ai dit voilà comment je vais la faire. On m'a dit si tu l'as vu dans le document de projet. Ils m'ont dit que ce n'est pas écrit, donc c'est non. C'est-à-dire que nous sommes obligés d'être d'accord avec ce qui est écrit. (Elizé)

Le fait que tout soit décidé par les responsables des bureaux du Nord, en ligne avec les aspirations des bailleurs, a pour effet de restreindre la marge décisionnelle des intervenant.e.s, qui sont en contact direct avec les bénéficiaires des projets dans leurs prises de paroles et dans leurs interventions sur le terrain. Ces intervenant.e.s sont projeté.e.s dans un espace de silence par rapport à ce qui dit le document de projet. Pire, officiellement, ils.elles se doivent d'obéir au doigt et à l'œil à ce document en dépit de leur opinion et de leurs savoirs nourris par les réalités de terrain. Jesula résume en ces mots la position

formelle de l'intervenant.e : « tout est déjà défini. [...] Tu n'as rien à proposer. [...] Tu fais ce qu'on t'a envoyé de faire. Même si tu vois des choses, tu ne dois rien dire, tu ne dois pas intervenir. »

En ce sens, les intervenant.e.s disent ne pas avoir de pouvoir décisionnel dans les projets, car ne pouvant faire aucune modification aux projets même s'ils.elles en vivent la nécessité. Manuel affirme se sentir « impuissant quelquefois ». N'ayant pas d'autres choix que d'obéir à ce qui est demandé par les bailleurs et les ONG, Rosemarie affirme: « nous n'avons pas de pouvoir de décision pour dire que nous allons changer ce qu'on nous donne à faire. Nous sommes obligés d'obéir aux demandes que nous avons. »

Même la plus petite modification formelle est quasi impossible à réaliser par l'intervenant.e, car elle pourrait avoir des conséquences financières, selon le mode de fonctionnement de l'ONG. Autrement dit, l'ONG se verra dans l'obligation de rembourser aux bailleurs les coûts encourus pour cette modification, puisqu'ils n'étaient pas prévus, informe Mèsidieu : « il y a des institutions qui te donnent de l'argent. Le bailleur te dit qu'il va faire ça. Si tu modifies, c'est ton affaire, tu n'as pas l'autorisation de le faire et si tu le fais, tu risques de rembourser cet argent, si tu as le malheur de faire cette modification. » Autant dire que le retour des bailleurs ne sera pas agréable. En outre, cela entachera l'image et la réputation de cette ONG auprès du bailleur.

Malgré des réponses négatives aux suggestions des intervenant.e.s, il y en a certain.e.s qui tentent tout de même de faire parvenir leurs suggestions jusqu'aux bureaux internationaux de l'ONG. Le processus est long, demandant et incertain, mais ils.elles s'y collent tout de

même. Toutefois, en dépit de l'acharnement des intervenant.e.s, cette entreprise se solde le plus souvent par des échecs, dépendamment du bailleur, comme le rapporte Dieula :

C'est tout un processus. Dépendamment du bailleur, il faut écrire et dire voilà, telle activité était prévue, mais, par rapport à la réalité qu'il y a maintenant, elle n'est pas appropriée. Voilà ce qu'on propose à la place. Il faut que ça sorte du terrain, pour se rendre au bureau pays pour aller plus haut. Parce que tous les projets ont un bureau international qui le supporte, dépendamment d'où se trouve le bailleur. [...] C'est lui qui a le premier contact avec les donateurs. Imagine que ça sort de Secours qui est le bureau terrain du Sud, ça va dans le bureau national à Port-au-Prince, pour aller dans le bureau Secours de Norvège [...]. Maintenant, le bureau Secours de Norvège, envoie aux donateurs. Mais, avant de l'envoyer, ce bureau te demande tellement de détails (pause). Donc, le processus est tellement long que tu es découragé dans le fait de demander des changements d'activités. C'est pareil si tu veux faire une réallocation [...] Si le bailleur définit de A à Z comment il veut que les activités se fassent, quels types d'activités, c'est le même processus. [...] Et, parfois, ils te répondent à la négative. C'est-à-dire que tu prends les choses comme elles sont. (Dieula)

Que ce soient pour les activités ou le budget, nous notons que les modifications, aussi minimes soient-elles, sont difficiles à réaliser étant donné le processus complexe pour y arriver. Autrement dit, même s'il existe cette fenêtre, cette lueur d'espoir, en réalité, elle n'est pas forcément effective officiellement. Le processus est long et fastidieux et peu transparent. Aux yeux des bailleurs et bureaux du Nord, les intervenant.e.s sont alors obligé.e.s de s'accommoder à ce qui est prévu par le document de projet.

Les intervenant.e.s vivent leur implication dans les projets en termes de *disempowerment*, car ils.elles ne peuvent faire entendre leurs voix sur ce qu'ils.elles pensent être la voie à suivre dans les projets. Ils.elles ont peu accès aux espaces décisionnels et quand ils.elles font des propositions, celles-ci sont obliérées. Après tout, ce sont les mieux placé.e.s pour connaître les besoins des groupes auxquels ils.elles sont en proximité. Néanmoins, cette expertise et ces savoirs sont écartés.

8.1.3.2.Des intervenant.e.s partisan.e.s

Dans une de nos entrevues, Manuel en vertu de son expérience dans divers postes d'intervenant, laisse comprendre, même s'il ne le formule pas en ces termes, que les ONG ne favorisent pas des intervenant.e.s qui font des remises en question des projets. . Au contraire, ces ONG encouragent des intervenant.e.s qui feront pérenniser le système tel qu'il est :

Mais si tu ne fais pas un *project learning* que les bénéficiaires n'ont pas la capacité d'influencer le choix des indicateurs ou proposer des activités. Mais toi tu viens leur proposer les activités, des projets [...] que quand le projet s'implémente que les bénéficiaires disent ce qu'ils veulent ? Pendant ce temps, moi si je suis dans une position, c'est ce que je vais proposer [des projets qui accentuent sur la redevabilité envers les bénéficiaires]. Ils ne me laisseront jamais avoir cette position. Imagine que je suis dans un poste de commandement, de décision! Je le propose comme un simple agent de terrain, vu mes expériences. Si je souhaite que le projet aille vers la qualité, tu penses qu'ils vont me laisser aller dans de hauts postes, des postes de décision? [...] Ils ne vont pas te mettre dans un poste pour changer les choses. Non, ils vont te mettre. La structure ne permet pas de mettre quelqu'un qui va questionner les pratiques existantes. Un responsable peut dire, ah si tu es bon dans telle ou telle chose, je te mets dans telle position, je te donne une promotion, peut-être pour qu'il n'y ait pas de retard dans la livraison des résultats, pour avoir de très bon rapport avec le bailleur [...] Ce n'est pas évident qu'ils vont mettre des gens [qui vont faire des remises en question]. Ils ont besoin de personnes pour appliquer leurs politiques. (Manuel)

Selon cet extrait, un.e intervenant.e qui agit ou fait des propositions qui sont dans les intérêts des ONG et, subséquemment des bailleurs aura plus de chance d'être écouté.e et même d'avoir des promotions au sein de l'ONG. En ce sens, cette structure fait l'apologie des intervenant.e.s qui ne questionnent pas les projets, les activités, les choix et les décisions des acteurs.rices du Nord. En d'autres termes, ce sont des intervenant.e.s qui n'exercent pas leur esprit critique, qui obéissent aveuglément aux injonctions et qui

cherchent à coller au plus près de la vision et des intérêts des ONG du Nord qui sont considéré.e.s par l'ONG. C'est une autre forme de la négation de l'altérité d'après nous.

La logique de l'asymétrie, de la dépendance et de la colonialité ne doit pas changer et les propositions des intervenant.e.s ne peuvent s'extirper de ces confins. Autrement dit, les intervenant.e.s ne peuvent changer les règles de la conversation (Mignolo, 2009) ou s'en suivre de lourdes conséquences.

8.2. Les conséquences du dilemme de l'intervenant.e dans ses rapports avec les bénéficiaires

Même si certain.e.s intervenant.e.s sont conscient.e.s que les projets ne sont pas en adéquation avec les besoins des bénéficiaires, ils.elles seront dans l'obligation de les implanter compte tenu du contrat qu'il.elle a signé avec l'ONG et, par la même occasion, le bailleur. Au cours de cette implantation, ils.elles vont devoir faire face à des réactions qui aboutiront à des rapports sociaux hostiles avec les bénéficiaires et à l'expression d'émotions qui ne sont pas valorisantes.

8.2.1. Les réactions des bénéficiaires aux projets de développement

Étant donné que les intervenant.e.s sont obligé.e.s de prioriser les visions de l'ONG sur le terrain, cela entraîne des réactions, pour la plupart, hostiles de la part des bénéficiaires. Les intervenant.e.s vont ainsi faire face à des situations qui ne sont pas gratifiantes.

Patrik effectue un travail de proximité auprès des communautés haïtiennes quotidiennement. Ainsi, quasiment chaque jour, il se rend sur le terrain et constate que les tensions avec les familles dans les communautés sont palpables. Il raconte que les

communautés le voient comme un exploitateur, qui profite de la situation de vulnérabilité des familles pour avoir accès à des privilèges :

Mais, il y en a qui te voit comme un exploitateur. Pour eux, tu as accès à une motocyclette, à une voiture, à côté, leurs conditions de vie ne sont pas améliorées. Ils se disent alors que tu es quelqu'un qui les exploite. Ils le comprennent comme cela. Tu es quelqu'un qui les exploite, qui a accès à une motocyclette, à une voiture et tu n'arrives pas à comprendre leurs réalités. Donc, le fait qu'ils te voient ainsi, c'est comme si tu t'enrichis sur leur dos. (Patrik)

Manuel aussi se trouve dans une situation similaire. Certain.e.s bénéficiaires lui adressent des reproches par rapport à son implication dans des activités de l'ONG qui ne leur ont rien apporté. Ces reproches sont en lien avec l'exploitation de leur temps et de leur capacité par l'ONG :

Ils me reprochent toujours de cela. Le fait que, Secours, plusieurs d'entre eux disent que Secours les a exploités parce qu'ils ont donné leur temps, leur disponibilité et que nous les avons impliqués pour nous donner une visibilité. Mais nous ne les avons pas intégrés dans les projets de développement, parce qu'entre autres, ils ne sont pas devenus des ressources pour l'organisation, malgré le fait qu'ils ont des capacités. Ils connaissent déjà les thématiques, nous les avons formés, ils auront pu devenir des cadres capables d'être impliqués dans les projets de développement de l'organisation. (Manuel)

Il arrive aussi que cette population témoigne verbalement de son hostilité envers l'intervenant.e. Dieuseul, dans un de ses projets, s'est retrouvé dans un contexte compliqué où il devait convaincre des bénéficiaires des communautés dans lesquelles il travaillait du bien fondé d'une décision prise par un employé international. Il explique dans l'extrait qui suit que l'assistant du directeur de l'ONG a décidé d'annuler le financement des initiatives des membres de ces communautés. Dieuseul a dû annoncer cette nouvelle à ces personnes qui l'ont accueilli dans un climat hostile :

J'ai passé 2 heures de temps d'enfer à essayer de les convaincre. Deux heures ! Ils se sont déversés de leur colère, de leur frustration sur moi. Ce sont les blancs, c'est ceci, c'est cela, pour qui ils nous prennent ? Ils nous prennent pour des imbéciles. Ils m'ont insulté. (Dieuseul)

Dieuseul rapporte avoir été insulté par des bénéficiaires qui lui reprochaient de prioriser les intérêts des bailleurs. Ces bénéficiaires en ont profité pour lui dire qu'il ne fait que ce que l'ONG attend de lui : « parfois, la population elle-même t'injure. Elle te dit mais oui, tu es dans une ONG, tu feras ce qui est dans ta tête » (Dieuseul). D'après les propos des intervenant.e.s que ce soit lors de faits isolés ou dans des situations plus générales en lien au projet de développement, les intervenant.e.s font face à des attitudes désagréables des bénéficiaires. De cette manière, la nature des rapports sociaux est annoncée. Les bénéficiaires ne reconnaissent pas les intervenant.e.s comme leurs allié.e.s.

Philistin fait partie d'un projet qui accueille des jeunes et leur offre un appui sanitaire et scolaire. En évaluant le retour des bénéficiaires de ce projet, il affirme faire face parfois à de la violence de leur part. Il affirme ne pas comprendre comment ces jeunes en viennent à utiliser la violence pour exprimer leur insatisfaction des projets malgré le support qui est donné par l'ONG :

Par exemple, on est dans un modèle de prise en charge qui fait qu'assez souvent, les enfants qui y ont bénéficié s'en vont, mais reviennent avec des besoins réels. Puis, par rapport à ces besoins, ils pensent que la violence peut les aider à les satisfaire. Cela nous fait réfléchir à pourquoi nous avons des enfants, tandis que nous disposons de tout ce qu'une famille en général ne dispose pas, psychologue, professeur. Tu fais des dépenses par-ci, par-là. Au bout du compte, tu vois que ce n'est pas réussi au point que l'enfant revient avec une certaine violence. (Philistin)

Il nous semble que la violence de ces jeunes est une réponse à l'inadéquation des projets par rapport à leur besoin et à leur réalité de vie. L'intervenant.e se retrouve au milieu de

cette situation et devient le bouc émissaire sur lequel.laquelle sont déversés tout le désespoir et la hargne ressentis par les bénéficiaires.

Il en résulte aussi des litiges et des conflits entre bénéficiaires et intervenant.e.s. C'est le cas de Jesula qui a sollicité des jeunes de la communauté pour participer à une formation dans le cadre d'un projet. Toutefois, cette formation a été annulée, car le bailleur l'a décidé. En raison de cet incident, Jesula constate parfois la création de litiges avec la communauté. Elizé a connu également des conflits avec des bénéficiaires dans un de ses projets. Il a dû intervenir rapidement, car les participant.e.s avaient bloqué une formation qu'ils.elles estimaient ne pas répondre à leurs besoins :

Il est vrai qu'il y avait un conflit dans le projet de Baint. Il y avait une mission spéciale pour que j'aie gérer des conflits. Des agents de terrain faisaient une formation. Eh bien, il y avait un grand conflit. J'ai été obligé d'aller faire une intervention. (Elizé)

Enfin, être obligé d'appliquer les critères des projets dictés par les bailleurs peut s'avérer dangereux pour la sécurité des intervenant.e.s sur le terrain. Rappelons l'expérience de Dieula, lors d'une distribution, dans un projet dans le Sud du pays. N'étant pas capable de satisfaire toutes les personnes vulnérables d'une communauté, les intervenant.e.s ont dû mettre en place des critères et opérer des choix. Ces mécanismes ont suscité une grande frustration chez certain.e.s membres de la communauté. Ceux.celles-ci ont amené avec eux.elles des projectiles pour intimider les intervenant.e.s. Ainsi, pour signifier leur mécontentement, certain.e.s « sabotent les distributions » (Dieula). Ce sabotage est fait, soit par le biais de projectiles amenés ou en faisant des menaces au personnel de l'ONG, ou encore, en mettant en place des stratégies pour subtiliser les articles apportés par les

voitures des ONG avant qu'elles n'atteignent l'endroit prévu pour la distribution d'après Dieula.

Dans les interventions, plus particulièrement, dans le cadre d'adaptation des projets, nous soulignons qu'il se produit de la méfiance des bénéficiaires envers les intervenant.e.s qu'ils.elles considèrent être des pions de l'ONG. Les bénéficiaires réagissent de manière hostile, soit par des insultes, soit par de l'intimidation. Ces réactions hostiles ont des répercussions négatives sur les intervenant.e.s, notamment sur le plan émotionnel.

8.2.2. Les émotions induites des intervenant.e.s locaux.ales

Dans le rapport d'adaptation des projets par les intervenant.e.s, il y a tout le côté émotionnel qui fait surface. Les intervenant.e.s rapportent être en proie à des sentiments négatifs comme de la honte, la gêne, la culpabilité, la frustration et un sentiment d'inutilité envers les bénéficiaires des projets de développement.

Elizé, impliqué dans la coordination des projets, a accès à certains postes du budget des projets qu'il coordonne. Il constate que, dans ces budgets, la majorité du financement ne revient pas aux bénéficiaires. Il se dit gêné par cette situation et affirme éprouver de la honte en adaptant des projets qui ne répondent pas vraiment aux besoins des bénéficiaires :

Après c'est une honte. Parfois, je suis gêné, je ne peux même pas communiquer le budget à quelqu'un. Il reste interne [...] Un an après la fin d'un projet, je discutais avec un collègue de l'administration de l'ONG. Lui aussi, il a toujours remarqué qu'à chaque réquisition, il dit bon ces modèles de projets quand est-ce qu'on finira avec ? Il m'a dit que bon la communauté n'a pas bénéficié du projet. Ce sont les restaurants, les bénéficiaires. Il y avait beaucoup de formations dans le projet. La majeure partie de l'argent a été pour la nourriture. Quand tu observes, tu vois que les vrais bénéficiaires sont les restaurants. Parfois, j'ai honte. (Elizé)

D'abord, nous pouvons conclure à partir de ces propos que la redevabilité envers les bénéficiaires, même si elle est souhaitée, n'est pas envisageable, car l'ONG se sent plus redevable envers ces bailleurs, qu'envers ceux.celles pour qui et parmi qui elle travaille (Roy, 2004). Pour illustration, Martel (2013) souligne que les interventions des ONG du Nord se concrétisent davantage en fonction des résultats et des obligations de redevabilité envers les bailleurs de fonds qu'en fonction des besoins de la population qui n'a pas été réellement consultée lors du séisme de 2010, par exemple. Cette responsabilité envers les bailleurs plutôt qu'envers les bénéficiaires est nommée par Sogge et Bieckart « déficit démocratique des ONG » (Martel, 2013, p. 80). En raison de ce rapport de non-transparence envers les bénéficiaires, l'intervenant.e éprouve de la gêne.

Ensuite, nous relevons que les fonds octroyés pour les activités par les bailleurs servent davantage à enrichir des entrepreneurs de la société civile qu'à répondre à des besoins réels des bénéficiaires. Nous comprenons qu'il y a un détournement de l'aide à ce niveau qui gêne l'intervenant.e et aussi un renforcement des inégalités entre les Haïtien.ne.s.

Plus loin, Elizé ajoute ressentir de la frustration, car il a constaté, à travers le temps, que les projets qu'il se doit d'adapter sur le terrain ne vont pas contribuer à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. Ces projets n'ont pas de réels effets sur les conditions de vie des bénéficiaires, confie Elizé :

Eh bien, il y a une frustration qui se dégage. Eh bien, tu vois que ces personnes étaient vulnérables et elles restent vulnérables. Il y a une frustration qui se dégage, parce que tu fais une intervention et l'intervention elle-même, parfois l'impact tu ne le vois pas. Même si tu devais voir l'impact quelque temps après, tu ne le vois pas. (Elizé)

Manuel, lui aussi, éprouve des sentiments de frustration en comparant les dépenses et les résultats des projets qu'il a l'obligation d'adapter sur le terrain. Aussi, ce sentiment de frustration est dégagé par rapport aux réactions d'hostilité des bénéficiaires face à l'absence de résultats des projets :

Mais la frustration vient également pour l'équipe de terrain qui implémente le projet. Le bénéficiaire n'est pas satisfait. Il se plaint, il profère des injures. Il dit que nous blanchissons de l'argent avec nos activités et les projets que nous exécutons. (Manuel)

Par ailleurs, cette frustration surgit chez l'intervenant.e, car le bailleur peut parfois compliquer l'adaptation des projets sur le terrain en faisant des promesses vaines selon Philistin. Celui-ci ajoute aussi qu'à cause de ces promesses qui ne sont pas toujours tenues, les bénéficiaires vont penser que ce sont les Haïtien.ne.s qui ne veulent pas les exécuter :

Très frustrant, très frustrant, surtout que, souvent, ce qui se passe malheureusement avec les Haïtiens comme moi. Peut-être que des fois toi-même Haïtien, tu empêches, on aurait pu faire plus. Parce que souvent, le bailleur vient, il fait des promesses qu'il ne tient pas. Par exemple, nous étions dans une réalité après le tremblement de terre, le bailleur vient, ce n'était pas faisable, mais il dit que nous allons faire des constructions sans tenir compte des politiques organisationnelles et d'un ensemble de contraintes. Ne serait-ce qu'un moment où il était sur le terrain, il l'a dit et des gens l'ont entendu. Par la suite, toi tu vas dire que ce n'est pas faisable, et que là, il ne peut y avoir qu'une structure provisoire. Il paraît que c'est toi qui fais obstacle. (Philistin)

À travers les propos de Philistin, nous nous rendons compte à quel point le bailleur se place au-dessus de tous.toutes, des valeurs et réalités locales. Cette supériorité attire des ennuis aux intervenant.e.s avec les bénéficiaires. Ces intervenant.e.s vont passer pour des menteurs.euses, des personnes qu'elles.ils ne sont pas, c'est-à-dire des obstacles à la satisfaction des bénéficiaires, alors qu'au fond, ils.elles n'ont aucune responsabilité dans cela, d'où leur sentiment de frustration.

Hormis, la frustration, le sentiment de culpabilité est également présent. En effet, en réfléchissant aux résultats de la mobilisation de certains jeunes dans des activités de projet, Manuel affirme ceci : « je me sens coupable ». Il ajoute qu'il aurait pu leur apporter plus, s'il n'était pas impuissant en raison de sa position dans l'ONG.

Pour aller plus loin, Jesula dit ne pas se sentir utile aux communautés haïtiennes : « c'est-à-dire, moi-même, j'ai passé plus que 15 ans, 20 ans dans des ONG. Bon, en 15 ans, j'ai fait de l'argent pour manger, mais c'est comme si je suis inutile à mon pays ». Elle constate que les projets qu'elles.ils adaptent lui permettent de répondre à des conditions matérielles de sa vie, mais ne participent pas vraiment à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires.

Dieumène, également du même avis, déclare qu'à part jeter des pierres dans la mer, elle ne fait rien. Elle ajoute être en proie à des idées noires en étant impliquée dans des projets mis en place par des ONG du Nord qui n'améliorent pas effectivement les conditions de vie des bénéficiaires :

Par rapport aux émotions, je serai déjà morte. Moi, personnellement, je prends le soin de chercher des raisons de vivre. Sinon, comme je te l'ai dit, il y aurait peut-être eu un suicide. Il y aurait un suicide, quand tu observes l'état du pays, la présence d'un grand nombre d'ONG, puis les problèmes s'aggravent. Si tu regardes l'état d'Haïti actuellement, c'est vraiment une situation de gêne. Ce ne sont même pas des choses que tu peux parler. Parfois, moi je n'en parle pas. (Dieumène)

Il nous semble que l'expression de sentiment d'inutilité et d'idées noires des intervenant.e.s montrent qu'ils.elles ne croient plus vraiment à l'importance des rôles et des missions que leur a confiés l'ONG. Le parcours émotionnel effectué par l'intervenant.e en réalisant ce bilan de la présence des ONG est porteuse de silence teinté par une grande souffrance. En effet, ils.elles se retrouvent dans un état de grande souffrance émotionnelle et psychique

qu'ils.elles taisent et qui n'est pas entendu par l'institution. Ils.elles n'ont pas accès à des ressources adéquates pour exprimer et faire entendre cette souffrance.

Les réactions des bénéficiaires ainsi que les sentiments éprouvés par les intervenant.e.s en font un tableau sombre des rapports sociaux entre ces deux acteurs.

8.3. La fabrique de la déshumanisation par l'ONG

À travers les discours des intervenant.e.s, nous avons identifié un ensemble de pratiques des ONG du Nord qui participent à une expérience des intervenant.e.s locaux.ales marquée par la déshumanisation. Ces pratiques consistent en des charges de travail trop lourdes, en des corrections de rapports non-productives et infantilisantes, en l'absence de valorisation du travail des intervenant.e.s, en l'invisibilisation de leurs besoins et en un traitement différencié.

8.3.1. Une charge de travail énorme

La majorité des intervenant.e.s rencontré.e.s évoquent une charge de travail extrêmement lourde et des journées de travail dépassant les 10 heures au sein de l'ONG du Nord alors que le Code du travail haïtien, dans son article 96, stipule que les journées de travail ne peuvent aller au-delà de 10 heures. Ainsi, cette situation relève d'une violation du droit du travail. Les activités réalisées par les intervenant.e.s dépassent de loin leur capacité d'action, surtout avec le peu de ressources que leur attribue l'ONG.

Manno se souvient que, dans un projet sur l'éducation, sa charge de travail couvrait quatre communes, qui comptent à peu près 22 écoles, totalisant environ 400 à 500 enfants :

Les activités sont nombreuses. Imagine dans le cadre d'une programmation, Belle-Anse, Grand-Gosier, Thiotte, Anse-à-pitre, sur 4 communes qui

comptent 22 écoles, tu soutiens des enfants qui présentent des risques de décrochage scolaire. Ce n'est pas facile. Il arrive que tu soutiennes 400 à 500 enfants au cours d'une année. Tu n'auras pas vraiment le temps de bien les suivre. Je réalise qu'uniquement moi ne peut pas faire ce travail. Nous devrions être au moins 4, une personne par commune, ce qui ne sera en réalité même pas suffisant. (Manno)

La charge de travail étant énorme, la journée de travail ne cesse de s'allonger et de déborder des heures de travail officielles de l'ONG, qui est souvent de 8 heures par jour³⁶.

En réalité, la journée de travail dépasse largement les 8 heures, car les intervenant.e.s commencent tôt et finissent très tard. Philistin raconte ce fait dans les mots suivants : « ma journée de travail n'a pas vraiment une durée. Elle commence à 6 h ou 7 h et elle se termine très tard ». Avec la COVID-19, certaines fois, les intervenant.e.s font du télétravail. Jesula, dont c'est le cas, explique que le travail de bureau peut être absorbant, car elle peut commencer à 8 heures et terminer sa journée vers minuit : « parfois, je commence à 8 heures et je termine vers 23 heures ou minuit. »

Le travail de terrain peut être tout aussi absorbant. Mèsidieu, pour sa part, travaille selon un horaire qui totalise plus de 8 heures par jour. Il commence souvent très tôt, soit vers 6 h et quitte le bureau vers 18 h, car il a souvent des suivis de terrain à finaliser. De plus, les tâches qu'il doit accomplir prennent parfois plus de temps que prévu par l'ONG :

Ma journée de travail, le plus souvent, commence, malgré le bureau qui commence à fonctionner à 8 heures, moi je commence à 6 heures du matin. Je commence à travailler des heures, car je dois d'abord planifier ce que je dois faire au cours de la journée, je dois laisser aussi du temps pour des affaires que je n'avais pas prévues. Puis, malheureusement, ma journée de travail ne prend pas fin à l'heure que prend celle d'autres employés, à 3 h 30. Moi, il peut être 6 h ou 7 h du soir, j'ai encore des activités à finir. Parfois, je peux être au bureau à 5 h de l'après-midi, je dois aller faire des suivis sur

³⁶ En Haïti, les contrats de travail signés sont en général pour du temps plein, soit 8 heures par jour. Souvent pour les employé.e.s qui font du travail de terrain, notamment les intervenant.e.s toutes catégories confondues, il n'y a pas d'heures supplémentaires.

le terrain. À cet instant, je m'en vais sur le terrain pour faire ces suivis.
(Mèsidieu)

Elizé et Dieuseul effectuent également des activités de terrain et abondent dans le même sens. Ils précisent que la charge de travail des intervenant.e.s est trop élevée et les absorbe totalement. Ainsi, les intervenant.e.s qui assurent des activités de terrain n'ont pas d'heure précise pour quitter leur travail. De plus, ils.elles ne sont pas payé.e.s pour ces heures supplémentaires :

Le travail absorbe et complémente toute leur vie. Ils viennent au bureau, ils travaillent. Ils laissent le bureau pour aller sur le terrain, ils travaillent. Parce que quand tu es sur le terrain, tu n'as pas d'heure. À 8 heures du soir, tu peux être encore sur le terrain. Bon, on ne te paie même pas les heures supplémentaires. En termes de charge de travail, c'est beaucoup, c'est beaucoup pour tout le monde. (Elizé)

La charge de travail, en fait, ici, au bureau de S et dans les organisations, à mon sens, c'est beaucoup, on réclame beaucoup trop des employés. Celui-là qui est manager de bureau, tu n'as pas à l'envier, parce qu'il passe des nuits à rédiger, à élaborer des rapports, à 1 heure du matin, il répond à des questions. C'est dire qu'il n'a pas de vie. Il est le boss, oui, il a un salaire plus intéressant, oui. Mais tu vois, il vieillit visiblement (rire), c'est comme ça. Et le pire c'est que la charge de travail n'a même pas un lien direct avec le salaire. Tu peux être officier, quand on demande à un officier de superviser 18 écoles, tu vois ce que ça veut dire. (Dieuseul)

Le rythme de travail est infernal dans ces structures. Souvent, les intervenant.e.s sont obligé.e.s de faire des journées de plus de 8 heures de travail afin d'atteindre la performance attendue par l'ONG, selon Patrik. Il précise que les résultats réclamés par l'ONG, lui demandent parfois des nuits de travail qui ne comptent pas dans son contrat :

Cela demande beaucoup de dépassement de soi. Ça te demande des nuits de travail, ou bien des heures qui n'étaient pas incluses dans le contrat de travail, dans tes responsabilités. Mais, tu dois atteindre une performance, ou bien livrer des résultats parfaits. (Patrik)

Sonson affirme également que la charge de travail est trop élevée. De ce fait, elle absorbe tout leur temps, à la fois dans et en dehors du travail. Ces intervenant.e.s n'ont pas d'autres

choix que d'apporter du travail à la maison. Ce travail leur laisse très peu de temps pour s'adonner à d'autres activités comme passer du temps avec leur famille si l'intervenant.e en a une :

La charge de travail est trop. Je le dis toujours, je le pointe. Même si mon superviseur me dit que je me plains. Je lui dis que je ne me plains pas parce qu'il est clair que, parfois, je ne suis pas quelqu'un de paresseux, je produis vite. Mais, j'ai tellement à faire que je n'arrive pas à faire tout ce que je dois faire. Je suis obligé de terminer chez moi et ce n'est pas une bonne dynamique de toujours travailler chez soi. J'ai l'avantage de ne pas avoir encore une famille. Mais si j'ai une famille, j'ai des personnes à prendre soin, des enfants, ce sera difficile. (Sonson)

René rapporte que des tâches additionnelles s'ajoutent à ce qui avait été précisé dans le contrat de travail au fur et à mesure du travail de terrain : « ce qui arrive encore, dans la description des tâches, nous n'avions pas à faire des émissions radiophoniques. Mais, c'est rentrer dans nos responsabilités. C'est-à-dire étant donné que nous avons certaines compétences, eh bien, c'est rentré directement dans nos responsabilités. »

En fait, plusieurs intervenant.e.s nous ont interpellée sur un point du contrat de travail qui se prénomme toute autre tâche. Ce point est un fourre-tout et fait référence à des activités de toutes sortes.

Dieula exprime son ressenti par rapport à ce point du contrat. Elle estime que ce point lui occasionne des tâches et responsabilités supplémentaires qui lui vaudraient de poursuivre l'employeur en justice, mais peu importe, dit-elle, elle se doit d'effectuer toutes les tâches qu'on lui attribue :

N'oublie pas, il y a une clause qu'on a mise dans la description de poste, toute autre tâche sollicitée par le superviseur. Tu fais (pause) beaucoup, beaucoup plus par rapport à ce qui était prévu dans ma description de poste. Si je devais respecter uniquement ce qui était dit dans ma description de poste, je devrais les convoquer devant la justice. Mais, il y a la clause qui

dit toute autre tâche qui a vraiment rapport à toute autre tâche. Donc, peu importe ce qu'il en est, tu es obligé de le faire. (Dieula)

Pour Elizé, c'est un contrat dans le contrat de travail, car des tâches de toutes catégories y sont intégrées par l'ONG. Ces tâches lui amènent d'autres obligations dans son travail, comme le fait de suivre des formations qui ne rentrent pas dans le cadre d'attributions qui figurent dans sa description de poste :

Il n'y a pas une semaine que tu es libre. Tu as toujours beaucoup d'activités. Il y a une clause dans le contrat qui s'appelle toute autre tâche. Il y a toujours ce petit espace, eh bien, on t'attribue des choses qui ne sont pas dans le contrat. Alors, la partie de toute autre tâche, c'est un contrat. Par exemple, moi je n'avais pas à animer des formations pour des employés pendant les 9 mois de mon dernier contrat. Mais, il y a une catégorie d'employés, c'est moi qui anime toujours des formations pour elle. C'est comme si pour que cette formation elle se fasse, j'ai l'obligation d'aller la suivre, puis je vais la répliquer pour les employés. C'est-à-dire, il y a une charge en plus qui n'était pas écrite. (Elizé)

Dans l'attribution des nouvelles activités, il arrive que l'intervenant.e se voit attribuer des tâches hors de ses compétences, ou « en dehors de ses aptitudes » (Pipo) par l'ONG. Par exemple, Dieuseul s'est retrouvé dans des situations de la sorte à plusieurs reprises. Il est formé et a des aptitudes en sauvegarde, mais l'ONG lui avait demandé de faire des formations sur des thématiques pour lesquelles il n'était pas formé. Il fait aussi cette remarque dans le travail d'autres intervenant.e.s :

On nous demande de faire le *livelihood, life skills*, mais nous on n'a jamais été formé sur le *life skills*, c'est un défi énorme, c'est un risque énorme pour un projet que les gens qui vont implémenter n'ont pas été formés sur l'approche, mais on doit trouver une façon. Maintenant, on leur a aussi demandé de faire la parentalité sans violence, mais ils n'ont pas été formés sur la parentalité sans violence. (Dieuseul)

Manno estime que c'est un traitement déshumanisant pour lui, car l'ONG ne respecte pas ses capacités de travail en lui attribuant des fonctions qui devraient normalement être prises

en charge par deux personnes en plus de ne pas lui fournir les ressources nécessaires. Cette situation porte atteinte à son professionnalisme et à sa crédibilité :

Non, c'est un mauvais traitement. On doit considérer le travail qu'une personne peut faire et celui que deux personnes peuvent faire. Les résultats d'un travail que deux personnes peuvent faire ne sont pas pareils à ceux qu'une personne peut faire. C'est, qu'en matière de résultat, on verra toujours que les résultats que je peux fournir si j'avais moins d'écoles à ma charge, ce n'est pas pareil. (Manno)

Par ailleurs, nous avons constaté que plusieurs effets pervers prononcés accompagnent la charge énorme de travail qui incombe aux intervenant.e.s toutes catégories confondues, notamment le surmenage, le stress et la charge émotionnelle.

Lifè, qui est responsable de bureau, explique que même si c'est un travail noble, il est très stressant et très demandant en termes d'énergie et d'émotions pour tous.toutes les intervenant.e.s : « [...] c'est un travail qui est très consommant aussi, en termes d'énergie. Il y a énormément de soucis émotionnels aussi. Il y a des choses que tu dois agir rapidement dessus. C'est beaucoup de stress et beaucoup de fatigue aussi. »

Dieuseul est du même avis. Il dit que ce travail est très épuisant. De plus, à cause de la trop grande charge de travail, il ajoute : « on [les intervenant.e.s] est surmenés. »

En effet, c'est un travail qui réclame beaucoup d'énergie physique et émotionnelle, sans compter la charge de travail très lourde. Ce travail peut donc amener à un surmenage de l'intervenant.e, à un épuisement professionnel et même à une dépression. Sonson précise qu'il fournit des efforts qui dépassent largement ce qui devrait être attendu pour pouvoir honorer toutes ses responsabilités. Il travaille même la nuit. Il dit aussi avoir peu de temps pour lui et doit veiller à ne pas faire un *burn-out* :

Les efforts que je fais dépassent ce que je devrais faire. C'est vrai que, parfois, on ne me demande pas de faire, mais pour compenser les écarts et les manquements, je suis obligé de travailler toute la nuit. Je suis obligé d'avoir moins de temps pour moi. J'essaie d'éviter de faire un *burn-out*, mais, il y a beaucoup beaucoup de travail. (Sonson)

La charge de travail dans l'ONG Secours expose Sonson à l'épuisement physique, émotionnel et mental. Nous pouvons dire que cette charge de travail draine une grande partie de l'énergie des intervenant.e.s et ne leur en laisse pas pour leur famille et eux.elles-mêmes. Le travail empiète sur la vie privée de l'intervenant.e. L'équilibre travail et famille est difficile à atteindre. Dieula raconte qu'elle est tellement fatiguée qu'elle n'arrive pas vraiment à se consacrer, la fin de semaine, à des cours qu'elle paie pour se perfectionner. Cela lui laisse un sentiment de non-progression :

Même le samedi, le dimanche, je suis tellement fatiguée, je ne peux rien faire [...] Donc, c'est avec beaucoup de peine que je suis un cours. Parfois, je paie le cours, mais je n'arrive pas à le suivre [...] Donc, à ce niveau, je ne suis pas satisfait parce que pour moi, j'ai régressé. (Dieula)

En somme, ces intervenant.e.s se démènent à cause de plusieurs facteurs :

- de l'intense charge de travail attribué qui dépasse parfois leur compétence ;
- des difficultés de maîtrise de la temporalité du travail, étant toujours en train de rattraper le temps, car celui imparti aux nombreuses activités par les ONG est sous-évalué ;
- et des sollicitations hors de leurs zones de compétences.

Toutes ces difficultés en font un travail éreintant et déshumanisant. De ce fait, la plupart des intervenant.e.s n'arrivent pas à s'épanouir professionnellement et personnellement et à vivre dans une plénitude. Au contraire, ils.elles ont le sentiment de régresser, car ils.elles sont totalement absorbé.e.s par le travail. Il leur manque de temps pour se consacrer à leur

famille et à des activités qui pourront leur permettre un épanouissement personnel indispensable pour bien effectuer les activités des projets.

8.3.2. Des retours infantilisants des bailleurs

Le processus de redevabilité au moyen de rapports envoyés au bureau des pays du Nord est central dans les projets de développement. Les rapports sont rédigés par les coordonnateurs de projets, les responsables de bureau, puis soumis au bureau des pays du Nord pour approbation. Dans les projets de développement mis en place par les ONG du Nord dans les pays du Sud, ce processus semble susciter une conversation sur des tons de condescendance des bureaux du Nord envers les intervenant.e.s locaux.ales.

Sonson, dans son travail, s'est vu souvent chargé de rédiger des rapports de projets pour les transmettre au bureau des pays du Nord. Il explique que, dans le processus de reddition de compte, les employé.e.s des bureaux du Nord de l'ONG disent fournir du support. Au contraire, pour Sonson, les échanges et les commentaires sont réalisés sur des tons condescendants et sont ancrés dans un rapport de dominant/dominé et de néocolonialisme :

Maintenant, moi je ne sens pas l'aide de ce côté-là. Ils partagent les documents avec toi pour que tu puisses. On sait voler de ses propres ailes. C'est déjà bon. Mais de dire que tu es en train seulement de viser un rapport, corriger, barrer. Hmm, pour moi, je sens que c'est une aide cosmétique. Je n'en ai pas forcément besoin. Faire un rapport, je peux. Si les gens ici relisent le rapport, si on peut avoir un *fleap chart*, on y travaille, ou bien on projette qu'on regarde ensemble. On peut le faire. Mais parfois on ne sent pas le support dont les gens parlent au niveau de l'Occident. C'est comme ça que je le vois [...] Mais le rapport dominant/dominé continue à travers les projets et je me demande si ce n'est pas une forme de néo-colonialisme qu'il y a toujours un blanc qui me dit toujours que le rapport n'est pas bon, il est bon ainsi, mais, au final, il n'écrit jamais une phrase dans le rapport. C'est ce dont j'avais envie de dire. (Sonson)

La redevabilité, dans les projets de développement, fait partie de l'obligation de rendre compte aux bailleurs qui fournissent les ressources financières aux ONG à partir de critères d'évaluation définis à l'avance. Cette reddition de compte, le plus souvent, se réalise selon les règles fixées par les bailleurs de fonds. De ce fait, l'intervenant.e se retrouve dans une situation dans laquelle il.elle n'a pas vraiment d'emprise sur l'orientation du rapport. Il.elle travaille avec un.e juge et non avec un.e collaborateur.rice. Il s'ensuit alors des échanges entre intervenant.e.s locaux.ales et acteurs.rices des bureaux internationaux, dans le processus de reddition de compte, marqués par des rapports d'inégalité dans lesquels les agent.e.s des pays du Nord dictent souvent leurs manières de faire. En effet, selon Holcombe et al. (2004, cité dans Brière et Proulx, 2014), lorsqu'un bailleur international octroie des fonds ou des ressources intellectuelles à une communauté, il se produit des inégalités dans les rapports sociaux de pouvoir.

En somme, ces échanges mettent à jour des rapports qui traduisent une supériorité des bureaux du Nord sur les intervenant.e.s locaux.ales.

8.3.3. Une absence de valorisation de l'employé.e local.e et de son travail

Valoriser le travail d'un.e employé.e donne lieu, le plus souvent, au sentiment d'être reconnu.e, d'être valorisé.e soi-même pour ses efforts, ses compétences et ses qualités professionnelles. Brière *et al.* (2021) expliquent que parfois, les compétences des intervenant.e.s des projets sont sous-utilisées. Dans notre recherche, cette situation va plus loin. Les données recueillies montrent en effet que les expériences professionnelles de certain.e.s intervenant.e.s sont marquées par la non-valorisation de leur travail. D'une part, ils.elles mentionnent que les résultats de leur travail ne sont pas considérés, d'autre part,

ils.elles soutiennent que leurs connaissances ne sont pas mises en valeur par l'organisation dans laquelle ils.elles travaillent.

Au cours de notre entrevue avec Patrik, il affirme que son poste se situe tout en bas de l'échelle dans l'ONG. Plus loin, il ajoute aussi que son travail, puisqu'il est agent de terrain dans l'opérationnalisation des projets, mériterait d'être valorisé. Autrement dit, il estime que son travail est minorisé par l'ONG.

Dieula, en comparant son poste actuel dans l'ONG du Nord et son poste précédent dans un autre organisme où elle travaillait avec des personnes âgées, mentionne qu'elle n'est pas satisfaite de son emploi actuel, car elle ne se sent pas valorisée. Elle s'exprime en ces termes : « premièrement, pour te dire, je ne suis pas satisfait de mon travail. Parce que, là où j'étais, on mettait plus mon travail en valeur. On valorisait plus le poste. »

Jesula pensait presque mettre un terme à son emploi dans l'ONG. Elle souhaitait démissionner justement en raison de l'absence de valeur accordée à son travail. Elle ne se sentait pas utile dans les activités qu'elle effectuait au sein de l'organisation :

Moi, à un moment, j'ai dit bon, c'est fini. Je ne veux plus travailler dans les ONG. Je préfère faire un travail qui peut me mettre en valeur, que je fasse un travail qui me fait me sentir utile. Ok, j'avais arrêté, après j'ai recommencé. Mais, dans l'ONG, on ne se sent pas vraiment en valeur. Je suis là juste pour faire un peu d'argent, mais il n'y a rien de sérieux. (Jesula)

Hormis, le sentiment de non-valorisation de leur travail et de leur poste, nous avons aussi relevé cette absence de valorisation des caractéristiques personnelles des intervenant.e.s locaux.ales pratiquée par l'ONG du Nord.

Philistin, de manière spécifique, soutient que ses expériences en tant que Haïtien ne sont pas mises en valeur dans les différents programmes qu'implante l'ONG en Haïti. Il décrit

la situation ainsi : « mon expérience comme Haïtien, si je veux commencer par-là, les programmes en eux-mêmes ne la mettent pas en valeur ». Les vécus, les expériences et l'être des intervenant.e.s sont ignorés par la logique des interventions des ONG du Nord.

Mèsidieu a une formation de base et une maîtrise en sociologie. Il est passionné de développement local, d'analyse sociologique et de problèmes sociaux. Dans les rapports qu'il rédige pour l'ONG du Nord, il lui est impossible de rapporter les problèmes qui apparaissent quand il effectue des analyses sociologiques, parce qu'elles sont situées en dehors du modèle mis de l'avant. Il rapporte : « tu sais, souvent, je ne trouve pas d'espace pour relater un ensemble de problèmes, comme un autre rapport pour être capable de leur faire voir, ressentir. C'est une question de canevas à remplir et à cocher ». En ce sens, il juge que ses compétences comme sociologue ne sont pas valorisées par ses responsabilités.

Cette absence de valorisation le conduit à ressentir un certain mal-être:

Puis, je me sens comme sociologue, souvent mes compétences ne sont pas mises en valeur. Par exemple, on t'envoie un canevas de rapport, on te dit que tu dois mettre ci, tu dois mettre ça. Je ne sais pas mes compétences, comme sociologue, comme quelqu'un qui a une maîtrise, mises en valeur. Souvent, je ne me sens pas bien. (Mèsidieu)

Manuel explique que la mobilité dans l'ONG est quasi impossible pour un.e employé.e qui voudrait utiliser ses connaissances pour apporter des innovations dans l'ONG si ces dernières ne correspondent pas aux intérêts des bailleurs et de l'ONG :

On ne va pas te donner la chance de le faire. Pour te mettre dans une position pour te permettre de changer des choses [...] Ce n'est pas vraiment un système qui facilite que tu mettes en valeur tes connaissances. Surtout, parfois [à cause de] ce que tu vas questionner, les pratiques, les mauvaises pratiques et venir avec des idées innovantes pour peut-être réformer le système, réformer les modes d'intervention, proposer d'autres alternatives, d'autres méthodes et réviser les indicateurs pour favoriser la participation de la communauté, impliquer les acteurs étatiques, c'est-à-dire que la communauté s'approprie les projets. (Manuel)

En ce sens, pour Manuel, ses compétences ne sont pas valorisées, car leur exercice pourrait entraîner une redéfinition du système d'organisation des ONG, dans lequel les acteurs.rices principaux.ales, l'État haïtien et la communauté haïtienne verraient, respectivement, leurs exigences, leurs besoins mis de l'avant dans les projets. Il ajoute aussi que la mise en application de ses compétences pourrait avoir comme conséquence de changer tout le système de l'aide au développement et que, pour ces raisons, elles ne seront pas mises en exergue :

Tu vas comprendre que dans le système [d'aide au développement], pour qu'on te donne l'occasion de mettre tes compétences en valeur, cela va chambarder un ensemble de choses, un ensemble d'apprentissages. Si on te met dans une position pour prendre des décisions, des postes de commandement, tu vas changer beaucoup de choses qui vont nuire au fonctionnement du système. (Manuel)

Pour nous, ne pas valoriser le travail des intervenant.e.s locaux.ales équivaut à ne pas respecter leurs caractéristiques personnelles, leurs compétences et leurs capacités professionnelles. Aussi, cela équivaut à ne pas avoir de considération pour leurs savoirs et savoir-faire, ce qui est un signe de la non-reconnaissance de la valeur intrinsèque de l'Autre. Certes, les ONG prétendent apporter le développement aux communautés des pays du Sud, mais c'est au mépris de leurs différences sociales et culturelles, bref de ce qui les constitue intrinsèquement. Cette pratique des ONG peut avoir des effets pervers sur le sentiment d'estime de soi des intervenant.e.s locaux.ales dont un ressenti d'inutilité à la société haïtienne.

8.3.4. Une invisibilisation des besoins des intervenant.e.s locaux.ales dans les ONG du Nord

La dévalorisation des intervenant.e.s procède aussi par le fait d'ignorer leurs besoins dans leur travail au sein des ONG du Nord. Des intervenant.e.s rencontré.e.s relatent des

situations qui sont des indicateurs de la manière dont leurs besoins ne sont pas considérés par les ONG du Nord pour lesquelles ils.elles travaillent.

Dans le cadre de son travail, Dieula a jugé qu'il lui fallait certains savoirs afin de remplir au mieux son rôle. Elle l'a signalé à l'ONG qui ne lui a pas fait de retour. Elle a quand même suivi ces formations qu'elle a payées de sa poche. Elle explique que, pour mettre en application ces connaissances, il fallait qu'elle dispose de certains logiciels. Elle en a fait la demande à l'ONG, mais cette dernière lui a répondu que le logiciel était trop cher à se procurer. Pour elle, même si elle ne l'exprime pas en ces termes, ses besoins n'ont pas été pris en charge par l'ONG :

Il y a des formations que j'ai sollicitées [silence], on ne m'a jamais donné de réponses. En fin de compte, quand elles sont disponibles, je les paie avec mon argent. Pour qui elles vont servir ? Pour ton institution, même si la connaissance va me rester, mais, pour le moment, c'est parce qu'il y avait un besoin que je les aie sollicitées. Donc, maintenant je les prends avec mon argent, je les mets au service de ton institution [...] Mais, maintenant j'ai terminé les formations, je leur ai demandé d'acheter les logiciels. On m'a dit que les logiciels étaient trop chers. (Dieula)

Dans les paroles de Dieula, nous ressentons l'indignation qui survient quand des besoins cruciaux, qui vont permettre d'améliorer ses interventions, ne sont pas pris en considération par l'ONG. Nous constatons aussi le mépris avec lequel sont traitées ses sollicitations par l'ONG.

René, dans ses expériences de terrain dans l'organisme avec lequel il a travaillé près de 10 ans, explique que l'ONG du Nord, en priorisant les besoins des bailleurs, oublie souvent ceux des membres de son équipe de terrain :

Et, de ce fait, pour arriver aux résultats, nous n'avons pas intérêt pour dire voilà comment le faire. Parce que, comprends que les bureaux internationaux gèrent les bailleurs. Dans la gestion de ces bailleurs, ils oublient de gérer les équipes de terrain. (René)

Ces deux cas de figure mentionnés par ces intervenant.e.s témoignent du manque d'intérêt, ou de l'absence d'intérêt, accordé aux besoins du personnel local par l'ONG. En d'autres termes, il n'y a pas de place pour les besoins des intervenant.e.s locaux.ales. Leurs besoins sont donc systématiquement passés sous silence, leurs paroles niées. Ces besoins des intervenant.e.s sont totalement ignoré.e.s par l'ONG du Nord. Nous pouvons nous demander comment ces intervenant.e.s peuvent s'épanouir dans un environnement où les ressources sont fournies au rabais et leurs besoins mis au placard ? Ignorer les besoins des intervenant.e.s, que ce soient ceux exprimés ou non, constitue une pratique d'invisibilisation qui fait partie d'un traitement différencié accordé aux personnels locaux, dont les intervenant.e.s. Nous pensons que, en raison de cette pratique d'invisibilisation d'une catégorie bien spécifique, il serait important de penser à de véritables pratiques de reconnaissance qui accorderaient une place centrale à des ontologies différentes.

8.3.5. Une hiérarchisation dans le traitement des personnels locaux et internationaux de l'ONG du Nord

Nous avons relevé, dans les discours des intervenant.e.s locaux.ales, nombre de pratiques qui indiquent une différenciation hiérarchisée entre les employé.e.s des bureaux des pays du Nord et locaux.ales, notamment les intervenant.e.s. Cette hiérarchisation penche vers une minorisation d'employé.e.s locaux.ales.

Lifèt a travaillé dans plusieurs milieux en Haïti, soit le monde des affaires, le monde associatif haïtien et le monde des ONG du Nord. Il remarque que : « ce sont plusieurs traitements qu'il y a à l'intérieur de l'ONG ». Ces traitements sont réservés à deux catégories, comme il le précise : « il y a un ensemble d'ONG qui existent, je ne vais pas faire de nom, ce sont de grosses ONG. Un traitement pour le staff national, un traitement

pour le staff international. » Dès lors, une différence est établie entre les employé.e.s internationales.aux et locaux.ales.

Les propos de Dieula concernant l'usage de la langue sont éloquents. Elle constate que l'équipe internationale a droit à des traducteurs.trices quand elle vient en visite en Haïti alors les Haïtien.ne.s qui se déplacent dans d'autres pays n'ont pas accès à cette aide. Elle constate alors que des privilèges sont accordés par l'ONG à des employé.e.s internationaux.ales et aussi à certains pays. Elle explique la situation ainsi :

Quand une équipe vient ici, elle ne parle pas français. L'ONG lui donne un traducteur. Mais, ils s'attendent toujours que toi, tu parles français, anglais et espagnol. Tu dois parler toutes les langues, alors que c'est le même poste, et la même ONG. Pourquoi un ensemble de pays [pause], ils sont privilégiés dans le sens de la langue ? J'ai un problème avec cela [...] Ce n'est pas à niveau. (Dieula)

La différence de traitement est exprimée également dans les paroles de Manno, qui a été, à maintes reprises, coordonnateur de projet et Dieumène aussi, qui a travaillé comme conseillère et évaluatrice des activités de projets, surtout dans la construction. Les deux comparent le salaire des employé.e.s locaux.ales à celui des employé.e.s internationaux.ales et remarquent la disparité salariale entre coordonnateurs.rices locaux.ales et internationaux.ales, à compétences égales. Par ailleurs, cette situation se produit parfois même à compétence inégale, c'est-à-dire l'employé.e local.e a plus de compétences que l'employé.e international.e.

Quand viennent les consultants internationaux, toi qui es sur le terrain qui fait tout le travail, toi tu ne perçois même pas 5 % de ce qu'il gagne. J'ai fait plusieurs expériences de la sorte. Donc, un consultant vient, on lui paie 7000, 8000, 10 000 dollars américains. Toi, tu gagnes moins de 1000 dollars [américains]. (Dieumène)

Parfois, la personne vient, l'ONG lui paie l'argent qu'elle veut. Elle voit que tu n'as pas un État qui contrôle la grille salariale, elle te donne une misère.

Par exemple, même les gens qui viennent, qui laissent les États-Unis, dans quatre ans, moi, je perçois 2000 dollars [américains], cette personne elle-même gagne 6000, 7000 dollars américains. Et, parfois, nous avons fait les mêmes études. Et, parfois, tu es plus compétent que cette personne. (Manuel)

De plus, les propos de ces intervenant.e.s démontrent qu'ils.elles ne sont pas protégé.e.s par l'État haïtien. Cette situation profite aux ONG qui font une répartition salariale inégalitaire, car elles n'ont pas de comptes à rendre sur les salaires à l'État haïtien. Une grande disparité salariale se dessine ainsi entre intervenant.e.s locaux.ales et expatrié.e.s. Des auteurs comme Maclachlan et Carr (2005) dévoilent des différences colossales entre les salaires perçus par des expatrié.e.s et ceux des employé.e.s locaux.ales dans des ONG occidentales. Pour ces chercheurs, cette situation correspond à un schéma de double rémunération (Maclachlan et Carr, 2005) injuste pour les locaux.ales.

Plus loin, Manuel constate aussi des différences entre les conditions de travail sur le terrain de l'intervenant.e local.e et l'employé.e international.e, plus spécialement dans la mise en œuvre des activités du projet. Selon lui, les conditions de travail des intervenant.e.s internationaux.ales sur le terrain sont meilleures que celles des intervenant.e.s locaux.ales.

Il s'exprime ainsi sur ce fait :

Ce n'est pas bien. Parce que si tu dis que tu es une organisation qui travaille dans la protection des enfants et d'autres thématiques proches, tu dois suivre toutes les procédures que cela demande. Mais si tu agis de telle manière pour une catégorie de personnes, puis tu agis de telle autre pour une autre catégorie de personnes, là il y a un problème. C'est-à-dire que là il y a une forme de discrimination. Donc, tu peux animer une formation pour des professeurs d'école, tu les mets dans la communauté, sous des tôles. Ils y passent toute la journée. À partir de 13h, ils ne peuvent plus participer, parce qu'il fait trop chaud. Les personnes ne sont donc pas dans un environnement qui favorise un apprentissage adéquat. Pourtant, quand c'est un Blanc qui anime une formation pour les cadres de haut niveau de l'organisation, tu les

emmènes à Décaméron, à Oasis, à Marriott³⁷. Pourtant, quand c'est pour les professionnels haïtiens dans le secteur de l'enseignement, au niveau des communautés, tu les laisses dans un environnement qui ne facilite pas la formation. (Manuel)

Il nous semble que l'intervenant voit dans ce comportement un fossé énorme entre lui et l'expatrié. Il constate également une forme de discrimination pratiquée par l'ONG sur la base de l'identité géoculturelle. Les ONG utilisent deux poids de mesure. Les valeurs qu'elles prônent dans leur travail avec les enfants, notamment la justice sociale et l'égalité ne sont pas forcément reflétées dans la manière dont elles traitent les employé.e.s et les bénéficiaires. Elles accordent un traitement de privilégiés aux expatrié.e.s tandis qu'un traitement au rabais est accordé aux intervenant.e.s et aux bénéficiaires. Elles ont un double visage et pratiquent de ce fait une forme d'hypocrisie.

Selon Lifèt, cette différenciation de traitement touche également le poste que l'on peut occuper dans une ONG du Nord. Pour lui, les locaux.ales ne peuvent occuper, dans certaines ONG du Nord, des postes prestigieux qui leur attribuent un grand pouvoir décisionnel, par exemple, celui de directeur de l'ONG. Lifèt note que : « je connais des ONG sur le terrain qui ne donnent aucune possibilité à un Haïtien de diriger cette ONG ». Ce constat de Lifèt, soit le fait que le personnel local soit sous-représenté dans les postes décisionnels comme les hauts postes de direction de l'ONG du Nord, est corroboré par Auclair et al. (2022).

Pour finir, Dieuseul, dans la coordination d'un des projets de développement, a dû être confronté à une situation très complexe. Ce projet prévoyait le financement d'initiatives issues d'un comité local du projet. Cependant, ces initiatives communautaires n'ont pas pu

³⁷ Décaméron, Oasis et Marriott sont des hôtels prestigieux situés dans le département de l'Ouest d'Haïti.

été opérationnalisés, car l'assistant du directeur, un ressortissant de la France, a décidé d'annuler les projets sans aucune concertation avec Dieuseul qui coordonnait le projet. Avec consternation, Dieuseul rapporte : « laisse-moi t'expliquer. Le chef a dit qu'il annule tous les projets. C'était un Français. » Pourtant, Dieuseul n'aurait pas pu annuler les initiatives communautaires, car il ne peut modifier ce qui est prévu dans la description du projet. Selon nous, ces cas de figure exacerbent le sentiment d'oppression et d'injustice vécu par l'intervenant.e.

Dans un tel système, certaines catégories de personnes sont favorisées par rapport à d'autres. Si nous faisons une analogie, le traitement accordé aux employé.e.s se compare à une pyramide. Le haut est occupé par les employé.e.s internationaux.ales, qui sont généralement des expatrié.e.s des pays du Nord, alors que le bas est occupé par les employé.e.s locaux.ales. D'ailleurs, un des intervenant.e.s, Patrik a expressément soutenu que son emploi se situait au bas de l'échelle. L'ONG réserve un traitement à chaque niveau de la pyramide. Ainsi, les discours de ces intervenant.e.s nous renseignent sur une pratique de hiérarchisation de traitement entre locaux.ales et internationaux.ales. Ce traitement induit une dichotomie entre les employé.e.s locaux.ales des ONG et expatrié.e.s.

À travers ces extraits, nous avons souligné que, dans cette hiérarchisation, le meilleur traitement est réservé aux expatrié.e.s au détriment des locaux.ales. Cette hiérarchisation sert les intérêts des intervenant.e.s qui proviennent de pays étrangers, notamment des pays du Nord. En effet, les expatrié.e.s figurent au sommet de la pyramide décisionnelle (Joxe, 2020). C'est un traitement foncièrement caractérisé par de l'injustice sociale. Dans ce contexte, les intervenant.e.s locaux.ales se sentent discriminé.e.s. Cette discrimination se révèle à la fois politique et managériale.

8.4. Le rapport à soi de l'intervenant.e local.e : incohérence ou distorsion

Le point de vue des intervenant.e.s sur la façon dont les ONG du Nord les traitent, nous amène à nous intéresser au rapport que développe l'intervenant.e par rapport à elle-même dans un contexte qui ne le.la valorise pas, voire le.la déshumanise.

Le rapport à soi des intervenant.e.s est marqué par une incohérence ou par une distorsion dans leur manière de penser, d'examiner et de dépeindre leur propre réalité. En Afrique - et en Haïti également-, cette distorsion cognitive s'explique par l'acceptation inconsciente ou consciente d'une pensée et d'une vision eurocentrique, utilisée pour discuter, dessiner et analyser les contextes et les faits africains (Nkoudou, 2021) ou haïtiens. Certes, certain.e.s intervenant.e.s ont la capacité de se remettre en question, de prendre du recul par rapport à certaines valeurs occidentales véhiculées par la culture organisationnelle de l'ONG à travers les politiques, les formations et les codes de conduite. Cependant, pour d'autres, il est plus difficile de se soustraire à ces influences occidentales.

Dans le milieu des ONG, de manière générale, embrasser des aspects de soi comme Haïtien.ne peut s'avérer problématique. Sonson, qui est responsable d'un bureau, raconte que dans de grandes réunions avec toute l'équipe de l'ONG, parler créole n'est pas bien accueilli. Il affirme ce fait dans les mots suivants :

Quand je m'en vais dans les grandes réunions, les participant.e.s prennent la parole en français, mais moi, je parle créole. Mais, c'était un complexe, c'est-à-dire, tu es déjà petit, ta tête est petite, on dit que tu es directeur de bureau. Donc les gens ne vont pas te prendre au sérieux. (Sonson)

Donc, parler créole, surtout en présence de hauts cadres de l'ONG du Nord, c'est se rendre plus petit que l'on est déjà selon Sonson. Même si Sonson a pu le faire, nous décelons dans son entreprise de la peur de se montrer dans sa différence.

Si Sonson embrasse cet aspect de son identité en parlant créole dans les grandes réunions, sur certains points, il semble plus difficile pour les intervenant.e.s locaux.ales de rester cohérent.e à leur identité et à leur être.

8.4.1. L'incohérence à soi des intervenant.e.s locaux.ales

L'incohérence à soi pratiquée par les intervenant.e.s rencontré.e.s se décline en multiples couleurs dans leurs réflexions et leurs actions. Nous distinguons, d'une part, la double identité que certain.e.s revêtent et, d'autre part, leur effort pour se mesurer à l'aune des attentes des bailleurs.

8.4.1.1. Les intervenant.e.s arborent une double identité

Pipo et Mèsidieu, au départ de leur carrière, ne se voyaient pas travailler pour une ONG du Nord en raison de leurs convictions. Cependant, les deux se sont retrouvés à y travailler. Cela leur semble incohérent lorsqu'ils.elles réfléchissent à leur personne :

J'ai toujours dit qu'il serait incohérent pour que moi, la personne que je suis pour aller travailler dans une ONG, parce que l'idée que j'avais de l'ONG avant, qui peut-être a évolué par rapport à plus d'expériences que j'ai dans ce milieu. Je me disais qu'elles ne faisaient rien de concret. (Pipo)

Quand tu me poses cette question, c'est parce que normalement pour tous les gens qui me connaissent, même à l'université, ils ont toujours trouvé bizarre que je travaille dans une ONG internationale. Moi aussi, souvent je trouve ça bizarre. (Mèsidieu)

Malgré leur grande prolifération en Haïti, surtout après les crises environnementales, économiques et politiques, les ONG du Nord ne jouissent pas d'une bonne réputation parmi la population haïtienne, en particulier auprès des universitaires en raison, surtout, de leurs piètres résultats. De fait, après le séisme de 2010, la méfiance de la population envers ces structures s'est accrue. Cette méfiance explique ces réticences, chez les universitaires en

particulier, à travailler dans les ONG du Nord. Paradoxalement, certain.e.s des intervenant.e.s rencontré.e.s ont commencé à travailler dans les ONG du Nord après le séisme de 2010.

Par ailleurs, en dépit du fait que certain.e.s sont conscient.e.s que le travail des ONG du Nord n'apporte pas de réels changements dans la vie des bénéficiaires des projets de développement, ils.elles continuent à y travailler tout en espérant que ce travail pourra susciter un quelconque changement.

Dieumène affirme clairement que la majorité des ONG du Nord ne sont pas présentes en Haïti pour résoudre les problèmes des Haïtien.ne.s, mais elle continue à y travailler parce qu'elle espère que leur travail pourra peut-être apporter des changements :

Tu comprends que la majorité des ONG ne sont pas ici pour résoudre des problèmes [...] et nous savons qu'elles ne viennent pas résoudre des problèmes. Oui, je travaille dans une ONG [...] Comme je le dis, nous jetons encore quelques pierres dans la mer, peut-être un jour nous la remplirons. C'est comme ça, c'est une réalité. (Dieumène)

Patrik soutient des propos qui vont dans le même sens. Quand, il était à la faculté, il pensait que le travail des ONG internationales ne participait pas à la concrétisation du développement tant prôné. Il ajoute aussi, même s'il travaille aujourd'hui dans une ONG, qu'il a toujours cette même pensée. Cependant, il espère que son travail dans l'ONG pourrait apporter le développement aux communautés haïtiennes :

Eh, bon ! Comment je me vois dans une ONG internationale ? Bon, l'une des choses depuis mes études, j'étais à la faculté, je me souviens que je faisais un travail qui était lié à la question des ONG et du développement. Sincèrement, c'est pour te dire qu'à ce moment je ne travaillais pas dans une ONG, j'avais trouvé qu'il n'y a pas de développement avec les ONG internationales. Parce que si une ONG avec elles, c'est-à-dire qu'elle n'a pas intérêt à combattre à 100 % la vulnérabilité. C'est ce que j'avais en tête dans un premier temps. Pour le moment, je travaille dans l'ONG, ce n'est

pas sorti de ma tête. J'ai saisi cette occasion pour qu'il y ait un minimum de développement dans la communauté. (Patrik)

Nous soulignons que les intervenant.e.s gèrent une double identité d'opposant.e et de collaborateur.rice dans l'ONG du Nord. Cette double identité est de nature irréconciliable. Elle donne lieu à des contradictions telles qu'une incohérence entre leurs convictions et l'espoir de changement qui les habitent. Ce paradoxe ou cette absurdité ne se situe pas uniquement dans les croyances des intervenant.e.s, il s'ancre également dans des actions qui laissent transparaître une incohérence avec leur identité, leur culture, leurs valeurs et leur être en tant qu'Haïtien.ne.

8.4.1.2. Le personnel local cherche à plaire aux bailleurs

Sonson, dans ses expériences dans le milieu des ONG, a été confronté à des situations dans lesquelles les employé.e.s locaux.ales, dont des intervenant.e.s, revêtaient des comportements qui allaient à l'encontre de leur identité haïtienne dans leur façon de traiter avec les étrangers. Il explique cette situation ainsi :

Je pense qu'il y a des gens, ce que je vais dire est un petit peu bizarre, je ne veux pas être trop équivoque. Ils peuvent par exemple, hmm, des personnes très patriotes, des personnes très haïtiennes, mais dans leur façon de traiter avec les étrangers, ils veulent paraître beaux et, parfois, ils laissent passer n'importe quoi. Ou bien, ils n'ont peut-être pas conscience de cela. C'est un schème qu'ils ont chez eux, il ne faut pas être laids devant le bailleur, il ne faut pas être laids devant la région. Donc, on fait vite et on fait ce qu'il demande. (Sonson)

Ce comportement visant à faire plaisir aux bailleurs fait en sorte que ces employé.e.s ne questionnent pas toujours les directives et les dispositions de ces bailleurs selon nous. Ils.elles rentrent tête baissée dans ces rapports et ont tendance à laisser de côté ce qui les caractérise et aussi ce qui est dans leur intérêt et dans l'intérêt des communautés haïtiennes. En agissant de la sorte, l'intervenant endosse le statut de subalterne que l'ONG lui a

accordé. Comme l'écrit Memmi « en consentant à cette idéologie, les classes dominées confirment, d'une certaine manière, le rôle qu'on leur a assigné » (Memmi, 1957, p. 794).

Dans sa manière de comprendre ces comportements, Sonson souligne que peut-être ces employé.e.s locaux.ales n'agissent pas de manière consciente. Selon lui, les employé.e.s, dont les intervenant.e.s, poseraient ces actes selon un schème colonialitaire de pensée. Fanon (2002; 2008) et Memmi (1957), à travers leurs œuvres, n'ont cessé d'aborder ce schème qui est pour eux un vestige du colonialisme. Ces auteurs, dans leurs écrits, ont montré l'assimilation ou l'intégration qui est faite par l'ex-colonisé.e des processus de hiérarchisation mis en place par les Occidentaux lors de la période coloniale. L'intégration de ce processus de hiérarchisation porte les employé.e.s locaux.ales à accepter sans remise en question ce que les étrangers ou le bailleur attendent d'eux.d'elles. Ainsi, l'employé.e, dans sa manière d'agir, essaie de se hisser dans la zone de l'être (Fanon, 2008) symbolisée par l'étranger, le bailleur. Ils.elles tendent à devenir des faire-valoir des visions et valeurs des ONG du Nord.

Pire encore, certain.e.s intervenant.e.s vont jusqu'à endosser et défendre des points de vue et valeurs occidentales dans leurs pratiques. Pour cela, plusieurs intervenant.e.s reçoivent des prix de l'ONG tels que la nomination comme employé.e-modèle. Elizé rapporte le cas d'un de ses collègues coordonnateurs de projet qui défenddes valeurs occidentales auprès de ses autres collègues et dans ses actions dans les communautés haïtiennes. Cet intervenant a été élu employé-modèle par l'ONG. Elizé connaît ce coordonnateur pour avoir étudié dans la même université que lui. Il connaissait les convictions de ce coordonnateur par rapport aux ONG du Nord. C'est pourquoi il affirme que l'idéologie de l'ONG a englouti les convictions que soutenait son ami avant d'intégrer ce milieu.

Précisément, cet intervenant discutait d'une vision occidentale de l'enfance que devraient adopter les intervenant.e.s dans leur travail et qu'ils.elles devraient restituer dans des formations aux bénéficiaires des projets.

Et, parfois, les idées sont de telles manières, mais l'ONG ne le voit pas ainsi. Parfois, tu sens que ton idée est noyée. Elle est noyée dans l'idée générale de l'ONG et tu sais que ce n'est pas elle qui va être choisie. Si vrai, qu'une fois, dans une discussion avec un collègue, nous avons fait d'autres expériences, nous avons étudié ensemble, à un moment, j'ai été énervé. Je lui ai dit, on t'a consumé. Il m'a dit, eh bien Elizé, c'est le travail, nous sommes obligés de faire le travail [...] La formation se déroule, à un moment, ils [les bureaux internationaux] ont réfléchi sur un ensemble de questions et nous ont demandé de réfléchir dans le même sens sur ces questions. Malheureusement pour lui, nos réflexions ne rejoignent pas les idées du document de formation. Comme si, nous pensons des choses contraires. Ah, lui, il essaie de nous mettre d'accord avec ce qui est écrit dans ce document [...] Mais, à la fin, tu sais que les gens sont d'accord avec ce qui est écrit. Quand je dis d'accord, c'est-à-dire que sur le terrain ils vont dire ce qui est écrit dans le document de projet, même s'ils ne sont pas d'accord. Ils sont venus, ils nous ont donné un document et ils nous disent quoi dire. Tout le monde est parti sur le terrain et a dit ce qui a dans le document. (Elizé)

À travers cet extrait, nous comprenons que certaines conditions amènent certain.e.s intervenant.e.s à endosser des valeurs occidentales. De plus, certain.e.s de ces intervenant.e.s cherchent également à faire endosser ces valeurs par d'autres intervenant.e.s dans leur travail. Il apparaît compliqué pour le collègue de Sonson d'y échapper étant donné que son travail, c'est justement de promouvoir ces valeurs et de les faire promouvoir également dans les communautés desservies par l'ONG. Force est de constater, comme le soutient Boulbina (2012), que des employé.e.s d'une institution travaillent avant tout pour l'institution, c'est-à-dire qu'ils.elles assument les valeurs de cette institution sans remise en question. En conséquence, leurs histoires, leurs valeurs et leurs conceptions sont noyées dans celles de l'ONG. Il se produit souvent une mise à l'écart des valeurs de l'employé.e lui.elle-même et de celle de sa société. C'est exactement le cas du collègue et ami de Elizé.

Dans certaines de ses activités, ce collègue marginalise des valeurs de la société haïtienne. De plus, il prescrit une vision occidentale à d'autres intervenant.e.s qui devront aller répéter la même opération sur le terrain. C'est une esquisse de l'aliénation (Tremblay, 2017).

En plus de mettre de côté leurs valeurs, pour certain.e.s intervenant.e.s, l'Haïtien.ne est un être qui est mauvais et incompetent. Ces intervenant.e.s font preuve d'une « “présomption d'incompétence” » (Pierre, 2002, p. 71) à l'encontre de leur propre personne. Manuel soutient que les Haïtien.ne.s ou du moins, les agent.e.s de terrain n'ont pas la capacité de bien gérer le bureau de l'ONG. Il ajoute que, quand des employé.e.s internationaux.ales étaient présent.e.s au bureau, celui-ci était bien géré :

Donc, à ce moment j'étais dans le bureau central, puis j'ai été transféré dans un bureau de terrain. Quand je suis arrivé dans le bureau de terrain, ce dont je me suis rendu compte que ces bureaux fonctionnent, bon, ils sont là pour implémenter les projets. À un certain moment, il y avait une équipe internationale, ce qui fait que le bureau fonctionnait mieux. Mais, quand, par exemple, on a mis des équipes locales, c'est comme s'ils ont *ayisyanyize* le bureau, ils ont fait quelque chose d'haïtien. (Manuel)

Manuel poursuit en déclarant que, parfois, la culture haïtienne peut constituer un blocage, une barrière et une limite aux interventions des ONG du Nord :

En fait, ce que je peux dire, pour moi, il y a un choc de culture en ce sens, il y a un choc dans le sens que cela limite les interventions. Donc, notre culture, notre langue, nos traditions souvent limitent les interventions. (Manuel)

Ces paroles tenues par un intervenant local sont choquantes, en plus d'être paradoxales quand on sait que ce même intervenant reprochait aux ONG du Nord leur manière d'intervenir en Haïti qui engendre parfois de la corruption. Il perçoit des éléments de son identité tels que sa langue ou ses valeurs comme des éléments négatifs qui constituent des obstacles aux interventions. L'intervenant.e local.e s'appréhende de manière négative, plus

précisément inférieure, par rapport aux loges occidentaux qui traverse les projets de développement. Cette conscience de soi fait écho à ce que Du Bois (2007) nomme la double conscience. C'est une « conscience dédoublée » (Du Bois, 2007, p. 11) de soi à partir de laquelle les intervenant.e.s se voient à travers leurs yeux et se perçoivent aussi à travers le regard extérieur, soit celui des bailleurs et des bureaux internationaux.

En somme, nous avons constaté que les intervenant.e.s, aussi bien dans leurs croyances que dans leurs pratiques, tombent dans une incohérence par rapport à soi en assumant des valeurs occidentales prônées par des ONG du Nord. Aussi, leurs propos nous laissent penser qu'ils.elles ne se projettent pas dans ce milieu avec un regard d'acceptation de leur être. Au contraire, ils.elles pensent que ce qui les caractérise, ce sont des obstacles à l'amélioration des conditions de vie des communautés haïtiennes. Ils.elles appréhendent leurs caractéristiques socioculturelles à la baisse, c'est-à-dire de manière infériorisée. Dans la section qui suit, nous allons examiner leur vision des bénéficiaires sur cette question.

8.4.2. Une vision négative, pathologisée des bénéficiaires des projets de développement

Quelques intervenant.e.s rencontré.e.s ont une vision négative des bénéficiaires des projets, et des communautés dans leur globalité. La manière dont ces intervenant.e.s perçoivent les bénéficiaires, à travers un filtre plus occidental, consiste en l'attribution de caractéristiques néfastes et perverses.

8.4.2.1. Une vision d'individualiste et d'aliéné.e des bénéficiaires des projets de développement

Mèsidieu perçoit les bénéficiaires comme des personnes individualistes. Pour lui, certains bénéficiaires des projets ne souhaitent pas voir leur voisin sortir de leurs conditions

précaires de vie. Ils aimeraient qu'eux.elles même uniquement puissent profiter des interventions des ONG :

Les gens croient plus, ils sont plus individualistes. La personne c'est elle qui doit jouir des projets, c'est elle uniquement qui doit bénéficier. Si tout le monde en bénéficie, elle n'est pas satisfaite. Il faudrait qu'elle ait quelque chose en plus des autres pour être contente. (Mèsidieu)

La manière dont les ONG interviennent dans les communautés ou les catégories discursives qu'elles instituent font en sorte que certain.e.s intervenant.e.s ont une perception négative des bénéficiaires. Il faut savoir que la plupart des ONG qui mettent en place des projets de développement dans les communautés, y compris l'ONG dans laquelle Mèsidieu travaille, recueillent une partie de leurs fonds à travers le parrainage. Dans ce système de parrainage, des familles de plusieurs communautés ont l'obligation d'envoyer annuellement des photos de leurs enfants à des parrains ou marraines à l'étranger. Étant donné cette implication, ces familles s'attendent à bénéficier davantage des projets que les ONG implémentent. Or, ce n'est pas toujours le cas; au contraire, parfois la communauté dans laquelle se situe ces familles ne bénéficie d'aucun projet. Ces familles sont donc parfois mécontentes de l'absence de bénéfices de leur implication.

Les valeurs et points de vue prônés aussi par ces ONG font en sorte que certain.e.s intervenant.e.s voient dans les bénéficiaires des personnes aliénées. Dieumène, par exemple, est très engagée dans les communautés haïtiennes, elle réalise souvent des formations pour ces communautés. Le plus souvent, ces formations sont conçues suivant des réalités qui ne sont pas forcément en adéquation aux réalités locales. Dieumène soutient « parce qu'elle-même [une bénéficiaire], elle est déjà aliénée, le système, son mode de socialisation. Depuis qu'elle est née, c'est ce qu'elle voit ». Ainsi, comme les

valeurs prônées par les projets ne sont pas toujours compatibles avec les valeurs locales, il existe un écart entre ce que font et ce qu'assument les communautés et ce que les projets et les intervenant.e.s attendent d'elles. Les communautés agissent ou adoptent des comportements souvent différents de ce que prônent les projets de développement.

Somme toute, les intervenant.e.s qui lisent les actions des communautés à travers un filtre ou des postures discursives occidentales voient dans les comportements de ces communautés de l'individualisme et de l'aliénation par rapport aux valeurs occidentales.

Au-delà de cette vision qui tourne autour de l'individualisme et de l'aliénation, quelques intervenant.e.s considèrent les bénéficiaires des projets comme des personnes incapables de prendre des initiatives.

8.4.2.2. Une vision de dépendant.e.s des bénéficiaires des projets de développement

Rosemarie travaille comme agente de terrain. En échangeant sur les résultats de projets, elle déclare qu'il faut effectuer un travail de transformation de la mentalité des bénéficiaires, car ils ne font qu'attendre les interventions des ONG. En d'autres termes, ces bénéficiaires semblent développer une dépendance par rapport aux activités des projets de développements :

Puis, il y a un gros travail de transformation sociétale qui doit être fait pour que les gens comprennent vraiment. Parfois, tu tends la main vers la personne, mais je peux dire, il y a cette question que les gens attendent que ce soit toi qui viens faire les changements pour eux. Ils oublient, de leur côté, ce qu'ils peuvent faire aussi. Ils doivent poser leur pierre. Il faut enlever des habitudes chez eux, pour les préparer aux changements que nous attendons dans la société. (Rosemarie)

Ainsi, puisque les résultats escomptés dans les projets sont mis en échec parfois, ou que les communautés haïtiennes ne s'empressent pas d'élaborer des stratégies dans le sens que

l'entendent les projets, il apparaît à l'intervenante que les communautés haïtiennes ne peuvent acquérir de l'autonomie, ou qu'elles ne sont pas prêtes au changement en raison de leur dépendance, de leurs habitudes et de leur façon de penser et d'être. Elle conçoit ces communautés de manière négative en raison de leur mentalité, ce qui demande une intervention de l'ONG pour arriver à des transformations sociétales.

8.4.2.3. Une vision du monde distorsionnée ou incohérente

Par l'imposition de leurs propres catégories sur les priorités d'intervention, les ONG du Nord amènent les intervenant.e.s, dans leur travail, à juger les communautés selon une vision décalée de leurs réalités. Ils.elles développent ainsi une vision distorsionnée ou incohérente par rapport à la réalité haïtienne.

Dans notre entrevue avec Elizé, celui-ci constate que, le plus souvent, les employé.e.s locaux.ales, y compris les intervenant.e.s en viennent à penser que c'est à l'État haïtien de suivre les directives des ONG et non le contraire. Cette situation est expliquée en lien avec les privilèges dont ces employé.e.s jouissent :

Il a dit, non, comme si de la manière dont nous nous positionnons, nous sommes mieux rémunérés, nous avons plus de privilèges que lui [l'agent étatique], c'est nous qui agissons sur le terrain. Puis, cette personne pense qu'elle est notre chef. La personne a trouvé cela bizarre. J'ai pris un moment pour lui expliquer que voici le rapport entre l'État et les ONG. Voilà comment il se définit. Mais, ce n'est pas tout le monde qui le comprend ainsi. Quand l'agent étatique comprend que c'est lui notre chef, eh bien, les gens ont plus tendance à l'écarter, ne pas faire des activités avec lui au lieu de s'accommoder à la logique normale. (Elizé)

Nous pouvons dire alors que, ce faisant, les ONG du Nord contribuent à affaiblir la puissance publique et à miner la légitimité de l'État qui est censé être l'instigateur principal de l'amélioration des conditions de vie des citoyens.nes haïtien.ne.s.

Par ailleurs, Manuel, de son côté, pense que les locaux.ales ne sont pas capables de bien gérer les activités de coordination des projets et des bureaux de terrain. Il compare le fonctionnement des bureaux de terrain quand ce sont les locaux.ales qui les gèrent à celui des bureaux des ministères haïtiens. Pour lui, la mentalité haïtienne, la façon dont pensent les Haïtien.ne.s ne favorisent pas la réussite des projets : « généralement, la mentalité, le bureau de terrain fonctionne comme un ministère haïtien, un bureau de l'État. C'est comme s'ils fonctionnaient n'importe comment. Les projets qui sont implémentés ne sont pas de qualité ». Ce sont les mêmes idées à la base de la colonisation qui reviennent, les personnes qui ne sont pas occidentales sont des incapables, elles ne peuvent s'en sortir toutes seules. En somme, dans la vision distordue de certain.e.s intervenant.e.s, les ONG du Nord devraient être au-dessus de l'État haïtien compte tenu des moyens dont elles disposent. En outre, il y a cette vision selon laquelle les Haïtien.ne.s n'ont pas de capacités, d'aptitudes pour mener à bien une tâche, notamment celle d'implémenter les projets. Dans leurs paroles, il se dégage une vision négative de soi. C'est justement cet argument d'incapacité des locaux.ales qu'utilisaient les impérialistes coloniaux pour coloniser les peuples non occidentaux et occuper leur territoire. Cet argument est alors utilisé par les ex-colonisé.e.s qui s'en servent pour se définir.

8.5. Au-delà du rapport à soi et au local : l'uniformisation

Nous venons de voir comment s'exprime le rapport à soi et au local des intervenant.e.s locaux.ales qui sont exposé.e.s à des valeurs qui s'éloignent de leurs réalités et de celles de leurs communautés. Il est important de distinguer comment ces valeurs décalées de la réalité locale arrivent à s'imposer à eux.elles, ou tout au moins, par quels mécanismes ces

valeurs s'imposent aux intervenant.e.s. Nous allons analyser ici quelques manières par lesquelles les ONG du Nord imposent leurs valeurs aux intervenant.e.s.

L'une des façons qu'ont les ONG de prescrire l'adaptation et l'intégration des valeurs occidentales aux intervenant.e.s locaux.ales sont les codes de conduite, les politiques, soit des documents qui facilitent une standardisation des interventions. Les valeurs qui découlent de ces standards, promues à l'intérieur des ONG du Nord, sont prescrites à la fois pour le travail dans les ONG et également en ce qui a trait à la vie privée des intervenant.e.s. Pour illustration, dans la politique de sauvegarde d'une des ONG, il est stipulé que le contenu est applicable durant et en dehors des heures de travail. Ainsi, l'intervenant.e est interpellé.e à adopter et intégrer dans sa vie professionnelle et dans sa vie personnelle des valeurs qui ne sont pas toujours compatibles avec celles de son milieu. L'employé.e que l'ONG jugera avoir respecté scrupuleusement les valeurs et règles prescrites obtiendra un prix et sera considéré.e comme un.e modèle. C'est une manière d'instituer alors une ligne de conduite.

Les formations constituent une autre manière de prescrire des valeurs occidentales aux intervenant.e.s. Elles sont très importantes pour véhiculer et cultiver des valeurs organisationnelles. La majorité des ONG possèdent une plateforme informatique dédiée aux formations. Elles permettent aux intervenant.e.s d'avoir un même langage et de partager des valeurs occidentales. Ces formations sont censées permettre aux intervenant.e.s d'apprendre certaines valeurs afin qu'ils.elles puissent les partager avec les bénéficiaires des projets. Ainsi, ces formations constituent une forme de socialisation secondaire des intervenant.e.s locaux.ales aux valeurs des ONG qui sont pour la plupart occidentales. Par exemple, l'un des intervenant.e.s, Elizé, a rapporté que, dans une

formation réalisée par un autre intervenant, il leur a été dit que l'une des manières que l'on voit les enfants en Haïti n'est pas acceptable. En Haïti, les enfants sont considérés comme *byen pòv malere*³⁸, entre autres. Cependant, dans sa formation, l'intervenant a expliqué que cette conception est préjudiciable aux enfants. De plus, dans ces formations, comme nous venons de le voir, les savoirs locaux ont tendance à être mis de côté pour faire place à une vision occidentale des enfants.

En plus des codes de conduite et des formations qui modèlent les intervenant.e.s à l'occidental, les privilèges dont ils.elles peuvent jouir contribuent aussi à les rapprocher du monde occidental.

D'un côté, il y a l'accès aux réseaux internationaux. Rosemarie explique que c'est un milieu qui permet de faire partie d'un réseau international, de pouvoir se former afin de grandir professionnellement, c'est-à-dire de multiplier ses contacts professionnels pour constituer un réseau international :

L'organisation est, non seulement un espace de travail qui te permet de gagner de l'argent, mais c'est un espace qui te permet de grandir. Tu peux grandir suivant la manière dont elle est structurée avec des possibilités de formations et d'apprentissage [...] C'est un vaste réseau international que tu peux profiter de lui. Il y a des programmes qui sont vraiment intéressants, des campagnes qui sont menées, des formations qui te permettent de grandir professionnellement. (Rosemarie)

Néanmoins, l'accès à ces réseaux signifie aussi embrasser des valeurs et des normes qui peuvent déconnecter une personne de ses valeurs, car n'étant pas forcément en lien avec les réalités et pratiques locales d'après nous. Cet accès expose les intervenant.e.s à d'autres réalités et à d'autres savoirs, d'autres manières de faire que les leurs, par ailleurs. Ce qui

³⁸ En Français, les enfants sont la richesse des parents pauvres.

n'est pas pervers en soi. Cependant, si l'intervenant.e s'en imprègne sans remise en question, cela peut constituer un danger pour son savoir acquis de l'expérience, notamment à partir de la réalité locale, surtout dans un contexte où son savoir et son être sont minorisés.

D'un autre côté, il y a les voyages. Les intervenant.e.s obtiennent plus facilement un visa pour se rendre en pays étranger. Manuel en a fait l'expérience :

Ce n'est pas sans raison que la majorité des gens aiment travailler dans une ONG parce que [...] quand la personne travaille pour une ONG, elle a accès à des visas. Moi, je n'ai jamais eu des problèmes à voyager, n'importe où je veux aller. C'est-à-dire que quand tu es dans ce secteur, tu jouis d'un grand nombre de privilèges. (Manuel)

Ces visas sont des portes ouvertes sur d'autres mondes, y compris le monde occidental. Ils leur permettent de se rendre dans les pays occidentaux et de vivre dans un système de valeurs occidental. Ils.elles peuvent comprendre et s'imprégner de ces valeurs qui font partie intégrante de leur travail dans l'ONG du Nord.

En somme, les codes de conduite, les formations et les voyages à l'étranger socialisent l'intervenant.e aux valeurs occidentales, lui permettent de mieux intégrer ces valeurs dans sa vie professionnelle et dans sa vie personnelle. Cette socialisation, ne l'oublions pas, a lieu sur un fond d'imposition et de rapports de pouvoir inégalitaires sans réciprocité. Ainsi, ces formations et documents institutionnels ne se mettent pas en place sur un fond d'échange de gré à gré. Au contraire, il s'agit d'espace « de véritable subalternisation voire pire, de subordination » (Maire, 2018, paragr. 7) au travers duquel, certain.e.s intervenant.e.s intègrent et s'approprient des valeurs occidentales. Cette « appropriation intégrative » (Maire, 2018, paragr. 7), c'est-à-dire une assimilation dans laquelle il y a une dilution de ses caractéristiques au profit de ceux occidentaux (Maire, 2018), est une des marques de la colonialité, dont celle de l'être.

8.6. Le vécu de dépersonnalisation et d'aliénation des intervenant.e.s

L'expérience personnelle et professionnelle de l'intervenant.e est une expérience de subalterne dans laquelle il.elle est déshumanisé.e par la quantité de travail qui lui est imposée, par le peu ou l'absence de considération qui est faite de ses besoins, de ses points de vue et de ses savoir-faire dans la matérialisation des projets et par des traitements différenciés que lui accordent l'ONG face à des employé.e.s internationaux.ales.

En outre, cet.te intervenant.e se retrouve dans l'obligation de s'adapter et de forcer l'adaptation des communautés aux multiples projets de développement parachutés par l'ONG du Nord. Dans la dynamique d'adaptation des intervenant.e.s, les catégories épistémiques imposées par les ONG du Nord, la corruption en découlant parfois, le traitement différencié entre expatrié.e.s et intervenant.e.s locaux.ales (salaires, avantages sociaux), l'ordre hiérarchique institué (de bailleurs à bénéficiaires) participent à renforcer le sentiment déjà instillé par le dispositif colonial racialisant qu'il y avait une incapacité locale à se développer sans l'intervention étrangère. Ce mouvement d'adaptation suscitera des réactions d'hostilité des communautés haïtiennes et alimentera des émotions de souffrance chez les intervenant.e.s. Dans la continuation des réflexions sur leur rôle et position, nous pouvons penser que les intervenant.e.s locaux.ales se retrouvent dans une double subalternité : d'abord par leur localisation géographique, ils.elles sont des citoyen.ne.s des pays du Sud appauvris; ensuite, au sein même des ONG, ils.elles occupent souvent des postes situés en bas de la hiérarchie et offrant peu d'avantages sociaux et économiques par rapport aux ressortissant.e.s étrangers.ères.

Par ailleurs, certes, plusieurs intervenant.e.s se distancient des valeurs occidentales prônées par les ONG du Nord dans leurs pratiques et dans leurs manières de s'appréhender et de

comprendre les bénéficiaires, mais certain.e.s intervenant.e.s en font une assimilation intégrative dans leur travail et dans leur manière de se projeter. L'ONG du Nord a de l'emprise sur les sentiments, la subjectivité et le savoir de l'intervenant.e local.e (Lwijijs, 2009). Cette situation crée, pour ces intervenant.e.s, des expériences personnelles marquées par la dépersonnalisation et la désobjectivation (Tremblay, 2017). Ces dernières se manifestent, par exemple, quand l'intervenant.e essaie de plaire aux bailleurs ou quand il.elle fait sienne les caractéristiques et les valeurs que lui prêtent les impérialistes. On leur reprochera par exemple d'être incapables de bien mener des tâches par soi, d'où la velléité de venir développer le pays. Cette dépersonnalisation conduit à la distorsion et même à l'aliénation (Tremblay, 2017) quand ces intervenant.e.s se laissent emporter et submerger par des valeurs décalées de leur réalité et quand ils.elles les utilisent pour analyser des situations quotidiennes de leur travail. Ainsi, le monde de l'ONG devient un espace qui repose, comme l'écrit Bhabha, sur l'idée du sujet en tant que son propre reflet aliéné : « [...] *not Self and Other but the otherness of the Self inscribed in the perverse palimpsest of colonial identity* » (Bhabha, 1994, p. 63, cité dans Tremblay, 2017).

Selon Nkoudou (2021), cette distorsion dans la manière de réfléchir, d'analyser et d'illustrer leur propre monde est de l'aliénation épistémique qui est un effet de l'eurocentrisme, et ajoutons aussi de l'américanocentrisme, bref de l'impérialisme idéologique et matériel de l'Occident dans les projets de développement promus par les ONG du Nord, d'une part. D'autre part, l'aliénation épistémique provient de la standardisation du travail des intervenant.e.s locaux.ales. Cette aliénation peut se définir comme « le puissant sentiment d'obligation [...] [des intervenant.e.s locaux.ales] de penser

et travailler dans une épistémologie et des catégories de pensée postcoloniales³⁹, issues d'un Nord » (Piron, 2017, p. 39) impérialiste. Cette aliénation implique que les savoirs produits dans les pays du Sud sont inférieurs à ceux du Nord; ils sont donc rejetés et remplacés par un paradigme occidental. Voilà pourquoi quelques intervenant.e.s locaux.ales ont tendance à se lire et à se comprendre à travers des filtres épistémologiques et ontologiques des pays du Nord, d'où leur mouvement de s'élever de la zone de non-être (Fanon, 2008) constitués par des savoirs et savoir-faire locaux, pour revêtir les caractéristiques auxquelles s'attendent les ONG et bailleurs du Nord. Ce mouvement peut amener à un épistémicide, c'est-à-dire une abrogation de l'épistémologie locale encouragée par la conception et la mise en œuvre (Nkoudou, 2020a) de projets de développement et une subjectivation ambiguë chez l'intervenant.e.

Au-delà de l'aliénation épistémique, c'est une aliénation ontologique c'est-à-dire de soi, de l'être qu'ils.elles sont, car ils.elles assimilent et intègrent des valeurs occidentales qui ne traduisent pas leur réalité. Il se produit ainsi une déformation dans la manière qu'ils.elles se considèrent, considèrent leurs collègues, l'État haïtien et aussi les bénéficiaires des projets. Cette aliénation a des effets néfastes sur leur manière d'envisager les interventions des ONG du Nord et les solutions qui seront apportées aux besoins des communautés haïtiennes, puisque le filtre local sera mis de côté pour privilégier des savoirs et savoir-faire occidentaux. En d'autres termes, les besoins sociaux des communautés haïtiennes et leurs réponses seront analysés et pensés par ces intervenant.e.s à partir d'une vision occidentale au détriment de visions locales et de la compréhension de la communauté et de ses besoins. Il en résulte une invisibilité des savoirs et savoir-faire locaux par ceux.celles-

³⁹ Ici, nous comprenons le concept postcolonial comme vestige de la période coloniale.

là mêmes qui sont les mieux placés pour en faire la promotion. Pour Piron, cette invisibilité est :

Une dissonance cognitive permanente, une sorte de « schizophrénie » culturelle imposée à des peuples qui avaient déjà vécu la dévalorisation coloniale de leur culture au profit d'une survalorisation de la culture européenne. (Piron, 2017, p. 38)

Cette dissonance cognitive, en général, aboutit à des individus acculturés qui nient leurs valeurs, leurs réalités tout en valorisant celles provenant de l'Occident (Gourgues, 2014). Les intervenant.e.s ne sont plus nécessairement les représentant.e.s des bénéficiaires dans ce cas. Ils.elles deviennent des êtres avec de l'expérience de terrain qui participent à une forme de contrôle social. Ils.elles sont alors des sujets qui sont minés par le colonialisme et son héritage qui les forcent à s'apprehender dans la langue et l'épistémologie occidentales (Nouvet, 1999). Les expériences de pouvoir de ces intervenant.e.s sont alors influencées par une domination à l'échelle de l'intime.

Par ailleurs, la disqualification des savoirs et savoir-faire locaux signifie aussi la disqualification des expériences personnelles de violence symbolique que connaissent les intervenant.e.s. C'est-à-dire que le fait de se penser à travers des filtres occidentaux peut empêcher de voir les impositions des bailleurs comme de la violence symbolique ou de l'injustice épistémique et ontologique. Cette injustice devient potentiellement invisible.

De surcoit, dans ce contexte d'aliénation, l'identité personnelle et professionnelle développée par ces intervenant.e.s, les travailleurs.euses sociaux.ales y compris.e.s, les rend vulnérables. Ils.elles perdent confiance en eux.elles, en leur capacité d'améliorer les conditions de vie des familles haïtiennes. Aussi, alors qu'une identité personnelle et professionnelle forte est nécessaire pour une pratique éthique, surtout dans le cas du travail

social (Pullen Sansfaçon, Marchand et Crête, 2014), celle de ces intervenant.e.s vacille en raison de leur double conscience découlant du contexte d'intervention. À la lumière de ceci, nous comprenons que l'identité développée par les intervenant.e.s, dont les travailleurs.euses sociaux.ales, n'encourage pas forcément à une pratique éthique, c'est-à-dire ancrée dans les valeurs du travail social, dans leurs interventions communautaires. De ce fait, cette identité vulnérable et vacillante peut empêcher les intervenant.e.s de faire valoir leur apport aux communautés locales, en raison de la dépréciation d'eux.elles-mêmes qu'ils.elles expriment parfois.

Nous devons aussi admettre que l'aliénation n'est pas une expérience collective et spectaculaire dans l'ONG, car elle se réduit à l'agrégation de comportements individuels. Bien que dans l'ensemble de la société haïtienne, par exemple, dans des communautés où sont implémentés les bureaux de terrain des ONG et aussi des projets de développement, ces communautés aient tendance à adopter des pensées issues de la période coloniale comme celle de penser que les Blancs symbolisent le bien (Voltaire, 2019). Cependant, ces intervenant.e.s ne restent pas à subir les injustices qu'ils.elles vivent dans les ONG du Nord, même ceux.celles dont les visions sont distorsionnées. Ils.elles font preuve d'agentivité, non seulement dans leur manière de réagir face à ces injustices au sein du bureau de l'ONG, mais également dans la réalisation qu'ils.elles font du projet sur le terrain. De plus, dans nos entrevues avec elles.eux, ils.elles font des propositions qui vont au-delà des rapports d'asymétrie qui marquent les rapports entre ONG, État haïtien et employé.e.s locaux.ales. Ces propositions et stratégies de résilience seront détaillées dans le chapitre suivant.

Chapitre 9 : La voix des subalternes en développement international

« Au-delà de la simple information, aujourd’hui saturée et brouillée ; au-delà de l’explication technocratique et de la gestualité charitable ; au-delà du rite émotionnel (prière, élégie ou incantation) ou du simple récit, à quelle distance salutaire se tenir et de quoi s’éloigner, autant pour les Haïtiens que pour les non-Haïtiens, pour penser, comprendre, dire, réparer, transformer ? » (Sancerni et Trouillot, 2011, p. 8)

Tous.toutes les intervenant.e.s n’ont pas la capacité et l’opportunité de faire entendre leurs voix au sein des ONG pour lesquelles ils.elles pratiquent. Cependant, certain.e.s n’hésitent pas à faire preuve d’agentivité dans leur action sur le terrain, dans les bureaux des ONG et aussi dans leurs suggestions afin que les interventions soient plus respectueuses des contextes locaux. En effet, certain.e.s intervenant.e.s peuvent reprendre le pouvoir pour résister contre des pratiques jugées inégalitaires et injustes (Lee et al, 2017). Ces stratégies et propositions de plusieurs intervenant.e.s questionnent la légitimité de cette imposition de valeurs, de normes et des visions occidentales des ONG et bailleurs des pays du Nord. Elles traduisent une opposition informelle des intervenant.e.s en vertu de leur besoin d’autonomie (Bouju et de Bruijn, 2008).

Il est important aussi de noter que ceux.celles qui font preuve d’agentivité, surtout sur le terrain et dans les bureaux d’ONG, disposent d’un ensemble de caractéristiques. Ceux-ci ont rapport à leurs études, leur statut familial, leur réseau social, en somme leur capital social, tout autant que le capital financier dont ils.elles disposent et aussi les catégories de poste d’intervenant.e.s occupées.

Dans cette section, nous rapportons la manière dont les intervenant.e.s élèvent leur voix et se taillent une place dans le champ du développement international. Nous y énumérons les

voies empruntées et le contenu de leurs propositions. Ces voies et propositions priorisent une intervention plus souveraine, respectueuse de l'être haïtien dans toute son intégralité, son vécu passé, présent et sa vision pour un avenir, un monde où les différentes visions cohabitent comme le veut la perspective pluriverselle prônée par Dussel (2009). Les propositions concernent aussi bien l'État haïtien que les ONG internationales et les OCB, dessinant ainsi un monde où les acteurs.rices cohabitent dans l'harmonie, le respect et non pas la concurrence malsaine qui règne dans les interventions actuelles.

9.1. La résistance personnelle des intervenant.e.s locaux.ales

Dans leur manière de résister aux impositions des ONG et aussi des bailleurs, les intervenant.e.s ne posent pas des actions frontales et de grande ampleur, car le fait de dépendre financièrement de l'emploi des ONG du Nord les place dans une « situation d'enfermement dans la contrainte » (Ayimpam et Bouju, 2015, p. 9). Cependant, ces intervenant.e.s contournent et détournent, autant qu'ils.elles peuvent, les normes et conditionnalités importées par des bailleurs et des ONG du Nord (Olivier de Sardan, 2014). Les gestes d'opposition et de résilience posés par les intervenants.e.s sont subtils, mais ne sont pas pour autant moins significatifs. Ces gestes se résument en des actions de résistances personnelles et en des actions menées auprès des bénéficiaires des projets de développement.

L'une des toutes premières voies de résilience notée dans les entrevues avec les intervenant.e.s est l'utilisation de la langue créole dans la rédaction de documents de formation, de courriels officiels et aussi dans les grandes rencontres qui réunissent des acteurs.rices locaux.ales et internationaux.ales des projets de développement.

9.1.1. La valorisation de la langue créole

Sonson rédige en créole, de son propre chef, des documents destinés à la formation des bénéficiaires des projets parce que les documents sont écrits en français. Lors de notre étude, nous avons constaté aussi qu'il y en avait qui étaient écrits en anglais. De plus, ces documents font souvent référence à des contenus plus tournés vers des réalités étrangères que la réalité locale :

Comme les projets sont écrits en français. Tout le monde doit parler français. Ou bien ce sont des documents qui ressemblent à des affaires étrangères. Si tu regardes ici, tu vois, ce sont des documents que j'avais produits pour un projet. Nous les avons faits en créole. C'est un petit catalogue que nous avons fait pour parler de questions de violences, etc. Donc, nous les produisons en créole. (Sonson)

De plus, dans la rédaction de ces documents, il s'assure de présenter des contenus qui sont liés à la réalité haïtienne comme des figures de femmes haïtiennes qui ont contribué à l'indépendance d'Haïti :

Et nous faisons en sorte que le créole soit bien en place. Nous faisons en sorte que ce soient des choses inscrites dans notre histoire. Par exemple, j'ai parlé des femmes qui ont participé dans la bataille de l'indépendance. Afin de regarder la valeur ajoutée des femmes qui ont participé dans l'indépendance du pays, pour que les femmes aient les mêmes opportunités que les hommes, pour qu'ils aient les mêmes emplois. C'est pour te dire que nous autres nous accordons beaucoup d'importance à cela. (Sonson)

Pour lui, c'est important de se référer à sa culture dans les interventions auprès des bénéficiaires et dans les pratiques au bureau afin de ne pas faire d'exclusion. C'est dans cet esprit que Sonson, toujours de sa propre initiative, prend l'habitude d'écrire des courriels officiels en créole afin de n'exclure aucun.e employé.e, car il y a de ces employé.e.s comme le petit personnel (femmes de ménage, cuisinière, homme à tout faire,...) qui ne parle pas français : « nous écrivons les documents en créole, même nos courriels officiels. Nous

faisons des rencontres en créole. C'est pour ne pas exclure personne. Dans nos communautés, nous ne demandons à personne d'aller parler ni le français ni l'anglais. »

Sonson prend aussi d'autres initiatives comme la réalisation d'émissions pour les projets en créole : « maintenant, c'est une promotion pour ce que faisons nous les faisons en créole. Nous allons faire une émission aujourd'hui en créole. C'est-à-dire que nous prenons cela à cœur. »

Nous sommes d'avis que promouvoir la langue créole dans les interventions des ONG revêt une importance capitale pour les intervenant.e.s. Cela leur permet d'inclure une partie de leur être dans ces interventions. C'est un acte libérateur et une façon de dé-silencer leur voix. C'est un contre-pouvoir, une arme de libération face aux discours qui les ignorent et les pratiques et dispositifs qui les astreignent au silence. L'usage de la langue créole leur permet de recouvrer une certaine autonomie dans leurs interventions.

Au-delà de la rédaction de documents de projets et de courriels officiels en créole et de la réalisation d'émissions en créole, certain.e.s intervenant.e.s, lors de rencontres en groupe, s'expriment en créole. Elizé, dans la coordination des projets, a l'habitude de communiquer avec les bailleurs dans la langue qu'ils exigent, le français ou l'anglais. Dans les rencontres de groupe, il dispose d'une marge de manœuvre qu'il utilise pour promouvoir sa langue maternelle. Il utilise cette marge pour faire des interventions en créole. Il affirme que cela fonctionne parfois et d'autres fois non, mais cela ne le décourage pas pour autant :

Bon, moi-même comme personne critique et tenace, souvent, je fais des interventions dans certains endroits en créole. Je les teste. Parfois, ça passe. Et, certaines fois, ça ne passe pas. Et là tu te rends compte que les gens s'accommodent à ce que dit le bailleur. (Elizé)

Sonson aussi utilise les espaces de réunion pour promouvoir sa langue maternelle. Cependant, il y a parfois des obstacles à le faire. La perception associée au fait de s'exprimer en créole est généralement négative. C'est donc dans un climat de doute et de peur qu'il prend à parole en créole dans les multiples rencontres de l'ONG :

Quand nous nous rendons dans les grandes réunions. Les gens peuvent parler en français, mais moi je parle en créole. Mais, c'était un complexe [...] Pourquoi je suis dans mon pays, je ne peux pas parler créole ? L'Américain, il parle anglais, il parle une seule langue. En général, il n'en parle pas d'autre [dans les réunions]. Tu comprends [...] Moi, je peux dire que je m'apprivoise comme personne. Je m'assure que tout ce que je fais, je prends cette direction. (Sonson)

Sonson se montre réflexif par rapport aux pratiques des bailleurs et des ONG du Nord, car il se distancie de ces pratiques pour y intégrer ses caractéristiques. Pour Sonson, parler en créole est très important, car en s'exprimant dans cette langue, on s'approprie son être comme humain et comme haïtien. Prendre des initiatives de ce genre, c'est témoigner de son humanité, c'est dire qu'on existe et assumer la personne que l'on est, comme Haïtien.ne. Avec ces initiatives, c'est donc assumer ses valeurs, sa vision qui est généralement enrayée dans les interventions prônées par l'ONG.

Nous constatons que la langue créole, par son utilisation dans le contexte des projets de développement, se révèle être un outil puissant de résistance aux rapports asymétriques des bailleurs et des ONG du Nord, puisqu'elle permet à ces intervenant.e.s subalternisé.e.s d'affirmer leur manière de penser et leurs formes de connaissance. De plus, elle crée un espace dans lequel les intervenant.e.s ont la capacité de s'exprimer et de mettre en avant leur réalité par le contenu qui est inscrit dans les documents de formation écrits en créole par exemple.

9.1.2. La distanciation par rapport aux injonctions des acteurs.rices occidentaux.ales

Les injonctions occidentales imposées dans les projets par les codes de conduite, par la manière d'implémenter les activités, notamment dans les formations que les intervenant.e.s reçoivent et doivent dupliquer ne font pas l'unanimité. Certain.e.s intervenant.e.s prennent leur distance vis-à-vis des conceptions et injonctions occidentales que renferment les projets de développement.

9.1.2.1. Le marronnage pour ne pas assumer des valeurs contraires aux siennes

Elizé, dans le cadre de ses responsabilités comme coordonnateur de projet, a l'obligation d'assister à des formations données par du personnel de l'ONG pour laquelle il travaille. Ces formations ont pour mission d'inculquer des pratiques et des visions sanctionnées par l'ONG. Quelquefois, l'ONG exige que les intervenant.e.s dupliquent les formations reçues sur le terrain. Mais, lui, il s'arrange pour ne pas être disponible pour reproduire celles qu'il juge contraires aux valeurs des communautés haïtiennes. Comme il le dit, il fait le marronnage :

Mais à la fin, les gens sont d'accord. Quand je dis d'accord, ce qui est écrit dans le document sera fait sur le terrain malgré qu'ils ne soient pas vraiment en accord [avec le document]. Ils [les bureaux internationaux] viennent, ils te donnent un document et te disent quoi dire sur le terrain. [...] moi personnellement, je m'arrange, pour ne pas aller les dire. Je fais du marronnage, c'est un choix. (Elizé)

Ce n'est pas sans raison qu'Elizé a utilisé le terme de marronnage dans ce contexte. Ce phénomène a été une stratégie de lutte des esclaves contre le système tortionnaire des plantations coloniales durant la période coloniale. Ce phénomène consiste à fuir les plantations coloniales, seul ou collectivement (Béchacq, 2006). Après 1804, il a été un système de protestation et d'opposition des paysan.ne.s contre les pratiques coercitives du

nouvel État haïtien et de l'occupation américaine de 1915 (Béchacq, 2006). Au cours de cette conjoncture, le marronnage consistait en des luttes, des rébellions, des insurrections et des fuites des paysan.ne.s vers des pays étrangers (Béchacq, 2006). C'est dans cet esprit que Béchacq affirme que « d'un phénomène historique, le marronnage se serait donc mué en une compétence sociale » (Béchacq, 2006, p. 209).

En outre, Elizé contourne les impératives des ONG, comme dans le cas de formations, qui véhiculent des idéologies et des valeurs qu'il ne partage pas. Dans le cas que nous relatons plus bas, la formation rejetait une manière dont les enfants sont perçus par la société haïtienne. Pour bon nombre de parents haïtiens qui se sont tués à la tâche pour subvenir aux besoins de leurs enfants, ces derniers constituent des appuis dans leur vieillesse. En désaccord avec le rejet de cette vision locale, Elizé s'est arrangé pour ne pas aller le répéter aux parents haïtiens :

C'était un choix. Je m'étais dit que je n'allais pas le faire, je n'allais pas répéter ce mensonge. J'ai fait en sorte de ne pas avoir de temps. Mais, au fond de moi, je savais que je ne pouvais pas aller dire ça aux gens parce que je n'étais pas d'accord avec ça. (Elizé)

Le marronnage est la manière pour lui de contester certaines visions de l'enfance promues par les ONG du Nord à travers les projets de développement. De plus, c'est une stratégie pour résister contre les impositions des ONG et les bailleurs.

Il n'est pas donné à tous.toutes les intervenant.e.s de s'adonner au marronnage dans le cadre de son travail comme Elizé l'a fait : « moi-même, j'avais la capacité de le faire, mais les autres n'avaient pas cette chance. Il leur a été dit d'aller le faire. Eh bien, ils sont allés le faire. Ils n'ont pas le choix. » Elizé est coordonnateur de projet et Sonson est responsable de bureau de terrain. Il y a des intervenant.e.s qui ne peuvent se livrer à de telles stratégies,

par exemple les agent.e.s de terrain, ce qui revient à dire que le positionnement comme intervenant.e définit quelquefois la marge de manœuvre dont ils.elles disposent.

9.1.2.2. La résistance dans les démarches pour matérialiser les projets

Quant à l'opérationnalisation des projets eux-mêmes, quelques intervenant.e.s posent des actions qui entrent dans le cadre d'une résistance contre la manière de faire des ONG et des bailleurs. Sonson avait comme attribution, dans une des ONG dans laquelle il a travaillé, d'écrire des projets demandés par des bailleurs internationaux. Dans l'exercice de cette écriture, même s'il y avait des contraintes, il a pris l'initiative de rencontrer des membres de la communauté auquel le projet était destiné afin d'écouter ce qu'ils.elles avaient à dire :

Tu sais ce que je fais. Je me souviens que, dans Paternage, j'écrivais un projet pour l'Union européenne sur la question de la gouvernance locale. Ce que je m'étais assuré de faire, c'est que, même si nous avons un chronogramme de design, je m'étais assuré d'avoir une mission dans la zone que les activités devront avoir lieu. J'ai dit si je ne pouvais rencontrer tous les gens par petits groupes, j'ai fait un focus group pour écouter ce qu'ils avaient à dire. J'ai fait une grosse réunion. Nous avons rassemblé les gens, environ 40. Mais, nous les avons rassemblés en petits groupes. Et puis, nous avons d'autres personnes qui nous avaient accompagnés dans la mission. Chacun a travaillé avec un groupe. Nous nous sommes assuré que les gens ont parlé. Nous avons pris des notes sur des *flip chart*, sur des ordinateurs. Nous avons ramassé leurs idées, nous les avons comparées avec des documents que d'autres organisations ont produits sur la zone. Et, parfois, tu ne peux pas minimiser cela, par »e qu' les organisations locales ont écrit des documents aussi. Nous avons écrit un projet qui était correct. (Sonson)

Ce diagnostic participatif réalisé par Sonson a permis de mettre en avant le point de vue de ceux.celles qui vont bénéficier du projet. De plus, il a été un espace pour promouvoir les savoirs produits au niveau local, par le biais de la place accordée aux rapports produits par des organisations locales. Cette initiative personnelle entreprise par Sonson s'inscrit en

porte à faux à la logique des pratiques *top down* et même *bottom up* — qui fait appel à une participation communautaire cosmétique — des ONG du Nord.

9.1.2.3. La lutte des intervenant.e.s dans le choix des projets à réaliser

En plus de réaliser des diagnostics participatifs, un intervenant dans une des ONG de l'étude s'évertue parfois à dire non à certains projets de développement, dépendamment du bailleur à qui il a affaire. Philistin a occupé divers postes, dont celui de responsable de programme dans les ONG du Nord. Dans les fonctions liées à ce poste, il lui est arrivé d'analyser des projets proposés par les bailleurs. Si ces projets ne sont pas pertinents à réaliser, il en discute avec les bailleurs. Si ces derniers ne sont pas flexibles et ouverts à adapter ces projets selon ce qui est possible, il arrive parfois que le département des programmes les refuse :

Parfois, tu as besoin de lutter plus que d'autres dépendamment de qui est le bailleur, pour arriver à produire des changements. Parce qu'en général, nous avons un département d'élaboration de projet, nous-mêmes, nous sommes le département de programme qui doit analyser les projets qu'on nous propose. Si le projet n'est pas pertinent, nous devons chercher dans quel niveau nous pouvons le travailler pour le rendre pertinent. Ça arrive parfois qu'il y a des projets que nous rejetons, parce qu'ils ne sont pas pertinents et que les bailleurs ne sont pas flexibles. Le bailleur veut qu'il s'exécute de telle façon et nous, nous ne pouvons le faire. Mais quand le bailleur est flexible, nous essayons d'apporter des changements même s'il arrive qu'il y ait certains aspects que le bailleur n'est pas flexible dessus. Nous essayions alors de les adapter. (Philistin)

Nous devons signaler que, certes, il arrive que des projets soient rejetés, mais ce n'est pas sans conditions. Il faut qu'il n'y ait aucune possibilité d'adaptation de ces projets à la réalité haïtienne. Ce qui veut dire que la marge de rejet des projets est restreinte. Ces projets ne sont rejetés que s'ils sont incapables de s'adapter aux contextes des communautés

haïtiennes. Et cette possibilité de rejeter certains projets est une lutte également dans cette ONG, au cours de laquelle l'intervenant.e fait preuve de courage et de ténacité.

9.1.2.4. L'effort de se visibiliser dans les interactions avec les bailleurs

Les intervenant.e.s proposent des actions par rapport aux démarches des projets, par rapport au fonctionnement des ONG, mais aussi ils.elles posent des actions dans leur interaction avec les bailleurs, lors des redditions de compte des projets.

Sonson, dans ses interactions avec les bailleurs de fonds, pose des questions. Il engage des discussions avec eux.elles, par exemple, sur les commentaires qu'ils.elles font des rapports qu'il soumet. De plus, il dit leur signifier ses opinions. Il soutient ne pas se laisser marcher dessus et s'affirmer comme Haïtien dans la communication avec les bailleurs :

Mais moi, comme personne, je ne laisse personne user de mythe pour me dominer parce que je suis Haïtien, j'ai étudié l'histoire. J'ai été formé à la FASCH. C'est une école qui est reconnue pour être un endroit où on forme les gens pour s'assumer, pour s'approprier comme être humain, pour te réinventer et ne pas laisser quiconque fouler tes droits au pied. Avec toute la gentillesse que cela exige, parfois je demande aux gens de relativiser. Je leur pose des questions sur les questions qu'ils me posent pour savoir exactement ce qu'ils veulent comprendre. Puis, quand ils font quelque chose d'inacceptable, je le leur dis. Par exemple, j'ai fait un rapport, ils ont éliminé des parties dedans et ont ajouté les leurs. Puis, eux-mêmes me posent des questions sur les parties qu'ils ont mises. J'ai dit non, vous vous trompez. Finalement, ils me disent que ce que j'avais mis auparavant était bon, je peux les laisser. (Sonson)

Sonson n'attend pas à être convié à s'exprimer. Il est actif, il prend la parole pour se faire entendre. C'est primordial pour lui de s'assumer et d'adopter des comportements qui font de lui une personne qui a un pouvoir d'agir.

Toujours dans l'interaction avec les bailleurs, parfois les intervenant.e.s contestent leurs points de vue. Elizé, dans la coordination d'un de ses projets, s'est retrouvé dans une

situation dans laquelle le bailleur lui a dit de rendre un financement, car ce qu'il voulait n'était pas réalisé. Elizé n'a pas hésité à signifier au bailleur qu'il avait tort et qu'il avait fait exactement ce qui est écrit dans le document du projet :

Ce même bailleur avait une activité à faire. Dans leur grille, ils ont vu que nous ne l'avons pas atteint. Eh bien, la première chose qu'ils ont faite, ils ont envoyé un courriel pour nous dire de rembourser l'argent lié à tel résultat parce que ce que nous devions faire nous ne l'avons pas fait. Eh bien, heureusement pour nous, ce sont eux qui l'ont mal compris. Ce qui était écrit dans le document, je l'ai fait correctement. Je leur ai répondu, attention nous n'allons pas vous rembourser parce que voilà ce qui, voici ce qui est fait. Ils se sont alors rendu compte que ce sont eux qui avaient fait une erreur. Bon, ça s'est terminé. Ils ont dit d'accord. Bon, je m'attendais à des excuses de leur part, mais en vain. (Elizé)

Elizé n'a pas eu de peur ou d'hésitations à dire le fond de sa pensée au bailleur. Il ne se laisse pas enliser dans une situation injuste qui aurait pu lui coûter sa carrière et sa réputation.

Sonson ne conteste pas uniquement le point de vue des bailleurs, il remet en question également la manière dont fonctionnent ces ONG. Il pose des questions aux responsables sur la présence de conditions qu'il juge nécessaires pour mener à bien ses tâches :

Je suis *questionning*, je suis *challenging* aussi. Et avec tout le monde. Par exemple, quand j'ai été employé, pendant un moment il n'y a pas eu d'agent d'audit interne. J'ai posé des questions. Comment se fait-il que le bureau n'ait pas d'agent d'audit interne ? Une autre chose sur laquelle j'ai encore posé des questions. J'ai dit pourquoi les projets n'ont pas de plan détaillé, n'ont pas de charte qui dit que je fais ci, comment je le fais, qui le fait, etc. ? (Sonson)

Pour ces intervenant.e.s, remettre en question le point de vue des bailleurs et questionner la manière dont fonctionne les ONG est une manière de se faire entendre, d'élever leur voix rendue muette par les multiples impositions des acteurs du Nord, en somme de s'affirmer au point de vue identitaire. C'est aussi ne pas se laisser dominer par ceux.celles qui sont en

position de pouvoir. Cet interstice libère une énergie et une capacité à distinguer les pratiques inégalitaires, à réfléchir et à agir contre elles. En résumé, c'est une manière de se visibiliser et d'occuper l'espace organisationnel.

Par ailleurs, il ne s'agit pas seulement de dire tout haut ce qu'on pense aux bailleurs, il est important aussi de permettre aux autres des espaces de paroles.

9.1.2.5. Créer des espaces de discussion en équipe

René travaillait dans un organisme dans l'opérationnalisation des projets, plus particulièrement comme agent de terrain. Quand les bailleurs prenaient des décisions sur les projets dans lesquels il était impliqué, son superviseur, le coordonnateur de projet, avait pour habitude de les rencontrer afin de décider de la manière d'agir face à ces décisions prises par le haut :

Nous avons un manager qui, à chaque situation, s'assoit avec nous, l'équipe, pour nous informer et pour nous demander comment nous allons réagir. C'est-à-dire, il a toujours été ouvert à la communication. Puis, il prend du temps aussi pour définir ensemble des stratégies. (René)

La stratégie de créer des espaces de discussion est encouragée par Brière *et al.* (2021). Elle permet à chaque intervenant.e de l'équipe, que ce soit le.la coordonnateur.atrice ou l'agent.e de terrain, de faire entendre leur voix et d'envisager la suite des activités suivant la manière dont eux.elles comprennent la situation. C'est une pratique qui va dans le sens du respect de la dignité de chacun.e de l'équipe et de l'égalité de parole dont dispose chacun.e. Cet espace de discussion favorise une réflexion collective qui suppose l'existence d'une reconnaissance mutuelle.

Certes, s'exprimer, faire entendre sa voix ou poser des actes sont une manière pour les intervenant.e.s de protester et de résister aux prescrits et injustices des ONG. Cependant,

rester dans l'ombre peut tout à fait être une forme de protestation contre des manières de faire que l'intervenant.e peut juger inacceptables.

9.1.2.6. Rester dans l'ombre pour se protéger

Manuel, dans l'ONG pour laquelle il travaille, a occupé divers postes d'intervenant.e.s, dont celui d'agent.e de terrain. Il raconte que les décisions qu'il prenait dans son travail de terrain perturbaient souvent le fonctionnement du bureau et lui apportait en même temps des difficultés. Il se sentait en danger. Alors, afin d'éviter d'être sur la sellette, Manuel s'abstient de prendre certaines décisions :

Moi, selon mes expériences dans l'organisme, à chaque fois que je prends une décision, ça ramène de gros problèmes [...] À chaque fois que je prends ce genre de décisions, le bureau est sens dessus dessous, cela me met en danger et j'ai remarqué que, quand cela se produit, je ne suis pas en paix. [...] C'est pour cela que je ne veux pas avoir à gérer le stress à l'emploi, gérer des problèmes, gérer des conflits parce que je sais que ce que je vais faire va déranger certaines personnes. (Manuel)

Manuel préfère ne plus prendre certaines décisions sur certains aspects des projets afin de se protéger contre d'éventuels dangers que lui vaudraient ses initiatives. Toutefois, cela ne veut pas dire pour autant qu'il a cessé d'être réflexif et critique par rapport aux interventions et au dispositif contraignant des ONG. Au contraire, d'une part, au-delà de son retrait, les propos de Manuel suggèrent que par le passé il a pris des initiatives qui vont à l'encontre de celles prescrites par les ONG ou les bailleurs. D'autre part, le fait que Manuel ne prend plus certaines dispositions sur certains aspects de l'intervention des ONG traduit sa capacité à faire montre d'agentivité afin de se protéger, et de protéger sa santé mentale.

Que ce soit le fait d'élever la voix contre les discours qui les ignorent et les dispositifs qui les réduisent au silence ou de rester dans l'ombre pour ne pas être visé.e.s par des dispositions contraignantes, il s'agit dans tous les cas de stratégies de résistance. Ces multiples dimensions témoignent de l'hétérogénéité qui caractérise les stratégies de résilience personnelles qu'empruntent les intervenant.e.s locaux.ales au quotidien dans leur travail au sein des ONG du Nord.

9.2. Les initiatives au sein des communautés

En plus de mener des actions au sein de l'ONG, soit de manière personnelle, soit en impliquant d'autres intervenant.e.s, certain.e.s prennent des initiatives aussi dans leurs interventions auprès des bénéficiaires des projets.

9.2.1. Des interactions sociales basées sur des valeurs

Même si les intervenant.e.s rencontrent des difficultés auprès des communautés dans lesquelles ils.elles interviennent telles que de l'hostilité, des refus de coopérer, ils.elles ne se découragent pas. Ils.elles utilisent des stratégies pour diminuer la méfiance des communautés bénéficiaires des projets implémentés par les ONG.

9.2.1.1. La transparence et la communication dans les projets de développement

Philistin, Manuel, Rosemarie ont tous.toutes fait usage de la communication et de la transparence auprès des communautés pour pouvoir faire face à leur hostilité. Rosemarie, par exemple, fait preuve de transparence et communique des informations sur les projets ainsi que des informations sur son rôle dans ceux-ci, en leur indiquant ses limites pour ne pas créer d'attentes :

L'un des moyens, c'est la transparence, une bonne communication, et c'est le partage d'informations authentiques. C'est ne pas cacher aucune information et toujours être clair sur le fait que, toi, tu es là pour atteindre tel objectif. Si tu vas toucher trois points, tu leur fais toujours un rappel, n'oubliez pas que l'organisation va agir sur trois points. Si c'est l'éducation, nous disons l'éducation, si c'est la santé, nous disons la santé, s'il y a un autre point sur l'agriculture, nous disons l'agriculture. De manière à recentrer les paroles qui se disent. (Rosemarie)

Faire preuve d'honnêteté et de franchise est la base d'une série d'actions prises par les intervenant.e.s d'après ces propos. Les bénéficiaires leurs sont souvent hostiles et se font parfois de fausses attentes des projets de développement. En adoptant cette attitude de franchise, les intervenant.e.s préviennent d'éventuelles fausses attentes, des réactions agressives et des paroles désobligeantes. En plus, ces stratégies qu'ils.elles adoptent favorisent une autonomie des communautés bénéficiaires des projets qui sont informées sur les projets.

Par ailleurs, nous constatons que certaines valeurs déontologiques revêtent une importance capitale pour les intervenant.e.s dans leurs interactions avec les bénéficiaires. Elles deviennent une base, une boussole pour guider leurs interactions dans des interventions qui embrassent chacune des parties avec leurs forces et leurs préoccupations.

9.2.2. L'effort de faire plus dans les communautés

Elizé et Patrik, dans leur travail de terrain, s'efforcent de toujours faire plus que ce qui leur était demandé, par les ONG, dans leurs interventions auprès des bénéficiaires des projets. Ils essaient d'apporter le plus qu'ils peuvent à la communauté comme en animant eux-mêmes de formations qu'ils jugent essentielles à la communauté.

Elizé, dans un des projets qu'il coordonnait dans le secteur de l'éducation, a dégagé une marge de manœuvre pour favoriser l'implication de la communauté dans le choix des activités à réaliser :

Je prends un exemple. Il y avait une activité qui était de financer une activité que la communauté devait faire à l'école. Moi-même, ce que je fais, je m'assure d'animer la formation. J'ai proposé aux gens ce qu'on peut faire pour aboutir à des actions qui soient durables pour eux. Je m'assure de faire certaines choses même si on aurait dû rémunérer quelqu'un d'autre pour le faire. Puis, quand c'est fait, ce n'est pas exactement comme il est décrit dans le projet. Mais, il est plus intéressant. (Elizé)

À notre avis, cette marge de manœuvre dégagée a permis d'aboutir à des actions qui soient durables pour la communauté. Elle a favorisé aussi des voies qui leur ressemblent, car des solutions sont mises en place par l'intervenant.e afin d'intégrer leur point de vue. Cette stratégie aboutit à une forme de réappropriation des solutions par les communautés haïtiennes.

À travers leurs actions, ces intervenant.e.s veulent « aller au-delà de ce que le document de projet avait comme objectif » (Patrik), car ils jugent que les résultats inscrits dans les documents des projets ne sont pas durables. En plus, ces initiatives dans la communauté représentent une « satisfaction personnelle » (Elizé), puisque « l'ONG ne s'attendait pas à des résultats qui soient aussi percutants » (Patrik). Ce sont aussi pour eux des opportunités, comme le dit Patrik, de faire quelque chose pour la communauté, de manière personnelle.

9.2.2.1. Les intervenant.e.s partagent des connaissances avec les communautés

Par ailleurs, dans les interventions communautaires, il y a un échange de connaissances qui a lieu, comme le dit Manno : « ce que tu as comme connaissance tu les montres. Le paysan prend de toi, tu prends de lui. Il y a un partage qui est fait ». Il partage à la communauté ses

connaissances et la communauté fait de même, ce qui lui permet de mieux comprendre les problèmes qu'affrontent les familles haïtiennes et ainsi de pouvoir envisager des solutions appropriées.

Ce partage est également un signe de respect et de valorisation des savoirs des bénéficiaires. De cette manière, l'intervenant.e ne s'illustre pas dans une position d'expert.e, mais favorise la mise en commun des savoirs pour une meilleure compréhension des situations des familles haïtiennes et pour des résultats plus viables.

9.2.2.2. Des formations offertes par les intervenant.e.s en soutien aux OCB

Le renforcement des OCB, qu'elles soient traditionnelles ou modernes, se révèle aussi une manière de faire plus dans la communauté dans une visée de durabilité. Patrik se donne la mission d'apporter son soutien à des OCB des communautés dans lesquelles il intervient, avec comme objectif que ces OCB transmettent leur savoir aux autres membres de la communauté et qu'elles deviennent des ressources pour cette communauté :

C'est ce qui fait que nous, dans le cadre de notre travail, nous les [les OCB] renforçons. Nous leur donnons des séances de formations sur la question de protection des enfants, sur d'autres thématiques aussi. Une manière pour qu'elles les retransmettent dans la communauté. (Patrick)

Ces intervenant.e.s tentent ainsi de valoriser et d'orienter les OCB, plus particulièrement les OCB dites modernes. Ils.elles essaient de les rendre plus pertinentes pour les communautés en leur transmettant des compétences à travers des formations.

En formant les OCB sur des thématiques essentielles à leurs besoins, les intervenant.e.s s'assurent qu'il y a une continuité dans leur travail dans le but d'améliorer et faire perdurer

le bien-être des familles haïtiennes. Il s'agit aussi d'une stratégie pour favoriser l'autonomie des OCB dites modernes par rapport aux ONG du Nord.

9.2.2.3. Mobiliser la communauté à agir pour son bien-être

L'une des manières de résister aux injonctions des bailleurs et des ONG est de mobiliser la communauté et de la pousser à agir, selon certains intervenant.e.s. Elizé a coordonné des projets portant sur plusieurs thèmes, dont celui de l'éducation. Même si les ressources financières attribuées à des activités ne sont pas suffisantes, néanmoins, par le dialogue, il affirme motiver la communauté pour aboutir à des résultats intéressants :

Je te donne un exemple de deux écoles qui m'ont marqué. Il y en avait une près de la mer, elle avait besoin d'un mur. L'école n'avait pas d'argent pour construire le mur. L'argent donné pour l'activité ne suffisait pas à construire le mur. Mais, je me suis arrangé, nous avons discuté et nous avons construit le mur avec des pierres. Mais, le plus intéressant, c'est parce que l'argent du projet ne suffisait pas pour construire le mur, c'était un montant dérisoire. Mais, ça n'a pas découragé la communauté. Le directeur de l'école a rencontré les parents. Les parents ont donné plus d'argent pour que le mur se construise et le mur a été construit de façon durable. Quand je discute avec le directeur, nous constatons que l'argent du projet était très peu, mais les gens ont saisi l'occasion pour se motiver à faire quelque chose [...] Les gens ont dit Elizé, tu as raison. Nous avons réalisé le mur, ce n'est pas vraiment l'argent du projet. Si nous avions compté sur le montant dérisoire d'argent du projet, nous n'aurions rien fait. C'est seulement un centième du travail qui aurait pu être fait. Mais, nous y sommes arrivés. (Elizé)

À partir des propos d'Elizé, nous soulignons que l'intervenant.e devient un catalyseur dans les communautés à travers les projets, malgré les obstacles comme celui de l'insuffisance du financement des activités. Il.elle rassemble les membres de la communauté et les incite à se mettre ensemble, à chercher des alternatives pour mener des activités qui favorisent leur bien-être. Cette compétence favorise un changement d'attitude communautaire (Yalegama *et al.*, 2016) qui peut contribuer à réduire l'assistanat dans lequel les communautés peuvent se retrouver.

9.2.2.4. La valorisation des ressources communautaires

Outre la motivation de la communauté à agir, les intervenant.e.s utilisent des ressources communautaires afin de réaliser leurs interventions. Patrik rapporte que « si ce dont nous avons besoin est disponible dans la communauté, et répond à ce que nous cherchons, nous priorisons les ressources communautaires aux ressources externes. »

Par ailleurs, ces intervenant.e.s remodelent le contenu des projets pour leur donner une touche locale. Sonson, dans ces projets, utilise des stratégies afin de permettre à la communauté de prendre des initiatives elle-même. En ce sens, il leur laisse la marge d'organiser des activités socioculturelles au cours desquelles il réalise ce qu'attend d'elle l'ONG, par exemple, une formation sur la protection des enfants :

Par exemple, tu sais comment on fait pour donner un peu d'argent aux comités de protection, nous faisons des initiatives locales. Dans les initiatives locales, ce sont eux qui décident, est-ce que ce sera un match de soccer, est-ce que c'est un *rara*, est-ce que c'est un combat de coqs ? Nous ne les guidons pas, dans ce sens que nous pouvons les conseiller sur les thématiques, les outils. Nous allons parler de protection, c'est ce qui est dans l'activité. Mais l'activité peut être une activité socioculturelle. Ils peuvent faire du théâtre, jouer du *tenge*. Nous ne les limitons pas. (Sonson)

Elizé, pour sa part, prend des risques dans la réalisation de ses activités. Il constate que dans les projets de développement destinés aux enfants, leur absence de participation est flagrante dans toutes les phases. Alors, pour riposter à ce manque, il implique des enfants dans une évaluation qu'il met en place lui-même avec tous les enjeux que cela implique : « parfois, je prends le risque, mais si quelque chose se passe mal, ce sera de ma responsabilité. Heureusement, ça ne se passe pas mal ». Cette implication des enfants favorise l'apport de leur voix dans les projets les concernant.

9.2.2.5. Être une personne-ressource pour les communautés haïtiennes

En outre, les intervenant.e.s, dans le cadre de leurs interventions, se construisent en des personnes-ressources pour les communautés bénéficiaires des projets. Quand ils.elles ne peuvent répondre aux besoins des communautés, ils.elles les réfèrent aux informations et contacts dont ils.elles disposent. C'est le cas de Manuel, qui a gardé des contacts avec ses camarades d'université et qui s'est également fait de nouveaux contacts grâce au grand nombre d'années d'expérience cumulées dans la coordination des projets de développement des ONG du Nord dans le domaine de l'enfance. Il a pu ainsi développer un réseau de contacts qui facilite sa connaissance du milieu et sa capacité à orienter les familles vers les bonnes ressources :

Bon, je peux leur dire que je vais voir avec les autres partenaires de la zone, je peux te mettre en contact avec d'autres institutions qui financent ce travail aussi [...] Ce sont les relations que j'ai avec des camarades qui occupent des postes. Et, parfois, cela dépend de ma capacité. Ma capacité, c'est-à-dire le fait que j'ai accès à des informations dans le domaine de protection des enfants [...] Je fais des référencement de bénéficiaires vers les services qu'une autre organisation peut offrir. (Manuel)

Même s'il arrive que l'intervenant.e quitte la communauté dans laquelle il.elle intervient, des liens sont toujours gardés. De ce fait, il arrive que la communauté fasse appel à elle.lui pour trouver une solution dans des situations problématiques. Jesula a travaillé dans le secteur de l'éducation avec certaines communautés. Elle a développé un réseau de contacts qu'elle n'hésite pas à mobiliser dans le cas où une communauté dans laquelle elle a travaillé fait appel à elle. Quelquefois, elle apporte également son soutien à ces communautés dans d'autres domaines :

Ce qui vraiment me satisfait, ce sont les liens qui restent. Ils savent que s'ils ont besoin de quelque chose dans un domaine, parfois des domaines qui ne me concernent pas, ils peuvent me demander. Je me souviens, j'étais dans

un projet d'éducation, puis après le projet, il y avait des enfants qui voulaient passer des examens [officiels]. Ils ne pouvaient pas joindre l'inspecteur et l'examen a lieu le lundi. C'était déjà vendredi, et ils n'avaient pas de fiche pour passer l'examen. Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils m'ont appelée parce que je me rendais dans leur communauté dans le projet d'éducation. Ils m'ont demandé comment je pouvais les aider et, vraiment, j'ai fait une intervention auprès de la direction départementale du ministère de l'Éducation et les enfants ont passé l'examen le lundi. C'est donc une satisfaction qu'ils sont restés en contact avec moi. Peut-être que quand il y aura des actions de développement durable, je serai là pour les aider. (Jesula)

René aussi reste toujours disponible pour les communautés dans lesquelles il est intervenu dans le cadre d'un projet en éducation. Il se met à la disposition des églises de cette communauté pour reprendre des formations qu'il avait réalisées dans le cadre du projet :

J'aime toujours dire ceci. Un projet à ces composantes. Il a le temps, le coût, le financement, puis il a des résultats à fournir. Maintenant, toi, c'est comment tu peux aller au-delà de ces résultats. Et, effectivement, je ne considérais pas cela comme un simple emploi. Jusqu'à présent, il y a des églises qui ont besoin de formations dans le même domaine, j'y vais et j'anime ces formations. J'encourage aussi d'autres collègues à le faire aussi. (René)

Les intervenant.e.s, en restant disponibles pour la communauté, même si elles.ils n'y travaillent plus, font preuve de passion pour leur travail. De cette manière, ils.elles entretiennent des liens avec ces communautés pour pouvoir toujours les aider à faire face à leurs problèmes. Ils.elles sont des ponts avec les services existants pour ces communautés.

Les multiples actions de résistances prises par les intervenant.e.s dépendent d'un ensemble de facteurs. Manuel rapporte, par exemple, que les initiatives dépendent de la marge de manœuvre à créer des interstices et surtout du « leadership du coordonnateur de projet ». Nous remarquons aussi que l'ampleur et le type de marge de manœuvre dépendent de leur poste comme intervenant.e. Par exemple, en général, les coordonnateurs.rices de projets ont plus de marge de manœuvre dans l'orientation du contenu des projets, alors que

l'agent.e de terrain, étant en contact permanent avec les bénéficiaires, dispose de plus de marge de manœuvre avec eux.elles. Outre les positions comme intervenant.e, nous notons aussi que le type de formation et la faculté fréquentée influencent la réflexivité et les actions de résistance. Pour illustration, Elizé et Sonson, qui valorisent la langue créole et tiennent tête aux bailleurs, ont étudié à la Faculté des sciences humaines, une faculté réputée pour sa position critique par rapport à des visions de supériorité de l'Occident sur le reste du monde, dont la société haïtienne.

Même si les initiatives adoptées par les intervenant.e.s semblent disparates, cela ne réduit pas pour autant leur portée et leur importance pour s'approprier des espaces d'expression, de résilience et de résistances personnelles et communautaires. Les intervenant.e.s créent des interstices qu'ils.elles utilisent pour se mettre au service de la communauté en priorisant leurs besoins et des stratégies qui intègrent le local dans leurs multiples pratiques quotidiennes, que ce soit sur le terrain ou au bureau avec les décideurs des ONG du Nord.

À côté des initiatives, elles.ils réfléchissent à des conditions qui pourront occasionner des interventions réellement bénéfiques aux publics cibles des projets et à leur épanouissement dans les activités aussi bien de bureau que de terrain.

9.3. Les propositions des subalternes quand leurs voix sont écoutées et lues dans une logique non occidentale⁴⁰

Face aux multiples obstacles rencontrés dans leurs interventions au sein des ONG, les intervenant.e.s ont émis des propositions qui visent aussi bien l'État haïtien que les ONG du Nord.

⁴⁰ Ce titre a été inspiré par la thèse de doctorat de Ben Soltane (2019).

9.3.1. Le rôle de l'État haïtien et l'intervention auprès des enfants : un État haïtien de proximité

Tous.toutes les intervenant.e.s rencontré.e.s abordent le rôle de l'État haïtien dans l'intervention auprès des enfants. Les propositions des intervenant.e.s tournent autour de divers paramètres, à commencer par une présence réelle de l'État haïtien sur le terrain, aux bénéfices des haïtien.ne.s, à une restructuration totale des instances étatiques, surtout celles dans le domaine de l'enfance.

L'État haïtien moderne, après l'indépendance en 1804, s'est révélé être un état colonial dans sa manière de concevoir l'administration gouvernementale et l'orientation donnée aussi à la gouvernance du pays (Casimir, 2018). La majorité des gouvernements haïtiens a constamment ignoré l'intérêt des paysan.ne.s et des classes populaires urbaines (Casimir, 2018). En ce sens, la proposition de Dieumène pour la création d'un nouvel État haïtien est tout à fait cohérente.

Ce nouvel État, selon la plupart des intervenant.e.s, doit être « présent » (Manuel) et a le devoir d'« intervenir » (Jesula) dans la vie des familles haïtiennes. Selon Jesula, il doit intervenir auprès des enfants « afin de mettre à leur disposition, dans leur environnement, à proximité des services dont ils ont besoin ». En somme, l'État haïtien devra « orienter l'aide » selon Dieumène, et ce, le plus possible selon Rosemarie. Pour avoir une présence réelle sur le terrain, les intervenant.e.s proposent un ensemble d'actions que nous allons étayer.

Surtout, dans sa fonction d'orientation et de supervision, l'État haïtien doit le faire en priorisant les intérêts des Haïtiens, souligne Patrik. Il doit s'assurer que les interventions, le contenu des activités sont en adéquation avec les objectifs de la société haïtienne :

Il devrait superviser les activités pour voir si cela rentre vraiment dans nos objectifs en tant qu'Haïtien, est-ce que vraiment ce qui va être dit, est-ce que vraiment c'est ce dont la communauté a besoin. Souvent, tu vois que ça ne se fait pas parce que l'ONG a des fonds et veut les dépenser, alors elle vient juste les dépenser. Mais, moi, je souhaite que l'État, lui, prenne en compte les différentes interventions que font les ONG dans les communautés afin de les coordonner. (Patrik)

Lifèt renchérit en soutenant que l'État haïtien doit s'assurer que les intérêts des catégories les plus vulnérables fassent partie de ces priorités. Il ajoute que l'État haïtien doit faire en sorte que les interventions touchent ces catégories sociales à travers un programme de protection sociale, car c'est son devoir :

Il faut que l'État haïtien s'assure de venir en aide aux personnes les plus vulnérables [...] Les ONG devront implémenter ces types de programmes [programmes de protection sociale] en coordination avec l'État. L'État haïtien doit s'assurer que les bénéficiaires qui répondent aux critères doivent avoir accès à ces services. Que la définition se fasse avec l'État pour qu'ils soient sur la même longueur d'onde. (Lifèt)

À partir des propositions des intervenant.e.s, l'État haïtien s'illustre comme leader dans les interventions à mener auprès des familles haïtiennes. C'est dans ce même état d'esprit que plusieurs intervenant.e.s suggèrent la mise sur pied, par l'État haïtien, d'un cadre structurant des interventions des ONG du Nord.

9.3.2. Un cadre d'intervention multidimensionnel

Le cadre d'intervention proposé par les intervenant.e.s porte sur de multiples aspects, notamment sur le renforcement de l'État haïtien lui-même pour qu'il ait les capacités d'accomplir son travail. Les propositions qui s'adressent à l'État haïtien touchent toutes les phases des interventions, de la localisation des ONG à l'évaluation des projets.

9.3.2.1. Devenir un leader capable de négocier avec les bailleurs

De manière générale, dans les interactions avec les ONG, des intervenant.e.s pensent qu'il est crucial que les structures étatiques se mettent en position de leader et mettent le « pouvoir de leur côté pour contrer les inconvénients qui peuvent survenir » (Philistin). Selon Lifèt, il faudrait que l'État haïtien donne le ton aux ONG. Pour Elizé, en particulier, les structures étatiques se doivent d'être directives comme dans l'orientation des ONG suivant une ligne directrice bien définie : « pour qu'un projet se fasse et que l'État dise non, tu le fais plutôt de cette manière. Ma politique, mon plan va vers ça, donc tu fais ça. Maintenant [...] l'ONG sera obligée de s'accommoder à ce que dit l'État ». Nous pensons que de cette manière, il n'y aura pas un État dans un État, il y aura l'État haïtien et les autres acteurs.rices. Ce sera un début pour parler de partenariat et de souveraineté étatique.

Pour concrétiser ce leadership, les intervenant.e.s ne situent pas l'action de l'État haïtien uniquement au niveau opérationnel. Ils.elles suggèrent aussi à l'État haïtien d'intervenir à des niveaux stratégiques comme l'élaboration de politiques publiques et l'orientation des interventions des ONG.

L'une des premières actions au niveau stratégique doit porter sans nul doute sur les politiques publiques. Certes, il y a une législation sur la protection des enfants, mais elle est disparate, non appliquée et, le plus souvent, elle se base sur des instruments internationaux qui s'insèrent dans une vision occidentale de l'enfance. Rappelons que les gouvernements haïtiens sont obligés de signer ces instruments pour avoir accès à l'aide au développement. À contre-pied de cette pratique, Sonson suggère que ces politiques publiques émanent de l'État haïtien et que celui-ci prenne en compte les enfants dans leur politique afin de garantir des actions intégrales pour assurer leurs droits. Autrement dit, il

faudrait que l'État mette en place de nouvelles politiques publiques pour s'assurer d'un cadre de protection de l'enfant bien défini, il soutient que:

Les politiques publiques, il [l'État haïtien] doit les écrire et prendre en compte cette catégorie [les enfants]. Jusqu'à présent nous n'avons pas un cadre de l'enfant qui prend en compte la protection, l'éducation, des questions qui concernent intégralement les droits des enfants. Il n'y a pas un document de ce genre. C'est comme tu cuisines un plat, pour qu'il y ait du goût, tu grappilles par-ci, par-là un morceau d'ail, d'oignon pour mettre ensemble. (Sonson)

À cela, Philistin ajoute qu'il serait important que les politiques publiques qui concernent les enfants soient « réellement fonctionnelles », puisqu'en général ces politiques restent dans le tiroir. Elles ne font pas l'objet d'un cadre d'application.

Cependant, nous soutenons qu'il ne suffit pas de mettre en place des politiques publiques pour améliorer la vie des familles haïtiennes. Pour que l'État fasse appliquer ces politiques, il faudrait qu'il soit renforcé sur les plans budgétaire et institutionnel. C'est dans ce sens que nombre d'intervenant.e.s vont émettre des propositions de renforcement étatique.

9.3.2.2. Renforcement budgétaire et institutionnel IBESR et partenaire : une action holiste

Les propositions émises par l'ensemble des intervenant.e.s convergent vers une action holiste dans le sens qu'elles visent des dimensions multiples de l'intervention auprès des enfants et de plusieurs institutions étatiques.

Une grande partie des intervenant.e.s ont abordé la question de l'augmentation du budget étatique, spécialement des budgets consacrés à la protection des enfants. Pour ces intervenant.e.s, Lifèt, Sonson, Dieumène, Dieula, Mèsidieu et Manuel, des instances comme l'IBESR, la BPM devront voir leur budget augmenté.

Lifèt, en plus de soutenir l'augmentation budgétaire des instances étatiques qui travaillent dans le domaine de l'enfance, affirme qu'il faudrait un budget d'investissement plus conséquent pour réaliser une prise en charge plus efficace et plus complète des enfants :

Bon, il faut que l'IBESR ait un budget plus conséquent. Donc, déjà, il faut qu'IBESR ait un budget d'investissement plus important, 60-70 % de son budget va à son fonctionnement. Si tu n'as pas un budget d'investissement, comment tu vas prendre en charge les enfants ? [...] Je pense qu'il faut faire un plaidoyer pour que l'IBESR ait des ressources financières pour assurer des projets de protection sociale. (Lifèt)

Manuel ajoute aussi qu'il faudrait réserver dans le budget national une enveloppe à l'IBESR. Il précise qu'une augmentation des fonds pour le bon fonctionnement de l'IBESR lui garantirait une autonomie, surtout par rapport aux ONG du Nord. C'est dans cet esprit que Dieumène ajoute aussi que cela lui octroierait une indépendance vis-à-vis des ONG qui interviennent dans la protection des enfants : « pour renforcer l'IBESR, l'État doit lui accorder des fonds pour qu'il travaille en toute indépendance, en toute autonomie. Parce que l'IBESR n'est pas autonome. Parce que ce sont les ONG qui font son travail ». Nous pensons que de cette manière, l'IBESR serait capable de supplanter les ONG et de renverser les rapports de pouvoir.

En effet, Dieumène touche un point important dans l'intervention auprès des enfants haïtiens. Sonson nous rappelle justement que c'est l'UNICEF qui finance le budget de l'IBESR. Donc, une dotation de fonds par l'État haïtien lui permettrait d'agir en toute autonomie auprès des enfants haïtiens, selon des objectifs définis avec et pour la société haïtienne d'après ces intervenant.e.s.

Au-delà du renforcement budgétaire des instances qui se consacrent à l'intervention auprès des enfants, les intervenant.e.s évoquent un renforcement institutionnel à plusieurs niveaux.

En dehors du budget, des propositions ciblent le personnel des institutions étatiques. D'abord, certain.e.s intervenant.e.s souhaitent, de manière générale, que le personnel des institutions étatiques soit mieux outillé pour soutenir les familles et, en particulier, les enfants haïtiens. Ils.elles évoquent, à cet égard, des formations qui devraient renforcer le savoir et le savoir-faire du personnel étatique. Manuel, en se référant au mode de fonctionnement étatique actuel, pense qu'il est important que le personnel reçoive des formations pour mieux servir les familles. Il explique ceci : « il faut un renforcement institutionnel à travers des formations [...] L'un des plus gros défis dans les institutions publiques, le personnel fait autre chose en termes de services ». Autrement dit, les formations doivent être encouragées afin de permettre des pratiques institutionnelles adéquates aux problématiques des familles haïtiennes. Plus particulièrement, en ce qui concerne l'IBESR, Lifè affirme qu'il faudrait mettre en place un système de renforcement des capacités à disposition de son personnel : « et encore une fois, nous aurons besoin d'une coordination au niveau de l'IBESR pour des formations de son équipe, un système de renforcement des capacités sur divers aspects. »

Ainsi, il faudrait non seulement un système de renforcement des capacités des employés de l'IBESR, mais aussi un plus grand nombre de personnels, indiquent plusieurs intervenant.e.s. Pipo pense que c'est important d'augmenter les ressources humaines de cette institution qui s'occupe exclusivement des familles et enfants haïtiens pour des interventions plus efficaces. En résumé, il faudrait plus de personnel, qu'il soit compétent

(Mèsidieu) et qualifié (René) pour un travail plus efficace auprès des familles et des changements structurels indispensables.

Par ailleurs, des intervenant.e.s proposent aussi une déconcentration des bureaux de l'IBESR dans tous les départements du pays afin de toucher les personnes du *Pays en dehors* (Bathelemy, 1989). René propose cette déconcentration en mentionnant la nécessité d'avoir un bureau de l'IBESR dans chaque département du pays pour toucher toutes les familles haïtiennes, autant rurales qu'urbaines. Manuel appuie cette proposition en ajoutant qu'il faudrait aussi un.e représentant.e de l'IBESR dans chaque mairie du pays. Ces suggestions vont à l'encontre de l'exclusion des personnes du monde rural qui a toujours été pratiquée dans le fonctionnement politique, économique et social du pays depuis son indépendance (Casimir, 2018).

En plus d'évaluer les conditions de vie des familles, Dieuseul propose que ces bureaux développent une posture de redevabilité et mettent également en place des mécanismes pour assurer cette redevabilité. Cette proposition vise à chercher l'engagement du personnel afin de susciter de leur part des comportements plus responsables et plus redevables envers les communautés desservies : « trouver des mécanismes pour chercher l'engagement de tous [...] donc, IBESR doit montrer plus de leadership et mettre en place un mécanisme de redevabilité » (Dieuseul). Ces mécanismes, à notre avis, feront en sorte que la structure soit efficace et ait plus de crédibilité auprès des familles haïtiennes.

Par ailleurs, comme les communautés ne sont pas vraiment au courant des instances qui s'occupent de l'enfance et des services offerts par ces instances, Patrik soutient qu'il faudrait prévoir des actions pour faire connaître ces instances et services auprès des

communautés : « c'est à ce niveau que je pense que l'État devrait renforcer ses institutions pour que plus de gens dans la communauté les connaissent ». Si les communautés connaissent les institutions étatiques, elles gagneront en capacité d'action, donc en autonomie, car elles sauront où s'adresser quand elles font face à certaines difficultés. De cette manière, elles développeront aussi une proximité avec l'État haïtien.

En dernier lieu, comme les instances qui interviennent dans le domaine de l'enfance travaillent fréquemment de manière détachée, Philistin et Lifèt suggèrent la mise en place d'un système de protection de l'enfance qui soit fonctionnel, dans lequel tous les acteurs soient responsables et jouent leur rôle. Manuel ajoute que ces acteurs devront travailler de concert avec l'IBESR.

Nous venons d'évoquer ci-dessus des renforcements des instances étatiques au niveau budgétaire et des ressources humaines et une restructuration du système de protection émis par les intervenant.e.s. Parmi ces intervenant.e.s, il y en a qui insistent sur la dotation en matériel des instances qui interviennent auprès des enfants. Par exemple, Rosemarie et Jesula soutiennent, qu'en plus des ressources économiques, il faut aussi des matériels (ordinateurs, voitures, matériels de bureaux, ...) pour que les agents étatiques puissent accomplir leur tâche et favoriser une amélioration des conditions de vie des enfants.

Patrik est du même avis. Il affirme qu'il faut plus de matériels aux agent.e.s étatiques afin qu'ils.elles puissent également toucher les communautés rurales. Il dit « mettre plus de moyens pour faire plus de travail, pour aller vers les sections communales ». Avec une dotation de moyens, la population rurale ne serait pas marginalisée par les pouvoirs publics.

Les suggestions des intervenant.e.s invitent à une approche holiste de la gestion des projets (Mc Evoy, *et. al.*, 2016). Ces propositions à propos de l'État haïtien s'orientent aussi bien de l'intérieur que vers l'extérieur. En d'autres termes, les intervenant.e.s proposent un renforcement étatique à l'interne et ils.elles suggèrent également que l'État haïtien recadre les interventions des ONG du Nord.

9.3.2.3. Une orientation des ONG du Nord par l'État Haïtien

Cette orientation des ONG, selon Philistin, doit se faire de manière stratégique. Selon des plans de développement qui traduisent les objectifs de l'État haïtien :

Il faut qu'on ait un État qui est clair et qui a un plan de développement étalé sur plusieurs années, qui peut orienter les interventions en termes de quels sont les endroits qui ont des besoins, quels sont ses besoins, quelles sont les réponses à apporter. Celles-ci ne doivent pas être juste apportées, elles doivent être articulées. Qu'elles [les ONG] viennent adresser des problèmes spécifiques pour nous permettre de grandir. (Philistin)

Philistin propose une méthodologie d'orientation pour que les interventions des ONG du Nord ne se fassent pas de manière désincarnée de la réalité haïtienne, mais qu'elles soient aptes à s'adresser à des problèmes spécifiques aux conditions de vie des bénéficiaires des projets de développement. De manière concrète, Philistin pose quelques paramètres pour définir un cadre d'intervention des ONG. Il propose que les services des ONG soient plus déconcentrés afin de toucher plus des citoyen.ne.s des milieux ruraux :

Elles [les interventions des ONG du Nord] peuvent être mieux faites. Je pense, par exemple, avec une bonne coordination de l'État, cela peut permettre qu'il y ait des services qui se rendent dans les zones où il y a plus de besoins. Aujourd'hui, nous sommes [l'ONG Sauvetage] dans l'ouest et nous y sommes restés depuis longtemps. Mais, je pense, par exemple, même si l'Ouest a beaucoup de besoins, mais il y a la déconcentration qui est nécessaire pour se rendre dans d'autres zones. Pour moi, c'est fondamental. (Philistin)

Pour notre part, sous cette proposition se dessine l'idée de contrer les inégalités criantes qui existent entre les diverses catégories de la population haïtienne. En appliquant cette proposition, les populations vulnérables auraient accès de manière équitable aux ressources apportées par les interventions des ONG du Nord.

Dieula, dans la définition du cadre d'intervention des ONG, pense qu'il est important que l'État fasse une cartographie des zones afin de diriger les ONG vers les communautés rurales selon leurs besoins. De cette manière, selon elle, leurs actions auraient plus d'effets positifs auprès des communautés pour susciter un changement :

Il a besoin de faire la cartographie des zones par rapport aux acteurs qui implémentent [des projets]. Puis, il doit diriger les ONG vers les communautés qui ont des besoins, en fonction de qu'est-ce qui est prioritaire en ce moment dans telles communautés [...] Il dirige L'ONG vers cet endroit. Puis, il y aura de l'impact. Parce que c'est toi [l'État haïtien] à partir de ta réalité que tu connais, tu diriges l'action. Donc, je suppose que là il y aura un changement. (Dieula)

Avec la suggestion que l'État haïtien oriente les ONG du Nord, d'après nous, la priorité n'est plus les préoccupations des bailleurs. Cette proposition place la réalité haïtienne et les besoins des bénéficiaires au cœur des interventions.

9.3.2.4. Les acteurs de l'orientation des ONG

Selon la majorité des intervenant.e.s, l'État haïtien se doit d'orienter les actions de tous les acteurs.rices qui viennent s'établir sur le territoire haïtien, notamment les ONG. Il s'agirait plus concrètement des acteurs.rices qui travaillent sur la question de la coopération externe et sur la question de la protection des enfants.

Pour Pipo, l'État haïtien se doit de fournir un cadre d'intervention aux ONG en les orientant selon les faiblesses identifiées au sein de cet État :

Je pense que ce sont les instances étatiques dans le domaine de l'enfance qui devront s'asseoir ensemble. D'ailleurs, avant même que les projets soient implémentés dans les communautés, les ONG doivent s'asseoir avec ces instances étatiques, parce que ce sont elles qui devront dire à ces organisations, voilà nos faiblesses, voilà nos limites et voilà où vous devez intervenir. Car, ce n'est pas les laisser faire les activités comme elles veulent. (Pipo)

Une fois que sont identifiées les faiblesses des instances étatiques qui s'occupent de la protection de l'enfant, nous sommes d'avis que des priorités peuvent être définies. Ce sont ces priorités qui devraient cadrer les interventions des ONG, selon Lifèt, en termes de conception de politiques publiques et de coordination des projets :

Cela veut dire si déjà l'État connaît ses priorités, il orientera les ONG dans les secteurs. Tu dis, par exemple, voilà ce dont j'ai besoin dans telle zone, si l'ONG ne veut pas respecter cela, eh bien, qu'elle quitte le pays. C'est ce qui doit être [...] C'est l'État a priori, ce qui fait que l'État a un rôle fondamental pour définir les politiques publiques. (Lifèt)

Il s'avère que, pour plusieurs intervenant.e.s, le rôle des instances étatiques, notamment celles qui s'intéressent à la protection des enfants, est fondamental dans l'amélioration des conditions de vie des Haïtien.ne.s. C'est pour cela qu'ils devraient être capables d'imposer des décisions aux ONG du Nord qui se positionnent à l'encontre des priorités établies, comme celle de quitter le territoire.

Ciblant plus spécifiquement des instances étatiques qui travaillent dans le domaine de l'enfance, pour René, l'IBESR joue un rôle fondamental dans l'orientation des projets des ONG. D'après lui, ces instances devraient travailler main dans la main pour définir des projets qui seraient durables : « elles devront s'asseoir avec l'IBESR, pour apporter une meilleure réponse, pour avoir une meilleure synergie pour que les interventions soient plus durables et aient plus d'impacts. Que nous puissions voir ces impacts. »

Par ailleurs, Lifèt propose un renforcement de ce cadre d'orientation par l'implication du ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Étant donné que les ONG sont sous la tutelle de ce ministère, d'après Lifèt, il devra décider de la manière dont les ONG devront intervenir auprès des enfants. Il explique que : « si la coordination se fait, elle doit être renforcée par le ministère de la coopération externe, [...] par un *mapping* des ONG, où elles sont, ce qu'elles font ». Définitivement, l'État aurait le pouvoir de sanctionner les actions des ONG suivant un cadre stratégique coordonné.

9.3.2.5.L'État haïtien évalue des projets de développement

En plus d'orienter les ONG et de leur fournir un cadre d'intervention, quelques intervenant.e.s pensent qu'il est crucial que l'État haïtien s'investisse dans l'évaluation des projets qu'ont implémentés les ONG du Nord. Sur cette question, René déclare que l'État haïtien, en particulier l'IBESR, doit produire des rapports d'évaluation des activités des ONG :

IBESR doit avoir une structure dans chaque département qui produit un rapport pour dire que telle ONG intervient dans cette zone, voici ses accomplissements, voici les changements remarquables dans la vie des enfants pendant qu'elles interviennent. (René)

En procédant ainsi, l'IBESR s'adonne à une évaluation des activités des ONG selon René. Cette évaluation, selon nous, pourrait garantir, non seulement une efficacité des actions des ONG, mais également une meilleure répartition des ressources des ONG.

Dans un projet portant sur l'eau et l'assainissement, Manno, qui a été agent de terrain, démontre les bienfaits de l'intervention de structures étatiques sanitaires sur l'ensemble du projet :

.

C'est une évaluation externe, pendant que des yeux externes des activités que tu fais qui peut dire si le travail que tu fais mérite un prix. Par exemple, il y a un projet que nous faisons sur le WASH, il y a des communautés, que nous avons vues qui ont des latrines. Mais, quand DINEPA et la santé publique sont venues évaluer, c'était autre chose. Il y a des communautés qui avaient des latrines, mais un simple critère a dit que la communauté continue à déféquer à l'air libre [...] Cela permet de renforcer les actions par rapport aux localités évaluées. Tu dis bon, dans la continuité du projet, voilà ce que tu vas considérer. (Manno)

Manno est d'avis que l'État haïtien doit impérativement avoir un œil sur les projets pour permettre de les améliorer, notamment pour tirer des leçons et améliorer les projets en cours. De cette manière, la tendance s'inverse d'après nous. C'est l'État haïtien qui juge de la réussite d'un projet, et non pas des évaluateurs.trices externes, étrangers.ères à la réalité haïtienne.

9.3.2.6. L'État haïtien priorise des OCB

Pour finir, il y a plusieurs acteurs.rices qui interviennent auprès des enfants haïtiens, y compris les OCB. Selon Patrik, après l'État haïtien, la priorité devrait être accordée à ces structures, ou du moins aux OCB dites traditionnelles, pour poser des actions auprès des familles haïtiennes. Ce sont elles, en effet, qui sont plus proches des communautés, de leurs valeurs et de leurs réalités et, surtout, elles y ont une présence permanente :

D'après moi, je crois que les associations communautaires de base, ce sont elles qui devront être, après l'État, les piliers fondamentaux dans la protection [des enfants]. Parce que les ONG ne font que passer, elles sont éphémères dans une communauté. Elle peut juste avoir un projet dans telle zone. Le projet dure un an, deux ans. Il se peut qu'elles ne reviennent jamais dans la zone. Mais, l'organisation de base, ses structures locales sont celles qui vont rester dans la communauté. Ce sont elles, les parents des enfants, ce sont elles les leaders de la communauté. Elles devront avoir un rôle principal à jouer dans la protection des enfants. (Patrik)

En somme, presque toutes les propositions émises par les intervenant.e.s sur l'État haïtien renvoient aux problèmes que nous avons relevés sur les services de protection offerts par

les structures étatiques dans la problématique. Il s'agit de la fragmentation des services de protection, le peu de ressources humaines et de matériel des instances étatiques, la corruption et le manque de connaissance des services à l'enfance. Nous pouvons comprendre, à travers ces extraits d'entretiens, dans quelle mesure ces problèmes pèsent sur les activités des intervenant.e.s avec les familles haïtiennes. Ainsi, en plus des défis avec les bailleurs et le fonctionnement des ONG, le mode de fonctionnement de l'État ou son absence et son manque de leadership ont une incidence sur leurs activités. Ils.elles ne trouvent pas l'appui et l'encadrement que devrait fournir un État soucieux du bien-être de sa population. Alors, les suggestions des intervenant.e.s vont dans le sens d'un état neuf qui va dans l'intérêt de son peuple ; d'un état de proximité. Dans *Peau noire et masque blanc*, Fanon résume le point de vue des intervenant.e.s sur la restructuration de l'État haïtien à travers cet extrait :

Nous pouvons tout faire aujourd'hui à condition de ne pas singer l'Europe, à condition de ne pas être obsédés par le désir de rattraper l'Europe. Ne payons pas de tribut à l'Europe en créant des États, des institutions et des sociétés qui s'en inspirent, l'humanité attend autre chose de nous que cette imitation caricaturale et dans l'ensemble obscène. Si nous voulons transformer l'Afrique en une nouvelle Europe, l'Amérique en une nouvelle Europe, alors confions à des Européens les destinées de nos pays. Ils sauront mieux faire que les mieux doués d'entre nous. Mais si nous voulons que l'humanité avance d'un cran, si nous voulons la porter à un niveau différent de celui où l'Europe l'a manifesté, alors il faut inventer, il faut découvrir [...] Pour l'Europe, pour nous-mêmes et pour l'humanité, camarades, il faut faire peau neuve, développer une pensée neuve, tenter de mettre sur pied un homme neuf. (Fanon, 2002, p. 302)

Cette vision "neuve" concerne autant l'État haïtien que les ONG du Nord qui interviennent sur le territoire haïtien. C'est dans cette optique que les intervenant.e.s ont proposé une autre perspective pour des interventions plus respectueuses de la réalité et de la culture haïtienne. Celle-ci s'éloigne des prétentions universalistes qui caractérisent la vision

occidentale dans laquelle baignent les projets de développement actuellement. Elle s'axe sur les spécificités, souvent méprisées des bailleurs, qui caractérisent les communautés à qui ces projets sont adressés.

9.4. Une intervention interculturelle « pluriverselle⁴¹ »

La plupart des propositions des intervenant.e.s au sujet des ONG du Nord vont dans le sens d'un changement de paradigme. Ils.elles souhaiteraient que l'ONG oriente ces interventions vers les besoins et les réalités socioculturelles de la société haïtienne. Les différentes propositions émises par ces intervenant.e.s peuvent constituer des dimensions d'une intervention interculturelle pluriverselle pour améliorer les résultats des projets.

9.4.1. Des projets ascendants : un changement de paradigme

D'abord, quelques intervenant.e.s suggèrent qu'il serait nécessaire que les ONG du Nord orientent leur mandat vers les besoins exprimés par les communautés haïtiennes et des activités durables. D'autres intervenant.e.s déclarent que les actions des ONG devraient aussi prendre forme et se matérialiser suivant des paramètres socioculturels de la société haïtienne, comme Ika (2012) le souligne également. Ceci devrait se faire selon eux.elles dans toutes les étapes des projets de développement : leur formulation, leur mise en place et leur évaluation.

Jesula et Manuel sont de l'avis que les ONG développent des projets en fonction des besoins des communautés haïtiennes. Jesula affirme, puisque les ONG sont déjà là, qu'elles s'adaptent en « changeant leur mission » pour développer des activités durables. À cela,

⁴¹ Le terme pluriversel implique que dans les interventions plusieurs visions du monde se positionnent dans une interaction constructive (Dussel, 2009).

Manuel ajoute que ces ONG devraient s'orienter vers des actions qui vont dans le long terme suivant les besoins des communautés haïtiennes et des enfants : « je pense que vraiment que les ONG devront changer leur mandat. Aller vers les besoins. Puis, finis les projets à court terme, mais s'orienter vers des projets de développement durable [...] aller vers les besoins prioritaires des enfants. »

Patrik soutient que « ce n'est pas ce qu'elles [les ONG] peuvent leur apporter, mais ce dont les communautés ont besoin », en prenant soin de considérer leur culture : « bon, elles [les interventions] devraient être liées en termes de culture des communautés. Elles doivent prendre en compte les besoins primaires aussi. Un ensemble de besoins fondamentaux qu'elles-mêmes elles définissent. »

De cet avis, Dieula affirme que, pour une amélioration des projets, il est primordial que les ONG soient ouvertes à reconnaître vraiment la réalité socioculturelle des bénéficiaires des projets, au lieu d'imposer des projets déjà décidés :

Je pense vraiment pour qu'il y ait une amélioration dans les projets, il faut que tu t'assoies, que tu connaisses bien la réalité de la communauté dans laquelle tu vas implémenter le projet. Parce que ce n'est pas venir avec des projets déjà pensés [...] le plus que possible, tu arrives à rejoindre la communauté, le plus tu vas vraiment toucher leurs problèmes. (Dieula)

Selon nous, d'une part, en restant ouvertes à la réalité des communautés, les ONG ont de fortes chances de mettre le doigt sur les véritables problèmes des communautés et d'y proposer des réponses appropriées. D'autre part, prendre en compte la culture et la réalité des communautés concernées par les projets implique aussi de considérer leurs voix dans les décisions qui seront prises. En d'autres mots, il s'agit de favoriser leur participation effective dans diverses phases des projets.

Nous pensons que l'un des moyens de connaître cette réalité est de réaliser des diagnostics communautaires qui ne soient pas cosmétiques. À cet effet, Lifèt recommande vivement des diagnostics bien menés afin de bien cerner les problèmes et d'y proposer des solutions adéquates. Pour lui, cela conduira à des projets efficaces dans lesquels les ressources ne seront pas gaspillées :

Comme le dit Bachelard, la capacité à poser les problèmes en des termes clairs et nets amène à trouver de grandes solutions. Un problème bien posé est à moitié résolu. Donc, si tu conçois un projet pour adresser un problème, il faut diagnostiquer ce problème [...] Donc si le problème n'est pas bien diagnostiqué, tu risques de fournir des réponses inappropriées au problème posé. Dans ce cas, le projet est du gaspillage, car il n'adresse pas correctement le problème. (Lifèt)

Il continue en affirmant que ce diagnostic devrait tenir compte de l'avis de toutes les parties prenantes, notamment la communauté. Il pense aussi qu'il est indispensable de tenir compte des autres informations existantes. Pour finir, il pense qu'impliquer la communauté dès la conception du projet permet de « maximiser les chances de réussite des projets. » Yalegama *et al.* (2016) et Brière *et al.* (2021) partagent cet avis.

Pipo va dans le même sens et propose de réaliser des diagnostics communautaires afin de faire ressortir les problèmes réels auxquels se confrontent les communautés visées par les interventions. Il pense qu'il en ressortira des stratégies adaptées pour atteindre des résultats : « elles font le diagnostic communautaire. Elles arrivent à un problème et c'est un problème réel. Je pense qu'alors il y a des stratégies qu'elles peuvent mettre en place pour atteindre les objectifs, les résultats. »

Le fait d'impliquer les communautés dès le diagnostic selon Mèsidieu, permet d'avoir des résultats durables, car il revient à ceux.celles qui vivent les difficultés de les identifier:

Moi, je leur conseille de faire un projet durable. Et un projet, pour être durable, doit provenir de la communauté. Il faut que ce soit la communauté, c'est elle qui vit [les difficultés], c'est elle qui doit identifier ses besoins. Ce n'est pas à nous de lui dire les besoins qu'elle a, mais c'est elle qui doit nous dire ses besoins, et le support dont elle a besoin. (Mèsidieu)

En effet, si la communauté identifie elle-même ses besoins et le soutien dont elle a besoin, cela maximise les chances que les interventions des ONG aient des résultats percutants, d'après nous. Du même coup, la communauté devient l'actrice principale dans les rapports entre ONG du Nord et bailleurs. Ses points de vue, sa vision des difficultés et des réponses à y apporter ainsi que ses savoirs et savoir-faire deviennent centraux dans les projets.

En ce qui a trait à la mise en oeuvre des projets, Pipo précise que l'implication de la communauté est indispensable pour arriver effectivement au bien-être des enfants. Il soutient que l'essentiel c'est « d'impliquer beaucoup plus la communauté dans la réalisation des projets. »

Philistin va dans le même sens lorsqu'il conseille aux ONG d'impliquer les communautés dans l'opérationnalisation des activités du projet pour avoir de meilleurs résultats :

Parce que quand tu impliques, par exemple, quand tu viens faire une formation dans une communauté, tu n'es pas obligé de tout apporter. Il peut y avoir dans la communauté un comité responsable de la nourriture. Tu seras étonné de voir que peut-être l'argent était trop peu pour toi, mais c'est suffisant pour lui. Donc, quand elles sont impliquées le plus que possible dans les différentes décisions et qu'elles se sentent partie prenante, ça aide à atteindre de meilleurs résultats. (Philistin)

D'une part, la proposition de Philistin suggère que les ressources communautaires soient valorisées dans les interventions des ONG. D'autre part, il est vrai que, depuis un bon nombre d'années, les projets de développement ascendants prônent la participation communautaire dans leur réalisation. Cependant, cette participation n'est pas vraiment effective. Certain.e.s chercheurs.euses parlent de participation communautaire

instrumentalisée dans l'opérationnalisation des projets. Dans notre recherche, nous avons constaté qu'il y a une participation instrumentalisée des OCB modernes et traditionnelles dans la mise en place des projets. C'est en ce sens que des intervenant.e.s pensent que les projets de développement gagneraient en efficacité si les communautés sont réellement au cœur des interventions des ONG.

Dieula souhaiterait que les communautés soient réellement écoutées, comme le font croire les ONG du Nord à travers des structures qu'elles mettent en place à cet effet pour l'évaluation des projets. Par exemple, l'ONG dans laquelle elle travaille a mis en place une ligne téléphonique pour recevoir les retours des bénéficiaires sur n'importe quel aspect des projets. Elle pense que l'ONG doit réagir à ces retours, en prévoyant, par exemple, des fonds pour répondre exclusivement aux demandes des communautés :

Si nous disons que nous mettons une ligne sur laquelle, les bénéficiaires peuvent appeler pour des demandes, des suggestions. Un rapport est fait, la communauté a demandé telle chose. Il n'y a pas de problèmes si je ne peux pas faire une réallocation, car ce n'était pas prévu. Mais, au moins, elles sont censées avoir un fonds disponible pour ces situations. (Dieula)

Les propos de ces intervenant.e.s partagent toute cette vision de mettre au cœur des interventions les préoccupations des communautés haïtiennes, leurs réalités socioculturelles, et leurs besoins pour arriver à des résultats satisfaisants. D'ailleurs, ces propos corroborent les études sur la gestion des projets recensées par Ika et Hodgson (2014). Autrement dit, il est impératif que les projets soient réellement ascendants et que les combines utilisées par les ONG pour une participation cosmétique des communautés soient jetées aux oubliettes. C'est en ce sens qu'un changement de paradigme devrait être opéré, et ce, même à l'intérieur des ONG du Nord.

9.4.2. Le fonctionnement des ONG du Nord

Au sujet du fonctionnement de l'ONG, divers intervenant.e.s se sont prononcé.e.s pour que leur travail se fasse dans un environnement plus sain et plus productif.

9.4.2.1. Des représentant.e.s d'ONG du Nord cohérent.e.s

En général, les ONG du Nord choisissent leurs représentant.e.s ou coordonnateurs.rices généraux.ales au niveau international. Pour Elizé, il serait mieux que ces représentant.e.s viennent d'Haïti, car ils.elles seront plus porté.e.s à défendre les intérêts des Haïtien.ne.s dans les projets. De plus, ces représentant.e.s doivent être des personnes cohérentes capables de négocier avec les bailleurs ou même de refuser leurs propositions si elles ne vont pas dans le sens des intérêts des communautés haïtiennes :

Il faut qu'il y ait des gens qui sont à la fois conscients et qui agissent pour changer les choses et si cette personne est à l'intérieur de l'ONG, c'est encore mieux [...] Un représentant d'ONG qui négocie d'égal à égal avec le bailleur. Il faudrait que ce soit un Haïtien, souvent ce n'est pas un Haïtien. Si c'est un Haïtien, le bailleur peut dire telle chose, lui, il lui répond que d'après nos analyses, c'est non. (Elizé)

Certes, cette mesure peut paraître extrême, mais en regard de ce que proposent les ONG, nous pensons que cette proposition est émise dans le cadre d'une représentation qui soit plus juste des réalités à la fois des bénéficiaires et aussi des employé.e.s, car ce.cette représentant.e sera plus à même de saisir les enjeux qui entourent les interventions.

Par ailleurs, c'est une réponse au fait que des expatrié.e.s occupent souvent les postes prestigieux et décisionnels. Avec cette mesure, les locaux.ales auront la possibilité d'occuper ce type de poste au bénéfice des intérêts des leurs et avec toutes les dispositions éthiques que réclame le poste, ce qui, du même coup, contribuerait à diminuer des inégalités sociales au sein des ONG du Nord.

9.4.2.2. L'ONG du Nord adopte des procédures administratives adéquates aux réalités haïtiennes

Dans les difficultés que nous avons abordées dans le contexte d'intervention des ONG du Nord, plusieurs intervenant.e.s ont révélé que les procédures administratives constituaient des obstacles à des activités plus efficaces et porteuses de bénéfices aux communautés haïtiennes, car elles font fi de la réalité haïtienne.

Suivant ses expériences avec ces procédures, Sonson pense qu'elles devraient être plus fluides : « je pense que l'institution dans laquelle je travaille, il doit s'assurer que les opérations soient plus fluides, parce que c'est un goulot d'étranglement qui devrait être pris en compte ». En d'autres termes, Sonson suggère une bureaucratie plus humaine, plus proche de ce que vivent les intervenant.e.s sur le terrain et de la manière dont les communautés haïtiennes organisent leurs quotidiens. Ce constat de l'importance d'une gestion « agile » est fait aussi par Maltais (2022) dans une étude sur l'agilité des ONG en période de COVID.

9.4.2.3. L'ONG du Nord est dotée de plus de ressources humaines et du personnel épanoui

Selon les propos des intervenant.e.s, la quantité d'intervenant.e.s constitue une difficulté aussi pour des interventions plus bénéfiques aux communautés haïtiennes. Ceci explique en partie la charge de travail intense qu'assurent les intervenant.e.s sur le terrain. Ika (2012), dans une étude sur la gestion des projets, propose également que les ONG engagent davantage de personnel qui soit compétent.

Sonson, qui est responsable de bureau, dit qu'il serait important que l'ONG développe un contexte qui encourage les employé.e.s à rester et à travailler dans le respect et la dignité :

« puis, ajouter des éléments pour que les gens soient non seulement motivés à rester, mais aussi qu'ils travaillent dans le respect et la dignité. »

L'un des moyens de mettre en place ce contexte est d'embaucher plus de personnel afin de décharger ceux.celles qui sont déjà en poste de leur charge de travail imposante selon les intervenant.e.s. Dieula, une intervenante responsable d'évaluation interne de projets, raconte qu'elle a déjà occupé plusieurs postes en même temps dans sa carrière. Elle était à la fois intervenante et responsable de logistique dans l'ONG faute d'employé.e.s. De plus, dans son travail d'évaluation, elle s'occupe seule d'un grand nombre de projets pour l'ONG. Pour des évaluations de qualité, elle pense qu'il est primordial d'avoir plus de personnel sur les projets de développement : « une seule personne ne peut pas être sur plusieurs projets ou si tu ne vas pas un département SERA [Suivi, Évaluation, Redevabilité et Apprentissage], au moins, prend un officier SERA sur chaque projet. »

9.4.2.4. L'ONG du Nord redefinit le triangle « temps-coûts-portée »

L'un des reproches souvent adressés aux projets de développement est que le peu de résultats qui en ressortent ne font pas long feu. Les fonds débloqués pour les bénéficiaires sont en quelque sorte gaspillés, car ils ont peu d'effets positifs ou pas du tout sur le long terme. À cet égard, quelques intervenant.e.s ont insisté sur la redéfinition du triptyque temps-portée-coûts qui guide les projets de développement.

Le temps est défini par les intervenant.e.s sur le long terme afin de favoriser la durabilité des projets. Pour cela, Philistin suggère de changer leur formulation :

Et déjà, nous nous retrouvons parfois dans une situation dans laquelle un projet se termine, mais nous sommes obligés de chercher du fonds pour le renouveler, car justement par rapport au temps, nous n'avons pas eu les résultats nécessaires. Je fais, par exemple, référence dans l'organisation, car

nous venons de commencer à l'expérimenter. Le fait que nous avons des programmes, ceux-ci n'ont pas de limite [comme les projets], ce qui permet d'aller sur des périodes indéterminées. (Philistin)

Comme nous l'avons mentionné dans la problématique, l'approche par projet peut poser certaines difficultés, comme une appréhension morcelée de la protection des enfants (UNICEF, 2016) et des obstacles liés au triangle des contraintes (temps, coût, portée). Étant donné que les projets sont limités dans le temps, Philistin conseille aux ONG de s'orienter vers des programmes qui s'étalent sur le long terme. Ika (2012) propose également que les objectifs de ces projets s'étalent sur un temps long.

En plus de leur durabilité, quelques intervenant.e.s évoquent la qualité des projets, afin d'obtenir des effets qui soient positifs dans la vie des communautés. Pour eux.elles, les projets doivent impérativement viser la qualité.

Jesula pense qu'adopter la qualité dans les projets lui permettrait d'avoir la sensation qu'elle effectue un travail bénéfique aux communautés haïtiennes. Elle explique ceci :

J'avais participé à un projet, ils m'ont permis de faire des choses durables. Par exemple, je supervisais 7 écoles, on m'a permis de leur offrir des formations. Il y avait dans cette école des enfants qui étaient des *restavèk*⁴², qui n'avaient pas à manger, d'uniformes et de livres. Cette ONG m'avait permis de répondre à ces besoins. Dans certaines écoles sous ma supervision, tous les enfants réussissent leurs examens. Je pense que les ONG devront aller vers la qualité. [...] si l'ONG va vers cela, peut-être que je pourrais dire OK, je fais un travail [utile]. (Jesula)

⁴² Ce sont des enfants qui vivent en domesticité. Pour approfondir la question, voir Jean-Baptiste, M. (2010). Les enfants *restavèk*. *Revue haïtienne de santé mentale*, 147-156.

Aller vers la qualité implique pour Philistin de ne pas se forcer à atteindre des résultats à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions. Il voit d'ailleurs cette pratique des ONG comme une faiblesse des projets :

Alors, nous avons en général des programmes. Nous avons commencé pas très longtemps à développer des projets. Heu, cela nous montre que les projets, le fait qu'ils viennent souvent avec des durées qui sont très limitées, tu forces des résultats qui ne sont pas possibles en des temps records. Je pense que c'est une grosse faiblesse pour des projets que nous-mêmes nous commençons à implémenter. (Philistin)

Les propos de Dieula et de Philistin, selon nous, incitent les ONG à repenser la portée des projets qui sont mis en place. Cette portée devrait intégrer un contexte sain de réalisation des activités et des objectifs réalisables qui visent avant tout la qualité des projets.

Pour finir, aux deux paramètres à redéfinir, s'ajoute la transparence en lien avec le paramètre du coût des projets. Le manque de transparence, surtout en référence au budget, est un facteur de gêne pour les intervenant.e.s vis-à-vis des bénéficiaires des projets et d'autres intervenant.e.s, surtout ceux.celles de terrain qui n'ont pas accès à ce budget ventilé des projets. Ceci cause parfois des tensions dans l'équipe de projet :

Plus de transparence, parce que ça aide à mieux orienter les gens. Parce qu'il y a des suppositions qui sont liées à cela. Il est vrai qu'il y a de l'argent, mais il y a une limite budgétaire. Quand tu analyses le budget ligne par ligne, parfois, sur beaucoup de lignes, l'argent est insuffisant. Donc, plus d'informations sur les aspects financiers, sur le budget. Donc la transparence [...] favorise de bonnes interactions. C'est fondamental. (Philistin)

La transparence est nécessaire pour encourager des interactions basées sur la confiance entre les membres des équipes de projet. Dans le cas contraire, la suspicion peut bien vite s'installer entre les membres des équipes de projet pour aboutir à un climat de travail malsain.

En réalité, bien que les ONG occidentales prônent une bonne gouvernance, elles ne se pressent pas pour appliquer cette mesure dans leur fonctionnement. À notre avis, la transparence devrait s'appliquer plus largement dans l'ONG, notamment envers les bénéficiaires au nom de qui les fonds sont décaissés. Ces institutions devraient publier leurs états financiers et en faire une routine afin de rendre des comptes à l'État haïtien et aux bénéficiaires des projets.

Ainsi, les propositions de ces intervenant.e.s impliquent une flexibilité (McEvoy *et al.*, 2016), une souplesse dans le triptyque des projets : temps, budget et portée. Ce triptyque devrait dépendre du contexte culturel, politique et économique de la société haïtienne (Brière et Proulx, 2013).

En résumé, les propositions des intervenant.e.s en termes de durabilité, de qualité et de transparence se rapportent à l'éthique et à la responsabilité sociale. Le fait que les interventions soient associées à des sentiments négatifs comme la gêne, la honte et la frustration n'est pas réjouissant. Les intervenant.e.s perdent de leur valeur sociale. La redéfinition du fonctionnement de l'ONG sur la base du triptyque temps, portée, coût permettrait à l'intervenant.e de trouver un sens à ses activités dans l'ONG.

9.4.3. À propos des intervenant.e.s locaux.ales

Selon les données recueillies et rapportées dans les chapitres précédents de l'analyse, le travail des intervenant.e.s ainsi que leur savoir ne sont pas souvent appréciés à leur juste valeur dans les ONG du Nord. Pour changer cette situation, des intervenant.e.s proposent de mettre en lumière leur poste et le savoir acquis par leurs expériences auprès des communautés haïtiennes.

9.4.3.1. Valoriser le savoir et le poste des intervenant.e.s

Les propositions des intervenant.e.s à propos d'eux.elles-mêmes vont dans le sens d'une valorisation de leur savoir et de leur travail. Plusieurs autres études telles que celles de Brière et Auclair (2020), de Brière *et al.* (2021) et de Maltais (2022) vont en ce sens.

Dieula travaille dans l'évaluation interne des projets. Elle voudrait aussi que son travail ait plus de reconnaissance dans l'ONG. Elle déclare les mots suivants : « dans le poste que je suis, je ne me sens pas valorisé. Je ne sens pas qu'on me valorise en tant qu'employée ». Elle situe l'absence de valorisation de son travail à un niveau dépassant le cadre national : « dans le bureau que je suis, ce n'est pas au niveau du directeur, du coordonnateur. C'est à des niveaux plus hauts ». Elle fait des suggestions pour que son travail soit valorisé : « comment valoriser mon travail ? C'est par exemple, si je fais un rapport. Je pars sur le terrain, je fais un rapport. Au moins, il faudrait que j'aie un retour du rapport. »

Patrik, un agent de terrain, à la suite d'expériences au sein de l'ONG, considère son travail comme celui d'un subalterne. Dans cette optique, il souhaite que son travail soit valorisé. Cette valorisation implique une écoute des voix des intervenant.e.s qui sont quand même les plus proches des communautés, car ils.elles les côtoient quotidiennement dans leur travail selon Patrik. Ils.elles sont les mieux placé.e.s pour dégager une meilleure compréhension des besoins des communautés, car ils.elles conversent avec cette communauté et font partie de leur réalité. Leur voix ne devrait pas être considérée uniquement par des acteurs.rices locaux.ales (superviseur.e, directeur.rice), mais aussi, surtout sur le plan international argue Patrik :

Mais le fait que, nous-mêmes, nous sommes dans les communautés, si l'ONG travaille vraiment pour la communauté, il faut écouter la voix de

personnes qui sont dans la communauté. C'est nous qui pouvons faire entendre la voix des gens de la communauté, car c'est nous qui sommes avec eux chaque jour. Parce que nous ne pensons un jour de la semaine sans être avec eux. C'est nous qui écoutons tout le temps ce qu'ils disent et ce qu'ils veulent [...] c'est pourquoi que moi je souhaite que les niveaux élevés écoutent nos voix, qu'ils prennent en considération nos points de vue. Ce n'est pas uniquement notre superviseur direct et le directeur qui sont proches de nous, mais au niveau élevé, au niveau international. Il serait bon s'il prend en compte comment nous percevons les communautés. Parce que comme je te le dis, c'est nous qui les côtoyons et chaque pays a sa réalité.
(Patrik)

Au-delà de l'écoute, de la prise en compte de leurs points de vue, il faut un soutien institutionnel au savoir-faire des intervenant.e.s. En ce sens, Sonson s'exprime en ces termes : « l'institution doit promouvoir le plus possible les talents [des intervenant.e.s] ».

En somme, les suggestions sur la valorisation des postes et des employé.e.s eux.elles-mêmes visent un épanouissement des intervenant.e.s qui doivent être reconnu.e.s pour ce qu'ils.elles sont et font dans l'ONG.

9.4.3.2. Des intervenant.e.s locaux.ales qui sont cohérent.e.s

Toujours à propos des intervenant.e.s dans l'ONG, certain.e.s d'entre eux.elles remarquent que, pour la satisfaction des besoins des communautés, les intervenant.e.s doivent être cohérent.e.s dans leurs choix et leurs actions aussi bien sur le terrain que dans le bureau de l'ONG.

Manuel, dans ses expériences, remarque que la qualité des projets dépend aussi de l'engagement de l'intervenant.e. Dans cette optique, le fait d'avoir des intervenant.e.s qui soient à la fois capables de tenir tête aux bailleurs, mais également capables de mobiliser d'autres ressources serait bénéfique aux communautés visées par les projets :

Parce que, finalement, je me rends compte que les projets pourraient être bons, mais ils dépendent aussi de l'engagement, du leadership de personnes dans l'organisation [...] Tu peux dire au bailleur, moi, j'interviens dans tel secteur, voilà ce qui est possible. Même si le bailleur ne s'en préoccupe pas, toi, tu peux chercher un moyen, apporter des corrections dans les indicateurs pour permettre aux gens de la communauté de bénéficier de quelque chose. (Manuel)

Le leadership souligné comme compétence par Manuel est également ressorti par Ika et Donnelly (2017) et Brière *et al.* (2021) dans le cadre des facteurs de réussite des projets de développement.

À part le leadership, les intervenant.e.s signalent d'autres compétences. Elizé liste un ensemble de compétences qui sont indispensables, selon lui, à un.e intervenant.e qui a pour objectif de contribuer de manière efficace à l'amélioration des conditions de vie des familles haïtiennes. Il pense que l'intervenant.e devrait être quelqu'un.e qui ne s'attache pas aux privilèges occasionnés par son travail dans l'ONG. Ainsi, il.elle pourrait tenir tête aux bailleurs afin de promouvoir les intérêts communautaires :

Il faut qu'il y ait des gens qui n'ont pas peur de perdre leur job. Il faut qu'il y ait des gens qui n'ont pas peur de perdre leurs privilèges. Je me rends compte que les gens qui n'ont pas peur de perdre leurs privilèges, leur emploi, eh bien, ils pensent différemment [...] parfois, il faut surprendre le bailleur dans le sens qu'il te dise comment se fait-il que je te donne mon argent, je te dis de faire une chose, toi tu dis que tu vas faire autrement, sinon je peux garder mon argent. Cela marquera le bailleur. (Elizé)

Pour notre part, ces propositions font état d'un.e intervenant.e qui a les capacités d'assumer qui il.elle est et les intérêts de ses concitoyen.ne.s au sein des ONG et auprès des bailleurs de fonds afin de réellement contribuer à des changements positifs dans les communautés et de porter leurs voix.

Les propositions émises par les intervenant.e.s concernent aussi bien le fonctionnement de l'ONG et ses relations avec d'autres acteurs.rices du milieu haïtien comme les OCB.

9.4.4. Le partenariat dans les projets de développement

Le partenariat entre les acteurs.rices locaux.ales et internationaux.ales dans les projets de développement est l'un des points soulevés par les intervenant.e.s pour l'amélioration des interventions des ONG du Nord.

9.4.4.1. Des OCB locales ayant un pouvoir d'agir pour un réel partenariat avec des ONG du Nord

Pour René, il est important que les ONG du Nord renforcent les OCB situées dans les zones où elles interviennent dans une visée collaborative. Ce renforcement ne signifie pas uniquement leur donner de l'argent, mais s'intéresser aussi au travail qu'elles réalisent sur le terrain, car ce sont elles qui seront toujours présentes sur le terrain, auprès des communautés haïtiennes :

Et, deuxièmement, ce qui peut se faire, et ceci de manière intentionnelle, l'ONG vient dans une zone, elle sait qu'elle doit renforcer des organisations communautaires de base. Alors, quand je dis que renforcer, ce n'est pas seulement leur donner de l'argent. C'est de voir comment elle peut contribuer au travail que fait cette organisation dans la zone et de dire de manière intentionnelle, je ne vais pas concurrencer leur travail dans la communauté, mais je vais travailler à la renforcer, car je ne serai pas là tout le temps. (René)

Yalegama *et al.* (2016) sont aussi de cet avis; il est nécessaire que les ONG puissent donner des moyens financiers et de l'encadrement aux OCB pour que ces dernières développent leur pouvoir d'agir.

Plus loin, René précise que la collaboration des ONG du Nord avec les OCB doit se faire dans l'esprit que ces dernières puissent poursuivre les actions que les ONG vont initier auprès des communautés afin de garantir une pérennisation de ces actions :

J'ai toujours cru que les ONG peuvent aider au développement, mais on a aussi besoin des OCB pour renforcer, de s'approprier dans le sens que si l'ONG vient et intervient pendant trois ans ou quatre ans, et après, si elle trouve un financement, elle peut passer par les OCB pour permettre une pérennisation des interventions. (René)

En effet, les OCB, surtout celles traditionnelles, dans une large mesure, sont des institutions pérennes dans la communauté où elles sont situées. Elles ont plus de responsabilité sociale et sont redevables aux communautés haïtiennes. Elles sont plus proches de ces communautés, c'est-à-dire que les personnes qui les constituent vivent en général dans les communautés, d'où l'intérêt de les renforcer et non de concurrencer leur travail afin de ne pas contribuer au boycottage du milieu communautaire haïtien.

Elizé ajoute qu'il serait intéressant d'arriver à un changement de paradigme dans le cadre de ce partenariat. À partir d'une intervention qu'il a réalisée pour une OCB traditionnelle, cela lui a permis de se rendre compte de leur apport dans les communautés. Partant de cette réflexion, il suggère qu'une autre approche d'intervention est nécessaire :

La logique serait peut-être de faire du développement communautaire. J'avais fait une intervention pour l'une d'elles [les OCB]. Je suis partie de cette logique et j'ai vu que c'était bien [...] Il faut un changement de paradigme, un changement dans une autre logique d'intervention. Elle peut être faite grâce aux OCB, même si nous sommes d'accord qu'elle sera compliquée par rapport à la question du financement. (Elizé)

Il s'agirait pour Elizé de passer au paradigme de développement communautaire dans le sens que les OCB devront être les actrices primordiales des interventions auprès des communautés, même si le processus pour ces OCB d'obtenir du financement est compliqué, car elles ne collent pas aux attentes des bailleurs de fonds internationaux.

En fin de compte, si les ONG du Nord établissent un partenariat avec les OCB sur une base de développement communautaire, ce serait bénéfique aux communautés haïtiennes, car

cela garantira une certaine pérennisation des actions initiées. À la longue, grâce à l'appui reçu des ONG du Nord, ces OCB pourraient devenir les principales actrices d'opérationnalisation de projets dans les communautés haïtiennes.

En plus des propositions pour un changement de paradigme envers les OCB, des intervenant.e.s se sont prononcé.e.s sur les rapports qui devraient être entretenus entre les ONG du Nord et l'État haïtien.

9.4.4.2. Les ONG du Nord : une partenaire de l'État haïtien

Quelques intervenant.e.s pensent que les ONG du Nord devraient travailler en collaboration avec l'État haïtien pour le pousser à faire des choix qui occasionnent de meilleures conditions de vie pour la société haïtienne, ceci toujours en considérant que l'État haïtien devrait avoir un contrôle sur le ONG du Nord.

Dans cette optique, Dieuseul soutient que les ONG devraient : « trouver de meilleure stratégie pour travailler avec l'État, et pour renforcer sa responsabilité ». Selon Dieuseul, les ONG doivent définir de meilleures stratégies pour mieux travailler avec l'État haïtien afin de pousser ce dernier à assumer son rôle auprès de la population haïtienne. C'est de cette manière que nous pensons que les ONG deviendraient les alliées des communautés haïtiennes.

Patrik appuie cette recommandation en illustrant de manière concrète comment une collaboration ou un partenariat peut être établi entre ONG du Nord et État haïtien dans un projet par exemple. Pour lui, l'ONG devrait assister l'État haïtien dans ses activités, en lui fournissant, par exemple, une aide logistique lors des déplacements de ces agent.e.s :

Sur un projet, peut-être qu'il pourrait avoir des agents de l'IBESR qui seront supportés par l'ONG. Par exemple, nous avons des agents dans les communautés. Peut-être qu'elles peuvent leur fournir du matériel, un moyen de locomotion pour se déplacer dans toutes les communautés, pour qu'ils y aient une présence. Puis, à travers les projets, elles peuvent vulgariser les organes étatiques, ce qui est très important pour que les communautés, surtout rurales, les connaissent. (Patrik)

Les propositions de ces intervenant.e.s vont dans le sens d'un partenariat avec l'État haïtien pour en donner une meilleure image de ce dernier auprès de la population haïtienne. Elles font des ONG des institutions de soutien de l'État haïtien qui n'occupent pas le devant de la scène quant à la satisfaction des besoins des communautés. Ces ONG deviendraient complémentaires à l'État haïtien pour l'assister dans ses fonctions sociales et exerceraient ainsi une influence positive sur lui.

9.4.4.3. Les ONG du Nord travaillent en collaboration

Le partenariat est aussi à prioriser entre ONG du Nord selon René, ceci toujours dans la perspective que l'État haïtien exerce un contrôle sur les ONG du Nord. Il déclare aussi que les ONG devraient se renseigner auprès de l'État pour s'informer sur les interventions déjà réalisées dans la zone par une autre ONG pour en tirer des leçons :

Je pense qu'il y a des choses importantes [...] les ONG devront travailler en synergie dans le sens que si une ONG vient dans une zone et il y en avait déjà une autre, celle qui vient doit se référer aux interventions de celle qui était déjà présente. Elle doit tirer des leçons des interventions passées pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. (René)

Selon nous, cette proposition fait écho à la compétition parfois présente entre les différentes ONG, surtout dans la recherche de financement des projets de développement. De cette compétition, les intérêts des bénéficiaires et les besoins des employé.e.s locaux.ales, notamment ceux.celles qui implémentent ces projets sont les premières victimes. Dans le cas où ces ONG travaillent en harmonie, les ressources seraient utilisées à meilleur profit

tout en évitant la duplication des activités et leur isolement. Bien entendu, il en résulterait une continuité de ces activités dans un système de coopération plus performant, mieux coordonné et, surtout, plus cohérent.

9.5. Repenser les pratiques d'intervention sur la base de la dignité, du respect et de la souveraineté

Deux moments sont à distinguer dans le parcours de résilience des intervenant.e.s. D'une part, il y a les nombreuses initiatives personnelles entamées à la fois auprès des acteurs des ONG du Nord comme les bailleurs. D'autre part, il y a les propositions émises dues aux difficultés et expériences quotidiennes des intervenant.e.s dans leurs pratiques dans les bureaux des ONG et sur le terrain, auprès des communautés. Dans le premier moment, soit les résistances personnelles, ils.elles prennent des initiatives originales comme l'usage de la langue créole, se mettre de l'avant, utiliser les ressources locales, entre autres. Dans le second moment, ils.elles s'adonnent à des réflexions et propositions pour une amélioration des interventions des ONG auprès des communautés haïtiennes.

Dans leurs interventions au sein des ONG du Nord, les intervenant.e.s locaux.ales font preuve de résistance personnelle et communautaire devant les nombreuses difficultés qu'ils.elles rencontrent à la fois au niveau local et au niveau international. Grâce à leur leadership et à leur agentivité, ils.elles utilisent la marge de manœuvre dont ils.elles disposent pour mener des actions de résilience et de résistance aux impositions venant des ONG du Nord et des bailleurs de fonds occidentaux. Ils.elles font usage de cet espace pour faire des changements positifs dans la communauté en investissant de leur personne, en donnant plus que ce qu'attend l'ONG du Nord, dans un pays où l'État est pratiquement absent quand il s'agit des intérêts des plus démunis.

Dans leur investissement, ils.elles font preuve de savoir-faire dans les activités menées en marge dans la communauté. Ils.elles y mettent de l'avant des valeurs et ressources locales des communautés qui bénéficient des projets de développement. De plus, ils.elles dégagent des propositions en fonction de leurs expériences et de leurs difficultés quotidiennes sur le terrain et dans l'ONG. En définitive, ces initiatives et propositions s'illustrent comme des espaces d'un « jeu social investi de logiques, coutumes, représentations, mœurs sociales locales, qui se trouvent réinterprétées, modulées et réappropriées suivant les contraintes situationnelles [...] » (Ouédraogo, 2020, p. 439) et épistémologiques au sein des ONG du Nord. Ainsi, elles.ils y mènent un travail social communautaire, dans lequel des interventions et des activités imposées par des ONG du Nord sont redéfinies et même indigénisées en y intégrant des éléments de leur espace socioculturel comme l'usage de la langue créole dans les documents.

Les initiatives mises en place par les intervenant.e.s favorisent une forme de réappropriation de soi et de reprise de pouvoir sur les contraintes. Elles donnent lieu à une résilience qui induit une confiance dans leur engagement et un investissement dans leur poste au sein des ONG et une positivité de soi. C'est la construction d'un espace alternatif ou d'un « tiers-espace » (Bhabha et Rutherford, 2006 cité par Ben Soltane 2019) à partir de microrésistances subtiles et dont le contrôle échappe aux normes et aux visions prônées par l'ONG du Nord. Ce tiers-espace forme des interstices, en fonction de l'expérience des intervenant.e.s, qui posent de nouvelles initiatives et de nouveaux repères (Bhabha et Rutherford, 2006, cité par Ben Soltane 2019) dans la manière dont les intervenant.e.s s'approprient les projets de développement. Ils.elles apportent des réponses, modulées par le quotidien et les savoirs locaux, à des situations et à des expériences difficiles dans une

dynamique du bas ou ascendante. Ceci, parce qu'ils.elles suggèrent de dégager une meilleure compréhension préalable des interventions en partant de situations localisées et contextualisées qui portent intrinsèquement des enjeux et des difficultés à résoudre, souvent différents des préoccupations des bailleurs (Pérouse De Montclos, 2015). En même temps, ces initiatives sont de véritables lieux de contre-pouvoir dans leur façon de protester et de s'opposer aux interventions décontextualisées, néocoloniales des ONG du Nord auprès des communautés haïtiennes.

À partir d'un angle microsocial, les initiatives de ces intervenant.e.s témoignent d'un développement de compétences et de qualités professionnelles nécessaires à l'amélioration des projets de développement et amène un regard critique sur leurs pratiques. Ces compétences et qualités développées au sein de contraintes participent à des pratiques plus efficaces et bienveillantes auprès des familles haïtiennes.

Avec leurs multiples propositions, ils.elles incitent, de manière générale, à repenser les rapports entre bailleurs et bénéficiaires de l'aide au développement. Ils.elles offrent un monde dans lequel différent.e.s acteurs.rices peuvent cohabiter sans nuire à l'existence de l'autre, selon le respect des coutumes et valeurs locales. Elles permettent de créer des rencontres, d'accueillir une diversité et d'établir des rapports équitables entre les acteurs.rices en présence dans les projets de développement internationaux.

En définitive, leurs propositions et leurs initiatives, que ce soit celles adressées à l'ONG dans ses interactions avec l'État haïtien, se résument en des interventions qui prônent le respect, la dignité et la souveraineté, dans les traitements réservés aux intervenant.e.s locaux.ales et dans les interventions envers les communautés haïtiennes. Ces propositions

et initiatives repensent les pratiques d'interventions communautaires des ONG du Nord et posent des bases et des pistes de solution pour un travail social international qui soit respectueux des réalités, des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être locaux. Si nous faisons référence au travail social, qui est mobilisé pour asseoir les interventions à travers les travailleurs.euses sociaux.ales engagé.e.s, les intervenant.e.s font appel aux valeurs qui caractérisent cette profession comme celles de justice sociale, de respect, de dignité et d'autonomie de l'être humain. Aussi, ces propositions visent à créer un climat dans lequel se tissera un lien de confiance à partir des échanges entre les acteurs.rices des projets de développement. Ce lien de confiance deviendra la base pour asseoir des interventions interculturelles critiques et transformatrices (Walsh, 2018), donc inclusives des savoirs, savoir-faire et savoir-être non occidentaux.

En fin de compte, les initiatives des intervenant.e.s rencontré.e.s gagneraient davantage à être multipliées parmi les intervenant.e.s d'autres ONG du Nord, car elles constituent de nouvelles façons de se construire et de se projeter dans l'espace communautaire translocal.

Conclusion

Pour conclure, nous allons résumer les différentes parties de la recherche, la situer par rapport à l'avancement des connaissances, faire des propositions et ouvrir de nouveaux horizons pour la recherche dans le champ du travail social international auprès des enfants.

Notre recherche a porté sur l'expérience des intervenant.e.s haïtien.ne.s dans les projets de développement mis en place par les ONG du Nord et a voulu comprendre leur vécu des rapports de pouvoir qui se dégagent de ces projets. À travers cette recherche, nous avons cherché à répondre à la question suivante : Comment les intervenant.e.s locaux.ales conçoivent leurs expériences de travail dans des projets de développement centrés sur l'enfance promus par des ONG du Nord en Haïti ? Par ailleurs, la problématisation sur les projets de développement, plus globalement sur l'aide au développement, a mis en exergue des rapports de pouvoir inégaux entre bailleurs et bénéficiaires de cette aide. Partant de ce constat, nous nous sommes interrogée sur les rapports de pouvoir qui colorent l'opérationnalisation de ces projets de développement auprès des communautés haïtiennes. Pour ce faire, nous nous sommes attardée sur le point de vue des intervenant.e.s locaux.ales qui sont des acteurs.rices incontournables de ces projets.

Nous avons plusieurs objectifs dans ce travail. D'une part, il s'agissait de peindre un portrait des intervenant.e.s locaux.ales, de situer leur rôle dans les projets. Ensuite, nous avons l'objectif d'examiner les incidences des rapports de pouvoir sur leurs pratiques, notamment sur leurs rapports avec les bénéficiaires. Pour finir, nous voulions proposer une lecture critique de ces projets.

La perspective théorique décoloniale de notre travail nous a permis d'examiner cette question à partir du concept de la colonialité de l'être et de celui de subalterne auxquels nous avons attribué divers aspects. Les caractéristiques de ces concepts se rapportent à des pratiques de domination comme la servitude, l'aliénation et la déshumanisation, mais aussi à l'agentivité. Par le biais de notre cadre conceptuel, nous avons développé une réflexion théorique dense reposant à la fois sur des données relatives à des expériences personnelles des intervenant.e.s (angle microsocial), mais aussi sur un contexte plus large d'intervention impliquant des acteurs.rices locaux.ales, comme les communautés récipiendaires des projets de développement, des OCB, l'État haïtien ainsi que des acteurs internationaux tels que les bailleurs et les bureaux internationaux.

Sur le plan méthodologique, nous avons adopté la méthode sociologique de l'ethnographie institutionnelle de Dorothy Smith, qui nous a permis de centrer les données sur le point de vue des intervenant.e.s, de partir de leur point de vue pour dégager une compréhension de ces projets de développement. Dans ce travail, nous avons une position « d'en bas » et près des ONG du Nord et de leurs projets de développement. Pour répondre à notre question de recherche, nous avons réalisé une étude qualitative axée essentiellement sur 15 entrevues semi-directives avec des intervenant.e.s, 4 observations participantes et l'analyse de 7 documents de projets ainsi que de codes de conduite et de politiques internes de 2 ONG du Nord. Les entrevues ont été réalisées avec des intervenant.e.s se situant le long des étapes du projet (conception, mise en oeuvre, évaluation). Les données recueillies sont décrites dans le chapitre 4. Ces données ont été denses et riches et nous ont permis de documenter des expériences inédites.

Nous avons adopté l'analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2016) comme stratégie d'analyse de données. Elle a permis de dégager les thèmes majeurs des entrevues, des observations et des analyses des documents tout en mettant en dialogue les différentes sources de données recueillies. Nous nous sommes intéressée au « contenu manifeste », et au « contenu latent » (Larose-Hébert, 2016, p. 122) des entrevues. Nous avons opéré une analyse transversale des données dans le sens que les diverses méthodes de collecte des données étaient utilisées dans une visée de complémentarité.

Les chapitres 5, 6, 7, 8 et 9 ont livré les résultats de notre recherche. Ces chapitres analysent l'expérience des intervenant.e.s locaux.ales suivant des angles différents. Le chapitre 5 répondait à l'objectif de dresser un portrait des intervenant.e.s locaux.ales. Le chapitre 6 explicite le contexte translocal qui préside aux pratiques des intervenant.e.s locaux.ales. Nous y avons dressé une cartographie des rapports sociaux de pouvoir colonialitaires et la manière dont ils encadrent les pratiques des intervenant.e.s. Le chapitre 7, lui, est davantage axé sur le contexte local des pratiques des intervenant.e.s locaux.ales. Nous y avons fait une revue des acteurs.rices locaux.ales qui sont parties prenantes des projets. Il s'agit de l'État haïtien, des OCB, du personnel du bureau local et des communautés haïtiennes récipiendaires des projets.

Le chapitre 8 fait le récit des parcours d'expériences professionnelles et personnelles des intervenant.e.s. Nous livrons leur perception par rapport à leur rôle et leur conscience d'eux.elles-mêmes dans des projets qui ne vont pas forcément dans le sens des intérêts des personnes qu'ils.elles disent représenter. Il est vrai que, jusqu'ici, le tableau dressé des interventions est sombre. Nous ne saurions rester sur cette note macabre. Le chapitre 9

offre de belles expériences de résilience et d'agentivité et des propositions pour un renouvellement des interventions auprès des enfants.

- **Avancement de la connaissance, retombées sociales et propositions**

Les résultats de la thèse participent à un avancement de la connaissance et de la pratique à plusieurs niveaux dans les domaines du développement international, du travail social international et de l'enfance.

Le chapitre 5 peint un portrait original des intervenant.e.s locaux.ales, car ceux.celles-ci sont peu présent.e.s dans les écrits scientifiques en Haïti. Les résultats portant spécifiquement sur leurs motivations apportent des informations inédites sur le champ du travail social international en Haïti. En effet, les résultats soulignent qu'en dépit de la mise en avant de la philanthropie dans le développement international et le travail social international, le facteur économique occupe une place incontournable dans la motivation de travailler dans une ONG des intervenant.e.s locaux.ales.

Certes, plusieurs études se sont intéressées aux enjeux de la gestion de l'aide au développement (Brière et Proulx, 2013; Brière *et al.* 2021; Ika, 2012), aux tensions entre les approches et logiques locales et translocales des projets de développement (Brière et Auclair, 2020). Les résultats du chapitre 6 montrent les effets de ces enjeux et tensions, notamment ceux d'une professionnalisation par le *New Public Management* que les ONG mettent en place, afin d'être plus crédibles auprès des bailleurs, sur les pratiques des intervenant.e.s locaux.ales. En effet, ce chapitre montre que l'intervenant.e vit une violence symbolique du fait de jongler entre les tensions des approches et logiques locales et translocales. En plus, cette violence occasionne de la dépréciation identitaire et capacitaire chez les intervenant.e.s.

Le chapitre 7, qui aborde le contexte local d'intervention, positionne les acteurs.rices locaux.ales sur le terrain, spécialement l'État Haïtien. Les écrits scientifiques présentent un État haïtien affaibli par des ONG du Nord qui s'illustrent comme des états parallèles. Ce chapitre va encore plus loin. Il montre que même si des agent.e.s étatiques sont parties prenantes des projets de développement, sur le terrain, leur présence s'est révélée, en général, être intéressée par des objectifs personnels et non par des objectifs qui avantagent les communautés haïtiennes et leurs enfants. De surcroît, ce chapitre montre des lacunes dans l'intervention communautaire auprès des enfants. D'abord, il révèle l'invisibilité de l'enfance dans les interventions, que ce soit dans le discours des intervenant.e.s ou dans les différentes phases des projets (formulation, opérationnalisation et évaluation). Il montre aussi un manque d'encadrement direct des enfants et des familles par les intervenant.e.s, notamment par des travailleurs.euses sociaux.ales.

Le chapitre 8 présente un regard neuf dans la recherche sur les interventions des ONG du Nord en Haïti. Il fournit un regard microsocial, en partant d'expériences personnelles et professionnelles des intervenant.e.s locaux.ales qui mettent en place les projets. Les expériences professionnelles et personnelles de ces intervenant.e.s, analysées dans une perspective décoloniale, sont marquées par la dépersonnalisation et la désubjectivation qui engendrent divers types d'aliénation et la disqualification des savoirs et savoir-faire locaux. De ce fait, l'identité personnelle et professionnelle des intervenant.e.s locaux.ales est impactée par les effets des rapports de pouvoir colonialitaires de ces interventions. Ces intervenant.e.s arborent alors une identité qui est défaillante et expriment une souffrance émotionnelle. En ce qui concerne les impacts des enjeux de pouvoir sur les rapports des intervenant.e.s avec les bénéficiaires, les résultats montrent une certaine hostilité des

bénéficiaires vis-à-vis des intervenant.e.s locaux.ales. En plus, les résultats mettent en lumière, à partir de la perspective décoloniale, que certain.e.s intervenant.e.s locaux.ales développent une vision distorsionnée des bénéficiaires des projets.

Le chapitre 9 apporte une toute nouvelle littérature dans la recherche sur les ONG en Haïti. Il révèle les stratégies utilisées par les intervenant.e.s pour grapiller de l'autonomie dans leur interaction avec les bailleurs et dans leur pratiques auprès des communautés haïtiennes. Ensuite, les propositions des intervenant.e.s locaux.ales vont dans le sens de la mise en place d'un cadre d'intervention multidimensionnel axé sur l'interculturalité en travail social international auprès des enfants en Haïti. Plus particulièrement, les résultats mettent de l'avant le développement d'une compétence importante chez l'intervenant.e. local.e dans ce contexte translocal qui est la capacité à tenir tête aux exigences des bailleurs, souvent vues comme inadéquates.

En somme, les résultats de la recherche sont issus d'un regard théorique inédit dans la recherche scientifique, surtout en travail social international auprès des enfants, et contribuent à l'analyse critique de pratiques d'interventions communautaires. Inspirées des concepts de la colonialité de l'être et de subalterne, les données de la thèse, spécifiquement au chapitre 8, ont permis de déceler les effets des rapports sociaux colonialitaires sur les intervenant.e.s haïtien.ne.s qui ont participé à la recherche. Cet appareillage offre un portrait empirique de la dynamique hégémonique par laquelle sont configurés de nouveaux rapports sociaux de pouvoir dans le travail social international.

Les résultats de la thèse, en adéquation avec la vision de justice sociale du travail social qui anime cette recherche, pousse à émettre des recommandations à l'État haïtien, aux ONG du Nord et aux intervenant.e.s. Tout d'abord, certains résultats invitent l'État haïtien

à mettre en place des directives suivant des notions de dignité, d'intégrité, de sécurité et de redevance envers les familles et les enfants haïtiens. Ensuite, les résultats révèlent l'importance pour l'État haïtien d'établir des politiques de coopération pour garantir sa souveraineté dans la gestion de l'aide, par exemple en adoptant une version actualisée de la loi qui régule les activités des ONG opérant en Haïti. Cette loi est actualisée depuis 1989 par décret présidentiel.

S'agissant des ONG du Nord, les résultats de la thèse corroborent des études comme celles de Brière *et al.* (2021), d'Auclair *et al.* (2022) et de Maltais (2022), lesquelles invitent ces ONG à instaurer des mesures et des politiques qui favoriseraient la conciliation travail-famille, l'équité sociale et économique, l'encadrement et l'avancement de la carrière des intervenant.e.s locaux.ales. À l'instar de ces études, nos résultats les invitent à prendre en considération les savoirs, savoir-être et savoir-faire de ceux.celles qui interviennent auprès de ces communautés. Et surtout, ces résultats invitent les ONG à favoriser la création d'espaces de soutien psychosocial en raison de la souffrance émotionnelle répertoriée dans le discours des intervenant.e.s. Certes, c'est une pratique de gestion qui est surtout recommandée dans l'humanitaire (Brière, *et al.* 2021), mais elle gagnerait à être mise en place dans la gestion de l'aide au développement suivant une approche interculturelle, pour favoriser l'épanouissement des intervenant.e.s locaux.ales. Pour finir, les ONG devront favoriser la mise en place d'espaces formels et institutionnalisés de prise en compte des points de vue des intervenant.e.s locaux.ales par les acteurs.rices internationaux.ales, tout au long du projet, dans la perspective d'une gestion agile et pragmatique qui tienne compte de l'évolution des problèmes sociaux des familles et enfants haïtiens.

Nous avons aussi relevé la nécessité pour les intervenant.e.s de s'organiser entre eux.elles afin de constituer des espaces de bien-être. Ces espaces serviront à nourrir des réflexions collectives sur leurs conditions d'intervenant.e.s haïtien.ne.s, à engager des discussions sur leurs expériences et sur des alternatives aux contraintes auxquelles ils.elles font face et, par la même occasion, à les ressourcer. De plus, nous pensons qu'il serait important que les intervenant.e.s, rendent fonctionnel ou créent des espaces institutionnalisés qui favorisent réellement la participation des enfants dans les projets. Par exemple, ils.elles pourraient dynamiser des club d'enfants qui existent déjà dans les ONG. Il est crucial aussi qu'ils.elles adoptent des méthodes d'intervention interculturelles auprès des familles et des enfants pour mieux s'enquérir des enjeux les concernant et mieux les représenter.

En dernier lieu, les résultats montrent l'impératif d'intégrer des valeurs qui fondent le travail social comme celle du respect de la dignité, de la justice sociale, de la souveraineté et de l'*empowerment* dans les interventions sociales pour arriver à des pratiques plus respectueuses de l'Autre. Ce que nous proposons, en ce sens, c'est la mise sur pied d'un code de valeurs qui pourrait servir de ligne directrice aux interventions des ONG du Nord dans toutes leurs dimensions. Par ailleurs, il est crucial que ce code soit réellement effectif au sein des ONG.

- **Perspectives de recherche**

Cette thèse n'a pas la prétention d'avoir épuisé la question de l'expérience des intervenant.e.s locaux.ales dans des projets de développement international. Certes, certains résultats de la recherche peuvent être généralisés à d'autres projets de développement qui ne sont pas spécifiquement tournés vers l'enfance. Néanmoins, notre travail constitue le point de départ pour d'autres recherches sur l'expérience des

intervenant.e.s locaux.ales dans le domaine de l'intervention auprès des enfants en lien avec les projets de développement. De plus, de nouvelles recherches pourraient permettre d'approfondir l'expérience des intervenant.e.s locaux.ales dans des projets qui ciblent d'autres catégories de la population haïtienne, notamment dans une perspective comparative. En outre, de plus amples recherches pourraient être menées pour recenser et approfondir les stratégies de résilience utilisées par les intervenant.e.s locaux.ales dans leur rapport aux bailleurs de fonds ainsi qu'avec les bureaux internationaux des ONG. Ces stratégies pourraient contribuer à informer et alimenter des discussions sur le développement international et le travail social international, pour arriver à une décolonisation des interventions sociales dans les pays du Sud, et ce, dans un contexte où la situation sociopolitique haïtienne est des plus préoccupantes (insécurité, kidnapping, famine, etc.) et que des pays du Nord proposent leur aide à Haïti. Ceux-ci se réunissent pour chercher des solutions haïtiennes à la crise haïtienne⁴³. Le Canada, par exemple, a annoncé le vendredi 21 janvier 2022, une aide de 50,4 millions de dollars à Haïti qui appuiera les services de santé offerts aux Haïtiens.ne.s, l'insécurité alimentaire, les droits sexuels et reproductifs, entre autres (Gouvernement du Canada, 2022a). Ces fonds seront injectés dans le système du développement international tel qu'il est actuellement, c'est-à-dire, paternaliste, oppressant et marginalisant. Cet appel à la solidarité entre nations renforce encore notre point de vue de la nécessité de décoloniser le système de l'aide au développement international tel qu'il est présentement.

⁴³ Le Canada a tenu une conférence virtuelle à laquelle a assisté une vingtaine de ministres des affaires étrangères avec la participation du gouvernement haïtien, le vendredi 21 janvier 2022 (Gouvernement du Canada, 2022b). Parmi les sujets qui ont été discutés, la coordination de l'aide humanitaire était à l'ordre du jour (Gouvernement du Canada, 2022b).

Bibliographie

- Agence France-Presse (AFP). (2021a). Plusieurs milliers de manifestants dénoncent un retour à la dictature. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/international/caraibes/2021-02-14/haiti/plusieurs-milliers-de-manifestants-denoncent-un-retour-a-la-dictature.php>.
- Agence France-Presse (AFP). (2021b). Crise et séisme en Haïti : la rentrée sur la sellette faute d'argent. *La Presse*. <https://www.ledroit.com/2021/09/18/crise-et-seisme-en-haiti-la-rentree-sur-la-sellette-faute-dargent-66ea5be24d62311367ef59ccc6cc6512>.
- Agence France-Presse (AFP). (2021c). Haïtiens refoulés à la frontière. Les images ne reflètent pas les États-Unis. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/international/etats-unis/2021-09-22/haitiens-refoules-a-la-frontiere/les-images-ne-refletent-pas-les-etats-unis.php>.
- Agence France-Presse (AFP). (2021d). Le bilan du séisme en Haïti grimpe à 1297 morts. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1816784/haiti-recherche-morts-tremblement-terre>.
- Agence France-Presse (AFP). (2018a). *Le scandale Oxfam en Haïti, symbole de l'impunité des ONG face à un État faible*. Port-au-Prince. Consulté sur https://www.lepoint.fr/monde/le-scandale-oxfam-en-haiti-symbole-de-l-impunite-des-ong-face-a-un-etat-faible-experts-13-02-2018-2194692_24.php.
- Agence France-Presse (AFP). (2018b). *Scandale sexuel : Haïti retire à OXFAM GB son statut d'ONG*. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/international/caraibes/201806/13/01-5185656-scandale-sexuel-haiti-retire-a-oxfam-gb-son-statut-dong.php>.
- Agence France-Presse (AFP). (2018c). *Des membres d'OXFAM accusés d'avoir engagé des prostituées en Haïti*. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/international/caraibes/201802/08/01-5153194-des-membres-doxfam-accuses-davoir-engage-des-prostituees-en-haiti.php>.
- Ajari, N. (2016). *Être et Race Réflexions polémiques sur la colonialité de l'être*. Université Toulouse Jean Jaurès.
- Alexandre, L. (2017). *Évaluation des activités de développement des organismes humanitaires québécois en Haïti depuis 2005* (Doctoral dissertation, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue).
- André, G. (2014). Droits de l'enfant et libéralisation du secteur minier au Ghana. *Autrepart*, 72, 183-199. <https://doi.org/10.3917/autr.072.0183>.
- Angers, M. (1996). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. CEC.

- Ardant, P. (1965). Le néocolonialisme : thème, mythe et réalité. *Revue Française de sciences politiques*. (5). 837-855. Repéré sur https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1965_num_15_5_392883.
- Auclair, I., Brière, S., St-Georges, J., & Maltais, S. (2022). Réduire les inégalités de carrière dans les organisations de coopération internationale canadiennes: vers une approche collective pour des pratiques équitables et inclusives. *Revue Canadienne D'études Du Développement*, 43(3), 393–417. <https://doi.org/10.1080/02255189.2022.2047014>
- AyiboPost. (2021). *Chita pale ak Lyonel Trouillot*. Youtube. https://www.youtube.com/watch?v=afTpum_2A78.
- Ayim pam, S. et Bouju, J. (2015). Ethnocentrisme et partenariat: la violence symbolique de l'aide humanitaire. Fonds de la Croix-Rouge française, *Les Papiers du Fonds*, (1).
- Bachelard, G. (1993). *La formation de l'esprit scientifique : contribution à une psychanalyse de la connaissance*. Vrin.
- Baierle, S. (2006). L'ère des contrats : les ONG et l'insoutenable marchandisation de la solidarité. *Mouvements*, no<(sup> 47-48), 118-127. <https://doi.org/10.3917/mouv.047.0118>.
- Balcom, S., Doucet, S., & Dubé, A. (2021). Observation and institutional ethnography: Helping us to see better. *Qualitative Health Research*, 31(8), 1534-1541.
- Baneth-Nouailhetas, É. (2006). Postcolonialism: a history of languages. *Hérodote*, 120(1), 48-76.
- Banque Mondiale. (2002). *Haiti country assistance evaluation*. Word Bank, Operations Evaluation Departement, Washington.
- Barozet, E. (2019). *Les échelles de la justice sociale : niveaux micro, méso et macrosociaux*. 10.4000/books.septentrion.87513.
- Barthélémy, G. (1989). *Le pays en dehors. Essai sur l'univers rural haïtien*. Henri Deschamps. Port-au-Prince.
- Baxi, U. (2012). *L'avenir des droits de l'homme*. Presse universitaire d'Oxford. New Delhi.
- Béchacq, D. (2006). Les parcours du marronnage dans l'histoire haïtienne: entre instrumentalisation politique et réinterprétation sociale. *Ethnologies*, 28(1), 203–240. <https://doi.org/10.7202/01415>.
- Ben Soltane, S. (2019). *De l'expérience de vie à l'expertise communautaire et urbaine : étude des pratiques intégratives des femmes immigrantes maghrébines à Montréal et à Marseille*. Université McGill. Montréal.
- Benessaïeh, A. (2010). La perspective postcoloniale. Voir le monde différemment. *Théories des relations internationales : contestations et résistances*. Montréal : Athéna, Centre d'Études des Politiques Étrangères et Sécurité, 365-378.

- Bermúdez, J.P. (2015). La décolonisation est un projet d'inspiration éthique dans Mignolo, W. (2015). *La Désobéissance Épistémique : rhétorique de la modernité, logique de la colonialité et grammaire de la décolonialité*. (p. 151- 175). PIE Peter Lang.
- Bernier, L. (2015). *La coopération Venezuela-Haïti: Une alternative à la coopération Nord-Sud?* (Doctoral dissertation, Université d'Ottawa/University of Ottawa).
- Bhabha, H.K. et Rutherford, J. (2006). Le tiers-espace. *Multitudes*, 26(3), 95-107.
- Bhargava, R. (2013). Pour en finir avec l'injustice épistémique du colonialisme. *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, (1), 41-75.
- Blackburn P. (2018). *Entrer en état d'urgence à l'ère du capitalisme globalisé : retour critique sur quatorze ans avec Médecins sans frontières*. Thèse de doctorat en anthropologie, Université de Montréal.
- Bodineau, S. (2019). *Droits de l'enfant en praxis : la protection des enfants kadogos en République démocratique du Congo*. Doctorat en anthropologie. Université Laval.
- Borda Carulla, S. (2014). « L'enfant comme levier du développement : régulation sociale par les politiques sur l'enfance en Colombie. » *Autrepart*, 72 (4), 23-40. doi:10.3917/autr.072.0023.
- Bouju, J. et De Bruijn, M. (2008). Violences structurelles et violences systémiques. La violence ordinaire des rapports sociaux en Afrique. *Bulletin de l'APAD*, (27-28).
- Boulbina, S. L. (2012). Décoloniser les institutions. *Mouvements*, (4), 131-141.
- Bouterfas, N., Desrumaux, P., Leroy-Fremont, N. & Boudenghan, M. (2016). Charge de travail, justice, soutien et résilience : quels effets sur l'épuisement professionnel des travailleurs sociaux et quelles médiations par la satisfaction des besoins ?. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 110, 177-207. <https://doi.org/10.3917/cips.110.0177>
- Braud, P. (2003). Violence symbolique et mal-être identitaire. *Raisons politiques*, n^o(sup>9), 33-47. <https://doi.org/10.3917/rai.009.0033>
- Brauman R. (2005). « Indigènes et indigents : de la “mission civilisatrice” coloniale à l'action humanitaire ». p. 165-172, dans Bancel N., Blanchard P., Lemaire S. (dir). *La fracture coloniale : la société française au prisme de l'héritage colonial*. Paris, La Découverte.
- Brennan, T. (2001), « Antonio Gramsci and Postcolonial Theory: ' Southernism' », *Diaspora*, 10 (2) : 143-187.
- Brière, S. et Auclair, I. (2020). Vers des projets genrés en développement international : paradoxes, résistances et approches convergentes. *Revue internationale de gestion de projet*, 38 (8), 500-514.

- Brière, S. et Proulx, D. (2013). La réussite d'un projet de développement international : leçons tirées d'un cas entre le Maroc et le Canada. *Revue internationale des sciences administratives*, 79 (1), 165-186.
- Brière, S. Conoir, Y., Poulin, Y., Maltais, S. et Auclair, I. (2021). *La gestion de projets de développement international et d'action humanitaire*, PUL, 334 pages
- Bruno, I. (2015). Défaire l'arbitraire des faits. De l'art de gouverner (et de résister) par les « données probantes ». *Revue Française de Socio-Économie*, -, 213-227. <https://doi.org/10.3917/rfse.hs1.0213>.
- Buton, F. (2010). Histoires d'institutions: Réflexions sur l'historicité des faits institutionnels. *Raisons politiques*, 40, 21-41. <https://doi.org/10.3917/rai.040.0021>.
- Calvès, A. (2009). « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement. *Revue Tiers Monde*, 200, 735-749. <https://doi.org/10.3917/rtm.200.0735>.
- Camilus, A. (2015). *Conflictualités et politique comme oubli du citoyen (Haïti)* (Doctoral dissertation, Paris 8).
- Campbell, M. et Gregor, F. (2002). *Mapping social relations : A primer in doing institutional ethnography*. University of Toronto Press.
- Carbonnier, G. (2010). *L'aide au développement une fois de plus sous le feu de la critique* (No. 1, pp. 141-147). Institut de hautes études internationales et du développement.
- Caron, R., Lee, E. et Richard, M. (s.d.). *Le travail social transnational et décolonial, des pistes pour un renouvellement des pratiques d'intervention, de recherche et d'enseignement*. *Revue Intervention*. Sur <https://revueintervention.org/https-revueintervention-org-numero-155/>.
- Casséus, T., et Payen, F. (2013). L'action communautaire en Haïti: enjeux et perspectives. *Revue Intervention*, 132, 72-82.
- Casimir, J. (2008). *Haïti et ses élites : L'interminable dialogue de sourds*. Worlds & Knowledges Otherwise. Consulté sur https://globalstudies.trinity.duke.edu/sites/globalstudies.trinity.duke.edu/files/file-attachments/v2d3_Casimir7.pdf.
- Casimir, J. (2018). *Une lecture décoloniale de l'histoire du peuple haïtien de 1697 à 1915*. L'imprimeur S.A. Haïti.
- Castor, S. (1987). *L'occupation américaine d'Haïti*. Société haïtienne d'histoire. Imprimerie Henri Deschamps.
- Chalmers, C. (1999) L'ajustement structurel et les programmes de « lutte contre la pauvreté ». P. 59-78. Dans Antonin, A. Azéfor, M. Taranco, F.O., Latortue, P., Forbes, P. (1999). *L'avenir de la lutte contre la pauvreté en Haïti*. Forum Libre. Port-au-Prince,

- Haïti. Consulté le 09 février 2022 sur <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/vifalataam/a02-03416.pdf>.
- Charles, A. (2019a) Haïti : un contexte complexe. p. 37-84 Dans Sánchez Gutiérrez, G., et Gilbert, R. (2019). *Coopération internationale en Haïti: tensions et leçons. Les cas du Brésil, du Chili et du Mexique*. CEPALC.
- Charles, A. (2019b) La coopération Sud-Sud selon la perspective des acteurs haïtiens. p. 279-322. Dans Sánchez Gutiérrez, G., et Gilbert, R. (2019). *Coopération internationale en Haïti: tensions et leçons. Les cas du Brésil, du Chili et du Mexique*. CEPALC.
- Charnoz, O. et Severino, J. (2015). II. Qui donne, combien et pourquoi ?. Dans : Olivier Charnoz éd., *L'aide publique au développement* (pp. 27-58). Paris: La Découverte.
- Châtel, V. (2013). L'aide au développement: au-delà de l'exploitation et de la compassion. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 15(2).
- Chevallier, J. (2007). L'héritage politique de la colonisation. p. 360-377. Dans Smouts, M. C. (2007). *La situation postcoloniale : les postcolonial studies dans le débat français*. Les Presses de Sciences Po.
- Citton, Y. (2013). *Le démon de la bureaucratie néolibérale*. La revue des livres, 10, 3-10.
- Cliche, P. (2017). Le Sumak Kawsay et le Buen Vivir, une alternative au développement. *POSSIBLES*, 12.
- Coalition Office de la Protection du Citoyen (OPC) et organisation de la société civile. (2014). *Rapport alternatif sur la convention relative aux droits de l'enfant. 1er et 2e rapports périodiques*. Consulté le 07 juillet 2020 sur http://www.protectioncitoyenhaiti.org/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=4&Itemid=113.
- Cohen D, Jeanneney S-G et Jacquet P. (2006). *La France et l'aide publique au développement*. Rapport du conseil d'analyse économique. La Documentation française. Paris.
- Collins, T. M. (2017). A child's right to participate: Implications for international child protection. *The International Journal of Human Rights*, 21(1), 14-46.
- Corbet, A., Duquesne, P., Plaisir, J. & Merckaert, J. (2014). Quel développement sans État ? Le cas d'Haïti. *Revue Projet*, 339, 70-78. <https://doi.org/10.3917/pro.339.0070>
- Corcuff, P. (2011). Le savant et le politique. *Sociologies. La recherche en actes, Régimes d'explication en sociologie*. Consulté le 05 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/3533>.
- Corsino, F (1998). La part des ONG dans la coopération internationale. Dans Les ONG : instruments du néolibéralisme ou alternatives populaires ? *Revue du Centre Tricontinental*. L'Harmattan. Paris, p. 35-59.

- Corten, A. (2015). Les ONG face aux catastrophes naturelles : effets sur les modes de raconter la souffrance. *Politique et Sociétés*, 34(3), 3–8. <https://doi.org/10.7202/1034774ar>.
- Coulon, J. (2010). *Haïti : la République des ONG*. La Presse. Consulté le 10 janvier 2021 sur <https://www.lapresse.ca/opinions/201010/07/01-4330460-haiti-la-republique-des-ong.phps>.
- Dalmer, N. (2020). « Unsettling Knowledge Synthesis Methods Using Institutional Ethnography: Reflections on the Scoping Review as a Critical Knowledge Synthesis Tool. » *Qualitative health research* 30.14 (2020): 2361–2373. Web.
- Dauvin, P. (2004). Être un professionnel de l'humanitaire ou comment composer avec le cadre imposé. *Revue Tiers Monde*, 180, 825-840. <https://doi.org/10.3917/rtm.180.0825>.
- De Leener, P. (2013). Le partenariat contre l'altérité ? Comment, sous couvert de partenariat, le déni de ce qui rend autre l'autre se renouvelle dans les impensés de la solidarité internationale. *Mondes en développement*, 161, 79-92. <https://doi.org/10.3917/med.161.0079>.
- De Suremain, C. et Bonnet, D. (2014). « L'enfant dans l'aide internationale : Tensions entre normes universelles et figures locales ». *Autrepart*, 72 (4), 3-21. doi:10.3917/autr.072.0003.
- Debien, G. (1950). Gens de couleur libres et colons de Saint-Domingue devant la Constituante (1789-mars 1790). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 4(2), 211-232.
- Della Faille, D. (2012). Les études post-coloniales et le « sous-développement ». *Revue québécoise de droit international*, hors-série. 11-31. Consulté Sur http://dimitri.sciences-sociales.info/wp-content/uploads/2014/04/2012_della_faille_-_etudes_post-coloniales_sous-developpement.pdf.
- Demazière, D., Lessard, C. & Morrissette, J. (2013). Introduction: Les effets de la Nouvelle Gestion Publique sur le travail des professionnels : transpositions, variations, ambivalences. *Éducation et sociétés*, 32, 5-20. <https://doi.org/10.3917/es.032.0005>
- Denéchère, Y. et Droux, J. (2015). Enfants et relations internationales : Chantiers de recherche. *Relations internationales*, 161, 3-12. <https://doi.org/10.3917/ri.161.0003>.
- Depelteau, J. (2011). *Subjectivité, différence, interconnexion et affiliation : les théorisations de Gloria E. Anzaldúa contre l'exclusion*. Université de Montréal.
- Deslauriers, J.-P., et Hurtubise, Y. (2005). « Le travail social international à l'heure de la mondialisation ». p. 7-34 Dans Deslauriers, J.-P., et Hurtubise, Y. (2005). *Le travail social international: éléments de comparaison*. Presses de l'Université Laval.

- Déus, F. R. (2018). Le phénomène contemporain de dépigmentation en Haïti. Début d'une réflexion. *La Peulogie-Revue de sciences sociales et humaines sur les peaux*, (1).
- DeVault, M. L. (2006). Introduction: What is institutional ethnography. *Soc. Probs.*, 53, 294.
- DeVault, M. L. et McCoy, L. (2006). Institutional ethnography: Using interviews to investigate ruling relations. dans Smith, D. (dir.), *Institutional ethnography as practice*. (p. 15-44). Lanham, MD : Rowman & Littlefield.
- Deveau, J. L. (2009). Examining the institutional ethnographer's toolkit. *Socialist Studies/Études socialistes*, 4 (2).
- Diouf, A. (S. d.) *Évaluation de la participation des « vulnérables » dans le développement communautaire : expérience de Plan Sénégal*. Plan Sénégal.
- Djerbal, D. (2007). Critique de la subalternité. *Rue Descartes*, 58 (4), 84-101. doi:10.3917/rdes.058.0084.
- Dorlin, E. (2008). Épistémologies féministes. Dans : *Sexe, genre et sexualités : Introduction à la théorie féministe* (pp. 9-31). Paris cedex 14. Presses Universitaires de France. France.
- Doura, F. (2001). *Economie d'Haïti : Crise, Dépendance et Développement*. Les Éditions DAMI. Montréal.
- Droux, J. (2011) « L'internationalisation de la protection de l'enfance : acteurs, concurrences et projets transnationaux (1900-1925) », *Critique internationale*, n° 52, 2011, pp. 17-33.
- Du Bois, W.E.B. (2007). *Les Âmes du peuple noir*. La Découverte/Poche. Paris.
- Dufour, F. C. (2010). *De l'idéologie coloniale à celle du développement: une analyse du discours France-Afrique*. L'Harmattan. 1-276.
- Dugue, A. (2007). L'enfant et la communauté internationale. *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 25 (1), 43-53. doi:10.3917/bipr.025.0043.
- Dupont-Bouchat, M. S. (2003). Le mouvement international en faveur de la protection de l'enfance (1880-1914). *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*. *Le Temps de l'histoire*, (5), 207-235.
- Dupuy, A. (2011). *One year after the earthquake, foreign help is actually hurting Haiti*. Washington Post. Consulté le 24 février 2019 à <http://www.washingtonpost.com/wpdyn/content/article/2011/01/07/AR2011010703043.html>.
- Dussel, E. (2009). Pour un dialogue mondial entre traditions philosophiques. *Cahiers des Amériques latines*, (62), 111-127.

- Elbers, W., & Arts, B. (2011). Comment joindre les deux bouts : les réponses stratégiques des ONG du Sud aux conditions imposées par les bailleurs de fonds. *Revue internationale des sciences administratives*, 77(4), 743-764.
- Elias, N. (1993 [1983]). *Engagement et distanciation*. Paris. Fayard, p. 9-36.
- Fall, P. S. (2019). *La gestion axée sur les résultats comme outil d'amélioration de la performance dans les projets d'infrastructures publiques: cas de l'Agence pour la promotion des investissements et des grands travaux (APIX)* (Doctoral dissertation, Université du Québec à Chicoutimi).
- Escobar, A. (2004). *Beyond the Third World: imperial globality, global coloniality and anti-globalisation social movements*. *Third World Quarterly*, 25(1), 207-230.
- Falquet, J. (2021). Généalogies du féminisme décolonial. *Multitudes*, n° 84(3), 68–77. <https://doi.org/10.3917/MULT.084.0068>.
- Fanon, F. (2002). Les Damnés de la terre (1961). *La Découverte*. Paris.
- Fanon, F. (2008). *Peau noire, masques blancs*. Grove press.
- Flores Espínola, A. (2012). Subjectivité et connaissance : réflexions sur les épistémologies du 'point de vue'. *Cahiers du Genre*, 53, 99-120. <https://doi.org/10.3917/cdge.053.0099>.
- Foucault, M. (1977). Le jeu de Michel Foucault (entretien). Dits et écrits III. Paris: Gallimard. Sur <http://1libertaire.free.fr/MFoucault158.html>.
- Foucault, M. (1994) « Le jeu de Michel Foucault » dans Foucault Michel, *Dits et Écrits*, iii, Paris, Gallimard, pp. 298-329.
- Fressinel-Mesquita, E. (2019). *Un moment et un temps dans la réalité sociale et éducative contemporaine brésilienne: des relations raciales et sociales traversées par une institutionnalisation ambiguë du principe de colonialité* (Doctoral dissertation, Université de Limoges).
- Freyss, J. (2004). La solidarité internationale, une profession : Ambivalence et ambiguïtés de la professionnalisation. *Revue Tiers Monde*, 180, 735-772. <https://doi.org/10.3917/rtm.180.0735>.
- Gabas J.J. (2002), *Nord-Sud: L'impossible coopération?* Presse De Science Po. Paris.
- Gallié, C. et Marcellus, M. (2013). *Le système de protection de l'enfant en Haïti Une étude réalisée par World Vision Haïti entre février et juin 2012*. World Vision.
- Giovalucchi, F. et de Sardan, J. O. (2009). Planification, gestion et politique dans l'aide au développement : le cadre logique, outil et miroir des développeurs. *Revue Tiers Monde*, 198, 383-406. <https://doi.org/10.3917/rtm.198.0383>.
- Girard M.-P., (2014). *De petits vautours sans plumes ? Les enfants qui travaillent au recyclage des ordures à Lima*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.

- Girard, M. P. (2017). « Nou se pa bèt ! » : repenser l'exploitation infantile à partir des perspectives de jeunes migrants d'origine haïtienne qui grandissent en République dominicaine. *Anthropologie et Sociétés*, 41 (1), 179-202.
- Godrie, B. et Dos Santos, M. (2017). Présentation : inégalités sociales, production des savoirs et de l'ignorance. *Sociologie et sociétés*, 49(1), 7-31. <https://doi.org/10.7202/1042804ar>.
- Gonzalez, P., & Malbois, F. (2013). La critique saisie par les sociologies pragmatiques. Sur le geste de Dorothy Smith. *EspacesTemps.net*.
- Gordon, D. et Nandy, S. (2007). *La Pauvreté Absolue des Enfants en Haïti au 21ème siècle*. UNICEF.
- Gourgues, J. M. (2014). Les manuels scolaires : courroie de transmission des connaissances de la colonialité dans les pays périphérisés. *Haïti Perspectives*, 3 (3), 7-11.
- Gourgues, J. M. (2015). Images et Mots Blessants: de la Colonialité du Savoir à la Colonialité de l'Être Haïtien dans les Manuels Scolaires Locaux. *Haïti Perspectives*, 4 (1), 7-16.
- Gouvernement du Canada. (2020). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains- EPTC (2018)*. Sur https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2018.html.
- Gouvernement du Canada. (2022a). Document d'information : Le Canada annonce une aide de 50,4 millions de dollars pour Haïti. Sur <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2022/01/document-dinformation--le-canada-annonce-une-aide-de-504-millions-de-dollars-pour-haiti.html>.
- Gouvernement du Canada. (2022b). La ministre Joly présidera une réunion des ministres des Affaires étrangères au sujet d'Haïti. Sur <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2022/01/la-ministre-joly-presidera-une-reunion-des-ministres-des-affaires-etrangees-au-sujet-dhaiti.html>.
- Gouvernement du Canada. (2023). *Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Sur https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/priorities-priorites/agenda-programme.aspx?lang=fra.
- Gringras, F-P. et Côté, C. (2009). La theorie et le sens de la recherche Dans Gauthier, B. (2009). *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*. (5^e éd., pp.199-226). Presses de l'université du Québec. Québec.
- Grosfoguel, R. & Cohen, J. (2012). Un dialogue décolonial sur les savoirs critiques entre Frantz Fanon et Boaventura de Sousa Santos. *Mouvements*, 72, 42-53. <https://doi.org/10.3917/mouv.072.0042>.
- Grosfoguel, R. (2002). Colonial difference, geopolitics of knowledge, and global coloniality in the modern/colonial capitalist world-system. *Review (Fernand Braudel Center)*, 203-224.

- Grosfoguel, R. (2006). Les implications des altérités épistémiques dans la redéfinition du capitalisme global : Transmodernité, pensée frontalière et colonialité globale. *Multitudes*, n° 26 (3), 51-74. doi:10.3917/mult.026.0051.
- Grosfoguel, R. (2010). Vers une décolonisation des «uni-versalismes» occidentaux: le «pluri-versalisme décolonial», d'Aimé Césaire aux zapatistes. In *Ruptures postcoloniales* (pp. 119-138). La Découverte.
- Grosfoguel, R. (2013). The Structure of Knowledge in Westernized Universities: epistemic racism/sexism and the four genocides/epistemicides of the long 16th century. *Human Architecture: Journal of the Sociology of Self-Knowledge*, 11(1), 73+. <https://link.gale.com/apps/doc/A359332256/PPCM?u=otta77973&sid=bookmark-PPCM&xid=c2eca76d>.
- Grosfoguel, R. (2015). Entretien avec Ramon Grosfoguel. Propos recueillis par Claude Bourguignon-Rougier. Consulté sur <http://reseau-decolonial.org/wp-content/uploads/2016/09/Entretien-Ramon-Grosfoguel-RED.pdf>.
- Groupe Banque Mondiale. (2014). *Pauvreté et inclusion sociale en Haïti : gains sociaux à petits pas*. 89522. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/162351468273709234/pdf/895220BRI0pauv0LIC00FRENCH0français.pdf>.
- Groupe de Recherche en Administration Publique et en management international (GRAP). (2003). *Valorisation des expériences locales en Haïti*. Faculté d'administration. Université de Sherbrooke.
- Harding, S. (2013). Rethinking standpoint epistemology: What is “strong objectivity”? In *Feminist epistemologies* (pp. 49-82). Routledge.
- Harding, S. (2017). Précis of Objectivity and diversity: another logic of scientific research. *Philosophical Studies*, 174(7), 1801-1806.
- Hector, C. (2018). État et développement (1971-1981) : Articulation théorique / technique. *Rencontres*, 38. p. 62-68.
- Hoffman, D. (2014). “Slaves and angels: the child as a developmental casualty in Haïti.” *Autrepart*, 72 (4), 95-109. doi : 10.3917/autr.072.0095.
- Holly, D. A., (2011). La tutelle. Dans Martinez, A. Beaudet, P., et Baranyi, S. (2011). *Haïti aujourd'hui, Haïti demain: Regards croisés*. (p. 114-127) University of Ottawa Press. <http://www.jstor.org/stable/j.ctt1ch7815.19>.
- Houtart, F. (dir.). (1998). Les ONG : instruments du néolibéralisme ou alternatives populaires ? *Revue du Centre Tricontinental*. L'Harmattan. Paris.
- Hughes E. C. (1996 [1962]). « Les sociologues et le public », in *Le regard sociologique. Essais choisis, textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie*, Paris, EHESS, p. 291-300.

- Hurtado López, F. (2009). Pensée critique latino-américaine: de la philosophie de la libération au tournant décolonial. *Cahiers des Amériques latines*, (62), 23-35.
- Ibos, C. (2019). Les subalternes peuvent rêver : Mary Sibande et la résistance des domestiques sud-africaines. *Sociétés & Représentations*, 48, 239-254. <https://doi.org/10.3917/sr.048.0239>.
- Ika, L.A. (2012). Project Management for Development in Africa: Why Projects Are Failing and What Can Be Done About It. *Project Management Journal*, 43(4), 27–41. <https://doi.org/10.1002/pmj.21281>
- Ika, LA et Hodgson, D. (2014). Apprendre des projets de développement international : mélanger études de projets critiques et études de développement critiques. *Journal international de gestion de projet*, 32 (7), 1182-1196.
- Ika, L.A. et Donnelly, J. (2017). Conditions de réussite des projets de renforcement des capacités de développement international. *Revue internationale de gestion de projet*, 35 (1), 44-63.
- Ika, L. A., Söderlund, J., Munro, L. T., et Landoni, P. (2020). When project management meets international development, what can we learn. *International Journal of Project Management*, 38(8), 469-473.
- Institut du Bien-Être Social et de Recherches (IBESR). (2015) *Stratégie nationale de protection de l'enfant*. République d'Haïti. Consulté sur https://www.haiti-now.org/wp-content/uploads/2017/05/Ibesr_Strategie-National-De-protection-de-l-enfant-2015.pdf.
- Institut haïtien de l'Enfance (IHE) et ICF. (2018). *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS-VI 2016-2017)*. Pétiion-Ville, Haïti, et Rockville, Maryland, É.-U. : IHE et ICF.
- Institut haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) (2015). Population totale, de 18 ans et plus. Ménages et densité estimé en 2015. République d'Haïti. Consulté sur https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/estimat_poptotal_18ans_menag2015.pdf.
- Institut statistique de l'UNESCO. (s.d). *Installation sanitaire de base*. Sur <http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/installations-sanitaires-de-base>.
- Jewsiewicki, B. (2007). L'humanitaire, « sur un mode explicite avec soi-même ». *Anthropologie et Sociétés*, 31(2), 235–242. <https://doi.org/10.7202/018692ar>.
- Joachim, B. (1979). *Les racines du sous-développement en Haïti*. Les Classiques des sciences sociales. Québec.
- Jolette, D. (2011). *La pratique internationale du travail social en contexte de projet de développement international*. (Mémoire de maîtrise) Université du Québec à Montréal.
- Jouthe, E., et Mathieu, R. Pierre, M. E., Renois, G., Sinave, R. (2005). *Le travail social à l'Université d'État d'Haïti et à l'Université du Québec à Montréal: un outil de connaissance mutuelle*. Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, Université du Québec à Montréal.

- Joxe, L. (2020). La « sudisation » du secteur de l'aide internationale: Entre opportunité d'émancipation et déplacement des rapports de domination. *Revue internationale des études du développement*, 241, 165-186. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/ried.241.0165>.
- Kennard, M. (2012). *Haiti and the shock doctrine*. Repéré à <https://www.opendemocracy.net/en/haiti-and-shock-doctrine/>.
- Kern, A. L. (2019). De ville moyenne à ville intermédiaire: les dynamiques de Jacmel et son positionnement en Haïti. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 279, 267-288.
- Kothari, U. (2005). From colonial administration to development studies: A post-colonial critique of the history of development studies (pp. 47–66). Dans Kothari, U. (ed.). *A Radical History of Development Studies: Individuals, Institutions and Ideologies*. Zed Books. London.
- L'Écuyer, R. (1987). L'analyse de contenu : notion et étapes. *Les méthodes de la recherche qualitative*, 49, 65.
- Labelle, M. (1987). *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti* (Vol. 4). Presses de l'Université de Montréal. Montréal.
- Lacharité, C., Baker, M., et Ludvik, M. (2017). *L'ethnographie institutionnelle: une approche critique de la recherche sur les rapports entre les personnes et les institutions*. Les éditions CEIDEF, Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille.
- Lahens J. R. (2014). *L'aide internationale à Haïti favorise-t-elle le développement durable ?* Université de Sherbrooke.
- Lahire, B. (2012). Où est la vraie réalité? Dans *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales*. Paris, Seuil, p. 279-301.
- Lamartinière, R. (2019). Catastrophe naturelle, aides humanitaires et intervention des ONG face aux besoins réels de la population haïtienne. *Journal of Haitian Studies*, 25(2), 182-204.
- Lamaute-Brisson, N. (2015). *Promotion et protection sociale de l'enfance et de l'adolescence en Haïti*. Políticas Sociales 212, Naciones Unidas Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL).
- Lamour, S. (2019). L'irresponsabilité, une compétence de dominant. *Revue internationale des études du développement*, 239, 7-29. <https://doi.org/10.3917/ried.239.0007>.
- Laperrière, A. (2009). L'observation directe. Dans Gauthier, B. (2009). *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*. (5^e éd., pp.199-226). Presses de l'université du Québec. Québec.
- Larochelle-Audet, J. (2019). *Organisation et re-production des rapports de domination dans les distributions dissymétriques du travail enseignant : une enquête du point de vue d'enseignant·es de groupes racisés*. Université de Montréal.

- Larose-Hébert, K. (2016). *Quand les mots se heurtent aux maux : Portait d'un discours morcelé. Étude de l'expérience subjective des personnes utilisatrices des services de santé mentale au Québec* (Doctoral dissertation, Université d'Ottawa/University of Ottawa).
- Latouche, S. (1983). La répression dans les sociétés périphériques progressistes. *L'Homme et la société*, 67(1), 19-26.
- Lazo Vergara, C. (2019). La coopération chilienne en Haïti de 2010 à 2015. p. 141-206. Dans Sánchez Gutiérrez, G., et Gilbert, R. *Coopération internationale en Haïti: tensions et leçons. Les cas du Brésil, du Chili et du Mexique*. CEPALC.
- Le Naëlou, A. (2004). Pour comprendre la professionnalisation dans les ONG : quelques apports d'une sociologie des professions. *Revue Tiers Monde*, 180, 773-798. <https://doi.org/10.3917/rtm.180.0773>
- LeBlanc, M. et Kœnig, B. (2014). L'évangélisation des enfants par les ONG confessionnelles en Côte d'Ivoire : entre aide humanitaire et développement moral. *Autrepart*, 72 (4), 219-236. doi:10.3917/autr.072.0219.
- Lee, E. O. J., Macdonald, S. A., Caron, R., & Fontaine, A. (2017). Promouvoir une perspective anti-oppressive dans la formation en travail social. *Intervention*, 145, 7-19.
- Lelubre, M. (2013). La posture du chercheur, un engagement individuel et sociétal. *Recherches qualitatives*, 15-28.
- Leroy, H. (2021). Genèse du travail social en Haïti. L'imposition du développement comme principe normatif par un état à un autre. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 38(2), 5-27. <https://doi.org/10.7202/1086116ar>
- Leroy, H. (2015). *Genèse et reproduction du travail social en Haïti*. Université de Montréal
- Lespinasse, C. (2016). Kijan pou nou konprann prezans ak wòl ONG yo an Ayiti? *Revue des Sciences Humaines & Sociales de l'Université d'État d'Haïti*, 21. p. 21-42.
- Lessard-Hébert, M., Goyette, G. et Boutin, G. (1996). *La recherche qualitative : fondements et pratiques*. (2e éd.). Montréal, Qc.
- Lévesque, J. (2012). Haïti : Les ONG sont-elles un outil de domination néocoloniale ? Le Journal des Alternatives.
- Liguori, G. (2016). « Le concept de subalterne chez Gramsci », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* [En ligne], 128-2 |, consulté le 06 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/mefrim/3002> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mefrim.3002>.
- Lopez, J. (2015). *L'aide canadienne à Haïti comme reflet de l'alignement du Canada sur les pratiques d'aide internationale*. Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation. Montréal.

- Louis, I. (2018). Classe-ONG et distance sociale. *Revue des Sciences Humaines & Sociales de l'Université d'État d'Haïti*, p. 113-122.
- Lozano Gracia, N., & Garcia Lozano, M. (2017). *Les villes haïtiennes: des actions pour aujourd'hui avec un regard sur demain*. Banque Mondiale.
- Lubin, I. (2007). *Trajectoires d'enfants de la rue d'Haïti ayant bénéficié d'une intervention d'une ONG visant l'insertion sociale : que sont devenus ces enfants ?* Université de Laval.
- Lugones, M. (2019). « La colonialité du genre », Les cahiers du CEDREF [En ligne], 23 | 2019, mis en ligne le 03 décembre 2019, consulté le 13 août 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cedref/1196>.
- Lundy, P. P. (2006). *Retour sur les causes de l'échec des programmes d'ajustement structurel (PAS) en Haïti. Quelques considérations sur les perspectives actuelles*. Agence France-Presse. <https://www.alterpresse.org/spip.php?article4538>.
- Lwiji, J. (2009). *ONG : ki gouvènman ou ye ? Asosyasyon Inivèsitè ak Inivèsitèz Desalinyèn*. Port-au-Prince.
- Lyet, P. (2021). Travail social et résistance: les leçons de recherches conjointes. *Reflets: revue d'intervention sociale et communautaire*, 27(1), 64-86.
- MacLachlan, M., & Carr, S. C. (2005). The human dynamics of aid. *Policy Insights*, (10). OECD Développement centre. <https://www.oecd.org/dev/35041556.pdf>
- Maillé, C. (2007). Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois. *Recherches féministes*, 20 (2), 91-111.
- Maietta, M. (2015). Origine et évolution des ONG dans le système humanitaire international. *Revue internationale et stratégique*, (2), 53-59.
- Maire, M (2018). *Dépister la colonialité à l'œuvre*. Consulté le 26 avril 2020 sur <https://seminesaa.hypotheses.org/15314>.
- Malbois, F. et Barthélemy, M. (2018). Préface. De l'expérience au texte. Une sociologie de l'organisation locale et extra-locale de l'action. Dans D. E. Smith (dir.), *L'ethnographie institutionnelle : une sociologie pour les gens* (p. 5-46). : Economica, Paris, France.
- Maldonado-Torres, N. (2004). « The topology of being and the geopolitics of knowledge: Modernity, empire, coloniality ». *City*, 8(1), 29-56.
- Maldonado-Torres, N. (2007). « On the Coloniality of Being: Contributions to the Development of a Concept ». *Cultural studies*, 21(2-3), 240-27.
- Maltais, S. (2022). Étude descriptive de l'agilité et de la résilience de l'humanitaire canadien au temps de la COVID-19. *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, 43(4), 468-486.

- Marshall, D. (2015). Usages de la notion de « droits des enfants » par les populations coloniales : la Conférence de l'enfance africaine de 1931. *Relations internationales*, 161(1), 43-64. doi:10.3917/ri.161.0043.
- Martel, A. (2012). *La coordination humanitaire comme lieu d'exclusion et d'affaiblissement des capacités locales*. Groupe URD. Sur http://www.urd.org/wp-content/uploads/2018/08/URD_HEM_9_FR_040612-2.pdf.
- Martel, A. (2013). *La coordination humanitaire en haïti suite au séisme: le mécanisme des clusters, un enjeu de gouvernance*. Université du Québec à Montréal.
- Mathias, A. (2018). « La formation de la pensée décoloniale ». *Études littéraires africaines*, (45), 169–173. <https://doi.org/10.7202/1051620ar>.
- Mathurin, A., Mathurin, E., & Zaugg, B. (1989). *Implantation et impact des organisations non gouvernementales : Contexte général et étude de cas*. GRAMIR. Port-au-Prince.
- Maunier, S. (2018) « Dorothy Smith, *L'ethnographie institutionnelle. Une sociologie pour les gens* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2018, mis en ligne le 16 août 2018, consulté le 11 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/25569>.
- Mauray, J-P. (s.d). *Haïti. Acte d'indépendance*. Sur <https://mjp.univ-perp.fr/constit/ht1804.htm>.
- Mayer, R. et Deslauriers, J.-P. (2000). « Quelques éléments d'analyse qualitative ». Dans Mayer, R. et all. *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Gaëtan Morin, Montréal-Paris. pp. 159-188.
- Mbembe, A. et Hajji, A. (2018). Colonialité et rapports postcoloniaux. *La Revue Nouvelle*, 1, 45-51. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.3917/rn.181.0045>.
- Mbembe, A. (1990). Comment organiser le sauvetage des économies africaines. *Le Monde Diplomatique, Novembre. Paris*.
- Mbembe, A. (2013). *Sortir de la grande nuit: Essai sur l'Afrique décolonisée*. La Découverte.
- Mbembe, A. (2017). *Critique of black reason*. Duke University Press.
- McCoy, L. (2006). Keeping the Institution in View: Working with Interview Accounts of Everyday Experience. Dans Smith., D. (2006). *Institutional ethnography as practice*. Rowman & Littlefield.
- McEvoy, P., Brady, M., & Munck, R. (2016). Capacity development through international projects: a complex adaptive systems perspective. *International Journal of Managing Projects in Business*, 9(3), 528-545.
- Memmi, A. (1957). Portrait du colonisé. *Esprit (Paris. 1932)*, 25(250 (5)), 790–810.
- Memmi, A. (2009). « Sociologie des rapports entre colonisateurs et colonisés » suivi de « Portrait du décolonisé arabo-musulman et de quelques autres ». Présentés par Catherine Déchamp-Le Roux. *SociologieS*.

- Midy, F. (2011). Haïti SOS: aide internationale à la reconstruction, solidarité pour la reconstruction nationale. Dans Martinez, A., Beaudet, P., et Baranyi, S. (2011). *Haïti aujourd'hui, Haïti demain: Regards croisés*. (p. 67-80). University of Ottawa Press. <http://www.jstor.org/stable/j.ctt1ch7815.14>
- Mignolo, W. (2001). Géopolitique de la connaissance, colonialité du pouvoir et différence coloniale. *Multitudes*, 6 (3), 56-71. doi:10.3917/mult.006.0056.
- Mignolo, W. (2013). Géopolitique de la sensibilité et du savoir. (Dé) colonialité, pensée frontalière et désobéissance épistémologique. *Mouvements*, 73 (1), 181-190. doi:10.3917/mouv.073.0181.
- Mignolo, W. (2015). *La Désobéissance Épistémique : rhétorique de la modernité, logique de la colonialité et grammaire de la décolonialité*. PIE Peter Lang.
- Mignolo, W. (2021). Parce que la colonialité est partout, la décolonialité est inévitable. *Multitudes*, 84, 57-67. <https://doi.org/10.3917/mult.084.0057>.
- Mignolo, W. D. (1995). Human Understanding and (Latin) American Interests—the politics and sensibilities of geohistorical locations. *A companion to postcolonial studies*, 180-202.
- Mignolo, W. D. (2009). Epistemic Disobedience, Independent Thought and Decolonial Freedom. *Theory, Culture & Society*, 26(7-8), 159–181. <https://doi.org/10.1177/0263276409349275>.
- Milani, Baran et Brass. (2019). La coopération brésilienne pour le développement en Haïti depuis 2010 : acteurs, intérêts et résultats. p. 85-134 Dans Sánchez Gutiérrez, G., et Gilbert, R. (2019). *Coopération internationale en Haïti: tensions et leçons. Les cas du Brésil, du Chili et du Mexique*. CEPALC.
- Miles, Matthew B et Huberman, M. A (2003). *Analyse des données qualitatives* (2e éd.). De Boeck. Bruxelles, Belgique
- Milian, J. & Tamru, B. (2018). Port-au-Prince, ville du risque? Un mythe au prisme d'une urbanisation vulnérable. *Études caribéennes*, (39-40).
- Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) (2007). *Document stratégique de réduction de la pauvreté : saut qualitatif*. Bibliothèque nationale d'Haïti/Imprimerie Henri Deschamps.
- Navarro-Flores, O. (2011). *Le partenariat en coopération internationale : paradoxe ou compromis?* PUQ.
- Nelson, J. (2012). L'histoire du développement revisitée : mesurer pour gérer. *Revue d'économie du développement*, 20, 49-65. <https://doi.org/10.3917/edd.264.0049>.

- Niort, J. F. (2012). Le problème de l'humanité de l'esclave dans le Code Noir de 1685 et la législation postérieure: Pour une approche nouvelle. *Cahiers aixois d'histoire des droits de l'outre-mer français (PUAM)*, 4, 1-29.
- Nelson, J. (2012). L'histoire du développement revisitée: mesurer pour gérer. *Revue d'economie du développement*, 20(4), 49-65.
- Nkoudou, T. H. M. (2020a). Epistemic alienation in African scholarly communications: open access as a Pharmakon. Dans Eve, M. P., Gray, J., Nkoudou, T. H. M., Roh, C., Inefuku, H. W., Drabinski, E. et Fitzpatrick, K.. *Reassembling scholarly communications: histories, infrastructures, and global politics of open access*. MIT Press. <https://doi.org/10.7551/mitpress/11885.003.0006>.
- Nkoudou, T. H. M. (2020b). *Les makerspaces en Afrique francophone, entre développement local durable et technocolonialité: Trois études de cas au Burkina Faso, au Cameroun et au Sénégal*. Thèse de doctorat. Université Laval.
- Nkoudou, T. H. M. (2021). Stratégies de résistance à la technocolonialité: Apprendre des fablabs d'Afrique. *Revue Possibles*, 45(1), 119-129.
- Nouvet, C. (1999). Gayatri Spivak: une éthique de la résistance aphone. *Études littéraires*, 31(3), 87-98.
- OCDE. (2011). *Rapport 2011 sur l'engagement international dans les États fragiles : République d'Haïti*. Éditions OCDE/Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) (2021). *Aperçu des besoins humanitaires Haïti*. Consulté sur https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/hti_hno_2021-fr.pdf.
- Olivier de sardan J.-P., (1995), *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. Les Classiques des Sciences Sociales. Sur http://classiques.uqac.ca/contemporains/olivier_de_sardan_jean_pierre/anthropologie_et_developpement/anthropo_et_developpement.pdf.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2014). La manne, les normes et les soupçons: Les contradictions de l'aide vue d'en bas. *Revue Tiers Monde*, 219, 197-215. <https://doi.org/10.3917/rtm.219.0197>.
- Olivier de Sardan, J. P. et Bierschenk, T. (1993). « Les courtiers locaux du développement ». *Bulletin de l'APAD*, (5).
- O'Neill, B. J. (1998) "Institutional Ethnography: Studying Institutions from the Margins," *The Journal of Sociology & Social Welfare*: 25 (4).
- OPC (Office de la Protection du Citoyen, 2014) *Rapport alternatif sur la Convention relative aux droits de l'enfant. 1^{er} et 2^{ème} rapports périodiques*. OPC et la coalition.
- Ouédraogo, W. A. (2020). *Les logiques et les pratiques dans les organisations et associations féminines engagées dans les opérations de développement dans la région du Centre-Est au Burkina Faso* (Thèse de doctorat) Université d'Ottawa.

- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin. Paris.
- Panda, B. (2007). Top down or bottom up? A study of grassroots NGOs' approach. *Journal of Health Management*, 9(2), 257-273.
- Péan, L. (2012). Corruption et gestion chaotique de la société. *Haïti Perspectives*. 1 (2). Sur <http://www.haiti-perspectives.com/pdf/1.2-corruption-gestion.pdf>.
- Peck, R (2010). « “La situation actuelle en Haïti est le résultat d’un immense jeu de quilles qui a maintenant cessé de faire sens” », *Humanitaire*, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/humanitaire/883>.
- Pélessier, P. E. (2013). *Le Rôle des ONG dans les pays en développement, le cas d’Haïti*. Université d’Ottawa.
- Peltier, E. (2019). *Les Casques bleus des Nations Unies en Haïti auraient engendré des centaines d’enfants*. New York Times, Consulté sur <https://www.nytimes.com/2019/12/18/world/americas/haiti-un-peacekeepers.html?smid=nytcore-ios-share&fbclid=IwAR0qAgUs1ykepVLhhIVRrVm3BibXR0zbdCmdrpeXJyAZwZhWEefMQ-rLii4>.
- Perchellet, S. (2010a). *Construire ou reconstruire Haïti*. [PDF]. Repéré à http://cadtm.org/IMG/pdf/Haiti_construire_ou_reconstruire.pdf.
- Perchellet, S. (2010b). *Haïti : Des siècles de colonisation et de domination*. <http://www.cadtm.org/haiti-des-siecles-de-colonisation>.
- Pérouse de Montclos, M. A. (2015). *Pour un développement "humanitaire"?: les ONG à l'épreuve de la critique*. IRD Éditions.
- Perticone, Y. (2020). *La financiarisation du microcrédit solidaire en Suisse*. Les Cahiers de l’IEP IEP Working Paper Series. Université de Lausanne.
- Pierre, J. (2011). Traduction de l’acte de l’indépendance d’Haïti en créole haïtien. *Journal of Haitian studies*, 17(2), 168–180.
- Pierre, L. N. (2008). Haïti, le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP): étude des aspects institutionnels, socioéducatifs et culturels. *Chroniques des Amériques*, 8(9).
- Pierre, P. (2002). La socialisation des cadres internationaux: stratégies identitaires et mobilisation de l’ethnicité. *Gestion*, 27(1), 65-77.
- Pierre-Etienne, S. (1997). *L’invasion des ONG*. Centre de Recherche et de Formation Économique et Sociale. Port-au-Prince.
- Pierre-Louis, F. (2011). Tremblements de terre, organisations non gouvernementales et gouvernance en Haïti. *Journal of Black Studies*, 42 (2), 186-202.

- Piron, F. (2017). Méditation haïtienne: Répondre à la violence séparatrice de l'épistémologie positiviste par l'épistémologie du lien. *Sociologie et sociétés*, 49(1), 33-60.
- Plateforme *Haïtienne* de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA). (2006). *Haïti et la crise de la dette externe envers la France : Comment payer le prix de l'indépendance acquise au prix du sang de millions de ses fils !* Consulté sur WWW.papda.org.
- Poché, F. (2019). La question postcoloniale au risque de la déconstruction. Spivak et la condition des femmes. *Franciscanum : revista de las ciencias del espíritu*, 61(171), 43-97.
- Pokhriyal, N., Zambrano, O., Linares, J., & Hernández, H. (2020). *Estimation et prévision de la pauvreté et des inégalités de revenus en Haïti*. Banque Interaméricaine de développement (BID). <https://publications.iadb.org/publications/french/document/Estimation-et-prevision-de-la-pauvrete-et-des-inegalites-de-revenus-en-Haiti-en-utilisant-limagerie-satellite-et-les-donnees-du-telephone-mobile.pdf>.
- Pouchepadass, J. (2007). Le projet des *postcolonial studies* entre hier et demain. Dans Smouts, M. C. (2007). *La situation postcoloniale : les postcolonial studies dans le débat français*. Les Presses de Sciences Po. P. 174 -217.
- Proulx, D. et Brière, S. (2014). Caractéristiques et succès des projets de développement international : Que peuvent nous apprendre les gestionnaires d'ONG? *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement*.
- Pullen-Sansfaçon, A. (2013). « La pratique anti-oppressive », dans Harper, E. et Dorvil, H. (dir), *Le travail social : théorie, méthodologies et pratiques*, Presse de l'Université du Québec : 353-374.
- Pullen Sansfaçon, A., Marchand, I. et Crête, J. (2014). Explorer l'identité professionnelle chez les travailleurs sociaux en devenir : une étude de l'expérience des étudiants québécois finissants. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(1), 137–152. <https://doi.org/10.7202/1033623ar>
- Quijano, A. (1994). « Colonialité du pouvoir et démocratie en Amérique latine ». *Multitudes*. <https://www.multitudes.net/Colonialite-du-pouvoir-et/>.
- Quijano, A. (1997). "The colonial nature of power in Latin America" in *Sociology in America Latina*, International sociological association, pre-congress volume, p. 27-38.
- Quijano, A. (1999). Colonialidad del poder, cultura y conocimiento en América Latina. *Dispositio*, 24(51), 137-148.
- Quijano, A. (2000). "Coloniality of power and Eurocentrism in Latin America". *International Sociology*, 2000, vol. 15, no 2, p. 215-232.

- Quijano, A. (2007). « Race » et colonialité du pouvoir. *Mouvements*, 51 (3), 111-118. doi : 10.3917/mouv.051.0111.
- Quijano, A. (2015). « Colonialidad del poder y clasificación social ». *Contextualizaciones Latinoamericanas*, (5).
- Quijano, A. et Ennis, M. (2000). Coloniality of Power, Eurocentrism, and Latin America. *Nepantla*, v 1 (3). pp. 533–80.
- Quivy, R. & Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de la Recherche en Sciences sociales*, Coll. Psychologie sociale », 3e édition, Édition Dunod, Paris.
- Renois, G. (2007). *État des lieux en matière de prévention de la drogue auprès des enfants de la rue de Port-au-Prince*, Mémoire de maîtrise. Université du Québec à Montréal.
- Rist, G. (2013). *Le développement: Histoire d'une croyance occidentale*. Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.rist.2015.01>.
- Robleto-Gonzalez, L. (2012). *Repenser Localement Haïti. Perspectives de la Société Civile sur la Décentralisation*. Progressio et ICCO / Kerk in Actie.
- Rocheman, J. M. (2014). *L'adoption intrafamiliale réalisée en Haïti par des Haïtiens québécois vivant à Montréal*. Université de Montréal.
- Rosier, M., Anderson, J.-A. et Parent-Chartier, C. (2022). Travail social et développement international : réflexions autour d'une convergence disciplinaire. *Intervention*, (155), 37-55. <https://doi.org/10.7202/1089304ar>
- Rougier, C. (2016). Entretien avec Ramon Grosfoguel. *Réseau d'études décoloniales*. Consulté sur <http://reseau-decolonial.org/wp-content/uploads/2016/09/Entretien-Ramon-Grosfoguel-RED.pdf>.
- Rougier, C. (s.d.a). *Colonialité du savoir*. Dictionnaire décolonial. <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/colonialite/chapter/colonialite-du-savoir/>.
- Rougier, C. (s.d.b). Colonialité de l'être. Un dictionnaire décolonial, Pressesbook. Sur <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/colonialite/chapter/colonialite-de-letre/>.
- Roy, A. (2004). Les périls du tout humanitaire. *Le Monde Diplomatique*, octobre, 24-25. Sur <https://www.monde-diplomatique.fr/2004/10/ROY/11569>.
- Sabatier, C. (1991). Les relations parents-enfants dans un contexte d'immigration. Ce que nous savons et ce que nous devrions savoir. *Santé mentale au Québec*, 16, (1), 165–190. <https://doi.org/10.7202/032209ar>.
- Saïd, E. (1980). *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, éditions du Seuil, Paris.
- Saïd, E., (2000). *Culture et impérialisme*. Fayard. Le Monde diplomatique. Paris.

- Sainsiné, Y. (2007). *Mondialisation, développement et paysans en Haïti: proposition d'une approche en termes de résistance* (Vol. 541). Presses univ. de Louvain.
- Saliba-Couture, C. (2014). L'appropriation et la Déclaration de Paris: un discours convaincant, mais en sommes-nous convaincus?. *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, 32(2), 180-195.
- Sancerni, A. et Trouillot, L. (2011). Haïti, le désastre et les rêves, dans Riveneuve Continents, *Revue des littératures de langue française*, Paris, Riveneuve Éditions, no 13.
- Sánchez Gutiérrez, G. et Gilbert, R. (2019). *Coopération internationale en Haïti: tensions et leçons. Les cas du Brésil, du Chili et du Mexique*. CEPALC.
- Santos, B. D. S. (2011a). Epistemologías del sur. *Utopía y praxis latinoamericana*, 16(54), 17-39.
- Santos, B.D.S. (2011b). « Épistémologies du Sud », Études rurales [En ligne], 187 | 2011, mis en ligne le 12 septembre 2018, consulté le 10 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/9351> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9351>.
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans Gauthier, B. (2009). *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*. (5^e éd., pp.199-226). Québec : Presses de l'université du Québec.
- Schuller, M. (2009). Gluing Globalization: NGOs as Intermediaries in Haiti. *PoLAR : Political and Legal Anthropology Review*, 32(1), 84-104. doi : 10.1111/j.1555 — 2934.2009.01025.x.
- Schuller, M. (2012). Haiti's Bitter Harvest: Humanitarian Aid in the "Republic of NGOs". Dans Donini, A. (2012). *The Golden Fleece: Manipulation and independence in humanitarian action*. Sterling: Kumarian Press. (pp. 171-196). Sterling Va. Kumarian Press.
- Schuller, M. (2015). *Cette charité qui tue : Haïti, l'aide internationale et les ONG*. Éditions de l'Université d'État d'Haïti.
- Schuller, M. et Morales, P. (Eds.). (2012). *Tectonic shifts: Haiti since the earthquake* (Vol. 43). Kumarian Press.
- Seitenfus, R. (2010). Les causes de l'échec de la communauté internationale en Haïti. Haïti Libre, Consulté sur <https://www.haitilibre.com/breve-1963-haiti-social-les-causes-de-l-echec-de-la-communaute-international-en-haiti.html>.
- Seitenfus, R. (2020). Pourquoi la CIRH a échoué? Analyses de Ricardo Seitenfus. Ayibopost. Sur <https://ayibopost.com/pourquoi-la-cirh-a-echoue-analyses-de-ricardo-seitenfus/>

- Silva, L. L. (2016). Modernité/Colonialité: quelles langues pour quelles épistémologies dans un contexte de mondialisation du savoir? *Revue d'études décoloniales*.
- Siméant, J. et Dauvin, P. (2002). *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*. Presses de Sciences Po. Paris.
- Sirota, R. (2015). *Éléments pour une sociologie de l'enfance*. PU Rennes.
- Smith. (2006). Introduction. Dans Smith, D. (dir.), *Institutional ethnography as practice*. (p. 1-12). Lanham, MD : Rowman & Littlefield.
- Smith, D. (1987). *The everyday world as problematic: A feminist sociology*. University of Toronto Press.
- Smith, D. (1993) *Texts, Facts, and Femininity: Exploring the Relations of Ruling*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203425022>.
- Smith, D. (2001). Texts and the Ontology of Organizations and Institutions. *Studies in Cultures, Organizations and Societies*, 7, 159-198.
- Smith, D. (2018). *L'ethnographie institutionnelle. Une sociologie pour les gens*. Economica.
- Smith, D. et Turner, S. (éd.). (2014). *Incorporating texts into institutional ethnographies*. https://www.mappingforchange.ca/wp-content/uploads/2021/07/Smith_Turner-4580_Intro.pdf
- Smouts, M. (2007). Introduction / Le postcolonial pour quoi faire ? Dans : Marie-Claude Smouts éd., *La situation postcoloniale: Les postcolonial studies dans le débat français* (pp. 25-66). Presses de Sciences Po. Paris. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/scpo.smout.2007.01.0025>".
- Smouts, M. (2007). *La situation postcoloniale: Les postcolonial studies dans le débat français*. Presses de Sciences Po. Paris.
- Sogge, D. (2003). *Les mirages de l'aide internationale : quand le calcul l'emporte sur la solidarité*. (Vol. 5). Éditions d'en bas.
- Solidarités International. (2014). *Protection de l'enfance*. Sur <https://www.solidarites.org/wp-content/uploads/2017/05/Protection-de-lenfance-Document-de-positionnement.pdf> .
- Sondarjee, M. (2020). L'ordre mondial dans un monde post-croissance devra être décolonial. *Revue Possibles*, 44(01), 45-54.
- Souty, J. (2003). *Essai sur le don*. Bibliothèque idéale des Sciences humaines, HS n°42.
- Spivak, G. C. (2009). *Les subalternes peuvent-elles parler ?* Éditions Amsterdam.
- Stiglitz, J. E. (2002). *La grande désillusion*. Fayard. Paris.

- Stoler, A. et Cooper, F. (2013). *Repenser le colonialisme*. Éditions Payot.
- Strega, S. et Brown, L. (2015). From resistance to resurgence. Dans S. Strega & L. Brown (dir.), *Research as resistance: Revisiting critical, indigenous and anti-oppressive approaches* éd., p. 1-16). Canadian Scholar's Press. Toronto, Ont.
- Swadener, E. Wachira, P., Kabiru, M., & Njenga, A. (2011). *Lier le discours de la politique à la vie quotidienne au Kenya: les impacts des politiques néolibérales sur l'éducation de la petite enfance et l'éducation des enfants*. L'Avenir de l'Afrique, Le Défi de l'Afrique, 445.
- Sylvestre, N. (2012). *Haïti : contexte de développement local (Réflexions critiques sur les actions de projet dans les Nippes)*. Résopresse. Haïti.
- Tandon Y. (1998). « Un point de vue africain sur les ONG étrangères en Afrique : leurre et succès », Dans Centre tricontinental, Les ONG : instruments du néo-libéralisme ou alternatives populaires ? (4) Alternatives sud. Éditions L'Harmattan. Paris.
- Thérien, J. P. (2001). Un demi-siècle d'aide au développement. *Lien social et politiques*, (45), 89-103.
- Thizy, D. (2003). *Haïti ou la souveraineté impossible*. Université Lumière Lyon 2. Institut d'études politiques de Lyon.
- Tibeaud, A. (2018, 04 janvier). L'économie haïtienne est coincée avec des travailleurs essentiellement pauvres. *Le Nouvelliste*. Consulté sur <https://lenouvelliste.com/article/181321/leconomie-haitienne-est-coincee-avec-des-travailleurs-essentiellement-pauvres>.
- Toor S. (2001), « Child Labor in Pakistan: Coming of Age in the New World Order ». *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 575, p. 194-224.
- Tourillon-Gingras, S. (2016). *Les organisations venant en aide aux enfants en domesticité en Haïti : obstacles à l'intervention et pistes de solutions*. Université de Montréal.
- Tremblay, G. (2017). L'expérience subalterne : conscience et violence épistémologique dans l'écriture de l'histoire. *Histoire engagée*. Consultée le 28 novembre 2021 sur [L'expérience subalterne : conscience et violence épistémologique dans l'écriture de l'histoire – HistoireEngagée.ca \(histoireengagee.ca\)](http://L'experience-subalterne-conscience-et-violence-epistemologique-dans-l-ecriture-de-l-histoire-HistoireEngagee.ca).
- Trouillot, L. (2010). Haïti: le Bien et le Mal... *Humanitaire. Enjeux, pratiques, débats*, (27).
- UNICEF. (1995). *La Situation des enfants dans le monde 1995*, Rapport annuel, Genève.
- UNICEF. (2016). Analyse de la situation des enfants et des femmes en Haïti. Consulté le 07 juillet 2020 sur https://www.unicef.org/haiti/sites/unicef.org/haiti/files/2019-05/SITAN%202016_11_FINAL_0.pdf.
- UNICEF. (s. d.). Haïti en chiffre : Données générales. www.unicef.org. Tiré le 7 Avril 2011.

- UNICEF et Terre des Hommes. (2005). *Adoption internationale en Haïti: Évaluation rapide*. Bibliothèque nationale d'Haïti. Consulté le 30 mars 2011 sur Crijhaiti.com.
- Valentin, K. et Meinert, L. (2009). The adult North and the young South: Reflections on the civilizing mission of children's rights. *Anthropology today*, 25(3), 23-28.
- Vergès, F. (2018). Décoloniser la langue française: Pour une politisation de la Francophonie. *Revue du Crieur*, 10, 68-81. <https://doi.org/10.3917/crieu.010.0068>.
- Verna, G. (2007). Le comportement des ONG engagées dans l'aide humanitaire: selon leur culture d'origine et les pressions politiques subies. *Anthropologie et sociétés*, 31(2), 25-44.
- Vité, S. (2003). *Rapport sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant par la République d'Haïti*. Comité des droits de l'enfant. 32^{ème} session. Genève.
- Voltaire, E. (2019). ONG ann ayiti, lafwa, lespwa, fristasyon ak reziyasyon : ka komin kanperen. *Journal of Haitian Studies*, 25(2), 163–181.
- Walsh, C. Decoloniality in/as praxis (2018) dans Mignolo, W. D., & Walsh, C. E. (2018). *On decoloniality: Concepts, analytics, praxis*. Duke University Press. P. 15-99.
- Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Recherches qualitatives*, 3 (3), 243-272.
- Wieviorka, M. (1998). *Le racisme, une introduction*. La Découverte, 87. Paris.
- Yalegama, S., Chileshe, N. et Ma, T. (2016). Facteurs critiques de succès pour les projets de développement communautaires : une perspective communautaire sri lankaise. *Revue internationale de gestion de projet* , 34 (4), 643-659.

Annexe 1 : Guide d'entretien

Code participant.e :

Date :

I. Connaissance de l'ONG

L'objectif de cette partie est d'explorer les raisons qui les ont amenés à travailler dans les projets avec les enfants et pour les ONG.

1. Pourriez-vous me raconter comment vous en êtes venus à travailler dans des projets de développement centrés sur des enfants pour des ONG?

- Comment avez-vous entendu parler de ce poste?
- Vos qualifications pour avoir le poste?
- Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à travailler dans des ONG avec des enfants?

2. Que pouvez-vous me dire de l'ONG et de votre poste?

- Pouvez-vous me parler de l'organisation pour laquelle vous travaillez?
- Que pensez-vous du travail de cette organisation?
- Quel est votre but ou votre vision du travail auprès des enfants en situation défavorisée?
- Le poste que vous occupez qu'est-ce que cela implique?
- Quelles sont vos attentes de cet emploi?

II. Les activités et évaluation des activités par les intervenant.e.s

L'objectif de cette partie est de connaître les activités des intervenant.e.s, et de leur permettre d'évaluer les activités proposées aux enfants par l'ONG

1. Qu'est-ce-que vous faites dans l'ONG?

- Quelles sont vos activités?
- Comment vous vous organisez pour les faire?
- Comment décrierez-vous la coordination de ces activités?
- Quelles sont les règles à respecter pour les faire?

- Que pensez-vous des règles qui conduisent ces activités par rapport aux réalités du terrain?
2. Racontez-moi une journée de travail/racontez moi le déroulement d'un projet

 3. Des évènements marquants dans vos activités :
 - Vos grands succès?
 - Vos défis?
 - Les éléments qui compliquent vos tâches?
 - Qu'est-ce que ces succès vous ont appris sur le travail auprès des enfants ?
 - Qu'est-ce que ces défis vous ont appris sur le travail auprès des enfants ?

 4. Que pensez-vous de ces activités/projets?
 - De votre rôle dans la réalisation de ces activités/projets?
 - De votre apport (connaissance, expérience, qualification) à la réalisation de ces activités/projets?
 - De l'organisation des activités? Sur quels critères vous vous basez?
 - L'impact des résultats sur la vie des enfants? Sur celle de leur communauté?
 - Des rôles respectifs de votre ONG et des autres structures locales dans les projets de développement de votre communauté?

 5. Comment évaluez-vous ces activités?
 - Que pensez-vous des moyens mis à votre disposition pour effectuer vos besoins?
 - Que constatez-vous entre ce qui est écrit sur votre description de poste et ce que vous faites quotidiennement?
 - Comment ces activités/projets sont reçues par les bénéficiaires?
 - L'existence de ces projets permettent-ils aux enfants d'avoir des conditions de vie satisfaisantes?

- Pouvez-vous citer quelques projets ou réalisations à l'actif de votre ONG qui ont contribué au développement de la communauté? Pourquoi?

6. Avez-vous déjà proposé des idées de projet/des activités?

- Lesquelles?

- Comment ces idées de projet ont été accueillies? Pourquoi?

7. Quelle est votre satisfaction générale?

- de votre travail au quotidien

- des programmes et projets de développement

III. Rapports interpersonnels

L'objectif de cette partie est d'explorer les rapports de pouvoir entre les intervenants, le personnel de l'ONG et les bénéficiaires

1. Comment vous décrivez les rapports sociaux avec le personnel?

- Comment sont les interactions avec le personnel de l'ONG (la direction, vos collègues, vos supérieurs hiérarchiques)?

- Quels sont les cadres d'échanges et de décisions au sein de l'ONG ? hiérarchique? Bureaucratique? Participative?

- Quelle est votre perception de la manière dont les supérieurs prennent les décisions?

- Est-ce qu'on vous fait des remarques que vous jugez déplacées ? Si oui, lesquelles?

- Est-ce-que vous remarquez des tensions dans vos rapports avec vos supérieurs hiérarchiques? vos collègues? Lesquelles?

- Que pensez-vous de la façon que le personnel hiérarchique vous traite?

- Quels sentiments ces traitements vous inspirent ?

2. Comment ces rapports influencent-ils vos activités?

- Comment ces rapports influencent vos expériences personnelles dans l'ONG?

- Comment ces rapports vous influencent en tant qu'Haïtien?
 - En tant que femme?
 - Quelles sont les conséquences de ces rapports sur vos liens avec les bénéficiaires?
 - Comment pensez-vous que les bénéficiaires apprécient ces activités?
 - Comment pensez-vous que les bénéficiaires vous perçoivent comme employé de l'ONG?
- Pourquoi?

3. Quelles sont les stratégies que vous employez pour faire face à ces rapports de pouvoir?

- Que faites-vous pour gérer les tensions?
- Que faites-vous pour réaliser des activités qui ne correspondent pas forcément aux réalités locales?
- Que faites-vous lorsque vous rencontrez des défis lors de vos interventions?
- Que faites-vous pour vous protéger des remarques discriminantes, des traitements inégaux?

4. Comment décririez-vous vos rapports avec les bénéficiaires?

- Quelle est la nature de ces rapports?
- Quelles sont les sources de tension, des rapports de pouvoir ou des sources de conflits récurrents ?
- Comment ils.elles vous perçoivent comme intervenant.e?

5. Quelle est votre satisfaction générale

- de votre rapport avec vos collègues?
- de votre rapport avec les supérieurs hiérarchiques?
- de votre rapport avec les bénéficiaires, les enfants?

IV. Recommandations

L'objectif de cette partie est de permettre aux intervenant.e.s de s'exprimer et de partager leurs connaissances

1. Selon vous, quels doivent être les rôles des différents acteurs sociaux (gouvernement, communauté locale et internationale, organisations, etc.) dans la recherche du bien-être des enfants?

- Comment les services dédiés au bien-être des enfants devraient être coordonnés?

- Qui devrait faire quoi? Pourquoi?

2. Qu'est-ce vous recommanderiez à l'ONG pour des interventions visant à améliorer le bien-être des enfants?

- Pourquoi faire ces recommandations?

- Quels sont les points forts et les points faibles des projets de développement adressés aux enfants?

- Que proposeriez-vous pour les points faibles?

- Que proposeriez-vous pour consolider les points forts?

3. Comment devrait-on inclure le point de vue des intervenants dans les projets?

- Pensez-vous que votre parole est entendue dans les projets/les interventions? Pourquoi?

- Selon vous, qui « a le dernier mot » lorsqu'il est question de l'évaluation des projets/interventions ? Pourquoi?

- Comment définiriez-vous votre rôle au sein de cette grande structure idéalement?

4. Qu'est-ce vous recommanderiez à l'IBESR pour l'amélioration des conditions de vie des enfants?

- A propos de l'organisation, de la coordination des services pour la protection des enfants?

- A propos des ONG qui interviennent en leader dans le domaine de la protection de l'enfance?

5. Avez-vous des éléments à ajouter à cet entretien, des conseils à offrir pour cette recherche? Lesquels?
6. Souhaitez-vous revenir sur un ou des propos, afin de les modifier ou les clarifier?

Annexe 2 : Données socioprofessionnelles

Date de l'entretien : _____

Code de l'entretien : _____

Lieu : _____

Pseudonyme : _____

Réservé à la chercheuse

1. Sexe :

2. Âge :

3. Lieu de naissance (ville et pays) :

4. Nationalité(s) :

5. Date d'entrée à l'organisme :

6. Nom de l'organisme :

7. Poste au sein de l'organisme :

8. Niveau et domaine du dernier diplôme obtenu :

9. Profession actuelle :

10. Quel est votre revenu actuel (par mois ou année) ou votre aisance économique ou votre classe sociale? :

11. Langue parlée :

12. Niveau en Français, anglais, espagnol

13. Auto-identification par rapport à la couleur de peau :

14. Parcours professionnel :

Annexe 3 : Grille d'observation participante

- **Description du lieu** : environnement, décor, objet, utilisation des objets, disposition des objets
- **Les personnes** : nombre de personnes, disposition dans l'espace, heure d'arrivée, heure de départ, caractéristiques apparentes
- **L'activité** : type d'activités, objectifs, règles formelles, déroulement, heure de début et heure de fin
- **Qui fait quoi?** : rôles des différentes personnes, division du travail, tours des prises de parole, durée des interventions, hauteur, ton de la voix, type de questions posées
- **Interactions** : réactions des participant.e.s, attitudes
- **Expressions non verbales** : regards, posture

Annexe 4 : Grille d'analyse des documents institutionnels

- **Description du document** : type de document, titre, sujet, date, langue
- **Structure du document** : différentes parties ou thématiques
- **Contenu code de conduite et politiques** : les instruments internationaux évoqués; les lois nationales évoquées
- **Contenu documents de projets** : approche de gestion; montant budget et répartition; types d'activités; chronogramme d'activités; organigramme; différent.e.s acteur.rices mentionné.e.s; responsabilités et rôles des acteurs.rices; les étapes du projet.

Annexe 5 : Modèle de formulaire de consentement

Université d'Ottawa | University of Ottawa

Titre du projet : Expérience des intervenant.e.s haïtien.ne.s dans les projets de développement promus par les ONG du Nord et qui ciblent les enfants

Thamara Labossière, candidate au doctorat en service social à l'Université d'Ottawa
120, rue Université, Pavillon des Sciences sociales, Ottawa (Ontario), K1N 6N5

Sonia Ben Soltane, professeure remplaçante en service social à l'Université d'Ottawa
120, rue Université, Pavillon des Sciences sociales, pièce 12037, Ottawa (Ontario), K1N 6N5

Invitation à participer: Je suis invité(e) à participer à la recherche doctorale nommée ci haut qui est menée par Thamara Labossière et supervisée par Sonia Ben Soltane.

But de l'étude: Le but de l'étude est de Comprendre la manière dont les rapports de pouvoir et de domination influencent les pratiques et les expériences des intervenant. e. s dans les projets de développement centrés sur les enfants promus par les ONG du Nord et leurs répercussions sur les enfants haïtiens et leurs familles.

Participation: Ma participation consistera essentiellement à prendre part à une entrevue enregistrée, qui durera soixante-cinq à quatre-vingt-dix minutes, avec la chercheure. Au cours de l'entrevue, la chercheure me posera des questions qui ont rapport à mes activités d'intervenant.e.s dans les projets de développement. Le lieu, la date et l'heure de l'entrevue seront planifiés à ma discrétion. Je peux refuser de répondre à des questions et me retirer à la recherche ou mettre fin à l'entrevue, sans aucune pénalité.

Risques: Je comprends que puisque ma participation à cette recherche implique de donner de l'information personnelle, il est possible qu'elle crée de l'inconfort émotionnel. Le chercheur, dans ce cas m'a donné l'assurance de minimiser ses risques notamment en me donnant la possibilité de ne pas répondre à toute question, de mettre fin à l'entrevue ou de me retirer de la recherche. Je comprends aussi que ma participation à la recherche peut impliquer des répercussions sociales, c'est-à-dire d'être jugée par mon employeur et mes collègues. La chercheure dans ce cas m'a donné l'assurance de minimiser ses risques en me laissant choisir le lieu, la date et l'heure des entrevues et des observations et de me rejoindre sur le lieu de l'observation

pour limiter le risque que l'employeur ou d'autres collègues nous voient ensemble.

Faculté des sciences sociales
École de service social
Faculty of Social Sciences
School of Social Work

sciencesociales.uOttawa.ca
socialsciences.uOttawa.ca

120 Université / University
(12002) 12^e étage / 12th floor
Ottawa ON K1N 6N5
Canada



Bienfaits: Ma participation à cette recherche aura pour bénéfice l'avancement de la recherche en sciences sociales, en particulier sur les expériences de intervenant.e.s haïtiens dans les projets de développement des ONG du Nord adressés aux enfants.

Confidentialité et anonymat: J'ai l'assurance de la chercheuse que l'information que je partagerai avec elle restera strictement confidentielle. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé que pour analyser mes expériences d'intervenant.e.s dans des projets de développement selon le respect de la confidentialité. Seules, Thamara Labossière et sa superviseure de thèse, Sonia Ben Soltane, auront accès à ces informations.

L'anonymat est garanti de la façon suivante, un système sera mis en place pour anonymiser les données recueillies par l'utilisation de pseudonyme et de codes numériques à la place de toute information permettant d'identifier les participants.

Conservation des données: Les données recueillies lors de cette recherche seront conservées pour une durée de sept ans à compter du moment de la cueillette. Seules Thamara Labossière et sa superviseure de recherche, Sonia Ben Soltane, auront accès aux informations recueillies. Les données serviront uniquement à cette recherche. Les formulaires de consentement seront gardés sous clés dans le bureau personnel de la chercheuse. Les données seront détruites sept ans après le début de leur cueillette.

Participation volontaire: Ma participation à la recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si je me retire de la recherche, les données recueillies jusqu'à ce moment seront détruites sauf indication contraire.

Thamara Labossière

Sonia Ben Soltane

Formulaire de consentement (copie du répondant)

Acceptation : J'ai lu (e) les informations présentées dans ce formulaire.

Je, _____ accepte de participer à cette recherche menée par Thamara Labossière, étudiante à l'École de Service Social à l'Université d'Ottawa et dont la recherche est supervisée par Sonia Ben Soltane.

Veillez encerclez oui ou non pour les éléments suivants :

1. J'accepte que l'entrevue soit audio-enregistrée (à des fins de retranscription uniquement).

Oui

Non

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, (613) 562-5387 ou ethics@uottawa.ca.

Ce formulaire de consentement est fait en copies double, dont une que je peux garder.

Signature du participant :

Date :

Lieu :

Signature de la chercheure :

Date :

Lieu :

Titre du projet : Expérience des intervenant.e.s haïtien.ne.s dans les projets de développement promus par les ONG du Nord et qui ciblent les enfants

Thamara Labossière, candidate au doctorat en service social à l'Université d'Ottawa
120, rue Université, Pavillon des Sciences sociales, Ottawa (Ontario), K1N 6N5

Sonia Ben Soltane, professeure remplaçante en service social à l'Université d'Ottawa
120, rue Université, Pavillon des Sciences sociales, pièce 12037, Ottawa (Ontario), K1N 6N5

Invitation à participer: Je suis invité(e) à participer à la recherche doctorale nommée ci haut qui est menée par Thamara Labossière et supervisée par Sonia Ben Soltane.

But de l'étude: Le but de l'étude est de Comprendre la manière dont les rapports de pouvoir et de domination influencent les pratiques et les expériences des intervenant. e. s dans les projets de développement centrés sur les enfants promus par les ONG du Nord et leurs répercussions sur les enfants haïtiens et leurs familles.

Participation: Ma participation consistera essentiellement à prendre part à une entrevue enregistrée, qui durera soixante-cinq à quatre-vingt-dix minutes, avec la chercheure. Au cours de l'entrevue, la chercheure me posera des questions qui ont rapport à mes activités d'intervenant.e.s dans les projets de développement. Le lieu, la date et l'heure de l'entrevue seront planifiés à ma discrétion. Je peux refuser de répondre à des questions et me retirer à la recherche ou mettre fin à l'entrevue, sans aucune pénalité.

Risques: Je comprends que puisque ma participation à cette recherche implique de donner de l'information personnelle, il est possible qu'elle crée de l'inconfort émotionnel. Le chercheur, dans ce cas m'a donné l'assurance de minimiser ses risques notamment en me donnant la possibilité de ne pas répondre à toute question, de mettre fin à l'entrevue ou de me retirer de la recherche. Je comprends aussi que ma participation à la recherche peut impliquer des répercussions sociales, c'est-à-dire d'être jugée par mon employeur et mes collègues. La chercheure dans ce cas m'a donné l'assurance de minimiser ses risques en me laissant choisir le lieu, la date et l'heure des entrevues et des observations et de me rejoindre sur le lieu de l'observation pour limiter le risque que l'employeur ou d'autres collègues nous voient ensemble.

Bienfaits: Ma participation à cette recherche aura pour bénéfice l'avancement de la recherche en sciences sociales, en particulier sur les expériences de intervenant.e.s haïtiens dans les projets de développement des ONG du Nord adressés aux enfants.

Confidentialité et anonymat: J'ai l'assurance de la chercheure que l'information que je partagerai avec elle/lui restera strictement confidentielle. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé que pour analyser mes expériences d'intervenant.e.s dans des projets de développement selon le respect de la confidentialité. Seules, Thamara Labossière et sa superviseuse de thèse, Sonia Ben Soltane, auront accès à ces informations.

L'**anonymat** est garanti de la façon suivante, un système sera mis en place pour anonymiser les données recueillies par l'utilisation de pseudonyme et de codes numériques à la place de toute information permettant d'identifier les participants.

Conservation des données: Les données recueillies lors de cette recherche seront conservées pour une durée de sept ans à compter du moment de la cueillette. Seules Thamara Labossière et sa superviseuse de recherche, Sonia Ben Soltane, auront accès aux informations recueillies. Les données serviront uniquement à cette recherche. Les formulaires de consentement seront gardés sous clés dans le bureau personnel de la chercheuse. Les données seront détruites sept ans après leur le début cueillette.

Participation volontaire: Ma participation à la recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si je me retire de la recherche, les données recueillies jusqu'à ce moment seront détruites sauf indication contraire.

Thamara Labossière :

Sonia Ben Soltane

Formulaire de consentement (copie de la chercheure)

Acceptation : J'ai lu (e) les informations présentées dans ce formulaire.

Je, _____ accepte de participer à cette recherche menée par Thamara Labossière, étudiante à l'École de Service Social à l'Université d'Ottawa et dont la recherche est supervisée par Sonia Ben Soltane.

Veuillez encerclez oui ou non pour les éléments suivants :

1. J'accepte que l'entrevue soit audio-enregistrée (à des fins de retranscription uniquement).

Oui

Non

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, (613) 562-5387 ou ethics@uottawa.ca.

Ce formulaire de consentement est fait en copies double, dont une que je peux garder.

Signature du participant :

Date :

Lieu :

Signature de la chercheure :

Date :

Lieu :

Annexe 6 : Approbation éthique

24/02/2021

Université d'Ottawa
Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa
Office of Research Ethics and Integrity

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE | CERTIFICATE OF ETHICS APPROVAL

Numéro du dossier / Ethics File Number	S-12-20-6340
Titre du projet / Project Title	Expériences d'intervenant.e.s locaux/locales dans des projets de développement promus par des ONG du Nord qui ciblent les enfants en Haïti
Type de projet / Project Type	Thèse de doctorat / Doctoral thesis
Statut du projet / Project Status	Approuvé / Approved
Date d'approbation (jj/mm/aaaa) / Approval Date (dd/mm/yyyy)	24/02/2021
Date d'expiration (jj/mm/aaaa) / Expiry Date (dd/mm/yyyy)	23/02/2022

Équipe de recherche / Research Team

Chercheur / Researcher	Affiliation	Role
Thamara LABOSSIÈRE	École de service social / School of Social Work	Chercheur Principal / Principal Investigator
Sonia BEN SOLTANE	École de service social / School of Social Work	Superviseur / Supervisor

Conditions spéciales ou commentaires / Special conditions or comments

550, rue Cumberland, pièce 154 550 Cumberland Street, Room 154
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

613-562-5387 • 613-562-5338 • ethique@uOttawa.ca / ethics@uOttawa.ca
www.recherche.uottawa.ca/deontologie | www.recherche.uottawa.ca/ethics

Université d'Ottawa

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa

Office of Research Ethics and Integrity

Le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Université d'Ottawa, opérant conformément à l'*Énoncé de politique des Trois conseils* (2014) et toutes autres lois et tous règlements applicables, a examiné et approuvé la demande d'éthique du projet de recherche ci-nommé.

L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales ou Commentaires". Le formulaire « Renouvellement ou Fermeture de Projet » doit être complété quatre semaines avant la date d'échéance indiquée ci-haut afin de demander un renouvellement de cette approbation éthique ou afin de fermer le dossier.

Toutes modifications apportées au projet doivent être approuvées par le CÉR avant leur mise en place, sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques du projet. Les chercheurs doivent aviser le CÉR dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou pouvant affecter considérablement le déroulement du projet, rapporter tout événement imprévu ou indésirable et soumettre toute nouvelle information pouvant nuire à la conduite du projet ou à la sécurité des participants.

The University of Ottawa Research Ethics Board, which operates in accordance with the *Tri-Council Policy Statement* (2014) and other applicable laws and regulations, has examined and approved the ethics application for the above-named research project.

Ethics approval is valid for the period indicated above and is subject to the conditions listed in the section entitled "Special Conditions or Comments". The "Renewal/Project Closure" form must be completed four weeks before the above-referenced expiry date to request a renewal of this ethics approval or closure of the file.

Any changes made to the project must be approved by the REB before being implemented, except when necessary to remove participants from immediate endangerment or when the modification(s) only pertain to administrative or logistical components of the project. Investigators must also promptly alert the REB of any changes that increase the risk to participant(s), any changes that considerably affect the conduct of the project, all unanticipated and harmful events that occur, and new information that may negatively affect the conduct of the project or the safety of the participant(s).

Germain ZONGO

Responsable d'éthique en recherche / Protocol Officer

Pour/For **Barbara GRAVES** Président(e) du/ Chair of the **Comité d'éthique de la recherche en sciences sociales et humanités / Social Sciences and Humanities Research Ethics Board**

550, rue Cumberland, pièce 154 Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada

550 Cumberland Street, Room 154 Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

613-562-5387 • 613-562-5338 • ethique@uOttawa.ca / ethics@uOttawa.ca
www.recherche.uottawa.ca/deontologie | www.recherche.uottawa.ca/ethics